



VSB



# **Mémoire en Réponse**

## **au Procès-Verbal de synthèse des observations du Public**

Eoliennes de Coucy  
Commune de Coucy

15 novembre 2022

**PREAMBULE**

**PARTIE I : REPONSE AUX CONTRIBUTIONS**

**PARTIE II : REPONSES AUX THEMATIQUES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

**PARTIE III : REPONSES AUX QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

**ANNEXES**



VSB



## **PREAMBULE**

Mémoire en Réponse au Procès-Verbal de synthèse des observations du Public

Eoliennes de Coucy - Commune de Coucy

Le 14 mai 2020, la société Eoliennes de Coucy, portée par VSB Énergies, a déposé auprès de la Dreal du Grand Est une demande d'autorisation environnementale (DAE), en vue de la construction d'un parc éolien sur la commune de Coucy (08).

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, et à la demande des administrations du 1<sup>er</sup> février 2021, VSB Énergies Nouvelles a complété et redéposé le dossier complété le 10 novembre 2021.

La Mission régionale d'autorité environnementale du Grand Est (MRAe) a ensuite fait parvenir un avis délibéré (Avis délibéré n° 2022APGE41 daté du 29 mars 2022.

VSB Énergies Nouvelles a répondu à cet avis dans un mémoire en date du 17 août 2022. Ce rapport, précisant plusieurs points du dossier, a été joint au dossier d'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée entre le lundi 26 septembre 2022 et le mardi 26 octobre 2022. Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Benoît WATIER.

Dans le présent document, la société VSB Énergies Nouvelles a rédigé une note pour répondre aux points soulevés lors de l'enquête publique.

Celle-ci sera construite en trois parties: tout d'abord VSB énergies nouvelles s'attachera à répondre aux contributions des riverains exprimées par courriers, par le registre papier et par le registre dématérialisé. Les contributions ayant été nombreuses et abordant la plupart du temps plusieurs sujets qui reviennent à plusieurs reprises, les réponses apportées sont sous forme thématique. Un tableau de référencement permet la mise en relation rapide entre le sujet abordé et l'emplacement de la réponse associée dans le document. La seconde partie renvoie aux sujets identifiés par le commissaire enquêteur et sur lesquels VSB énergies nouvelles apporte des explications. Enfin la troisième partie reprend les questions formulées par le commissaire enquêteur. Une réponse précise est apportée pour chacune d'elles.





# VSB Energies Nouvelles

« Pour un avenir énergétique durable, responsable et accessible à tous », tel est le crédo de VSB énergies nouvelles dont l'expertise en développement de projets d'énergie renouvelable est reconnue depuis près de 20 ans en France. Constituée en 2001, la société accompagne les territoires depuis le développement jusqu'à l'exploitation des parcs éoliens, centrales solaires et centrales hydroélectriques.

Les chiffres clés de VSB énergies nouvelles en France :

- ✓ 2 GW en développement
- ✓ 100 MW construits par an
- ✓ 900 MW en gestion d'actifs
- ✓ 140 collaborateurs
- ✓ 6 agences en France

Les compétences des collaborateurs de VSB énergies nouvelles couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur des projets, de son développement à son démantèlement, en passant par la construction et l'exploitation :



Engagée dans une démarche globale de qualité, la société est certifiée ISO 9001 pour son système de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement depuis 2016. Elle est également certifiée depuis 2018 ISO 14001 pour le management environnemental et ISO 45001 pour la santé sécurité au travail.



VSB



## **PARTIE I : REPONSES AUX CONTRIBUTIONS**

Mémoire en Réponse au Procès-Verbal de synthèse des observations du Public

Eoliennes de Coucy - Commune de Coucy

# Table des matières

<b>CONTRIBUTIONS ET TABLEAU DES REFERENCES.....</b>	<b>7</b>
Contributions.....	7
Observations recueillies sur les registres papier.....	7
Observations reçues par courrier postal.....	10
Observations sous forme dématérialisées.....	12
Pétition.....	33
Tableau des références.....	34
<b>DOSSIER EN REPONSE.....</b>	<b>40</b>
<b>1. Présentation et construction du projet.....</b>	<b>40</b>
1.1. Implantation du projet.....	40
1.1.1. Définition de la zone d’implantation.....	40
1.1.2. Définition de l’implantation.....	43
1.2. Sincérité du dossier présenté par VSB et sérieux des études.....	43
1.2.1. Sur la société VSB énergies nouvelles et la SAS Eoliennes de Coucy.....	45
1.2.1. Sur l’emprise des chemins.....	46
1.2.2. Sur la motivation des élus et l’acceptabilité par la population.....	48
1.2.3. La proposition de retirer une éolienne non acceptée par l’association Bien Vivre à Amagne.....	49
1.2.4. Sur les photomontages.....	51
1.2.5. Sur l’étude de vent.....	54
1.2.6. Sur l’étude acoustique.....	60
1.2.7. Sur la mise à jour des données.....	61
1.2.8. Sur la production estimée.....	61
1.3. Concertation et communication.....	62
1.3.1. La concertation sur Coucy.....	62
1.3.2. La concertation avec les communes voisines.....	62
1.3.3. La consultation des habitants.....	63
<b>2. Pourquoi l’éolien et objectifs fixés par l’état.....</b>	<b>64</b>
2.1. L’urgence climatique.....	64
2.1.1. L’alerte du GIEC et ses recommandations.....	64
2.1.2. L’éolien, une des énergies les moins émettrices de gaz à effets de serre.....	65
2.1.3. Les émissions de gaz à effets de serre (GES) d’un parc et le temps de retour de l’installation.....	66
2.1.4. Le rapport Drawdown.....	67

2.2.	Les besoins en électricité .....	68
2.2.1.	Les prévisions de RTE .....	68
2.2.2.	Les inégalités de répartition entre les territoires.....	69
2.3.	Les moyens pour répondre à la demande d'électricité en France.....	72
2.4.	Les objectifs fixés par l'état .....	73
2.5.	Développer le photovoltaïque plutôt que l'éolien ? .....	73
2.6.	Développement éolien et nucléaire .....	76
<b>3.</b>	<b>Impact paysager et patrimonial.....</b>	<b>76</b>
3.1.	Commission Départementale de la Nature, des Paysages, et des Sites (CDNPS) .....	76
3.2.	Choix du site .....	77
3.2.1.	Le choix du site tient compte de nombreux critères.....	77
3.2.2.	Le plan paysage des Ardennes .....	79
3.2.3.	Le schéma de cohérence écologique du Grand Est.....	82
3.2.4.	Le schéma régional éolien (SRE).....	83
3.3.	Balisage lumineux.....	84
3.4.	Résumé de l'étude paysagère .....	85
3.4.1.	Les impacts sont quantifiés. ....	85
3.4.2.	Des mesures associées .....	86
3.4.3.	Cas particuliers .....	86
3.5.	Question de l'encerclement et de la saturation – résumé de l'étude .....	103
<b>4.</b>	<b>Impact écologique.....</b>	<b>104</b>
4.1.	L'éolien en général .....	104
4.1.1.	Le béton et l'artificialisation des sols .....	104
4.1.2.	Les terres rares .....	105
4.1.3.	Les impacts de l'éolien terrestre sur la biodiversité – cas général .....	106
4.1.4.	Les ondes et santé des animaux – cas de l'élevage.....	107
4.2.	Etude d'impact écologique du projet des Eoliennes de Coucy .....	108
4.2.1.	Définition des enjeux.....	108
4.2.2.	Impacts écologiques du projet et mesures .....	109
4.2.3.	Focus sur les chauves-souris (chiroptères).....	111
4.2.4.	Focus sur l'avifaune .....	115
4.2.5.	La question de l'effarouchement .....	118
4.2.6.	Distance des boisements.....	119
4.2.7.	Sites Natural 2000 .....	121
4.2.8.	Analyse des effets cumulés .....	121

<b>5. Production, cout et rentabilité.....</b>	<b>121</b>
5.1. Production .....	121
5.2. Rentabilité du parc éolien de Coucy.....	122
5.3. Variabilité et recours à des sources de production pilotables .....	123
5.3.1. L'éolien, une énergie variable .....	123
5.3.2. Le fonctionnement du réseau électrique et l'équilibre nécessaire.....	123
5.3.3. L'étude du cas Allemand .....	125
5.4. Coût .....	127
5.4.1. Le coût de production de l'énergie éolienne .....	127
.....	128
5.4.2. Coût pour le consommateur et pour l'Etat .....	128
5.4.3. Les énergies renouvelables comme amortisseur de la flambée des prix.....	130
<b>6. Santé humaine.....</b>	<b>130</b>
6.1. Impact sonore.....	130
6.1.1. Aucun effet sanitaire reconnu .....	130
6.1.2. Un bruit réglementé .....	130
6.1.3. Le bruit généré par le parc éolien de Coucy.....	132
6.2. Infrasons .....	134
6.3. Champs électromagnétiques.....	135
6.4. Effet nocebo .....	136
6.5. Un effet positif sur la qualité de l'air .....	137
<b>7. Economie et Attractivité des territoires .....</b>	<b>137</b>
7.1. Impact sur l'immobilier .....	137
7.2. Impact sur la réception télévisuelle, téléphonique et Internet .....	139
7.2.1. Impact possible sur les émissions hertziennes.....	139
7.2.2. Impact sur la réception des données mobiles et GPS .....	139
7.2.3. Retombées pour les collectivités locales.....	140
7.2.4. Avis des français sur le développement éolien .....	141
7.3. Impact sur le tourisme .....	143
7.4. Retombées économiques à l'échelle de la France .....	148
7.4.1. Les éoliennes sont en partie produites en France .....	148
7.4.2. Le parc éolien de Coucy, propriété de l'entreprise française VSB énergies nouvelles	149
7.4.3. Créations d'emploi .....	149
<b>8. Démantèlement, recyclage et remise en état.....</b>	<b>151</b>
8.1. Un cadre réglementaire précis pour le démantèlement d'un parc éolien.....	151

8.1.1.	Ce que comprend le démantèlement .....	151
8.1.2.	Les garanties financières .....	152
8.1.3.	Le recyclage .....	152
8.2.	Prise en charge et coût du démantèlement d'un parc.....	152
8.2.1.	Coût du démantèlement .....	152
8.2.1.	Prise en charge du démantèlement d'un parc.....	154
<b>9.</b>	<b>Risques d'incendie, d'accidents ou autres incidents .....</b>	<b>154</b>
9.1.	Incendies.....	154
9.1.1.	Moyens de détection et/ou d'extinction incendie .....	154
9.1.2.	Intervention des moyens de secours .....	155
9.2.	Les risques de projection et de chute de glace .....	155
9.2.1.	Risque lié à la projection de glace des éoliennes .....	155
9.2.2.	Risque lié à la chute de glace des éoliennes .....	157
9.2.3.	Risques liés à la projection de pale et chute de pale .....	158
9.2.4.	Risques d'inondation .....	159
<hr/>		
	Carte 1: Linéaire des accès créés.....	48
	Carte 2: Nouvelle implantation proposée aux élus d'Amagne et à l'association Bien Vivre à Amagne .....	50
	Carte 3: Carte de visibilité en bout de pales - Source: Etude Paysagère du projet éolien de Coucy - Géophom.....	52
	Carte 4 Localisation du mât de mesure.....	54
	Carte 5: Zones de vent et localisation des éoliennes - Source: Hello watt.....	70
	Carte 6: Radar de Reims et zone de servitude .....	72
	Carte 7: Variante du projet à 6 éoliennes - Source: VSB.....	78
	Carte 8: Variante du projet à 4 éoliennes - Source: VSB.....	78
	Carte 9: Zone d'influence visuelle " hauteur apparente cumulée du projet" - Source: Geophom.....	90
	Carte 10: Vue oblique localisant les principaux éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate, dans l'axe de la vallée de l'Aisne. Fond = source Google Earth - Source Atelier des Paysages.....	100
	Carte 11: Localisation de la zone d'implantation par rapport aux zones d'importance écologique - Source : inventaire national et VSB.....	108
	Carte 12: Enjeux chauves souris - Source: Auddice .....	113
	Carte 13: Enjeux avifaune - Source: Auddice.....	117
	Carte 14: Distance des éoliennes aux haies et boisements - Source: VSB.....	120
	Carte 15: Localisation des points de mesurage acoustique.....	133



Carte 16: Implantation du projet au regard des risques naturels: inondations par remontées de nappes - Source: Auddice.....	160
---	-----

---

Tableau 1: Carte des contraintes techniques et environnementales - Source: VSB.....	41
Tableau 2: Emprise des chemins du projet des Eoliennes de Coucy - Source: Auddice.....	47
Tableau 3: Emprise des chemins - Source VSB.....	47
Tableau 4: Historique de la médiation.....	51
Tableau 5: Vitesse moyenne mensuelle du mât à 86 m.....	56
Tableau 6: Sources de données long terme potentielles.....	57
Tableau 7: Synthèse des corrélations long terme.....	58
Tableau 8 Vitesse moyenne du vent au mât à 86 m déterminée à partir des corrélations long terme.....	58
Tableau 9: Compatibilité du projet avec les documents de référence - Source: Auddice.....	83
Tableau 10: Echelle de classification de l'intensité de l'impact – Source Auddice.....	110
Tableau 11: Synthèse des mesures et des impacts écologiques en phase de chantier – Source Auddice.....	110
Tableau 12: Synthèse des mesures et des impacts écologiques en phase d'exploitation – Source Auddice.....	111
Tableau 13: Enjeux chauves souris - Source: Auddice.....	112
Tableau 14: Part du charbon et des énergies renouvelables dans le mix énergétique – Sources Destasis et GDEW.....	126
Tableau 15: Champs électriques et magnétiques de quelques appareils ménagers et des lignes électriques – Source RTE.....	136
Tableau 16: Estimation du coût du démantèlement - Sources: Nordex et VSB Group.....	153
Tableau 17: Estimation des recettes générées par le recyclage - Sources Nordex et VSB Group.....	153

---

Figure 1: Sociétés dont le gestionnaire d'actifs Partners Group est entré au capital - Source VSB Group.....	46
Figure 2: Distribution de la direction et de la vitesse du vent extrapolée au mât de mesure à 105 m	59
Figure 3: Emissions en équivalent CO2 en gramme/KWh d'énergie finale - Source ADEME.....	66
Figure 4: Les 10 premières solutions pour lutter contre le réchauffement climatique d'après le rapport Drawdown.....	68
Figure 5 Consommation d'énergie sur la CC du Pays rethélois et répartition - Source EDF .	69
Figure 6: Part de l'accroissement prévu entre 2018 et 2023 réalisée en 2020 – Source : développement-durable.gouv.....	74
Figure 7: Solaire photovoltaïque : nouveaux raccordements - Source SDES.....	75
Figure 8: Evolution de la puissance installée des énergies renouvelables en France - Source: ORE, Enedis, RTE et le Syndicat des énergies renouvelables (SER).....	75
Figure 9: Synthèse des préconisations par entité sous-entité paysagère de la Champagne Humide - extraits du Plan de Paysage éolien des Ardennes, 2007.....	80

Figure 10: Photomontage 32, depuis la vallée de l'Aisne entre les bourgs de Charbogne et d'Attigny - Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	91
Figure 11: Photomontage 35 depuis le site inscrit du Mont de Sery - Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	92
Figure 12: Photomontage 18, depuis l'entrée Sud du bourg de Thugny-Trugny - saison hivernale - Source: Géophom et Atelier des paysages.....	93
Figure 13: Photomontage 19 depuis l'Eglise classée de Thugny-Trugny - Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	94
Figure 14: Photomontage 19 bis de l'Eglise classée de Thugny-Trugny en perception rapprochée - Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	95
Figure 15: Photomontage 04 depuis l'entrée Sud du bourg de Doux - période hivernale - Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	96
Figure 16: Photomontage 09, depuis la traversée du bourg d'Amagne sur la D30 - Source Géophom et Atelier des Paysages.....	97
Figure 17: Photomontage 17, depuis l'Eglise abbatiale classée de Novy-Chevrières - Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	98
Figure 18: Photomontage traversée du bourg de Coucy.....	100
Figure 19: Photomontage entrée sud du bourg de Doux et Eglise.....	101
Figure 20: Photomontage - Traversée de Doux.....	101
Figure 21: Photomontage traversée d'Amagne.....	101
Figure 22: Photomontage depuis le Mont de Sery.....	102
Figure 23: Source : Collectif d'auteurs sous la direction d'Erickson. A summary and comparison of bird mortality from anthropogenic causes with an emphasis on collisions..	106
Figure 24: Consommation d'énergie primaire par énergie en TWh - Source : SDES, Bilan énergétique de la France.....	125
Figure 25: Production nette d'électricité en Allemagne en TWh.....	126
Figure 26: Proportion des différentes sources dans la production nette d'électricité en Allemagne - Source : Destatis et GDEW.....	126
Figure 27: Coût des énergies renouvelables - Source: ADEME.....	127
Figure 28: Distribution des revenus de la CSPE.....	128
Figure 29 Mécanisme du complément de rémunération.....	129
Figure 30: Niveaux sonores illustrés - Source : <a href="http://www.bruitparif.fr">http://www.bruitparif.fr</a> .....	132
Figure 31: Courbe moyenne de la fréquence croisée au seuil d'audibilité.....	135
Figure 32: Retour de consultation de Orange concernant les impacts potentiels du projet de Coucy sur le bon fonctionnement de ses infrastructures - Source: Orange.....	140
Figure 33: Résultats de l'étude de l'Ademe sur l'adhésion des français ç l'énergie éolienne - Source: ADEME.....	142
Figure 34: Extrait de Ouest-France, 23 août 2018.....	145
Figure 35: Extrait de « La Dépêche », 13 août 2017.....	146
Figure 36: Fiche de visite Château et remparts de la cité de Carcassonne - Académie de Montpellier.....	147
Figure 37: Exemple de photographies d'un parc français complètement démantelé - Crédits et source: Volta.....	151

## CONTRIBUTIONS ET TABLEAU DES REFERENCES

### Contributions

#### Observations recueillies sur les registres papier

##### Commune de Coucy

Nom du signataire	Observations
Cremmer Jean 08 Amagne	Le village de Coucy veut des éoliennes pour récupérer de l'argent facilement obtenu (pas gagné). Par contre Coucy ne veut pas des inconvénients liés à ces éoliennes Coucy exporte ses nuisances vers le village d'Amagne. C'est une honte ! Ce procédé bien que réglementaire n'est pas digne
Lagerbe Henry 08 Amagne	Non au projet éolien de Coucy en bordure de la commune de Amagne Nuisances visuels, sonores, interférence sur les ondes (hertziennes, etc..) et sur la santé. Destruction de la nature, des oiseaux et autres vies nocturnes quel beau paysage dans l'avenir ; il y aura plus d'éoliennes que d'arbres dans le secteur. Suggestions : pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des maisons et bâtiments exposés au sud, création de parcs de ce type. Et pour les intéressés à ce « beau projet » qu'ils implantent ces engins sur leur propriété ou champ, mais pas au détriment des habitants de la commune d'Amagne A l'argent !!! retombée économiques pour la commune de Coucy, environ 12000€ par éolienne et par an au propriétaire du champ. Mais ce dernier devra à la fin de leur exploitation les enlever et à sa charge ou à celle des contribuables. « Bonjour » la pollution peut de ces matériaux sont recyclables Merci à mr le Maire de Coucy pour ce cadeau empoisonné.
Jaspierre Jean Marc 08 Coucy	M et Mme Jaspierre s'opposent à l'implantation des éoliennes
Conroux Didier 08 Coucy 2	Concernant le projet c'est une abération complète sachant que Coucy se trouve dans une cuvette. Aucune écoute de la part du maire et de la société d'éoliennes voire un mépris envers les gens une étude dans le sens de la société d'éolienne. De plus cela ne fera pas travailler d'entreprise française ou très peu NON aux éoliennes à Coucy respect de la population
Mercier Julien 08 Coucy	Je ne suis pas contre le projet éoliens, cependant pas aussi proche des habitations. Le nouveau PLUi a changé est stipule que les premières éoliennes, les plus proches des habitations doit se trouver à au moins 1000 m. Ce qui me bien plus raisonnable.
Pierre Sylvie 08 Amagne	Je suis tout à fait contre l'installation d'éoliennes en sachant que nous sommes déjà au milieu d'un parc d'éoliennes
Lamblin Christine 08 Coucy	Plusieurs questions : - A l'origine l'aide financière proposée grâce au profit des éoliennes devait servir au financement du « tout à l'égout ». Financement autre= alors quel intérêt ? - 400m3 de béton par éolienne dommage les derniers blockaus viennent d'être enfouis ! - Soyons vigilant, les investissements pour 4 éoliennes ne sont pas rentables, nous en verront poindre au – 10 de + ! - Pourquoi notre représentant à voté au sein de la comcom au – 1000 m de distance 1ère habitation et accepte dans sa commune = 600 m ? - Quel avenir « Coucyvert » = hélas un mythe ? N'y a t il pas d'autre solution ? Peut être regardé dans le village, ceux qui ont fait le choix du photovoltaïques ? - une enquête publique et un magistrat de commune ont ils à ce stade encore le pouvoir de faire infléchir une multinationale ? Bon courage
Charbonnier Maurice Coucy	Je pense que ce sera un plus pour le budget de la commune. Leur emplacement n'est pas gênant et que le rendement électrique fourni est intéressant
Buchholz Guy 08 Amagne	Je suis absolument contre ! Pour les raisons qui suivent : beaucoup trop proches des habitations, destruction du paysage qui est déjà impacté par la ligne très haute (800000volts). Et le sud Ardennes est déjà en rouge au niveau du nombre d'éoliennes.
Destrumelle 08 Amagne	La destruction paysagère que va provoquer l'implantation d'éolienne sera très visible de l'autoroute. Un encerclement de Rethel avec en cours desux autres projets sur Doux et Sorbon et d'autres encore en projet.

	<p>Le bruit pour Amagne et Coucy 2 qui sont sous le vent et à 590 mètres de la première éolienne qui en mesurera 100 (presque la tour Monparnasse) 22.8 MW ne vont pas alimenter 18000 foyers mais entre 7500 et 9000 avec un facteur de charge de 30% selon les chiffres officiels de consommation donnée par la Dreal Grand Est.</p> <p>L'énergie propre mais quand les pales ne tournent pas ou pas assez il faudra compenser par de l'électricité produite par des centrales à charbon ou à gaz.</p>
Bécue Emmanuelle 08 Amagne	<p>L'énergie propre évoquée pour la construction des éoliennes mais on ne parle pas des tonnes de ciment et infrastructures à réaliser pour les implanter puis de la destruction. Je pense surtout à nos enfants qui vont vivre à coté de ces monstres d'acier et vont subir tous les désagréments   bruits et autres nuisances sur nos personnes encore inconnues pour le moment mais qui sont une réalité.</p> <p>Nous ne pouvons laisser cet héritage à nos enfants . Il y a bien d'autres énergies vertes et beaucoup moins polluantes. Mon habitation est à 590 m de la future éolienne pour toutes ces points et d'autres Je suis contre les éoliennes.</p>
Plantin 08 COUCY	<p>Suite au projet d'éoliennes dans notre village mon mari et moi-même sommes déjà outré de voir sur toutes les routes que nous traversons tous ces géants qui bordent nos campagne. Quelle tristesse !!! donc nous sommes contre ce projet d'éolienne à Coucy</p>
Dzuida Irène	<p>Je suis d'accord pour le projet d'éoliennes à Coucy</p>
Martel Bénédicta 08 Coucy	<p>Je suis d'accord pour le projet d'éolienne à Coucy</p>
Théron Loïc 08 Coucy	<p>Je suis d'accord pour le projet d'éoliennes à Coucy</p>
Begue Marceau	<p>Je suis pour le projet des éoliennes</p>
Cousinard Viviane	<p>D'accord pour le projet d'éolienne à Coucy</p>
Riva Thérèse 08 Coucy	<p>Je suis favorable à l'implantation de 4 éoliennes sur Coucy. C'est une énergie propre, renouvelable et 100% naturelle produite grace au vent et qui réduit l'émission de CO2. La rente financière des 4 éoliennes va aider la commune (assainissement, route, etc...</p> <p>J'étais au conseil municipal en 2017 quand nous avons pris la délibération favorable. Après une première réunion publique le 24/09/2016 et une seconde le 11/02/2017 en présence de VSB Energie Nouvelles (choisi par le conseil réunion du 25/01/2017). Les personnes présentes ont donné leur avis sur la poursuite ou non du projet, un maximum était pour.</p> <p>La rente annuelle de 50000€ par an minimum pouvait venir en déduction de l facture d'assainissement. Les membres du conseil ont décidé de poursuivre le projet et ont chargé le Maire de signer les documents et conventions d'indemnisation.</p> <p>D'autres réunions publiques ont informé les habitants le 18/12/2018 17/06/2019 et l'enquête publique le 1/10/2022.Tous les habitants ont toujours été informés.</p>
Mr et Mme Dumont 08 Coucy	<p>Nous sommes pour le projet d'éoliennes à Coucy</p>
Ruic Pierre Anne Marie 08 Coucy	<p>Pour les éoliennes de Coucy je suis pour ce projet car l'énergie utilisée est une énergie renouvelable qui utilise la force mécanique du vent (gratuit) pour la transformer en électricité donc propre et non polluante. Elle est génératrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'indépendance énergétique du pays</li> <li>-L'assurance de prix compétitifs de l'énergie</li> <li>-La garantie de la cohésion sociale et territoriale par l'accès de tous à l'énergie</li> <li>-La préservation de la santé contre l'aggravation de l'effet de serre</li> <li>-La hausse des emplois éoliens</li> <li>-L'apport financier très intéressant aussi bien pour la commune, la communauté de communes, le département et la région. C'est pourquoi je concidère ce projet comme extrêmement positif pour la commune de Coucy et qui je vote pour sans hésitation</li> </ul>
anonyme	<p>Nous traversons actuellement une crise énergétique considérable. Des centrales nucléaires sont fermées, d'autres sont à l'arrêt ou en grève, les directives du gouvernement sont de produire et d'étendre le parc de voitures et de vélos électriques mais avec les moyens actuels nous ne sommes pas en mesure d'assurer ces intentions, pour cela il faut continuer de créer des parcs éoliens sur terre comme en mer et développer la pose de panneaux photovoltaïques. Je suis favorable au projet de la commune de Coucy</p>
Destrumelle Larent	<p>Je suis défavorable à l'installation d'éoliennes sur le de Coucy. Pourquoi ? Coucy est situé à l'est de Reithel. C'est le seul endroit qui est resté à l'état naturel. Il faut le préserver surtout que la</p>

08 Amagne	<p>MRAe a émis des recommandations qui sont : la ZIP est à proximité immédiate d'un important couloir migratoire. Un second couloir migratoire se trouve entre l'éolienne 3 et 4.</p> <p>Le projet aura un impact sur le mont de Sery qui va être reconnu par l'UNESCO.</p> <p>Lorsque je suis sur les hauteurs d'Amagne j'ai des éoliennes sur les 4 points cardinaux. La ligue des oiseaux (LPO) a vu des cigognes blanches à l'emplacement du projet. Je joints la délibération du conseil municipal d'Amagne</p>
Cuif-Delachambre 08 Coucy	<p>Je suis favorable au projet car u vue de la crise énergétique, il est important de privilégier les moyens d'avoir de l'énergie sur le sol et territoire français. Il serait incompréhensible de se priver d'une source énergétique inépuisable et non polluante et sans être dépendante d'un autre pays que le notre.</p>
Jacquemin Romain 08 Coucy	<p>Bonjour, même si le maire de la commune présente le projet éolien de Coucy comme une opportunité de réduire le cout du tout à l'égout de la commune pour chaque habitant, meme si j'entend cet argument, le problème pour moi n'est pas là.</p> <p>Sommes nous pour ou contre un développement anarchique du parc éolien français.</p> <p>Pour ma part je suis contre voici mes raisons.</p> <p>Le premier est l'argument visuel qui a mon sens est une pollution majeur de la campagne française, on a plus un paysage rural et bucolique.</p> <p>Cet implantation entraine aussi une pollution sonore, les promoteurs de parc nous parlent de 35db à 500m (mais combien au delà?) correspondant au bruit d'un frigo. Quel habitant de Coucy est prêt à entendre un frigo en permanence lorsqu'il est dans son jardin ou en promenade autour du village.</p> <p>Ensuite les études menées sur les différents parcs existant en France ont montré un problème sur la faune avec des troubles des performances et du comportement auprès des animaux résident dans les parcs éoliens.</p> <p>Des troubles physiologiques sur les personnes sont également remontés, on parle aujourd'hui du « syndrome éolien » causé par les ultrasons émis par les pales entraînant troubles du sommeil et nausées.</p> <p>Avons nous besoin de ça à Coucy en plus des lignes HT. Les statistiques RTE montre qu'une éolienne tourne de 1% à 80% de sa capacité sur son cycle de vie (20 ans) obligeant à grder une énergie fossile et ou nucléaire pour subvenir à la demande. A la fin de sa vie, une éolienne doit en théorie être démontée hors la provision aujourd'hui est de 50000€ contre un coût estimé à 150000€. Qui va payer les 100000€ manquants ? Allons nous démonter une éolienne sur 3 et laisser les autres rouillées sur pieds comme les 14000 éoliennes aux états unis. De plus le retraitement ès polluant que ce soit par broyage ou l'incinération des pales, de ce fait aujou elles sont pour la plupart brulées dans les cimenteries.</p> <p>Comment produisons nous le courant les jours sans vents.</p> <p>L'aspect économique rentre en ligne de compte aujourd'hui on nous parle d'augmentation du coût de la vie chaque français paie sur sa facture d'électricité 20 à 25% pour les énergies renouvelables (éolienne...) alors que ça ne représente que 5 à 7% de la production. Stoppons le programme éolien et réduisons les factures de 20%.</p> <p>Enfin dernier argument, la baisse de la valeur des biens immobiliers construits autour des parc, même si les chiffres différent selon les sources, tout le monde est d'accord sur ce point. Je ne m'étendrais pas sur les arguments financiers des promoteurs et agriculteurs car sur ce point les chiffres ne sont pas fiables mais pour moi pour continuer à vivre en harmonie avec la nature et les valeurs rurales, la commune et les habitants n'ont pas besoin du projet éolien.</p>
Csanyi Malika 08 Coucy	<p>Je suis favorable pour le projet éolien sur le village de Coucy</p>

### Coucy 2 annexe

Nom du signataire	Observations
Schlosser Brigitte 08 Amagne	<p>Contre le projet éolien, derrière chez moi c'est déjà Noël toute l'année et on ne peut pas dire que ce système nous apportera l'électricité voulue</p>
Michaud Olivier 08 coucy 2	<p>Je suis contre pour la polution visuelle.</p>
Lombart Jacqueline 08 Coucy 2	<p>Je suis pour le projet parce que c'est de l'énergie verte</p>
Genevois Didier 08 Coucy LPO	<p>Bénévole et administrateur à la LPO Champagne Ardennes j'aurais aimé des mesures compensatrices plus en rapport en rapport avec l'enjeu avifaunistique voire faunistique au sens large.</p> <p>Je suis malgré tout globalement pour ce projet car il permet d'aller vers plus d'énergie verte.</p>
Laroche Michel 08 Novy Chevrières	<p>Concédérant que le sud Ardennes est déjà saturé d'éoliennes. Nous ne sommes pas d'accord pour cette nouvelle implantation sur la commune de Coucy.</p> <p>Nous venons inscrire notre désaccord car Coucy touche également Novy Chevrières</p>
Roynette Jacques 08 Coucy	<p>Pour les éoliennes</p>

Cordier Christian 08 Amagne	Les Ardennes sont suffisamment pourvues en éoliennes. Je suis contre. Avantage financiers pour Coucy. Par contre les communes de Amagne et Lucquy vont avoir les inconvénients : pollution du paysage, interférences radio électriques, répercussions sur la faune.
Prudhomme Martine 08 Coucy 2	Déclare être contre car problème pour la vue, les lumières et les nuisances pouvant survenir
Laurent Alex 08 Coucy	Je suis contre l'installation futures des éoliennes proches des maisons dont je suis propriétaire et qui proviennent de ma famille maternelle depuis plusieurs années
Kalsh Rudy 08 Coucy 2	Je suis contre le parc éolien sur la commune dénaturation du paysage, émissions de basses fréquences néfastes pour l'humain et l'environnement (faune et flore), problèmes pour les oiseaux et chauves souris. De plus je serais à environ 600m ce qui impactera le prix de mes biens immobiliers
Gauthey Alain 08 Coucy 2	Les profits au détriment du bien être de nos campagnes ! Je suis contre ce projet il y a beaucoup d'autres façons de produire de l'énergie
Bergna Noëlle 08 Faissault	Tant pis pour les riverains... N'y a t il pas d'autre solution plus efficace et moins nocives...
Cuif Olivier 08 Coucy	Je suis pour le projet éolien de Coucy. Il est nécessaire de produire de l'électricité et l'éolien peut être une solution parmi d'autres
Centre d'Assistance et d'informations sur les oiseaux (CAIO) B Ulrich Président	Oui aux éoliennes implantées dans des zones dévastées au niveau de l'arboriculture, mono-productions agricoles intensives (Marne, Sud Ardennes...) Non aux éoliennes implantées aux abords des zones habitées (pollution visuelle) et des zones où la biodiversité est encore relativement persistante (haies bocagères, bosquets, vergers...) Non aux éoliennes sur les territoires « partagés » par plusieurs communes: Coucy, Lucquy, Novy, Amagne. Les éoliennes contrarient, dénaturent et stérilisent les derniers écosystèmes accueillant une grande diversité d'oiseaux de toute nature et d'autres part une petite faune remarquable et très utiles (à titre d'exemple, les chauves-souris sont aussi les grandes victimes des éoliennes d'après une étude 2022) Conclusion Le projet du parc éolien de Coucy est un non sens au niveau écologique et sociétal, il doit être réservé aux mornes plaines surexploitées et désertiques d'un point de vue de la richesse en biodiversité. Sauvegardons l'authenticité de nos territoires. Protégeons les espèces. Préservons nos milieux naturels diversifiés Avis défavorable au niveau du CAIO Nb : selon le centre européen pour les prévisions météo : le changement climatique conduit inexorablement à une chute drastique du vent et entrainera une chute sensible des rendements à moyen terme.

## Observations reçues par courrier postal

Nom du signataire	Extraits des Observations
CREMER Jean Amagne en date du 28/09/2022	Original annexé au registre papier  (...)Projet de Coucy avec un impact pour la zone la plus impacté étant le village d'Amagne (...) Implantation à moins de 500m de la zone Natura 2000 ? La commune de Coucy n'a pas réfléchi aux conséquences nocives.(...) Pour ce qui concerne la commune d'Amagne, Le Maire, les adjoints, tous les conseillers et plus de 90% de la population ne cessent de dire et de montrer qu'ils ne veulent pas d'éoliennes sous leurs fenêtres (...) étudier une localisation plus pertinente, prendre en compte les phénomènes d'encerclement et de saturation (...) impact sur la biodiversité, le paysager, le cadre de vie, le bruit, E1 et E3 à moins de 200 m d'un bois, couloir migratoire, problèmes pour les oiseaux sédentaires, migrateurs et les chiroptères (...) proximité Natura 2000, problèmes pour la biodiversité, perte de terre agricole, impacts sur les monuments historiques, nuisances sonores, impact visuel fort(...) photomontage orienté (...) <b>Pas d'éolienne dans ce secteur</b>
Françoise MICHEL	Original annexé au registre papier Les critères environnementaux, paysagers et humains ne semblent pas avoir été pris en compte(...)



Amagne en date du 4/10/2022	580m des premières habitations (...) proximité zone natura 2000, proximité de la saulces, de 4 étangs, couloir de migrations, fuites de certaines espèces d'oiseaux, problèmes pour les chauves souris [...] nuisances sonores, visuelles, impact sur notre église classée, destruction de la zone de respiration visuelle [...] impact sur la santé humaine : acoustique, électromagnétique, infrasons, émissions lumineuses, feux d'obstacle [...] Tout s'oppose à l'venue de ces éoliennes à cet endroit
Stéphane Schmitt Amagne en date du 4/10/2022	Original annexé au registre papier (...) argent facilement (pas gagné) par une minorité (...) proximité des villages surtout Amagne (...) pas de concertation en associant les populations riveraines (...) manque de concertation (...), manque d'objectivité, information triées de façon partisane par VSB elles sont incomplètes et n'ont pas permis d'évaluer sérieusement les impacts (...) 98% de la population d'Amagne a dit ne pas vouloir d'éoliennes aussi près du village mais pour VSB l'avis de 700 personnes ne compte pas (...) non prise en compte de l'église remarquable et classée d'Amagne, couloir migratoire, proximité d'un bois à moins de 200m de E1 et voir aussi E2, des vergers, des cultures maraichères, un ruisseau, 3 étangs, proximité zone natura 2000, impacts négatifs sur les nombreux oiseaux (...) pas d'éolienne à proximité de la vallée de l'Aisne qui doit être protégées
Claude DEJENTE Amagne en date du 4/10/2022	Original annexé au registre papier (...) la conclusion du rapport final V2 de VSB ne reflète pas la vérité, études orientée et partisans de VSB (...) abstraction des nuisances reconnues : paysages, acoustique, environnement humain, le milieu naturel (...) ces nuisances ont été mise en avant par la rapport de la MRAe (...) seule motivation de VSB est l'argent (...) Amagne est un village remarquable qui possède 1 calvaire proche de E1, une très belle mairie, l'église Saint Martin classée (...) Les habitants d'Amagne (et ils ne sont pas les seuls) ne veulent pas de ces éoliennes (reconnues indésirables par les autorités) à cet endroit
Ophélie DAME Coucy en date du 4/10/2022	Original annexé au registre papier Nous, habitants de Coucy depuis 2 ans, sommes contre l'installation d'un parc éolien sur notre commune. (...) pollution des éoliennes, paysage abimé, (...) Nous savons que les éoliennes ont un but financier et non écologique. Nous sommes contre ce projet.
CREMER Jean Amagne en date du 7/10/2022	Original annexé au registre papier (complément du courrier n°1 et observation registre papier n°1) (...) remarques sur les réponses de VSB par rapport aux recommandations de la MRAe (...) Pas d'éolienne dans ce secteur défavorable
Anonyme en date du 11/10/2022	Original annexé au registre papier Nous sommes écologiste, nous aimons la nature en étant contre les éoliennes qui détruisent, tous les animaux (...), les oiseaux (...). Le bruit, la vue, les ondes (...) contre ce nouveau parc éolien
Déjente Claude 08Amagne en date du 14/10/2022	Original annexé au registre papier Etant habitant du village de Amagne je suis contre les éoliennes (...) problèmes de réception de télévision (...)
Potier David 08 Coucy en date du 23/10/2022	Original annexé au registre papier (...) Un projet dont les bénéfices attendus viendront réduire la facture d'assainissement collectif des habitant (...) Un projet qui a été construit en toute transparence (...) Une ouverture à la concertation avec la commune de Amagne (...) Des enjeux politiques qui pourraient avoir exercé une influence sur l'opinion (...) Pourquoi la municipalité d'Amagne a finalement refusé le nouveau projet qui répondait à ses demandes ? (...) Pourquoi l'association « Bien Vivre à Amagne » n'a jamais souhaité reprendre le dialogue avec Coucy ? (...)
Cremer Jean en date du 26/10/2022	Original annexé au registre papier (...) Le problème est que cette zone de Coucy est reconnue par tous et à juste titre (sauf les bénéficiaires financiers) comme étant un lieu non propice à l'implantation d'éoliennes. Alors VSB a minimisé voir caché tout ce qui était susceptible de contrarié l projet (...)
Camuzeaux Christian (SPPEF) en date du 26/10/2022	(...) j'interviens en tant que délégué départemental de la SPPEF et emets un avis défavorable (...) Conclusion : Ce parc ne doit pas voir le jour car il présente beaucoup d'inconvénients, qui sont évidemment minorés par le promoteur.

## Observations sous forme dématérialisées

Nom du signataire	Observations
Watier Benoît	Essai fonctionnement
Watier Benoît	Essai fonctionnement
Chevalarias Préfecture des Ardennes	Observation test
anonyme	Au regard de la crise énergétique européenne, je suis favorable à tout projet qui permettra d'éviter les coupures d'électricité en hiver et de se rendre indépendant énergétiquement.
GaetanParis 75 Paris	Je suis favorable au projet éolien car c'est un projet positif pour le territoire : création d'emplois, énergie verte, retombées économiques et fiscales pour la commune et ses habitants
anonyme	Vu le contexte environnemental de crise climatique actuel, le manque d'électricité engendrant des black out qui pèse sur nos têtes comme une épée de Damoclès et les couts énergétiques qui font exploser le portefeuille des français, il est impensable et même indécent de s'opposer à ce genre de projet. J'y suis forcément favorable. Il est temps que la France change
anonyme	Je soutiens ce projet car il va permettre de produire de l'électricité depuis cette source intarissable qui est le vent, comme à la belle époque de nos moulins. Cette énergie est renouvelable et de plus locale (pas de dépendance). Ces éoliennes participent à la lutte urgente contre le réchauffement climatique. Je suis pour à 100 % Bravo aux élus qui soutiennent ce projet.
David	Je ne suis pas favorable à ce projet qui est un désastre écologique, un rendement très faible par rapport aux nuisances, sans parler des tonnes de béton qui reste enfouies après démantèlement et du recyclage des pales et autres composants des ces éoliennes, juste bon pour les écolos bobos.
Fabrice & Bernadette MIGNANI	Bonjour, Nous sommes contre ce projet : * Les nuisances sonores (nous avons constaté chez un ami à Sorbon un bruit sourd et répétitif) * Détérioration de la vue * Proximité de l'espace "Natura2000" * Quel avenir pour les blocs de ciment ? * Nous n'avons rien contre les agriculteurs mais il ne faut pas que les gains pour ceux-ci soient la raison de cette décision Vous en souhaitant bonne réception, Fabrice & Bernadette MIGNANI
anonyme	Dans le contexte actuelle, il est nécessaire de développer au maximum l'éolien terrestre. D'après Project DrawDown, la meilleure façon de parvenir à ne pas dépasser les 1.5° d'augmentation de la température de la surface terrestre à la fin du siècle est de développer massivement les projets éoliens terrestres et photovoltaïques ainsi que de réduire drastiquement la quantité de viande et poisson de nos régimes alimentaires
Cyril Gauthey 08 Coucy	Les énergies renouvelables sont une nécessité, cependant il ne faut pas faire n'importe quoi. Page 4 sur 5 Pourquoi implanter des éoliennes aussi proches des habitations, alors qu'il existes des zones éloignées de toutes habitations ? ( sans doute pour minimiser les coûts de raccordement au réseau électrique ) Les études tiennent compte des normes mais pas des pollutions permanentes : le bruit, la vue, la perte de surface cultivable alors que nous voulons faire des cultures de plus en plus bio donc avec moins de rendement... Les maisons vont également perdre de leur valeurs avec une vue directe sur les éoliennes et le ronronnement permanent. Une indemnisation pour perte de valeurs est elle prévue de la part de la société VSB confortablement installé à 800km de là ?
ROLLIN, Gérard 75 Paris	Notre société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 100 personnes dans le département des Ardennes. Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ
Coupin 08 Coucy	REFUS !! Nous nous opposons à ce projet !!! Et nous sommes prêt à contribuer et participer avec les autres habitants pour manifester et nous mobiliser !!! Pour notre beau patrimoine Ardennais et ses magnifiques paysages qui sont déjà trop dénaturé. Mais surtout pour L'AVENIR DE NOS ENFANTS !! NON !!
anonyme	Je m'oppose a l'installation d'éolienne.
anonyme	Je m'oppose a l'installation d'éolienne.
anonyme	Bonjour, Je suis profondément convaincue de la nécessité de développer des énergies renouvelables sur la commune de Coucy . Il y a urgence à agir, ne serait-ce que pour nos générations futures. Quelle énergie pour demain ? Nous avons la chance d'avoir une richesse naturelle, le vent, produit localement, pouvant alimenter plusieurs foyers, alors agissons. Je soutiens à 100% ce projet de 4 éoliennes, qui vont permettre non seulement de contribuer au mix énergétique français, mais également contribuer au développement économique du territoire ! j'ai une fille de 7 ans, qui trouve les éoliennes belles et comprend mieux d'où provient notre énergie. Pour nos enfants, accélérer les énergies vertes, laissons leur un avenir plus propre. Charlotte
anonyme	Je ne souhaite pas que ce projet aboutisse, trop d'incohérences sur les résultats attendus, voir ce qu'il c'est passé en Allemagne

THOIN Brigitte 08 Coucy	Je suis contre ce projet car trop de pollution visuelle. Dans le sud Ardennes on ne voit que ça, des Eoliennes ! - Pollution sonore (ronnement incessant) - Recyclage après le démantèlement des pales en fibre de carbone, du socle en béton (550 m3) - Impact sur la faune et la flore. Notre paysage sera dénaturé ! Nos Ardennes sont si belles !! <b>NON AUX EOLIENNES !!!</b>
THOIN Thierry 08 Coucy	Je suis contre le projet éolien sur les terres de Coucy pour plusieurs raisons : Il y en a suffisamment sur notre secteur, Pauvres et Sorbon. C'est une vraie pollution visuelle et en plus la pollution souterraine avec le béton (550 m3 par éoliennes soit 95% de son poids). Le bruit des pales lorsqu'elles vont tourner et l'impact sur le prix de l'immobilier. Quelle campagne allons-nous laisser à nos enfants ? Mais de toute façon je pense que la décision est déjà prise !  <b>NON NON NON AU PROJET EOLIEN !!!</b>
anonyme	Non aux éoliennes qui dénaturent le paysage
anonyme	Je suis contre ce projet car les éoliennes sont des sources de pollutions visuelles, auditives, environnementales et cela ne rapporte pas assez d'énergie ... il faut tout de même avoir besoin du nucléaire...voir l'exemple en Allemagne ...
Giot Sandra 08 Amagne	Je suis contre l'installation d'éolienne dans le secteur. Vis à vis de la nature et pour les conséquences que cela entraîne sur notre santé.
anonyme	je suis opposé a l'installation d'eolienne dans le secteur. A cause de l'impact sur la nature, la polition visuel et les problèmes de recyclage une fois l'installation obsolètes.
anonyme	Refuse ce projet, dénature le paysage sans parler de la perte de valeur des maisons proches des éoliennes. Et des inconvénients (bruits, réseaux, santé...)
anonyme	Refuse ce projet, dénatures le paysage sans parler de la perte de valeur des maisons autour des éoliennes. Et des inconvénients (bruits, réseau, santé....)
anonyme	Je refuse ce projet qui dénature le paysage, sans parler des inconvénients engendrés par les nuisances de ces machines ( bruits, santé, incendies, etc..... ) Et aussi personne ne parle, des fins de vie des machines qui vont coûter horriblement cher aux propriétaires des terrains mais cela reste encore très tabou, posé la question au promoteur et vous serez très surpris !!!!
anonyme	La création du parc éolien n'a rien de positif pour la commune de coucy et ses alentours. Habitant sur Lucquy, je n'ai aucunement envie d'avoir à côté de mon habitation la construction d'éoliennes qui viendront dégrader les sols et le magnifique paysage de notre région, sans parler de la faune sauvage (en autres oiseaux) qui seront dérégés par ce chantier. La construction d'éoliennes n'a donc aucun avantage en matière de production d'énergie qui est réellement minime. Je suis donc CONTRE la construction de ce parc éolien.
anonyme	Non merci l'éolien
anonyme	Je suis contre le projet présenté par le maire de COUCY. Bien que n'étant pas pas opposé aux énergies renouvelables, ce projet impacte sévèrement le bassin de vie des communes de COUCY, LUCQUY, FAUX et AMAGNE, soit près de 2000 habitants. Nous ne sommes pas obligé de subir les nuisances diverses de ces machines qui mesurent 186 mètres de haut. (Haut de pale) que notre voisin veut nous imposer. Cette hauteur représente les trois quart de la tour eiffel. L'argent, au détriment de la qualité de vie de notre territoire, est la seule motivation de ce projet. Adieu les randonnées dans une campagne jusqu'ici miraculeusement épargnée. Le RETHELOIS est pratiquement encerclé. En conclusion, je suis opposé à l'implantation anarchique des éoliennes en zones habitées au coeur de nos villages.
MAYOT élisabeth	Déposée le dimanche 2 octobre 2022 à 11h23 NON au projet du parc éolien de COUCY. Trop!! c'est trop!!! Nous sommes entourés de parcs éoliens qui bien souvent sont à l'arrêt. Le projet de COUCY est trop près de nos villages. Il serait bon mesdames et messieurs les élus et exploitants agricoles, de consulter les habitants des villages avant de prendre vos décisions et de nous mettre devant le fait accompli.
CUINET Anne- Lise 08 Amagne	Il me semble qu'en terme d'éoliennes, nous en sommes entourés. Habitant sur la commune d'AMAGNE, nous en avons marre de ce paysage modifié, du bruit que cela génère. La faune animale est touchée également par les ondes que dégagent les éoliennes. STOP AU PARCS EOLIENS!!!
LEBE PHILIPPE	Trop c'est trop, Je suis opposé à ce projet pour cause de saturation de mon horizon visuel, de plus ces machines ont une production aléatoire, donc faible, puisqu'elles dépendantes des conditions météorologique. J'ajouterai que le coût financier, puisque subventionnées, devient en ces temps de disette pour les ménages français une charge financière -via la taxomanie verte- insupportable. La 6 éme puissance du monde a besoin d'une production d'électricité abondante, fiable, pilotable à souhait et peu couteuse et non de ces machines improductives qui contribuent à l'artificialisation des sols et à la destruction de la faune.

MORLET. Claude 08 Lucquy	Je suis contre l'implantation d'un tel parc. Dégradation de notre cadre de vie. Manque de recul pour évaluer les nuisances sur l'organisme de tous êtres vivants.
Anonyme	Je suis contre le projet d'implantation d'éoliennes, que ça soit à Coucy ou ailleurs.. Pollution visuelle, auditive, écologique (béton enfoui, recyclage lors de la fin de vie de tout ce métal..) dégradations de nos conditions de vie.. L'argent ne fait pas tout Messieurs les politiques..
Greg	Je suis contre ce projet d'implantation d'éoliennes (par ailleurs, au nombre de 3 et non pas 4 d'après les infos communales). N'étant pas contre la production d'énergie renouvelable, je ne vois pas l'intérêt d'implanter à l'intérieur de 3 villages qui se touchent. De plus, bien qu'il s'agisse du terrain de la commune de Coucy, je pense que l'avis des deux autres communes (Amagne et Lucquy) sont également importantes pour réaliser ce type de travaux. Il aurait été intéressant de réaliser un sondage (ou un vote) auprès des habitants de ces trois communes afin de valider ce projet. De plus, l'argument des retombées financières pour la commune au détriment du bien être des administrés est désolant... Bref, pollution visuelle, sonore, coût de fabrication en CO2 très élevés, très peu recyclable..., sont-elles fabriquées en France?
anonyme	Je suis contre ce projet d'éoliennes, je pense qu'il y en a assez dans le secteur, je ne comprends pas qu'on veuille en mettre aussi près du village. Il faut arrêter de voir ce que ça va rapporter et de dire soit disant que c'est une électricité verte car on ne prend jamais en compte la pollution de la fabrication et surtout de la destruction d'une éolienne, car faut savoir qu'une éolienne a une durée de vie d'environ 20 ans et arrivée à son terme on les détruit et on casse environ 400m3 de béton armé pour en reconstruire une nouvelle à côté. Au final tout le monde sait que c'est loin d'être rentable mais ça fait plus écolo alors que réellement ça ne les pas vraiment.
anonyme	Je suis contre !!!  Contrairement à ce que l'on nous fait croire les éoliennes rapportent très peu d'énergie !!  Et ce qu'elles rapportent ne compense pas le coût de la fabrication, Le coût du transport, Le coût de l'installation, la pollution visuelle, la pollution auditive, la pollution de la terre et de l'environnement, Le coût du démantèlement, !!!  Pensez au futur, dans 15 - 20 ans quand il y aura un nouveau chantier, de nouveaux travaux etc... pour démanteler les éoliennes.... Des travaux qui vont durer des semaines avec le bruit des marteaux piqueurs pour casser les tonnes de bétons sous terre !!! Et la reconstruction donc rebelotte !!! Ré enfouissement de béton sous terre etc... Ou est l'écologie la dedans...???
CARQUIN Marie 08 La Sabotterie	Je suis CONTRE ce projet.  Je ne comprends pas pourquoi des projets d'éoliennes puissent encore exister dans les Ardennes. A fin 2021, il y avait déjà 224 éoliennes en service + 137 éoliennes autorisées. Les habitants proches de ces machines souffrent déjà des nuisances occasionnées mais malgré cela, les projets continuent sans prendre en compte l'avis des habitants.  Dans ce projet de 4 éoliennes, les distances entre les mâts et les premières habitations sont de 590 m à 725 m. Avoir des éoliennes de 180 m de haut si près de chez soi est tout simplement inacceptable. Les personnes qui sont POUR ce projet habitent-elles proche d'éoliennes existantes ou de ces futurs aérogénérateurs ? Nous avons choisi de vivre dans nos villages ardennais pour la qualité de vie. Les éoliennes dégradent nos paysages, notre cadre de vie, entraînent une perte d'attractivité de nos villages. L'appât du gain pour certaines personnes (qui se justifient par le fait qu'il faut participer au développement des énergies renouvelables) ne justifie pas que notre campagne soit défigurée et notre cadre de vie dégradé (lumière, bruit, effet stroboscopique).  Les risques sur la santé de l'Homme et des animaux ne sont pas pris en compte au bon niveau alors que les cas se multiplient (ex : problème reconnu par la cour d'appel de Toulouse en juillet 2021 : dégradation de l'état de santé d'une famille liée à l'implantation d'éoliennes à une distance comprise entre 700 et 1300 mètres de leur domicile)  Une perte de la valeur immobilière de nos biens est incontestable sous réserve de trouver un acquéreur. Un jugement du Tribunal Administratif de Nantes reconnu la baisse de la valeur d'un bien et a obligé l'État à diminuer la taxe foncière d'un plaignant. [TA Nantes n°1803960 18 dec.2020]. STOP aux projets éoliens.

ROUYER Vincent 08 Amagne	La réalisation de ce parc éolien est une fois de plus injustifiée sauf pour l'intérêt financier des contractants. Le gain environnemental d'une production aérienne d'électricité est infime au regard des dépenses énergétiques et fossiles utilisées pour la construction des éléments des éoliennes. Je suis contre ce projet car il n'y a rien d'environnemental. Je suis contre ce projet car les éoliennes sont déjà fortement présentes dans notre horizon et polluent visuellement nos campagnes.
Jean 74380 Cranves- Sales	Non, les éoliennes ne doivent plus entrer en compte : elles ne sont ni performantes, ni surtout écologiques. Bien au contraire.
anonyme	Je suis contre les éoliennes pour l'environnement ainsi que notre sante
Jeremie Meunier 08 Rethel	<p>Habitant Rethel, ma première impression lors de l'annonce d'un projet d'éoliennes a clairement été négative. En effet, j'entendais tout et son contraire concernant cette énergie.</p> <p>Cependant en prenant le temps de mieux comprendre le fonctionnement de cette énergie (il existe des vidéos de vulgarisation simple sur youtube notamment), je m'aperçois qu'elle n'est certes pas parfaite, mais l'une des plus propre et efficace qu'il existe.</p> <p>Je remercie également le développeur du projet, qui a pris le temps de répondre à quelques questions techniques. Il se sont rendus disponibles lors de mon appel téléphonique et j'ai trouvé le discours très transparent, sans cacher les inconvénients des eoliennes d'aujourd'hui (je pense notamment aux pales qui ne sont pas encore recyclables)</p> <p>Quand on voit l'actualité ukrainienne aujourd'hui, on se rappelle que l'électricité est une priorité dans notre quotidien. Alors oui, je suis persuadé qu'il faut aussi mener le combat de la réduction de consommation, oui je trouve que les éoliennes ce n'est pas ultra joli, mais franchement pour essayer d'être objectif et de ne pas voir que le bout de mon nez, je pense qu'il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard.</p>
Lebeau Liliane 08 Amagne	<p>Bonjour</p> <p>Je suis foncièrement contre cette installation qui vient s'ajouter à un nombre déjà bien trop grand d'éoliennes. Ces constructions dénaturent notre panorama campagnard de jour comme de nuit (lumières clignotantes au loin). Nous sommes déjà allés trop loin avec ces installations et nous gâchons ce qui nous reste de vraie nature. Le bénéfice pour les citoyens qui les subissent est nul et seuls les inconvénients s'accroissent.</p> <p>Aucune contrepartie n'est prévue pour ces conséquences négatives.</p> <p>Il est facile de décider d'implanter des éoliennes de 180m dans un secteur qui concerne "les autres".</p> <p>Qu'avons nous à gagner à laisser cela s'installer au pied de nos maisons?</p> <p>Ne me parlez pas d'écologie... j'ai bonne conscience. Il ne suffit pas de brasser du vent pour faire de l'écologie, encore faut-il que le ratio bénéfice/ inconvénient soit juste pour les humains et l'environnement concernés.</p> <p>Ce n'est pas une solution reconnue assez performante pour se permettre de bafouer ce que nous avons de précieux</p> <p>Tant que ces éoliennes n'auront pas, par leur existence (construction, installation, maintenance, production, fin de vie et recyclage), un cycle écologique, elles seront en paradoxe avec leur pseudo-objectif. Non seulement, l'éolienne comme solution est utopique et biaisée, ici ou ailleurs, mais en plus, dans notre campagne, là où la nature est préservée, dans toute sa biodiversité, elle devient un poids lourd.</p> <p>Citez un seul avantage pour les habitants qui l'auront en ligne de mire.</p> <p>Il vous sera difficile de parler de solution écologique propre comme un de ces avantages à moins que d'occulter les tonnes de béton, l'absence de recyclage des matériaux, le déséquilibre de faune et de flore.</p> <p>Votre projet va trop loin et fait abstraction des voix qui se sont déjà levées contre lui.</p>
anonyme	Je suis défavorable à l'implantation de ces éoliennes car je ne suis pas convaincue de leur plus-value énergétique.
anonyme	<p>je suis totalement opposé a ce projet éolien comment peut on justifier ceci par le fait qu il financera l'assainissement de coucy, son voisin lucquy est entrain de faire ces travaux et n'a pas mis d'éoliennes pour le financer, si a chaque fois qu une commune a des travaux a faire elle doit installer un parc éolien ou allons nous?</p> <p>Nous sommes dans une commune avec une église classée ,dans le périmètre nous n avons pas le droit de faire certains travaux pour conserver une vue d'ensemble par rapport a celle -ci et on va installer des éoliennes que l on ne manquera pas de voir en sortant de cette église que fait l'architecte des batiments de France dans ce cas???</p> <p>Nous sommes dans la région ou se trouve le plus gros parc éolien, des que l on prend un peu d'altitude on peut dénombrer plus de 120 éoliennes tout autour le nuit une vraie guirlande et pourtant pas un pourcent d'électricité éolien sur ma facture. Ces nouvelles éoliennes seront la propriété du groupe VSB énergies nouvelles un groupe europeen avec le siege en Allemand a qui l'etat Francais [ c'est a dire le contribuable ] va payer le Kw une fortune.</p> <p>Dans ce cas pourquoi si Coucy veux produire de l'energie ,soit disant verte car le recyclage des eoliennes ne l'est quand meme pas trop avec l'enfuissement des pales en fibre de verre, ne favorise t'il pas plutot les panneaux photovoltaïques sur les toitures de toutes ses maisons</p>
eliane boeuf 08 Lucquy	<p>e suis contre l'implantation d'un tel projet.</p> <p>Manque de recul pour l'évaluation des nuisances sur tous les organismes humain et animaux.</p> <p>Dégradation de notre cadre de vie.</p>



	Dégradation des communications téléphoniques.
BEGUIN Yves Maire de Novy Chevières	Je m'oppose à la réalisation de ce parc éolienne pour plusieurs raisons citées ci dessous: 1er : toutes éoliennes ne sont pas implantées à plus de 100m de toute habitation comme le préconise le futur Pluï du pays réthelois dont monsieur Potier maire de COUCY est 1er vice président (voir plan d'implantation 600m -700m-etc) 2eme : sur les plans d'aménagement il n'est pas prévu de mesure conservatoire pour la commune de novy (doux - amagne pris en compte) 3eme: la vue prise sur le pont autoroutier A34 avec le schéma des éoliennes ne montre pas correctement l'abbatiale de novy classée monument historique; une vue prise du pont rd21 aurait mieux décrit l'impact 4ème Les bâtiments de France(AB F) souhaitent des implantations d'éolienne à plus de 5 km de tout bâtiment classée ors l'église se trouve à peine plus de 3km 4ème: L'association nature et avenir avait repéré 2 couples de milans royaux dont le rayon d'activité est d'environ 5km( aucun commentaire à ce sujet 5ème : Les éclairages haut de ces machine provoquent une pollution lumineuses déjà assez perturbé par les machine existantes(problèmes pour les insectes les oiseaux
anonyme 08Amagne	Non pas d'éolienne a proximité d'Amagne Contrairement à ce que le promoteur annonce Il y avait suffisamment de place pour mettre 3 éoliennes à Coucy en respectant les règles et sans venir gêner les habitants d'Amagne Ce choix délibéré a été pris de manière à ne pas avoir d'éolienne à proximité du village de Coucy Même si cette façon de faire s'inscrit dans le cadre de la loi La démarche régulièrement pratiquée est inadmissible et pour le moins sans gêne Les Communes qui échangent de l'argent contre des nuisances gardez les nuisances pour vous Honte à tous ceux qui prennent ou qui approuvent ce genre de pratiques
anonyme	Certes, l'implantation d'éoliennes n'est pas une solution miracle et il s'agit d'un système de production d'électricité comportant son lot de défauts. Néanmoins, dans le contexte actuel de difficultés d'approvisionnement en énergie et alors qu'on perçoit de plus en plus clairement les conséquences du changement climatique, il me semble NECESSAIRE de soutenir ce type de projets. Il n'est plus possible de s'attarder sur des considération telles que l'aspect visuel, pas plus que d'affirmer qu'on n'est "pas contre l'éolien", mais de refuser les projets près de chez soi. J'apporte mon soutien à ce projet de parc éolien.
Emeline Lallement 08 Coucy	JE SUIS CONTRE LE PROJET EOLIEN DE COUCY ! C'est une réelle dégradation visuelle de nos campagnes, une pollution de nos Ardennes ! N'en avons nous pas assez dans le secteur ? Il suffit de revenir de Reims la nuit tombée pour trouver la réponse ! L'horizon SUD ARDENNAIS de part et d'autre de la N51 est criblée d'éoliennes clignotantes... un vrais désastre ! Et on souhaite en ajouter derrière nos maisons, entre nos communes ? Le projet de COUCY nous est "vendu" pour financer l'investissement du projet d'assainissement.... Mais on nous prend pour qui ? Je ne suis pas d'accord pour suivre bêtement ce projet dans le seul et unique but de nous "faire économiser" de l'argent... Et pour tout le reste ? - L'évolution de la faune ? - l'impacte du prix de l'immobilier ? - le recyclage ? - la pollution de nos sols ? - les nuisances sonores - les perturbations du réseau téléphonique de plus en plus désastreux dans le secteur - les impacts sur notre santé ??? pas assez de recul pour débattre sur le sujet ... !
anonyme	Je suis contre ces éoliennes qui gachent notre paysage pour le peu qu'elles produisent
anonyme	Ces éoliennes jurent avec notre joli paysage et n'ont pas leur place ici. La dévalorisation des maisons aux alentours ne justifiera pas la production d'énergie
Jean	Infos pour ceux qui pensent être verts Les écologistes se sont engagés dans une nouvelle religion niant les lois de la physique. La désinformation de la population ouvre une autoroute pour imposer l'idée que le vent c'est en quelque sorte de l'électricité propre et presque gratuite Le vent est « gratuit » (comme d'ailleurs le pétrole qui jaillit de terre...), mais pas sa transformation en électricité ! L'énergie ne se crée pas elle se transforme. Sa présence dans la nature est rarement sous une forme directement utilisable. Il faut donc des transformations consommatrices d'énergie. Il existe un ratio intitulé Taux de Retour Énergétique (TRE) qui exprime simplement l'idée : « Combien vais-je récupérer d'énergie utile par rapport à l'énergie que je vais dépenser pour l'obtenir ? » Le TRE tient compte de toute l'énergie dépensée lors du cycle de vie d'un produit (production, extraction, transformation de fabrication, transport, mise en œuvre, recyclage etc.). L'hydroélectricité a un TRE de 100 Le nucléaire a un TRE compris entre 50 et 75 La géothermie a un TRE de 32 Le gaz naturel a un TRE DE 10 L'éolien a un TRE de 5.2 Ainsi, l'Agence Internationale de l'Énergie considère qu'une transformation énergétique n'est rentable que si son TRE est supérieur à 6, ce qui n'est pas le cas de l'éolien Une éolienne brûle plus d'énergie (le plus souvent carbonée) qu'elle ne peut produire durant toute sa vie



	<p>De plus la production d'électricité par l'éolien est variable et intermittente, les moments de productions ne correspondant pas nécessairement au besoin.</p> <p>Vouloir imposer cette technologie est fondamentalement anti-écologique car trop énergivore par rapport à sa production sur son cycle de vie.</p> <p>Les seuls gagnants avec l'éolien sont les opportunistes et les financiers qui ont deviné tout le bénéfice qu'ils pourraient tirer de cette nouvelle religion imposée aux peuples</p>
anonyme	Correction avis maire de Novy pour la distance aux habitations il faut lire 1000m et non 100m
anonyme	Trop c'est trop, plus d'éoliennes chez nous. Il y en a déjà beaucoup trop. De plus, elles ne fonctionnent pas tout le temps. Trop de vent, elles ne tournent pas, pas de vent, elles ne tournent pas, trop froid, elles ne tournent pas non plus. Alors pourquoi???? Est-ce rentable? Non.
Bauchot, stephane 08 Amagne	je suis contre le parc d'éoliennes qui n'a rien d'écologique
anonyme	Nous ne voulons pas de ces éoliennes. Nous venons d'une grande ville et souhaitons nous installer à la campagne pour le calme, la vue dégagée sur les champs, les prés, les animaux.....pas pour y voir ces tours de métal bruyantes et visuellement laides. Sans compter la perte de valeurs immobilière de nos biens.....
ROLAND LUDINART 08 Amagne	<p>Bonjour.</p> <p>C'est scandaleux de vouloir mettre quatre éoliennes entre trois villages distants de trois kilomètres seulement sachant que l'une d'entre-elle se trouve à proximité ( 300 mètres) d'une zone classée Natura 2000 et sur un couloir de migration des grues cendrées.</p> <p>D'autre part, il y a déjà trois parcs éoliens non saturés dans un rayon de moins de 10 kilomètres.</p> <p>J'ajoute pour information que les nuisances occasionnées par ces éoliennes ne sont aucunement pour les habitants de Coucy mais pour les habitants des communes voisines.</p> <p>Monsieur le Président de la République a dit publiquement qu'il ne souhaitait pas que se développent les parcs éoliens d'une façon anarchique, mais raisonnée dans le respect de l'environnement et du citoyen.</p> <p>Je vous remercie de me lire et de prendre en considération mes remarques.</p>
Cedric Motelet 08 Amagne	<p>Bonjour je suis contre ce projet de parc éolien pour les raisons suivantes :</p> <p>Habitant Amagne, nous sommes déjà saturés par les éoliennes autour du village. En nous rendant à l'extérieur du village, nous pouvons apercevoir près d'une centaine de mâts ! C'est bien trop !</p> <p>Entre la centrale de Chooz, les centrales hydro, les éoliennes déjà en place, les Ardennes sont largement surcapacitaires en production électrique.</p> <p>L'implantation des mâts est directement proportionnelle à la pauvreté du territoire ! Ce sont les subventions qui rendent viables ces projets. Ce n'est pas acceptable.</p> <p>Dixit le promoteur rencontré lors de précédentes réunions publiques, le rendement de ces machines devrait se situer autour de 20%. En constatant les mâts déjà en place, non seulement ce chiffre est très optimiste, mais de plus il est aberrant d'implanter un équipement en misant sur 20%. Dans l'industrie où je travaille, personne ne proposerai de projet avec des rendements inférieurs à 80%. Ces projets ne sont viables que par l'argent public qui les subventionne ! Pourquoi ne pas implanter dans la vallée du Rhin par exemple, bien plus propice à un vent continu ??</p> <p>Comme citoyen, je refuse également que des équipements dont la recyclabilité totale n'est pas assurée soient implantés.</p> <p>Comme citoyen, je refuse que des mâts étrangers soient implantés ! Ces mâts sont subventionnés par de l'argent public français, il est inacceptable que ce soit des industriels étrangers qui bénéficient des commandes ! ça ferait du travail pour nos ouvriers !</p> <p>Du côté des nuisances sonore, quid de ces installations si elles perturbent les habitants, la faune ? Pas d'implantation si nous n'avons pas l'assurance du retrait des mâts en cas de perturbation !</p> <p>Cette implantation est directement à proximité d'une zone Natura 2000. Ce classement ne signifie-t-il donc plus rien ?</p> <p>Tous les ans nous avons des oies sauvages qui volent au dessus d'Amagne. Cette année, au printemps, elles ont même effectué une halte la nuit à l'emplacement de l'implantation prévue. En cas d'implantation, les oies changeraient d'itinéraire, pourquoi n'aurions-nous plus le droit de profiter de ceci ??</p> <p>Bref, vous l'aurez compris, dans le sud rethelois, nous avons déjà notre part d'éolien, place aux autres. De plus nous savons tous que si ces premiers mâts voient le jour, d'autres viendront ensuite pour profiter des réseaux fraîchement installés.</p> <p>Merci de prendre l'avis de la population en considération</p>
Anonyme	<p>les éoliennes !!!</p> <p>pourquoi aller à la campagne, pour son charme, pourquoi aller à Amagne, pour son charme,</p> <p>les énergies renouvelables oui, mais trop c'est trop</p> <p>proposer un éloignement des maisons de 1000 m et l'accepter à 500 pourquoi ? pour les finances,</p> <p>pourquoi le transformateur n'a-t-il pas été proposé sur Amagne en limite de Coucy pour faire profiter le voisin, Amagne se serait-il laissé acheter</p> <p>pourquoi des communes riches et des communes pauvres, si les indemnités étaient versées à la com'com et redistribuées équitablement à toutes les communes, il n'y aurait plus de jack pot, Coucy s'y serait-il intéressé autant ?</p>

	<p>Le résumé est bien là : Les*EOLIENNES*nous feront supporter leurs nuisances visuelles, lumineuses et sonores: vibrations, bruit, flashes lumineux, infrasons. Les risques sanitaires pour les riverains de ces installations ont été totalement sous-estimés en termes de nuisances sonores et infrasonores.</p> <p>dans un premier temps elles font 180 m de haut puis bien vite elles poussent à 230 ...le rendement l'argent attire l'argent : 4 s'implantent , 40 suivent</p> <p>je reprendrai le titre d'un article de presse " la campagne, on l'aime</p> <p>et vous aimez vous la campagne ? nous on aime Amagne</p> <p>espérant sur la nullité de ce projet et on y reste"</p> <p>et vous aimez vous la campagne ? nous on aime Amagne</p> <p>espérant sur la nullité de ce projet</p> <p>à tous, cordialement</p> <p>Document(s) associé(s)</p>
NOTHUM Françoise 08 Amagne	<p>je suis contre les éoliennes qui détruisent le paysage,ne rend pas l'électricité plus propre en plus n'a aucun impact sur nos facture électrique</p> <p>On en fait quoi quand elles sont fichues (recyclage difficile)</p>
Alain 08 Amagne	<p>bonjour,</p> <p>Ma femme et moi sommes complètement opposés à ce projet qui ne nous apportera que des nuisances et peu d'avantages.</p>
Anonyme	<p>Non pour l'installation du parc éolien</p>
barba helene	<p>bonjour Monsieur,</p> <p>Je tiens à vous informer que je suis contre l'implantation des éoliennes.</p> <p>Nous sommes déjà très ennuyés par celles qui sont présentes et qui pénalisent fortement la réception de la television alors ces eoliennes qui doivent etre encore plus proches de nos habitation JE SUIS TOTALEMENT CONTRE.</p> <p>J'ai aussi constaté que j'avais beaucoup de migraines quand les eoliennes tournaient.</p> <p>Des éoliennes présentes à moins de 400metres de nos habitations cela va encore être plus pénalisant pour notre vie au quotidien et les nuisances multiples tant visuelles que le bruit, les maux de tete ou encore la mauvaise reception de television.</p> <p>il y a deja assez de pollution sans que nous en rajoutions avec ce genre d objet de 180m de haut qui ne sert a rien d ailleurs.</p> <p>Je pense aussi aux oiseaux qui ne peuvent s adapter.</p> <p>LES altérations de l'environnement nuisent à la fois à l'environnement naturel et à la santé humaine.</p> <p>POUR TOUTES CES RAISONS ET BIEN D AUTRES JE SUIS CONTRE L IMPLANTATION D EOLIENNES</p>
Anonyme	<p>je suis contre ce projet d'eoliennes a coucy</p>
Anonyme	<p>beaucoup trop pres des habitations</p>
anonyme	<p>Nous sommes contre l'installation d'éoliennes sur la commune de Coucy.</p> <p>Celles ci seront plus proches du village d'Amagne que de coucy</p> <p>Toutes les nuisances pour Amagne tous les points positifs pour Coucy</p> <p>Cordialement</p>
Dordain Isabelle 08 Amagne	<p>Je suis absolument contre ce projet d'implantation d'éoliennes.</p> <p>Étant habitante d'amagne ces éoliennes seront proches de nos habitations même si elles seront considérées sur le territoire de coucy.</p> <p>Les éoliennes sont source de nuisances sonores et surtout visuelles. Ce sera un petit nombre pour commencer puis d'ici peu d'autres et encore d'autres.. Comme tout autour du rethélois.</p> <p>En espérant sincèrement que ce projet ne se réalise pas.</p>
anonyme	<p>Ca suffit, le département des Ardennes et l'un de ceux qui ont l'implantation la plus importante d'éoliennes. Nous en avons assez, Messieurs les décideurs venez donc sur place et constater...</p> <p>je pense qu'il y a d'autres endroits vierges qui peuvent être exploités.</p> <p>Et quelle est l'efficacité réelle de production de ces éoliennes, minime par rapport au gâchis environnemental et visuel.</p>
Martinez-Delmas Carine 08 Marquigny	<p>STOP aux projets éoliens qui pullulent dans notre secteur.</p> <p>Nos paysages ardennais sont dégradés par ces usines à éoliennes.</p> <p>Nous n'avons pas de recul sur les conséquences que ces éoliennes peuvent avoir sur notre santé, nos animaux et notre environnement.</p> <p>Changeons nos comportements :</p> <p>Réduisons nos consommations...plutôt que de consommer toujours plus.</p>

anonyme	Je suis totalement contre ce nouveau parc éolien sur le territoire sud-Ardennais. Il n'engendrerait que des nuisances pour les riverains (à savoir les habitants d'Amagne plus que ceux de Coucy). On sait très bien maintenant l'impact environnemental que cela implique sans parler des problèmes quand on démantèlera le site quand il ne sera plus rentable. HALTE aux éoliennes !
anonyme	Pourquoi ajouter ces éoliennes alors que notre horizon en est déjà gorgé.ce projet est trop proche des villages. Nous sommes contre
anonyme	Projet trop près des 3 villages. Les oiseaux et toute la faune vont être perturbés. Notre facture d'électricité ne diminuera pas pour autant. Nous ne subiront que les inconvénients. CONTRE
Alain Leloux 08 Amagne	Pas d'éolienne à proximité des villages 590 mètres des maisons d'Amagne c'est inadmissible
anonyme	Aujourd'hui, les Ardennes vivent un décroissement démographique pour plusieurs raisons : perte de l'attractivité professionnelle, transport en commun inexistant dans nos petites communes, absence de haut débit ... mais tout n'est pas noir. Les points forts de notre beau département et de nos petits villages sont le calme, la tranquillité, la beauté des paysages et bien d'autres. la présence d'un énième parc d'éoliennes, qui en appellera d'autres, est vécu comme une catastrophe, une iniquité, une perte de chance pour notre beau territoire. Nous vous rappelons que dans le Grand Est comporte 381 parcs éoliens, contre 7 dans la région PACA et 11 dans la région parisienne.  Nous ne sommes pas contre cette valeur d'écoresponsabilité, mais nous souhaitons qu'elle soit partagée et surtout en lien avec le respect de notre cadre de vie comme le mentionne la Loi du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises. Nous vous demandons de prendre en compte l'avis des habitants qui seraient fortement impactés par ce projet d'éoliennes industrielles. Donc stop aux éoliennes et non pour ce projet
Frennaux Ombeline 08 Chagny	Les éoliennes sont déjà beaucoup trop nombreuses sur notre territoire. Celles-ci seront implantées trop près des premières maisons, c'est totalement inacceptable pour les habitants. Les nuisances visuelles et l'impact sur la santé sont évidents. Je dis Non à ce projet
Larzilliere Eric 08 Jonval	Au titre des énergies nouvelles afin de combattre l'effet de serre, on nous soumet à des pollutions visuels et sonores, des dégradation de notre mode de vie, détérioration des paysages, perte d'attractivité de nos villages, dévalorisation de l'immobilier, risque sur notre santé, risque sur pour les animaux département des Ardennes déjà très touché par les éoliennes, nuisances sonores et visuelles, L'appât du gain qui ne justifie pas que notre campagne soit défigurée. Sur l'aspect « écologique » : chaque éolienne dressée; c'est un morceau de centrale à gaz (émettrice de gaz à effet de serre) à bâtir pour compenser les très nombreuses périodes de non fabrication, etc.....
anonyme	Je suis contre
anonyme	Habitant de coucy depuis 3 ans , je suis contre ce projet éolien qui impacte le paysage et les nuisances sonores , j'aurais préféré un parc de panneau solaire à choisir !!! Donc un gros non pour ce projet
anonyme	Je suis contre parce que sa fait beaucoup de bruit
Noblet kevin	Je pense que les Ardennes sont à la limite maximale de saturation. En nous installant dans le département, nous sommes venus notamment pour les paysages... J'habite dans les Crêtes preadennaises, aujourd'hui nous sentons une pression financière grignoter notre cadre de vie. Nous avons peur qu'il nous arrive le même sort que dans le Sud Ardennes. L'ambiance dans les villages concernés se détériore entre les habitants qui vont subir les nuisances évidente et les propriétaires qui ont bien du mal à résister à l'appel de l'argent sous couvert d'écologie. J'espère que la parole des citoyens sera entendue car la colère monte dans les campagnes...
anonyme	Bonjour je suis contre les éoliennes qui vont nuire au paysage de nos campagnes et qui vont provoquer des nuisances cordialement.
Tortay Michel 08 Coucy	Je ne suis pas favorable au projet éoliennes de Coucy. Et aussi au projet éoliennes de Doux). Je ne souhaite pas que ce village soit entouré de 2 parcs d'éoliennes. Il y a suffisamment de place dans les Ardennes, dans des terrains loin de toutes agglomérations pour les installer.
Poncellet Severine	Non aux éoliennes, impossible de recevoir la tv normalement avec toutes leurs nuisances.
anonyme	Nous sommes contre l'installation d'un parc éolien à Coucy.
anonyme	Je n'adhère pas à ce projet
anonyme	Je n'adhère pas à ce projet
Olivier 08 Amagne	pour faire simple je pense qu'il y a assez d'éoliennes dans le secteur et qu'il n'y a pas besoin d'en rajouter, encore une fois tout près d'une commune.

	J'ai une belle vue plein sud et je vois assez d'éoliennes comme ça toute l'année, je ne suis pas favorable à ce projet
anonyme	Je ne veux pas de l'installation de ce parc éolien qui va nous gâcher le paysage et toutes les nuisances sonores et autres que cela provoquerait. Je souhaite préserver l'environnement pour mes enfants car on nous dit que c'est pour l'écologie sauf que l'on ne peut pas les recycler et trop d'accidents qui polluent l'air (ex : un incendie) Plus il y en a plus l'électricité est chère et les centrales nucléaires continuer de tourner c'est qu'elles ne servent à rien
anonyme	Je suis totalement opposé à l'installation d'éoliennes sur la commune de Coucy mais qui seront en fait plus proches d'Amagne que de Coucy. N'y a-t-il pas assez d'éoliennes comme ça dans les Ardennes notamment dans le sud Ardennes !! Et pourquoi aussi près des habitations ? Il y a pourtant suffisamment de champs et de pâtures éloignés des villages. Il faut croire que ce projet doit rapporter beaucoup d'argent à certaines personnes au détriment de la qualité de vie [ notamment par la destruction des paysages, émission de bruits et autres désagréments...] des autres citoyens. Et que dire de ces énormes blocs de béton que vous allez enfouir dans le sol ! Très mauvais projets : Merci Mr Le Maire.
anonyme	Non à ce projet qui n'apportera que nuisances et désagréments à la population. Oui à l'écologie mais sûrement pas à l'installation d'éoliennes si près des habitations. Pourquoi ce projet ? Sûrement pas pour le bien des habitants, ni de la nature. Il y a déjà tellement d'éoliennes, ça clignote de partout la nuit! Merci d'annuler ce projet qui ne nous plait pas du tout.
Jadot Sandrine 08 Coucy	Pour les eoliennes
Anonyme	Laissez nos Ardennes telles qu'elles sont et arrêtez de mettre du béton partout. Contre ce projet
Anne 08 Chagny	Je suis contre la mise en place des éoliennes à côté de chagny et des autres villages : Détérioration des paysages (je ne souhaite pas le paysage des alentours de Rethel) , pollution visuelle. De nuit aussi catastrophique) Dégradation de notre mode de vie Dévalorisation immobilière Nuisances pour les animaux et les humains Nos Ardennes sont très belles, il faut absolument préserver ce paysage magnifiques
anonyme	Non à l'installation des éoliennes dans la région de Marquigny et dans le département Ardennes. Les parcs éoliens sont déjà trop nombreux.
anonyme	Non à l'installation des éoliennes dans la région de Marquigny et dans le département Ardennes. Les parcs éoliens sont déjà trop nombreux.
Aublin Catherine 08 Amagne	Quel dommage de défigurer ainsi la vallée encore vierge à la sortie d'Amagne. Pour quelques kilowatts de plus ? Qui êtes vous pour oser programmer ainsi la mutilation méthodique de ce paysage encore paisible ? Honte à vous !!!
Aublin Pierre 08 Amagne	Installer un parc éolien dans votre commune et en défigurer le paysage serait déjà limite. Mais en faire subir la laideur et les nuisances aux communes voisines et non la votre relève d'un raffinement dans l'égoïsme, la vénalité, et la mesquinerie. Qui plus est, dépenser des fortunes, gaspiller des subventions, et dilapider ainsi nos impôts pour un rendement misérable ! Acquérir et installer du matériel obsolète dans une décennie ! Employer par ce biais des minerais venus du bout du monde, contre toute logique écologique, et économique malgré la première impression ! Cherchez l'erreur : stupidité ou trahison ? Les deux peut-être et plus encore ? Non à ces éoliennes.
Anonyme 08 La Saboterie	Je pense que nous avons suffisamment d'éoliennes dans nos Ardennes. Vous êtes en train de pourrir notre magnifique région ! Tout ça pour de la " fausse écologie " et quelques milliers d'euros bien évidemment. Si il n'y avait pas le côté financier, personne ne voudrait de ces énormes machines. Je suis contre ce projet ainsi que tous les autres à venir...
Anonyme	ma femme et moi somme favorable au projet ça ne seras pas plus laid que tous les fils téléphone et câbles haute tentions
AUBLIN Benoit	Je ne suis pas favorable au projet d'implantation d'éoliennes à proximité de notre commune. Nous en avons déjà bien assez dans notre environnement visuel. Nuisances avérées.
Anonyme	Nous sommes contre l'installation d'un parc éolien à Coucy. Cela nuirait fortement à l'environnement local et surtout cela constituerait une pollution visuelle particulièrement gênante pour les habitants des communes de Coucy, Lucquoy et amagne.
Camille LEFEVRE	Nous sommes contre l'installation d'un parc éolien à Coucy. Cela nuirait fortement à l'environnement local et surtout cela constituerait une pollution visuelle particulièrement gênante pour les habitants des communes de Coucy, Lucquoy et Amagne.

	Il a déjà largement assez d'éoliennes dans d'autres zones ardennaises, autant concentrer les parcs au même endroit plutôt que de venir dénaturer d'autres zones.
Lardenois Béatrice 08 Coucy	Je suis pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de Coucy
Anonyme	Si vous souhaitez faire un acte pour l'écologie, plantez des arbres et non pas du béton [ sous terrain et aérien ] Non aux éoliennes
Letemplier charles 08 Lucquy	Nous sommes contre l'installation d'un parc éolien à Coucy. Cela nuirait fortement à l'environnement local et surtout cela constituerait une pollution visuelle particulièrement gênante pour les habitants des communes de Coucy, Lucquy et Amagne.
anonyme	je ne veux pas d'éoliennes autour de la commune d'Amagne. merci de respecter.
anonyme	Je ne veux pas de parcs éolienne sur la commune de Coucy. nuissante,maux de tete,Migraines,accouphènes,tachycardie
anonyme	Je suis contre les éoliennes!!!!!!!!!!!!
Eloise Bernard	Un très beau projet ! Je suis fière qu'il reste encore du développement éolien malgré toute l'oppositions que les anti-éolien propagent. La question du paysage n'est plus d'actualité, avec le réchauffement climatique que va t'il rester de notre paysage ? Je préfère voir 8 éoliennes en allant travailler le matin que de me faire évacuer de chez moi à cause des feux de forêt ou des inondations. Il faut agir maintenant ! Bravo à vous tous et particulièrement aux élus qui portent le projet.
CUIF Denis 08 Lucquy	Compte tenu de la situation énergétique actuelle et à venir, on ne peut pas être opposé à l'implantation de nouvelles éoliennes.  Il serait cependant souhaitable, altruiste, pacifiste, pour tout dire intelligent, d'indemniser les résidents de Lucquy, Amagne, Nowy, au même titre que les résidents de Coucy , première et deuxième section, pour les nuisances visuelles et sonores.  Est-ce trop demander au Conseil Municipal de Coucy ? Vaut-il mieux tirer la couverture à soi, que de profiter de la chaleur de son voisin, de sa voisine? Quand on a déjà une école et des associations communes, il faut savoir faire abaisser les boucliers.  La brochure explicative du projet n'est pas réaliste, dans sa simulation visuelle du panorama quand on sait qu'une éolienne est souvent trois fois plus haute qu'un poteau électrique de la grosse ligne Lonny-Val de vesle. Cette brochure s'apparente à de la propagande, Elle se moque de nous. Les habitants des villages voisins l'ont reçu comme une provocation.
Fontaine Daniel 08 Coucy	Je suis pour un parc éolien sur la commune de Coucy 08300
Fontaine Jacqueline 08 Coucy	Beau projet je suis pour un parc éolien a Coucy
Jean. Cremmer 08 Amagne	Le 17 octobre Je me suis présenté (vers 10 heures 15) à la Mairie de Coucy aux horaires de travail des services administratifs Monsieur le Maire accompagné de Monsieur M D et de Monsieur D V m'ont reçu dans la salle de Conseil Dans ce local le dossier d'enquête complet se trouvait sur la table De manière à disposer d'une information complète et actualisée sur le projet, j'ai demandé s'il m'était possible de consulter le registre sur lequel figure les observations et propositions faites depuis le début de l'enquête. La réponse de Monsieur le Maire fût négative Les observations et propositions faites de façon dématérialisée seraient mises en ligne en accès libre Par contre les observations et propositions rédigées en Mairie ou envoyées par la poste semblent être en accès restreint L'impression que j'ai c'est que certaines Personnes ont accès librement aux dernières nouvelles et que d'autres personnes n'ont pas à voir toutes les observations et propositions faites !!!
anonyme	Je suis favorable à l'implantation de ces éoliennes d'un point de vue écologique et d'un point de vue économique. De plus, je trouve qu'elles auront pas d'impact si important au niveau visuel et sonore.
anonyme	<b>CONTRE</b> A moins de 600 mètres de la première habitation ! De qui se moque-t-on ! Allez les mettre ailleurs vos éoliennes, ou bien peut-être dans le jardin de ceux qui ont mis ce projet en route puisqu'ils les aiment tant..... C'est quand même fou de prendre pour prétexte l'écologie, le changement climatique pour faire tout et n'importe quoi. Commencez, Messieurs les élus, par respecter la quiétude de vos administrés et leur bien-être.



anonyme	Je suis totalement contre ces éoliennes qui dénaturent complètement les paysages. Sans compter les nuisances sonores.
Bernardini Geneviève 08 Coucy	Faisant partie du Conseil Municipal j'ai voté pour 1 parc éolien sur notre commune de Coucy, qui sera 1 beau projet face à la situation actuelle , concernant, l'énergie, en effet , nous manquons d'électricité...et des centrales nucléaires vont être en arrêt par rapport à leur dégradations...concernant les nuisances sonores et la dégradation du paysage..il ne faut pas monter tout en épingle...De plus le conseil, qui a effectué depuis 2016 , 5 à 6 séances publiques, ce projet a bien été expliqué , de long en large aux habitants présents à ces réunions...Ce qui n'est pas négligeable non plus...Le Conseil s'est engagé de consacrer une partie des revenus du parc éolien au financement de l'assainissement collectif dans le but d'alléger les factures d'assainissement des Coucyiens...alors OUI POUR 1 PARC EOLIEN SUR COUCY
Rouy Nicole	je suis pour l'implantation d'éoliennes sur notre commune.
anonyme	Quelle est la famille qui va vouloir s'installer à Amagne, Coucy, Lucquy avec ces éoliennes "au bout du jardin" ? Que vont valoir nos maisons ? Trop d'éoliennes dans le secteur, c'est assez
Émilie Deslande	Avis favorable
anonyme	Ce projet ne doit rester qu'un projet. Aux oubliettes Marre des éoliennes partout
anonyme	Je suis pas d'accord pour l'esthétique du village et les factures EDF qui n'arrêtent pas d'augmenter Des centaines d'éoliennes dans la champagne Ardennes Une honte une pompes à fric
anonyme	Contre le parc éolien pour le bruit et le paysage
Lallement Maxime 08 Coucy	Je suis contre ce projet éolien ci près des habitations ! Y en a t il pas assez autour de nous ? Cela dénature nos paisibles campagnes. Même si l'énergie est la guerre de demain il y a sûrement d'autre endroit et d'autre technologie pour produire de l'énergie de demain.
Anonyme	Bonjour voici mon avis pour l'enquête publique concernant l'implantation d'éoliennes sur notre commune de Coucy. Je suis contre cette implantation. Les éoliennes seront beaucoup trop près des habitations et cela même en respectant la distance maximale! Celles ci entraîneront une perte de valeur en cas de revente des maisons. Cela va gâcher notre beau paysage de nature. De plus elles ont aussi d'autres inconvénients comme les nuisances sonores et les ondes qui vont entraîner des problèmes de téléphone, télévision...et sans oublier qu'elles provoquent des problèmes de santé chez certaines personnes (vertiges, maux de tête...). On en voit déjà assez partout comme ça pour en voir en plus dans notre propre village. Je pense que ce projet n'est avant tout qu'une histoire financière! On utilise l'excuse du financement de l'assainissement collectif pour nous motiver à accepter ces éoliennes. Mais malgré cela je ne suis pas d'accord avec ce projet.
SMITS Gilles	Nous sommes opposés à ce projet. Il n'est pas concevable d'implanter des éoliennes de 180 m de haut si près des habitations et au centre de 3 villages distants de quelques centaines de mètres. Les nuisances, la pollution visuelle, sonore, les ondes, la dégradation du paysage, et autres inconnues concernent principalement les habitants de ces communes. Celles-ci devraient être consultées lors d'un vote . Ces nuisances vont s'ajouter à ce qui existe déjà dans le Sud-Ardennes. Ce projet n'est porté que par les retombées économiques pour la commune et les propriétaires de terrains. Que d'argent public gaspillé quand on sait que la production d' une éolienne n'est qu'à 20 % de sa capacité. Le réchauffement climatique, l'environnement, et l'indépendance énergétique doivent être une priorité pour tous. MERCI DE PRENDRE EN CONSIDERATION L'AVIS DES CITOYENS CONCERNES.
anonyme	CONTRE LE PARC EOLIEN NOCIF POUR LA NATURE
anonyme	CONTRE
anonyme	VRAIMENT contre catastrophe pour les oiseaux vues gachées
anonyme	je suis contre l'installation d un parc éolien à Coucy 2 car ce n est écolo du tout merci de tenir compte de mon avis
anonyme	les parcs éoliens défigurent nos campagnes pour un rapport bien faible Non au parc éolien de Coucy
anonyme	Je suis contre les éoliennes qui ne sont pas du tous écologique en réalité !
anonyme	je suis contre ,car espace déjà saturé et en plus il y aura une dépréciation de la valeur immobilière.
Prin Daniel 08 Hauteville	stop aux éoliennes ; les ARDENNES . plus particulièrement le SUD ARDENNES est envahi par ces machines peu efficaces pour la production d'électricité..... Notre sud-Ardennes perd son identité paysagère et devient le lieu d'une multitude de moulins à vent à 90% stériles. Protégeons avant tout notre santé et notre environnement



	STOP AUX EOLIENNES
anonyme	Au sein de la région rethéloise, les éoliennes sont légion. Je dis oui pour les énergies renouvelables, mais elles doivent être gérées intelligemment. Trop d'éolienne dans la région, engendre des nuisances visuelle, sonore pour les personnes qui ont leur maison à proximité. D'autres nuisances existent certainement mais le développement massif des parcs éoliens est trop récent pour que nous ayons accès à des preuves scientifiques sérieuses. La recherche demande du temps. je suis contre l'implantation des éolienne à Coucy.
anonyme	C'est irresponsable de vouloir mettre des éoliennes dans cette zone qui n'est pas du tout adaptée Les villages sont très proches les uns des autres Les nuisances seraient maximales pour tous les habitants d'Amagne de Lucqy et de Coucy
Le Mestre Valerie 08 Coucy	Je souhaite donner mes arguments en lien avec mon désaccord d'installer des éoliennes sur notre commune. *Les éoliennes sont des dispositifs intermittents qui nécessitent la remise en marche de parcs pilotables rapides type centrales à gaz ou à pétrole pour pallier les périodes pendant lesquelles il n'y a pas de vent. Ce type d'énergie "renouvelable" est donc contre productif puisqu'il engendre des émissions de gaz à effet de serre lié au gaz naturel ou au pétrole. Regardons le cas d'école de l'Allemagne qui a fortement augmenté ses émissions de gaz à effet de serre et sa dépendance au gaz naturel depuis son passage à l'éolien. *Les éoliennes supposent l'utilisation de quantités énormes de béton pour leurs socles. Les cimenteries sont parmi les plus importants contributeurs à l'effet de serre par leur process de fabrication qui produit beaucoup de CO2. Après démantèlement ces socles restent sur place. *Les matériaux composites constituant les éoliennes sont peu recyclables. Ces futurs déchets doivent être évités. *Les éoliennes font fonctionner l'économie chinoise, danoise et allemande et nullement l'économie française. *Les éoliennes façonnent des paysages industriels. Nos campagnes doivent être préservées. *Les éoliennes provoquent des nuisances [sonores ...] Nous disposons en France d'un parc nucléaire pilotable, qui fut performant et mis sur pied par des dirigeants ayant le souci des générations futures . Nos récents politiques ont fait des choix funestes en abandonnant cette production d'énergie qui n'engendre pas de GES (donc qui ne contribue pas au réchauffement climatique) et qui produit une électricité parmi les moins chères (même si cela est désormais masqué par l'aberrant tarif européen arenh). Redonnons ses couleurs à l'électricité nucléaire plutôt que de céder aux sirènes idéologiques des militants de divers horizons et pays qui se réjouissent de nous affaiblir économiquement. Pour toutes ces raisons, je souhaite ne pas apercevoir d'éoliennes sur la commune de Coucy
anonyme	Contre les parcs éoliens trop près des habitations , nuisances sonores et basses fréquences néfastes pour l humain et les animaux.
anonyme	Non aux éoliennes dans des endroits au milieu des habitants. Causes de problèmes sur la santé, tuent les oiseaux, fais fuir les animaux ou les perturbent
anonyme	Inacceptable de mettre un parc éolien si près des habitants. Mauvais pour la santé et la biodiversité Sois disant minimum 1km des habitants et la sur ce projet moins de 600metres. Defigure le paysage
anonyme	contre, visuellement déplorable
Delsuc Nadine 08 Coucy	Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'implantation d'un parcs éolien à COUCY, nous soussignés, DELSUC Nadine et Michel, formulons un avis catégoriquement défavorable à ce projet. Sur le plan environnemental, cette implantation constituera: . une pollution visuelle de nos paysages . une pollution sonore des pales situées à 600 mètres à peine des habitations
anonyme	Je suis contre les éolienne dégâts naturel détruit les volaillttille pa bon pour l écologie ne serre à rien
anonyme	Ça gâche le paysage et fait du bruit lorsqu'il y a du vent
Raymonde 08 Novy- Chevrières	Je ne souhaite pas l'installation d'éolienne dans la zone concernéee
Anonyme 08 Coucy	Pas favorable, nuisances sonores et visuelles. Tue les oiseaux Fais fuir les animaux Pas du tout écologique contrairement à ce qu'ils font croire
anonyme	Je suis favorable au projet éolien.  Mais dans ce contexte-ci, les éoliennes sont réellement trop proches des habitations. Par conséquent je suis contre.
Anonyme 08 Novy-	Je ne suis pas favorable à l'installation du parc éolien à Coucy compte tenu de la proximité avec le village de Novy-Chevrières, des nuisances visuelles, pour le paysage et les animaux. Je ne suis pas convaincue de la plus-value de ces

Chevrières	installations qu'on voit très peu tourner quand il y a du vent. Je suis contre leur installation
Anonyme	je pense qu'il y a déjà assez d'éolienne sur ce secteur. Le soir lorsque je regarde l'horizon de ma terrasse, il y a plus de points rouges (éoliennes) que d'étoile dans le ciel ! Planter des éoliennes aussi proches des habitations n'est pas raisonnable. La solution énergétique passe par un mixte des outils de production, surtout avec la tendance au "tout électrique". L'éolien en fait partie mais il ne faut pas en abuser, de plus la production est très aléatoire (vent). Je pense que si nous regardons l'impact environnemental global d'une éolienne par rapport à sa production le résultat n'est certainement pas plus positif que les autres moyens de production. On essaie de nous les "vendre" avec l'appât du gain pour les communes et les propriétaires terriens mais cela n'est pas un bon argument.
Mayot Renée 08 Avançon	Je suis contre la réalisation de ce projet En premier lieu parce que le Sud des Ardennes et le Pays Rethelois en particulier sont déjà saturés d'éoliennes. Notre territoire a plus que largement contribué à la mise en place d'énergies renouvelables. L'effort doit être collectif et il est indispensable que d'autres régions participent à l'effort national. 2) L'espace choisi pour planter les éoliennes est actuellement le seul espace de respiration visuelle encore vierge pour le pays Rethelois. Il est plus que regrettable que cet espace disparaisse uniquement pour le profit de quelques uns. 3) La proximité des éoliennes des villages amènera de graves nuisances sonores, et ce malgré les études acoustiques réalisées. En effet, celles-ci sont très loin de révéler le réel impact sonore et minimise en général la gêne occasionnée. Une fois les éoliennes installées, l'ajustement sonore en cas de nuisance déclarée est rarement effectué ou traîne en longueur, laissant les riverains dans le désarroi et parfois la souffrance. 4) La politique de valorisation de notre territoire est actuellement un grand projet qui tient à cœur pour la majorité de nos élus : voie verte, préservation de notre paysage, de la faune, de la flore.... Souhaitant faire des Ardennes un département où il fait bon vivre et où les touristes et vacanciers sont attendus. L'implantation massive d'éoliennes dans notre département est en totale contradiction avec cette politique de mise en valeur touristique. 5) Il est recommandé dans les études préalables d'impact paysager, d'éviter le mitage de l'espace. Là encore, l'implantation de ces éoliennes est en totale contradiction avec les recommandations officielles. 6) J'ajouterais la notion d'encerclement, elle-même déconseillée, qui sera extrêmement préoccupante pour Rethel et les communes de Doux, Coucy et Amagne. Pour toutes ces raisons, je m'oppose à l'implantation de ce parc éolien et espère que mes remarques seront prises en compte.
anonyme 08 Rethel	Habitant de rethel ce nouveau champ éolien vient saturer la vue panoramique depuis Rethel sur pratiquement 360°. Plus de 100 sont visibles le seul axe encore dégagé d'éoliennes reste la vallée de l'Aisne avec ce projet cela ne sera plus le cas. En période de forte chaleur ou de grand froid il n'est pas rare de constater qu'aucune éolienne ne fonctionne alors quelle utilité si ce n'est satisfaire l'appétit de promoteurs avides de bénéfices sous couvert de l'écologie et avec l'argent des contribuables. C'est tout simplement un scandale financier !
anonyme	Je suis contre l'installation de ces éoliennes. Elles seront implantées trop proche des communes voisines. Et de plus je doute de l'étude des vents qui a été faite. Car si c'est la même qui a été faite dans la commune de Villers-le-Tourneur (08400) à quelques kilomètres d'ici, on peut malheureusement constater qu'elles ne tournent pratiquement jamais et je peux vous le dire car je passe tous les jours devant. Donc si c'est pour profiter des subventions liées à ces installations qui profiteront qu'à quelques personnes je trouve ça dommage et inutile, il serait plutôt judicieux de verser ces subventions aux habitants pour qu'ils puissent installer des panneaux photovoltaïques afin d'alléger leur facture d'électricité.
anonyme	Beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages à l'installation de ces 4 éoliennes si proches des habitations. La liste est longue : nuisance visuelle et sonore / anti-écologique par de nombreux aspects / nocif pour l'homme et les animaux / très onéreux / bétonnage du sous-sol / Production d'électricité par intermittence .....ET j'en passe. Je suis contre. La commune de Coucy a-t-elle l'intention de partager les profits engendrés par les éoliennes avec les autres communes ( Amagne, Lucquoy ) touchées par les nuisances ?
anonyme	Totalement opposé à ce projet. Votre analyse des impacts paysagers, visuels et architecturaux démontre une sensibilité forte à très forte pour de nombreuses communes et notamment Amagne, Lucquoy, Doux, Novy, Coucy du fait de la proximité des éoliennes mais malgré tout, vous poursuivez le projet ! Le champ visuel de ces communes va être saturé et être surplombé par ces foutues éoliennes ! Mais ce n'est pas grave, tout va bien !
Chausson Monique 08 Coucy	Je suis d'accord sur l'implantation d'éoliennes sur la commune de Coucy. - impact financier loin d'être négligeable - nous en avons déjà tellement autour de nous que quelques-unes en plus ne changent rien - ça ne me dérange absolument pas - ce n'est pas laid au contraire ...
Jean. Cremmer	Madame CHAUSSON sur 4 éoliennes de Coucy vous n'en verrez aucune vous le savez La plus proche de chez vous serait à 1,2 Kms de votre maison et pour vous parfaitement invisible

08Amagne	<p>Si vous le pouvez mettez vous à la place d'un Habitant d'Amagne qui, lui, aura en vue directe depuis la porte fenêtre de son salon une éolienne de 180 mètres de haut à 590 Mètres de distance</p> <p>Effectivement l'impact financier c'est pour vous les nuisances pour les autres</p> <p>Interrogez votre conscience Madame</p>
Anonyme	<p>Je souhaite conserver l'anonymat car je suis indirectement concerné par ce projet. Mais l'expérience montre que ce ne sont pas seulement les biens immobiliers proches des éoliennes qui sont dévalorisés en cas de tentative de revente, mais toutes les habitations du d'un petit village. Qui voudrait s'installer dans un village qui subit les affres des éoliennes : autant s'installer ailleurs !</p> <p>Par conséquent, il faut que tous les habitants de COUCY se le disent, leurs biens perdront de la valeur !</p> <p>De plus, les nuisances sur l'altération de la santé des habitants, bien au-delà du périmètre dit "réglementaire" sont les suivantes : Fatigue, maux de tête persistants, oppressions douloureuses sur les oreilles, vertiges, nausées, troubles du sommeil, tachycardies fréquentes, malaises vagues, anomalies du rythme cardiaque...</p> <p>La Cour d'appel de Toulouse, 3e ch, 8 juillet 2021, n° 20-01384 a reconnu le syndrome éolien et ses conséquences sur l'altération de la santé. Des témoignages d'habitants sont disponibles sur internet, par exemple : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=IQ_6wo15H2c">https://www.youtube.com/watch?v=IQ_6wo15H2c</a></p> <p>Il est intéressant de se faire une idée en les écoutant...</p>
Olivier Vacher	<p>Je suis totalement opposé à ce projet. Il y a déjà trop d'éoliennes dans ce secteur. La zone est saturée en éoliennes. L'impact sur les villages de Lucky, Novy Chevières, Doux, Coucy serait insupportable. Les éoliennes sont prévus beaucoup trop proche des habitations, pour en minimiser l'impact il faudrait les éloigner d'au moins 1500 m de toutes les habitations. Il faut préserver ce qu'il reste de beau de nos paysages, donc n'installer aucune éolienne dans ce secteur. Il faut absolument arrêter le massacre paysager du Sud Ardennes.</p> <p>Depuis les monts de Sery on voit déjà beaucoup trop d'éolienne, il est urgent de ne pas en rajouter dans cette direction. Impact inacceptable par rapport au monument historique classé comme, le château et l'église de Thugny-Trugny ou encore l'église de Doux.</p> <p>Au niveau biodiversité ce serait également une catastrophe, avec la vallée de l'Aisne si proche. Plusieurs couloirs migratoires avifaune (principal, potentiel et secondaire) sont situés trop proche de ce projet, ainsi qu'un couloir de migration chiroptère, que les bridages proposés par le promoteur ne suffiraient pas à protéger efficacement. Il serait inconcevable que l'appât financier d'une commune puisse engendrer toutes ces nuisances énoncées précédemment.</p> <p>Créer davantage de nuisances au village voisin que chez soi, à cause de la proximité des éoliennes par rapport aux habitations et de leur position par rapport au vents dominants devrait tout simplement être interdit.</p> <p>Il est nécessaire de prendre un peu de hauteur, lorsque les villages sont si proches et que l'on n'a pas la superficie de terrain nécessaire à l'installation d'éoliennes industrielles, on ne l'envisage même pas. Préservons la paix sociale dans nos villages. Le ras-le-bol ardennais logique et compréhensible se fait de plus en plus entendre, attention.</p> <p>Le président de la République Monsieur Macron ainsi que le premier ministre Madame Élisabeth Borne se sont prononcé favorablement au développement éolien, mais pas au développement anarchique, et surtout pour une répartition équitable sur le territoire national. Sans même comptabiliser les éoliennes autorisées et non construites, le département des Ardennes est déjà dans le peloton de tête au niveau national. Alors STOP, les Ardennes ne sont pas une poubelle à éoliennes.</p>
Anonyme	Je suis contre les éoliennes, cela dénature le paysage. Et des nuisances sonores et des parasites
Moreaux. Jacques 08 St Loup Terrier	Quand allez-vous cesser de détruire nos paysages ardennais!!!!, dès que l'on passe la frontière administrative de la Marne, bizarrement, il n'y en a plus une alors que la topographie est identique. Vous êtes en train de détruire complètement notre département, tout ça dans une optique de profit, et vous en êtes les seuls responsables!!!!
Pointillart, Claire	Je suis à 100% pour le respect de la nature, de la planète... et l'éolien réfléchi et adapté à certains territoires peut probablement être une bonne chose. Mais je suis contre ce projet, et tous les projets éoliens anarchiques qui n'ont plus aucun sens, et dont la seule logique est aujourd'hui économique.. L'énergie verte doit se réfléchir en fonction des atouts de chaque territoire et être gérée par les territoires eux-mêmes ; et non sous la pression des lobbies (majoritairement étrangers).
anonyme	Je suis totalement contre se projet eolien Surtout que M le maire se fout totalement des eoliennes c est l'argent q'il veut...
anonyme	Trop c'est trop. On ne voit plus que ça pour peu de bénéfice, sauf pour les promoteurs et l'état. Greenwashing
Pineau G	<p>A l'attention de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Que l'on habite à Coucy, sur une commune voisine (impactée ou pas) par le projet éolien, sur le canton, le département ou ailleurs, ce que Je ne veux pas chez Moi, je ne le souhaite pas ailleurs, ni sur la Terre, ni en Mer !</p> <p>L'éolien n'est pas la "bonne" solution, comme le démontrent de nombreuses contributions !</p> <p>De plus, les études de ces projets sont "calamiteuses" en erreurs, approximations et duperies !</p> <p>La meilleure économie d'énergie est celle que l'on ne consomme pas !</p> <p>Ensuite, appliquer le principe ERC, chacun pouvant faire sa part, à tous les niveaux (le petit colibri) !</p> <p>La France n'est nullement en retard sur les énergies décarbonées, le modèle du voisin allemand n'est pas le meilleur exemple, loin s'en faut !</p> <p>Au contraire, la France est un exemple, en avance .....</p>

	<p>Gardons la tête froide, insensibles aux chants de sirènes de ces promoteurs éoliens !  Car, voici ce qui arrive !  <a href="https://www.facebook.com/Stop-%C3%89olien-87-810993422566010/videos/la-bande-annonce-du-sexuor-d%C3%A9oliennes-de-villefavard-%C3%A0-mettre-dans-les-oreilles/335561857137434">https://www.facebook.com/Stop-%C3%89olien-87-810993422566010/videos/la-bande-annonce-du-sexuor-d%C3%A9oliennes-de-villefavard-%C3%A0-mettre-dans-les-oreilles/335561857137434</a>  La Région Grand Est est déjà trop impactée....</p>
anonyme	<p>TROP c est TROP  y en a marre des eoliennes partout  En plus elles sont trop proche des maisons des vilages voisin</p>
Fritsche Yohan 08 Chagny	<p>J'habite dans un village où il fait bon vivre , j'aime la nature , la faune donc je me demande pourquoi laisser des promoteurs éoliens dont le but n'est que financier et non une véritable cause écologique venir détruire notre territoire , notre paysage , notre cadre de vie .  Pourquoi ce choix de vouloir à tout prix s'installer dans notre région qui a déjà son nombre de champs d'éoliennes largement atteint encore au nom de l'argent , nous ne désirons pas avoir des villages ayant des beaux trottoirs , des salles des fêtes , des infrastructures comme dans les villes si non pourquoi serions nous venus vivre à la campagne .  On veut nous imposer à près de 500m des habitations ces horreurs que sont les éoliennes elles sont reconnues néfastes pour l'homme , la nature , la faune , l'élevage , productivité trop fluctuante et dérisoire .  Mais pourquoi s'obstiner ? L'enrichissement de quelques un.  Je suis un habitant en colère et déterminé à stopper ce fléau qui est un grand mensonge , je suis pour l'écologie , la transition énergétique ... les avis des habitants comptent ,NON AUX EOLIENNES STOP AU MENSONGE !! OUI à la transition énergétique mais à n'importe quel prix</p>
Anonyme	<p>Je soutiens la commune de COUCY dans son combat , leur refus doit être entendu et non imposé un projet dont peu de monde souhaite l'implantation . je vis dans un village qui est également menacé par un futur projet éolien , STOP !! Ca suffit .....HALTE au mensonge .... solidaire ..</p>
Thibaut 08 Lucquy	<p>Bonjour, je viens porter ma contribution sur cette enquête publique car je suis contre l'implantation d'éoliennes près de chez moi.  Nous en sommes déjà assez envahis aux alentours, celles-ci gâchent notre paysage et perturbent la vie de nos oiseaux.  Pour que les portables ne passent plus, non merci.  Le prétexte est que ça rapporte de l'argent à la commune, mais non, l'argent va aux propriétaires de terrains et enrichie des société étrangères et pas des françaises.  Alors non pas d'éoliennes ici.  Gardez vos vacheries et allez les mettre ailleurs.</p>
Jean Cremmer 08 Amagne	<p>Coucy veut des éoliennes Coucy veut surtout récupérer les miettes que VSB veut bien leur donner  Dans le dictionnaire j'ai lu cupide Avide d'argent .....  Vous êtes contre ces éoliennes vous avez mille fois raison</p>
Anonyme	<p>Merci Monsieur le maire de Coucy ,  On ne pouvait pas mieux faire pour diviser la population .  Quand l'État parle de rassembler les communes pour faire des communes nouvelles. Amagne, Coucy et Lucquy n'est pas prêt de faire une commune nouvelle et c'est bien dommage.  Je suis contre l'installation d'éoliennes à Coucy .</p>
Lamorlette Alain 08 Lucquy	<p>Tout d'abord ,je voudrais mettre en évidence une erreur sur les limites communales entre COUCY et LUCQUY .Les plans de l'enquête montre la ligne SNCF comme limite communale alors que la limite est l'axe de la rue Jean Jaurès ; de ce fait il aurait été opportun d'avoir une photomontage prise de la rue J Jaurès ou de la place de la gare ou de la rue de la Résistance avec des éoliennes à la bonne échelle ; car l'unique photomontage présentée au dossier se trouve à 2.6 km.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Considérant que le projet éolien est centré par rapport aux communes limitrophes (Amagne-Doux -Lucquy-Novy) ; il aurait été souhaitable que les conseils municipaux de ces communes soient informés , consultés en amont de l'enquête publique.</li> <li>- Considérant que ce projet pourrait créer des nuisances voire des dépréciations des propriétés ;il serait dommageable que ce projet entache nos relations ,divise nos concitoyens et compromette une synergie établie depuis de nombreuses années qui a permis de créer des structures communes [ADMIR- AFR- Anciens Combattants ... ] et de réaliser nos projets communs en cours [ Assainissement - pôle Scolaire</li> <li>- Je tiens à vous rappeler qu'en 2015 ; nous avons suivi votre avis défavorable sur la réalisation d'une plate-forme ferroviaire sur le terrain SNCF de LUCQUY pour le stockage de grumes en destination du port d'Anvers par train ce qui aurait occasionné des nuisances par un important trafic camion dans nos agglos. En revanche la gare située sur LUCQUY apporte du service à tout le monde et valorise notre territoire mais occasionne des charges à LUCQUY; il en est de même pour l'utilisation de la salle polyvalente, du stade de foot ...</li> <li>- Pour information ,les surfaces des éoliennes comptent en surface à bâtir dans la surface attribuée dans le PLUI sur la consommation ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers )</li> <li>- Alors Mesdames et Messieurs les Elus ;ne travaillez pas personnel ;si nous devons partager les nuisances, nous devons partager les dividendes mais je vous demande de réfléchir aux conséquences d'un tel projet ;soyez raisonnable afin de continuer à vivre ensemble en paix</li> <li>-NB Je vous informe que le conseil municipal de LUCQUY se prononcera au prochain CM pour donner son avis</li> </ul>



Serpa Joelle 08 Amagne	je me trouve dans la zone concernée et je ne peux pas prévoir ma soirée télé qui affiche souvent(pas de signal)ou regarder une émission dont l'image se décompose et le son se coupe.Alors si vous en rajouter de l'autre côté on va être cerné vous n'allez pas me faire croire que ça ne va pas empirer!un spécialiste d'antennes ne se déplace pas gratuitement.De plus on va certainement profiter du bruit c'est proche des premières habitations;pourquoi doit on pâtir pour que la commune voisine tire un profit?
Aubert H. 08 Seuil	<p>La lecture du dossier d'enquête publique de ce projet éolien m'amène à formuler des observations et des questions relatives à son impact à la population.</p> <p>Volume 4.5 - Étude acoustique</p> <p>L'étude acoustique donne en page 9 une rose des vents annuelle établie à partir de données fournies à Orféa acoustique par la société VSB ENERGIES NOUVELLES sans aucune autre information. Pouvez-vous préciser l'origine de ces données, leur méthode d'acquisition et leur période d'observation ? La fourniture d'une graduation et de la vitesse des vents prédominants avec leur occurrence dans les directions d'intérêt permettraient également de mieux apprécier, à l'issue de l'étude, les impacts sonores qui seront ressentis le plus souvent par les riverains les plus proches du projet.</p> <p>À la lecture de cette rose des vents, il peut être conclu que le bruit produit par le projet va, au regard de la localisation des villages environnants, impacter principalement Coucy 2e section et Amagne pour un vent de Sud-ouest majoritaire et Coucy 1re section pour un vent de Nord-est plus faible.</p> <p>Lors des mesures effectuées pour caractériser l'état sonore initial (bruit résiduel), la rose des vents survenus lors de cette campagne (page 10) présente deux directions prépondérantes : un vent d'Ouest très majoritaire et un vent du Nord-est plus faible. Il est conclu simplement que « Ces directions sont représentatives des directions fréquemment rencontrées sur le site ». Au regard de la rose des vents annuelle du site (page 9), il est difficile de conclure à vue et sans graduation pour cette dernière qu'un vent d'Ouest avec une ouverture angulaire relativement étroite et de forte occurrence est couvert par un vent de Sud-ouest avec une ouverture plus conséquente et a priori d'occurrence moindre. Pouvez-vous justifier de manière chiffrée que la rose des vents établie lors de cette campagne (page 10) présente une couverture de la rose des vents annuelle (page 9) suffisante pour les directions d'intérêt, notamment pour le vent d'Ouest ?</p> <p>Dans le cas où cette couverture n'est pas assurée de manière satisfaisante, les mesures effectuées, notamment pour les points 2, 3 et 5, pourraient sous-estimer le bruit résiduel habituellement constaté au cours de l'année. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur l'impact sonore pour ces points d'autant plus de la proximité des habitations en rapport (590 m et 730 m minimum, Volume 6, page 14) et de la proximité des émergences sonores calculées vis-à-vis des seuils réglementaires (page 95, § 9 Conclusion). Il faudrait alors actualiser l'étude acoustique.</p> <p>À cet égard et au regard de la proximité importante du projet aux habitations, est-il prévu d'inclure des contrôles de conformité acoustique périodiques dans l'arrêté d'autorisation ? Cela permettrait de rassurer la population inquiète des potentielles nuisances sonores.</p> <p>Par ailleurs, comme demandé par la MRAe, il serait nécessaire d'actualiser l'étude acoustique avec les projets de parc éolien situés à moins de 5 km du projet, notamment celui bien avancé de Doux dit "Les Gaudines" dont l'enquête publique va s'ouvrir le 2 novembre prochain.</p> <p>Volume 4.3 - Carnet photomontages</p> <p>L'impact visuel concernant le village de Seuil est présenté uniquement en haut de la Côte du moulin (entrée sud du village, page 98). Cette vue est intéressante pour avoir un impact global du projet, mais n'est aucunement représentative de ce que les habitants dudit village vont voir au quotidien. Il manque clairement des photomontages rue du château d'eau, à l'église et à la sortie de Seuil vers Coucy (D51) pour avoir une idée pertinente de l'impact visuel au quotidien, de son intensité et de pouvoir conclure en conséquence. De même, la prise de vue côté D983 pour évaluer l'impact visuel du projet pour le Château de Thugny-Trugny n'est pas pertinente (page 94 et suivantes). L'impact doit être comme pour l'église évalué au niveau du Château proprement dit et non derrière le bois qui le cache de la D983. Est-il possible de compléter le dossier avec des éléments plus pertinents pour les habitants de ces deux communes ?</p> <p>Par ailleurs, le projet a-t-il recueilli un consensus de la population concernée quant à son impact visuel, notamment lors de réunions d'information organisées dans les communes environnantes avec une publicité conséquente (notamment celles situées dans un rayon de 6 km du projet), afin d'éviter opposition et ressentiment avec les conséquences associées ? À la lecture du § 2.4 (Historique et communication autour du projet) du Volume 2, il ne semble pas en être fait mention.</p> <p>En l'état, les pièces du dossier analysées dans cette contribution nécessitent des compléments d'information ne permettant pas, de mon point de vue, de donner un avis favorable à ce projet.</p> <p>Enfin, comme nombre de contributions, il serait regrettable de perdre l'un des derniers secteurs du Sud Ardennes encore exempts d'éoliennes. Ce secteur des Ardennes a déjà payé un lourd tribut au cours du XXe siècle, il serait de bon ton de laisser à ses habitants un peu de tranquillité.</p>
anonyme	Bonjour je viens vers vous pour vous faire part de ma vision sur le projet éolien de Coucy. Tout d'abord c'est une pollution visuelle a notre rencontre dans un secteur ou nous avons pas d'éolienne si proche que celle du projet. Ayant discuter de sa avec Mr potier c'est juste un intérêt financier pour lui financer son assainissement collectif il me l'a dit et non un intérêt écologique. De plus en période hivernale nous avons des inondations a plusieurs mètres des éoliennes ou nous retrouvons plusieurs espèces d'oiseaux je vous remercie de prendre part de mon message et tout en souhaitant que ce projet ne soit pas réaliser pour un intérêt financier au milieu de notre super secteur sans éolienne .
anonyme	Je ne veux pas d'éoliennes
anonyme	Je suis contre ce parc éolien. L'éolien est une fausse bonne idée, l'installation défigure les paysages et nuit à la faune et



	<p>la flore. L'année de l'installation l'éolienne ne « travaille » qu'à 20% de sa capacité et celle ci va baisser encore au cours des années. Après 20 ans, la production est nulle. Il faudra démonter mais les matériaux, hormis le mât ne sont pas recyclables et seront donc enfuits. C'est principalement l'hiver que les besoins électriques sont importants, hors, quand il y a du brouillard, ou qu'il gèle : il n'y a pas de vent donc pas de production. L'électricité produite est achetée 3 fois plus chère. Ce qu'il faut c'est la sobriété absolue, elle concerne les villes, les villages, les entreprises, les collectivités, les citoyens. Lire, comprendre, se renseigner, aller à une conférence permet d'avoir un avis précis sur l'éolien. C'est mon cas.</p>
Isabelle Delvaux	<p>Par ce mail je vous demande de bien vouloir prendre en compte mon opposition à l'implantation du parc éolien de Coucy</p> <p>J'habite à La Fosse à l'Eau hameau situé entre Thin le Moutier et Launois sur Vence, secteur préservé à ce jour par l'implantation anarchique et incontrôlée dans les Ardennes</p> <p>Mon département est massacré, contrairement à d'autres départements telle que l'Alsace par exemple. Il n'est pas normal que l'on puisse défigurer à ce point un département.</p> <p>Coucy touche la commune de Amagne dont les habitants refusent le parc éolien. Il faut tenir compte de ses habitants. Je dénonce la trop grande proximité des éoliennes aux habitations.</p> <p>Je ne comprends pas la volonté de Mr Potier maire de Coucy de vouloir des éoliennes proches des 500 mètres des habitations alors qu'en tant membre de la communauté de commune du pays Rethélois il demande une distance d'implantation de 1000 mètres.</p> <p>Dans la presse il dit clairement vouloir des éoliennes pour payer les travaux d'assainissement de sa commune. Je trouve cela grave et scandaleux. Vouloir de l'argent à tout prix !</p> <p>Le Sud Ardennes est aujourd'hui défiguré par trop d'implantations et ce n'est pas fini. Oui une fois qu'un parc éolien s'installe, un réseau électrique est installé, alors les parcs fleurissent sans se soucier des habitants. La démocratie existe t elle encore ?</p>
Myriam Vacher	<p>UN PARC EOLIEN EN TROP.</p> <p>I- Biodiversité:</p> <p>1- Avifaune</p> <p>Les éoliennes sont à proximité immédiate d'un important couloir migratoire (la vallée de l'Aisne). Un couloir migratoire secondaire passe entre les éoliennes E3 et E4. L'éolienne E3 est à moins de 200 m d'une petite forêt.</p> <p>La zone d'implantation potentielle se trouve dans une ZICO et une ZNIEFF 2 : le développement éolien est donc totalement incompatible avec les enjeux.</p> <p>2- Chiroptères</p> <p>L'impact sur les chiroptères serait considérable ( les bridages sont insuffisants à les protéger efficacement). Ce parc est entièrement dans un couloir de migration potentielle. (la garde au sol des éoliennes inférieure à 50 m, une éolienne à moins de 200 m d'une zone boisée, les nombreuses haies de ce secteur constituent 3 éléments défavorables à la sauvegarde des chiroptères)</p> <p>II- Au niveau paysager et qualité de vie des riverains:</p> <p>Ce parc éolien est en covisibilité avec des monuments historiques classés: l'église Saint-Martin d'Amagne, l'église de Saint-Pierre-du-Prieuré de Novy Chevrieres, l'église de Thugny-Trugny et l'église Saint-Martin de Doux.</p> <p>Il y a déjà beaucoup d'éoliennes dans ce secteur, il ne faut pas en rajouter, comme l'indique d'ailleurs le plan paysager éolien des Ardennes révisé en 2021 désignant ce secteur comme défavorable à l'implantation d'éoliennes.</p> <p>Vu des monts de Sery, il y a déjà beaucoup d'éoliennes à l'horizon, il ne faut pas en rajouter dans cette direction.</p> <p>Ce projet éolien de Coucy qui propose des éoliennes de 180 m de haut à moins de 600 m des habitations d'Amagne, (cette commune se situant sous les vents dominants), est juste scandaleux!</p> <p>Comme il l'a annoncé, le maire de Coucy est intéressé par ce projet essentiellement pour l'argent qui doit l'aider à financer l'assainissement de sa commune. C'est bien gentil, mais ce n'est pas le rôle des éoliennes. Et surtout, est-ce la une raison suffisante pour pourrir la vie des riverains d'autres communes, ( bruit, paysage, cadre de vie dégradés, baisse de la valeur des habitations d'environ 20 % jusqu'à 1 km des éoliennes, risque non négligeable sur la santé: reconnu par le tribunal de Toulouse arrêté du 8 juillet 2021)? En plus des nuisances que ces machines vont apporter, elles vont nécessairement créer, à minima, une zizanie entre les habitants de Coucy et les riverains des autres communes. On est en droit de se poser des questions sur les résultats de la concertation préalable que le promoteur doit conduire avec tous les riverains impactés? Aurait-il oublié les habitants d'Amagne ?</p> <p>Le promoteur oublie de signaler le parc éolien de Doux qui pourtant est déposé en préfecture. Cela lui évite de considérer le cumul de ces deux parcs. Il sait certainement qu'un parc dans ce secteur c'est déjà trop, alors deux..... !</p> <p>Au sein de la ComCom du rethelois, le maire de Coucy demande une distance de 1000m entre les éoliennes et les habitations, mais il pense différemment quand il s'agit de récupérer de l'argent pour sa commune ? C'est incompréhensible !!</p> <p>Je pense que pour toutes ces raisons en particulier ce parc éolien ne doit jamais être construit.</p>
anonyme	<p>Il me semble que dans le sud Ardennes nous possédons assez d'éoliennes.</p> <p>Il est impossible de prendre une photo sans que l'on voit une éolienne dessus.</p> <p>Pourquoi ne en mettre dans les parcs en ville ou sur le champs de mars a paris puisque tout est décidée dans la capital .</p>
anonyme	<p>bonsoir, nous sommes habitants de Novy- Chevières et nous sommes contre l'installation d'un parc éolien à Coucy.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'éolien coûte cher et enrichit les promoteurs</li> <li>2. dénature le paysage</li> </ol>

	<p>3. vivre à côté d'un parc éolien provoque des problèmes de santé</p> <p>4. trop d'éoliennes autour de nous, arrêtons !!!!</p> <p>contre contre contre !</p>
Mélina Coutier 08 Lucquy	Habitante de LUCQUY, je suis CONTRE ce projet éolien, bien trop proche des habitations. Arrêtons ce saccage de nos paysages ardennais. Le but principal de l'implantation d'éoliennes n'est autre que l'argent, l'appât du gain pour les propriétaires des terrains et le lobby éolien. Pollution visuelle et sonore qui engendre des risques pour notre santé et la dévalorisation de l'immobilier. Merci de prendre en compte l'avis de tous, habitants de Coucy et des communes alentours. CONTRE ce projet.
Malvy Noëlle 08 Novy Chevrières	Bonjour Mr l'enquêteur public. C'est pour m'opposer à cette création de parc éolien que je vous adresse ce message. Les éoliennes prévues sont bien trop proches des habitations et les troubles sur la santé des riverains concernant les infrasons trop dangereux. Ces troubles peuvent aussi se manifester sur le bétail, et nous pouvons généraliser, sur la faune et la flore. Les terres rares utilisées produisent de l'électromagnétisme, provoquent les mêmes symptômes que les infrasons et se retrouvent en grande quantité sur les cheveux des riverains. Cela provoque le syndrome éolien que les médecins commencent à prendre en considération. Pour la santé de tous, ces éoliennes qui produisent si peu d'énergie pour un si grand désordre ne doivent pas voir le jour. Cordialement.
Dumay dominique 08 Coucy	<p>Je suis contre le projet éolien sur le territoire de ma commune de coucy. L'éolien ne peut être une option de substitution au nucléaire et son implantation proche de nos habitations aura forcément un impact négatif pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le système éolien est une pollution visuelle et un mal être sur l'humain et les animaux, il a un impact négatif sur la biodiversité, c'est donc contraire aux valeurs qu'aspirent notre maire en créant une zone humide pour la faune et la flore d'un côté et des éoliennes avec des nuisances de l'autre. C'est loin d'être écologique lorsqu'on sait combien de tonne de béton armé il faut pour sceller ces mâts avec des pales non recyclables et non économique. Le coût des pales et très élevé, une longue période est donc nécessaire pour assurer le retour sur investissement.</li> <li>- L'inconvénient majeure de cette énergie reste sa difficulté à la prévoir, un rendement trop faible et tributaire de la météo, une éolienne sans vent ne produit pas, les vents sont difficiles à anticiper, une éolienne a besoin d'un vent minimum pour démarrer, et s'arrête de fonctionner en cas de vents inférieurs à 90km/h.</li> <li>- de plus dès qu'un projet éolien existe, d'autres entreprises essayent de l'optimiser en installant d'autres mâts à proximité pour mutualiser les coûts de raccordement donc c'est au départ un projet de 4 éoliennes qui va au final finir par un parc de 10 voir plus ce qui est intolérable et inacceptable.</li> </ul> <p>L'éolien n'a pas d'avenir à long terme, rien de pourra remplacer le nucléaire, qui est la seule ressource française, la seule énergie que nous produisons.</p> <p>Les éoliennes sont une menace pour l'emploi et le tourisme, elles envahissent nos campagnes, défigurent nos paysages, créent des tensions dans nos villages, tout cela pour enrichir quelques financiers qui se moquent complètement de l'environnement en versant aux mairies et aux propriétaires fonciers une forte indemnité qui ne vise qu'à pallier aux nuisances, ces industriels achètent leur complicité, ce sont des sommes démesurées qui ne sont là que pour apâter les maires qui n'ont plus de subvention de l'état; Ces sites n'apportent pas de solution à la production de gaz à effet de serre qui en France est à plus de 80%. Bien au contraire, la production de CO2 pour la production d'électricité augmente avec le nombre d'éoliennes, cela vient de l'intermittence du fonctionnement des éoliennes et de la nécessité d'y pallier par ces centrales thermiques.</p> <p>Du fait de leur faible efficacité, les zones éoliennes ne survivent que par des subventions qui représentent plus de 50% du prix payé à l'industriel pour sa production de plus les achats des KWh sont obligatoires pour EDF.</p> <p>L'éolien n'est qu'une illusion, ce n'est pas l'avenir.</p> <p><b>NON à l'éolien</b></p>
Francois dominique 08 Coucy2	non pour cette implantation éolien car nous avons une vue direct sur le devant et sur l'arriere de la maison revoir pour les implanter plus loin pour un visuelle plus agréable
Amour J-Claude 08 Vaux- champagn	<p>Pour ou contre l'éolien ?</p> <p>Le BRUIT: je suis à 1 km d'une éolienne, et la nuisance sonore pénètre dans ma maison, mur de 45cm plus isolation, double et triple vitrage. C'est la compression de l'air par les pales donc 3 fois par tour. Un tour du rotor à Coucy représentera une surface de plus de 5 ha.</p> <p>Le RISQUE "glacé" : en période de gel et brouillard, les pales se couvrent de glace, des blocs de plus de 10kg peuvent être projetés à au moins une longueur de pale. J'y ai échappé de peu! les chemin de Coucy servent aux marcheurs. A noter qu'ils peuvent recevoir des effluves de produits phyto, sachons cohabiter.</p> <p>Le PAYSAGE de 100 machines chez moi, pas de haies que des promesses, des retombées financières. Un terrain à bâtir peut être soustrait à la location. Donc l'exploitant pourrai supporter une haie le long du chemin et de la plateforme sur domaine privé. A noter, qui cause préjudice à autrui doit réparer, les autres parcelles deviennent inconstructible...au départ d'un premier projet, une indemnités ha avait été annoncée pour toute une zone d'emprise. L'éolien un bien collectif qui devrait être pensé au niveau régional.</p> <p>BIODIVERSITÉ : qq chauves souris retrouvée par terre. Mais NON à une ligne Maginot anti-migratoire/ 4 machines à Coucy, puis 6 à Doux et enfin 7 à Givry, Sainte-Vaubourg Vaux-champagne, Qui se souvient du couple de cigogne qui nichait route de seuil? des courlis cendrés j'en ai compté jusque 8.</p> <p>Béton: celui de 1914 est toujours là.</p> <p>TROUBLES sur GPS agricoles: comment les prouver?</p> <p><b>UN EOLIEN raisonnable et raisonné ou le respect de nos valeurs liberté égalité fraternité la liberté est le devoir de</b></p>

	respecter les droits d'autrui. ALORS OUI.
Romarcic Beaujet 08Amagne	Je donne un avis défavorable à cette implantation réfléchie uniquement d'un point de vue pécuniaire par Monsieur le maire de Coucy. En effet, cette implantation proche des habitations, dans une zone peu dégagée va polluer visuellement, une pollution et sécuritaire pour les habitations les plus proches. Il n'est pas logique que les habitants des communes voisines doivent supporter les mauvaises décisions d'une autre... c'est une décision politique, électorale et populiste à effet de mode, nos générations futures ne doivent pas assumer ces décisions prises en contraire du bon sens... il y a d'autres zones plus favorables à ce genre d'initiatives... En aucun cas dans cette zone et cette situation il s'agit de quelque chose de bénéfique aux habitants du territoire.
Riedel Catherine 08Amagne	non pour ce parc éolien qui va ce trouver a quelques métre de chez moi , celui qui sera mis dans le champ de M Cuif , déjà entourer part d'autres éoliennes , nous n'arrivons pas a capter , la télévision pas de signal , internet c'est a voir si ce n'est pas sa !!!!
Dumay Eline 08 Coucy	Je suis contre les éoliennes pour plusieurs raisons. Premièrement, mettre des éoliennes n'est pas écologique. A l'heure actuelle, il faudrait prendre soin de la planète en favorisant le secteur écologique. On nous dit de limiter notre consommation d'eau, de bien trier nos déchets, etc, mais à coter de sa pour fabriquer une éolienne il faut 90 tonnes de matières composites, 2,8 tonnes de terre rare, 400litres d'huile, 300tonnes d'acier, 1000tonnes au total à transporter ce qui engendre un coût important pour le gasoil. Il faut savoir que les pales d'une éolienne ne sont pas recyclable donc sa va polluer davantage la surface terrestre. Deuxièmement, cela a un coût monétaire important de 1.4 millions d'euros en comptant la pose et les fournitures. Pour la détruire je doute fortement que les installateurs aideront financièrement...il ne faut pas rêver, dans 10ans les fournisseurs ne seront plus là... Troisièmement, nous disons qu'il faut fournir la planète en alimentation mais en plantant des éoliennes cela réduit la surface cultivée.. Quatrièmement, une éolienne provoque des ondes qui peuvent nuire aux animaux tel que les vaches ou même aux Hommes. Cinquièmement, les éoliennes tuent beaucoup d'animaux par ans, surtout les oiseaux migrateurs si celle-ci se trouve sur le passage migratoire. Il y a beaucoup d'autres raisons pour lesquelles il ne faut pas mettre une éolienne sur notre territoire. En conclusion, être un mouton qui veut suivre à tout pris la tendance : « de mettre une éolienne », ne sert à rien. La seule chose que celle-ci fera c'est de détruire le paysage et notre planète. Donc sa sert a rien d'être écologique en mettant en place divers système pour prendre soin de la planète alors qu'à coter on fait tout le contraire... Aujourd'hui, il faut arrêter de penser à l'argent car être riche ne fait pas le bonheur. Nous pouvons prendre exemple sur les personnes connus riche qui ne sont pas heureux pour autant sachant que certain se drogue etc. J'espère que sa vous ouvrira les yeux, que vous prendrez bien conscience de la chose
anonyme	Coucy cité dortoir peut-on entendre les habitants ronfler? Les éoliennes empêchent le raisin de murir.une zone de sept kilomètres de large ne peut recevoir de machines autour du vignoble champenois... alors. Un petit chez soi vaut mieux qu'un grand chez les autres.
anonyme	je ne veux pas d'éoliennes prêt des habitions d'Amagne de Coucy. Or de questions, sa sera affreux
anonyme	Bonjour M. j'habite Novy-Chevrières , je suis contre les projets éoliens, d'ici où d'ailleurs, une ineptie.... Pollution visuelle - cour astronomique pour une production nulle. - enrichissement d'agriculteurs peu scrupuleux, nos politiques lâches et complices à tous les niveaux : maires, Comcom, députés etc. Exemple : Rethel a accueilli sur sa zone industrielle une société Enercon de montages d'éoliennes en toute connaissance de cause. Le business toujours et l'appat du gain au détriment des concitoyens. J' ai deux livres à vous soumettre pour avoir un bon aperçu de l'eolien et du nucléaire : Éoliennes la face noire de la transition écologique, et Nucléaire les vérités cachées ( face à l'illusion des énergies renouvelables). L'auteur, Fabien Gouglé , éditions du Rocher. M. le commissaire, en acceptant ce projet, vous devez complice de cette mafia en connaissance de cause. L'éolien est une fausse bonne idée, comme la voiture électrique, on lance des projets faute d'idee, manque de recherche approfondie... Nos politiques se contentent de peu, ils sont tranquilles et peuvent mener leurs plans de carrière, comme leur objectif suprême. Sans tenir compte de ceux qui les ont élus.
anonyme	J'ai bien regardé le rendu de l'enquête publique, l'analyse de l'impact visuel n'est pas assez étoffée, les hauteurs importantes des éoliennes et la proximité des habitations vont impacter fortement tout le secteur. Du haut de la commune de Seuil , la vision des quatre éoliennes de Coucy ferme totalement la vallée de l'Aisne, c'est trop près. Nous demandons une étude complémentaire avec une distance de proximité de plus d'un km et une hauteur moindre.
GUERY Christophe 08 Lucquy	« Oui à l'éolien, mais NON au projet actuel sans synergie positive pour l'ensemble du territoire »  En Avant-propos je tiens à dire que ma réflexion et mon questionnement vont dans le respect du choix de chacun mais surtout dans le sens de l'intérêt général du territoire, en mettant de côté toute la partie détestable des propos entendus et des querelles partisans vu dans la presse.. Dans le contexte actuel du réchauffement climatique indéniable et des tensions sur le coût des énergies, on ne peut pas être contre le développement du renouvelable en France, seulement pour moi pas à n'importe quel prix : ♦ L'intérêt énergétique de ce parc de petite taille : « Il faut avoir une compréhension très fine des réalités géographiques, économiques, des synergies avec l'ensemble des autres élus » : (extrait de la Déclaration de M.

	<p>Emmanuel Macron, président de la République, sur la politique de l'énergie, à Saint-Nazaire le 22 septembre 2022), pour moi au moment du choix du projet nous n'étions pas dans ce contexte donc faut il peut être désormais prendre en compte cette évolution ?</p> <p>Effectivement je pense que la mise en œuvre de projets éoliens dans des territoires qui permettent, par leurs tailles, de garantir rapidement un volume de production d'électricité renouvelable important est plus judicieux. C'est la concertation des différents propriétaires et élus qui permettra d'identifier ces lieux, alors je m'interroge sur la remise en question de ce projet suite à ces dernières recommandations des pouvoirs publics, va-t-on en tenir compte ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Le gain financier : on peut comprendre que les retombées économiques pour la commune pourront permettre de financer tel ou tel projet (assainissement), mais n'est-ce pas une bonne fausse excuse pour justifier et crédibiliser ce parc auprès des habitants de Coucy, mais que fait-on pour les villages voisins, AMAGNE, DOUX, NOVY et LUCQUY ? C'est peut-être aussi couvrir la boîte de Pandore que de promettre une diminution des charges pour l'assainissement d'un côté et contribuer en même temps à ce que les habitants demandent par la même occasion une révision de la valeur locative de leurs biens pour les nuisances visuelles engendrées par le parc éolien, merci d'avance de me répondre sur ce point.</li> <li>♦ Prendre en compte le risque de saturation visuelle est atteint, il me semble qu'avec le parc déjà présent en arrière-plan sur le plateau de Seuil, la vision va être copieusement garnie d'éoliennes...</li> <li>♦ Ne pas créer le trouble entre les villages d'un même bassin de vie : alors qu'il y a 2 projets structurants menés conjointement entre ma commune, LUCQUY, et COUCY (assainissement et pôle scolaire), je ne comprends pas du tout pourquoi nous n'avons jamais été consultés sur le parc éolien, même si vous êtes parfaitement dans vos droits, on peut ressentir une certaine frustration. Sans compter les oppositions avec Amagne, il me semblait que le temps des guerres de clochers était révolu, essayons de nous réunir pour l'avenir.</li> </ul> <p>J'attends donc avec impatience les conclusions de l'enquête en espérant que les remarques de tous seront prises en compte. Dans le cas où le projet serait validé, il serait pour moi judicieux d'apporter gain de cause en termes de compensation financière aux communes voisines pour espérer vivre dans un territoire apaisé !</p> <p>Monsieur l'Enquêteur Principal, Monsieur le Préfet et Messieurs les élus de Coucy, merci d'avance de prendre en compte mes remarques et d'apporter des réponses à mes interrogations.</p>
anonyme	<p>Je ne suis pas favorable à l'installation du parc éolien de Coucy.</p> <p>Certes elle ramène de l'argent au département, voilà pourquoi dès que l'on passe la frontière administrative de la Marne, bizarrement notre espace est saturé d'éolienne, le paysages Ardennais est détruit, nous allons faire fuir les gens au lieu de les attirer, et dynamiser nos villages.</p> <p>Merci à une poignée de petits politiciens, qui ne regarde que leurs intérêts d'avoir de l'argent facile.</p> <p>PS : Arrêtons de détruire la terre que nous empruntons à nos enfants, plantons des arbres au lieu des éoliennes, là nous ferons de la Biodiversité.</p>
Becue Daniel 08 Amagne	<p><b>JE SUIS CONTRE EOLIEN</b></p> <p>il y a bien d'autres moyens pour l'écologie que celui de l'éolien qui a beaucoup de conséquences néfastes pour notre environnement que cela soit tant pour les animaux, les hommes mais aussi l'utilisation de matériaux qui vont à l'encontre de l'écologie.</p> <p>les éoliennes vont dénaturer notre environnement mais aussi nos maisons</p> <p><b>JE SUIS CONTRE</b> car nous allons avoir une éolienne à 590m de notre habitation</p> <p>il y a d'autres endroits pour installer ces éoliennes que si près des habitations il y a déjà trop d'éoliennes dans la région des Ardennes</p>
Anonyme 08 Novy-Chevrières	<p>Mon épouse et moi-même sommes contre cette installation. En plus de gâcher le paysage et de ruiner la nature cela l'important rien un aspect écologique à notre consommation électrique. A bon entendeur.</p>
Teixeira Claire 08 Novy-Chevrières	<p>Sans commentaire. Je suis contre !</p>
Teixeira Fernando 08 Novy-Chevrières	<p>L'éolien est polluant, tue des animaux et trouble l'être humain...</p>
Pluta Stanislas 08 Amagne	<p>- Je suis totalement OPPOSE à ces implantations d'éoliennes sur le territoire de Coucy !!! ... mais situées au beau milieu de plusieurs autres communes ( Amagne , Lucquy , Novy ) qui en subiront des inconvénients environnementaux .</p> <p>- Les hauteurs du Pays Rethélois sont déjà surchargées d'éoliennes.</p> <p>Ne commencez pas à envahir la Vallée de l'Aisne !</p> <p>- Ce projet respecte-t-il les avis de tous les habitants de Coucy ?</p> <p>- Ce projet respecte-t-il les avis des communes avoisinantes ?</p> <p>- Ce projet respecte-t-il le règlement de la Communauté de communes du Pays Rethélois qui avait décidé d'une distance de 1000m de toute habitation ?</p> <p>- Ce projet respecte-t-il la zone Natura 2000 , Znieff , qui préconise également une distance de 1000m ?</p> <p>- Ce projet respecte-t-il notre secteur rural où vivent , à très faible distance , 2000 à 2500 hab. ?</p> <p>D'après la carte des contraintes techniques et environnementales de la publication (page 5) cette zone a été choisie "avec soin" mais elle est entourée à très faibles distances de zones d'interdictions !!!</p> <p>Il suffit simplement que les 1000m soient respectés ou décidés ultérieurement ( les règles environnementales évoluent</p>



	rapidement   pour que cette minime zone disparaisse de la zone potentielle d'implantation d'un parc éolien .
anonyme 08 Coucy	Je suis CONTRE ce projet éolien . Trop rapproché de nos villages , les désagréments seront inévitables. Le secteur est déjà fort pourvu en matière de mats métalliques clignotants. polluer pour produire une énergie plus "verte"...je reste septique..
anonyme	Tout d'abord, pourquoi 218 éoliennes !! (POURQUOI CES CHIFFRES DE 2019 ??), Nous sommes en 2022 et il semblerait que des dossiers apparaissent tous les deux mois dans le sud des Ardennes. Je suis, comme beaucoup, pour les éoliennes, mais réparties sur TOUT LE TERRITOIRE français. Non aux concentrations, ce n'est plus supportable. Et au moins à 1 km des habitations. 500 m au milieu de trois communes. Coucy 1, Coucy 2 et Amagne dans un vallon en creux par rapport aux crêtes de Seuil, Mont-Laurant, Menil-Annelles etc... parfaitement ventées elles. - Nous avons déjà accepté une ligne 400 000 volts !! - Nos nuits ne sont plus que lumières clignotantes rouges et blanches - Proximité des habitations en rapport à la hauteur des éoliennes 180 m - Situation géographique inadaptée (vents, altitude...) - Présentation photographique très trompeuse. Les photo-montages sont trompeurs : Nos yeux ne se limitent pas un angle de vue à 100° Une éolienne de 180m de haut à une distance de 500m est presque invisible ! Vous vous moquez de nous Photos prises derrière des arbres ou des bâtiments. Vous vous moquez de nous. On ne peut pas gâcher notre avenir pour quelques Euros, mal investis de surcroît compte tenu de la rentabilité de ces éoliennes sur ce site. Trouvez un site moins habité et plus venté, mais pas sur une bande de terre parce qu'on ne peut pas faire ailleurs, comme ça nous a été présenté « entre la ligne de chemin de fer, les habitations et la zone naturelle protégée Natura 2000 ». CE N'EST PAS PARCE QU'UN TERRITOIRE EST PAUVRE UN JOUR, QU'IL FAUT L'ENLAIDIR POUR TOUJOURS. VENEZ NOUS DECHARGER VOS DECHETS POUR QUELQUES EUROS DE PLUS, PENDANT QUE VOUS Y ETES.
Masset Hervé 08 Novy- Chevrières	Rédacteur de ce tract (*), je suis particulièrement heureux de constater l'élan suscité par ce funeste projet. Il correspond amplement au ressenti de nombreux habitants des communes voisines de ce projet. Il y a une énorme disponibilité en terrains entre Rethel et Reims où ces éoliennes seraient mieux à leur place, puisqu'en ces lieux, la nature a quasiment disparu. Laissez à nos habitants de ces communes limitrophes la chance de jouir d'une vraie nature, qu'ils ne souhaitent pas voir dégrader par ces "machins" (*) au demeurant faiblement producteurs d'énergie, et dont le démantèlement à terme est une triste et mauvaise pochette surprise pour les générations à venir. Ce projet, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, n'a rien à voir avec l'Ecologie. Et enfin, ces éoliennes sont une offense à cette superbe église abbatiale de NOVY qui, ayant traversé les siècles, ne mérite pas un tel sacrilège. Merci Monsieur le Commissaire Enquêteur de l'accueil que vous voudrez bien réserver à ces contributions nombreuses et variées et surtout remarquablement argumentées. (* ) tract : "NON AU PROJET EOLIEN DE COUCY" Les habitants de Novy-Chevrières ont refusé par une pétition de 345 signatures l'implantation d'un parc éolien sur leur commune. Au nom de quoi pourrions nous accepter un projet éolien sur la commune de Coucy pratiquement en bordure de notre commune. Au nom de quoi pourrions nous accepter ces implantations dont le seul but est l'argent !!! L'argent pour les propriétaires des terrains recevant ces éoliennes. L'argent pour le lobby éolien qui lui, n'en a rien à faire du saccage de nos paysages ô combien nécessaires aux modestes ruraux que nous avons choisi d'être. L'argent enfin pour une commune dont la mairie n'a même pas pris la précaution et eu l'honnêteté de consulter ses habitants ! Et pourtant ..... et pourtant n'était il pas plus simple M. le Maire d'organiser un référendum pour vérifier l'acceptation des habitants de votre commune ??? Mais vos ambitions personnelles ont sans doute pris le pas sur les désirs de votre population de vivre dans une nature exempte de ces corps étrangers, de ces « machins » qui, au demeurant, ne sont que d'une médiocre efficacité ! et qui bien sûr nécessiteront la remise en marche des centrales à charbon quand il n'y aura plus de vent, ce qui se passe désormais en Allemagne. Bonjour le CO2 ! bien joué M. le Maire ! Habitants de ces communes impactées, ne vous laissez pas mener en bateau, ne les laissez pas détruire cette nature qui nous est si chère, agissez et réagissez pendant qu'il est encore temps. Tous à l'enquête publique.
PROMPT Julien 08 Novy- Chevrières	Etant de Novy Chevrières, commune voisine à celle de Coucy, je trouve encore aberrant de voir un énième projet se monter sur le Pays Rethélois. N'y a t-il pas assez d'hélices dénaturant le paysage Ardennais sur notre département. A quand l'arrêt de la prise en otage des communes rurales sur le plan financier, l'éolien devenant le financeur de la rénovation des villages ?



	<p>A titre personnel, je m'inquiète également de la décote que pourrait avoir mon bien immobilier. Est ce que les sociétés éoliennes vont compenser les pertes financières dues aux décotes de l'immobilier.</p> <p>Monsieur Le Préfet, il serait temps d'agir et de mettre un grand OLA à tous ces projets.</p> <p>Espérant avoir été entendu,</p>
PLUTA Sylvie 08 Amagne	<p>Projet INACCEPTABLE sur le plan économique car il est situé dans une zone rurale mais très proche des habitations. Cette zone rurale possède des atouts sur les 4 communes environnantes: gare ferroviaire, proximité de l'autoroute, écoles, commerces, services publics....</p> <p>Projet INACCEPTABLE sur le plan environnemental car il engendre des nuisances connues de tous. Cette implantation nuira au développement du secteur et à la qualité de vie!</p>
anonyme 08 Novy- Chevrières	<p>Ce projet n'est mené que par des considérations économiques afin de réduire le coût du tout à l'égout. Ce jeu n'en vaut pas la chandelle car pour quelques euros, la pollution visuelle, sonore des infra-ondes et environnementale va décupler sur les communes alentours.</p> <p>Cet avilissement des biens immobiliers sur les 4 communes alentours ne profitera qu'à une seule à moyen terme. Il est inconcevable que les pouvoirs public autorisent ces souillures visuelles, sonore, écologique si près des habitations.</p> <p>Je suis contre ce projet .</p>
Richard et Nathalie Kamerdula 08 Amagne	<p>L'implantation d'éoliennes aux endroits indiqués entraînera une pollution visuelle et sonore vu la faible distance avec les habitations. Nous avons consulté divers articles de revues techniques, scientifiques et de banalisation sur le sujet. Ce que nous avons retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la distance minimum par rapport aux habitations est ou est sur le point d'être revu à la hausse. Nous sommes surpris qu'on continue d'implanter des éoliennes aussi près des habitations.</li> <li>- dans le photomontage, lorsque nous comparons vos perspectives avec les éoliennes de Seuil / Mont Laurent, que nous pouvons voir depuis Amagne, le rendu est complément différent et l'impact visuel atténué sur votre document.</li> <li>- pour la pollution sonore, lorsque nous observons les nuages, ils se déplacent de Coucy vers Amagne. Nous serons donc impactés par le vrombissement de la rotation des pales d'éoliennes.</li> <li>- mêmes si ce type d'incident est relativement rare, deux éoliennes ont pris feu dans les Ardennes, nous récolterons les fumées et poussières.</li> <li>- nous empruntons régulièrement la route Rethel, Montcornet, Guise, Bohain et nous traversons le village de Serain dans l'Aisne. Dans ce village, quand on approche, nous avons l'impression qu'une éolienne est implantée en plein milieu du village, cela dénature complément le cadre rural de ce village.</li> <li>- la proximité d'une zone Natura 2000 ne dérange pas non plus apparemment.</li> <li>- l'installation de câbles électriques vers les zones d'implantation avant la fin de l'enquête signifie-t-elle que la décision est déjà prise ?</li> </ul>
anonyme	<p>Tu as écrit ceci :</p> <p>Au regard de la saturation d'éoliennes dans le secteur, comment peut on encore autoriser ce genre d'aberration ? Comment peut-on se réfugier devant une soi-disante norme de distance minimale respectée.</p> <p>Nous savons aujourd'hui qu'une éolienne concentre la pollution et les émissions de CO2 dans sa fabrication, son implantation bétonnée, le stockage et recyclage des pales. Toute cette pollution visuelle, sonore (infrasons) pour quelques minimes diminutions de coût du tout à l'égout.</p> <p>Si les habitants de Coucy savaient ce qui les attend. En plus de la pollution c'est une chute de valeurs immobilières qui en découlera.</p> <p>En attendant les 3 autres communes devront subire cet empoisonnement.</p> <p>Je suis contre ce projet .</p>
E. Jouanny 08 Coucy	<p>Habitante de Coucy, je tenais à vous faire part de mon désaccord quant à l'implantation d'éoliennes sur notre terroir. Trop c'est trop, c'est la seule direction encore exempte de ce spectacle. Nous sommes littéralement envahis de toute part sans compter que nous avons déjà les pylônes de la ligne à haute tension.</p> <p>Quel est le pourcentage d'occupation du territoire du Sud Ardennes par des éoliennes comparé au reste du pays ? Il serait intéressant de le connaître car nous serons bientôt dans une forêt de mâts par endroit et que ceux-ci seront à deux pas du village.</p> <p>Je ne suis pas contre mais il en faut pour tout le monde, ici la concentration est déjà trop forte.</p>

## Pétition

Texte de la pétition :

- Non à l'éolien dévastateur de nos campagnes
- Non au parc éolien de Coucy

## Tableau des références

Thématique	Contribution	Réponse en référence
Pétition		<a href="#">Dossier complet</a>
<b>Développement et construction du projet</b>		
<b>Choix du site</b>	Lieu non propice à l'implantation d'un parc éolien	<a href="#">1.1 Implantation du projet p 40</a>
	Pas contre l'éolien mais pas favorable à une implantation ici à Coucy	<a href="#">1.1.1 Définition de la zone d'implantation p 40</a>
<b>Concertation</b>	Sondage	<a href="#">1.3.3 La consultation des habitants p 63</a>
	Prise en compte de l'avis de la population	<a href="#">1.3 Concertation et communication p 62</a>
	Pour VSB, l'avis de 700 personnes ne compte pas	<a href="#">1.3.3 La consultation des habitants p 63</a>
	Consultation des communes limitrophes	<a href="#">1.3.2 La concertation avec les communes voisines p 62</a>
	Communication du dossier aux communes limitrophes 1 mois avant le dépôt du dossier	<a href="#">1.3.2 La concertation avec les communes voisines p 62</a>
	Concertation avec Amagne	<a href="#">1.3.2 La concertation avec les communes voisines p 62</a>
	Concertation	<a href="#">1.3 Concertation et communication p 62</a>
<b>Développement éolien en général</b>	Développement anarchique de l'éolien	<a href="#">1.1 Implantation du projet p 40</a>
<b>Mise en cause du sérieux des études</b>	Photomontages trompeurs	<a href="#">1.2.4 Sur les photomontages p 51</a>
	Qualité de l'étude acoustique	<a href="#">1.2.6 Sur l'étude acoustique p 60</a>
	Mise en cause de la sincérité de VSB	<a href="#">1.2 Sincérité du dossier présenté par VSB et sérieux des études p 43</a>
	Mise en cause de la crédibilité de la société Eoliennes de Coucy	<a href="#">1.2.1 Sur la société VSB énergies nouvelles et la SAS Eoliennes de Coucy p 45</a>
	Choix des points de vue des photomontages	<a href="#">1.2.4 Sur les photomontages p 51</a>
	Décision déjà prise puisque travaux en cours sur la commune pour les câbles	<a href="#">7.2.3 Retombées économique pour les collectivités locales p 140</a>
	Emprise des chemins	<a href="#">1.2.1 Sur l'emprise des chemins p 46</a>
	Production estimée en équivalence nombre de foyers	<a href="#">1.2.8 Sur la production estimée p 61</a>
	Manque de précision sur le poste de raccordement et la prise en compte de ses disponibilités	<a href="#">5.3.2 Le fonctionnement du réseau électrique et l'équilibre nécessaire p 123</a>
<b>Règles d'urbanisme</b>	Parcelles autour deviennent inconstructibles du fait de la présence du parc	<a href="#">1.1.1 Définition de la zone d'implantation p 40</a>

	Incohérence positionnement sur le PLUi	<a href="#">1.1.1 Définition de la zone d'implantation p 40</a>
--	--	---

<b>Intérêt de l'éolien</b>		
<b>Dans le Sud-Ardennes</b>	D'autres zones plus favorables	<a href="#">2.2.2 Les inégalités de répartition entre les territoires p 69</a>
	Nombre suffisant d'éoliennes dans le secteur	<a href="#">2.2.2 Les inégalités de répartition entre les territoires p 69</a>
	Les Ardennes en surcapacité de production électriques	<a href="#">2.2.2 Les inégalités de répartition entre les territoires p 69</a>
	Passé la frontière de la Marne, il n'y a plus d'éoliennes	<a href="#">2.2.2 Les inégalités de répartition entre les territoires p 69</a>
<b>Economie française</b>	Bénéfice pour les industriels étrangers	<a href="#">7.4.1 Les éoliennes sont en partie produites en France p 148</a> <a href="#">7.4.2 Le parc éolien de Coucy, propriété de l'entreprise française VSB énergies nouvelles p 149</a>
	VSB groupe Allemand	<a href="#">7.4.2 Le parc éolien de Coucy, propriété de l'entreprise française VSB énergies nouvelles p 149</a>
	Les éoliennes font fonctionner l'économie chinoise, danoise et allemande et nullement l'économie française	<a href="#">7.4.1 Les éoliennes sont en partie produites en France p 148</a> <a href="#">7.4.2 Le parc éolien de Coucy, propriété de l'entreprise française VSB énergies nouvelles p 149</a>
<b>Intérêt écologique</b>	L'éolien génère des gaz à effets de serre	<a href="#">2.1.2 L'éolien, une des énergies les moins émettrices de gaz à effets de serre p 65</a> <a href="#">2.1.3 Les émissions de gaz à effets de serre (GES) d'un parc et le temps de retour de l'installation p 66</a> <a href="#">2.1.4 Le rapport Drawdown p 67</a> <a href="#">5.3 Variabilité et recours à des sources de production pilotables p 123</a>
	L'éolien étant variable, cela nécessite de rallumer des centrales qui émettent des gaz à effets de serre	<a href="#">5.3 Variabilité et recours à des sources de production pilotables p 123</a>
	Retour énergétique en termes de gaz à effets de serre	<a href="#">2.1.2 L'éolien, une des énergies les moins émettrices de gaz à effets de serre p 65</a> <a href="#">2.1.3 Les émissions de gaz à effets de serre (GES) d'un parc et le temps de retour de l'installation p 66</a> <a href="#">5.3 Variabilité et recours à des sources de production pilotables p 123</a>
	Intérêt écologique	<a href="#">4.1 L'éolien en général p 104</a>
	Recours aux terres rares	<a href="#">4.1.2 Les terres rares p 105</a>
	Pollution et pollution du sous sol	<a href="#">2.1.2 L'éolien, une des énergies les moins émettrices de gaz à effets de serre p 65</a> <a href="#">6.5 Un effet positif sur la qualité de l'air p 137</a> <a href="#">4.1 L'éolien en général p 104</a> <a href="#">4.1.1 Le béton et l'artificialisation des sols p 104</a>
	La France n'est pas en retard sur les énergies décarbonées	<a href="#">2.4 Les objectifs fixés par l'état p 73</a>
<b>Intérêts financiers</b>	Enrichissement des financiers, du lobby éolien, des promoteurs	<a href="#">7.4.1 Les éoliennes sont en partie produites en France p 148</a> <a href="#">7.4.2 Le parc éolien de Coucy, propriété de l'entreprise française VSB énergies nouvelles p 149</a>
	Intérêt financier pour les propriétaires	<a href="#">7.2.3 Retombées économiques pour les collectivités locales p 140</a>
	Enrichissement de sociétés étrangères	<a href="#">7.4.1 Les éoliennes sont en partie produites en France p 148</a> <a href="#">7.4.2 Le parc éolien de Coucy, propriété de l'entreprise française VSB énergies nouvelles p 149</a>

<b>Vis-à-vis des autres sources de production d'énergie</b>	Cas Allemand	<a href="#">5.3.3 L'étude du cas Allemand p 125</a>
	L'éolien nécessite la remise en marche de centrales pilotables	<a href="#">5.3 Variabilité et recours à des sources de production pilotables p 123</a>
	Substitution au nucléaire	<a href="#">2.6 Développement éolien et nucléaire p 76</a>
	Privilégier le photovoltaïque	<a href="#">2.5 Développer le photovoltaïque plutôt que l'éolien ? p 73</a>

<b>Paysage et patrimoine</b>		
<b>Conformité avec des documents de référence</b>	Non conforme avec le Plan paysager des Ardennes	<a href="#">3.2.2 Le plan paysage des Ardennes p 79</a>
	Pas de prise en compte du Schéma régional de cohérence écologiques	<a href="#">3.2.3 Le schéma de cohérence écologique du Grand Est p 82</a>
	Non prise en compte du Schéma Régional Eolien	<a href="#">3.2.4 Le schéma régional éolien (SRE) p 83</a>
<b>Nuisances visuelles</b>	Secteur préservé de l'éolien	<a href="#">3.5 Question de l'encerclement et de la saturation – résumé de l'étude p 103</a>
	Assez de place pour concentrer 3 éoliennes sur Coucy	<a href="#">1.1 Implantation du projet p 40</a>
	Absence de barrière végétales pour les nuisances visuelles	<a href="#">3.4.2 Des mesures associées p 86</a>
	Eoliennes trop proches des habitations	<a href="#">3.2 Choix du site p 77</a> <a href="#">1.3.2 La concertation avec les communes voisines p 62</a>
	La distance réglementaire des 500 m n'est plus adaptée vue la dimension des nouvelles éoliennes	<a href="#">3.2.1 Le choix du site tient compte de nombreux critères p 77</a>
	Nuisances visuelles	<a href="#">3.4 Résumé de l'étude paysagère p 85</a>
	Nuisance visuelle de nuit	<a href="#">3.3 Balisage lumineux p 84</a>
	Saturation	<a href="#">3.5 Question de l'encerclement et de la saturation – résumé de l'étude p 103</a>
	Prise en compte des éoliennes en projet dans l'étude de saturation	<a href="#">3.5 Question de l'encerclement et de la saturation – résumé de l'étude p 103</a>
	Surplomb	<a href="#">3.4 Résumé de l'étude paysagère p 85</a>
	Encerclement	<a href="#">3.5 Question de l'encerclement et de la saturation – résumé de l'étude p 103</a>
	Impact visuel sur la vallée de l'Aisne	<a href="#">3.4.3 Cas particuliers p 86</a>
<b>Patrimoine</b>	Covisibilité avec des monuments historiques	<a href="#">3.4.3 Cas particuliers p 86</a>
	Cas du Mont de Sery	<a href="#">3.4.3 Cas particuliers p 86</a>
<b>Saturation</b>	Trop d'éoliennes	<a href="#">3.5 Question de l'encerclement et de la saturation – résumé de l'étude p 103</a> <a href="#">2.4 Les objectifs fixés par l'état p 73</a>

<b>Ecologie</b>		
<b>Animaux en général</b>	Santé des animaux	<a href="#">4.1 L'éolien en général p 104</a> <a href="#">4.1.3 Les impacts de l'éolien terrestre sur la biodiversité – cas général p106</a>
	Effets cumulatifs avec les lignes électriques haute-tension	<a href="#">4.2.8 Analyse des effets cumulés p 121</a>
	Effarouche les animaux	<a href="#">4.1.3 Les impacts de l'éolien terrestre sur la biodiversité – cas général p106</a>
	Effets des infrasons sur le bétail	<a href="#">4.2.4 Focus sur l'avifaune p115</a>
	Mortalité des animaux	<a href="#">4.1.3 Les impacts de l'éolien terrestre sur la biodiversité – cas général p 106</a> <a href="#">4.2.3 Focus sur les chauves-souris (chiroptères) p111</a> <a href="#">4.2.4 Focus sur l'avifaune p115</a>
<b>Avifaune</b>	Impact sur les oiseaux migrateurs	<a href="#">4.2.4 Focus sur l'avifaune p115</a>

	2 couples de Milans royaux à proximité	<a href="#">4.2.4 Focus sur l'avifaune p 115</a>
<b>Chauves-souris</b>	Mortalité et perturbation des chauves-souris	<a href="#">4.2.3 Focus sur les chauves-souris (chiroptères) p 111</a>
<b>Espèces protégées</b>	Mise en danger des espèces protégées ( Grues cendrées, Courlis cendré, Hibou des Marais, ...)	<a href="#">4.2.2 Impacts écologiques du projet et mesures p 109</a> <a href="#">4.2.3 Focus sur les chauves-souris (chiroptères) p111</a> <a href="#">4.2.4 Focus sur l'avifaune p 115</a>
<b>Habitats naturels</b>	Distance des forêts inférieure à 200 m	<a href="#">4.2.6 Distance des boisements p 119</a>
	Proximité de la zone Natura 2000	<a href="#">4.2.7 Sites Natural 2000 p 121</a>
	Prise en compte des zones d'importance écologique	<a href="#">4.2.1 Définition des enjeux p 108</a>
	Impacts sur la faune et la flore	<a href="#">4.1 L'éolien en général p 104</a> <a href="#">4.2 Etude d'impact écologique du projet des Eoliennes de Coucy p 108</a>

<b>Production, coût et rendement</b>		
<b>Rentabilité</b>	Coût de l'éolien	<a href="#">5.4 Coût p 127</a>
	Rentabilité non assurée avec 4 éoliennes	<a href="#">5.2 Rentabilité du parc éolien de Coucy p 122</a>
	Temps de retour énergétique	<a href="#">5.1 Production p121</a>
	Coût de fabrication	<a href="#">5.4 Coût p 127</a>
<b>Rendement et variabilité</b>	Les éoliennes tournent peu	<a href="#">5.1 Production p 121</a>
	Manque de performance	<a href="#">5.1 Production p 121</a> <a href="#">5.2 Rentabilité du parc éolien de Coucy p 122</a> <a href="#">5.3 Variabilité et recours à des sources de production pilotables p 123</a>
		<a href="#">5.3 Variabilité et recours à des sources de production pilotables p 123</a>
	Energie dépendante du vent	<a href="#">5.3 Variabilité et recours à des sources de production pilotables p 123</a>
L'énergie nécessite le recours à des sources de production pilotables	<a href="#">5.3 Variabilité et recours à des sources de production pilotables p 123</a>	

<b>Santé humaine</b>		
<b>Basses fréquences, ondes et infrasons</b>	Impact des ondes sur la santé humaine	<a href="#">6.2 Infrasons p 134</a> <a href="#">6.3 Champs électromagnétiques p 135</a>
	Basses fréquences et impact sur la santé humaine	<a href="#">6.2 Infrasons p 134</a>
<b>Nuisances sonores</b>	Nuisances sonores	<a href="#">6.1 Impact sonore p 130</a>
	Non prise en compte du projet de Doux situé à moins de 5 km du projet de Coucy	<a href="#">6.1 Impact sonore p 130</a>
<b>Santé humaine en général</b>	Syndrome éolien	<a href="#">6.4 Effet nocebo p 136</a>
	Santé humaine en général	<a href="#">6 Santé humaine p 130</a>

<b>Attractivité du territoire</b>		
<b>Développement éolien à venir</b>	Risque d'extensions du parc	<a href="#">3.5 Question de l'encerclement et de la saturation – résumé de l'étude p 103</a>
<b>Economie et emploi</b>	Menace pour l'emploi	<a href="#">7.4.3 Créations d'emploi p 149</a>



	Pertes de terres agricoles	<a href="#">4.1.1 Le béton et l'artificialisation des sols p 104</a>
<b>En général</b>	Perte d'attractivité du territoire	<a href="#">7.2.3 Retombées économiques locales p 140</a> <a href="#">7.2.3 Retombées p 140</a>
<b>Impact sur l'immobilier</b>	Impact immobilier	<a href="#">7.1 Impact sur l'immobilier p 137</a>
<b>Intérêt pour les habitants</b>	Nuisance pour les communes voisines sans intérêt ni économique ni autre	<a href="#">7.2.3 Retombées économiques locales p 140</a>
	Pas de réduction de la facture d'électricité	<a href="#">7.2.3 Retombées économiques locales p 140</a>
	Avis des français	<a href="#">7.2.4 Avis des français sur le développement éolien p 141</a>
<b>Nuisances visuelles</b>	Cadre de vie dégradé	<a href="#">7.2.3 Retombées p 140</a> <a href="#">3.4 Résumé de l'étude paysagère p 85</a> <a href="#">4.1 L'éolien en général p 104</a>
	Paysage défiguré	<a href="#">7.2.3 Retombées économiques locales p 140</a> <a href="#">3.4 Résumé de l'étude paysagère p 85</a>
<b>Perturbations des réseaux</b>	Troubles sur GPS agricole	<a href="#">7.2.2 Impact sur la réception des données mobiles et GPS p 139</a>
	Perturbation de la réception télévisuelle	<a href="#">7.2.1 Impact possible sur les émissions hertziennes p 139</a>
	Réception des téléphones portables	<a href="#">7.2.2 Impact sur la réception des données mobiles et GPS p 139</a>
<b>Retombées économiques pour les collectivités</b>	Intérêt purement économique pour le Maire de Coucy	<a href="#">1.2.1 Sur la société VSB énergies nouvelles et la SAS Eoliennes de Coucy</a> La société Eoliennes de Coucy appartient à 100 % à VSB énergies nouvelles. La création d'une société spécifique pour ce projet répond à une logique simple. Cela permet de suivre comptablement chaque projet. Ainsi chaque projet appartient à une SPV propre détenue à 100 % par VSB énergies nouvelles. VSB énergies nouvelles détient les compétences en interne pour développer, financer, construire et exploiter ses propres parcs.  La société VSB énergies nouvelles est basée à Nîmes. Comme bon nombre d'entreprise, le choix du lieu du siège répond à de multiples

raisons propres à la société et à ceux qui l'ont créé. Elle se justifie parfaitement par le fait que VSB énergies nouvelles développe également des parcs photovoltaïques. Ceux-ci se concentraient dans le Sud de de la France, au moment de la création de VSB énergies nouvelles il y a 20 ans.

Il s'agit d'une SAS au capital de 5 000 0000 €. VSB énergies nouvelles appartient au groupe allemand VSB Group. Initialement détenue par un seul actionnaire personne physique, la société VSB Holding GmbH bénéficie, depuis le mois de mars 2020, d'un nouveau partenaire financier : Partners Group en tant qu'actionnaire majoritaire à hauteur de 80% du capital de VSB Holding GmbH. Le fils du fondateur du Groupe VSB, Andreas Dorner, conserve 20% du capital.

La société Partners Group, fondée en 1996, spécialisée en gestion d'actifs et positionnée au niveau international, cotée en bourse depuis 2006, a financé plus de 6,4 GW d'énergies renouvelables dans le monde à travers diverses sociétés comme l'illustre le schéma ci-dessous. Le groupe Partners possède 20 bureaux dans le monde entier, notamment à Londres, New York, Shanghai, Sydney et Tokyo et emploie plus de 1 500 personnes.

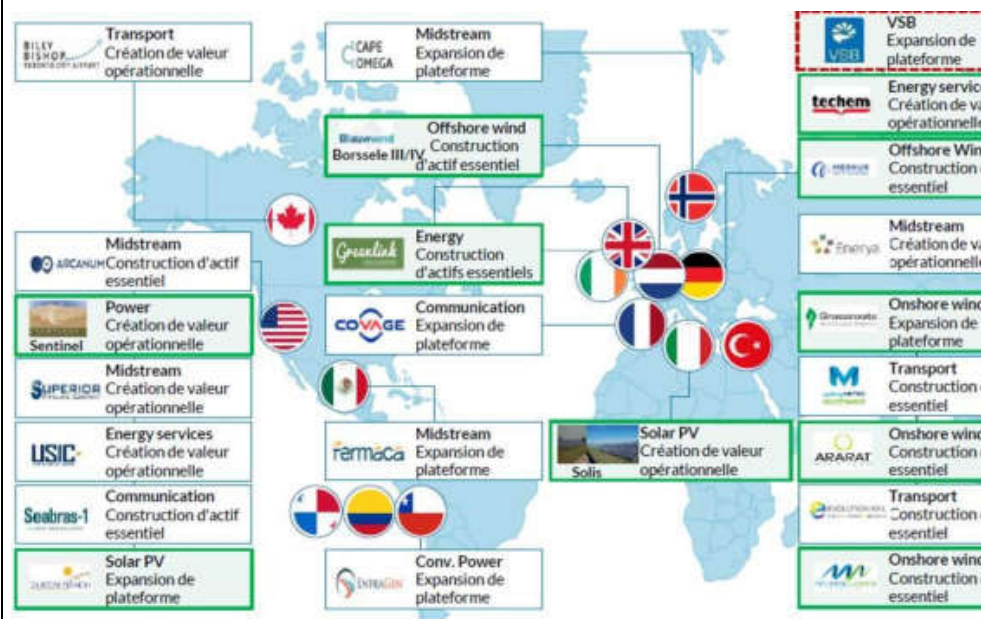


Figure 1: Sociétés dont le gestionnaire d'actifs Partners Group est entré au capital - Source VSB Group

Cette entrée au capital permet au groupe VSB de conforter sa place sur le marché des énergies renouvelables et de poursuivre sereinement sa croissance, ainsi que sa vision du développement en partenariat avec les territoires accueillant les projets.

L'entrée au capital de VSB Holding GmbH, a hauteur de 80%, par Partners Group a fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 20 avril 2020, disponible sur le site VSB Energies Nouvelles France, ainsi que de différents articles dans la presse spécialisée dès janvier 2020.

### 1.1.1. Sur l'emprise des chemins

Une contribution soulève une erreur possible sur le calcul des surfaces impactées par le chemin. Effectivement, l'étude d'impact indique que les chemins créés sont d'une largeur de 5 m et présente le tableau suivant :

Accès permanents/temporaires	Mètres linéaires	Mètres carré
Chemin à créer	1 694	1 959
Chemin à renforcer	/	2 166
<b>TOTAL PERMANENT</b>	<b>1 694</b>	<b>4 125</b>
Accès provisoire	/	2 403

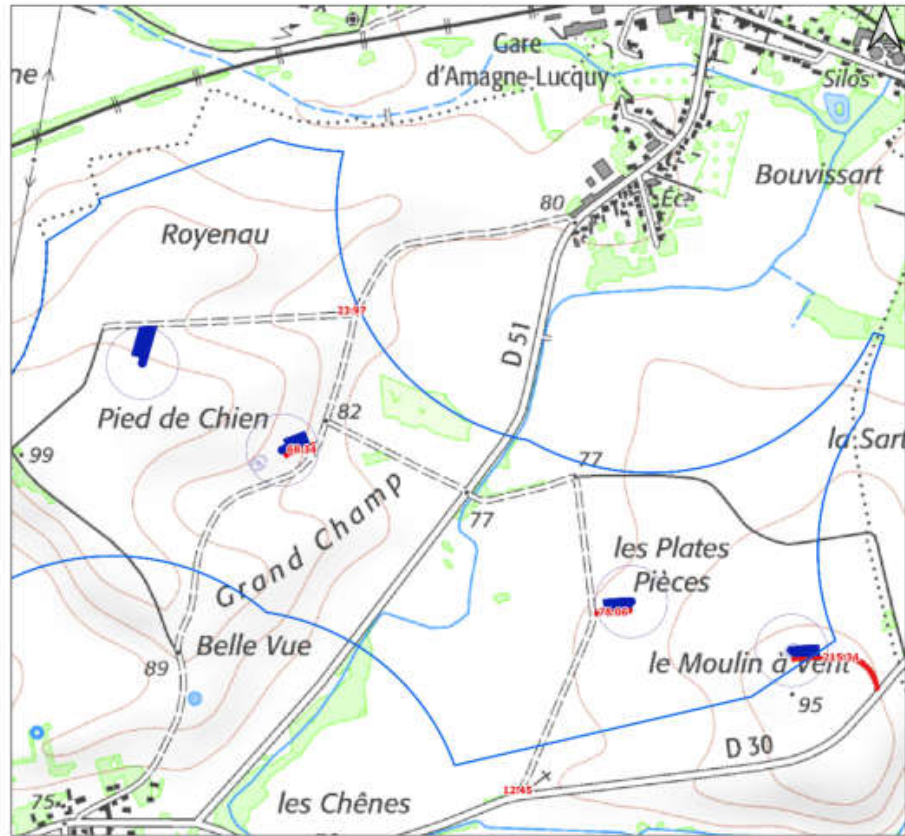
Tableau 2: Emprise des chemins du projet des Eoliennes de Coucy - Source: Auddice

Le contributeur interpelle VSB énergies nouvelles de la façon suivante :  
 « Le tableau des chemins dans la même page est aussi curieux. Il est indiqué qu'il y a 1694 mètres linéaires de chemin à créer et il est indiqué qu'ils feront 5 m de large. On s'attend donc à une surface de  $1694 \times 5 = 8\,470$  m<sup>2</sup>, or le nombre indiqué est de 1959 : cherchez l'erreur ! »

VSB énergies nouvelles remercie le contributeur pour cette remarque et tient à le rassurer sur le fait qu'il ne s'agit ni d'une « curiosité » ni d'un jeu de piste mais d'une erreur, comme on peut en trouver sur un dossier de 1000 pages. L'erreur porte sur les chemins créés, le mètre linéaire est de 398 m correspondant à une surface de 1990 m<sup>2</sup>

Accès permanents	Mètres linéaires	Mètres carrés
Chemins à créer	398	1990
Chemin à renforcer		2166
<b>TOTAL PERMANENT</b>	<b>398</b>	<b>4125</b>

Tableau 3: Emprise des chemins - Source VSB



Carte 1: Linéaire des accès créés

Sur la motivation des élus et l'acceptabilité par la population [p 452.2.1](#)

Pas de  
bénéfice  
pour les  
habitants

[8.2.3 Retombées p 140](#)

Versement  
des  
indemnités  
à la com  
com et  
non aux  
communes

[8.2.3 Retombées p 140](#)

Remise en  
cause de  
la  
création  
d'emploi  
permise  
par le  
développement  
des  
projets

[8.4.3 Créations d'emploi p 149](#)

**Tourisme**

Menace  
pour le  
tourisme

[8.3 Impact sur le tourisme p 143](#)

	Non prise en compte de l'aérodrome de Rethel	<a href="#">2.1.1 Définition de la zone d'implantation p 40</a>
--	--	---

<b>Démantèlement, recyclage et remise en état</b>		
<b>Béton et sous-sol</b>	Pollution du sous sol	<a href="#">5.1.1 Le béton et l'artificialisation des sols p 104</a> <a href="#">9.1.1 Ce que comprend le démantèlement p 151</a>
	Estimation du volume de béton nécessaire	<a href="#">5.1.1 Le béton et l'artificialisation des sols p 104</a>
<b>Recyclage et coût</b>	Recyclage des pales	<a href="#">9.1 Un cadre réglementaire précis pour le démantèlement d'un parc éolien p 151</a>
	Prise en charge financière du recyclage	<a href="#">9.1.2 Les garanties financières p 152</a>
	Prise en charge financière du recyclage en cas de faillite du propriétaire du parc	<a href="#">9.1.2 Les garanties financières p 152</a>
	Enfouissement des pales	<a href="#">9.1.3 Le recyclage p 152</a>
<b>Démantèlement</b>	Démantèlement en général	<a href="#">9 Démantèlement, recyclage et remise en état p 151</a>

<b>Risques et incidents</b>		
<b>Chutes de glace</b>	Risques de chute de glace	<a href="#">10.2.1 Risque lié à la projection de glace des éoliennes p 155</a> <a href="#">10.2.2 Risque lié à la chute de glace des éoliennes p 157</a>
<b>Incendies</b>	Risque d'incendie	<a href="#">10.1 Incendies p 154</a>
<b>Inondations</b>	Inondations au niveau de l'implantation des éoliennes	<a href="#">10.2.4 Risques d'inondation p 159</a>



## DOSSIER EN REPONSE

### 2. Présentation et construction du projet

#### 2.1. Implantation du projet

##### 2.1.1. Définition de la zone d'implantation

###### *La prise en compte de nombreux critères*

Le choix du site dépend de plusieurs facteurs. Ainsi, la zone d'implantation définie, celle à l'intérieure de laquelle une implantation était envisageable a été définie en regardant plusieurs critères préalables :

- Un potentiel de vent favorable,
- Une zone éloignée de plus de 500 m des habitations et zones urbanisables,
- Aucune servitude ou contrainte technique (aéronautique, hertzienne, etc.) ou environnementale rédhibitoire,
- Une compatibilité avec les documents d'urbanisme et documents de référence pour l'éolien,
- Un accord de la municipalité,
- Une possibilité de raccordement au réseau électrique,
- Une situation en dehors des zones de sensibilités maximales du Parc Naturel Régional,
- L'existence de pistes limitant les accès à créer,
- Et bien évidemment, l'absence de sensibilité patrimoniale majeure ou secondaire identifiée dans un rayon de 20 km autour du projet.

Un contributeur s'inquiète de la présence de la proximité de l'aérodrome de Rethel, « *Si l'armée de l'air et l'aviation civile ne sont pas impactés, l'aviation de loisir l'est en diminuant encore son champ de vol car l'aéroclub de Sault-les-Rethel a l'axe de sa piste en direction de Coucy qui n'est situé qu'à 8 ou 9 km de l'aérodrome (certes au-delà des 5 km mais là encore, c'est une norme ancienne).* »

Comme le consent le contributeur, la zone de Coucy est située bien au-delà des 5 km, ce qui correspond à la zone de prescription. Le caractère ancien de cette norme ne remet pas en cause sa pertinence.

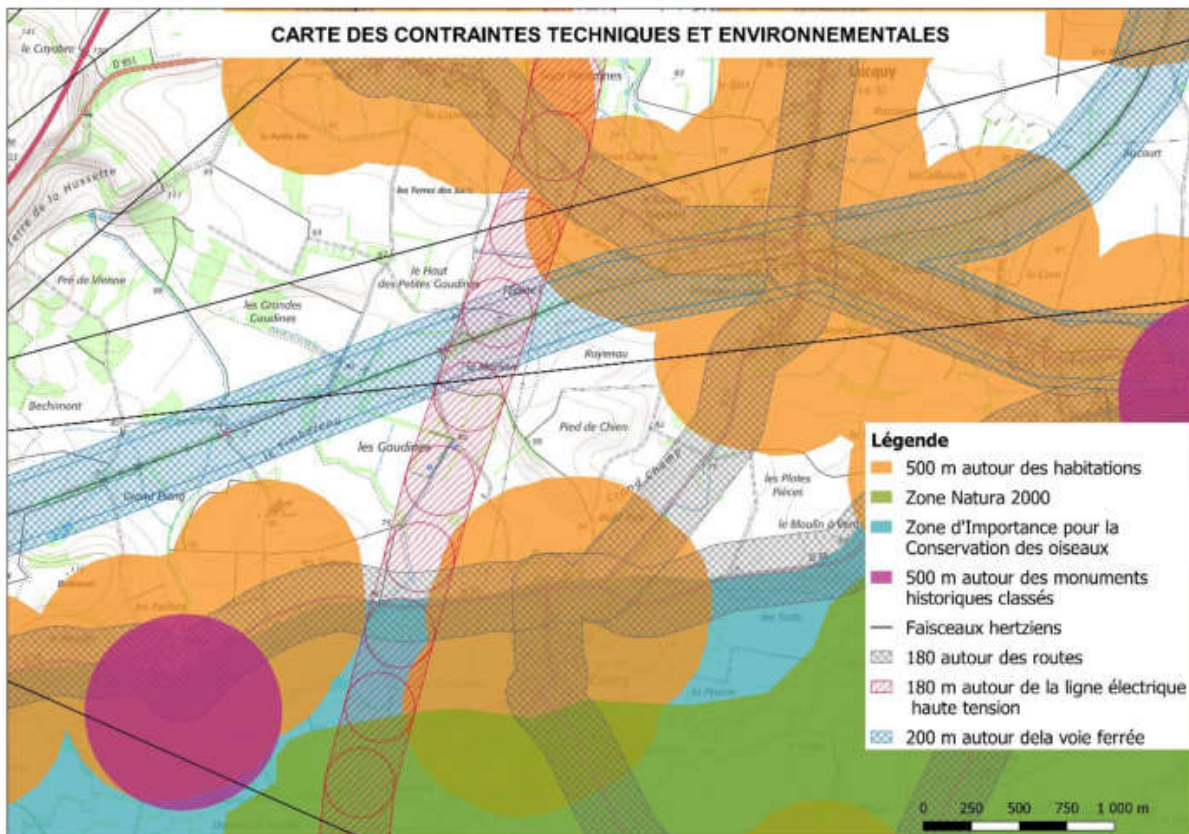


Tableau 1: Carte des contraintes techniques et environnementales - Source: VSB

### L'effet NIMBY

Les projets éoliens, tout comme de nombreux projets locaux à impacts potentiellement immédiatement négatifs pour les résidents subissent l'effet NIMBY. Nimby est l'acronyme de l'expression anglaise « Not In My BackYard », qui signifie « pas dans mon arrière-cour »<sup>1</sup>. Ce terme, décrit l'opposition à un projet qui généralement à un intérêt général par les résidents locaux. Ceux-ci se positionnent non pas contre le projet en tant que tel ou pour ce qu'il représente mais parce que ce projet s'implantera près de chez eux. Ainsi quel que soit le projet, sa localisation, sa distance aux habitations, le contexte local, VSB énergies nouvelles rencontre toujours des personnes qui se disent non opposées à l'éolien voire favorables mais opposées au projet qui les concerne

Les quelques exemples de contribution ci-après le montrent :

« Mon habitation est à 590 m de la future éolienne pour toutes ces points et d'autres Je suis contre les éoliennes »

« Je suis contre l'installation futures des éoliennes proches des maisons dont je suis propriétaire et qui proviennent de ma famille maternelle depuis plusieurs années »

« Il y a suffisamment de place dans les Ardennes, dans des terrains loin de toutes agglomérations pour les installer. »

« Oui à l'écologie mais sûrement pas à l'installation d'éoliennes si près des habitations. »

« Je ne souhaite pas l'installation d'éolienne dans la zone concernée »

« Je suis favorable au projet éolien. Mais dans ce contexte-ci, les éoliennes sont réellement trop proches des habitations. Par conséquent je suis contre »

### *La conformité avec les règles d'urbanisme*

Le projet est en parfaite conformité avec les règles d'urbanisme en vigueur et ne les modifie en rien. En France les règles d'urbanisme La règle d'éloignement du site à un minimum de 500 m des habitations est respectée. Bien que ce sujet soit régulièrement débattu à l'assemblée nationale, aujourd'hui VSB énergies nouvelles n'a pas connaissance d'un projet de loi qui serait sur le point d'aboutir pour allonger cette distance.

En France, d'après le site du gouvernement, l'urbanisme est l'un des domaines majeurs qui ont été décentralisés aux communes en 1983. Depuis lors, communes et groupements disposent de la compétence de principe en matière de documents d'urbanisme, d'aménagement urbain (ZAC et droits de préemption) ainsi que de permis de construire et d'autorisations et d'actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol. Ainsi ce sont bien les projets qui s'adaptent aux règles en vigueur et non l'inverse.

D'après le site Internet du Pays rethélois, le Conseil communautaire du Pays rethélois travaille actuellement sur la rédaction d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). L'un des préalables à l'élaboration de ce PLUi est la rédaction du Plan d'Aménagement et de Développement Durable ( PADD). Celui-ci a été débattu entre 2017 et 2019. On trouve dans une version de ce texte la possibilité d'interdire l'implantation de mats éoliens à moins d'un kilomètre de toute habitation.

Néanmoins il convient de noter qu' à la suite d'un avis défavorable de certaines communes et de l'Etat ce projet a été retravaillé. Il n'est à ce jour pas approuvé par le Préfet et donc non applicable. En attente de son approbation, les documents d'urbanisme en vigueur continuent à s'appliquer.

Par ailleurs, en droit communautaire, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) rappelle que des mesures d'interdiction à l'égard d'installations de production d'énergies renouvelables doivent respecter les principes de proportionnalité et de non-discrimination.

A ce titre, une mesure sera considérée comme proportionnée si elle « ne dépasse pas les limites de ce qui est approprié et nécessaire à la réalisation des objectifs légitimes poursuivis par la réglementation en cause, étant entendu que, lorsqu'un choix s'offre entre plusieurs mesures appropriées, il convient de recourir à la moins contraignante, et que les inconvénients causés ne doivent pas être démesurés par rapport aux buts visés » (CJCE, 13 novembre 1990, C-331/88, pt. 13).

En toute hypothèse, d'après le cabinet d'avocats BCTG, le PLUi, notamment à travers le rapport de présentation, doit impérativement **justifier** des interdictions qui grèvent certaines zones et montrer la proportionnalité des règles encadrant les types d'occupation.

*Le défaut de justification par le rapport de présentation de l'interdiction de l'implantation de certaines installations est sanctionné par le juge administratif.*

---

<sup>1</sup> Cabinet d'avocats BCTG

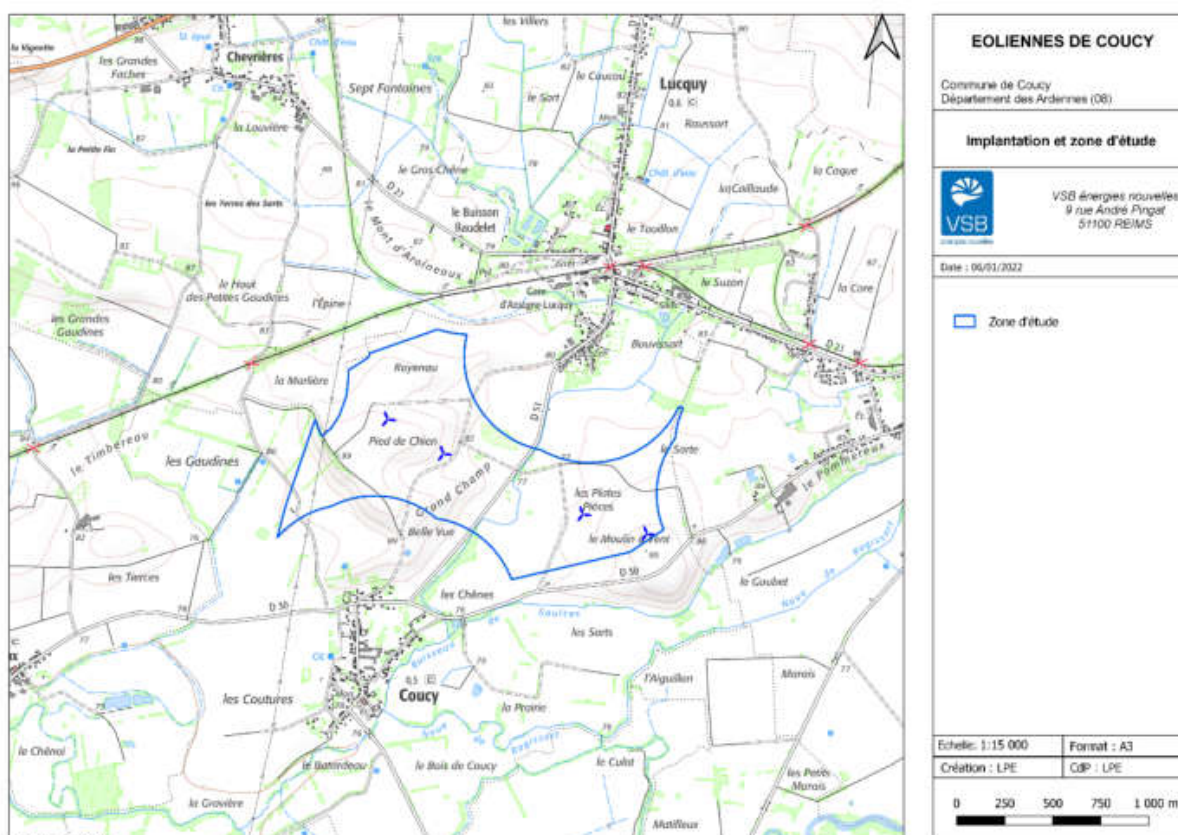
## 2.1.2. Définition de l'implantation

Les implantations sont définies également en considérant également plusieurs critères, notamment,

- Les impacts environnementaux (notamment écologiques, paysagers et acoustiques),
- Les accords fonciers,
- Les éloignements suffisants entre chaque machine pour limiter les effets de sillages

Ainsi, pour définir une implantation, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de ces critères. L'arbitrage se fait de manière que d'une part, le projet soit réalisable techniquement, d'autre part, qu'il minimise l'ensemble des impacts environnementaux.

C'est de cette façon que VSB énergies nouvelles a travaillé pour définir une implantation.



## 2.2. Sincérité du dossier présenté par VSB et sérieux des études

La sincérité du dossier présenté est régulièrement remise en cause. La société VSB énergies nouvelles ainsi que le Maire de Coucy sont régulièrement attaqués et quelques fois par des termes injurieux diffamatoires ou excessifs.

« En versant aux mairies et aux propriétaires fonciers une forte indemnité qui ne vise qu'à pallier aux nuisances, ces industriels achètent leur complicité, ce sont des sommes démesurées qui ne sont là que pour apâter les maires qui n'ont plus de subvention de l'état »

« Les études de ces projets sont "calamiteuses" en erreurs, approximations et duperies ! [...] Gardons la tête froide, insensible au chant des sirènes des promoteurs éoliens »



Installer un parc éolien dans votre commune et en défigurer le paysage serait déjà limite.

« Mais en faire subir la laideur et les nuisances aux communes voisines et non la vôtre relève d'un raffinement dans l'égoïsme, la vénalité, et la mesquinerie.

« Cherchez l'erreur : stupidité ou trahison ? Les deux peut-être et plus encore ? »

« Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire... »

« Vous vous moquez de nous »

« La brochure explicative n'est pas réaliste [...] cette brochure s'apparente à de la propagande »

« Mais vos ambitions personnelles ont sans doute pris le pas sur les désirs de votre population de vivre dans une nature exempte de ces corps étrangers, de ces « machins » qui, au demeurant, ne sont que d'une médiocre efficacité ! [...] bien joué M. le Maire !

« Coucy veut des éoliennes Coucy veut surtout récupérer les miettes que VSB veut bien leur donner. Dans le dictionnaire j'ai lu cupide Avide d'argent ..... »

« Les résultats divergent suivis d'un baratin propre à noyer un poisson »

VSB énergies nouvelles ne répondra pas directement à ces infamies. Ces attaques excessives qui relèvent d'un jugement non fondé décrédibilisent l'ensemble de la contribution. Néanmoins, VSB (et non « VSD ») répond dans ce document aux critiques et accepte d'apporter un certain nombre d'éclairages notamment sur les méthodologies utilisées pour la réalisation des études et leur sérieux ainsi que sur la concertation.

**VSB énergies nouvelles se permet également de mettre en doute la sincérité d'une partie des contributions. Il convient de préciser que nombre d'entre elles ne sont pas sourcées. Les opposants aux projets éoliens utilisent très régulièrement ce type de locution « on sait bien que » « tout le monde sait bien que » « il est de notoriété commune que » sans donner aucune source ou référence à leurs affirmations. Comparées au travail approfondi des bureaux d'études missionnés, et à la précision des informations transmises par ces derniers, les porteurs de projets voire des acteurs de référence comme l'ADEME, le sérieux et la crédibilité de telles affirmations peut et devrait être sérieusement remis en question**

Par ailleurs Monsieur le Maire dans son courrier de contribution à l'enquête publique explicite parfaitement son point et en assume les motivations. Il regrette que ce sujet soit réutilisé politiquement et se défend d'avoir la décision qui lui a semblé la plus juste et représentative des souhaits de ses administrés. Ainsi, il indique dans ce courrier, <sup>2</sup>

*« Je tiens à attirer votre attention sur le fait que je n'aborderai volontairement pas les arguments en faveur ou contre l'éolien ou sur l'enjeu écologique que peut représenter l'éolien. Chacun a aujourd'hui ses convictions sur cela et il me semble que l'enjeu est maintenant de donner son avis sur l'opportunité d'avoir des éoliennes sur la commune de Coucy.*

[...]

---

<sup>2</sup> Contribution de M. Potier, Maire de Coucy à l'enquête publique



*Dès le début du projet et avant que le conseil municipal se positionne sur l'opportunité de faire appel à un développeur éolien, des réunions publiques ont été organisées pour présenter l'idée et recueillir l'avis de la population.*

*[...]*

*Je peux parfaitement comprendre qu'une partie de la population locale soit contre le projet car c'est vrai que ces éoliennes seront visibles par nombre de foyers. Je respecte la position de chacun. En revanche, les enjeux politiques ne doivent pas rentrer en compte dans ce débat qui est important pour le futur.*

*Au quotidien, des habitants me font part de leurs difficultés financières : « ne nous augmentez pas les impôts, M. le Maire ». L'actualité nous rappelle aussi à la réalité avec un besoin de dépendance énergétique accru et avec l'augmentation significative des coûts de l'énergie.*

*Aujourd'hui nous proposons une solution qui permettra de réduire le coût de l'assainissement pour les habitants, de renforcer les finances de la commune et de contribuer à l'indépendance énergétique voulue par le gouvernement. Et si le projet de loi en faveur de la réduction du coût de l'énergie pour les populations à proximité des sources de production abouti, cela sera un nouvel avantage pour notre territoire.*

*Pour toutes ces raisons, je maintiens un avis favorable sur ce projet d'implantation de 4 éoliennes sur Coucy. »*

### 2.2.1. Sur la société VSB énergies nouvelles et la SAS Eoliennes de Coucy

La société Eoliennes de Coucy appartient à 100 % à VSB énergies nouvelles. La création d'une société spécifique pour ce projet répond à une logique simple. Cela permet de suivre comptablement chaque projet. Ainsi chaque projet appartient à une SPV propre détenue à 100 % par VSB énergies nouvelles. VSB énergies nouvelles détient les compétences en interne pour développer, financer, construire et exploiter ses propres parcs.

La société VSB énergies nouvelles est basée à Nîmes. Comme bon nombre d'entreprise, le choix du lieu du siège répond à de multiples raisons propres à la société et à ceux qui l'ont créé. Elle se justifie parfaitement par le fait que VSB énergies nouvelles développe également des parcs photovoltaïques. Ceux-ci se concentraient dans le Sud de de la France, au moment de la création de VSB énergies nouvelles il y a 20 ans.

Il s'agit d'une SAS au capital de 5 000 0000 €. VSB énergies nouvelles appartient au groupe allemand VSB Group. Initialement détenue par un seul actionnaire personne physique, la société VSB Holding GmbH bénéficie, depuis le mois de mars 2020, d'un nouveau partenaire financier : Partners Group en tant qu'actionnaire majoritaire à hauteur de 80% du capital de VSB Holding GmbH. Le fils du fondateur du Groupe VSB, Andreas Dorner, conserve 20% du capital.

La société Partners Group, fondée en 1996, spécialisée en gestion d'actifs et positionnée au niveau international, cotée en bourse depuis 2006, a financé plus de 6,4 GW d'énergies renouvelables dans le monde à travers diverses sociétés comme l'illustre le schéma ci-

dessous. Le groupe Partners possède 20 bureaux dans le monde entier, notamment à Londres, New York, Shanghai, Sydney et Tokyo et emploie plus de 1 500 personnes.

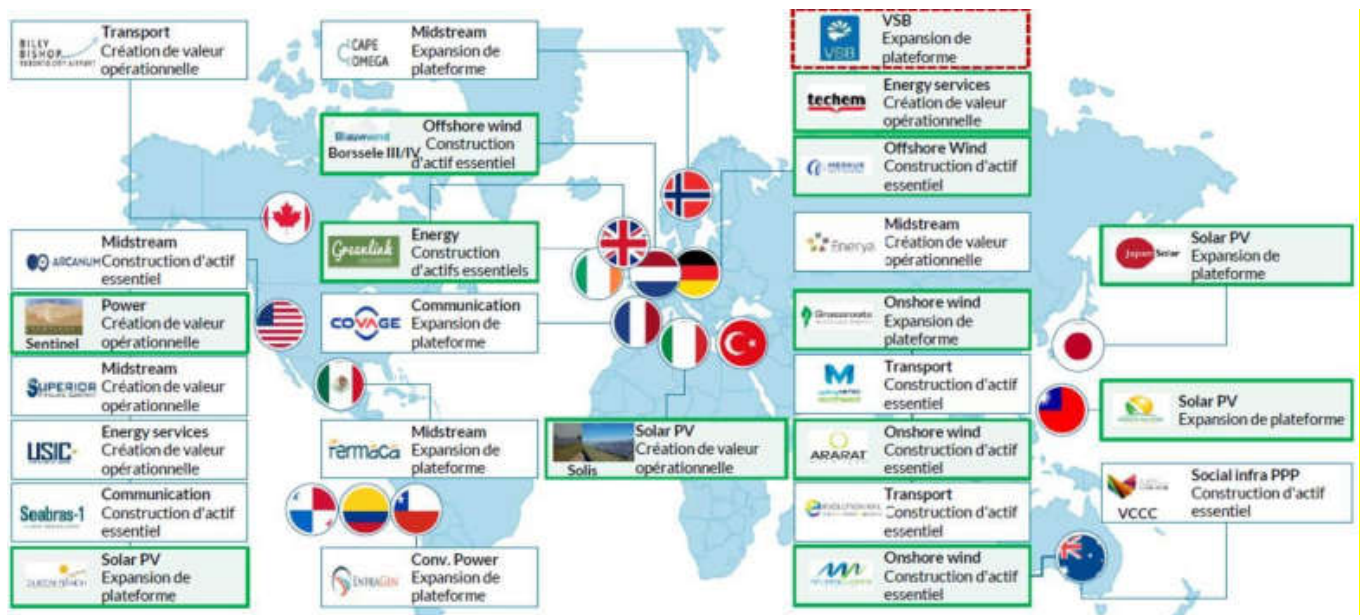


Figure 1: Sociétés dont le gestionnaire d'actifs Partners Group est entré au capital - Source VSB Group

Cette entrée au capital permet au groupe VSB de conforter sa place sur le marché des énergies renouvelables et de poursuivre sereinement sa croissance, ainsi que sa vision du développement en partenariat avec les territoires accueillant les projets<sup>3</sup>.

L'entrée au capital de VSB Holding GmbH, à hauteur de 80%, par Partners Group a fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 20 avril 2020, disponible sur le site VSB Energies Nouvelles France<sup>4</sup>, ainsi que de différents articles dans la presse spécialisée dès janvier 2020<sup>5</sup>.

### 2.2.2. Sur l'emprise des chemins

Une contribution soulève une erreur possible sur le calcul des surfaces impactées par le chemin. Effectivement, l'étude d'impact indique que les chemins créés sont d'une largeur de 5 m et présente le tableau suivant :

<sup>3</sup> Communiqué de Presse VSB – Avril 2020 [Disponible sur : <https://www.vsb.energy/fr/fr/actualites/actualites/detail/closing-le-groupe-vs-rejoint-partners-group/>]

Article Presse – Janvier 2020 [Disponible sur : <https://www.greenunivers.com/2020/01/vsb-energies-nouvelles-passe-sous-pavillon-suisse-223095/>]

<sup>4</sup> [https://www.vsb.energy/fileadmin/user\\_upload/200420\\_CP\\_VSB\\_Group\\_rejoint\\_Partners\\_Group\\_FR.pdf](https://www.vsb.energy/fileadmin/user_upload/200420_CP_VSB_Group_rejoint_Partners_Group_FR.pdf)

<sup>5</sup> <https://www.greenunivers.com/2020/01/vsb-energies-nouvelles-passe-sous-pavillon-suisse-223095/>

Accès permanents/temporaires	Mètres linéaires	Mètres carré
Chemin à créer	1 694	1 959
Chemin à renforcer	/	2 166
<b>TOTAL PERMANENT</b>	<b>1 694</b>	<b>4 125</b>
Accès provisoire	/	2 403

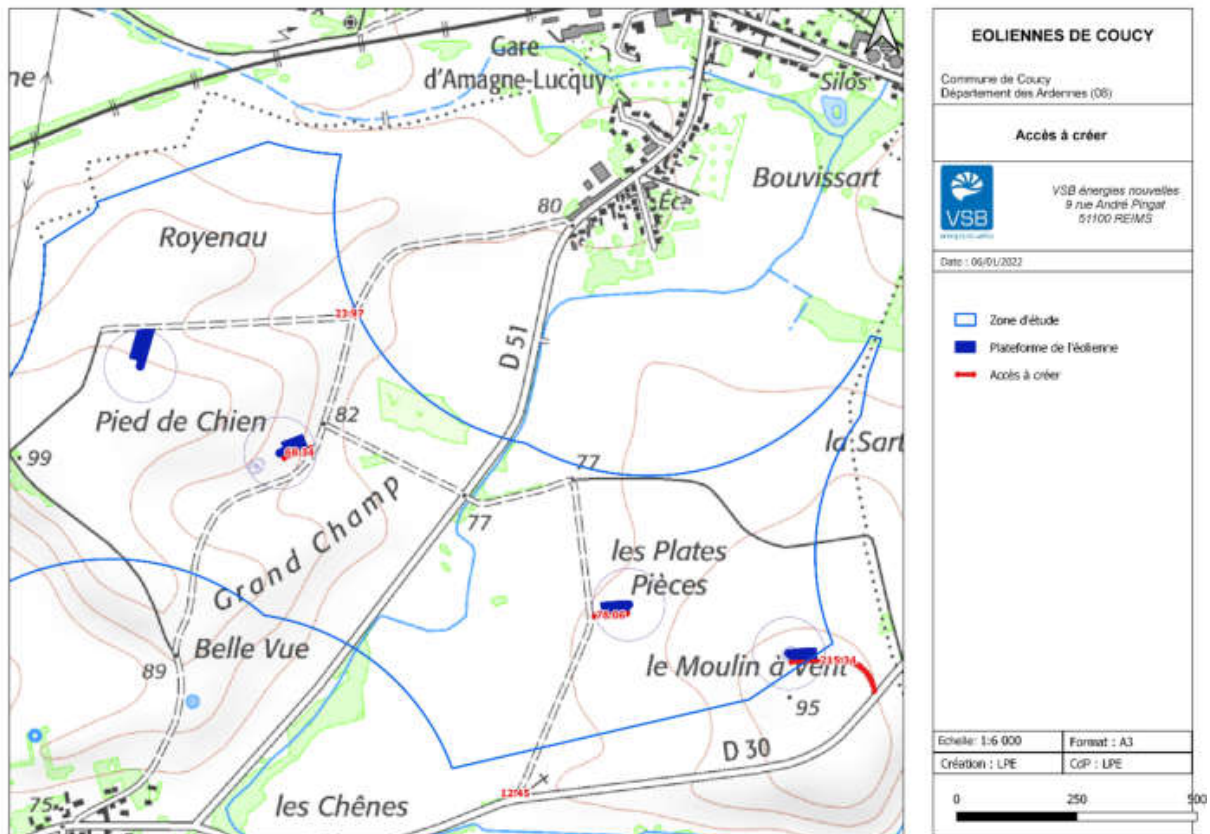
Tableau 2: Emprise des chemins du projet des Eoliennes de Coucy - Source: Auddice

Le contributeur interpelle VSB énergies nouvelles de la façon suivante : « Le tableau des chemins dans la même page est aussi curieux. Il est indiqué qu'il y a 1694 mètres linéaires de chemin à créer et il est indiqué qu'ils feront 5 m de large. On s'attend donc à une surface de  $1694 \times 5 = 8\,470$  m<sup>2</sup>, or le nombre indiqué est de 1959 : cherchez l'erreur ! »

VSB énergies nouvelles remercie le contributeur pour cette remarque et tient à le rassurer sur le fait qu'il ne s'agit ni d'une « curiosité » ni d'un jeu de piste mais d'une erreur, comme on peut en trouver sur un dossier de 1000 pages. L'erreur porte sur les chemins créés, le mètre linéaire est de 398 m correspondant à une surface de 1990 m<sup>2</sup>

Accès permanents	Mètres linéaires	Mètres carrés
Chemins à créer	398	1990
Chemin à renforcer		2166
<b>TOTAL PERMANENT</b>	<b>398</b>	<b>4125</b>

Tableau 3: Emprise des chemins - Source VSB



Carte 1: Linéaire des accès créés

### 2.2.3. Sur la motivation des élus et l'acceptabilité par la population

#### Motivation des élus

De nombreuses contributions font référence au fait que l'une des motivations principales de la commune pour développer un projet éolien sur son territoire porte sur les retombées économiques. Ces contributions sont formulées sous la forme d'accusation alors que ce positionnement est assumé depuis le début par M. Potier, Maire de Coucy, ainsi qu'en témoigne son courrier de contribution à l'enquête publique.

**« Un projet dont les bénéfices attendus viendront réduire la facture d'assainissement collectif des habitants :<sup>6</sup>**

*Le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Coucy a débuté en 2016. A l'époque, il s'agissait de trouver des revenus complémentaires qui devaient notamment permettre de contribuer au financement de la construction et du fonctionnement de l'assainissement collectif sur la commune. En effet, bien que le niveau des subventions obtenues soit tout à fait correct, le reste à charge, facturé sous la forme de redevance, restera une charge financière importante pour nombre de foyers. Il est à rappeler qu'en moyenne, les foyers de Coucy ont un revenu de 1827 €, soit 21 % en dessous de la moyenne nationale. Les retombées financières attendues (75 000 € par*

<sup>6</sup> Contribution de M. Potier, Maire de Coucy à l'enquête publique

*an) pourraient permettre de réduire par deux le montant de la redevance payé par les habitants tout en préservant des ressources pour d'autres projets communaux »*

### Concertation

#### Se référer à 2.3 Concertation et communication

#### 2.2.4. La proposition de retirer une éolienne non acceptée par l'association Bien Vivre à Amagne

De nombreux échanges ont eu lieu avec les élus de la commune et l'association Bien Vivre à Amagne, fondée en opposition au projet.

A partir de mai 2022 afin de faciliter les échanges avec la commune d'Amagne et l'association, VSB énergies nouvelles a proposé à l'ensemble des parties prenantes de recourir à un médiateur externe. La commune de Coucy, la commune d'Amagne et l'association Bien Vivre à Amagne ont accepté cette proposition. Le médiateur est M. Jacques QUANTIN.

VSB énergies nouvelles précise que cette médiation n'a pas été imposée mais bien proposée à la fois à la commune d'Amagne et à l'association Bien Vivre à Amagne. Chaque partie pouvait si et dès lors qu'elle le désirait se retirer de la médiation. Ainsi, VSB ne comprend pas le sens de la remarque suivante présente dans une contribution : « VSB nous a même envoyé un #médiateur# à trois reprises », ni le sens du symbole #.

De nombreuses réunions ont été organisées en présence ou non de plusieurs parties prenantes. Ces réunions ont permis à VSB énergies nouvelles avec l'accord du Maire de Coucy de proposer une évolution du projet en cohérence avec les aspirations formulées par l'association et la commune. L'évolution proposait portait sur,

- La suppression de l'éolienne la plus proche d'Amagne,
- Le décalage de la seconde éolienne la plus proche d'Amagne en l'éloignant ce village.

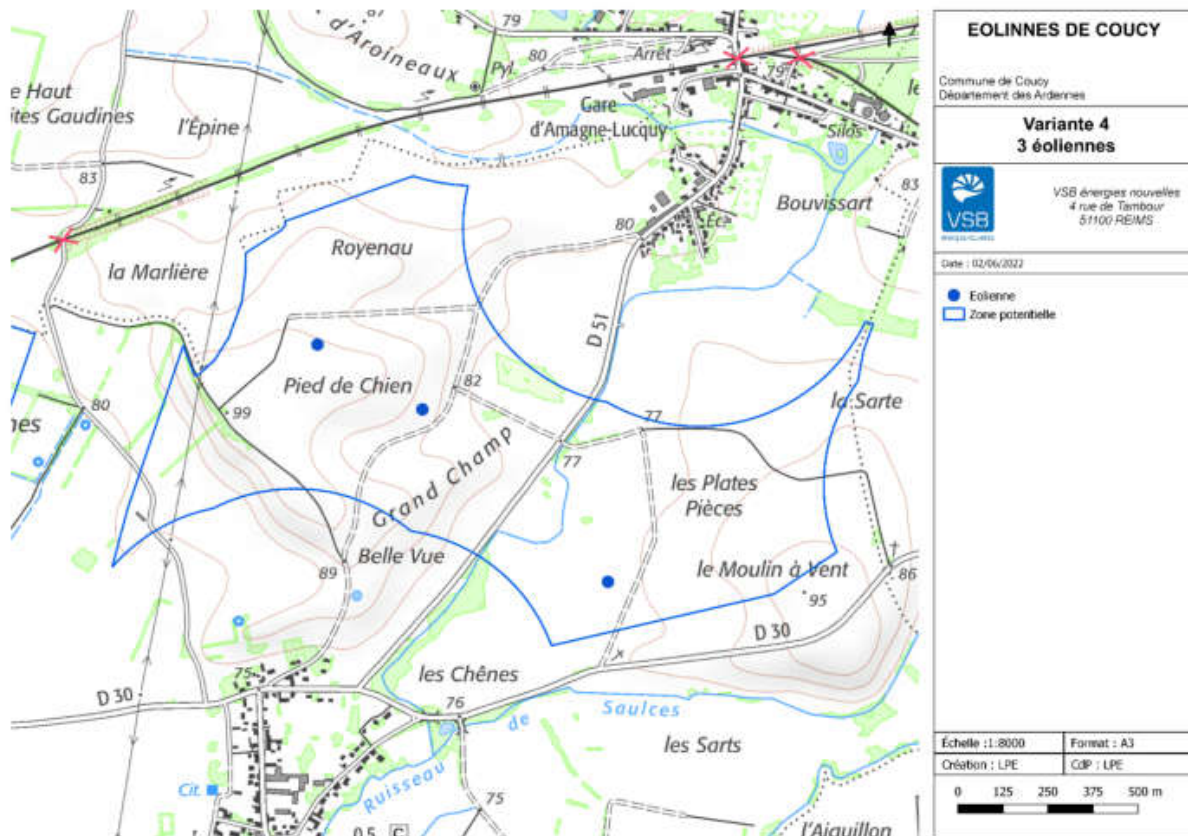
Une étude complémentaire écologique a été élaborée pour vérifier l'absence de zones humides là ou devait être déplacée la seconde éolienne. Des photomontages ont été réalisés et présentés à l'association Bien Vivre à Amagne en juillet 2022.

A la suite de cela, il a été demandé à l'Association Bien Vivre à Amagne et à la commune d'Amagne si elles souhaitaient que VSB énergies nouvelles mette en œuvre le projet modifié, la condition étant que l'association et la commune s'engagent à ne pas attaquer en justice le projet suite à l'autorisation préfectorale.

Sans retour de l'association, malgré plusieurs relances, VSB énergies nouvelles met fin à la médiation et décide de poursuivre le projet tel initié.

Dans le cadre de cette médiation Jacques QUANTIN a également rencontré M. le Maire de Lucquy.





Carte 2: Nouvelle implantation proposée aux élus d'Amagne et à l'association Bien Vivre à Amagne

20 mai 2022	1ère rencontre entre M. POTIER et M. QUANTIN
20 mai 2020	1ère rencontre entre les élus d'Amagne et M. QUANTIN
2 juin 2022	Réunion en présence de M. QUANTIN entre les élus d'Amagne et VSB énergies nouvelles
3 juin 2022	Rencontre entre le Maire de Lucquy et M. QUANTIN
3 juin 2022	Réunion en présence de M. QUANTIN entre M. Potier et VSB
4 juin 2022	1ère réunion entre M. QUANTIN et l'association Bien vivre à Amagne
15 juin 2022	Accord de M. Potier pour une évolution du projet
1 juillet 2022	Réunion avec le maire d'Amagne et ses deux adjoints pour présenter la nouvelle implantation.
2 juillet 2022	Réunion avec l'association Bien vivre à Amagne pour présenter la nouvelle implantation
15 septembre 2022	Echange entre M. QUANTIN et Mme BECUE, Présidente de l'association Bien vivre à Amagne pour connaître le positionnement de l'association sur le nouveau projet.

23 septembre  
2022

Sans nouvelles de l'association et après plusieurs relances, VSB énergies nouvelles décide de poursuivre le projet tel initié.

*Tableau 4: Historique de la médiation*

**Pour plus d'information sur le sujet, se référer au rapport de médiation en annexe**

### 2.2.5. Sur les photomontages

Au travers des termes « **trompeurs** » ou « **impact visuel atténué** » l'analyse désigne le carnet de photomontages.

**Notons que ces différents termes employés constituent un jugement de valeur de la part de certains contributeurs.**

Le photomontage a pour but de permettre à un observateur de se faire une opinion sur les effets visuels produits par le projet dans le paysage. Ceci à partir d'un point de vue défini et dans des conditions environnementales représentatives.

Pour chacun des 41 points de vue du carnet de photomontages, 3 pages format A3 ont été consacrées à la présentation des photomontages, avec :

- Page A : Localisation du point de vue, caractéristiques techniques, vue de l'état initial du projet, vue filaire du projet et commentaires du bureau d'études
- Pages B et C: Photomontage du projet dans son contexte, en double page

La page A fournit les éléments d'analyse, et nécessaires à la compréhension du lecteur, tandis que la double page C-D propose une simulation photo-réaliste du projet dans son paysage.

#### *Le choix des points de vue*

Les effets induits par le projet éolien, particulièrement sur les sites les plus sensibles, sont évalués sur une série de photomontages et des calculs de saturation visuelle qui permettent d'appréhender le futur parc dans des conditions se rapprochant d'une perception réelle. De ce fait, le choix des points de vue est primordial et conformément aux recommandations du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens<sup>7</sup>, il permet

- D'évaluer les impacts aux abords immédiats du projet ;
- D'évaluer l'impact du projet sur les structures paysagères et éléments de paysage ou de patrimoine identifiés comme sensibles dans l'état initial ;
- D'évaluer l'impact du projet au regard des effets cumulatifs qu'il induit en lien avec les autres parcs.

Certains points de vue peuvent être choisis parce qu'ils ne présentent justement pas de vue directe sur le parc éolien. Dans ce cas, ils servent par exemple d'argumentaire précisant une absence de visibilité depuis un site patrimonial présentant des enjeux importants vis-à-vis de l'éolien. Ainsi, le

---

<sup>7</sup> Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016 & octobre 2020

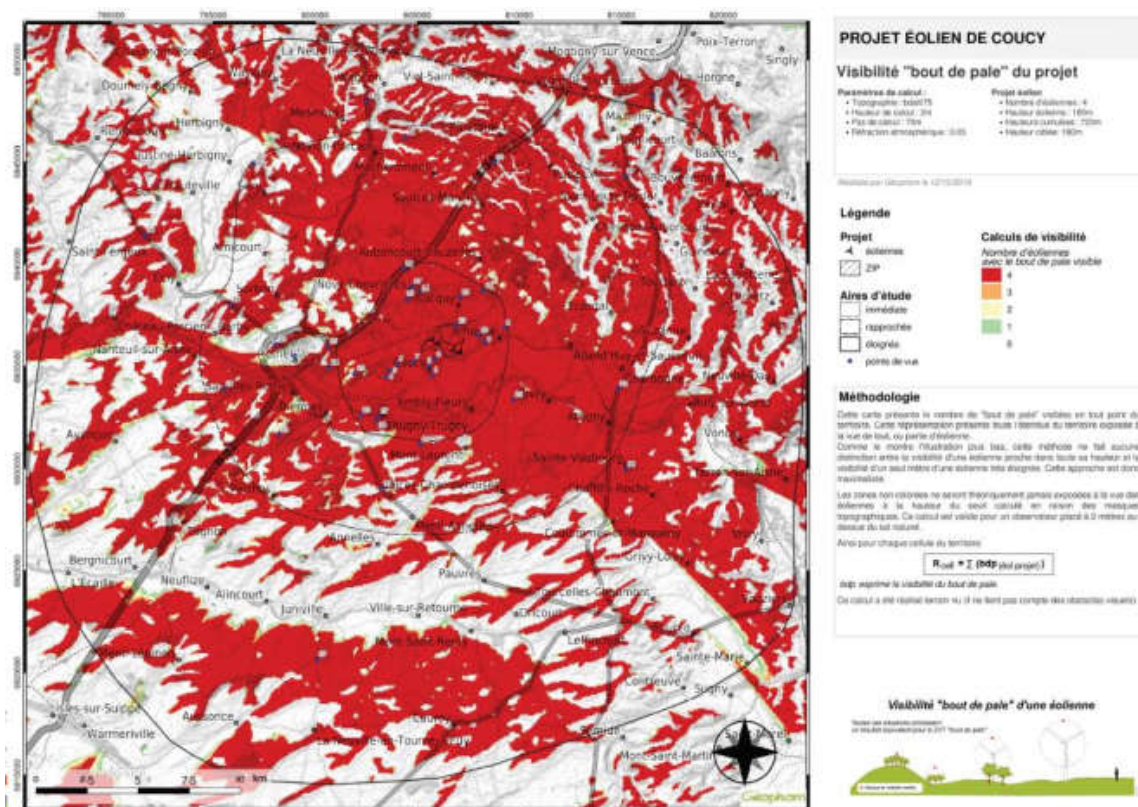
choix se portera sur les points de vue susceptibles d'être impactés de façon significative et ceux qui sont représentatifs de certaines vues dans la zone d'étude.

Outre les points de vue sélectionnés pour des raisons paysagères, il s'agit aussi de disposer de simulations illustrant des éloignements et des orientations différentes pour permettre à un public non averti, d'apprécier l'évolution de la prégnance et de l'emprise des éoliennes, à mesure que l'on s'éloigne du site du projet. Tous les points choisis pour illustrer le projet sont répertoriés avec précision sur une carte sur laquelle apparaîtront aussi les aires d'étude, voire idéalement les unités paysagères, les structures (lignes de force) concernées et le patrimoine et les paysages protégés et identifiés comme sensibles. Cette carte identifiera également les parcs éoliens existants et les autres projets éoliens connus.

Le point de vue ne doit pas chercher l'exception, ou l'anecdotique mais être à l'image des points de vue qui peuvent s'offrir aisément sur le territoire. »

Pour le projet de Coucy, les points de vue ont été défini à partir de l'analyse de l'état initial et de la carte de visibilité en bout de pale ( ci-dessous). Ils sont représentatifs des paysages interceptés par les 3 aires d'études et des principales sensibilités paysagères et patrimoniales mises en évidence dans le rapport.

Dans la demande de compléments formulée par les services de l'état, le choix des points de vue n'a pas été remis en cause et il n'a pas été demandé à VSB énergies nouvelles d'en réaliser davantage.



Carte 3: Carte de visibilité en bout de pales - Source: Etude Paysagère du projet éolien de Coucy - Géophom

Il n'est donc pas envisagé de faire de nouveaux photomontages. VSB énergies nouvelles comprend très bien la demande de contributeurs pour effectuer des photomontages depuis

leur lieu de vie mais si cette demande devait être généralisée, il serait matériellement impossible d'y répondre.

Les recommandations des services de l'Etat sont claires à ce sujet, *Il est donc fortement recommandé de ne pas multiplier inutilement les points de vue, mais de faire un choix étayé par les conclusions de l'analyse de l'état initial du paysage*<sup>8</sup>

Par ailleurs, il faut noter que les points de vue sont réalisés en période hivernale, ou du moins à feuilles tombées par temps clair de façon à maximiser le rendu. Il n'est pas rare que l'expert en photomontages vienne retoucher les photos pour rendre les éoliennes plus visibles.

### *La réalisation des photomontages*

Comme l'indique Géophom<sup>9</sup>, le photomontage est l'insertion dans une photographie prise en direction du site étudié, des éoliennes du projet, dont on connaît toutes les caractéristiques géométriques et d'implantation, de façon à obtenir une image réaliste d'un point de vue graphique et géométrique.

*L'objectif est d'obtenir une image se rapprochant le plus possible d'une photographie prise du projet une fois construit. On peut ainsi évaluer, en un lieu particulier, dans les conditions particulières de la prise de vue, l'impact visuel du projet.*

*Un photomontage est généralement constitué d'un assemblage de plusieurs photographies de façon à élargir le champ visuel. Ce travail d'assemblage doit être rigoureux et respecter certaines caractéristiques optiques.*

Ainsi, les règles suivantes sont respectées :

- Précision géographique : focale de 50 mm, géolocalisation des points de vue et relevés ;
- Assemblage précis : production d'une vue panoramique dans une projection cylindrique afin de recréer une portion cylindrique de la perception visuelle et apport des corrections nécessaires aux distorsions induites par l'objectif
- Rendu graphique cohérent avec les conditions de la prise de vue : augmentation des contrastes des éoliennes si elles n'apparaissent pas suffisamment bien sur le photomontage

La lecture du photomontage exige un exercice d'extrapolation par l'observateur. La photographie produisant une image figée d'un lieu particulier à un moment précis, l'observateur devra faire l'effort d'extrapolation de l'impact en fonction des variations possibles de ce milieu particulier, avec toute la subjectivité que cela comporte (évolution de l'éclaircissement, des conditions atmosphériques, de la végétation, des obstacles qui peuvent apparaître), il n'est pas concevable de produire autant de photomontages que de conditions d'observation possibles.

Il est bien évidemment consenti qu'il est impossible de reproduire l'effet d'une vision réelle à partir d'une impression papier. Néanmoins avec l'application d'une méthodologie précise

---

<sup>8 8</sup> Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016 & octobre 2020

<sup>9</sup> <http://www.geophom.fr/fra/eolien/article/le-photomontage>



Géophom s'efforce de s'approcher le plus de cette réalité dans des conditions qui maximisent la visibilité des éoliennes. Comme il le conclut, son travail consiste à donn[er] au cerveau les informations nécessaires à l'évaluation de l'effet des éoliennes dans le paysage, avec toutes les subjectivités d'interprétation que cela implique.

**Un document plus complet sur la méthodologie appliquée est donné en annexe.**

### 2.2.6. Sur l'étude de vent<sup>10</sup>

L'étude des vents est indispensable à l'élaboration d'un parc éolien. Elle permet de vérifier que la production du parc est suffisante pour assurer la viabilité énergétique et économique du projet.

La méthodologie est détaillée ci-après :

#### *Présentation du mât de mesure*

Une campagne de mesure a été réalisée par VSB énergies nouvelles de fin mars 2018 à fin mai 2019. Un mât de mesure d'une hauteur totale de 86 m a été installé sur la zone de projet pour déterminer la vitesse du vent sur le site.

*Carte 4 Localisation du mât de mesure*

---

<sup>10</sup> Source : VSB énergies nouvelles – Bureau d'études Ingénierie Vent





Le mât de mesure était équipé de plusieurs capteurs :

- 4 anémomètres aux hauteurs suivantes : 86 m, 84 m, 64 m, 50 m,
- 2 girouettes aux hauteurs suivantes : 84 m, 60 m,
- 1 capteur de température et humidité à 80 m,
- 1 capteur de pression au pied du mât,
- 2 balises nocturnes aux hauteurs suivantes : 84 m et 42 m.

### Extrapolation long terme de la vitesse du vent

La vitesse moyenne du vent relevée à l'emplacement du mât entre la période avril 2018 et avril 2019 est de 4,9 m/s à 86 m de hauteur.

Mois	Vitesse moyenne du mât à 86 m [m/s]
Avril 2018	5,1
Mai 2018	4,3
Juin 2018	3,8
Juillet 2018	3,8
Août 2018	4,2
Septembre 2018	4,1
Octobre 2018	4,8
Novembre 2018	5,6
Décembre 2018	5,9
Janvier 2019	5,7
Février 2019	5,1
Mars 2019	6,6
Avril 2019	4,9
<b>MOYENNE</b>	<b>4,9</b>

Tableau 5: Vitesse moyenne mensuelle du mât à 86 m

Pour estimer le productible du parc, il est nécessaire de connaître le potentiel énergétique du site sur une longue période. Les données de vent mesurées sur le site durant une période court terme doivent être alors corrélées avec des données de référence long terme. La comparaison avec au moins deux sources de données long terme est nécessaire pour estimer la vitesse moyenne du vent sur une longue période.

Dans le cas du projet de Coucy, différentes bases de données de référence ont été consultées : Météo France et la base de données du logiciel WindPro. Les points de données les plus proches du mât de mesure ont été sélectionnées et retenues comme sources long terme potentielles. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant.

<b>Source de référence long terme</b>	<b>Base de données</b>	<b>Distance au site</b>	<b>Hauteur</b>	<b>Période de données</b>
Station Saulces-Champenoises	Météo France	10 km	10 m	Mai 2009 – Avril 2019
Station Charleville-Mézières	Météo France	40 km	10 m	Mai 2009 – Avril 2019
Point MERRA2	WindPro	7 km	50 m	Mai 2009 – Avril 2019

*Tableau 6: Sources de données long terme potentielles*

Les vitesses moyennes mensuelles du vent au mât de mesure ont été comparées avec celles des différentes sources et des coefficients de corrélations ont été déterminés. La comparaison s'est effectuée sur une année complète afin de prendre en compte les variations saisonnières.

Source de référence long terme	Coefficient de corrélation R <sup>2</sup>	Période considérée
<i>Saulces-Champenoises</i>	<i>0,97</i>	<i>Mai 2018 – Avril 2019</i>
Charleville-Mézières	0,78	Mai 2018 – Avril 2019
MERRA2	0,96	Mai 2018 – Avril 2019

**Tableau 7: Synthèse des corrélations long terme**

Les résultats ci-dessus permettent de constater que les données des trois sources de référence corrélient bien avec les données du mât de mesure, notamment les données du point MERRA2 et de la station Météo de France de Saulces-Champenoises (R<sup>2</sup> > 0,9).

A partir de ces corrélations, la vitesse moyenne du vent du mât a été extrapolée mensuellement sur 10 ans (période considérée comme long terme) et la vitesse moyenne long terme a été déterminée.

Vitesse du vent au mât à 86 m [m/s]	Saulces-Champenoises	Charleville-Mézières	MERRA2
Long terme sur 10 ans (2009-2019)	5,0	4,8	4,9

*Tableau 8 Vitesse moyenne du vent au mât à 86 m déterminée à partir des corrélations long terme*

En moyennant les vitesses obtenues précédemment, on obtient la vitesse moyenne long terme du vent au niveau du mât de mesure. Elle s'élève à 4,9 m/s à 86 m.

A partir de cette estimation, les données de vent du mât à 86 m ont été recalées afin d'atteindre, en

moyenne, la vitesse long terme estimée.

#### *Extrapolation verticale des données de vent*

Les données de vent mesurées recalées à 86 m ont été extrapolées à hauteur de moyeu 105 m à l'aide du coefficient de cisaillement alpha. Celui-ci a été calculé entre deux hauteurs de mesure distantes de 20 m (84 m et 64 m) pour chaque secteur de direction

$$v(h2) = v(h1) * \left(\frac{h2}{h1}\right)^\alpha$$

du vent via la formule suivante :

La valeur moyenne du coefficient de cisaillement calculée est de 0,35. Cette valeur est habituelle pour un site présentant une rugosité de classe 1,5 (terrains agricoles avec quelques bâtiments et peu de végétation).

La vitesse moyenne long terme à 105 m s'élève ainsi à 5,3 m/s.

La distribution de la direction et de la vitesse du vent pour les données extrapolées à 105 m de haut est montrée sur les figures suivantes :

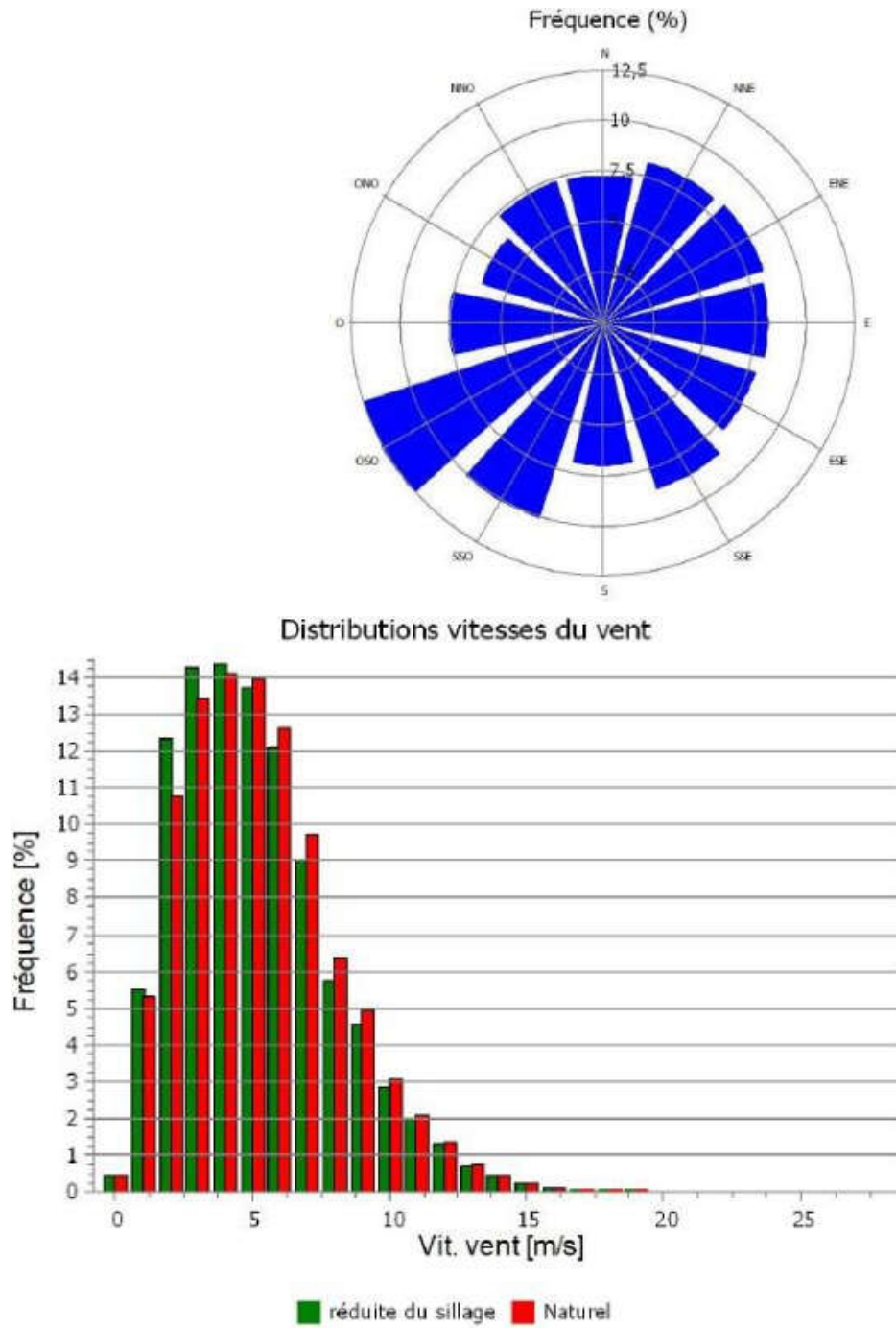


Figure 2: Distribution de la direction et de la vitesse du vent extrapolée au mât de mesure à 105 m



## 2.2.7. Sur l'étude acoustique

### *La rose des vents*

Comme évoqué au point 6.1 sur l'impact sonore, la rose des vents est le résultat d'une année de données récupérées sur site par l'implantation d'un mât de mesure. Le période couvert a débuté en avril 2018 et s'est terminée en avril 2019. Les données vent ont été recueillies par pas de 10 minutes.

Les vitesses moyennes mensuelles du vent au mât de mesure ont été comparées avec celles des différentes sources et des coefficients de corrélations ont été déterminés. La comparaison s'est effectuée sur une année complète afin de prendre en compte les variations saisonnières.

Les comparaisons effectuées sur les trois sources de référence corréleront bien avec les données du mât de mesure.

***Pour plus d'information se référer au point 7.1 Impact sonore***

### *Les effets cumulés avec les parcs éoliens situés dans un rayon de 5 kilomètres du projet*

Comme indique dans l'étude d'impact acoustique et dans la réponse à l'avis de la MRAE, l'état éolien à 5 km ne présente pas de parc éolien en fonctionnement, en construction ou en instruction. Ainsi, aucun impact cumulé n'est étudié.

### *Les contrôles de conformité*

Systématiquement, l'exploitant éolien doit faire vérifier la conformité acoustique de l'installation dans les 12 mois qui suivent la mise en service industrielle. Une dérogation jusqu'à 18 mois peut lui être accordée par le préfet.

Pour faire vérifier la conformité acoustique des éoliennes, leur exploitant se réfère au protocole<sup>11</sup> de mesure acoustique reconnu par le ministre de la Transition écologique.

Par ailleurs, comme le prévoit le Code de l'Environnement, toute installation classée est tenue de respecter les prescriptions techniques qui leur sont imposées. Une surveillance est assurée par la Dreal. Si un riverain se sent lésé et estime que l'exploitant ne respecte pas la réglementation, il peut adresser une réclamation auprès de la Préfecture. En cas de plainte avérée, les dispositifs de bridage seront revus.

#### **2.2.8. Sur la mise à jour des données**

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Coucy a été déposé le 14 mai 2020, à la fin d'un travail d'une durée minimale de 1 an et demi.

Pour donner suite à ce dépôt, les services de l'état ont instruit le dossier et formulé une demande de compléments au dossier le 1<sup>er</sup> février 2021. VSB énergies nouvelles a répondu à cette demande de compléments et déposé le dossier complété le 10 novembre 2021. Seuls les compléments au dossier ont été ajoutés. Il est admis que le reste du dossier n'est pas mis à jour.

L'instruction s'est poursuivie, et conformément à la réglementation la MRAE a été saisie pour émettre un avis auquel a répondu VSB énergies nouvelles.

Le dossier présenté à l'enquête public est celui complété déposé en novembre 2021, sur la base du dossier déposé en mai 2020.

Cela explique que les données soient antérieures à 2022.

#### **2.2.9. Sur la production estimée**

Un contributeur remet en cause les chiffres avancés concernant l'estimation de la production annuelle en nombre de foyers. L'étude d'impact avance que la production annuelle d'environ 33 000 MWh équivaut à la consommation électrique hors chauffage électrique et eau chaude d'environ 7000 foyers. Cette estimation a été réalisée en se basant sur les chiffres de la CRE qui estime qu'elle est de 4 774KWh par en moyenne par an et par foyer.<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Protocole de mesure acoustique : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/protocole-mesure-acoustique.pdf>

<sup>12</sup> Commission de Régulation de l'Energie, Les Marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel Rapport 2017, 120 p.

## 2.3. Concertation et communication

### 2.3.1. La concertation sur Coucy

Dès le début du projet et avant que le conseil municipal ne se positionne sur l'opportunité de faire appel à un développeur éolien, des réunions publiques ont été organisées pour présenter l'idée et recueillir l'avis de la population.

La délibération de la commune de Coucy du 28 mars 2017, a permis d'autoriser :

- la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de d'implantation d'un parc éolien,
- le dépôt de toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien,
- le maire à signer tout document relatif au développement du projet

Depuis 2016, des réunions d'information à la population ont été organisées régulièrement :

- 24 septembre 2016 : **Réunion publique** avec l'objectif de présenter une solution pour financer une partie de l'assainissement collectif en projet : L'implantation d'éoliennes
- 26 janvier 2017 : **Conseil Municipal** pour sélectionner le développeur éolien qui pourrait mener le projet (VSB Energies nouvelles)
- 11 février 2017 : **Réunion publique**
  - Présentation du développeur retenu et des 1ères études sur Coucy
  - Recueil de l'avis écrit des habitants présents, sur l'opportunité de continuer le projet (avis favorable d'une très grande partie des répondants)
- 28 mars 2017 : **Conseil Municipal**
  - Vote en faveur de la poursuite du projet
- 08 décembre 2018 : **Réunion publique**
  - Présentation de l'avancement des études
- 17 juin 2019 : **Réunion publique**
  - Présentation de la localisation d'implantation des éoliennes
- Octobre/Novembre 2019 : **Edition des photomontages**
  - Présentation individuelle des photomontages
- 9 et 10 Avril 2021 : **Permanences d'informations** à la salle des fêtes
  - Accueil du public, informations et réponses aux questions

### 2.3.2. La concertation avec les communes voisines

De nombreux échanges ont eu lieu avec la commune d'Amagne notamment via l'intermédiaire de l'association Bien Vivre à Amagne.

- 18 février 2020 : Réunion avec Mme DESTRUMELLE, Présidente de l'Association Bien Vivre à Amagne ainsi que plusieurs élus du Conseil Municipal,
- 29 mai 2020 : Réunion avec Mme DESTRUMELLE,
- 3 juillet 2021 : Permanence d'information à destination des riverains organisée à la salle des fêtes d'Amagne,

- 15 janvier 2022 : Réunion avec l'Association Bien Vivre à Amagne et proposition de retirer une éolienne.

A partir de mai 2022 afin de faciliter les échanges avec la commune d'Amagne et l'association, VSB énergies nouvelles a proposé à l'ensemble des parties prenantes de recourir à un médiateur externe. La commune de Coucy, la commune d'Amagne et l'association Bien Vivre à Amagne ont accepté cette proposition. Le médiateur est M. Jacques QUANTIN

**Ce point est détaillé au 2.2.4 La proposition de retirer une éolienne non acceptée par l'association Bien Vivre à Amagne**

Par ailleurs, une contribution fait référence au fait que le dossier de l'étude d'impact n'a pas été transmis un mois avant son dépôt à l'ensemble des communes limitrophes comme le prévoirait la réglementation.

En premier lieu, la réglementation prévoit que le résumé non technique de l'étude d'impact uniquement soit transmis dans un délai d'un mois précédent le dépôt. Par ailleurs cette réglementation n'était pas en vigueur au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale du parc éolien de Coucy. Effectivement, elle apparaît dans la loi contre le dérèglement climatique et résilience promulguée le 22/08/21 et applicable à compter du 22/02/2022.

### 2.3.3. La consultation des habitants

VSB énergies nouvelles développe des projets éoliens à la suite d'une délibération favorable de la commune concernée(s). À la suite de cela, des réunions publiques ou des permanences d'information sont organisées afin d'informer la population. Des documents d'information peuvent également être distribués en boîte à lettres.

Les riverains peuvent s'exprimer lors des réunions, permanences ou contacter par mail ou téléphone la société.

Les riverains sont invités à émettre un avis formel à l'occasion de l'enquête publique.

Aucun projet n'obtient un soutien unanime ni n'accuse un rejet unanime de l'ensemble des riverains.

VSB énergies nouvelles n'organise pas de sondages pour les principales raisons suivantes :

- Les sondages n'ont pas de valeur juridique.
- La formulation de la question est toujours tendancieuse et influence largement les réponses,
- Les taux de participation sont généralement faibles et peu représentatifs

Un contributeur fait remonter que « pour VSB, l'avis de 700 personnes ne compte pas ». Ce sujet précisément a fait l'objet d'un traitement particulier pendant la médiation [ cf. point 2.3.2]. Effectivement, une mauvaise interprétation d'une tournure de phrase sortie de son contexte a laissé penser que VSB aurait dit que l'avis des 700 habitants d'Amagne ne comptait pas. VSB a pu s'expliquer lors d'une réunion en présence du médiateur. Le rapport de médiation indique que ce sujet a été réglé [se référer au rapport de médiation annexé]

*Cette réunion avec les élus d'Amagne, en présence de VSB ENERGIES NOUVELLES, avait en particulier pour objectif de permettre aux deux parties prenantes d'exprimer leurs ressentiments*

*accumulés au cours des derniers mois. Cette « ventilation des ressentis » s'est bien passée, sans tension particulière. Les élus ont pu exprimer des reproches à M. THEBAULT, qui s'est expliqué. Les élus ont approuvé les réponses apportées.<sup>13</sup>*

### 3. Pourquoi l'éolien et objectifs fixés par l'état

#### 3.1. L'urgence climatique

##### 3.1.1. L'alerte du GIEC et ses recommandations<sup>14</sup>

Notre système climatique repose sur un équilibre très fragile, mis en danger par les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines.

Ces gaz (GES) forment une barrière autour de la Terre, retenant la chaleur du soleil sur terre et augmentant la température sur la planète. La température moyenne a augmenté de 1,1°C en 100 ans et ce réchauffement atteindra +2°C en moyenne en 2050 si les émissions mondiales ne diminuent pas.

Ce réchauffement est directement responsable de phénomènes climatiques violents, de la fonte des glaces, de la disparition d'espèces animales et végétales, et de la vie sur terre.

Il n'existe ainsi plus aucun doute scientifique sur l'urgence à agir. Le récent rapport du GIEC, publié en août 2021, a rappelé l'importance de réduire très rapidement les émissions de gaz à effet de serre pour limiter les effets potentiellement catastrophiques du changement climatique

Les principales recommandations émises sont les suivantes :

- Remplacer les énergies fossiles par des sources d'énergie bas-carbone ou neutres (hydroélectricité, photovoltaïque, éolien...)
- Régime alimentaire moins carné
- Isolation des bâtiments
- Favoriser le télétravail
- Utiliser les mobilités douces, véhicules électriques
- Limiter le gaspillage
- Repenser le fonctionnement des zones urbaines

De plus, ce réchauffement a un coût économique (Se référer au point 6.4.2 Coût pour le consommateur et pour l'Etat) et un coût psychologique désormais reconnu sous le nom de « éco-anxiété », un jeune sur deux déclare en souffrir selon une enquête du Journal Le Monde.

<sup>13</sup> Rapport de médiation en annexe

<sup>14</sup> Source : GIEC - <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>



**Extrait du Journal le Monde, En France, le réchauffement climatique s'annonce pire que prévu, selon de nouvelles projections - Par Audrey Garric - Publié le 20 octobre 2022**

Cet été, marqué par une succession de canicules, de sécheresses, d'incendies et d'orages, fut celui de tous les dangers, préfigurant notre avenir sous l'effet du dérèglement climatique.

Ce futur s'annonce encore plus sombre que prévu en France. Selon de nouvelles projections climatiques publiées dans la revue *Earth System Dynamics*, le 4 octobre, le réchauffement pourrait être jusqu'à 50 % plus intense au cours du siècle que ce que montraient les précédentes estimations.

Si les émissions de gaz à effet de serre se maintiennent au même niveau, la température moyenne de l'Hexagone pourrait être supérieure de 3,8 °C en 2100 par rapport au début du XXe siècle. « *Le réchauffement est bien plus grave que prévu en France. Nous avons été surpris par nos résultats* », indique Aurélien Ribes, climatologue au Centre national de la recherche météorologique et premier auteur de cette étude menée par des chercheurs du CNRS et de Météo-France.

[...]

La quasi-totalité de ce réchauffement est due aux activités humaines. « *Ce n'est pas une surprise, glisse Aurélien Ribes, mais nous confirmons que les niveaux de réchauffement sont proportionnels aux émissions cumulées de gaz à effet de serre.* » Ces gaz, que sont le dioxyde de carbone ou le méthane, sont émis par la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) dans la production d'énergie, les transports, les bâtiments ou par la déforestation.

[...]

« *Jusque dans les années 1980, l'effet des aérosols a masqué le réchauffement en France* », relate Aurélien Ribes. Puis les nouvelles réglementations et technologies ont réduit la pollution de l'air, entraînant une baisse rapide des aérosols. « *On est peut-être, autour de 2020, au moment où le rythme de réchauffement est le plus rapide en France, en raison de l'impact des gaz à effet de serre cumulé à la baisse des aérosols* », juge le scientifique.

15

### 3.1.2. L'éolien, une des énergies les moins émettrices de gaz à effets de serre

Pour lutter efficacement, nous devons changer d'énergie et en consommer moins. L'éolien est une des énergies les moins émettrices de GES sur l'ensemble de son cycle de vie, notamment, une éolienne n'émet aucun GES lorsqu'elle produit de l'électricité.

<sup>15</sup> Source : Journal Le Monde : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/10/20/au-milieu-du-siecle-depasser-30-c-en-octobre-ne-sera-plus-exceptionnel\\_6146611\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/10/20/au-milieu-du-siecle-depasser-30-c-en-octobre-ne-sera-plus-exceptionnel_6146611_3244.html)

Les énergies renouvelables et le nucléaire, contrairement aux autres énergies fossiles n'émettent pas de CO<sub>2</sub> lorsqu'ils sont en fonctionnement pour produire de l'électricité. Néanmoins leur bilan carbone n'est pas nul si l'on prend en compte la construction des parcs, le transport du matériel, l'entretien et le démantèlement. Le graphique ci-après rend compte des émissions de CO<sub>2</sub> pour différentes sources d'énergie en considérant ces différents éléments<sup>16</sup>

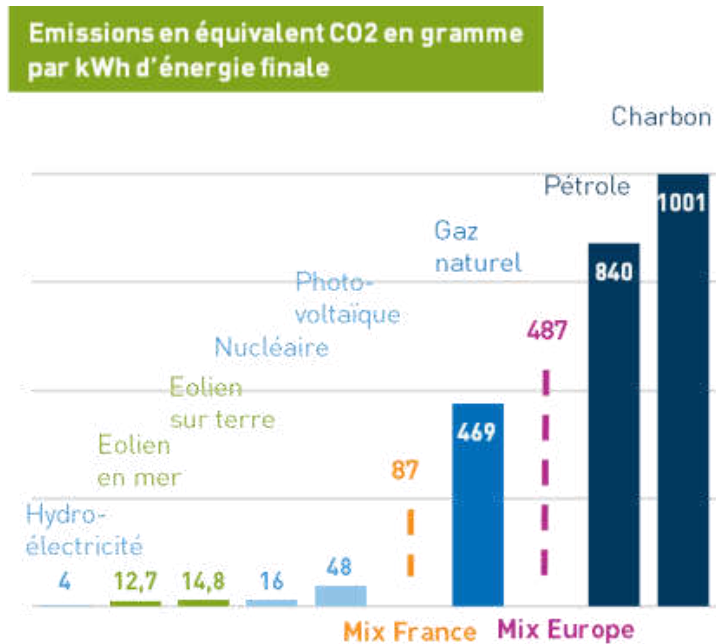


Figure 3: Emissions en équivalent CO<sub>2</sub> en gramme/kWh d'énergie finale - Source ADEME

### 3.1.3. Les émissions de gaz à effets de serre (GES) d'un parc et le temps de retour de l'installation

Concernant les émissions de GES d'un parc et le temps de retour de l'installation, les résultats divergent selon les méthodes de calculs utilisées. Les méthodes présentées ci-après prennent en compte toute la vie de l'éolienne depuis sa construction et le recours aux différents matériaux exposés par un contributeur, jusqu'à son démantèlement en passant pas son exploitation.

Le cas majorant considère que la moyenne nationale est de 50 grammes de CO<sub>2</sub> équivalent par kWh électrique produit.

Dans le cas du projet des Eoliennes de Coucy, les estimations pour la production sont d'environ 33 000 MWh par an. Les émissions de CO<sub>2</sub> équivalent évitées annuellement sont donc de 1 650 t CO<sub>2</sub> équivalent. Compte tenu des 8,6 grammes de CO<sub>2</sub> équivalent émis par kWh produit, les émissions du parc éolien, totalisées sur sa durée de vie estimée à 20 ans, sont de : 5 676 t CO<sub>2</sub> équivalent.

Rapporté aux 1 650 t CO<sub>2</sub> équivalent évitées, la durée (maximale) de retour sur l'impact sur le réchauffement climatique est de : 3 ans et 5 mois.

L'approche par le concept de kilowattheures marginaux est une autre méthode de calcul, appuyée par les études sur le sujet, elle indique des chiffres bien moindres.

En effet, l'énergie éolienne ne se substitue pas à l'énergie de notre mix énergétique mais, au

<sup>16</sup>

Source : ADEME : [https://bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD\\_DOC\\_FR/index.htm?renouvelable.htm](https://bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?renouvelable.htm)

[https://bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD\\_DOC\\_FR/index.htm?renouvelable.htm](https://bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?renouvelable.htm)

trois quart, à de l'énergie thermique. Les trois quarts des kilowattheures remplacés par ceux générés par le parc éolien ne sont donc pas les kilowattheures moyens considérés dans le calcul ci-dessus mais des kilowattheures marginaux, c'est-à-dire les kilowattheures de la production thermique.

Dans ce cas, la durée de retour sur impact sur le réchauffement climatique sera de 5 mois

Les Préconisations de l'ADEME sont encore différentes et se positionnent comme compromis entre ces deux calculs. L'ADEME propose comme chiffre de référence 300 g CO<sub>2</sub> équivalent /kWh comme émissions évitées par l'éolien.

Dans ce cas, les émissions évitées par notre parc, pour lequel la production prévue est de 33 Gwh/an, seront de : 9 900 t CO<sub>2</sub> équivalent/an (= 300g CO<sub>2</sub> équivalent/kWh \* 33 Gwh/an).

Et le retour sur impact, considérant les 9 900 tCO<sub>2</sub> équivalent évitées sur 20 ans est donc de 6,8 mois.

Sur ce sujet, l'étude d'impact conclut, « L'hypothèse la plus probable, préconisée par l'ADEME, prévoit donc une durée de retour sur impact sur le réchauffement climatique de 6,8 mois. Ce résultat est proche de celui calculé par la méthode prenant en compte le principe des kilowattheures marginaux, avec laquelle nous trouvons une durée de 5 mois. Cependant, même avec les hypothèses les plus contraignantes, l'empreinte carbone est compensée en moins de 4 ans. »

### 3.1.4. Le rapport Drawdown<sup>17</sup>

L'écologiste américain Paul Hawken a publié en mai 2018 un livre intitulé "Drawdown. Comment inverser le cours du réchauffement planétaire." qui liste les 100 mesures les plus efficaces pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique. 70 chercheurs du monde entier se sont réunis pour ce projet.

Drawdown se veut un outil pour les gouvernements, les entreprises mais aussi chacun de nous. Les solutions étudiées tiennent compte de leur faisabilité, de leur coût et de leur effet sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre. Le principe est que toutes les mesures existent déjà. Certaines sont très techniques et d'autres sociales comme l'augmentation de l'éducation des jeunes filles. Ces solutions sont rangées par secteur. Parmi la centaine de mesures proposées, le développement de l'éolien terrestre figure en 2ème position, derrière la suppression des fluides frigorigènes.

---

<sup>17</sup> <https://drawdown.org/solutions/table-of-solutions>

Rank	Solution	Sector	TOTAL ATMOSPHERIC CO <sub>2</sub> -EQ REDUCTION (GT)	NET COST (BILLIONS US \$)	SAVINGS (BILLIONS US \$)
1	Refrigerant Management	Materials	89.74	N/A	\$-902.77
2	Wind Turbines (Onshore)	Electricity Generation	84.60	\$1,225.37	\$7,425.00
3	Reduced Food Waste	Food	70.53	N/A	N/A
4	Plant-Rich Diet	Food	66.11	N/A	N/A
5	Tropical Forests	Land Use	61.23	N/A	N/A
6	Educating Girls	Women and Girls	59.60	N/A	N/A
7	Family Planning	Women and Girls	59.60	N/A	N/A
8	Solar Farms	Electricity Generation	36.90	\$-80.60	\$5,023.84
9	Silvopasture	Food	31.19	\$41.59	\$699.37
10	Rooftop Solar	Electricity Generation	24.60	\$453.14	\$3,457.63

Figure 4: Les 10 premières solutions pour lutter contre le réchauffement climatique d'après le rapport Drawdown

## 3.2. Les besoins en électricité

### 3.2.1. Les prévisions de RTE

D'après RTE les besoins en électricité vont légèrement augmenter à l'horizon 2030. Effectivement, bien que la sobriété énergétique et l'augmentation de l'efficacité énergétique vont permettre de faire des économies, la décarbonation de notre système va porter de nombreux secteurs auront de plus en plus recours à l'électricité, c'est notamment le cas des transports, de l'industrie et du bâtiment. Ainsi, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité haute tension français anticipe une augmentation modérée de la consommation d'électricité en 2030 (+ 5 % par rapport à 2019).

Les trajectoires étudiées distinguent trois périodes, avec une tendance de fond à la restauration des marges dès lors que les principes de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie sont bien mis en œuvre :

- **Vigilance jusqu'en 2024.** Les marges sont faibles en raison d'une disponibilité dégradée du parc nucléaire [conséquence de la crise sanitaire et des décalages de travaux de maintenance], du retard de l'EPR de Flamanville et des retards accumulés sur les nouveaux moyens de production renouvelables [principalement les parcs offshore et la trajectoire solaire, l'éolien terrestre dans une moindre mesure]. L'hiver 2021-2022 présente un profil similaire à celui de l'hiver passé et sera placé sous « vigilance particulière ».
- **Transition de 2024 à 2026.** Le système électrique retrouve des marges d'exploitation acceptables, sans toutefois être confortables. La mise en service de l'EPR de Flamanville, des parcs offshore et des énergies renouvelables terrestres ainsi que le développement de l'effacement de consommation et des interconnexions contribuent à cette amélioration.
- **Nette amélioration de 2026 à 2030 :** les scénarios étudiés conduisent à augmenter les marges et le niveau de sécurité d'approvisionnement par rapport à aujourd'hui, renforçant la résilience du système électrique à des aléas climatiques ou industriels.

A noter que ce rapport publié en mars 2021 ne tient pas compte de la guerre en Ukraine. Celle-ci est venue accentuer les tensions pour l'hiver 2022 du fait de la chute de l'approvisionnement gazier par la Russie.

### 3.2.2. Les inégalités de répartition entre les territoires

D'après EDF, la consommation d'énergie sur le Pays rethélois est de 650 MW/h sur une année répartie :

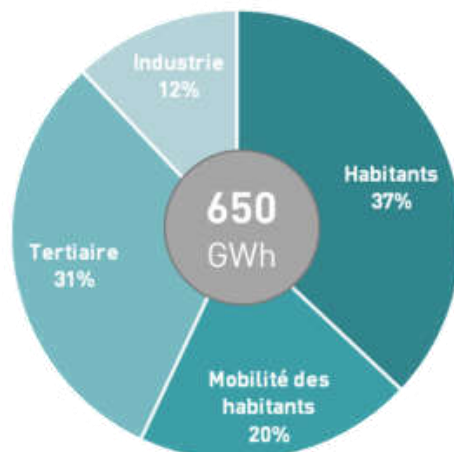


Figure 5 Consommation d'énergie sur la CC du Pays rethélois et répartition - Source EDF

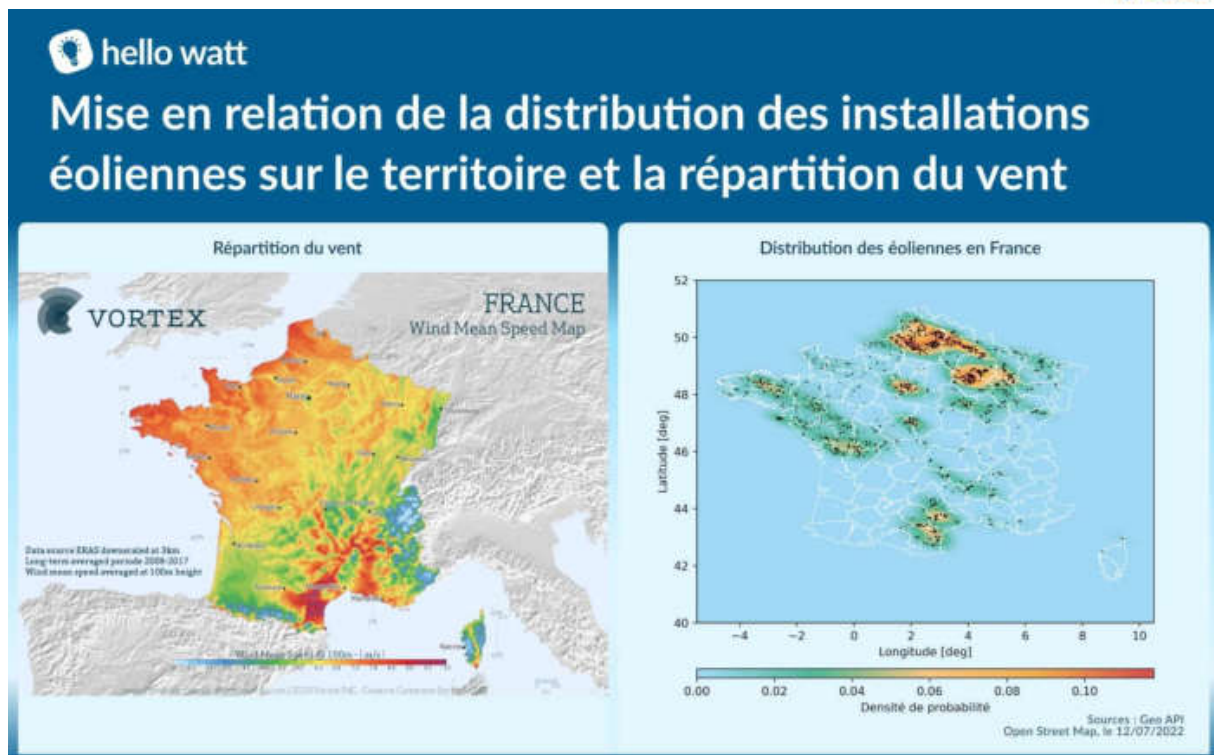
Toujours d'après EDF, la production issue des énergies renouvelables est de 576 GW/h, ce qui est bien au-dessus de la moyenne nationale et dont l'éolien contribue à 99%.

Plusieurs contributeurs à l'enquête publique déplorent que le Sud Ardenne concentre beaucoup plus d'éoliennes que d'autres territoires. Cette inégalité de répartition des éoliennes en France s'explique.

Les facteurs principaux sont,

- La force et la régularité du vent : Hellowatt montre bien à travers deux cartes issues des données de Vortex et Geo API Open street Map qu'il y a une corrélation entre les zones de répartition du vent et les zones où les éoliennes sont majoritairement implantées.





Carte 5: Zones de vent et localisation des éoliennes - Source: Hello watt

- La disponibilité du foncier et l'éloignement des habitations : pour implanter des éoliennes il faut du foncier éloigné de 500 m minimum des habitations. Ce sont donc les zones rurales qui pourront accueillir de l'éolien. De plus certaines régions, comme la Bretagne sont plus difficiles car les villages sont étalés avec des maisons isolées.
- L'accord des communes et des propriétaires : l'éolien est mieux accepté dans certains territoires que dans d'autres
- L'absence de contraintes rédhibitoires : Il est important de noter qu'environ 50 % de la France est indisponible pour des raisons aéronautiques. A cela s'ajoute l'ensemble des autres éléments pris en compte, comme les zones protégées pour la biodiversité, les périmètres à respecter autour de certains monuments historiques, les radars météo, les conduites de gaz, les zones de captage d'eau ... C'est ce qui explique que certaines zones sont plus dotées que d'autres.

Le territoire de Coucy est particulièrement intéressant pour les raisons détaillées ci-dessous :

- Potentiel vent suffisant ;
- Respect d'une distance minimale de 500 m aux habitations ;
- Absence de servitudes aéronautiques, radioélectriques, de réseaux et autres spécifiées par l'état ;
- Implantation en zone de cultures intensives éloignées d'au minimum 200 m des haies et boisements ;
- Plusieurs possibilités de raccordement à proximité ;

- Aucune sensibilité patrimoniale majeure ou secondaire identifiée dans un rayon de 20 km autour du projet

Compte tenu de la nécessité de développer les énergies renouvelables comme le défend le GIEC et selon les objectifs fixés par l'Etat (cf. point 3.4 Les objectifs fixés par l'état), le fait que le secteur du Rethélois soit bien doté en énergies renouvelables n'est ainsi pas suffisant pour justifier l'arrêt du développement de parcs éoliens sur cette zone.

#### *Sur le sentiment que, passé la frontière de la Marne, il n'y a plus d'éoliennes*

Concernant la Marne et l'impression que dès lors que la frontière est passée il n'y a plus d'éolienne, les choses doivent être précisées.

Tout d'abord la Marne est loin d'être un département qui exclue les éoliennes puisqu'il est le deuxième département à accueillir le plus de turbines d'après Hello watt et les données de la DREAL. On dénombre plus de 450 éoliennes dans la Marne contre environ 250 dans les Ardennes. Bien évidemment le département de la Marne étant plus grand, ces chiffres sont à relativiser, ramené au m<sup>2</sup> le nombre d'éoliennes dans les Ardennes est de 20,9 et dans la Marne de 18,2. On ne peut donc pas affirmer que la Marne n'accueille pas d'éoliennes où qu'il y aurait un complot autour de ça comme le laissent penser certaines contributions « dès que l'on passe la frontière administrative de la Marne, bizarrement, il n'y en a plus une »

Par ailleurs, il est vrai que l'on constate dans le Nord de la Marne une zone où l'éolien n'est pas présent. Cela est dû principalement à une contrainte militaire qui a récemment évolué à la suite de discussions entre l'armée et les développeurs du Parc éolien des 4 Faux.

Effectivement la zone vierge d'éoliennes autour de Reims s'explique par le radar militaire de Reims-Bétheny. Toute construction d'éolienne était interdite dans un rayon de 20 km autour de ce radar. Le rayon compris entre 20 et 30 km du radar correspondait à une zone de concertation, l'autorisation des projets était soumise dans cette zone à l'accord de l'armée.

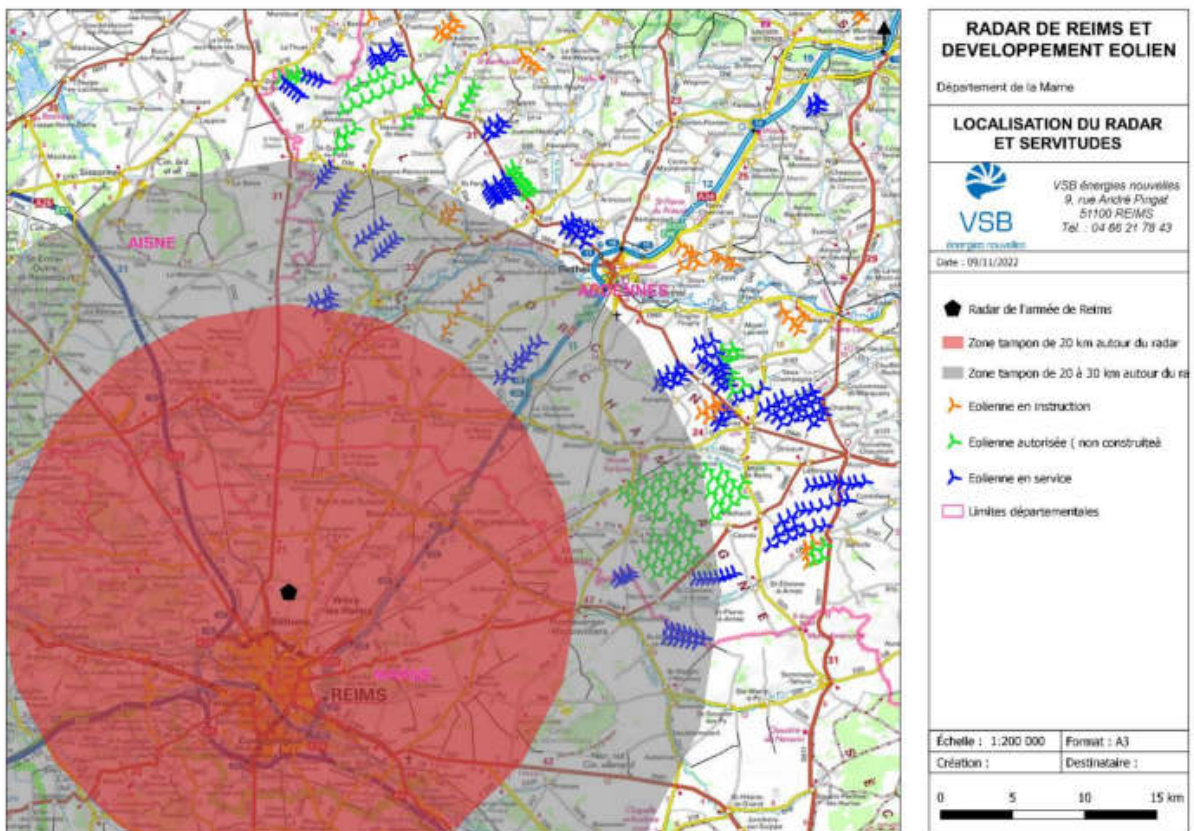
Ainsi, pour que le projet du Mont des 4 Faux puisse être autorisé, un échange avec le ministère de la Défense a été nécessaire. L'envergure du projet notamment a été considéré par l'armée comme pouvant impacter significativement le bon fonctionnement du radar. Pour que le projet soit autorisé il aura été nécessaire que le développeur finance la mise en place d'un radar relais comme le relaie le journal les Echos<sup>18</sup> le 6 octobre 2014.

*Dans les cartons de la société belge WindVision depuis 2006, l'installation d'un parc d'une cinquantaine d'éoliennes, au sud des Ardennes, connaît un coup d'accélérateur depuis l'entrée en juillet dernier d'EDF Energies Nouvelles dans ce projet de plusieurs centaines de millions d'euros. Alors que les négociations patinaient entre WindVision et le ministère de la Défense pour des questions de sécurité liées aux risques de brouillage du radar militaire de l'ex Base Aérienne 112 Reims-Champagne, le ministre, Jean-Yves Le Drian, a confirmé son accord pour une première tranche représentant plus de la moitié de ce projet, dit du « Mont des 4 Faux ».*

---

<sup>18</sup> [La France va accueillir son plus gros parc éolien terrestre | Les Echos](#)

L'agenda proposé devrait normalement aboutir à la réalisation de la totalité du chantier en 2019-2020. Pour cela, le ministère de la Défense prévoit tout d'abord d'équiper à ses frais le radar de Reims de filtres numériques, afin d'éliminer certains problèmes générés par les éoliennes dans le champ de détection du radar. Mais WindVision et EDF Energies Nouvelles devront également financer la mise en place, avec l'aide du ministère de la Défense, d'un système de radar-relais destiné à neutraliser les interférences avec la navigation aérienne. « Une fois une convention établie entre l'investisseur et le ministère de la Défense, afin d'encadrer le financement de l'opération (...) les autorisations administratives permettant la réalisation du deuxième lot du projet éolien pourraient être délivrées », a indiqué le ministère de la Défense dans un courrier adressé au président de la région Champagne-Ardenne, Jean-Paul Bachy, cet été.



Carte 6: Radar de Reims et zone de servitude

### 3.3. Les moyens pour répondre à la demande d'électricité en France

Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, l'État a commandé en 2019 au gestionnaire RTE une étude prospective avec différents scénarios pour y parvenir en tenant compte des contraintes industrielles, socio-économiques et environnementales. Fin 2021, RTE a rendu son rapport et propose six scénarios qui imaginent le futur de la production énergétique française. Le premier scénario est 100% énergies renouvelables en 2050 et suppose une sortie totale du nucléaire avec un rythme de développement du photovoltaïque, de l'éolien et des énergies marines « poussés à leur maximum ». Les autres scénarios conservent une part variable de nucléaire existant et nouveau. A noter qu'un scénario 100 %

nucléaire n'a pas été retenu car EDF a lui-même reconnu que pour des raisons liées à la supply-chain, ce serait impossible.

Ainsi, quel que soit le scénario choisi, atteindre la neutralité carbone en 2050 est impossible pour RTE sans un développement significatif des énergies renouvelables qui représenteront a minima 50% de notre futur mix énergétique. Les capacités éoliennes sur terre et en mer devront être multipliées par 5 au minimum d'ici 2050.

### 3.4. Les objectifs fixés par l'état

Le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique, a attribué en 2018 des objectifs pour la filière éolienne. Pour l'éolien terrestre, la puissance installée devra atteindre 24,6 GW à fin 2023. A l'horizon 2028, ce seront 34,1 GW pour une option basse, et 35,6 GW pour une option haute, qui devront être implantés en France métropolitaine. Pour l'éolien en mer, l'objectif est d'atteindre 2,4 GW de puissance à fin 2023 et une fourchette de 4,7 – 5,2 GW en 2028.

### 3.5. Développer le photovoltaïque plutôt que l'éolien ?

Pour parvenir à ces objectifs de décarbonation tout en répondant aux besoins énergétiques des Français la question n'est pas de savoir s'il faut développer l'éolien ou le solaire mais bien les deux. D'autant que les deux se complètent en partie. Certaines régions seront très efficaces dans une énergie et beaucoup moins dans l'autre, le solaire ne peut fonctionner qu'en journée alors que l'éolien toute la journée, certaines contraintes techniques ou réglementaires rendent difficile l'implantation d'une énergie mais n'en contraignent pas une autre...

Comme indiqué sur le site Internet du gouvernement<sup>19</sup> *La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), instituée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, établit les priorités d'action du gouvernement en matière d'énergie pour les dix années à venir, découpées en deux périodes de cinq ans. La programmation actuelle, qui porte sur la période 2018-2028, fixe ainsi des objectifs pour le développement des filières de production d'énergies renouvelables et de récupération en France métropolitaine continentale, aux horizons 2023 et 2028.*

---

<sup>19</sup> Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables-2021/4-objectifs-dans-le-cadre-de>



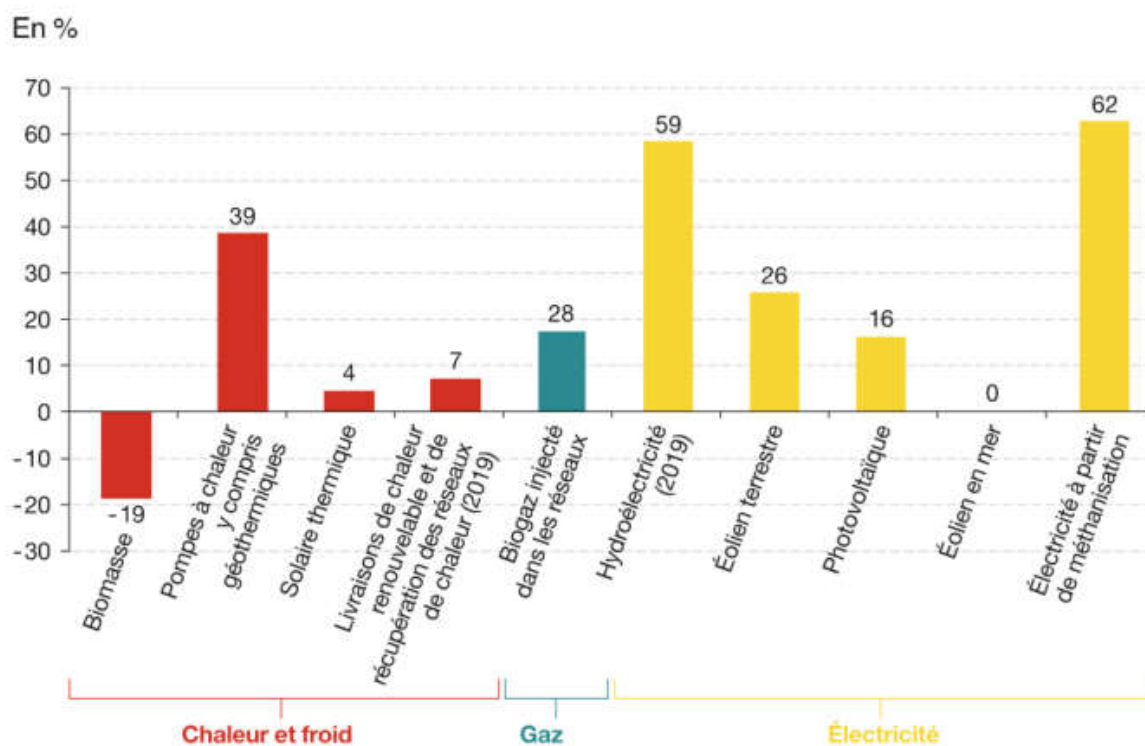


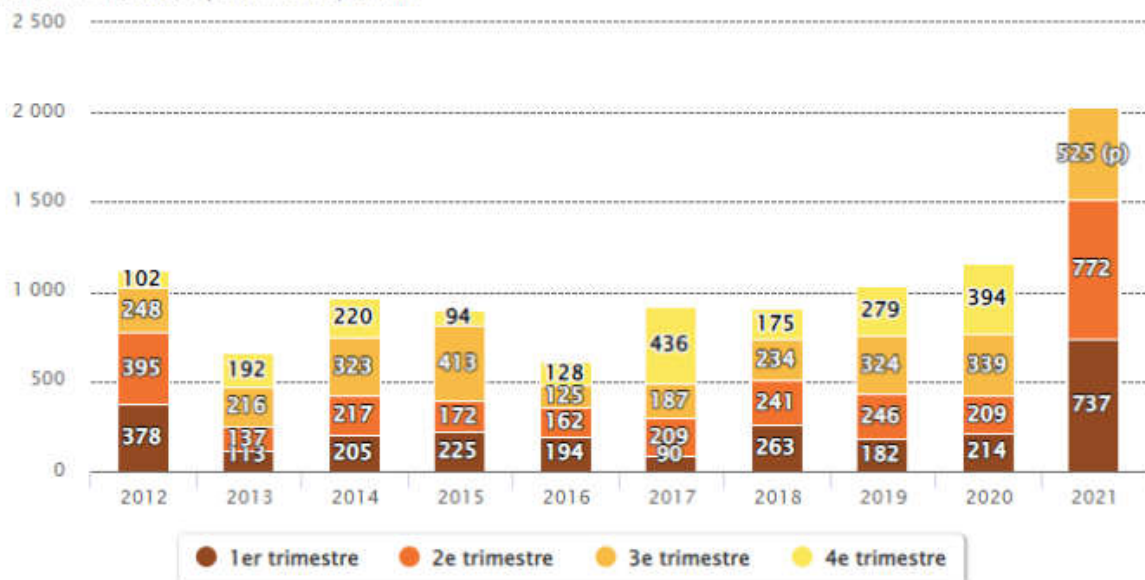
Figure 6: Part de l'accroissement prévu entre 2018 et 2023 réalisée en 2020 – Source : développement-durable.gov



D'après le site du gouvernement, au 30 septembre 2021, la puissance du parc solaire photovoltaïque a atteint 13 231 MW, dont 12 583 MW en France continentale et a progressé de la façon suivante depuis 2012

### Solaire photovoltaïque : nouveaux raccordements

Puissance raccordée par trimestre, en MW



Le parc inclut également les installations raccordées au réseau d'Enedis sans convention d'injection.

(p) : au deuxième trimestre, hors intégration de l'autoconsommation, la première estimation a en moyenne représenté 90 % de l'estimation finale du trimestre de 2016 à 2020 (méthodologie).

Champ : métropole et DROM

Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE

Figure 7: Solaire photovoltaïque : nouveaux raccordements - Source SDES

Ainsi l'augmentation de la puissance installée du photovoltaïque et de l'éolien se suivent sur les 15 dernières années.

### Évolution de la puissance installée

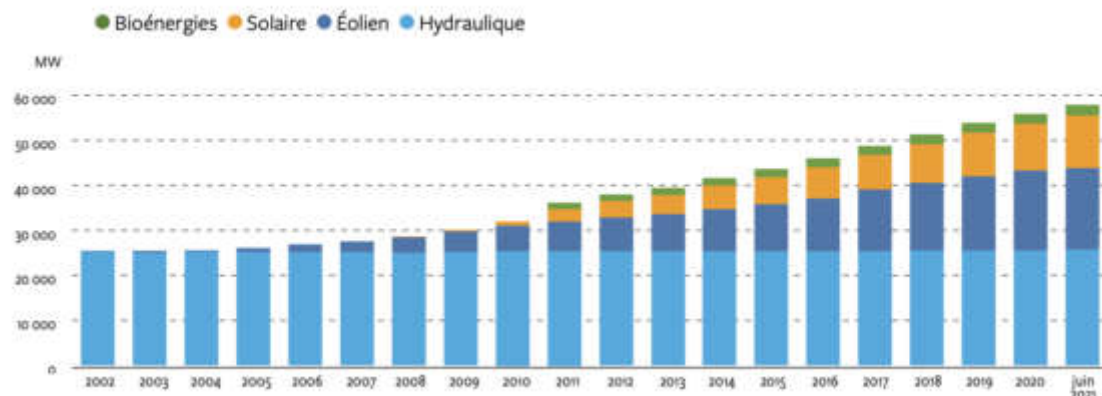


Figure 8: Evolution de la puissance installée des énergies renouvelables en France - Source: ORE, Enedis, RTE et le Syndicat des énergies renouvelables (SER)

### 3.6. Développement éolien et nucléaire

D'après RTE les besoins en électricité vont légèrement augmenter à l'horizon 2030. Effectivement, bien que la sobriété énergétique et l'augmentation de l'efficacité énergétique vont permettre de faire des économies, la décarbonation de notre système va pousser de nombreux secteurs à avoir recours à l'électricité, c'est notamment le cas des transports, de l'industrie et du bâtiment. Ainsi, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité haute tension français anticipe une augmentation modérée de la consommation d'électricité en 2030 (+ 5 % par rapport à 2019).

Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, l'État a commandé en 2019 au gestionnaire RTE une étude prospective avec différents scénarios pour y parvenir en tenant compte des contraintes industrielles, socio-économiques et environnementales. Fin 2021, RTE a rendu son rapport et propose six scénarios qui imaginent le futur de la production énergétique française. Le premier scénario est 100% énergies renouvelables en 2050 et suppose une sortie totale du nucléaire avec un rythme de développement du photovoltaïque, de l'éolien et des énergies marines « poussés à leur maximum ». Les autres scénarios conservent une part variable de nucléaire existant et nouveau. A noter qu'un scénario 100 % nucléaire n'a pas été retenu car EDF a lui-même reconnu que pour des raisons liées à la supply-chain, ce serait impossible.

Aujourd'hui, ni l'éolien, ni aucune source d'énergie renouvelable n'a vocation à remplacer le nucléaire. Les besoins en électricité, la nécessité de décarboner notre électricité, d'être parfaitement indépendant et ce en restant compétitif sur le marché, sont les raisons qui ont poussé le gouvernement français à accueillir sur son territoire des sources de production renouvelables.

L'éolien ne pourra pas à lui seul remplacer le nucléaire. La question de remplacer le nucléaire par les énergies renouvelables est un choix politique qui dans le scénario le plus optimiste ne pourra pas être réalisé avant 2035 (scénario de Negawatt) et d'après RTE, ne serait envisageable qu'à compter de 2050.

Ainsi, quel que soit le scénario choisi, atteindre la neutralité carbone en 2050 est impossible pour RTE sans un développement significatif des énergies renouvelables au pluriel (notamment l'éolien et le photovoltaïque) qui représenteront à minima 50% de notre futur mix énergétique. Les capacités éoliennes sur terre et en mer devront être multipliées par 5 au minimum d'ici 2050.

## 4. Impact paysager et patrimonial

### 4.1. Commission Départementale de la Nature, des Paysages, et des Sites (CDNPS)

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale du projet éolien de Coucy, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages, et des Sites (CDNPS) qui « concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable », statuera sur le projet.

La CDNPS est présidée par le préfet et composée de membres répartis en quatre collèges :

1. un collège de représentants de services de l'Etat, membres de droit ;

2. un collège de représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale ;
3. un collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles ;
4. un collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée, dont l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), représentée par un architecte des bâtiments de France.

## 4.2. Choix du site

### 4.2.1. Le choix du site tient compte de nombreux critères

Comme évoqué au point plus haut, le choix du site et de l'implantation dépendent de nombreux facteurs. La distance aux habitations en tient compte. Réglementairement elle doit être au minimum de 500 m. Dans les faits, lorsque c'est possible, les développeurs cherchent à les éloigner davantage.

*Nota bene : plusieurs contributeurs font part du fait que cette distance des 500 m n'est pas suffisante de leur point de vue, notamment car elle a été définie à une époque où la taille des éoliennes était en moyenne bien inférieure à celle du parc de Coucy. VSB énergies nouvelles souhaite donc souligner que cette distance n'a pas été fixée pour des considérations paysagères mais acoustique, elle ne dépend donc pas de la taille des éoliennes.*

Plusieurs variantes d'implantation du projet ont été étudiées. En ne tenant compte que des aspects techniques, réglementaires et écologiques, le projet aurait pu accueillir 6 éoliennes (cf. variante 2). Néanmoins, les échanges avec le bureau d'études paysager a permis de réfléchir à une implantation qui pourra mieux s'intégrer dans le paysage, notamment au regard des résidents les plus proches.

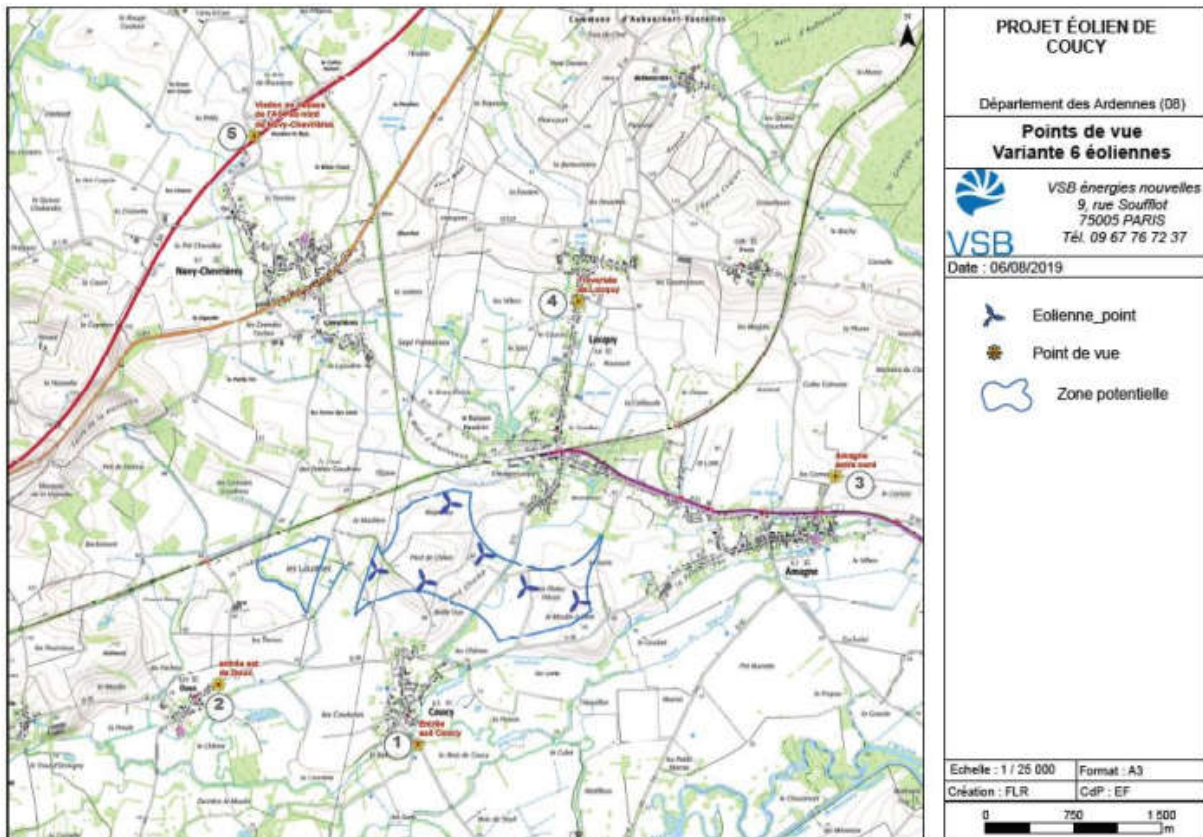
L'analyse du bureau d'études Atelier des Paysages dans l'étude paysagère et patrimoniale est reprise ci-après :

*Si la variante 2 répond aux principaux enjeux naturalistes, avec peu de réelle amélioration d'ordre patrimoniale et paysagère, la variante n°3 résulte principalement d'une optimisation d'implantation liée à des enjeux paysagers.*

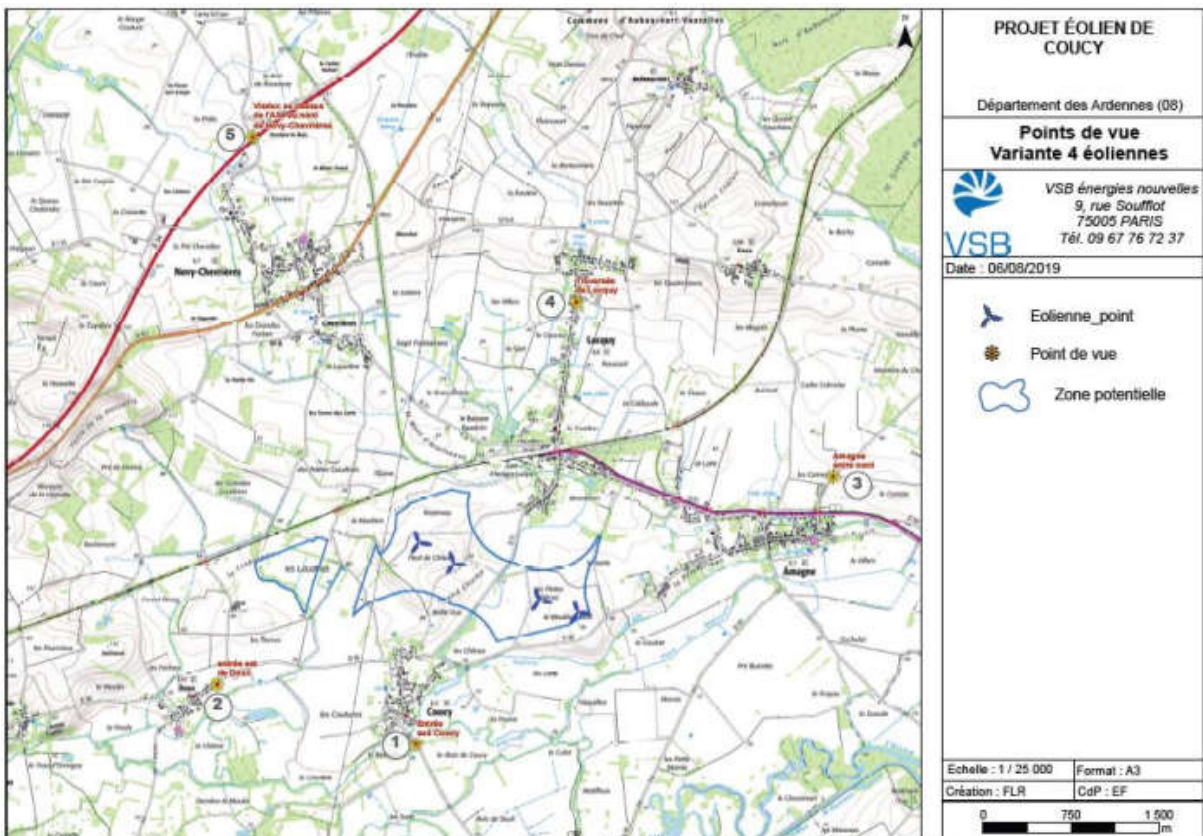
***Ce scénario basé sur la réduction du projet à 4 éoliennes de 180m type VestasV150, 4,2MW, présente un intérêt paysager lié au cadre de vie, en optimisant encore plus l'éloignement des lieux de vie proches.***

*En rassemblant le projet sur une ligne de 4 éoliennes, réparties en 2 + 2 machines de part et d'autre de la D51 cette troisième variante s'attache à favoriser la lisibilité du projet dans un contexte paysager déjà complexe.*





Carte 7. Variante du projet à 6 éoliennes - Source: VSB



Carte 8. Variante du projet à 4 éoliennes - Source: VSB

Les éoliennes de Coucy seront implantées à moins de 1000 m des habitations les plus proches, ce qui constitue un enjeu paysager pour les habitants de ces habitations les plus proches.

Il est évident que le projet viendra modifier le paysage des résidents les plus proches du parc. L'implantation a été réfléchi en conséquence. Ainsi, on remarquera que les éoliennes sont implantées globalement au centre de la zone de manière à maximiser l'éloignement à la fois des bourgs de Coucy, Amagne et Lucquy, communes les plus proches, et ce tout en respectant les autres contraintes. Par ailleurs, la définition de cette implantation s'est faite suite à des échanges avec le bureau d'étude paysager de façon que la composante éolienne s'intègre au mieux dans le paysage.

**Malgré tout, VSB énergies nouvelles ainsi que la commune de Coucy ont consenti à réfléchir à une nouvelle implantation permettant de réduire l'impact visuel notamment sur la commune d'Amagne et le secteur 2 de Coucy. Ainsi, accompagnés d'un médiateur indépendant et sur la demande de l'Association Bien Vivre à Amagne, ils ont proposé,**

- **La suppression de l'éolienne la plus proche d'Amagne,**
- **Le décalage d'une seconde éolienne vers le Sud, l'éloignant ainsi d'Amagne et de Coucy 2.**

Le temps de cette médiation, le développement du projet a été ralenti voire arrêté. Malheureusement, VSB énergies nouvelles et la commune de Coucy n'ayant reçu aucune réponse de l'association Bien Vivre à Amagne, malgré de nombreuses relances ainsi qu'une réponse négative de la part de la commune d'Amagne, cette proposition a été abandonnée.

#### 4.2.2. Le plan paysage des Ardennes

##### *Le plan paysager des Ardennes référence des zones paysagères sensibles*

En préambule de ce document, dans un éditorial, Jean-Sébastien LAMONTAGNE Préfet des Ardennes en 2021, indique « *Aujourd'hui, l'enjeu est de poursuivre un développement raisonné de l'énergie éolienne, afin de préserver les paysages sensibles et la qualité du cadre de vie qui sont des atouts et une source d'attractivité majeure pour les Ardennes.* »<sup>20</sup>

*Ainsi, cette étude<sup>21</sup> a pour objectif de fournir des éléments d'aide à la décision en permettant d'identifier les paysages qui sont en capacités d'accueillir ou non des éoliennes. Il est précisé que ce document est un outil de travail qui n'a pas de valeur réglementaire. Il vise néanmoins à faciliter la poursuite du développement des énergies renouvelables tout en protégeant les paysages sensibles des Ardennes, enjeu important pour l'attractivité du département*

D'après cette étude y compris sa version de 2007, l'aire d'étude immédiate pour le projet de Coucy se situe dans une sous-entité paysagère de la Champagne humide ainsi qu'au niveau de la Côte de Bourq. Ces zones sont caractérisées de sensibles donc non favorable à l'implantation d'éoliennes. Le caractère sensible du Paysage et l'exclusion de l'éolien sont directement liés.

<sup>20</sup> Source : [https://www.ardennes.gouv.fr/IMG/pdf/plan\\_paysage\\_eolien\\_vf-r.pdf](https://www.ardennes.gouv.fr/IMG/pdf/plan_paysage_eolien_vf-r.pdf)

<sup>21</sup> Source : <https://www.ardennes.gouv.fr/plan-paysager-eolien-des-ardennes-a1737.html>





<h2>Le vallage d'Aisne</h2>	
<p><b>Préconisations</b></p> <p><u>Caractéristiques paysagères</u></p> <p>La vallée de l'Aisne présente une petite échelle dominée par la côte chantournée de Bourcq à l'Ouest et la forêt perchée de l'Argonne à l'Est. Elle accueille des paysages de pâtures inondables aux ambiances intimes et une terrasse alluvionnaire cultivée qui offre des dégagements visuels sur la cuesta.</p> <p>Au Nord, de la RD 30, au-delà de la cote 100 m NGF, le fond de vallée s'efface progressivement pour laisser place au glacis de la crête de Poix (cf. unité 6.1)</p> <p><u>Sensibilités</u></p> <p>L'intégralité de l'entité est exclue de l'implantation éolienne.</p>	
<h2>La côte de Bourcq</h2>	
<p><b>Préconisations</b></p> <p><u>Caractéristiques paysagères</u></p> <p>La ligne de crête de la côte de Bourcq marque la limite Ouest de la Champagne humide. Particulièrement chantournée à cet endroit, elle recèle des sites sensibles dans ses nombreux replis, aux ambiances de petites «ravines».</p> <p>Ces sites parfois occupés par des villages constituent des micro-paysages sensibles.</p> <p><u>Sensibilités</u></p> <p>L'intégralité de l'entité est exclue de l'implantation éolienne et pour éviter tout risque de domination des sites nichés dans les replis de la côte de Bourcq, une distance de retrait de 4000 m environ est requise depuis le pied du coteau.</p>	

Figure 9: Synthèse des préconisations par entité sous-entité paysagère de la Champagne Humide - extraits du Plan de Paysage éolien des Ardennes, 2007

### La prise en compte de ces sensibilités dans l'étude paysagère

L'Etat initial de l'étude paysagère fait référence à cette étude. Elle note bien que les principaux enjeux paysagers du projet de Coucy résident dans la problématique des rapports d'échelle entre des territoires à petite échelle, et le développement du grand éolien. La situation du projet aux confins d'entités paysagères aux sensibilités contrastées vis-à-vis du développement de l'éolien (le Porcien, adapté sous conditions, et les Crêtes centrales, adaptées) amène à détailler les études des composantes paysagères et des perceptions visuelles, dans cette partie ouverte de la vallée de l'Aisne, aux portes de Rethel.

<sup>22</sup> Source : Etude paysagère du projet éolien de Coucy – Atelier des Paysages

Une carte à l'échelle départementale ne suffit pas à rendre compte de l'intégration paysagère d'un projet très localisé. Il convient de noter que le plan paysager ardennais fait 116 pages. L'étude paysagère du projet éolien de Coucy comprenant l'état initial, l'étude d'impact et les photomontages fait plus de 300 pages. Il s'agit d'une analyse très détaillée des sensibilités et des effets visuels que produit le projet. Effectivement, le I de l'article R. 122-5 du code de l'environnement précise que « le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine ».

**Une forte sensibilité ne condamne donc pas à un projet, contrairement à ce que laisse penser le Plan Paysager Ardennais.**

*Le projet, une opportunité de développement des paysages*

*« Les évolutions des techniques de production agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages » (Convention Européenne du Paysage). Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés. En effet, la taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages*

Le guide de l'étude d'impact, en citant la *Convention Européenne du Paysage* est clair, l'éolien transforme les territoires, il est nécessairement visible dans son environnement proche. Le développeur doit s'assurer que cette transformation est harmonieuse.

*Il s'agit donc d'engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage. Le paysage étant tour à tour le sujet et le produit d'une forte demande sociale, il « est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien » (Convention Européenne du Paysage). Les attentes des populations sont donc nombreuses, d'autant plus fortes qu'elles sont parfois contradictoires. En ce sens le travail de concertation revêt une dimension essentielle. La démarche doit viser à construire un regard partagé sur le devenir des paysages concernés par le projet.*

Ce second extrait montre bien qu'étant donné les enjeux de paysage qui concernent un projet éolien, l'objectif de l'étude paysagère et patrimoniale n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages

La sensibilité paysagère n'est pas suffisante pour déterminer si le développement d'un parc éolien peut ou non être étudié.

#### 4.2.3. Le schéma de cohérence écologique du Grand Est

Comme évoqué dans l'étude d'impact, le *Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)* est l'outil régional de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) régionale. Cette politique a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Elle identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), afin de réduire la destruction et la fragmentation des habitats, favoriser le déplacement des espèces, préserver les services rendus par la biodiversité et faciliter l'adaptation au changement climatique. Le *Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Champagne-Ardenne* a été adopté par arrêté du préfet de région le 8 décembre 2015.

L'étude d'impact fait bien référence à ce schéma et conclue que le projet de parc éolien de Coucy est compatible avec ce schéma.

PLAN, SCHÉMA, PROGRAMME, document de planification	Compatibilité du parc éolien
<b>L Les plans et programmes faisant l'objet d'une évaluation environnementale</b>	
Programmes opérationnels élaborés par les autorités de gestion établies pour le Fonds européen de développement régional, le Fonds européen agricole et de développement rural et le Fonds de l'Union européenne pour les affaires maritimes et la pêche	Non concerné
Schéma décennal de développement du réseau prévu par l'article L. 321-6 du code de l'énergie	Non concerné
Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables prévu par l'article L. 321-7 du code de l'énergie	En attente de la révision du S3REnR
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement	SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands- Compatible avec les dispositions
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environnement	Non concerné
Document stratégique de façade prévu par l'article L. 219-3 code de l'environnement et document stratégique de bassin prévu à l'article L. 219-6 du même code	Côtes à plus de 200 km - Non concerné
Plan d'action pour le milieu marin prévu par l'article L. 219-9 du code de l'environnement	Côtes à plus de 200 km - Non concerné
Programmation pluriannuelle de l'énergie prévue aux articles L. 141-1 et L. 141-5 du code de l'énergie	Compatible
Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévu par l'article L. 222-1 du code de l'environnement	Compatible
Plan climat air énergie territorial prévu par l'article R. 229-51 du code de l'environnement	Non concerné
Charte de parc naturel régional prévue au II de l'article L. 333-1 du code de l'environnement	Non concerné
Charte de parc national prévue par l'article L. 331-3 du code de l'environnement	Non concerné
Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée prévu par l'article L. 361-2 du code de l'environnement	Non concerné
Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques prévues à l'article L. 371-2 du code de l'environnement	Compatible
Schéma régional de cohérence écologique prévu par l'article L. 371-3 du code de l'environnement	Compatible
Plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation des incidences Natura 2000 au titre de l'article L. 414-4 du code de l'environnement à l'exception de ceux mentionnés au II de l'article L. 122-4 même du code	Compatible
Schéma mentionné à l'article L. 515-3 du code de l'environnement	Pas de carrière sur le site - Non concerné
Plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement	Respect des dispositifs réglementaires en matière de gestion des déchets en phase chantier, exploitation et démantèlement - Compatible
Plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environnement	
Plan régional de prévention et de gestion des déchets prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement	
Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs prévu par l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement	
Plan de gestion des risques d'inondation prévu par l'article L. 566-7 du code de l'environnement	Non concerné

Tableau 9: Compatibilité du projet avec les documents de référence - Source: Auddice

#### 4.2.4. Le schéma régional éolien (SRE)

Comme indiqué dans l'étude d'impact, la commune de Coucy se situe dans une zone favorable à l'éolien avec présence d'enjeux. C'est l'étude d'impact qui permet d'apprécier localement les enjeux et donne les éléments nécessaires au Préfet pour décider d'autoriser ou non la construction du parc.



Au niveau régional, le développement de l'éolien est guidé par le schéma régional éolien (SRE) annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), prévu par l'article L. 222-1 du code de l'environnement. Chacune des 26 anciennes régions a ainsi élaboré son SRE.

Ce SRE est un guide et non un document de planification au sens strict du terme. Il est restitué dans son contexte et relativisé compte tenu des éléments suivants :

- Il n'est pas prescriptif. L'article L. 515-44 du code de l'environnement, prévoit : « l'autorisation d'exploiter tient compte des parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne définies par le schéma régional éolien mentionné au 3° du I de l'article L. 222-1, si ce schéma existe. ». Il n'y a donc pas d'obligation de conformité au SRE, mais seulement une obligation de ne pas ignorer le SRE.
- Le SRE identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne et établit la liste des communes dans lesquelles sont situées ces zones (les zones ne pouvant correspondre qu'à une partie de la commune). La notion de « zone favorable à l'éolien » ne doit pas être comprise comme une zone où toutes les parties prenantes sollicitées ont donné leur accord, mais bien comme une zone où les contraintes techniques et autres servitudes sont estimées globalement les plus favorables.

Le SRE définit ainsi des zones « favorables » et « favorables sous condition » à l'implantation de l'éolien. [...]

La commune de Coucy est répertoriée dans une zone favorable où des enjeux majeurs ont été détectés (zone verte et grisée). A minima, les contraintes et servitudes recensées dans le SRE font l'objet d'une analyse dans cette étude.

### 4.3. Balisage lumineux

Le balisage des éoliennes représente un des éléments essentiels du dispositif français de sécurité aérienne. Ces caractéristiques, définies par l'arrêté du 23 avril 2018, seront appliquées au parc éolien de Piennes-Onvillers de la manière suivante :

- Chaque éolienne est dotée d'un balisage lumineux de jour assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type A (feux blancs de 20 000 candelas [cd]),
- et d'un balisage lumineux de nuit assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type B (feux rouges de 2 000 cd).
- Ces feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et disposés de manière à assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).

A noter que l'arrêté du 23 avril 2018 vient modifier et assouplir l'arrêté du 30 septembre 2015 dans le sens où :

- Le choix est laissé à l'exploitant d'introduire, pour certaines éoliennes (les éoliennes considérées comme secondaires), un balisage fixe ou un balisage à éclat de moindre intensité en période nocturne
- La possibilité est donnée de baliser uniquement la périphérie des parcs éoliens de jour,
- La synchronisation des éclats des feux de balisage devient obligatoire,
- La fréquence des éclats diminue à 20 éclats par minute (contre 40 selon le précédent arrêté).



Si le balisage diurne et nocturne est rendu obligatoire pour des raisons de sécurité, il peut poser des difficultés d'acceptation des parcs éoliens par la gêne pouvant être engendrée à certains riverains. Le pétitionnaire s'attachera à réduire au maximum les nuisances liées au balisage lumineux, dans la limite de la réglementation française en vigueur à ce sujet :

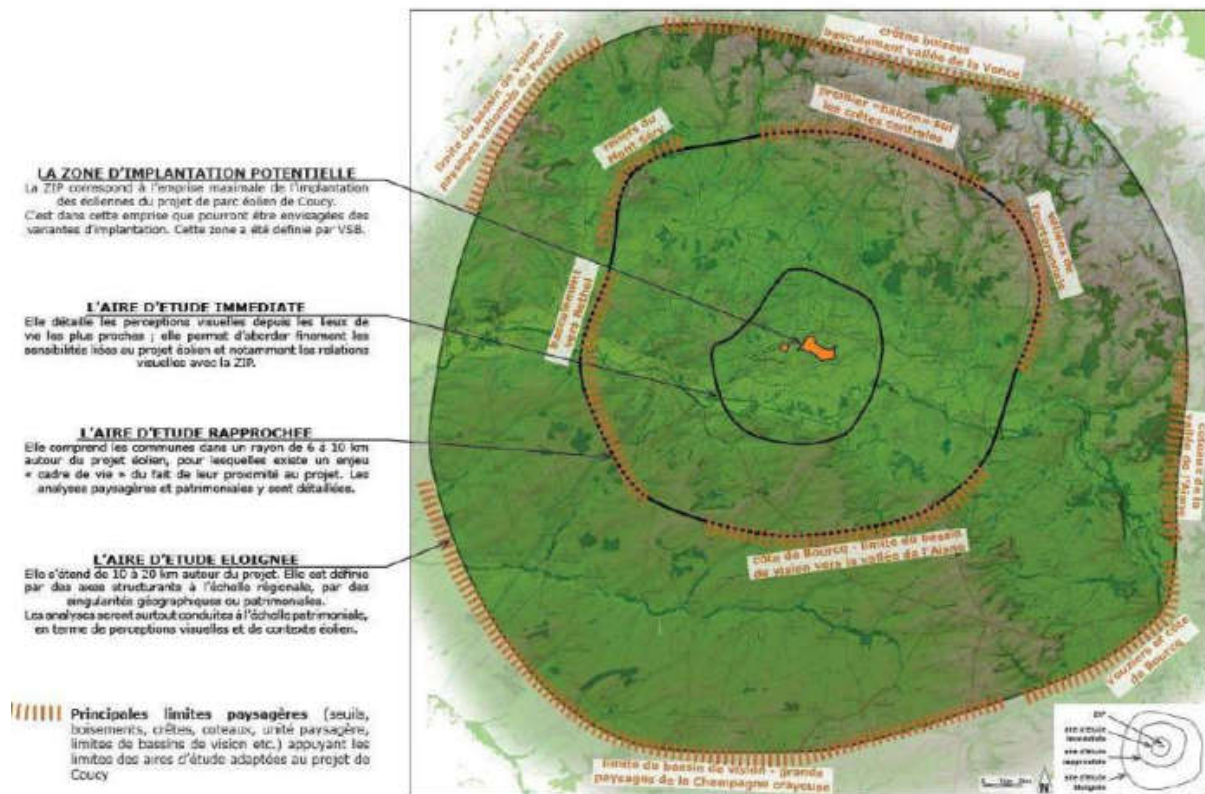
- La hauteur des éoliennes du projet ne dépassera pas 180m : par conséquent, aucun balisage intermédiaire ne sera mis en place. Seul le balisage au niveau de la nacelle est réglementaire, conformément à l'arrêté du 23 avril 2018.
- Le choix de la lumière rouge pour le balisage de nuit constitue une mesure réductrice de la gêne, dans la mesure où la sensibilité de l'œil humain à la lumière rouge est moins importante qu'à la lumière blanche, et ce à fortiori la nuit où l'éblouissement est le plus important.
- Les feux de balisage de jour comme de nuit seront synchronisés entre les différentes machines. Cette synchronisation est rendue possible par l'usage de lampes de type LED contrôlées par une temporisation GPS.

#### 4.4. Résumé de l'étude paysagère

##### 4.4.1. Les impacts sont quantifiés.

Dans l'aire d'étude immédiate, ils sont effectivement forts notamment les champs de vision qui s'ouvrent aux abords des bourgs et hameaux les plus proches, notamment Coucy, Doux et Amagne. En revanche, les centre-bourgs et traversées des bourgs sont moins impactés car le bâti et les structures végétales forment un ensemble continu limitant les vues dégagées sur le parc. Quant aux bourgs, édifices et sites protégés au sud de l'Aisne (Thugny-Trugny, Seuil, Ambly-Fleury, ...) ils sont également moins impactés par le projet du fait du recul et des nombreuses structures végétales caractéristiques de la vallée.

Dans l'aire d'étude rapprochée, les impacts paysagers et patrimoniaux sont globalement modérés à faibles. C'est également le cas si l'on considère l'aire éloignée.



#### 4.4.2. Des mesures associées<sup>23</sup>

Considérant que les impacts visuels sont forts depuis certains points de vue, VSB énergies nouvelles propose la mise en place d'une mesure de réduction des impacts, la campagne de plantation.

L'objectif de la mesure paysagère proposée par le pétitionnaire est de renforcer les structures végétales actuelles, ou de les constituer, afin d'atténuer par des structures végétales l'impact visuel direct des éoliennes sur les premières habitations. Les plantations sont favorisées principalement au niveau des façades des bourgs les plus proches, orientées vers les éoliennes à l'est de Doucy, au nord et au sud de Coucy, et au sud d'Amagne

#### 4.4.3. Cas particuliers<sup>24</sup>

##### Les monuments historiques

Les questions de l'impact patrimonial du projet éolien de Coucy a été évalué dans l'étude paysagère et patrimoniale.

Comme indiqué dans l'étude d'impact paysagère,

*Les sensibilités patrimoniales concernent principalement l'aire d'étude immédiate autour du projet, en raison de la proximité des premiers bassins de vie ; ainsi que l'aire d'étude rapprochée, avec notamment les larges panoramas qui s'ouvrent sur la vallée de l'Aisne aux abords de Rethel, depuis les rebords du plateau de la Champagne crayeuse et aux basculements progressifs depuis les Crêtes préardennaises.*

<sup>23</sup> Source : Etude Paysagère – Atelier des Paysages

<sup>24</sup> Source : Etude Paysagère – Atelier des Paysages

Les sites faisant l'objet d'une sensibilité à minima modérée des aires d'étude rapprochée et immédiate sont référencés dans le tableau suivant. Pour chacun de ses sites, l'impact est évalué directement ou indirectement. Cet impact est faible à modéré pour tous excepté pour l'Eglise d'Amagne où il pourrait être jugé de fort, bien que non évalué directement. Parmi les sites classés, le projet de Coucy pourrait donc avoir un impact fort sur l'Eglise classée d'Amagne.

Monuments	Sensibilité	Impact	Analyse paysagère
<b>Aire éloignée et rapprochée</b>			
<b>Chapelle de la Vieille ville à Saulces-Monclin, inscrite MH</b>	Modérée à faible	Non évalué directement	<p>Pas de photomontage depuis ce point de vue, se référer à la carte des zones d'influence « hauteur apparente cumulée du projet »</p> <p>La carte montre que l'impact visuel du projet est très concentré au niveau de l'aire d'étude immédiate et diminue rapidement avec l'éloignement : dès les premiers kilomètres, la perception de la hauteur cumulée des éoliennes ne constitue plus qu'un angle vertical de quelques degrés. Plus précisément, l'emprise verticale du projet de Coucy depuis Saulces-Monclin et Alland'Huy est seulement compris entre 2,5 et 5°. De plus, cette carte ne tient pas compte des obstacles visuels tels que les structures végétales et structures bâties. Ainsi, aucun point de vue n'a été retenu pour la réalisation d'un photomontage depuis ces sites dont la sensibilité est au maximum jugé de modérée</p>
<b>Eglise d'Alland'huy, classée MH</b>	Modérée	Non évalué directement	<p>Pas de photomontage depuis ce point de vue, se référer au photomontage 32.</p> <p>Le point de vue du photomontage n°32 n'est pas pris directement depuis les deux sites mais depuis la D987, an axe de circulation fréquenté entre les bourgs de Charbogne et Attigny. Les éléments d'analyse tirés de l'étude paysagère permettent d'avoir une idée de l'impact depuis ses sites. Effectivement, <i>depuis ces sites, on se situe depuis le replat de la vallée de l'Aisne : la vue panoramique de l'Aisne est large mais peu profonde. Elles se limitent aux structures végétales caractéristiques du fond de la vallée qui limitent l'étendue du champ de vision. [...] Le photomontage montre en effet que le projet de Coucy est en partie masqué par les structures végétales, il occupe un court angle de vue dans l'ensemble du champ de vision { 1,6}}, sans concurrence visuelle avec la silhouette de Charbogne, à la limite droite du panorama. L'impact paysager du projet de parc éolien de Coucy est faible depuis ce point de vue.</i></p>
<b>Ferme fortifiée de Charbogne, inscrite MH</b>	Modérée	Non évalué directement	<p>Pas de photomontage depuis ce point de vue, se référer au photomontage 32.</p> <p>Le point de vue du photomontage n°32 n'est pas pris directement depuis les deux sites mais depuis la D987, an axe de circulation fréquenté entre les bourgs de Charbogne et Attigny. Les éléments d'analyse tirés de l'étude paysagère permettent d'avoir une idée de l'impact depuis ses sites. Effectivement, <i>depuis ces sites, on se situe depuis le replat de la vallée de l'Aisne : la vue panoramique de l'Aisne est large mais peu profonde. Elles se limitent aux structures végétales caractéristiques du fond de la vallée qui limitent l'étendue du champ de vision. [...] Le photomontage montre en effet que le projet de Coucy est en partie masqué par les structures végétales, il occupe un court angle de vue dans l'ensemble du champ de vision { 1,6}}, sans concurrence visuelle avec la silhouette de Charbogne, à la limite droite du panorama. L'impact paysager du projet de parc éolien de Coucy est faible depuis ce point de vue.</i></p>
<b>Eglise de Charbogne, classée MH</b>	Modérée	Non évalué directement	<p>Pas de photomontage depuis ce point de vue, se référer au photomontage 32.</p> <p>Le point de vue du photomontage n°32 n'est pas pris directement depuis les deux sites mais depuis la D987, an axe de circulation fréquenté entre les bourgs de Charbogne et Attigny. Les éléments d'analyse tirés de l'étude paysagère permettent d'avoir une idée de l'impact depuis ses sites. Effectivement, <i>depuis ces sites, on se situe depuis le replat de la vallée de l'Aisne : la vue panoramique de l'Aisne est large mais peu profonde. Elles se limitent aux structures végétales caractéristiques du fond de la vallée qui limitent l'étendue du champ de vision. [...] Le photomontage montre en effet que le projet de Coucy est en partie masqué par les structures végétales, il occupe un court angle de vue dans l'ensemble du champ de vision { 1,6}}, sans concurrence visuelle avec la silhouette de Charbogne, à la limite droite du panorama. L'impact paysager du projet de parc éolien de Coucy est faible depuis ce point de vue.</i></p>
<b>Aire immédiate</b>			

**Eglise de  
Thugny-  
Trugny -  
classée**

Modérée  
à forte

Pas  
d'impact  
direct

Le photomontage 18 complète cette analyse. Le point de vue a été pris depuis un point plus haut, où l'on aperçoit l'Eglise et les éoliennes en arrière-plan. *Le photomontage depuis l'entrée du bourg, depuis un axe de circulation secondaire montre bien que le projet de parc éolien de Coucy se situe au-delà d'un environnement paysager très arboré duquel n'émergent pas ou peu de points de repères visuels caractéristiques. Ainsi, il est possible de percevoir depuis ce point de vue, le nouveau rapport d'échelle installé dans le paysage de la vallée de l'Asine. Néanmoins, du fait de l'éloignement, il n'y a pas d'effet de prégnance sur le village ni sur le clocher de l'Eglise. L'édifice ne se trouve ainsi pas dénaturé du fait de l'éloignement et de l'alignement des éoliennes en cohérence paysagère avec la ligne de force de la vallée.*

**[...] L'impact patrimonial et paysager du parc éolien de Coucy est modéré depuis ce point de vue.**

Un photomontage a été réalisé depuis l'Eglise classée de Thugny-Trugny. [Ce] photomontage depuis les abords de l'église classée montre bien les structures végétales caractéristiques de la vallée de l'Asine forment des écrans successifs qui limitent les vues dégagées sur le paysage. Depuis ce point de vue, les 4 éoliennes du projet de parc éolien de Coucy, distantes de plus de 4,6 km, sont en effet, en grande partie masquées par ces bandes d'arbres et bosquets, atténuant ainsi significativement l'impact du parc éolien sur le cœur du bourg et le monument protégé.

**L'impact patrimonial et paysager du projet de parc éolien de Coucy est faible depuis ce point de vue.**

Un photomontage a été réalisé depuis l'Eglise classée de Thugny-Trugny. [Ce] photomontage depuis les abords de l'église classée montre bien les structures végétales caractéristiques de la vallée de l'Asine forment des écrans successifs qui limitent les vues dégagées sur le paysage. Depuis ce point de vue, les 4 éoliennes du projet de parc éolien de Coucy, distantes de plus de 4,6 km, sont en effet, en grande partie masquées par ces bandes d'arbres et bosquets, atténuant ainsi significativement l'impact du parc éolien sur le cœur du bourg et le monument protégé.

**L'impact patrimonial et paysager du projet de parc éolien de Coucy est faible depuis ce point de vue.**

Enfin, le photomontage 19 bis montre qu'il existe peu de vues dégagées dans le bourg permettant de voir dans le même angle de vue l'Eglise classée et le projet de parc éolien de Coucy. [...] Le projet de parc éolien de Coucy n'est pas visible dans cet angle de vue, masqué par les

<b>Eglise de Doux – inscrite MH</b>	Forte	Modéré à faible	<p><i>structures végétales et bâties du bourg. <b>Il n'y a pas d'impact patrimonial et paysager.</b></i></p> <p>Un photomontage a été réalisé à l'entrée Sud du bourg de Doux montrant les éoliennes à l'arrière-plan de l'Eglise de Doux. <i>La sensibilité patrimoniale de l'église de Doux vis-à-vis du projet de parc éolien de Coucy est considérée comme forte bien que l'état relativement dégradé de l'édifice et de ses abords soit à noter [la voute s'affaisse, elle est prête à s'effondrer, l'Eglise es interdite au public – VSB – Source : la commune de Doux] Le photomontage à l'entrée sud de Doux montre que l'éloignement de près de 3 km et l'environnement paysager immédiat limitent l'impact visuel des éoliennes depuis ce point de vue : en effet elles se situent à l'arrière des structures végétales arborées sans les dépasser. Il n'y a pas d'effet de surplomb ; il n'y a pas non plus d'effet de point d'appel visuel en lien avec la traversée de Doux. <b>L'impact paysager et patrimonial du projet de parc éolien de Coucy est modéré depuis ce point de vue.</b></i></p> <p>[...]</p> <p>En période printanière avec l'apparition des feuilles, <b><i>l'impact paysager et patrimonial du projet de parc éolien de Coucy est modéré à faible.</i></b></p>
<b>Eglise d'Amagne – classée</b>	Forte	Non évalué directement	<p>Aucun point de vue L'Eglise d'Amagne n'a été réalisé directement depuis l'Eglise d'Amagne. Le photomontage n°8 situé derrière l'Eglise permet de voir l'Eglise sur la gauche et le projet sur la droite mais ne permet pas d'évaluer l'impact visuel du parc depuis l'Eglise. Le point de vue n°9 se situe entre le projet et l'Eglise et dans un axe proche. Bien que les structures végétales et bâties limitent les perceptions, l'analyse paysagère depuis ce point de vue conclue, <b><i>distantes de 1,3 km au moins du point de vue, les éoliennes notamment E1 et E2 ont un impact fort sur le bourg d'Amagne.</i></b></p>
<b>Eglise de Novy-Chevrières</b>	Forte	Faible	<p>L'impact du projet de Coucy sur Novy-Chevrières a été directement évalué par un photomontage réalisé depuis le panorama, le n°17. <i>La sensibilité patrimoniale de l'Eglise du fait de la possible vue simultanée entre la silhouette de l'Eglise emblématique et les éoliennes du projet. [...] Depuis l'Eglise Sainte Catherine, la vue s'ouvre sur le cimetière tout proche, puis sur les structures bâties at arborées du village. Le photomontage montre que les 4 éoliennes du projet de Coucy, distantes d'au moins 2,8 km du parvis de l'Eglise sont toutes masquées par les structures végétales et bâties. <b>Il n'y a pas d'impact patrimonial direct du projet depuis l'Eglise</b></i></p>



## PROJET ÉOLIEN DE COUCY

### Hauteur apparente cumulée du projet

Paramètres de calcul :  
 • Topographie : bathymétrie  
 • Hauteur de calcul : 2m  
 • Période de calcul : 75m  
 • Réfraction atmosphérique : 0,05

Projet éolien

- Nombre d'éoliennes : 4
- Hauteur éolienne : 180m
- Hauteur cumulée : 720m
- Hauteur obstacle : 100m

Révisé par Géophom le 12/10/2019

#### Légende



#### Methodologie

La carte présente la hauteur apparente cumulée des éoliennes du projet. La hauteur apparente correspond à l'angle visuel vertical des éoliennes exprimés en degrés.

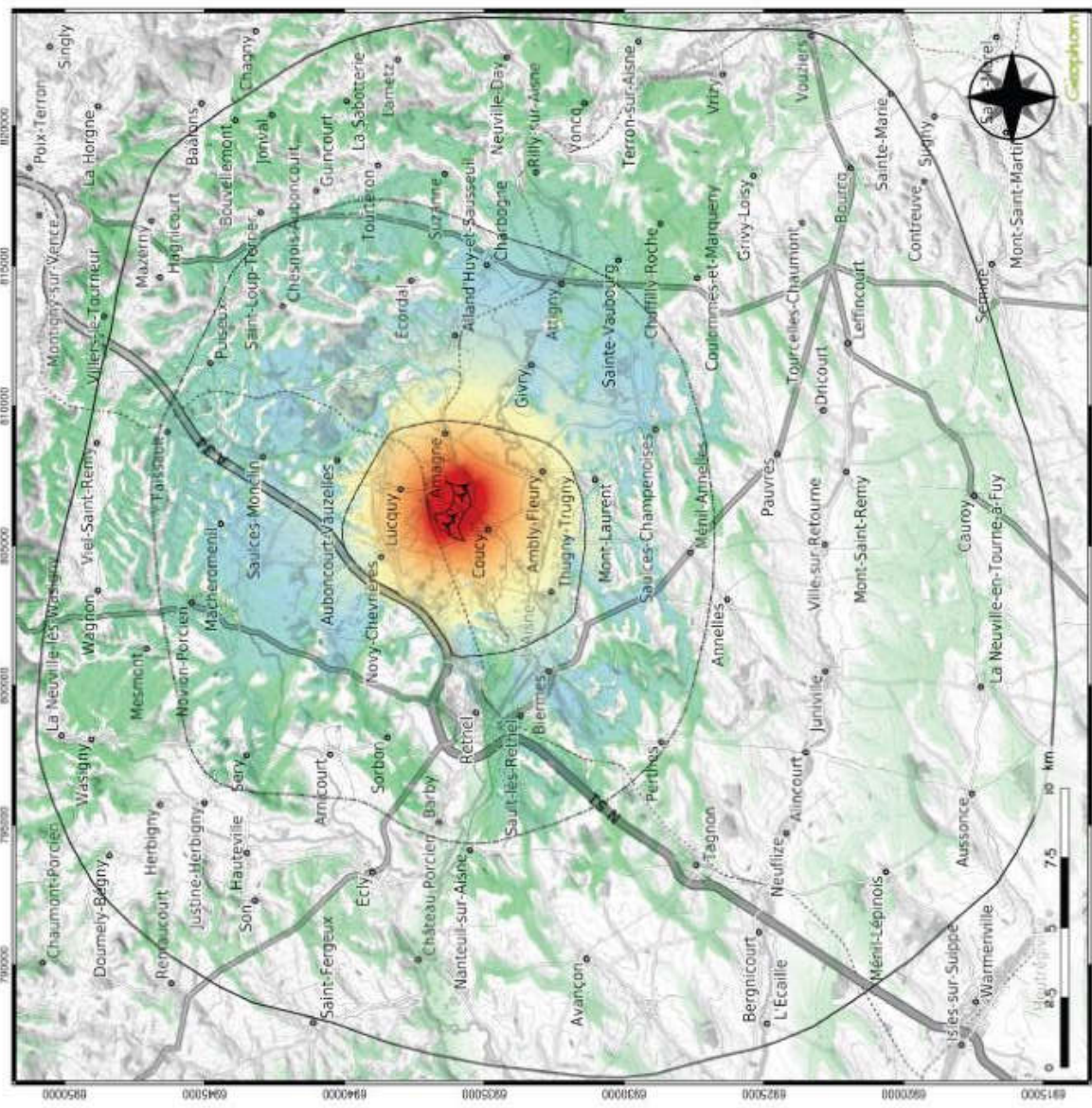
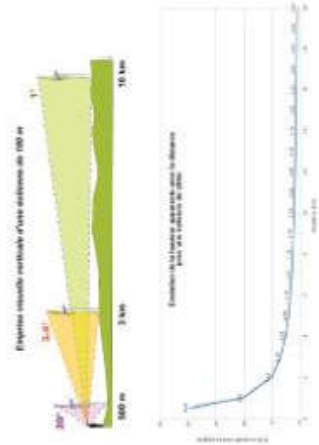
Ainsi pour chaque cellule du territoire :

$$R_{cell} = \sum (h_i \text{ (soit projet)})$$

NB exprime la hauteur apparente perceptible (en degrés)

L'illustration ci-dessous montre que cette valeur décroît rapidement avec la distance : de 90° au pied de l'éolienne, elle atteint 4° à 3 km et 1° à 12 km pour une éolienne de 210 mètres (le facteur est valable à 100%). Cette méthode exprime bien l'importance visuelle des éoliennes.

Ce calcul a été réalisé terrain vu (il ne tient pas compte des obstacles visuels)



Carte 9: Zone d'influence visuelle " hauteur apparente cumulée du projet" - Source: Geophom





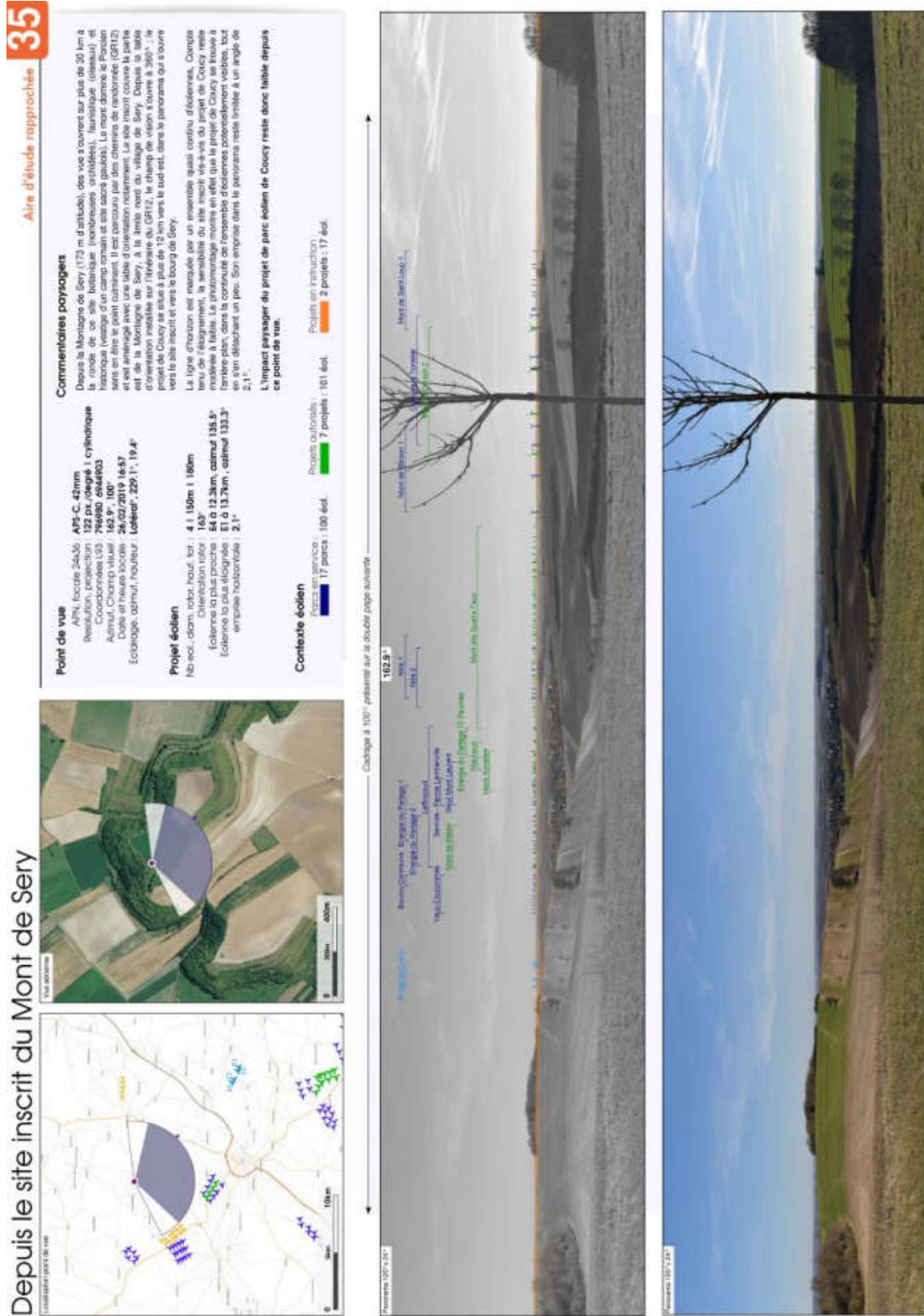


Figure 11: Photomontage 35 depuis le site inscrit du Mont de Sery - Source: Géophom et Atelier des Paysages





# Église classée de Thugny-Trugny

# 19 Aire d'étude immédiate




**Point de vue**  
 APN, focale 24,6x, APS-C, 42mm  
 Résolution, projection : 122 px, réglage 1 cylindrique  
 Coordonnées UTM : 603093, 6922554  
 Azimut, Champ visuel : 75,2°, 100°  
 Date et heure locale : 26.02.2019 18:02  
 Éclairage, azimut, hauteur : Amère, 243°, 10,3°

**Projet éolien**  
 No.éd., diam., ratio, haut., tol. : 4, 1, 150m, 1, 180m  
 Orientation rotor : 75°  
 Éolienne la plus proche : E4 à 4,6km, azimut 36,3°  
 Éolienne la plus éloignée : E1 à 5,1km, azimut 52,8°  
 emprise horizontale : 16,5°

**Contexte éolien**  
 Parc en service : 17 parcs, 100 éol.  
 Projets en instruction : 2 projets, 17 éol.  
 Projets autorisés : 7 projets, 101 éol.

**Commentaires paysagers**

Le bourg de Thugny-Trugny compte 263 habitants (en 2016). L'église de la paroisse des Thugny-Trugny a été construite dès 1020. Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a subi de profondes transformations. Une partie du bourg de Thugny-Trugny, La sensibilité patrimoniale de cet édifice vis à vis du projet de parc éolien de Coozy est modifiée à tort en raison de sa situation en balcon sur la vallée de l'Aisne. À l'arrière plan, on devine la large dépression de la vallée de l'Aisne, et à l'horizon, la ligne lointaine des crêtes. La situation d'une partie du bourg de Thugny-Trugny et de la 1993 qui se trouvent, en balcon depuis les cotillons sud de la vallée de l'Aisne, implique une sensibilité modérée à forte vis-à-vis du projet de parc éolien de Coozy du fait d'un abriement d'un rayon 4,6 km et de l'emprise des éoliennes regardées paysagères entre le bourg et le projet.

Le photomontage depuis les abords de l'église classée montre bien que les structures végétales caractéristiques de la vallée de l'Aisne forment des écrans successifs qui limitent les vues dégagées sur le paysage. L'apex de point de vue, les éoliennes du parc éolien de Coozy sont donc bien visibles, mais elles ne sont pas en un grand plan de vue par ces bandes d'arbres et les bâtiments, atténuant ainsi significativement l'impact du parc éolien sur le cœur du bourg et le monument protégé.

L'impact patrimonial et paysager du projet de parc éolien de Coozy est faible depuis ce point de vue.

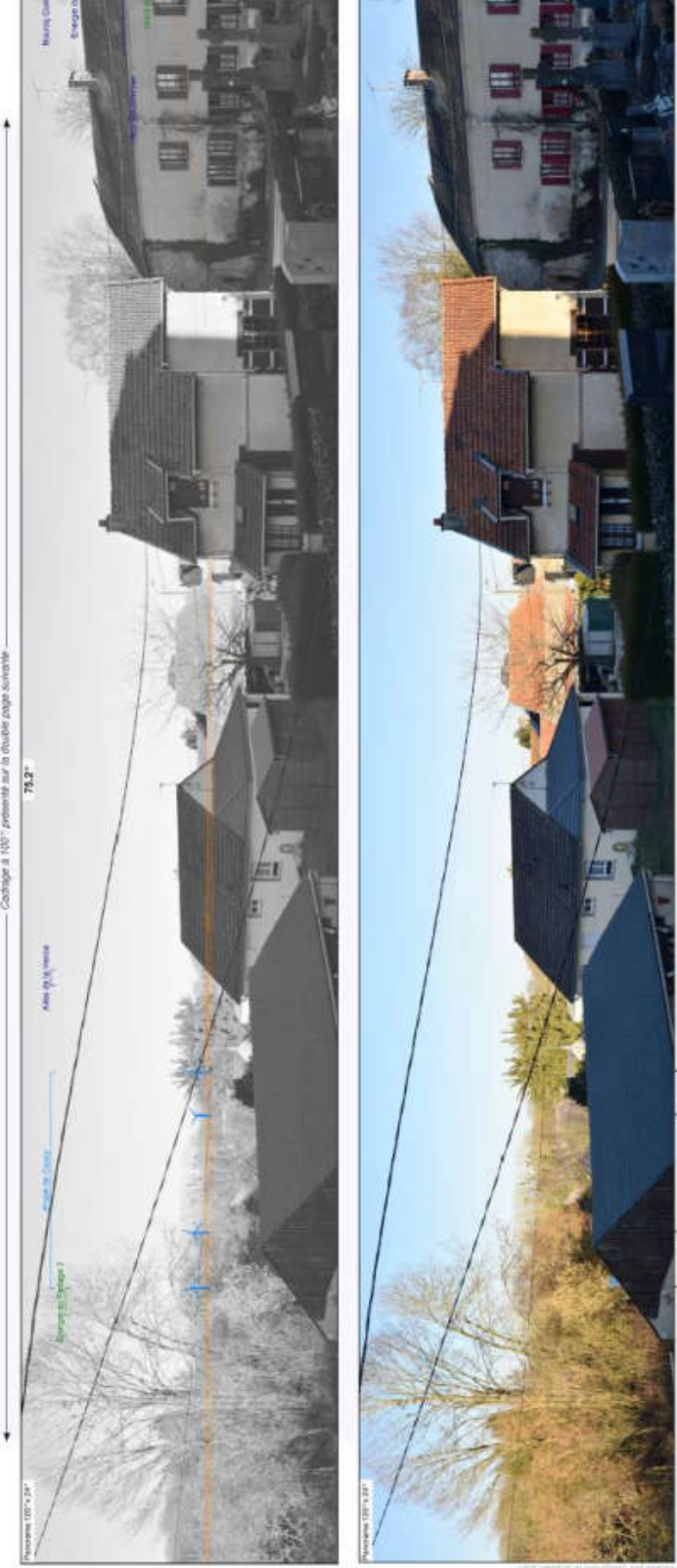



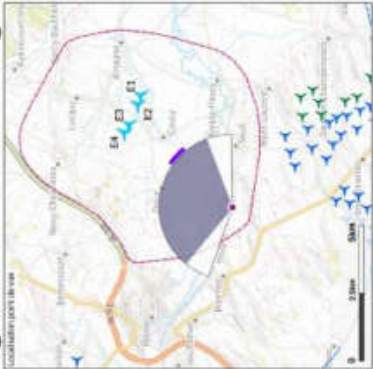
Figure 13: Photomontage 19 depuis l'Église classée de Thugny-Trugny - Source: Géophom et Atelier des Paysages



# Église classée de Thugny-Trugny - perception rapprochée

**19bis**

Aire d'étude immédiate





**Point de vue**  
 APN, locale 24/06 - AFS-C, 42mm  
 Résolution, projection 122 px, degrés | cylindrique  
 Coordonnées UTM 9 27 100 8932354  
 Azimut 100°  
 Date et heure prise : 31.05/2021 16:30  
 Eclairage, azimut, hauteur : Azimut° 247°, 46°


**Projet éolien**  
 No. eol., dom. côté, haut, tel. : 4, 1, 150m | 180m  
 Orientation rotor 171°  
 Éolienne la plus proche E1 à 4.8km, azimut 35,6°  
 Éolienne la plus éloignée E1 à 5.3km, azimut 51,8°  
 emprise horizontale 16,0°

**Contexte éolien**  
 Parc en service : 100 éol.    Parc en construction : 17 éol.  
 Projets autorisés : 101 éol.    Projets en instruction : 2 projets : 17 éol.

**Commentaires paysagers**  
 Il s'agit d'un site de vue dégagée dans le bourg de Thugny-Trugny, permettant de voir dans le même angle de vue l'église classée et le projet de parc éolien de Coucy. Dans la perspective de la rue d'Armenes, qui débouche sur la Rue de l'Aligny (D563) au pied de l'église, la vue est en effet caillée sur l'éolifère protégé. Le projet de parc éolien de Coucy n'est pas visible dans cet angle de vue, masqué par les structures végétales et bâties du bourg.  
 Il n'y a pas d'impact patrimonial et paysager du projet de parc éolien de Coucy depuis ce point de vue.



3.2.1 - Coucy à 100° - présent sur la double page suivante



3.2.2 - Coucy à 100° - présent sur la double page suivante

Figure 14: Photomontage 19 bis de l'Église classée de Thugny-Trugny en perception rapprochée - Source: Géophom et Atelier des Paysages









### *Impact sur la vallée de l'Aisne*

**Les éléments caractéristiques du paysage dans l'axe de la vallée de l'Aisne sont les suivants :**

- des bourgs implantés en limite du fond de vallée : Pargny-Resson, Doux, Coucy et Amagne notamment ; ils sont proches à très proches des limites de la ZIP
- une longue traversée du bourg d'Amagne, dont la perspective s'ouvre sur une partie de la ZIP,
- une large ripisylve qui crée un horizon boisé continu en fond de vallée, et des structures végétales qui étendent leur maillage jusqu'aux limites des bourgs,
- une église inscrite au titre des Monuments Historiques à Doux, une église classée au titre des Monuments Historiques à Amagne.

**Les impacts du projet de parc éolien de Coucy sont forts depuis les bourgs les plus proches.** Il s'agit principalement des champs de vision qui s'ouvrent aux abords des bourgs et hameaux les plus proches du projet : à Coucy, Doux et Amagne notamment. C'est **aux limites de ces bourgs directement au contact visuel avec les 4 éoliennes du projet que les impacts sont forts à très forts.**

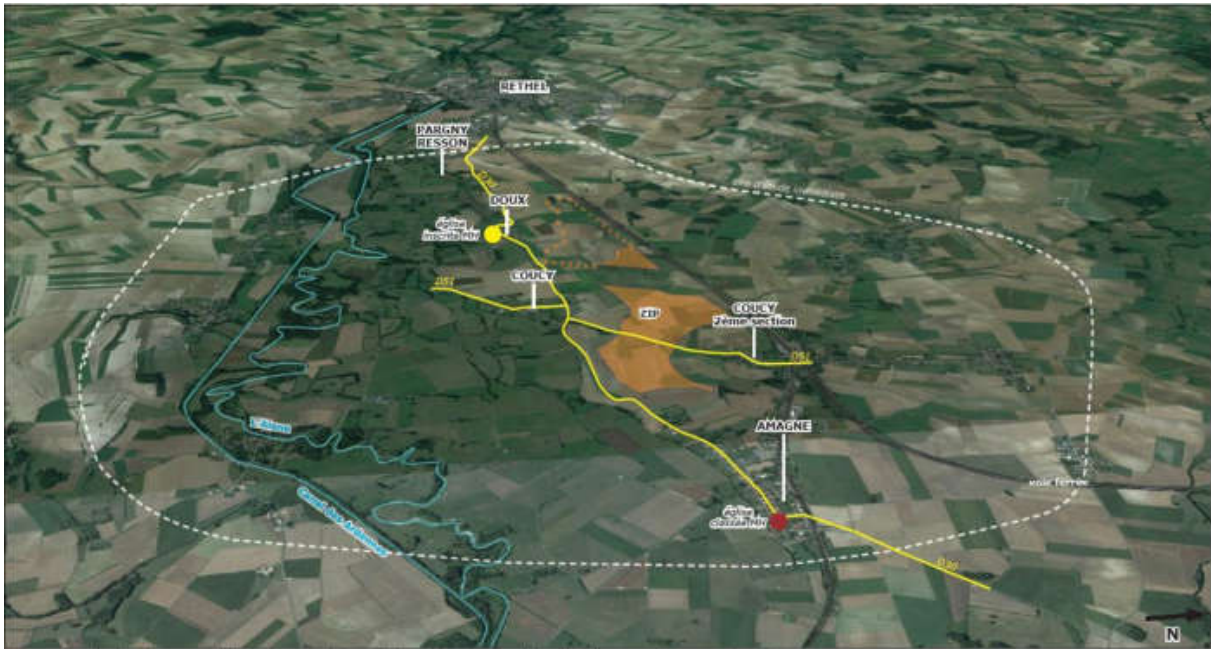
**Les centres-bourgs et traversées de bourgs sont plutôt moins impactés par le projet,** car le bâti et les structures végétales forment un ensemble continu limitant les grandes vues dégagées vers le projet.

Les bourgs, édifices et sites protégés situés au sud de l'Aisne (comme Thugny-Trugny, Seuil ou Ambly-Fleury...) sont également moins impactés par le projet du fait du recul et des nombreuses structures végétales caractéristiques de la vallée.

**Concernant l'Eglise inscrite au titre des Monuments Historiques à Doux, l'impact est modéré.**

La sensibilité patrimoniale de l'église de Doux vis-à-vis du projet de parc éolien de Coucy est considérée comme forte, bien que l'état très dégradé de l'édifice et de ses abords soit à noter. Le photomontage à l'entrée sud de Doux, sur un axe de circulation secondaire, montre que l'éloignement de près de 3 km et l'environnement paysager immédiat constitue de nombreuses structures végétales arborées (présentées ici en période hivernale) limitent l'impact visuel des éoliennes depuis ce point de vue, en installant une échelle intermédiaire entre les éoliennes et les structures bâties. Il n'y a pas d'effet de prégnance des éoliennes sur l'église ; il n'y a pas non plus d'effet de point d'appel visuel car les éoliennes sont situées à l'arrière des structures végétales, à une distance comprise entre 2,5 et 3,5km de l'édifice, sans les dépasser. La co-visibilité avec l'église protégée est donc indirecte. L'impact paysager et patrimonial du projet de parc éolien de Coucy est modéré depuis ce point de vue.





Carte 10: Vue oblique localisant les principaux éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate, dans l'axe de la vallée de l'Aisne. Fond = source Google Earth - Source Atelier des Paysages



Figure 18: Photomontage traversée du bourg de Coucy



Figure 19: Photomontage entrée sud du bourg de Doux et Eglise



Figure 20: Photomontage - Traversée de Doux

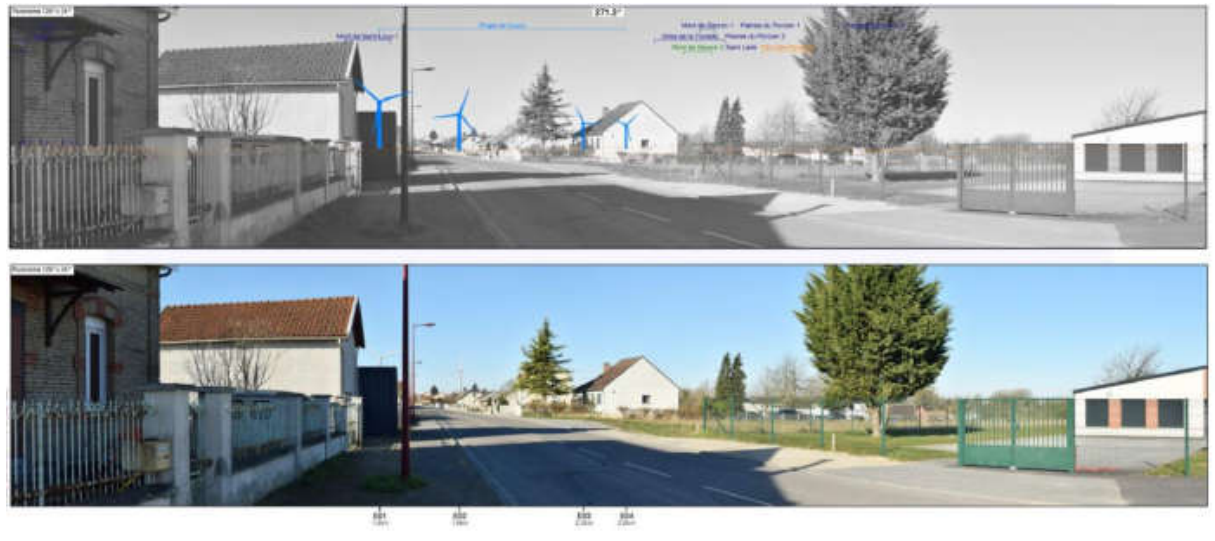


Figure 21: Photomontage traversée d'Amagne



### Impact depuis le Mont de Sery

Depuis la Montagne de Sery (173 m d'altitude), des vues s'ouvrent sur plus de 30 km à la ronde de ce site botanique (nombreuses orchidées), faunistique (oiseaux) et historique (vestige d'un camp romain et site sacré gaulois). Le mont domine le Porcien sans en être le point culminant. Il est parcouru par des chemins de randonnée (GR12) et est aménagé avec une table d'orientation notamment.

Le site inscrit couvre la partie est de la Montagne de Sery, à la limite nord du village de Sery. Un projet de classement est en cours afin d'en étendre le périmètre (délibération du Conseil Municipal du 23/11/2018, et démarrage des études le 28 novembre 2019 – études toujours en cours). Depuis la table d'orientation installée sur l'itinéraire du GR12, le champ de vision s'ouvre à 360° ; la ZIP du projet de Coucy se situe à 11,4 km vers le sud-est, dans le panorama qui s'ouvre vers le site inscrit et vers le bourg de Sery. Compte tenu

de l'éloignement, la sensibilité du site inscrit vis-à-vis du projet de Coucy reste modérée à faible. Ce point de vue panoramique a fait l'objet d'un photomontage.

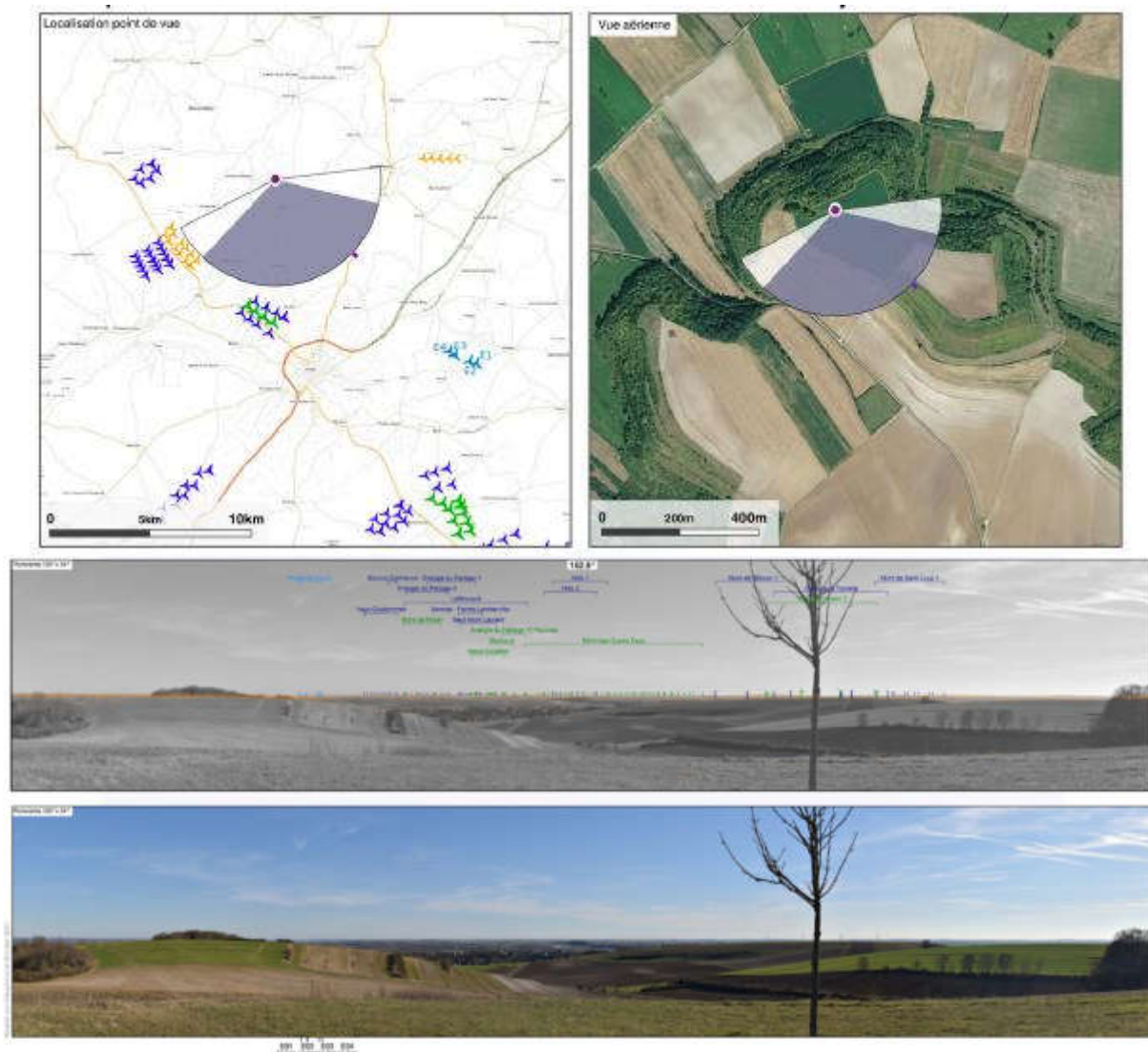


Figure 22: Photomontage depuis le Mont de Sery

Depuis la Montagne de Sery (173 m d'altitude), des vues s'ouvrent sur plus de 30 km à la ronde de ce site botanique (nombreuses orchidées), faunistique (oiseaux) et historique (vestige d'un camp romain et site sacré gaulois). Le mont domine le Porcien sans en être le point culminant. Il est parcouru par des chemins de randonnée (GR12) et est aménagé avec une table d'orientation notamment.

Le site inscrit (en cours de classement) couvre la partie est de la Montagne de Sery, à la limite nord du village de Sery. Depuis la table d'orientation installée sur l'itinéraire du GR12, le champ de vision s'ouvre à 360°. Le projet de Coucy se situe à plus de 12 km vers le sud-est, dans le panorama qui s'ouvre vers le site inscrit et vers le bourg de Sery. La ligne d'horizon est marquée par un ensemble quasi continu d'éoliennes occupant une emprise horizontale de plus de 61° dans le champ de vision. **Compte tenu de l'éloignement, la sensibilité du site inscrit vis-à-vis du projet de Coucy reste modérée à faible.**

Le photomontage montre en effet que le projet de Coucy se trouve à l'arrière-plan, dans la continuité de l'ensemble d'éoliennes du contexte potentiellement visibles. De plus, la hauteur apparente de ces éoliennes, du fait des effets du relief et de l'éloignement, ne dépasse pas celle du reste du contexte éolien visible. **Compte tenu de l'éloignement et de la faible part ajoutée du projet de Coucy à l'emprise horizontale globale du contexte éolien visible depuis ce point de vue, l'impact paysager du projet de parc éolien de Coucy reste faible depuis ce point de vue.**

#### 4.5. Question de l'encerclement et de la saturation – résumé de l'étude

##### *Résumé de l'étude*

Une étude spécifique portant sur les questions d'encerclement et de saturation a été réalisée. Cette étude de saturation tient compte de l'ensemble des éoliennes en service, autorisées mais non construites et en instruction ayant fait l'objet d'un avis de la MRAE. Les projets en instruction mais n'ayant pas fait l'objet d'un avis de la MRAE ne sont pas pris en compte, tel que le recommande le guide de l'étude d'impact. C'est la raison pour laquelle le projet de Doux n'apparaît pas. Les éoliennes retenues sont celles perceptibles avec une hauteur d'au moins 20% et dans un rayon maximum de 10 km.

5 points de vue ont été étudiés et ont fait l'objet d'une carte d'encerclement. Compte tenu des limites de cet outil qui ne prend notamment pas en compte les éléments de paysages caractéristiques, végétaux, bâtis, les cartes d'encerclement ont été complétées par des photomontages.

Pour chacun des points étudiés, l'indice de densité est augmenté de 0,01 pts.

- Pour 3 de ces points cela n'est pas suffisant pour créer un effet de saturation,
- Un autre point est déjà situé dans une zone de saturation
- Enfin, le point concernant l'Entrée Sud de Coucy montre que le projet vient créer un effet de saturation.

Par ailleurs les photomontages tendent à montrer qu'une grande partie du contexte éolien restant assez éloigné, les effets de saturation perçus restent limités. L'impact visuel du projet est davantage lié au projet seul qu'à l'effet de saturation et celui-ci a été étudié dans l'étude paysagère et est maîtrisé.



Par ailleurs, concernant la question du risque de saturation liée à d'éventuelles extensions de parcs présents à proximité sur le territoire, il faut savoir que l'étude des effets cumulés est demandée par les services de l'Etat. L'analyse des impacts environnementaux en général, comprenant donc notamment l'acoustique, l'écologie et le paysage et patrimoine inclut l'analyse des effets cumulés du parc sur les infrastructures existantes ou en projet (parcs éoliens mais également industries divers, lignes haute tension ...).

Pour reprendre le guide<sup>25</sup>,

*L'étude d'impacts doit prendre en compte les effets cumulés avec les aménagements existants (éoliens ou autres) ou approuvés. Sont à prendre en compte les projets qui, lors du dépôt de l'étude d'impact (cf. e) du 5° du II de l'article R. 122-5) :*

- *ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;*
- *ont fait l'objet d'une évaluation environnementale [...] et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.*

Plus précisément, concernant le volet paysager et patrimonial, l'objectif de l'étude des effets cumulés est de cartographier et qualifier les espaces de respiration existants pour éviter de générer des situations de saturation visuelle.

Les extensions de parc font également l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale et sont soumis aux mêmes exigences.

Néanmoins concernant le parc de Coucy précisément, la zone ne permet pas d'accueillir d'autres éoliennes sans augmenter significativement les impacts paysagers et écologiques. La seule extension prévue se situe sur un autre site sur la commune de Doux. Le projet prévoit l'implantation de 3 éoliennes.

## 5. Impact écologique

### 5.1. L'éolien en général

#### 5.1.1. Le béton et l'artificialisation des sols

Pour réaliser les massifs de fondation des parcs éoliens terrestres, il faut en moyenne 800 tonnes de béton par éolienne de plus de 3 MW. Le béton présent dans les fondations des éoliennes ne présente pas d'incidence particulière même sur des terres agricoles. Enfouies, ces fondations peuvent être assimilées à des gros blocs de rochers inertes qui ne polluent pas les sols. La quantité de béton dépend des modèles de machine retenus et de l'étude géotechnique réalisée au préalable de la construction. Ainsi concernant le parc éolien de Coucy, cette quantité n'est pas précisément connue à ce stade du projet. Comme indiqué dans l'étude d'impact, l'emprise moyenne est un cercle d'environ 20 m de diamètre soit une surface de 314 m<sup>2</sup>. La profondeur moyenne est d'environ 3 m.

**Quant au coulage du béton, il n'a pas non plus d'impact significatif sur la qualité des sols agricoles environnants, ni sur celle des eaux souterraines.** Les nappes phréatiques ne sont en effet pas affleurantes et les travaux s'effectuent avec les précautions d'étanchéité nécessaires pour éviter le transfert de substances indésirables aux nappes. Avant de couler la fondation, l'étanchéité est assurée par un béton de propreté en guise de semelle. Le

<sup>25</sup> [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_EIE\\_MAJ%20Paysage\\_20201029-2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EIE_MAJ%20Paysage_20201029-2.pdf)

rinçage des toupies de béton se fait sur géotextile de manière à récupérer et évacuer les jus (laitances). Enfin, concernant les opérations de coulage de béton, les volumes injectés sont vérifiés et enregistrés afin de déceler toute surconsommation accidentelle.

Selon l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM), la production nationale annuelle de béton prêt à l'emploi est comprise entre 35 et 40 millions de mètres cubes. Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de janvier 2020 prévoyant un rythme moyen d'environ 1 800 MW d'éolien installé chaque année dans les dix années à venir, cette consommation annuelle de béton atteindrait alors environ 250 000 m<sup>3</sup> par an, soit 0,7% de la production nationale de béton.

La durée de vie d'une éolienne est de 20 à 30 ans. En France, la réglementation précise, dans un article du Code de l'Environnement, que l'exploitant est responsable de la remise en état du site. Le béton armé des fondations peut être facilement recyclé : trié, concassé et déferraillé il est réutilisé sous la forme de granulats dans le secteur de la construction. Une éolienne se recycle à plus de 90% .

Les installations éoliennes permettent des co-usages des sols, notamment production agricole ou élevage. D'ailleurs, la très grande majorité du parc éolien français (83 %) est installée sur des zones agricoles. Il représente environ 1,5% des terres agricoles françaises contre 7 % pour les routes et transports et 47 % pour l'habitat individuel, d'après la FEE. L'impact de l'implantation d'éoliennes sur les surfaces agricoles est négligeable sur l'activité agricole. La surface liée à l'implantation de l'éolienne et les chemins d'accès est estimée à 583 ha selon l'ADEME.

### 5.1.2. Les terres rares

D'après l'ADEME<sup>26</sup>, les terres rares constituent un ensemble d'éléments métalliques du tableau périodique des éléments, aux propriétés chimiques très voisines. Contrairement à ce que leur nom peut laisser supposer, ces éléments ne sont pas rares : leur criticité est principalement liée au quasi-monopole actuel de la Chine pour leur extraction et leur transformation. La Chine réalisait environ 86% de la production mondiale de terres rares en 2017.

L'extraction des terres rares présente, comme toute extraction minière et de transformation métallurgique, des impacts environnementaux dont la modification des paysages, des sols et du régime hydrographique local. Les impacts diffèrent suivant les types de gisement. La spécificité environnementale de l'extraction des terres rares par rapport à d'autres métaux vient de la présence de thorium et d'uranium dans les gisements dits «de roches» qui induisent une pollution radioactive des différents rejets.

En raison de leurs propriétés, les applications des terres rares sont multiples, on les retrouve notamment dans les aimants permanents utilisés pour réduire le volume et le poids de certains moteurs et générateurs électriques.

La consommation de terres rares dans le secteur de la production d'énergies renouvelables réside essentiellement dans l'utilisation d'aimants permanents pour l'éolien en mer. Seule une faible part des éoliennes terrestres en utilise, environ 6% en France. A un horizon de 10

---

<sup>26</sup> Source : [https://librairie.ademe.fr/cadic/494/avis\\_technique\\_terres-rares-energies-renouvelables-et-stockage-denergie-2020.pdf](https://librairie.ademe.fr/cadic/494/avis_technique_terres-rares-energies-renouvelables-et-stockage-denergie-2020.pdf)

ans, selon une capacité éolienne en mer projeté à 120 GW dans le monde, et au regard de la production annuelle mondiale de terres rares, le besoin représente moins de 6% de la production annuelle en néodyme et plus de 30% de la production annuelle en dysprosium. Dans ce contexte, au moins un fabricant propose déjà des éoliennes qui n'utilisent pas d'aimants permanents pour une implantation en mer, sachant que des solutions de substitution existent : génératrices asynchrones ou génératrices synchrones sans aimant permanent, par exemple.

Les technologies solaires photovoltaïques actuellement commercialisées n'utilisent pas de terres rares. Parmi les batteries couramment utilisées, seules les batteries nickel-hydrure métallique (NiMH) comprennent un alliage de terres rares à la cathode, mais leur utilisation restera très marginale dans la transition énergétique.

A notre connaissance, aucune autre technologie de conversion des énergies renouvelables n'utilise les terres rares de manière significative.

### 5.1.3. Les impacts de l'éolien terrestre sur la biodiversité – cas général

De manière plus générale, les publications internationales traitant de l'éolien, de ses impacts potentiels sur la biodiversité et des mesures permettant de les réduire sont nombreuses. La bibliographie du programme national éolien et biodiversité en recense plus de 1 000 issues d'une trentaine de pays. Ces publications s'accordent sur le fait que les impacts des éoliennes terrestres se concentrent essentiellement sur les habitats [en phase travaux] et sur les vertébrés volants [en phases travaux et d'exploitation]. **Elles montrent que ces impacts ne sont pas systématiques et qu'ils varient essentiellement en fonction des enjeux présents sur le site d'implantation des éoliennes.**

L'impact des éoliennes sur la faune touche principalement les oiseaux et les chiroptères. Cependant, il est bon de rappeler que les éoliennes sont loin d'être la première cause de mortalité de l'avifaune.

Le diagramme suivant met en évidence les principales causes de mortalité des oiseaux aux États-Unis. Elle est transposable à la France, les aménagements et les oiseaux étant globalement les mêmes.



Figure 23: Source : Collectif d'auteurs sous la direction d'Erickson. A summary and comparison of bird mortality from anthropogenic causes with an emphasis on collisions

Ainsi, les principales causes de mortalité des oiseaux sont les suivantes: les chats, la collision avec des parois vitrées/fenêtres d'immeubles, la circulation automobile, les lignes électriques, etc. Au regard du nombre d'oiseaux tués, les éoliennes ne font pas partie des principales causes de mortalité des oiseaux.

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) rappelle dans une étude<sup>27</sup> datée du mois de juin 2017 que « **Le nombre de cas de collisions constatées est extrêmement variable d'un parc à l'autre et apparaît relativement faible** ».

En dehors des risques sur l'avifaune et les chiroptères, il n'a pas été mis en avant – dans les différentes études réalisées, les suivis de mortalité ou par les divers témoignages – d'effets indésirables des éoliennes sur la faune sauvage ; En effet, en interrogeant notamment les associations de chasseurs évoluant à proximité de parcs en activité, il ressort que les espèces s'adaptent vite et reviennent rapidement sur le site<sup>28</sup>. **Seule la phase de travaux représente un désagrément pour ces espèces qui trouvent généralement refuge en périphérie du site impacté durant cette période.** Raison pour laquelle, les mesures prévoient un aménagement de la phase chantier, en dehors des périodes de reproduction.

#### 5.1.4. Les ondes et santé des animaux – cas de l'élevage

La France compte aujourd'hui plus de 8 000 parcs éoliens, majoritairement en milieu rural et donc souvent situés à proximité de terres agricoles et d'élevages. **Aucun impact n'a été relevé sur les élevages à proximité des parcs éoliens.**

Une des affaires les plus médiatisées concerne le parc éolien des Quatre Seigneurs sur les communes de Puceul, Abbaretz, Nozay et Saffré, mis en service en 2012, où plusieurs riverains dont deux exploitants agricoles signalent des troubles de leur santé ou des mortalités ou maladies au niveau de leurs élevages de bovins. Ces dernières années, de nombreuses investigations (sur les champs électriques, électromagnétiques, études vétérinaires...) ont déjà été diligentées à la demande de l'administration. Mais, ces études n'ont jusqu'à présent pas démontré de lien de causalité entre les troubles constatés sur ces élevages de bovins et le fonctionnement du parc éolien<sup>29</sup>.

A noter qu'une parution récente de l'ANSES conclut à un lien entre « *Troubles dans deux élevages bovins : le lien avec les éoliennes est hautement improbable* »<sup>30</sup>.

En outre, bien qu'il n'existe que peu d'études à l'heure actuelle, il ressort des analyses déjà publiées, que des éoliennes situées à proximité de zones d'élevages ne permettent pas d'attester d'effets sur les bovins. L'étude menée par l'ANSES en août 2015<sup>31</sup> conclut à ce stade que « *L'immense majorité des résultats des essais de terrain, conduits à proximité de lignes HT/THT ne montre pas d'effet détectable des CEM (champs électromagnétiques) sur les*

<sup>27</sup> Étude réalisée par la LPO – Juin 2017 - [Disponible sur : [https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien\\_lpo\\_2017.pdf](https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf)]

<sup>28</sup> ARTICLE LA VOIX DU NORD – LE GIBIER S'EST BIEN HABITUÉ À L'ARRIVÉE DES ÉOLIENNES DANS LE PAYSAGE – 22/03/2017

<http://www.lavoixdunord.fr/136355/article/2017-03-22/le-gibier-s-est-bien-habitu-e-l-arrivee-des-eoliennes-dans-le-paysage>

<sup>29</sup>

<https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125152?token=6c00d1804ce2cece63f885d827c85bfd1e00bf79ff3004ec0433bcae9fdb9572>

<sup>30</sup> <https://www.anses.fr/fr/content/troubles-dans-deux-%C3%A9levages-bovins-le-lien-avec-les-%C3%A9oliennes-est-hautement-improbable>

<sup>31</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail (ANSES) – Conséquences des champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences sur la santé animale et les performances zootechnique – Août 2015 – [Disponible sur : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANT2013sa0037Ra.pdf>]

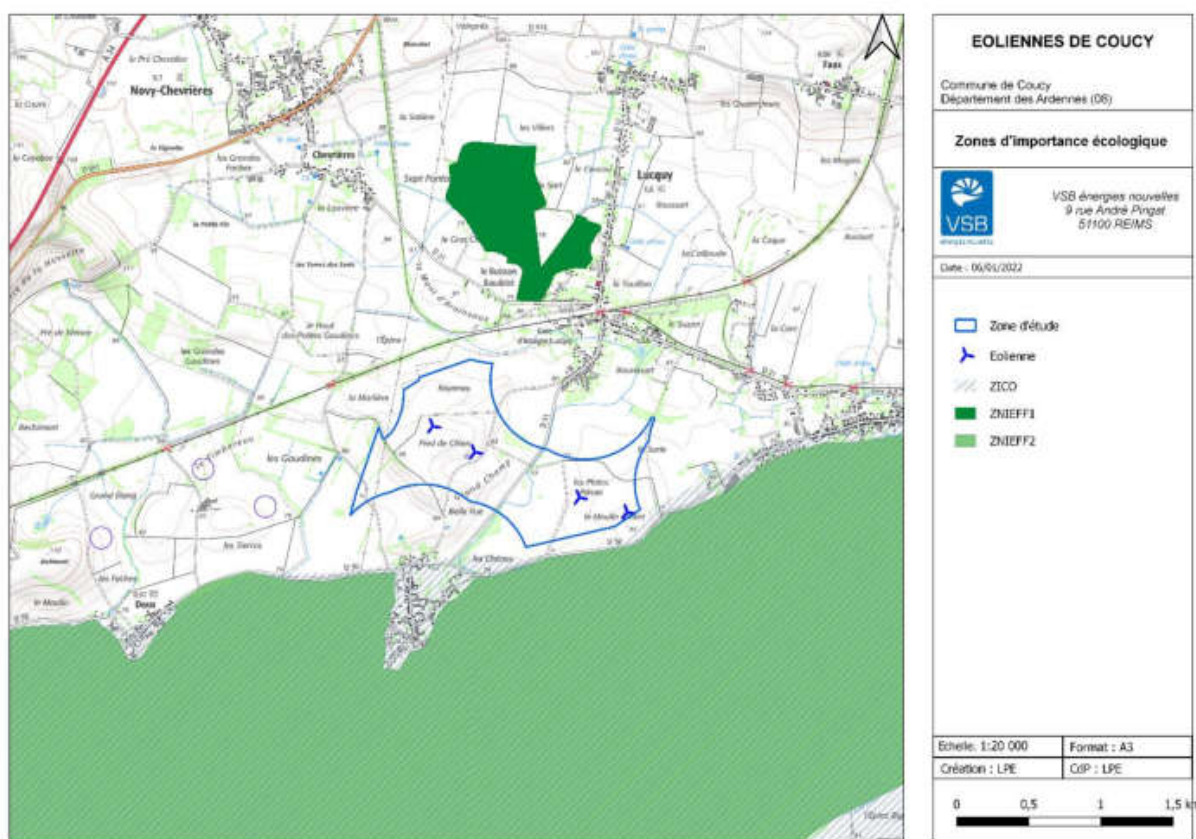


performances et la santé des bovins » et « Chez les bovins, les publications ne montrent pas d'effets majeurs ou univoques sur la fertilité, la production laitière et la santé dans les exploitations exposées en conditions non contrôlées ou semi-contrôlées. »

## 5.2. Etude d'impact écologique du projet des Eoliennes de Coucy

### 5.2.1. Définition des enjeux

En remarque liminaire et contrairement à ce qu'affirment certaines contributions, il convient de rappeler que la définition de la zone d'implantation s'est faite en considérant les majeures contraintes connues dont écologiques. Ainsi, la zone d'implantation dessinée est en dehors des ZICO, ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2, comme le montre la carte suivante.



Carte 11: Localisation de la zone d'implantation par rapport aux zones d'importance écologique - Source : inventaire national et VSB

L'étude de la faune et de la flore a permis d'identifier plusieurs niveaux d'enjeu spécifiques.

Le niveau d'enjeu écologique des habitats est qualifié de très faible pour les parcelles agricoles en monoculture, de modéré pour les prairies pâturées, les îlots boisés et les haies, et de forts pour les ripisylves, les ruisseaux et les zones humides à végétation caractéristique.

Les enjeux avifaunistiques sont donc qualifiés de :

- Modérés pour les parcelles agricoles, territoire de chasse pour les rapaces, de nidification pour certains passereaux et de secteur de migration pour une diversité d'espèces

- Forts au niveau des haies et des prairies, zone de nidification pour de nombreux passereaux, zone de migration et de halte pour une diversité de migrateurs,
- Forts au niveau des étangs, accueillants une diversité d'espèces dont le Martin-pêcheur, la grande aigrette, le Vanneau huppé et autres limicoles. Forts pour la vallée de l'Aisne, riche en diversité, zone de nidification du Courlis cendré et de migration pour les rapaces et limicoles.

Les enjeux liés aux chauves-souris sont donc :

- Forts pour les haies, les prairies, l'ensemble des secteurs bocagers et les villages, qui concentrent l'activité et la diversité chiroptérologique. Les zones de transit situées entre les boisements sont également considérées à enjeux forts, on retrouve donc les chemins et routes servant de zones de déplacement et de transit entre les boisements et les villages.
- Modérées pour les secteurs cultivés. En effet ces parcelles cultivées en elles-mêmes sont peu attractives pour les chiroptères, mais du fait de l'activité et de la diversité importante de chiroptère sur l'ensemble de la ZIP, il est fort probable que des individus transitent même sur ces secteurs, les enjeux y sont donc considérés comme modérés. De plus certains points en parcelles cultivées ont ponctuellement obtenu une activité forte.

Globalement, les sensibilités sont localisées dans les zones où l'activité des oiseaux [Nidification, déplacement local, halte migratoire], des chiroptères [zone de chasse, zones de déplacements] et des insectes, est la plus importante, donc principalement au niveau des haies, des prairies et des milieux humides qui parcourent la ZIP.

### 5.2.2. Impacts écologiques du projet et mesures

Connaissant les enjeux, VSB énergies nouvelles a évité toutes les zones à enjeux forts pour définir l'implantation. Les boisements ont été évité ainsi que le couloir migratoire qui traverse la zone.

De plus des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts sont prévues comme par exemple le déroulement du chantier en dehors de la période de reproduction de l'avifaune, le choix de parcelles cultivées et non prairiaux, l'évitement de la voie de migration, un bridage des machines au moment des pics d'activités des chauves-souris...

En tenant compte de ces mesures, les impacts résiduels sont nuls ou très faibles.

Les éléments ci-dessous sont extraits de l'étude écologique réalisée par le bureau d'études Auddice et illustrent les impacts du projet avant mesures et après mesures par catégories.

La phase chantier temporaire est séparée de la phase d'exploitation aux impacts permanents (durée d'existence de l'éolienne). Les tableaux sont présentés ci-après.

Critères	Niveaux	Symbole
Intensité de l'impact	Négatif significatif très fort	-5
	Néeatif sienificatif fort	-4
	Négatif significatif moyen	-3
	Négatif significatif faible	-2
	Négligeable	-1
	Nul	0
	Positif significatif faible	+1
	Positif significatif moyen	+2
	Positif significatif fort	+3
	Positif significatif très fort	+4

Tableau 10: Echelle de classification de l'intensité de l'impact – Source Auddice

### Phase chantier

ASPECTS CONSIDERES	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	INTENSITE AVANT MESURES	MESURES	INTENSITE RESIDUELLE
ZNIR / Flore et habitats	Sans objet	0	Sans objet	0
Faune (hors avifaune et chiroptères)	Dérangements et perturbations	-1	Chantier en dehors de la période de reproduction de l'avifaune et donc des autres groupes faunistiques	0
Avifaune (Caille des blés, Alouette des champs)	- Dérangements et perturbations - Altération de site de reproduction - Destruction de nichées	-2	Chantier en dehors de la période de reproduction de l'avifaune	-1
Avifaune (autres)	- Dérangements et perturbations	-1	Chantier en dehors de la période de reproduction de l'avifaune	0
Chiroptères	Dérangement et perturbations	0	Sans objet	0

Tableau 11: Synthèse des mesures et des impacts écologiques en phase de chantier – Source Auddice

Lors de la phase de travaux, les impacts potentiels devraient concerner uniquement l'avifaune et les autres faunes hors chiroptères. Cependant les dérangements occasionnés devraient être faibles, d'autant plus après la mise en application des mesures de réduction de l'impact.

### Phase exploitation

ASPECTS CONSIDERES	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	INTENSITE AVANT MESURES	MESURES	INTENSITE RESIDUELLE
ZNIR / Flore et habitats	Sans objet	0	Sans objet	0
Faune (hors avifaune et chiroptères)	Sans objet	0	- Evitement : Choix des parcelles (cultures) et absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux	0
Avifaune nicheuse (Caille des blés, Faucon crécerelle, Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune...)	Dérangement et collision (mortalité)	-3	- Evitement : Choix des parcelles (cultures) et absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux - Suivi de l'activité (toutes périodes) - Suivi de la mortalité	-1
Avifaune migratrice (Rapaces, Vanneau huppé, Pluvier doré)	Dérangement, modification trajectoires de migration et collision (mortalité)	-2	- Evitement : emprise en dehors de la voie de migration principale de la vallée de l'Aisne - Suivi de l'activité (toutes périodes) - Suivi de la mortalité	-1
Avifaune (Espèces à enjeux faibles)	Dérangement et collision (mortalité)	-1	- Evitement : Choix des parcelles (cultures) et absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux - Suivi de l'activité (toutes périodes) - Suivi de la mortalité	-1
Chiroptères	Collision (mortalité)	-3	- Evitement : Choix des parcelles (cultures) et absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux - Bridage des machines - Suivi de l'activité - Suivi de la mortalité	-1

Tableau 12: Synthèse des mesures et des impacts écologiques en phase d'exploitation – Source Auddice

En phase d'exploitation, les impacts potentiels occasionnés par les éoliennes ne devraient concerner que l'avifaune et les chiroptères, principaux groupes taxonomiques impactés de manière générale. Ces impacts potentiels se traduisent par des risques de collisions et du dérangement mais avec une faible intensité ne remettant pas en cause la dynamique des oiseaux et des chauves-souris présents sur le site. La mise en place des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement devrait réduire ces impacts. Les suivis post implantation devraient permettre un contrôle de l'impact potentiel et la mise en place de nouvelles mesures si nécessaires.

### 5.2.3. Focus sur les chauves-souris (chiroptères)<sup>32</sup>

L'extrait de l'étude écologique ci-après fournit plus de détails.

#### Impacts initiaux

La fréquentation du site du projet de Parc Eolien de Coucy par les chauves-souris est importante, avec 18 espèces recensées entre suivi au sol par points d'écoute et suivi continu en hauteur sur mât de mesure.

La Noctule commune, classée comme vulnérable au niveau régional, a une note de risque de 4, soit une vulnérabilité forte par rapport aux éoliennes. De même la Noctule de Leisler, les Pipistrelle commune et de Nathusius et la Sérotine commune ont une note de risque de 3 ou 3,5 (SFEPM, 2013, suivi post-installation) ce qui implique une vulnérabilité modérée à forte pour ces espèces vis-à-vis des éoliennes.

<sup>32</sup> Source : Etude écologique du projet des éoliennes de Coucy, Auddice Environnement



La Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle pygmée présentent un indice de vulnérabilité modéré avec une note de risque égale à 2,5. Quant aux Murins, Oreillard et Barbastelle d'Europe, ils possèdent une vulnérabilité faible aux éoliennes.

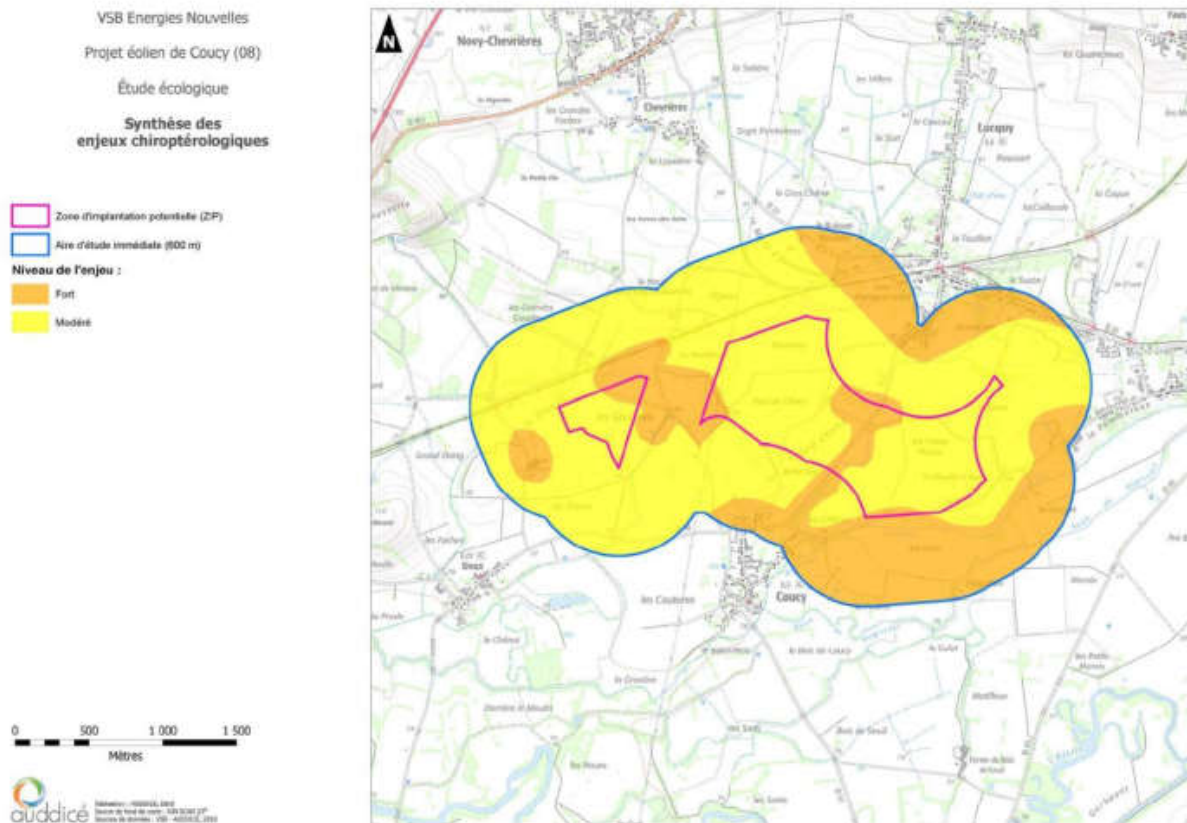
Au regard de la diversité d'espèces rencontrée (18) et de l'activité globalement forte des chiroptères mesurée à toutes les périodes, notamment chez les Sérotules, groupe à sensibilité forte de la ZIP, des mesures seront à prendre en compte afin d'éviter ou de réduire les impacts potentiels sur les chauves-souris.

Dans le cadre du projet de Parc Eolien de Coucy, il est prévu de créer des accès et des plateformes au sein des zones agricoles, il n'est donc pas prévu de modifications importantes des habitats en place.

Aucun gîte n'a été détecté au sein du secteur d'étude, par conséquent, aucune destruction de gîte n'est à prévoir. Aucun impact significatif n'est à prévoir sur les chiroptères suite aux modifications d'habitats.

Niveaux d'enjeu	Secteurs ou habitats concernés	Justification du niveau d'enjeu
Très forts	-	-
Forts	- Villages - Hales - Prairies pâturées - Zones de transit et de déplacement	Zone importante de chasse et de déplacements des chauves-souris Diversité importante de chauve-souris Zone de chasse et de déplacements des chauves-souris
Modérés	- Parcelles agricoles	Zone de transit et de déplacements des chauves-souris Diversité plus faible
Faibles	-	-
Très faibles	-	-

Tableau 13: Enjeux chauves souris - Source: Auddice



Carte 12: Enjeux chauves souris - Source: Auddice

## Mesures

### Evitement des secteurs à enjeux écologiques

Les éoliennes sont positionnées dans des parcelles agricoles de monoculture intensive éloignées des secteurs susceptibles de constituer des voies de transit ou des habitats de recherche alimentaire (haies, boisements, vallées alluviales, ripisylves).

D'autre part, l'implantation des éoliennes prend en considération l'occupation du sol, avec un choix se portant sur les parcelles de monoculture intensive et l'absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux, nettement plus fréquentés par les chiroptères en raison de leur plus grande richesse en insectes.

### Adaptation du gabarit des éoliennes

Comme préconisé par la SFPEM une garde au sol supérieure ou égale à 30m permet de réduire de manière importante l'impact sur les chiroptères notamment sur les espèces se déplaçant à basse altitude telles que les murins, les oreillards et les rhinolophes.

Les éoliennes du projet de Coucy respectent une garde au sol de 30 m. Une garde au sol élevée à 35 ou 40mètres aurait une différence d'impact non significative pour les espèces de haut vol telles que les sérotines, les noctules et ponctuellement les pipistrelles. Effectivement, il faut préciser que la biologie des espèces de haut vol peut les conduire à plusieurs dizaines voire centaines de mètres d'altitude (notamment les noctules), l'ensemble du rotor est concerné par ces vols. La différence de quelques mètres de garde au sol n'aurait alors

qu'une influence réduite.

### **Réduction de l'attractivité des éoliennes**

En maintenant les éoliennes à une certaine distance des boisements et haies, le projet aura un impact limité à nul sur les chauves-souris. Les chemins doivent donc rester les moins attractifs possibles pour ne pas drainer les individus du secteur vers les éoliennes. Pour cela il suffit d'éviter la formation de flaques d'eau qui favorise le cycle de certains insectes, de limiter les bandes enherbées au minimum toujours pour éviter de favoriser des populations d'insectes. De même, les plateformes permanentes et les fondations devront être « gravillonnées » et régulièrement entretenues pour éviter le développement de zones de friches juste en dessous des éoliennes.

L'éclairage des éoliennes sera limité et restreint : compte tenu de la hauteur des éoliennes, le balisage diurne et nocturne respectera les préconisations imposées par l'arrêté du 23/04/2018 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques. De plus, toute illumination supplémentaire (chemins d'accès, postes de livraison, etc.) sera proscrite.

Les nacelles des éoliennes seront fermées et isolées pour éviter l'installation de chauves-souris et réduire la quantité d'insectes aux alentours immédiats des éoliennes afin de diminuer la fréquentation des oiseaux et des chauves-souris attirées par les ressources alimentaires.

### **Bridage préventif des éoliennes pour les chiroptères en période de fenaison et de moisson**

Le suivi de l'activité chiroptérologique en continu par mât de mesure montre une diversité relativement importante d'espèces (18) malgré le contexte d'occupation du sol très largement dominé par l'agriculture intensive et indique une activité modérée à forte en période de parturition et de transit automnal, y compris en hauteur et pour des espèces connues pour être sensibles à l'éolien (pipistrelles, sérotules).

En phase d'exploitation du parc, des mesures de bridage spécifiques considérant l'activité des chiroptères seront appliquées pour les 4 éoliennes afin de réduire le nombre de cas de mortalité de chiroptères au niveau du parc.

Le bridage retenu découle de l'étude de l'activité en continu sur mât de mesure durant les 3 phases annuelles d'activité des chiroptères : celle-ci conclut à une activité nulle à faible en transit printanier du 01 avril au 15 mai et en transit automnal après le 31 octobre, une activité modérée à forte en parturition et en transit automnal pour la majorité des nuits.

L'analyse des données montre qu'en période d'activité des chiroptères, 90 % de l'activité se situe entre pour des classes et vitesses de vent inférieures ou égales à 6,5 m/sec. C'est le niveau retenu dans la proposition de bridage pour cette période du cycle biologique des chiroptères. En ce qui concerne le paramètre température, l'analyse des données du mât de mesure indique que 89 % de l'activité se situe à des températures supérieures ou égales à 11°C.

Par ailleurs, l'analyse des données au niveau du micro situé en hauteur (80 m), montre une activité faible à nulle en période de transit printanier et modérée à forte la majorité des nuits de la période de parturition et de transit automnal jusqu'à fin octobre.

Les paramètres de bridage afin de réduire significativement la mortalité des chiroptères en évitant 90 % de l'activité sont :

- Du 15 mai au 31 octobre correspondant aux périodes de parturition et de transit automnal ;
- Du crépuscule (1 heure avant le coucher du soleil) à l'aube (1 heure après le lever du soleil) ;
- Pour une température supérieure ou égale à 10°C ;
- Pour des vitesses de vent inférieures ou égales à 6,5 m/s au niveau du rotor.

En plus du bridage, l'installation de matériel de régulation d'éolienne, de type Pro-Bat, est suffisant pour éviter l'essentiel des impacts sur les chiroptères. Pour rappel, le matériel Pro-Bat permet de réguler l'activité des éoliennes en fonction de paramètres météorologiques (température et vent). Il est de plus couplé à des moyens de détection des chiroptères (caméras thermiques et enregistreurs à ultrasons) afin d'éviter les collisions lors du fonctionnement des éoliennes.

#### *Impacts résiduels*

Au regard des éléments précédents, on peut donc considérer que l'impact résiduel pour les chiroptères est négligeable

#### 5.2.4. Focus sur l'avifaune<sup>33</sup>

L'extrait de l'étude écologique ci-après fournit plus de détails.

Plusieurs contributions soulignent la présence d'espèces sensibles et/ ou patrimoniales. L'étude écologique a pour but d'identifier et de hiérarchiser les enjeux ainsi que les impacts liées à la présence de ces espèces.

#### *Impacts initiaux*

On distingue généralement trois catégories d'impact des éoliennes sur l'avifaune :

- La mortalité directe par collision ;
- La modification et la perte d'habitats au niveau des sites d'implantation ;
- Les déplacements et effets « barrière » induits par le dérangement que provoquent la construction puis le fonctionnement des éoliennes.

Les parcelles concernées par le projet sont des parcelles agricoles, pauvres en espèces nicheuses qui de plus sont habituées à des dérangements réguliers par les agriculteurs. Toutefois on notera la présence d'effectifs importants de limicoles (Pluvier doré et Vanneau huppé) durant la période hivernale.

La phase de construction du parc éolien pourrait donc avoir un impact négatif mais temporaire sur les espèces nicheuses. Le chantier pourrait entraîner un impact sur des espèces nicheuses communes non ou peu patrimoniaux telles que l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière ou le Bruant jaune, pouvant aller jusqu'à l'échec de la reproduction si les travaux ont lieu pendant la période de reproduction. En phase d'exploitation, les risques de perturbations sont réels, notamment en ce qui concerne les espèces migratrices grégaires telles que le Vanneau huppé, le Pluvier doré ou l'Etourneau

---

<sup>33</sup> Source : Etude écologique du projet des éoliennes de Coucy, Auddice Environnement



sansonnet qui représentent une très grande part des effectifs observés sur le site. Les rapaces migrateurs tels que les faucons, les milans et les busards peuvent également être impactés lors de la migration. De plus la ZIP se trouve proche d'une zone de passage migratoire importante et les observations de terrains ont montré une quantité modérée de migrateurs mais une forte diversité. Les éoliennes sont positionnées à une distance suffisante pour avoir un impact réduit sur les migrateurs empruntant la vallée de l'Aisne.

L'éolienne E1 (la plus à l'Est) est proche des sites d'hivernage des Vanneaux huppés (> 500 m) et pourrait occasionner du dérangement lors du déplacement des oiseaux.

Le projet affectera les oiseaux nichant au sol dans les zones cultivées et dans une moindre mesure les oiseaux qui chassent et se nourrissent dans celles-ci. Ainsi, comme espèces fréquentant ce milieu et ayant une certaine valeur patrimoniale et / ou étant vulnérables aux éoliennes, on peut citer l'Alouette des champs, le Caille des blés, le Faucon crécerelle et la Buse variable.

Par ailleurs, du fait de la présence d'habitats similaires à proximité du projet et de leur sous-occupation potentielle, aucune conséquence négative n'est envisagée pour la plupart des espèces aviaires.

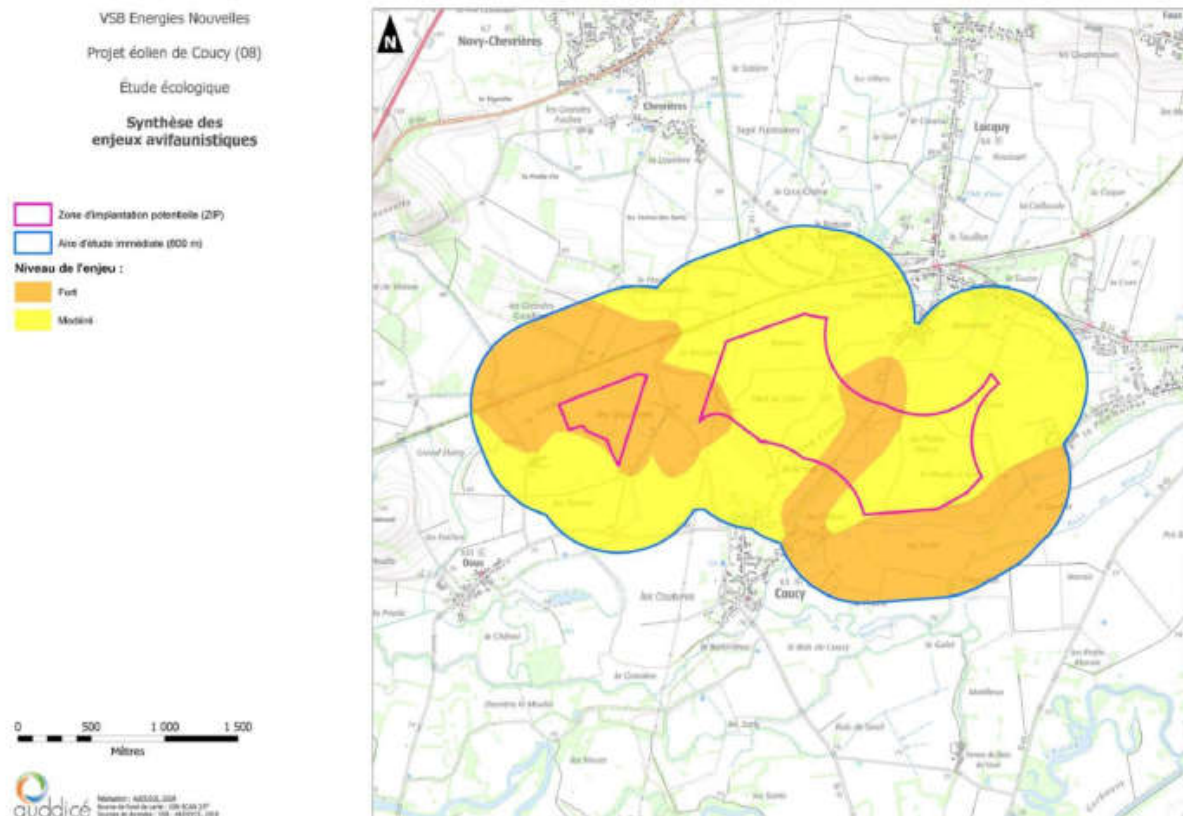
Concernant plus spécifiquement les secteurs à enjeux moyens, que sont les haies et les boisements, un recul a été préconisé, afin de garantir l'absence d'impact pour les espèces nicheuses, dont les columbidés (Pigeon ramier, Tourterelle des bois, etc.) sont les plus vulnérables.

L'implantation finale du parc de Coucy est éloignée des haies et boisements.

Les éoliennes sont positionnées à une distance suffisante pour avoir un impact réduit sur les migrateurs empruntant la vallée de l'Aisne qui est un important couloir de migration.

NB : En supplément des analyses des espèces identifiées sur site, l'étude écologique aborde également la présence du Râle des Genêts et du Balbuzard pêcheur. Il en ressort que ces espèces ne sont pas impactées par le projet.

La carte ci-dessous représente la carte des enjeux de l'avifaune, la bande orange qui traverse la zone et correspond aux enjeux forts est liée à la présence du couloir de migration. Les éoliennes sont implantées de part et d'autre de ce couloir.



Carte 13: Enjeux avifaune - Source: Auddice

## Mesures

### Evitement des secteurs à enjeux écologiques

L'implantation du projet de Parc Eolien de Coucy a été retenue parmi 3 variantes

La variante retenue est celle possédant le moins d'éoliennes, avec 4 machines.

Elle forme un parc composé d'une seule ligne d'éoliennes séparée en son centre laissant un couloir le long du ruisseau et des haies longeant la D51. D'autre part, l'implantation des éoliennes prend en considération l'occupation du sol, avec un choix se portant sur les parcelles de monoculture intensive et l'absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux, nettement plus riches en avifaune dont plusieurs espèces patrimoniales (Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune...).

### Adaptation de la période de travaux sur l'année

Afin de ne pas perturber la nidification des populations aviaires, les travaux de terrassement des éoliennes et des nouveaux chemins d'accès ne devront pas débuter pendant la période s'étalant du 31 mars au 31 juillet. En effet, plusieurs espèces d'oiseaux ayant une valeur patrimoniale (Alouette des champs, Cailles des blés, Bruant jaune...) niche pendant cette période dans les parcelles cultivées.

L'emprise du chantier sera réduite au strict nécessaire afin d'éviter au maximum les perturbations/destructions des milieux environnants.

Concernant la phase du chantier d'implantation des éoliennes, des précautions seront à prendre afin de prévenir toute pollution chronique ou accidentelle telle que des fuites d'huile et/ou d'essence : vérification des véhicules et des cuves de stockage. Dans la mesure du possible, il est conseillé de réduire le nombre de fils aériens (par enfouissement) au niveau du site d'implantation des éoliennes.

Afin de réduire au maximum les impacts potentiels du parc sur les oiseaux migrateurs empruntant l'axe prioritaire décrit dans le SRE, l'implantation a été faite en dehors des axes définis par les visites de terrain.

En effet les visites du site ont permis de définir des couloirs favorisés par les oiseaux et des secteurs que les oiseaux n'empruntent pas ou peu. En construisant les éoliennes au sein de ces zones, leur impact en sera réduit.

### *Impacts résiduels*

Grâce à la mise en place des mesures indiquées ci-dessus, le projet de Parc Eolien de Coucy n'aura pas d'impact significatif sur l'avifaune, y compris les espèces protégées, les principaux enjeux ayant été pris en compte.

En effet, toutes les éoliennes seront implantées dans des parcelles cultivées ou contre des chemins agricoles. Leur emplacement est de plus défini pour éviter au maximum les couloirs de migration recensés sur le terrain

### *Cas du Milan royal*

Le Milan royal a été observé dans la ZIP à 3 reprises uniquement en période de migration. Le choix de l'implantation des éoliennes permet d'éviter tout impact significatif sur cette espèce.

### *Cas du Courlis cendré, du Vanneau huppé, du bruant des roseaux, du Pipit de la Grande aigrette, de la Grue cendré, du Hibou des marais*

Ces espèces sont bien répertoriées dans l'étude écologique et ont bien fait l'objet d'une attention particulière. Les éoliennes sont implantées en dehors des zones où les enjeux sont forts et suffisamment éloignées de la voie de migration principale de la vallée de l'Aisne. Ainsi les impacts potentiels sont largement évités. Par ailleurs le chantier de construction, période potentiellement sensible se déroulera en dehors des périodes de reproduction. Enfin, les mesures de suivi de l'activité et de la mortalité permettront de vérifier que les mesures sont bien suffisantes. Si elles ne le sont pas elles devront être adaptées.

### **5.2.5. La question de l'effarouchement**

Concernant l'avifaune, comme indiqué dans l'étude d'impact écologique, des comportements d'évitement sont régulièrement observés lors de la phase chantier. C'est pourquoi il est préconisé de réaliser les travaux de terrassement en phase hivernale. De cette manière les espèces nicheuses sont préservées. Cette mesure sera mise en place pour le projet de Coucy.

Quelques fois les comportements d'évitement peuvent perdurer lors de la phase d'exploitation et provoquer ainsi la perturbation des domaines vitaux des espèces aviennes locales et notamment leur déplacement vers des habitats sous optimaux (Rees, 2012). Ces réactions d'évitement varient là encore grandement selon les espèces considérées. Des résultats divergents apparaissent aussi parfois entre études pour une même espèce ce qui suggère l'importance du contexte écologique et géographique ainsi que des caractéristiques techniques des parcs éoliens.

Dans la mesure où les secteurs à enjeux écologiques ont été évités, les risques d'évitement peuvent se produire mais seront globalement limités.

#### 5.2.6. Distance des boisements

Plusieurs contributions remettent en cause la distance des éoliennes aux boisements, dont notamment E3.

Afin de limiter les impacts sur les chiroptères, Eurobats, préconise une distance entre les éoliennes et les haies et boisements de 200 m.

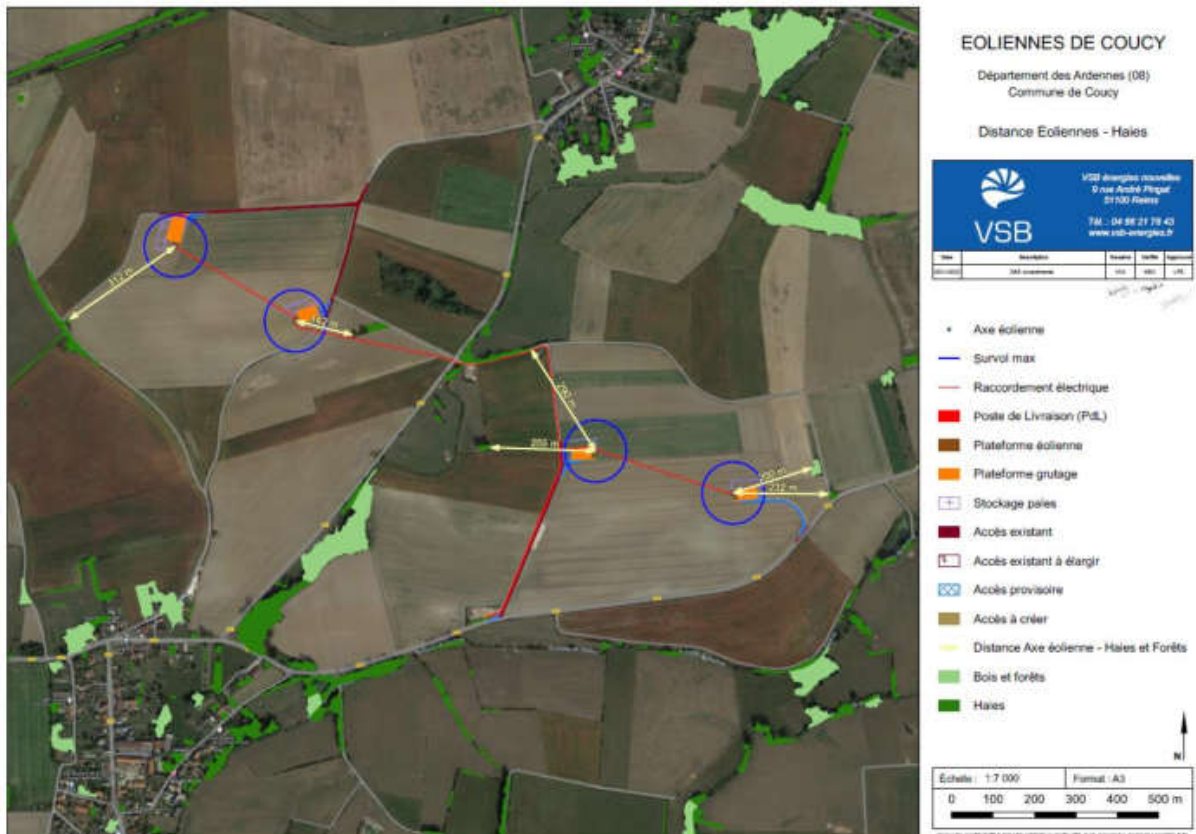
*En règle générale, "les éoliennes ne doivent pas être installées dans les forêts, ni à une distance inférieure à 200 m, compte tenu du risque qu'implique ce type d'emplacement pour toutes les chauves-souris.*

Le respect de cette préconisation permet d'éviter très largement l'impact sur les chiroptères. Si celle-ci ne peut pas être respectée, d'autres solutions existent. Concernant le parc éolien de Coucy, les mâts de E1, E2 et E4 sont à une distance d'au minimum 200m des premiers éléments arborés. Concernant E3, une erreur semble avoir été faite puisqu'un petit ensemble végétal se situe à 140 m du mât.

---

<sup>34</sup> [https://plan-actions-chiropteres.fr/sites/default/files/fichiers/eurobats\\_action8\\_eoliens\\_2008.pdf](https://plan-actions-chiropteres.fr/sites/default/files/fichiers/eurobats_action8_eoliens_2008.pdf)





Carte 14: Distance des éoliennes aux haies et boisements - Source: VSB

Néanmoins, même à une distance de 200 m l'impact brut n'est pas nul, c'est pourquoi un bridage conséquent est prévu sur le parc. Ainsi, comme indiqué dans l'étude écologique du projet éolien,

*en phase d'exploitation du parc, des mesures de bridage spécifiques considérant l'activité des chiroptères seront appliquée pour les 4 éoliennes afin de réduire de nombre de cas de mortalité de chiroptères au niveau du parc. Le bridage retenu découle de l'étude de l'activité en continu sur mât de mesure durant les 3 phases annuelles d'activité des chiroptères : celle-ci conclut à une activité nulle à faible en transit printanier du 01 avril au 15 mai et en transit automnal après le 31 octobre, une activité modérée à forte en parturition et en transit automnal pour la majorité des nuits.*

**Ainsi, grâce à l'application de ces bridages, l'impact sur les chiroptères est qualifié de négligeable par le bureau d'études Auddice. Le suivi de la recommandation d'une distance de 200 m n'a qu'un intérêt peu significatif puisque les éoliennes seront ralenties ou arrêtées la majeure partie du temps où les chiroptères sont en activité.**

Malgré tout, si ce critère des 200 m est jugé important, VSB énergies nouvelles s'engage à étudier le sujet et le cas échéant effectuer les démarches nécessaires au décalage de l'éolienne E3 de manière à respecter cette distance préconisée par Eurobat.

### 5.2.7. Sites Natura 2000

Comme indiqué dans l'étude écologique, les sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 km autour du projet de Parc Eolien de Coucy sont au nombre de 2 :

- Les Prairies de la vallée de l'Aisne situées à 0,2 km de la zone d'implantation,
- La vallée de l'Aisne en aval de Château-Porcien située à 14,7 km de la zone d'implantation.

Les éoliennes du projet sont situées dans des parcelles cultivées intensivement et leurs biotopes associés (chemins agricoles), qui ne présentent pas d'intérêt particulier du point de vue de la flore et des habitats. De ce fait, aucune incidence n'est à prévoir sur les habitats et la flore du réseau Natura 2000.

L'étude d'incidence compare l'ensemble des espèces patrimoniales présentes sur ces 2 sites Natura 2000 avec les espèces répertoriées pour le projet (présence au niveau du projet ; présence d'habitat favorable au niveau du projet ; Site N 2000 le plus proche du projet ; Echange biologique possible entre le projet et le site Natura 2000 ;

Suite à l'analyse de ces données, espèces par espèce, le projet de Coucy ne présente aucune incidence significative possible sur la totalité des espèces d'intérêt communautaire.

L'absence d'habitat favorable à l'accueil de ces espèces, les faibles effectifs contactés le cas échéant au sein de la ZIP, la faible sensibilité à l'éolien et la distance au réseau Natura 2000 sont les raisons principales à l'absence d'incidence.

Cette évaluation préliminaire des incidences du projet sur le réseau Natura 2000 a permis de conclure à l'absence d'incidence du projet de Parc Eolien de Coucy sur le réseau Natura 2000.

### 5.2.8. Analyse des effets cumulés

Un contributeur s'inquiète de la présence de deux lignes électriques à très haute tension situées à proximité du projet de Coucy ce qui peut générer un « effet cumulé » impactant négativement certaines espèces. Cet effet cumulé potentiel concerne uniquement l'avifaune. Ainsi, l'étude écologique en tient compte.

*Une ligne électrique de 400 kV présente à proximité du projet. Celle-ci peut entraîner des impacts cumulatifs pour les oiseaux contournant le parc. Cependant cette ligne à haute tension est orientée Sud-Ouest/Nord-Est, soit dans le sens de la migration des oiseaux, ce qui devrait donc limiter les impacts. De plus, vu l'orientation et la distance de cette ligne à haute tension, les oiseaux migrateurs sont dans l'obligation de la franchir avec ou sans parcs éoliens à note<sup>35</sup>*

## 6. Production, cout et rentabilité

### 6.1. Production

D'après RTE, la production d'électricité d'origine éolienne a représenté 36,8TWh en 2020, soit une baisse de 7 % par rapport à 2020 et une hausse de 9% par rapport à 2019. Les conditions de vent défavorables au cours de l'année 2021 expliquent le recul par rapport à 2020.

Le facteur de charge d'une unité de production électrique est le ratio entre l'énergie qu'elle produit sur une période donnée et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette même

---

<sup>35</sup> Etude écologique du projet éolien de Coucy – Source Auddice

période si elle avait constamment fonctionné à puissance nominale. Les éoliennes tournent 80 % du temps mais à des vitesses variables suivant la puissance du vent. En 2021, le facteur de charge éolien moyen s'est établi à 22,6%. Il est également en baisse par rapport à 2020 où il avait atteint 26,3%.

Le taux de couverture moyen par la production d'origine éolienne est de 7,7 % en 2021 contre 8,7 % en 2020 et 7,3 % en 2019. Le taux de couverture de la consommation en 2021 a atteint son maximum le samedi 2 octobre à 18h30 avec une valeur de 31,4%

Plus précisément, concernant le parc éolien de Coucy, la production annuelle estimée par VSB énergies nouvelles est d'environ 33 000 MWh soit la consommation d'électricité d'environ 7 000 foyers (hors chauffage électrique et Eau Chaude Sanitaire). En se basant sur les chiffres de la CRE, la consommation électrique moyenne par an et par foyer en France peut être évaluée à 4 774 kWh1.

#### **Le temps de retour énergétique**

L'ADEME, dans son avis sur l'éolien en 2016 indique que « l'éolien présente également l'un des temps de retour énergétique parmi les plus courts de tous les moyens de production électrique : les calculs sur le parc français montrent que l'énergie nécessaire à la construction, l'installation et le démantèlement futur d'une éolienne est compensée par sa production d'électricité en 12 mois. En d'autres termes, sur une durée de vie de 20 ans, une éolienne produit 19 fois plus d'énergie qu'elle n'en nécessite pour sa construction ( y compris celle pour fabriquer les composants de l'éoliennes), son exploitation et son démantèlement. »

### **6.2. Rentabilité du parc éolien de Coucy**

Tout comme le rendement du parc éolien est attaqué, de façon logique sa rentabilité l'est également.

*« Soyons vigilant, les investissements pour 4 éoliennes ne sont pas rentables, nous en verront poindre au – 10 de + »*

Tout d'abord, VSB remercie les contributeurs qui se soucient de la santé financière de l'entreprise.

Le calendrier de l'investissement et des charges financières d'un parc éolien constitue une spécificité de la profession. En effet, l'intégralité de l'investissement est réalisée avant la mise en service de l'installation.

Les charges d'exploitation et les frais de maintenance intervenant après la mise en service sont ensuite très faibles par rapport au montant de l'investissement initial et très prévisible dans leur montant et dans leur récurrence.

Sur les 1500 parcs en exploitation aujourd'hui en France, aucun cas de faillite n'a été recensé. Le mode de financement des parcs éoliens est une autre spécificité de la profession éolienne. La quasi-totalité des projets éoliens fait l'objet d'un financement de projet. Il s'agit d'un financement sans recours, basé sur la seule rentabilité du parc éolien. La banque qui accorde le prêt considère que les flux de trésoreries futurs, générés par la vente

d'électricité, sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt en dehors de toute garantie fournie par les actionnaires du projet.

En effet, des études de vent sont systématiquement menées pour déterminer le productible. Ce calcul de productible (P50, P75, P90) tient compte des bridages environnementaux, acoustiques, et différentes pertes de productible liées à l'exploitation du parc.

### 6.3. Variabilité et recours à des sources de production pilotables

#### 6.3.1. L'éolien, une énergie variable

Les éoliennes ne s'arrêtent pas brutalement de fonctionner, passant d'un maximum de production au néant et leur productivité dépend de la vitesse et de la fréquence des vents. C'est pour l'éolien est une énergie variable et non une énergie renouvelable intermittente.

Une énergie renouvelable intermittente est une énergie qui n'est pas prévisible. Même si les modélisations météo sur de longues périodes sont plus délicates, le gestionnaire du réseau électrique, RTE, est capable depuis plusieurs années de prévoir les évolutions de la production éolienne et donc d'anticiper les moyens de production complémentaires à activer grâce à différents outils et à la collecte de nombreuses datas.

- Le logiciel IPES en service depuis 2009 (Insertion de la Production Eolienne et Photovoltaïque sur le Système) permet de prévoir la production attendue du parc éolien français.
- Des services de prévision, par exemple wpred, métodyn ou les services de Météo France permettent de prévoir la production électrique de parcs éoliens à environ 14 jours.

#### 6.3.2. Le fonctionnement du réseau électrique et l'équilibre nécessaire

Les énergies renouvelables étant dépendantes de la météo, il arrive qu'à l'échelle locale elles produisent peu ou pas. Néanmoins comme le rappelle Bénédicte GENTHON, Directrice adjointe Bioéconomie et énergies renouvelables l'ADEME<sup>36</sup>, *le système électrique français actuel est suffisamment flexible pour absorber les fluctuations locales grâce à des capacités de production diversifiées, bien réparties sur le territoire et interconnectées*. Le marché électrique devant être parfaitement équilibré à chaque instant pour fonctionner de nouvelles adaptations restent nécessaires pour accueillir le développement important des énergies renouvelables.

#### *Adaptation du réseau électrique<sup>37</sup>*

RTE et Enedis se sont engagés depuis déjà plusieurs années dans une démarche d'adaptation profonde de leurs réseaux. L'objectif est d'accueillir les nouvelles installations de production d'électricité, qui se caractérisent par leur nombre, leur disparité de taille et de répartition, et une production variable pour ce qui concerne l'éolien et le solaire, tout en garantissant la sécurité et la sûreté du système électrique. Cette démarche s'est concrétisée notamment par l'élaboration des schémas régionaux de raccordement des énergies renouvelables (S3REnR).

<sup>36</sup> Source : <https://infos.ademe.fr/magazine-juin-2022/dossier/lenvers-des-cliches-sur-les-energies-renouvelables/>

<sup>37</sup> <https://www.rte-france.com/projets/s3renr>



A travers les schémas régionaux de raccordement des énergies renouvelables (S3REnR), RTE et Enedis ont entamé une réelle adaptation de leurs réseaux. Le S3REnR est la planification de la création ou adaptation des installations pour collecter et acheminer l'électricité. Il est décliné à l'échelle régionale.

Ce travail d'adaptation est ainsi parfaitement nécessaire pour accueillir l'électricité qui sera produite par les parcs éoliens dont celui de Coucy. C'est parce que ce travail est en cours qu'il est impossible de déterminer de façon certaine où sera raccordé le parc de Coucy. Il est possible de que les postes les plus proches voient leur capacité augmenter. Ainsi, en réponse à la contribution suivante, « ne faudrait il pas préalablement connaître les potses de raccordement choisis par EDF en fonction de la puissance du parc » ? VSB énergies nouvelles répond que cette mission assurée par RTE se fait bien en concertation avec les acteurs de la filière.

#### *Optimisation du pilotage du réseau électrique<sup>38</sup>*

RTE travaille à faire évoluer le réseau de transport d'électricité pour intégrer une part croissante d'énergies renouvelables, dont l'éolien tout en s'assurant du parfait équilibre offre et demande. Il s'agit d'optimiser les flux quand les éoliennes produisent plus et de compenser les périodes où leur production baisse.

Concrètement, RTE développe des postes électriques nouvelle génération capables d'absorber jusqu'à 30 % d'électricité supplémentaire issue du renouvelable. De plus comme ils sont équipés de fibre optique et de capteurs, ils sont capables de mesurer en temps réel les flux et de recueillir données utiles pour gérer le système électrique. Cette avancée technologique est issue d'un partenariat entre RTE et les industriels Alstom, ENEDIS, Schneider Electric, Alcatel Lucent ainsi que la start-up Neelogy. Ce projet a été soutenu par l'ADEME.

Par ailleurs, RTE expérimente le stockage avec le projet « RINGO ». Il s'agit de batteries pilotées par un logiciel qui permette d'absorber le surplus de production renouvelable locale qui est simultanément libérée ailleurs.

De nombreuses autres pistes sont en réflexion ou cours de développement adaptées à la variabilité des énergies renouvelables.

#### *L'augmentation des énergies renouvelables dans le mix énergétique permet de baisser le recours aux énergies fossiles.*

Il est faux de dire qu'à chaque nouvelle mise en service d'une centrale d'électricité renouvelable, une source fossile se met en marche ailleurs. Comme expliqué précédemment, le marché électrique français actuel sait absorber les fluctuations locales et un travail important est déployé par RTE et Enedis notamment, depuis plusieurs années pour adapter le réseau à l'accroissement des sources de production issues du renouvelable.

Comme indiqué sur le site du ministère de la transition énergétique<sup>39</sup>, l'évolution de long terme de la consommation d'énergie primaire est différente selon les énergies. Depuis 1990, les consommations de charbon et de pétrole ont reculé respectivement de 72 % et 27 %. À

---

<sup>38</sup> Source : <https://www.rte-france.com/accelerer-transition-energetique/optimiser-le-pilotage-du-reseau>

<sup>39</sup> Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energie-2021/6-bilan-energetique-de-la-france>

l'inverse, celles de nucléaire et de gaz naturel ont augmenté respectivement de 15 % et 44 % tandis que celle d'énergies renouvelables a plus que doublé

D'après l'ADEME40, à mesure que les EnR se développaient, 13 GW de capacités fossiles ont été supprimées du système énergétique français depuis 2012.

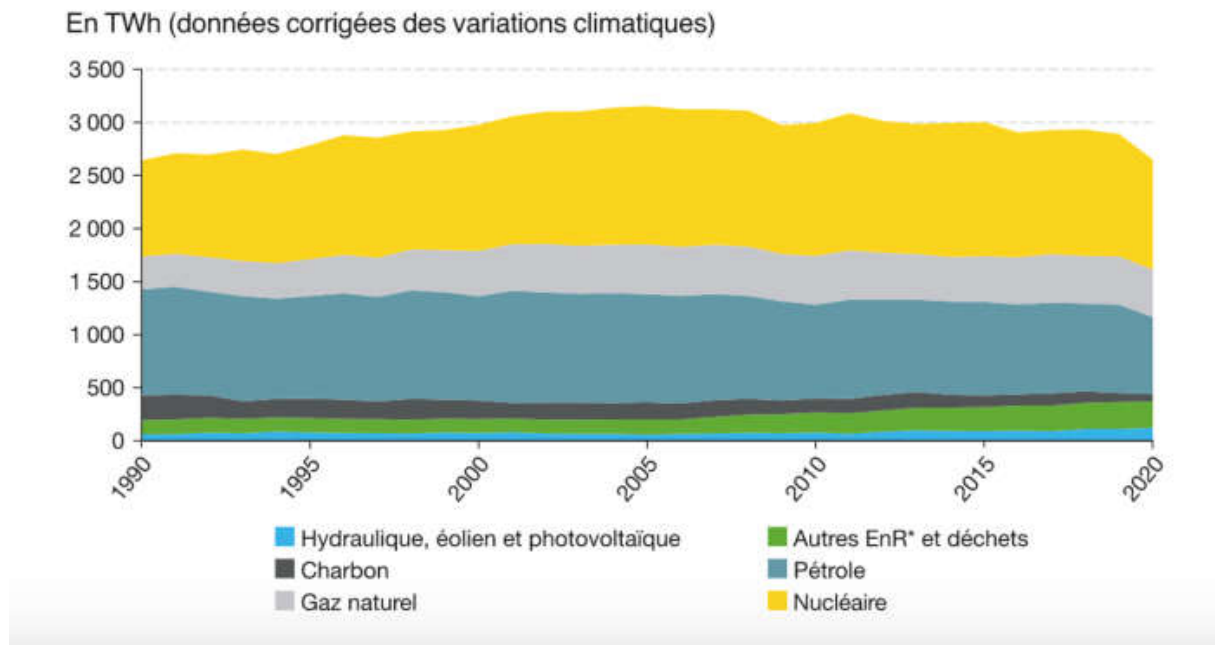


Figure 24: Consommation d'énergie primaire par énergie en TWh - Source : SDES, Bilan énergétique de la France

### 6.3.3. L'étude du cas Allemand<sup>11</sup>

Suite à la catastrophe de Fukushima, en 2011, l'Allemagne a décidé d'accélérer sa sortie du nucléaire. Ainsi les derniers réacteurs nucléaires devaient être fermés en 2022 et la fermeture des centrales à charbon était planifiée pour 2038. Or le nucléaire représentait en 2011, 18 % de la production nette d'électricité Allemande. Le temps de développer massivement les énergies renouvelables, l'Allemagne a été contrainte de recourir au charbon. C'est à partir de 2015, que la proportion du charbon dans le mix énergétique a commencé à baisser au profit du renouvelable et du charbon. A noter qu'en Allemagne il faut environ 5 ans pour développer un projet éolien

	2011	2015	2020
Charbon	42%	40%	24%

<sup>11</sup> Source : <https://infos.ademe.fr/magazine-juin-2022/dossier/lenvers-des-cliches-sur-les-energies-renouvelables/>

- Source : Journal Libération - En Allemagne, l'abandon du nucléaire s'est-il accompagné d'un recours accru aux énergies fossiles ? par Florian Gouthière- publié le 9 novembre 2021 à 19h03 - [https://www.liberation.fr/checknews/en-allemande-labandon-du-nucleaire-est-il-accompagne-dun-recours-ac cru-aux-energies-fossiles-20211109\\_XIY7MB6NGZE33N56FJMIYDBS7Y/](https://www.liberation.fr/checknews/en-allemande-labandon-du-nucleaire-est-il-accompagne-dun-recours-ac cru-aux-energies-fossiles-20211109_XIY7MB6NGZE33N56FJMIYDBS7Y/)

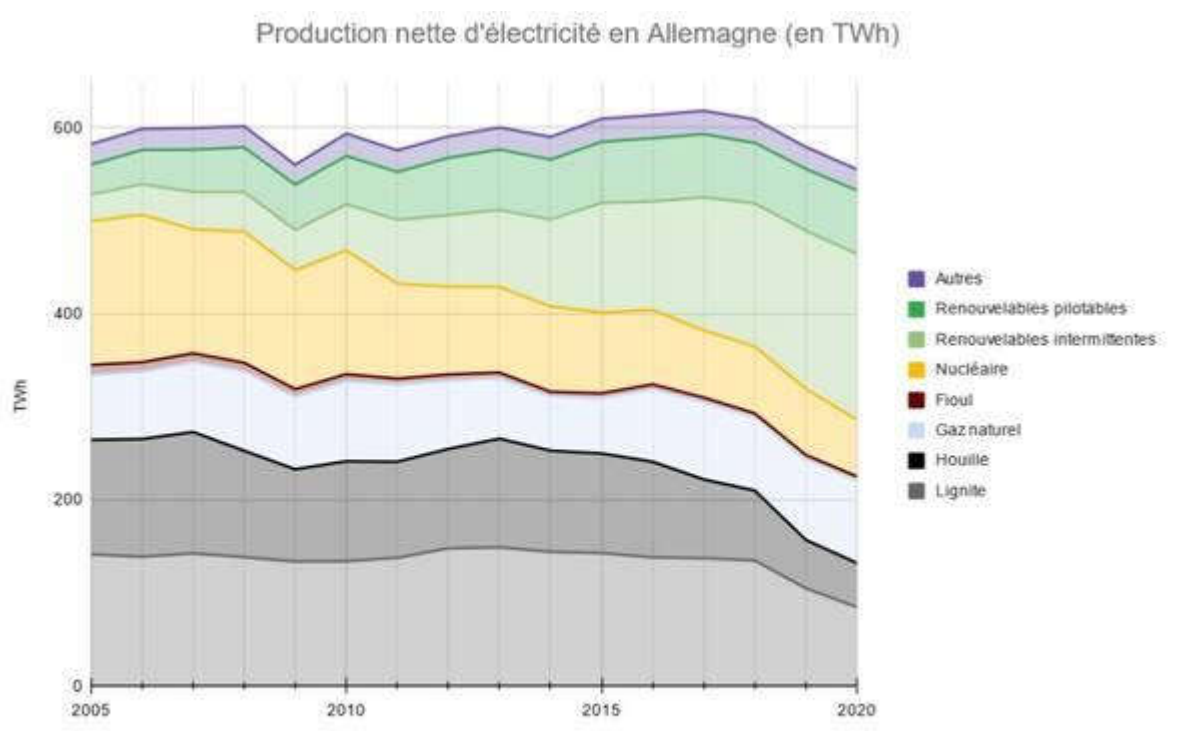
Energies renouvelables

21%

30%

44%

Tableau 14: Part du charbon et des énergies renouvelables dans le mix énergétique – Sources Destatis et GDEW



Sources : Destatis & GDEW. Pour les années 2006 à 2009 et l'année 2020, les chiffres sont déduits des données de la production brute transmises par GDEW. Pour ces mêmes années, les données sur le fioul, absentes des rapports de GDEW, sont extrapolées à partir des données antérieures ou postérieures transmises par Destatis.

Figure 25: Production nette d'électricité en Allemagne en TWh

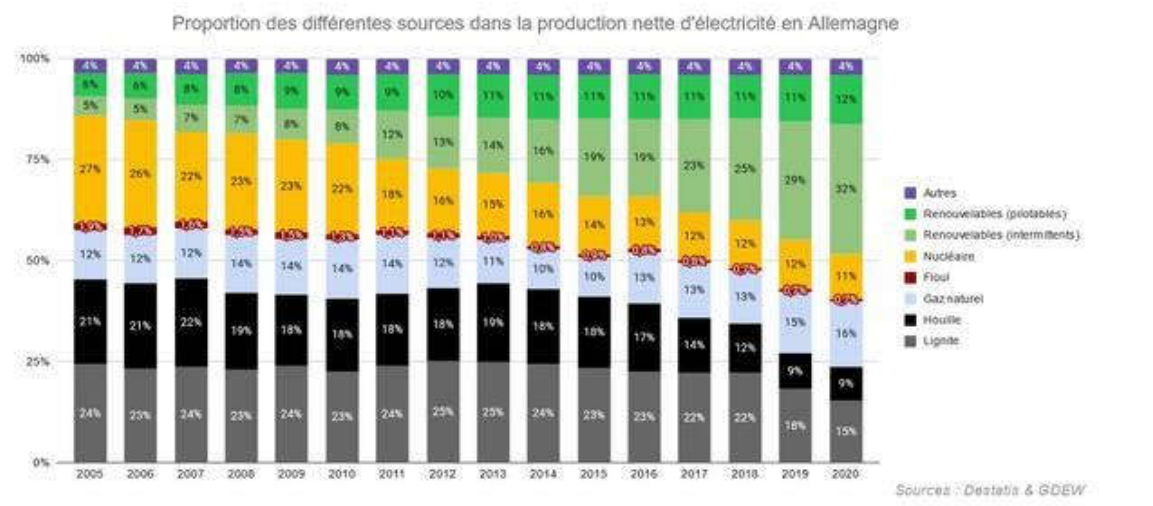


Figure 26: Proportion des différentes sources dans la production nette d'électricité en Allemagne - Source : Destatis et GDEW

## 6.4. Coût

### 6.4.1. Le coût de production de l'énergie éolienne

L'énergie éolienne est-elle une énergie qui coûte chère à produire ? Si c'était le cas au début des années 2000, le coût de production de l'éolien et des énergies renouvelables ne cessent de diminuer année après année. L'énergie éolienne, au fur et à mesure qu'elle se déploie en France devient compétitive aujourd'hui les sources conventionnelles d'énergies, même le nucléaire historique.

#### *Le coût de l'éolien et des énergies renouvelables selon l'ADEME*

Pour les éoliennes terrestres, l'ADEME estime que le coût moyen de production est en moyenne de 60,5 €/MWh (entre 50 et 71 €/MWh selon les régions) ce qui représente une baisse des coûts de production de 18% pour les parcs installés entre 2015 et 2020. En mai 2021, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié la huitième session d'appels d'offres pour l'éolien terrestre. Sur les 700 MW proposés, 404 MW (26 projets) ont été retenus au prix moyen de 60,8 €/MWh.

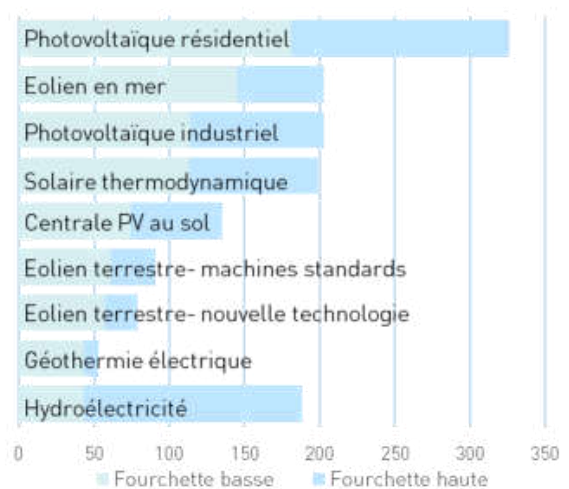


Figure 27: Coût des énergies renouvelables - Source: ADEME

#### *L'avis de la Cour des comptes*

La Cour a pu examiner des calculs de rentabilité de parcs éoliens terrestres dont les éoliennes bénéficient d'implantations géographiques favorables. L'ordre de grandeur des coûts de production calculés par la Cour se situe entre 60 €/MWh et 68 €/MWh. Ces résultats sont cohérents avec ceux présentés par l'ADEME

#### **Le coût du réchauffement climatique**

S'adapter au réchauffement climatique a aussi un coût qui pourra être en partie évité par le développement des énergies renouvelables. Il est

- De 9 à 41 milliards de dollars par an selon la Banque Mondiale
- De 28 à 67 milliards de dollars par an à court terme et plus de 100 milliards à plus long terme selon la Convention-cadre des Nations Unies
- De 50 milliards de dollars par an selon OXFAM

#### *Et le nucléaire ?*



En 2014, la Cour des Comptes a estimé le coût de la production de l'énergie nucléaire. Ainsi, elle conclut dans son rapport que dans le cas de la prolongation de la durée d'exploitation jusqu'à 50 ans, il serait d'environ 62 €/MWh. Quant au coût des nouveaux EPR il est estimé sur la base des accords conclus entre EDF et le gouvernement britannique. Ces accords prévoient un prix de 110 € MWh pour la prochaine génération d'EPR et comprennent une rentabilité de 10% pour EDF.

#### 6.4.2. Coût pour le consommateur et pour l'Etat

##### CSPE et coût pour le consommateur

Ce que payent les consommateurs via leur facture d'électricité c'est la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE). En 2021, 19% % du montant total de la CSPE était destiné au soutien du développement éolien. Le coût annuel du soutien à l'énergie éolienne pour un ménage représente en 2022 1€/MWh par foyer

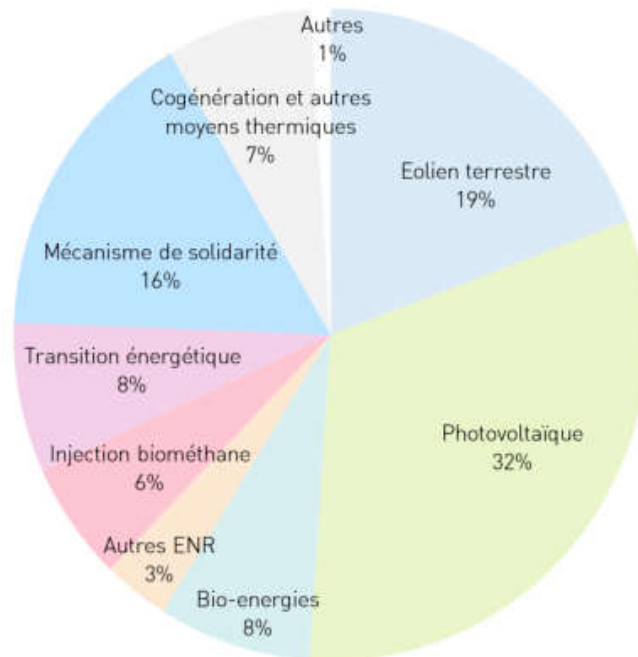


Figure 28: Distribution des revenus de la CSPE

##### Le complément de rémunération

Depuis 2016, avec la mise en place du mécanisme de complément de rémunération, le producteur éolien vend désormais directement l'électricité produite sur le marché de l'électricité. Si le prix de marché est inférieur au tarif éolien fixé par arrêté, il reçoit un complément de rémunération. À l'inverse, si le prix est supérieur, les opérateurs éoliens remboursent la différence sur la base des aides perçues de l'État : c'est donc une nouvelle ressource pour l'État.

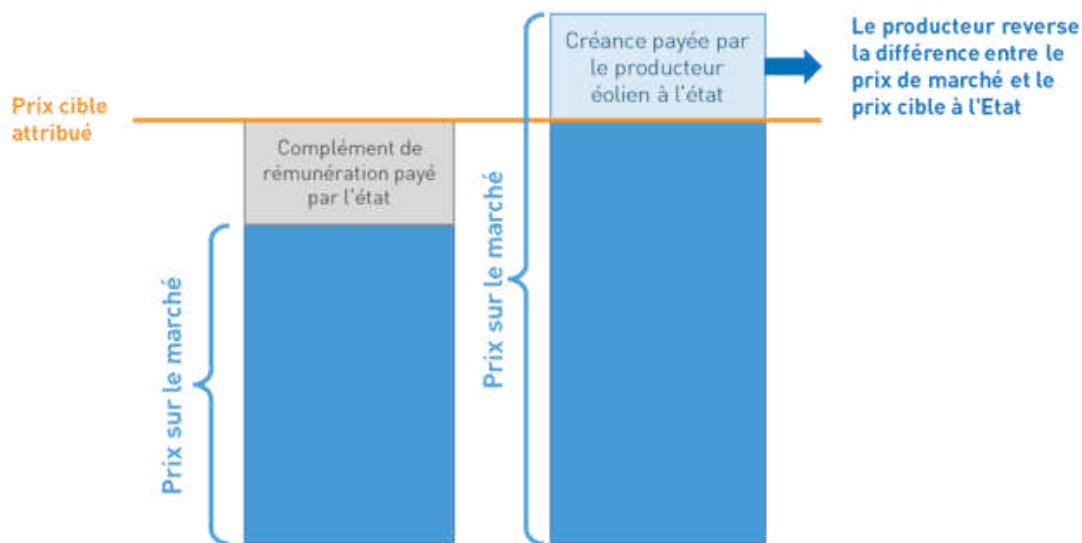


Figure 29 Mécanisme du complément de rémunération

La société VSB énergies nouvelles appartient au groupe Allemand VSB Group. VSB Holding GmbH regroupe l'ensemble des sociétés opérationnelles VSB. La filiale française, VSB énergies nouvelles opère donc aux côtés des divisions VSB Allemagne, Finlande, Pologne, Roumanie, Italie, Grèce, Croatie, Corée et Tunisie.

L'appartenance de VSB énergies nouvelles n'a aucun impact sur le prix de l'électricité. L'électricité produite par les éoliennes appartenant à VSB énergies nouvelles sont intégrées sur le réseau et revendues pour l'essentiel directement sur le marché de l'électricité. Le tarif est fixé par un appel d'offres mis en œuvre par la Commission de la Régulation de l'Énergie.

### 6.4.3. Les énergies renouvelables comme amortisseur de la flambée des prix<sup>42</sup>

Ainsi, les énergies renouvelables, en particulier l'éolien, via le mécanisme qui régit leur intégration au marché de l'énergie, permettent de générer des économies substantielles mais aussi des recettes nouvelles pour l'État dans un moment où les pouvoirs publics doivent mobiliser des fonds pour protéger le pouvoir d'achat des Français. Ce mécanisme, c'est le complément de rémunération :

- Lorsque les prix du marché sont inférieurs au prix cible fixé lors de l'attribution du projet, l'Etat verse un complément de rémunération au producteur.
- A l'inverse, quand les prix du marché sont supérieurs, c'est le producteur qui verse à l'Etat la différence.

Sur le premier trimestre 2022, le prix moyen de l'électricité s'est établi à 231€/MWh, après un prix moyen de 108,83€/MWh en 2021, et de 50€/MWh en moyenne avant COVID. Grâce au complément de rémunération avec des prix cibles aux alentours de 60 euros/Mwh les sommes reversés à l'Etat par les producteurs éoliens atteignent en 2021 et 2022 plusieurs milliards d'euros.

**Les énergies renouvelables génèrent 14,4 Milliards de revenus pour l'Etat en 2021/2022**

Ces 14,4 milliards incluent 3,3 milliards que les producteurs de solaire et d'éolien restitueront à l'État pour trop-perçu pour 2021, et les 5,1 milliards prévus pour 2022 que l'État n'aura pas besoin de déboursier. S'y ajoutent 6 milliards supplémentaires nets que verseront les exploitants d'énergies renouvelables électriques, dont 3,7 fournis par l'éolien à lui seul [Sur la base d'une hypothèse assez conservatrice de prix moyen annuel de l'électricité de 220€/MWh pour 2022]

## 7. Santé humaine

### 7.1. Impact sonore

#### 7.1.1. Aucun effet sanitaire reconnu

L'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) affirme que les données disponibles ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes. Les études scientifiques montrent que l'intensité du bruit éolien est faible et en-deçà de celles de la vie courante dans une habitation.

#### 7.1.2. Un bruit réglementé

Le bruit généré par le fonctionnement des éoliennes entre dans le champ d'application de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La réglementation impose le respect de valeurs d'émergences globales en dB(A) ci-dessous dans les zones à émergences réglementées (ZER).

- L'infraction n'est pas constituée lorsque le bruit ambiant global en dB(A) est inférieur ou égal à 35 dB(A) chez le riverain considéré.

<sup>42</sup> Source : divers journaux dont <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/les-eoliennes-vantent-leurs-merites-pour-le-pouvoir-dachat-des-francais-1400245>

- Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB(A), l'émergence du bruit perturbateur doit être inférieure ou égale aux valeurs admissibles suivantes :
  - 5 dB(A) pour la période de jour (7h - 22h),
  - 3 dB(A) pour la période de nuit (22h - 7h).

En considérant les définitions ci-dessous :

Bruit Résiduel (noté BR) : correspond au niveau sonore sans le fonctionnement du parc éolien ;

Bruit Particulier (noté BP) : correspond au niveau sonore engendré uniquement par le fonctionnement du parc éolien ;

Bruit Ambiant (noté BA) : correspond au niveau sonore futur estimé avec le fonctionnement du parc éolien.

Par ailleurs, la réglementation impose des valeurs maximales du bruit ambiant mesurées en n'importe quel point du périmètre du plus petit polygone dans lequel sont inscrits les disques de centre de chaque éolienne et de rayon R égal à 1.2 fois la hauteur hors tout de l'éolienne :

$$R = 1.2 \times (\text{hauteur de moyeu} + \text{longueur d'un demi-rotor}).$$

Ces valeurs maximales sont fixées à 70 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit. Cette disposition n'est pas applicable si le niveau de bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Enfin, pour le cas où le bruit ambiant mesuré chez les riverains présente une tonalité marquée au sens de l'arrêté du 23 janvier 1997 (point 1.9 de l'annexe), sa durée d'apparition ne doit pas excéder 30 % de la durée de fonctionnement dans chacune des périodes de jour et de nuit.

Dans le cas où les seuils réglementaires sont dépassés, un bridage est mis en place

*Nota bene : En cas de plaintes de riverains, la réglementation ICPE permet au préfet de demander une expertise sur le site. Si celle-ci montre un non-respect de la réglementation, le parc peut être arrêté. Dans la pratique, il n'y a jamais eu d'arrêts de parcs pour cause de bruit.*

Enfin, il convient de rappeler que la législation française concernant l'éolien est l'une des plus strictes d'Europe.



### 7.1.3. Le bruit généré par le parc éolien de Coucy

Ce paragraphe présente la synthèse de l'étude d'impact acoustique réalisée par le cabinet d'acoustique ORFEA acoustique.

#### Généralités

Le son peut être défini de deux manières :

- d'une manière objective : c'est le phénomène physique d'origine mécanique consistant en une variation de pression (très faible), de vitesse vibratoire ou de densité fluide, qui se propage en modifiant progressivement l'état de chaque élément du milieu considéré, donnant naissance à une onde acoustique (la propagation des ronds dans l'eau suite à un ébranlement de la surface est une bonne représentation de ce phénomène) ;
- d'une manière subjective : c'est la sensation procurée par cette onde. Elle est reçue par l'oreille, puis transmise au cerveau et déchiffrée par celui-ci. De toutes les ondes acoustiques, seules certaines peuvent être perçues par l'oreille : il s'agit des ondes dont la fréquence est comprise entre 20 Hertz (Hz) et 20 000 Hz (20 kHz). En-dessous de 20 Hz, on parle d'infrasons, et au-dessus de 20 kHz, on parle d'ultrasons.

D'une manière générale, les études ont montré que la sensibilité de l'oreille en fonction de la fréquence varie d'une personne à l'autre et dépend notamment de l'âge. L'oreille est beaucoup moins sensible aux basses fréquences, comprises entre 20 et 400 Hz, qu'aux fréquences moyennes et aiguës, qui correspondent à celles de la parole.

#### Etat initial

La campagne de mesure a eu lieu du mercredi 31 janvier 2018 au lundi 12 février 2018. En accord avec la société VSB ENERGIES NOUVELLES, la date de l'intervention a été déterminée en analysant les prévisions météorologiques sur le secteur d'étude qui annonçaient des vents de vitesses moyennes supérieures à 20 km/h sur plusieurs jours consécutifs. La pluviométrie annoncée était très ponctuelle et les quantités de précipitations inférieures à 2 mm sur une heure.

La carte suivante permet de visualiser l'emplacement des points de mesure ayant servi à la caractérisation de l'état initial acoustique.

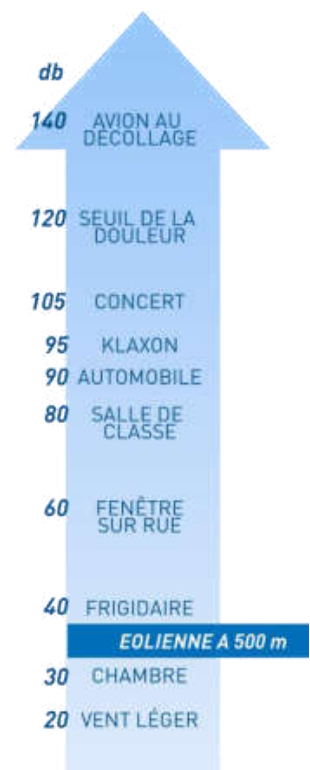
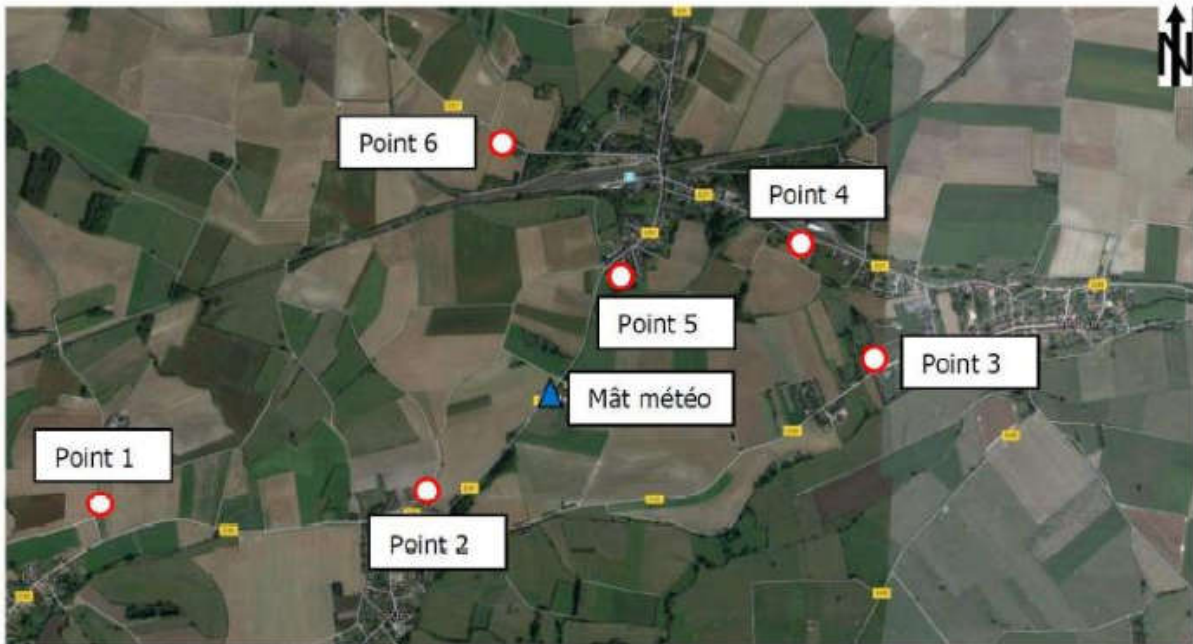


Figure 30: Niveaux sonores illustrés - Source : <http://www.bruitparif.fr>



Carte 15: Localisation des points de mesure acoustique

#### Résultats de l'étude d'impact

Les mesures réalisées dans l'état initial ont permis de caractériser les niveaux sonores pour le secteur de vent centré Ouest et Nord-Est en période hivernale.

#### Ouest :

- De jour, ils varient de 35,5 dB(A) à 40,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 3 m/s et de 39,0 dB(A) à 48,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 10 m/s.
- De nuit, les niveaux sonores varient de 25,5 dB(A) à 29,5 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 3 m/s, et de 38,0 dB(A) à 40,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 10 m/s.

#### Nord-est :

- De jour, ils varient de 36,0 dB(A) à 38,5 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 3 m/s et de 40,0 dB(A) à 42,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 10 m/s.
- De nuit, les niveaux sonores varient de 23,5 dB(A) à 29,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 3 m/s, et de 27,0 dB(A) à 32,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 10 m/s.

Sur la base de la campagne de mesure effectuée en période hivernale et des résultats de simulation des projets de 4 éoliennes, trois scénarii de projet ont été étudiés :

- Le scénario 1 concerne les éoliennes de type NORDEX N149 4,5 MW (STE). De jour, les émergences sonores calculées restent inférieures au seuil réglementaire en tout

point quels que soient la vitesse du vent et le secteur de vent (ouest et nord-est). De nuit, certaines émergences sonores calculées sont supérieures au seuil réglementaire, selon les points et les vitesses de vent, pour les deux directions (ouest et nord-est) :

- Le scénario 2 concerne les éoliennes de type VESTAS V150 4,2 MW (STE). De jour, les émergences sonores calculées restent inférieures au seuil réglementaire en tout point quels que soient la vitesse du vent et le secteur de vent (ouest et nord-est). De nuit, certaines émergences sonores calculées sont supérieures au seuil réglementaire, selon les points et les vitesses de vent, pour les deux directions (ouest et nord-est) ;
- Le scénario 4 concerne les éoliennes de type NORDEX N149 5,7MW (STE). De jour, les émergences sonores calculées restent inférieures au seuil réglementaire en tout point quels que soient la vitesse du vent et le secteur de vent (ouest et nord-est). De nuit, certaines émergences sonores calculées sont supérieures au seuil réglementaire, selon les points et les vitesses de vent, pour les deux directions (ouest et nord-est) ;

Pour les scénarios étudiés, des plans de bridage ont été étudiés afin de corriger les dépassements d'émergence simulées. Aucun dépassement réglementaire n'est observé dans les simulations acoustiques.

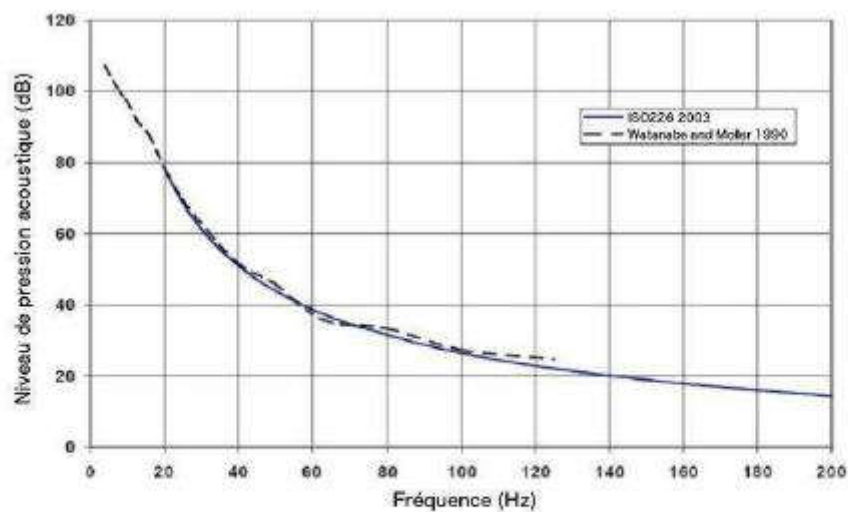
Toutefois, la proximité des émergences sonores vis-à-vis des seuils réglementaires et les incertitudes inhérentes à tout calcul et mesure acoustique, ainsi que les hypothèses prises doivent entraîner une vérification et une validation par une campagne de mesure à la mise en service du parc éolien.

Une campagne de mesures acoustiques sera réalisée à la mise en service du parc éolien. Si nécessaire, le fonctionnement des éoliennes sera adapté pour assurer le respect de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre des études acoustiques, les effets cumulés sont étudiés à partir des parcs situés dans un rayon de 5km. Au-delà de ce périmètre, il n'y a pas d'incidence liée au cumul. Comme indiqué dans le guide éolien de l'étude d'impact les parcs pris en compte sont ceux étant en service, autorisés mais non construits ou en instruction et ayant fait l'objet d'un avis de la MRAE. Aucun parc ne correspondant à cette description n'est présent dans un rayon de 5 km autour du parc de Coucy. Le projet éolien de Doux à la date de dépôt du dossier ainsi qu'aux dates de l'enquête publique est en instruction mais n'a pas fait l'objet d'un avis de la MRAE.

## 7.2. Infrasons

L'audibilité des infrasons a été mesurée sur des personnes dans des chambres spéciales jusqu'à une fréquence de 4 Hz. La figure suivante décrit la courbe moyenne obtenue d'après les travaux de Watanabe et Möller à partir de 4 Hz et les résultats selon l'ISO 226 à partir de 20 Hz.



	<b>4 Hz</b>	<b>10 Hz</b>	<b>20 Hz</b>	<b>63 Hz</b>	<b>125 Hz</b>
Seuil d'audibilité en dB	110	100	80	37	25

Figure 31: Courbe moyenne de la fréquence croisée au seuil d'audibilité

A la demande du ministère de l'écologie, l'Anses a mené une expertise sur les effets des infrasons et des basses fréquences des parcs éoliens, elle est publiée en mars 2017 :

« L'Anses rappelle que les éoliennes émettent des infrasons (bruits inférieurs à 20 Hz) et des basses fréquences sonores. Il existe également d'autres sources d'émission d'infrasons qui sont d'origine naturelle (vent notamment) ou anthropique (poids-lourds, pompes à chaleur, etc.). Les campagnes de mesure réalisées au cours de l'expertise ont permis de caractériser ces émissions pour trois parcs éoliens.

De manière générale, les infrasons ne sont audibles ou perçus par l'être humain qu'à de très forts niveaux. À la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500 m) prévue par la réglementation, les infrasons produits par les éoliennes ne dépassent pas les seuils d'audibilité. Par conséquent, la gêne liée au bruit audible potentiellement ressentie par les personnes autour des parcs éoliens concerne essentiellement les fréquences supérieures à 50 Hz. »

L'académie de Médecine également souligne que le rôle des infrasons, souvent incriminé, peut être raisonnablement mis hors de cause à la lumière des données physiques, expérimentales, et physiologiques. La gamme des fréquences perçues par l'oreille humaine s'étendant de 20 à 20 000 Hz, les basses fréquences sont - arbitrairement - comprises entre 100 et 20 Hz et les infrasons au-dessous.

### 7.3. Champs électromagnétiques

Dans le cas des parcs éoliens, les champs électromagnétiques sont principalement liés au(x) poste(s) de livraison et aux câbles souterrains. Sachant que les matériaux courants, comme le bois et le métal, font écran aux champs électriques et que les conducteurs de courant depuis l'éolienne jusqu'au point de raccordement au réseau sont isolés ou enterrés, le champ électrique généré par une éolienne dans son environnement peut être considéré

comme négligeable. De même on écartera les risques pour les travailleurs étant donné que toute intervention se fait sur une machine à l'arrêt.

En revanche, on considère ici l'exposition des travailleurs et du public au champ magnétique produit par l'éolienne. Celui-ci n'étant pas arrêté par la plupart des matériaux courants, il est émis en dehors des machines.

Cependant, le champ magnétique créé par les éoliennes est très faible. Il est directement lié à la tension du courant circulant ainsi qu'à l'environnement dans lequel les câbles de raccordement sont posés (air libre, ou sous terre). Or, tous les câbles de raccordement électriques sont enterrés à plus de 80 cm et la tension du courant électrique produit par l'éolienne se situe entre 690 Volts à la sortie de la génératrice et 20 000 Volts à la sortie du transformateur de l'éolienne.

Il s'agit de niveaux de tension relativement faibles (on parle de moyenne et basse tension). Cela n'a aucune commune mesure avec la tension (et donc le champ magnétique) généré par des lignes aériennes de transport à 400 000 V ou par des antennes GSM.

RTE, dans sa politique de développement durable et ses programmes de recherche, informe les maires de France qu'à l'aplomb d'une ligne très haute tension de 400 kV, le champ magnétique a une valeur de 30 microteslas et de 1 microteslas à 100 mètres. Ces valeurs sont nettement inférieures aux seuils d'exposition réglementaires.

Selon l'article 6, section 2, de l'arrêté du 26 août 2011, les habitations ne doivent pas être exposées à un champ magnétique supérieur à 100 microteslas à 50 – 60 Hz.

Les valeurs caractéristiques électriques d'une éolienne étant en-dessous de celles caractérisant une ligne électrique très haute tension, les valeurs du champ magnétique le sont également.

Le champ magnétique généré par l'installation du projet éolien sera donc fortement limité et sous les seuils d'exposition préconisés. Cette très faible valeur à la source sera d'autant plus négligeable à plus de 2 000 mètres, distance à laquelle se situe la première habitation.

Source	Champ électrique (en V/m)	Champ magnétique (en microteslas)
Réfrigérateur	90	0,30
Grille-pain	40	0,80
Chaîne stéréo	90	1,00
Lignes à 90 000 V (à 30 m de l'axe)	180	1,00
Micro-ordinateur	négligeable	1,40
Liaison souterraine 63 000 V (à 20 m de l'axe)		0,20

*Tableau 15: Champs électriques et magnétiques de quelques appareils ménagers et des lignes électriques – Source RTE*

#### **7.4. Effet nocebo**

Il s'agit de l'inverse de l'effet placebo, consistant en l'induction psychologique d'une douleur ou d'une doléance. Cet effet semble bien pouvoir s'appliquer aux infrasons. Une étude néozélandaise conduite en double aveugle a comparé les effets d'une exposition de 10 minutes soit à une stimulation placebo (c'est-à-dire au silence), soit à des infrasons, sur des sujets recevant préalablement une information soulignant soit les méfaits, soit l'innocuité de



ces derniers. Seuls les sujets ayant reçu les informations négatives rapportèrent des symptômes, qu'ils aient été ou non soumis à l'exposition aux infrasons. Cette expérience souligne le rôle éventuellement négatif de certains médias et autres réseaux sociaux. En d'autres termes, la crainte de la nuisance sonore serait plus pathogène que la nuisance elle-même

### 7.5. Un effet positif sur la qualité de l'air

L'énergie éolienne, contrairement aux énergies fossiles, ne rejette aucune particule fine dans l'atmosphère, elle contribue donc à améliorer la qualité de l'air. Elle ne pollue pas les sols et les milieux aquatiques, car elle ne génère aucun déchet dangereux pour la santé ou l'environnement.

Dans le monde : Selon l'OMS, la pollution de l'air est le principal risque environnemental pour la santé dans le monde. Elle conduit chaque année au décès d'environ 4,2 millions de personnes dans le monde.

En France, Santé Publique France estime que chaque année près de 40 000 décès seraient attribuables à une exposition des personnes âgées de 30 ans et plus aux particules fines

## 8. Economie et Attractivité des territoires

### 8.1. Impact sur l'immobilier

La valeur d'un bien immobilier dépend de nombreux critères qui sont constitués à la fois d'éléments objectifs (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage...) et subjectifs (beauté du paysage, impression personnelle...). L'implantation d'un parc éolien n'a, quant à lui, aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien.

*L'étude de l'ADEME, 2022*

A l'occasion de la 23e édition des Assises Européennes de la Transition Energétique qui se déroule jusqu'au 2 juin 2022, l'ADEME a publié une étude attendue sur l'évaluation de l'impact du développement de l'éolien sur les prix de l'immobilier à proximité des parcs.

Elle est fondée pour partie sur une enquête quantitative, établie à partir des données des ventes immobilières entre 2015 et 2020 de la base DVF de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

L'analyse est complétée par des éléments "qualitatifs" :

- 25 entretiens conduits avec des développeurs éoliens, des associations d'opposants à l'éolien, des maires, des avocats, des membres de Safer, de RTE...
- un sondage de 124 riverains réalisé dans une vingtaine de communes des Hauts-de-France, de Normandie, de Bretagne et d'Occitanie, situées à moins de 5km d'éoliennes (32% en voyant de chez eux, et 18% habitant à moins d'un kilomètre), dont il ressort que seuls 3% d'entre eux citent la proximité d'éoliennes parmi les trois principaux facteurs qui dévalorisent un bien. Perçu néanmoins comme une nuisance, un "parc éolien à 700m" reste toutefois préférable pour eux à "une autoroute à 100m" ou "une ligne à haute tension à 200m". De par sa nature, l'éolienne se rapproche davantage de la seconde, toutes deux faisant partie des

infrastructures pour lesquelles "la proximité ne représente pas d'intérêt particulier" :

- un sondage de 16 agents immobiliers, qui rangent, eux, la proximité d'infrastructures électriques (éoliennes et lignes haute tension) parmi les trois facteurs qui dévalorisent un bien ;
- une analyse bibliographique, dont "la tendance d'ensemble qui se dégage (...) est celle d'un impact nul à faiblement négatif, dont l'importance tant à décroître avec la distance à l'éolienne".

Ainsi, les principales conclusions de l'ADEME sur cette étude sont les suivantes :

- L'impact de l'éolien sur l'immobilier est nul pour 90% et très faible pour 10% des maisons vendues sur la période 2015-2020. Les biens situés à proximité des éoliennes restent des actifs liquides *{très facile à vendre}*.
- L'impact est comparable à celui d'autres infrastructures industrielles (pylônes électriques, antennes relais...)
- Cet impact n'est pas absolu, il évolue dans le temps en fonction des besoins ressentis par les citoyens, de leur perception du paysage et de la transition énergétique
- Impact inexistant à plus de 5km d'une éolienne. A moins de 5km -1,5% sur le prix au m<sup>2</sup>.

#### *L'étude de CAUE, 2002*

Une étude menée dans l'Aude (Gonçalvès, CAUE, 2002) auprès de 33 agences concernées par la vente ou location d'immeubles à proximité d'un parc éolien rapporte que 55 % d'entre elles considèrent que l'impact est nul, 21 % que l'impact est positif et 24 % que l'impact est négatif. Dans la plupart des cas, il n'y a aucun effet sur le marché et le reste du temps, les effets négatifs s'équilibrent avec les effets positifs. L'une des agences, pour lesquelles le parc éolien a un impact positif a même fait de la proximité de celui-ci un argument de vente. Des exemples précis attestent même d'une valorisation. Par exemple, à Lézignan-Corbières dans l'Aude, le prix des maisons a augmenté de 46,7 % en un an alors que la commune est entourée par trois parcs éoliens dont deux sont visibles depuis le village (Le Midi Libre du 25 août 2004, chiffres du 2ème trimestre 2004, source : FNAIM). Cette inflation représente le maximum atteint en Languedoc-Roussillon. En effet, l'étude fait prévaloir que si le parc éolien est conçu de manière harmonieuse et qu'il n'y a pas d'impact fort, les biens immobiliers ne sont pas dévalorisés. Au contraire, les taxes perçues par la collectivité qui accueille un parc éolien lui permettent d'améliorer les équipements et la qualité des services collectifs, ce qui contribue à son attractivité. La conséquence est une montée des prix de l'immobilier. Ce phénomène d'amélioration du standing s'observe dans les communes rurales redynamisées par ce genre de projets.

#### *L'étude de Climat Energie Environnement, 2010*

Une évaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers dans le contexte régional Nord- Pas-de- Calais, menée par l'association Climat Energie Environnement, permet de quantifier l'impact sur l'immobilier (évolution du nombre de permis de construire demandés et des transactions effectuées entre 1998 et 2007 sur 240 communes ayant une perception visuelle d'au moins un parc éolien). Il ressort de cette étude que les communes proches des éoliennes n'ont pas connu de baisse apparente du nombre de demandes de permis de construire en raison de la présence visuelle des éoliennes.

## 8.2. Impact sur la réception télévisuelle, téléphonique et Internet

### 8.2.1. Impact possible sur les émissions hertziennes

Les nuisances générées par les éoliennes pour la réception des ondes électromagnétiques sont encadrées par l'article L. 112-12 du code de la construction et de l'habitation.

Cet article prévoit les dispositions suivantes :

*" Lorsque la présence d'une construction, qu'elle soit ou non à usage d'habitation, apporte une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments voisins, son propriétaire ou les locataires, preneurs ou occupants de bonne foi ne peuvent s'opposer, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, à l'installation de dispositifs de réception ou de réémission propres à établir des conditions de réception satisfaisantes. L'exécution de cette obligation n'exclut pas la mise en jeu de la responsabilité du propriétaire résultant de l'article 1384 du code civil.*

*Lorsque l'édification d'une construction qui a fait l'objet d'un permis de construire délivré postérieurement au 10 août 1974 est susceptible, en raison de sa situation, de sa structure ou de ses dimensions, d'apporter une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments situés dans le voisinage, **le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée.** Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation.*

*En cas de carence du constructeur ou du propriétaire, le Conseil supérieur de l'audiovisuel peut, après mise en demeure non suivie d'effet dans un délai de trois mois, saisir le président du tribunal de grande instance pour obtenir l'exécution des obligations susvisées."*

Ainsi en cas d'impact sur la réception télévisuelle suite à la construction du parc éolien de Coucy, les résidents sont invités à exiger qu'une solution soit trouvée. Le plus simple est de contacter VSB énergies nouvelles directement ou via la Mairie de Coucy pour un traitement rapide. Sinon, les résidents peuvent écrire un courrier au Préfet.

### 8.2.2. Impact sur la réception des données mobiles et GPS

Lors du développement d'un parc éolien les différents organismes de gestion des réseaux mobiles sont consultés.

Dans le cadre du projet de Coucy, Orange a émis une recommandation en termes de distance entre les éoliennes et ses infrastructures de manière à éviter toute perturbation. Ainsi, conformément à la demande d'Orange, toutes les éoliennes du parc de Coucy sont éloignées à une distance minimale de 20 m de part et d'autre du faisceau.

Bonjour,

Nous avons 1 faisceau hertzien en service impacté par le projet de parc éolien situé sur la commune de Coucy dans le département de l' Ardennes (08).

Voici les dégagements à prendre en compte :

- Depuis le site de [ECORDAL] [(X 49°31'31"N . Y 4°34'7"E )] dans l'azimut 264.85° vers le site de [RETHEL] [(X 49°30'52"N . Y 4°23'9"E )] prendre 20 mètres de part et d'autre de l'axe du faisceau :



Figure 32: Retour de consultation de Orange concernant les impacts potentiels du projet de Coucy sur le bon fonctionnement de ses infrastructures - Source: Orange

Aucune perturbation n'est à prévoir.

### 8.2.3. Retombées pour les collectivités locales

En tant qu'activité économique, une installation éolienne génère différents revenus fiscaux au titre notamment des taxes foncières, de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises et de l'imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux. En plus de ces revenus, VSB énergies nouvelles a fait le choix d'indemniser la commune.

Ainsi, les retombées financières globales, selon les taux actuellement connus et les accords conclus avec VSB énergies nouvelles seront d'environ, et en considérant la puissance minimale attendue soit 4 MW ( x 4 éoliennes)

- 90 000 € par an pour la commune de Coucy,
- 90 000 € par an pour la Communauté de communes du Pays rethélois,
- 55 000 € par an pour le département des Ardennes,
- 10 000 € par an pour la région Grand Est.

Ces montants sont indépendants de la production du parc. Ils sont liés à la puissance installée.

On notera qu'une grande partie des retombées économiques est perçue par la Communauté de communes. Dans une moindre mesure le Département et la Région bénéficieront également de retombées économiques. Ces fonds pourront être utilisés pour la réalisation d'investissements qui profiteront à l'ensemble des habitants du Pays rethélois, des

Ardennes et du Grand Est selon les décisions de leurs instances gouvernementales. Il est faux d'affirmer que les communes voisines ne profiteront d'aucune retombées, bien qu'elles seront directes seulement pour la commune de Coucy.

Comme l'indique le Maire de Coucy, les recettes générées par l'implantation du parc éolien permettront de participer au financement de différents projets utiles pour le territoire, comme par exemple le réseau d'assainissement d'eau et ce, sans avoir besoin de recourir à l'impôt.

Démenti : une contribution laisse entendre que les travaux actuellement en cours sur Coucy pourraient être pour le raccordement du parc éolien et donc qu'ils auraient démarré avant l'obtention des autorisations.

« l'installation de câbles électriques vers les zones d'implantation avant la fin de l'enquête signifie-t-elle que la décision est déjà prise ? »

Les travaux qui se déroulent actuellement porte sur la transformation du réseau d'assainissement.

#### 8.2.4. Avis des français sur le développement éolien

Les retombées économiques des éoliennes permettent ainsi de financer de nouvelles infrastructures ce qui contribue au dynamisme local et valorise de fait les biens s'y trouvant. Rappelons que la très grande majorité des Français a une image favorable de l'éolien. Effectivement, rappelons qu'année après année, étude après étude, et ce malgré les instrumentalisation politiques et quelques tensions sur des projets particuliers, le constat est sans appel : l'éolien est une énergie plébiscitée par les Français, y compris par ceux habitant une commune qui abrite un parc éolien. En 2021 selon la dernière enquête d'Harris Interactive pour l'Ademe<sup>43</sup>, les trois quart (73%) des Français gardent une image positive de l'éolien. De plus, les initiatives citoyennes pour l'implantation d'éoliennes ne cessent d'augmenter (les citoyens sont eux même à l'origine du projet). Différentes études sur le sujet menées ces dernières années montrent ainsi que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité de la commune (présences de services, terrains attractifs...) plus que par la présence des éoliennes.

Ainsi, plusieurs communes ayant implanté des éoliennes sur leur territoire continuent de voir des maisons se construire et leur population augmenter. C'est le cas de la commune de Saint- Georges-sur- Arnon (36) où 19 éoliennes sont installées. Le maire indique qu'au contraire le M2 se vend environ 15 euros plus cher qu'il y a 5 ans et que les lotissements, avec vue sur le parc, se remplissent très bien. Source : FEE-Paroles d'étus

L'idée que les éoliennes viennent dégrader le cadre de vie des habitants est une affirmation subjective.

<sup>43</sup> <https://presse.ademe.fr/2021/10/sondage-harris-interactive-les-francais-et-leolien.html>



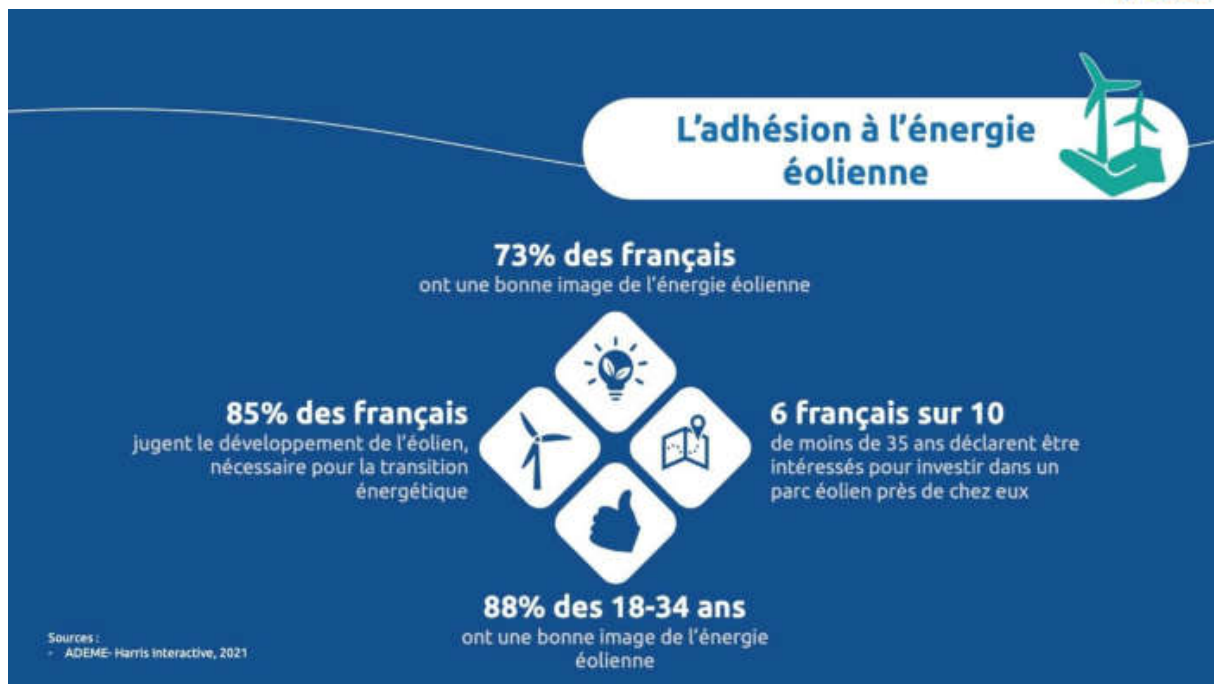


Figure 33: Résultats de l'étude de l'Ademe sur l'adhésion des français à l'énergie éolienne - Source: ADEME

Un contributeur fait référence à un sondage Opinionway<sup>44</sup> réalisé en mars 2022. Il précise « Il n'est évidemment pas fait mention de ce sondage d'Opinionway car il est récent et vient inverser les résultats des sondages précédents vieux de plusieurs années ».

Il est d'abord faux de déclarer que VSB énergies nouvelles fait référence à des sondages vieux de plusieurs années, puisque celui cité ci-dessus date de fin 2021. Par ailleurs il est également faux de considérer que le sondage Opinionway vient inverser les résultats des sondages précédents. Effectivement, « ce sondage révèle que près de 60 % des Français vivant en milieu rural souhaitent en effet l'arrêt ou la limitation du développement de l'éolien. Mais ces personnes vivant en milieu rural représentent 59 % des sondés ce qui représente un total de 35% des personnes interrogées.

De plus, les questions de ce sondage sont largement orientées puisqu'elles demandent aux interrogés de se positionner sur l'acceptabilité d'un projet éolien dans certaines conditions.

Par exemple « l'adhésion à la suspension des projets éoliens sur les domaines d'espèces protégées » ou « l'appréciation de l'impact des éoliennes » qui ne porte que sur des aspects largement médiatisés et faisant l'objet d'une désinformation la plus complète voire de mensonges. Enfin les personnes sont interrogées sur des sujets très techniques. Le Commissaire Enquêteur pourra lui-même apprécier la qualité du sondage en lien ci-après : <https://www.opinion-way.com/fr/component/docman/opinionway-pour-la-sppef-les-franc-ais-et-l-impact-des-e-oliennes-mars-2022/viewdocument/2820.html?Itemid=0>

Enfin nous pouvons nous interroger sur l'intérêt du contributeur qui est délégué départemental de la SPPEF à citer un sondage commandé par la SPPEF. Nous rappelons à

<sup>44</sup> Près de 60 % des Français vivant en milieu rural souhaitent en effet l'arrêt ou la limitation du développement de l'éolien

<sup>45</sup> <https://cereme.fr/wp-content/uploads/2022/04/Cereme-CP-15-avril-2022-Sondage-OpinionWay.pdf>

ce titre que le sondage cité plus haut réalisé par Harris a été commandé par l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique.

### *Le projet ne permettra pas des réductions directes sur la facture d'énergie électrique des habitants*

L'électricité produite par le parc éolien de Coucy sera directement intégré au marché électrique. Pour arriver jusqu'aux résidents, l'électricité qu'elle soit d'origine renouvelable comme l'énergie éolienne ou nucléaire, emprunte le réseau public de transport d'électricité (RTE) et le réseau public de distribution géré par ENEDIS. Ainsi le prix de l'électricité ne dépend très majoritairement pas des ressources disponibles sur place. En France, les ménages ne sont pas facturés en fonction de leur situation géographique, proche ou loin des sources de production. C'est ce qu'on appelle la péréquation tarifaire. Cela, signifie que deux consommateurs ayant le même profil de consommation, avec le même fournisseur et la même offre, se verront facturer le même tarif, quelle que soit leur localisation géographique sur le territoire français. Il n'y a ainsi par exemple pas de différence en termes de tarifs appliqués dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines, bien que les coûts sous-jacents soient différents

En revanche, comme évoqué au 6.4 Coût, l'énergie éolienne est très compétitive et parmi les moins chère. Ainsi, augmenter les capacités de production d'électricité d'origine éolienne au détriment d'autres sources beaucoup plus coûteuses ne peut à long terme qu'avoir un impact positif sur la tarification de l'électricité.

Effectivement, pour rappel, pour les éoliennes terrestres, l'ADEME estime que le coût moyen de production est en moyenne de 60,5 €/MWh ce qui en fait la source d'énergies renouvelables la plus compétitive après la géothermie et l'hydroélectricité en fourchette basse. Quant au nucléaire, en 2014, la Cour des Comptes a estimé son coût. Ainsi, elle conclut dans son rapport qu'il est de 62 €/MWh pour les réacteurs qui seront poussés jusqu'à 50 ans et de 110 €/MWh pour les nouveaux EPR.

### *Retombées pour les propriétaires et exploitants*

Lorsqu'une éolienne ou tout aménagement lié à l'éolienne (survol des pales, zones de stockage, plateforme, câbles électriques.) est installée sur un terrain privé ou public, des indemnités sont reversés au propriétaire. Ces indemnités permettent de compenser les pertes de revenus liées à la surface du terrain mobilisée pour l'éolienne et ses aménagements.

Il est donc vrai et parfaitement légitime qu'une partie des revenus liés à l'exploitation d'un parc éolien soient reversés aux propriétaires et exploitants agricoles qui subiraient sinon une perte financière.

L'éolien est une source de revenus effectivement intéressante pour les agriculteurs car elle est fiable et fixe (avec une indexation sur l'inflation). Elle est liée à la puissance installée et non à la production du parc. Elle assure donc aux agriculteurs une rentrée de fonds stables contrairement à leur production qui est largement dépendante des cours des matières premières et des aléas climatiques.

## **8.3. Impact sur le tourisme**

### *Impact de l'éolien sur le tourisme*

Le bureau d'études Encis Environnement a réalisé une étude en 2020 sur l'impact de l'éolien sur le tourisme. Il conclue que l'impact potentiel de l'éolien sur le tourisme dépend de nombreux paramètres, notamment,

- La cohérence des parcs éoliens avec le paysage du territoire
- Les processus d'appropriation réalisés autour des éoliennes et la manière dont les images liées au territoire sont travaillées,
- L'évolution du paysage avec l'implantation d'éoliennes
- Le contexte territorial et touristique présent,
- L'appropriation et la représentation des touristes des éoliennes présentes dans le paysage

Ainsi, il est impossible d'affirmer que les impacts sont systématiquement positifs ou négatifs. Encis regrette le manque d'études à ce sujet.

Malgré tout, les résultats de leurs recherches montrent que bien que la majorité de la population semble ne pas tenir compte de la présence d'éoliennes, une faible partie semble pouvoir être réticente à l'idée d'en côtoyer. Néanmoins cet effet négatif pourrait être compensé par du tourisme vert ou éco-tourisme dans le cas où des aménagements et une communication spécifique étaient mis en place afin de toucher un nouveau public. Les différents cas qu'ils ont étudié présentent des impacts sensiblement positifs de l'éolien sur le tourisme.

Les exemples ne manquent pas de communes valorisant touristiquement leur parc éolien, et qui en tirent parti du point de vue touristique et économique. Nous pouvons exposer les cas de Bouin en Vendée ou Avignonet-Lauragais en Haute-Garonne :

**Depuis 2003, huit éoliennes dominant le trait de côte de la baie de Bourgneuf. Elles génèrent peu de critiques, malgré la chute de l'une d'elles en janvier.**

Le projet de construction des éoliennes a été présenté par EDF énergies nouvelles, fin 1999. Il est composé de huit éoliennes : cinq gérées par EDF et trois par la Régie d'électricité de Vendée. Le choix du polder du Dain répond au potentiel de vent, à la faible densité de population, à la situation en dehors des zones protégées, et à l'absence d'activité balnéaire.

Il s'agit alors du premier parc éolien de France, au regard de sa production énergétique, **cinq éoliennes** produisant 2,4 mégawatts et trois autres, 2,5 mégawatts. L'ensemble permet d'alimenter 20 000 foyers, soit un équivalent de 50 000 habitants, hors chauffage.

## Le vent, une énergie multiséculaire et propre

Renouant avec son passé historique - la commune de **Bouin** a compté jusqu'à 14 moulins à vent - le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'implantation des éoliennes. **« Il est convaincu du bien-fondé de l'énergie renouvelable, et des retombées touristiques et économiques »**, précise Patrice Baldau, adjoint au maire et bénévole pour les visites du site. D'un coût de 23 millions d'euros, les éoliennes s'étendent sur 2,5 km, l'axe du rotor culminant à 62 m.

Tous les jeudis, visites à 14 h 30, en juillet et août. Rendez-vous au pied de la troisième éolienne, sans réservation.

Plus d'informations dans le journal Ouest-France du 23 août ou sur **l'édition numérique**.

Figure 34: Extrait de Ouest-France, 23 août 2018



Publié le 13/08/2017 à 07:57, Mis à jour le 13/08/2017 à 09:42

## Le tourisme éolien a le vent en poupe

Tourisme - Avignonet-Lauragais

Partager

 Partager

 Tweeter

 Partager



Réagir 8 réactions

 Commenter

S'ABONNER



Le parc éolien et les panneaux solaires photovoltaïques à Avignonet-Lauragais / Photo DDM, Xavier de Fenoyl

Depuis 2 015, la municipalité d'Avignonet-Lauragais organise gratuitement des visites du parc éolien Boralex durant toute l'année.

Au cœur du Lauragais, à quarante-cinq minutes de Toulouse, douze éoliennes de la société Boralex encerclent 20320 panneaux photovoltaïques. Ce site, unique en Occitanie, a déjà attiré plus de 2 000 visiteurs. Jean-François Pagès, le maire d'Avignonet-Lauragais, commence la visite aux quatre vents avec un tour des éoliennes : «Le moulin est l'ancêtre de l'éolienne. La première éolienne de la commune a été implantée en 2 002.» Faire le tour des éoliennes d'Avignonet, c'est voyager dans le temps : «Les plus petites éoliennes de cinquante mètres de hauteur — distance entre le sol et la nacelle — sont les plus anciennes, et celles de soixante mètres les plus modernes.» Jean-François Pagès révèle aux visiteurs tous les secrets de l'éolienne en répondant aux questions des plus jeunes qui s'interrogent, entre autres «Combien mesurent les pales ?» Réponse : 35 mètres de long. En levant la tête vers la nacelle des éoliennes, les visiteurs sont surpris de voir des agents de maintenance qui les entretiennent. Présents sur le site, ces mécaniciens du ciel agrémentent la visite : «les douze éoliennes couvrent la consommation électrique de 10741, soit 12, 5MW.»

La visite se termine au local d'exposition, un musée que Jean-François Pagès veut à la fois pédagogique et expert. Les touristes apprennent que «la lumière et le vent sont les deux principales sources d'énergie renouvelable» ; et comment le générateur transforme l'énergie mécanique en énergie électrique grâce à des vitesses de vent qui n'excèdent pas 90 km/h, (au-delà le moteur s'arrête). La visite a aussi une vocation de transmission pour «casser les idées reçues» selon le maire qui défend ses douze géantes : «Sur une échelle dB (A) 140, le bruit entendu au pied d'une éolienne est à 55, soit moins fort que le bruit de la rue que l'on entend par sa fenêtre.» Que le visiteur soit conforté dans sa connaissance des éoliennes ou qu'il découvre la petite-fille du moulin à vent, il est toujours impressionné par les 336 tonnes de la bête.

En groupe, sur réservation au :

05 61 81 63 67

Figure 35: Extrait de « La Dépêche », 13 août 2017



Nous pouvons également prendre pour exemple le cas de Fruges et ses alentours (Pas-de-Calais) - aujourd'hui le plus grand ensemble éolien terrestre de France avec 70 éoliennes installées - où a été créé en 2011 Enerlya - Maison des Energies Renouvelables, un musée consacré en grande partie au vent et aux éoliennes à Fauquembergues.

... Ou encore le projet « Terra Eolica », musée moderne de l'éolien à Portel dans l'Aude.

Par ailleurs, plusieurs exemples de sites remarquables accueillant des éoliennes et de nombreux touristes peuvent être cités.

Les plus emblématiques sont les remparts de Carcassonne (classés à l'Unesco), ou encore les Côteaux de Beaune



Vue depuis la tour du degré

> **Arase**

Assise d'un matériau (briques par exemple)

**OUTIL D'EXPLOITATION**

Le système défensif du château

**PISTE PÉDAGOGIQUE**

Les vents, l'énergie éolienne et les moulins

Depuis ce point, on voit au nord la Montagne Noire, rebord méridional du Massif Central, à l'ouest le fleuve Aude et sur l'autre rive, la bastide Saint-Louis, ville basse de Carcassonne. La Cité domine les routes des minerais, du marbre et de l'or de la Montagne Noire, en direction du Massif Central.

Une partie du rempart intérieur en face de cette tour date de l'époque gallo-romaine (Fin du III<sup>e</sup> siècle début du IV<sup>e</sup> siècle).

Ses tours, proches les unes des autres se protègent mutuellement. Elles se distinguent par leur forme et leur construction. Elles sont plates à l'arrière et semi-circulaires vers l'extérieur. Elles sont constituées de petites pierres (petit-appareil) et d'arases de briques. Leurs bases pleines les rendent inébranlables. Elles possèdent deux étages de défenses pour les soldats, percés de baies qui permettent de tirer avec les armes adaptées (pilum ou javelot, fronde...).

Certaines d'entre elles serviront plus tard de moulins à vent que l'on trouvait également dans les bourgs de la Cité au Moyen-Âge. Aujourd'hui des éoliennes sont visibles sur la Montagne Noire.

46

Figure 36: Fiche de visite Château et remparts de la cité de Carcassonne - Académie de Montpellier

### L'absence d'enjeux dans les Ardennes et le Pays rethélois

D'après l'INSEE, le tourisme est peu développé dans les Ardennes. L'offre d'hébergement est modeste et les hôtels réalisent l'essentiel de leur activité auprès de la clientèle d'affaires de passage à Charleville-Mézières ou à Sedan. La fréquentation moyenne par établissement touristique des Ardennes est la plus faible après la Meuse parmi les départements du Grand Est. De plus, les établissements sont globalement peu fréquentés. Enfin, la fréquentation touristique n'est pas homogène d'un point de vue géographique, le nord du département regroupe l'essentiel des nuitées touristiques.

<sup>46</sup>[https://www.monuments-nationaux.fr/var/cm\\_n\\_inter/storage/original/application/04c4ac49032d69b1d28487e75f935011.pdf](https://www.monuments-nationaux.fr/var/cm_n_inter/storage/original/application/04c4ac49032d69b1d28487e75f935011.pdf)

Ainsi, même s'il était avéré que l'éolien a un impact négatif sur le tourisme, cette activité ne constitue pas un enjeu pour le territoire.

## 8.4. Retombées économiques à l'échelle de la France

### 8.4.1. Les éoliennes sont en partie produites en France

Tout d'abord il faut noter qu'à l'heure actuelle, réaliser un parc « 100 % français » relève quasiment de l'impossible, étant donné que la plupart des fabricants (producteurs d'éoliennes – les plus performantes sur le marché à l'heure actuelle – sont étrangères (Enercon, Nordex sont des marques Allemandes, Vestas est Danois, Gamesa est espagnol, etc...). Les quelques entreprises françaises d'éoliennes se sont de surcroît spécialisées dans des secteurs de niche (Vergnet pour les climats tropicaux, avec un système de mâts rétractables, POMA, qui propose des dimensions sur-mesure pour les sites compliqués, par exemple). Il faut noter que l'absence de fabricant français est dû au retard au démarrage de la France sur l'éolien, comme en témoignent les puissances installées actuelles : la France est le seul pays de l'UE à ne pas atteindre ses objectifs en matière de centrales éoliennes. Néanmoins, l'absence de marques françaises pour répondre aux besoins du projet de Coucy ne signifie pas que l'industrie éolienne française est inexistante.

Effectivement, de nombreuses pièces d'éoliennes sont fabriquées localement, en France. Par exemple Rollix en Vendée qui fabrique des roulements à bille ou bien Tech Inter dans le Morbihan, qui fabrique des postes électriques.

Il y a aussi l'usine Cherbourgeoise de pales d'éoliennes LM Wind Power<sup>47</sup> fondée en 2018, qui approchera les 800 salariés en 2022 (500 en 2021) ou encore l'usine d'éoliennes Siemens-Gamesa au Havre, qui sera opérationnelle en 2022, et qui est présentée comme "le plus gros projet industriel dédié aux énergies renouvelables en France" avec 750 emplois directs et indirects prévus<sup>48</sup>, bien que celle-ci sera dédiée à l'éolien en mer. De surcroît Schneider Electric France fournit des équipements électriques pour plusieurs projets de parc éoliens.

Enfin, les entreprises qui développent, construisent ou exploitent les parcs éoliens sont implantées localement. Certaines sont françaises, comme VSB énergies nouvelles d'autres non mais dans tous les cas elles emploient des personnes localement et alimentent le marché de l'emploi et l'économie locale.

Ainsi, aujourd'hui, l'éolien représente 900 entreprises réparties en France et 22 600 emplois directs ou indirects<sup>49</sup>

Les matériaux utilisés pour fabriquer les éoliennes ne sont pas 100% français

Peu d'industries en France ou en Europe ne peuvent s'alimenter à 100 % par des apports nationaux

<sup>47</sup> Source : <https://www.francobluc.fr/infos/economic-social/cherbourg-l-usine-de-pales-d-eoliennes-lm-wind-power-prevoit-de-recruter-300-personnes-en-2021-1615902186/>

<sup>48</sup> <https://france3-regions.francotvinfo.fr/normandie/scine-maritime/havre/le-havre-l-usine-d-eoliennes-siemens-gamesa-sera-operationnelle-en-2022-2170777.html>

<sup>49</sup> Source Observatoire de l'éolien 2020, Cappemini, septembre 2020

#### 8.4.2. Le parc éolien de Coucy, propriété de l'entreprise française VSB énergies nouvelles

Sur la nationalité des investisseurs, les français sont bel et bien présents sur le secteur mais de fait, les banques françaises et les investisseurs français se sont régulièrement révélés assez frileux (du fait peut être de la relative jeunesse de la filière en France). En conséquence ce sont souvent des investisseurs Suisses, Allemands ou bien encore Anglais qui acquièrent les parcs éoliens situés sur le territoire français. Le parc éolien de Coucy sera la propriété de VSB énergies nouvelles, filiale française appartenant à VSB Group, Allemand. C'est aussi VSB énergies nouvelles qui construira et exploitera le parc. Néanmoins, en ce qui concerne le parc éolien de Coucy, celui-ci sera la propriété de VSB énergies nouvelles. VSB énergies nouvelles restera ainsi l'interlocuteur des élus tout le long de la vie du projet. De plus, VSB énergies nouvelles dispose de ses propres équipes de construction et d'exploitation. Elle est basée à Reims.

Sur la nature des investisseurs, compte-tenu des fonds très conséquents nécessaires à un tel projet, on retrouve effectivement beaucoup d'acteurs de la finance, entre autres des banques.

#### 8.4.3. Créations d'emploi

En complément, l'augmentation des capacités éoliennes contribue à la croissance de l'emploi sur le territoire. Fin 2021, 22 500 emplois directs et indirects ont été identifiés sur l'ensemble de l'écosystème éolien, soit une augmentation de 39% par rapport à 2018. Ces emplois s'appuient sur environ 900 sociétés présentes sur toutes les activités de la filière éolienne et constituent de ce fait un tissu industriel diversifié. En Europe l'éolien rassemble plus de 330 000 emplois.

En Grand Est, environ 1800 emplois ont été créés grâce à l'éolien. La Région bénéficie d'un tissu industriel d'acteurs spécialisés en électromécanique, un atout pour développer cette énergie sur ce territoire et assurer la gestion de fin d'exploitation des premiers parcs installés.

AD3R travaille à structurer une filière française dédiée au démantèlement – reconditionnement – recyclage – revente des éoliennes en fin d'exploitation. Le Grand-Est est l'épicentre du gisement de démantèlement, avec plus de la moitié des éoliennes françaises implantées à moins de 200km de Châlons-en-Champagne, qui pourrait accueillir à terme une plateforme logistique.

Chaque parc éolien génère également de l'activité à l'échelle locale. Des entreprises locales sont sollicitées, notamment les centrales à bétons, les huissiers pour les différents constats nécessaires, les géomètres experts et d'autres entreprises du BTP. L'une des contributions le confirme :

*« Notre société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 100 personnes dans le département des Ardennes.*

*Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ. »*



## 9. Démantèlement, recyclage et remise en état

La durée de vie moyenne d'un parc éolien est d'environ 20 ans. Une fois en fin de vie, comment se passe le démantèlement d'un parc éolien ? À qui revient la charge économique du démontage ? Quel est le cadre réglementaire en France ?

### 9.1. Un cadre réglementaire précis pour le démantèlement d'un parc éolien

#### 9.1.1. Ce que comprend le démantèlement

Les opérations de démantèlement et de remise en état des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent prévues à [l'article R. 553-6 du code de l'environnement](#) comprennent :

Le démontage des éoliennes et du poste électrique

- L'excavation totale des fondations\*
- Le retrait des câbles
- La remise en état des terrains, sauf si leur propriétaire souhaite leur maintien en l'état.
- La valorisation ou l'élimination des déchets de démolition ou de démontage

*\* Jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux ». Une dérogation pourra être délivrée par le préfet pour la partie inférieure des fondations « sur la base d'une étude [...] démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable »*

*Source: Logifrance*



Figure 37: Exemple de photographies d'un parc français complètement démantelé - Crédits et source: Volta



### 9.1.2. Les garanties financières

Par ailleurs, l'arrêté du 22 juin 2020 prévoit également que cet arrêté demande aux exploitants de provisionner une garantie financière pour le démantèlement de chaque éolienne et ce, dès la mise en service du parc. Selon les règles de calcul actuelles, ce montant est de 50 000 €/ par éolienne et 25 000€ par MW supplémentaires ; le montant des garanties financières est réactualisé chaque année par l'exploitant).

### 9.1.3. Le recyclage

Aujourd'hui 90 % minimum d'une éolienne est recyclable ou valorisable en fin de vie ce qui permet à l'exploitant un retour sur investissement pour les matériaux utilisés.

La loi encadre également la question du recyclage. Elle impose que soient réutilisés ou recyclés,

Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale.

et minimum, 35 % de la masse des rotors

Au 1er juillet 2024, au minimum 95 % de la masse totale.

et minimum, 45 % de la masse des rotors

Un projet de loi est en cours pour imposer que les éoliennes soient recyclées ou réutilisées à 100% à terme

À compter dans l'opération la revente sur le marché d'occasion d'un certain nombre de composants ou de parties de l'éolienne démantelée ce qui permet également de financer le démantèlement.

#### Comment sont recyclées les éoliennes ?

Les parties métalliques, mat et rotor notamment se recyclent dans les filières existantes. Le béton armé des fondations est facilement valorisé : trié, concassé et déferraillé, il est réutilisé sous la forme de granulats dans le secteur de la construction.

Les pales peuvent être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries, en remplacement des carburants fossiles traditionnels. Elles ne sont en aucun cas enfouies ! Cette fausse idée répandue est issue d'une communication mensongère utilisée pour effrayer les riverains basée sur le cas réel d'un parc éolien basé aux Etats Unis

La recherche sur le sujet des pales d'éoliennes permet aujourd'hui des solutions de recyclages. On peut utiliser le broyat de pales pour fabriquer de nouveaux matériaux composites. Par exemple, le projet Ecopolycrète obtient à partir du broyage des pales un matériau aussi résistant que les composites à base de bois qui permet de nombreux usages comme des dalles de sol, des glissières de sécurité le long des axes routiers ou des meubles.

## 9.2. Prise en charge et coût du démantèlement d'un parc

### 9.2.1. Coût du démantèlement

Le coût du démantèlement d'une éolienne varie selon son gabarit. Peu de parcs ont été démantelés en France. Le parc éolien de Sallèles-Limousis dans l'Aude a été démantelé au coût total de 450 000 €. Etant constitué de 10 éoliennes, le coût moyen par éolienne a été d'environ 45 000 €. Néanmoins, il s'agissait de machines de petites tailles et de puissance de 0,75 MW. Les éoliennes actuellement construites sont plus grandes et plus puissantes.

Pour une éolienne de type N117, VSB group a transmis les informations suivantes à la filiale française :

Coût du démantèlement <i>(estimations)</i>		
Etapas		Coûts/Eolienne
Démontage des éoliennes	Location grues (€)	40 000
	Main d'œuvre (€)	16 000
Total (€)		56 000
Transport des composants	Section de tour (€)	18 000
	Pales (€)	1 000
	Nacelle (€)	9 000
Total (€)		28 000
Fondations		24 000
Total général (€)		108 000

Tableau 16: Estimation du coût du démantèlement - Sources: Nordex et VSB Group

Si ce parc avait été français le propriétaire aurait été contraint de provisionner 50 000 €. Cela semble insuffisant pour couvrir le coût du démantèlement. Néanmoins, avec la revente des matériaux, le propriétaire n'aurait pas été contraint de débloquer davantage de fonds. Le tableau suivant présente les recettes générées par le recyclage selon les cours des matériaux en vigueur en 2016. On notera qu'ils sont bien plus élevés en 2022.

Recettes générées par le recyclage <i>(Estimations pour un modèle N-117)</i>			
En tonnes	Masses	Coûts matière première au 30/09/16 (en€)	Valeur (en €)
Acier	121	502	60 742
Cuivre	2	5 704	11 408
Alu	2	1 887	3 774
<b>Total pour une éolienne [€]</b>			<b>75 924</b>

Tableau 17: Estimation des recettes générées par le recyclage - Sources Nordex et VSB Group

### 9.2.1. Prise en charge du démantèlement d'un parc

Le coût du démantèlement est pris en charge complètement par le propriétaire du parc éolien. En aucun cas la commune ni les propriétaires fonciers ne seront sollicités pour y participer.

En cas de changement de propriétaire du parc éolien, le repreneur reprend toutes les obligations légales dont le démantèlement. Ainsi lorsque VSB France rachète un parc, elle prend en compte le coût du démantèlement dans son business plan.

En cas de faillite du propriétaire du parc et l'absence de repreneur, le coût du démantèlement sera assuré par les garanties financières provisionnées au moment de la mise en service du parc. Il est possible que celles-ci ne soient pas suffisantes pour couvrir l'intégralité du coût du démantèlement mais il convient de tenir compte des recettes générées par le recyclage. Ces dernières additionnées aux garanties couvrent largement le coût du démantèlement.

## 10. Risques d'incendie, d'accidents ou autres incidents

Comme indiqué dans l'étude d'impact, la conception même des éoliennes et des différents systèmes de sécurité contribuent à prévenir tout risque lié à l'incendie ou à la foudre. Ainsi, le parc éolien de Coucy est en conformité par rapport à l'article 23 et 24 – Détection, Alerte et moyen de lutte contre l'incendie

### 10.1. Incendies

#### 10.1.1. Moyens de détection et/ou d'extinction incendie

Il est strictement interdit de fumer dans les aérogénérateurs et dans les postes de livraison.

Chacun des aérogénérateurs est doté de plusieurs extincteurs et a minima : dans la nacelle et au pied de la tour. Ces extincteurs sont contrôlés annuellement par un organisme vérificateur. Les indications portées sur les extincteurs sont toujours bien visibles et mentionnent :

- la nature du contenu ;
- le mode d'emploi ;
- le type de feu à combattre

Tous les techniciens d'entretien seront correctement formés à l'utilisation appropriée des équipements de sécurité, et notamment des extincteurs. Les emplacements, état et qualité des extincteurs feront l'objet de contrôles réguliers de sécurité.

Concernant les incendies, la majorité des matériaux composants les éoliennes sont incombustibles. La maintenance permettra également de repérer et d'endiguer (si besoin est) les fuites de lubrifiants. Des extincteurs sont mis à disposition dans chaque éolienne. La voie d'accès sera entretenue de manière régulière pour faciliter le passage des pompiers. On notera également la présence d'extincteurs et de systèmes de protection anti-incendie à l'intérieur de chaque éolienne.

L'exploitant ou l'opérateur désigné sera en mesure de transmettre l'alerte aux services d'urgence compétents dans un délai de 15 minutes suivant l'entrée en fonctionnement anormal de l'aérogénérateur.

Le temps d'intervention des services de secours est quant à lui dépendant de la zone géographique.

### 10.1.2. Intervention des moyens de secours

Les accès sont aménagés et entretenus pour permettre aux engins des services d'incendie et de secours d'évoluer sans difficulté en toute circonstance, ces pistes étant par ailleurs régulièrement empruntées par les véhicules des équipes de maintenance.

L'exploitant du site dispose d'une procédure de gestion des situations d'urgence et de crise. Le personnel intervenant et les équipes extérieures sont formés pour réagir à ces situations et des exercices sont réalisés périodiquement. Les éoliennes sont munies de systèmes de protection et se mettent en sécurité en cas de dysfonctionnement. Des alertes sont alors envoyées aux centres de conduite et de surveillance. De plus, un numéro d'astreinte 24/24 est fourni aux mairies, gendarmeries et Service Départementale d'Incendie et Secours (SDIS) situés à proximité des parcs éoliens, qui ont comme consigne d'avertir l'exploitant en cas de détection de dysfonctionnement (incendie, survitesse,). En cas de crise, une procédure d'alerte (remontée des informations) vers l'exploitant est en place. Selon la gravité de la crise, une cellule de crise est organisée par l'exploitant.

Par ailleurs, avant le début des travaux des plans d'accès sont transmis aux pompiers et à la gendarmerie les plus proches. Lors de la mise en service du parc éolien, un numéro d'astreinte sera disponible auprès des communes d'implantation du parc.

La maintenance des éoliennes sera réalisée par le fournisseur des éoliennes ou par une société spécialisée.

Par exemple, le paragraphe 4 du manuel SST Vestas décrit le plan et les procédures d'intervention d'urgence mises en place.

## 10.2. Les risques de projection et de chute de glace<sup>50</sup>

Concernant la glace, deux risques sont associés,

- La projection de glace quand la machine est en mouvement,
- La chute de glace quand la machine est à l'arrêt

Les compléments apportés ci-après sont directement extraits de l'étude de danger. Pour plus d'information, se référer à l'étude de dangers.

### 10.2.1. Risque lié à la projection de glace des éoliennes

#### *Mesures de prévention*

Afin de limiter le risque de projection de glace, un système de détection de formation de glace sur les pales de l'aérogénérateur est installé. Le système de détection de glace (qui équipe toutes les éoliennes) repose sur une comparaison entre différentes données (températures, vitesse de vent et production). Si une différence entre les productions réelle et attendue est mesurée, sous certaines conditions de température et de vent, l'éolienne s'arrête automatiquement. La remise en route est automatique, après disparition des

---

<sup>50</sup> Etude de danger du projet éolien de Coucy – Ater Environnement

conditions de givre. De plus, pour limiter ce risque, des systèmes de pâles chauffantes existent et peuvent être mis en place.

#### *Zone d'effet*

L'accidentologie rapporte quelques cas de projection de glace. Ce phénomène est connu et possible, mais reste difficilement observable et n'a jamais occasionné de dommage sur les personnes ou les biens.

En ce qui concerne la distance maximale atteinte par ce type de projectiles, il n'existe pas d'information dans l'accidentologie. Il est proposé une distance d'effet fonction de la hauteur et du diamètre de l'éolienne, dans les cas où le nombre de jours de glace est important et où l'éolienne n'est pas équipée de système d'arrêt des éoliennes en cas de givre ou de glace :

$$\text{Distance d'effet} = 1,5 \times (\text{hauteur de moyeu} + \text{diamètre de rotor})$$

*Cette distance est de 382,5 m au maximum pour les éoliennes du parc éolien de Coucy pour le modèle V150 maximisant.*

Cette distance de projection est jugée conservatrice dans des études postérieures. A défaut de données fiables, il est proposé de considérer cette formule pour le calcul de la distance d'effet pour les projections de glace.

#### *Intensité*

Pour le phénomène de projection de glace, le degré d'exposition correspond au ratio entre la surface d'un morceau de glace (cas majorant de 1 m<sup>2</sup>) et la superficie de la zone d'effet du phénomène.

Le degré d'exposition du phénomène étudié est de 0,0002%. L'intensité est modérée.

#### *Gravité*

En fonction de cette intensité et des définitions issues de l'arrêté du 29 septembre 2005 (§ 8.1.3.), il est possible de définir les différentes classes de gravité pour le phénomène de projection de glace, dans la zone d'effet de ce phénomène.

La société « Éoliennes de Coucy » s'engage à installer des éoliennes munies de système de détection de givre ou de glace, grâce aux instruments météorologiques présents sur la nacelle ainsi que des capteurs dans les pâles qui permettront de stopper l'éolienne et éviter toute projection de glace.

Le nombre de personnes exposées est estimée à :

- Entre 0,45 et 0,46 personne / 100 ha au niveau des terrains non aménagés et très peu fréquentés ;
- Entre 0,07 et 0,15 personne / ha (selon la machine) au niveau des terrains aménagés mais peu fréquentés.

La gravité est considérée comme modérée.

#### *Probabilité*

Au regard de la difficulté d'établir un retour d'expérience précis sur cet événement et considérant des éléments suivants :

- Les mesures de prévention de projection de glace imposées par l'arrêté



du 26 août 2011 ;

- Le recensement d'aucun accident lié à une projection de glace ;

Une probabilité forfaitaire « B – événement probable » est proposée pour cet événement.

#### *Acceptabilité*

***Ainsi, pour le parc éolien de Coucy, le phénomène de projection de glace constitue un risque acceptable pour les personnes.***

### 10.2.2. Risque lié à la chute de glace des éoliennes

#### *Mesures de prévention*

Afin de limiter le risque qu'une chute de glace impacte une personne et conformément à la réglementation, un panneau informant le public de ce risque (sera installé sur le chemin d'accès de chaque aérogénérateur, c'est-à-dire en amont de la zone d'effet de ce phénomène.

#### *Considérations générales*

Les périodes de gel et l'humidité de l'air peuvent entraîner, dans des conditions de température et d'humidité de l'air bien particulières, une formation de givre ou de glace sur l'éolienne, ce qui induit des risques potentiels de chute de glace.

Selon l'étude WECO, une grande partie du territoire français (hors zones de montagne) est concernée par moins d'un jour de formation de glace par an. Certains secteurs du territoire comme les zones côtières affichent des moyennes variant entre 2 et 7 jours de formation de glace par an.

Lors des périodes de dégel qui suivent les périodes de grand froid, des chutes de glace peuvent se produire depuis la structure de l'éolienne (nacelle, pales). Normalement, le givre qui se forme en fine pellicule sur les pales de l'éolienne fond avec le soleil. En cas de vents forts, des morceaux de glace peuvent se détacher. Ils se désagrègent généralement avant d'arriver au sol. Ce type de chute de glace est similaire à ce qu'on observe sur d'autres bâtiments et infrastructures.

#### *Zone d'effet*

Le risque de chute de glace est cantonné à la zone de survol des pales, soit un disque de rayon égal à un demi-diamètre de rotor autour du mât de l'éolienne. Pour le parc éolien de Coucy, la zone d'effet a donc un rayon maximal de 75 mètres (éolienne V150). Cependant, il convient de noter que, lorsque l'éolienne est à l'arrêt, les pales n'occupent qu'une faible partie de cette zone.

#### *Intensité*

Pour le phénomène de chute de glace, le degré d'exposition correspond au ratio entre la surface d'un morceau de glace et la superficie de la zone d'effet du phénomène (zone de survol).

Ce ratio est de 0,006 %. L'intensité est modérée sous la zone de survol. Elle est nulle hors de la zone de survol.

#### *Gravité*

En fonction de cette intensité et des définitions issues de l'arrêté du 29 septembre 2005 (§ 8.1.3.), il est possible de définir les différentes classes de gravité pour le phénomène de chute de glace, dans la zone de survol de l'éolienne en fonction du nombre de personnes exposées.

Le nombre de personnes exposées est estimée à :

- 0,02 personne / 100 ha au niveau des terrains non aménagés et très peu fréquentés ;
- Entre 0 et 0,01 personne / ha (selon la machine) au niveau des terrains aménagés mais peu fréquentés.

La gravité est considérée comme modérée.

#### Probabilité

De façon conservatrice, il est considéré que la probabilité est de classe « A », c'est-à-dire une probabilité supérieure à 10<sup>-1</sup>.

#### Acceptabilité

**Ainsi, pour le parc éolien de Coucy, le phénomène de chute de glace des éoliennes constitue un risque acceptable pour les personnes.**

Il convient également de rappeler que, conformément à l'article 14 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations éoliennes soumises à autorisation, un panneau informant le public des risques (et notamment des risques de chute de glace) sera installé sur le chemin d'accès de chaque aérogénérateur, c'est-à-dire en amont de la zone d'effet de ce phénomène. Cette mesure permettra de réduire les risques pour les personnes potentiellement présentes sur le site lors des épisodes de grand froid

### 10.2.3. Risques liés à la projection de pale et chute de pale

Zone d'effet

#### Zone d'effet

Comme le souligne un contributeur, la zone d'effet définie est de 500 m. Le contributeur critique cette distance de 500m. Comme indiqué dans l'étude de danger cette zone a été définie de la façon suivante.

*Dans l' accidentologie française rappelée en annexe, la distance maximale relevée et vérifiée par le groupe de travail précédemment mentionné pour une projection de fragments de pale est de 380 mètres par rapport au mât de l' éolienne. On constate que les autres données disponibles dans cette accidentologie montrent des distances d' effet inférieures.*

*L'accidentologie éolienne mondiale manque de fiabilité car la source la plus importante (en termes statistiques) est une base de données tenue par une association écossaise majoritairement opposée à l'énergie éolienne.*

*Pour autant, des études de risques déjà réalisées dans le monde ont utilisé une distance de 500 mètres, en particulier les études présentées aux points 5 et 6 au chapitre 10.4 (bibliographie). Sur la base de ces éléments et de façon conservatrice, une distance d'effet de 500 mètres est considérée comme distance raisonnable pour la prise en compte des projections de pales ou de fragments de pales dans le cadre des études de dangers des parcs éoliens<sup>51</sup>.*

<sup>51</sup> Etude de dangers du projet de parc éolien de Coucy , p 70 – Source Ater Environnement

Le contributeur présente une étude démontrant que la portée est le rebond peut atteindre jusqu'à 10 fois la hauteur de l'éolienne. Néanmoins la distance retenue de 500 m est déjà jugée très conservatrice. Contrairement à ce qu'indique le contributeur, l'accidentologie ne relève aucun cas dépassant les 380 m, distance bien en deçà des 500 m retenus.

#### 10.2.4. Risques d'inondation<sup>52</sup>

Un contributeur à l'enquête publique fait justement remarquer que la zone où seront implantées les éoliennes est sujette aux inondations.

Les risques d'inondation sont traités dans l'étude d'impact.

##### *Risque d'inondation par ruissellement et coulées de boue*

De manière générale, les inondations sont liées à des remontées de nappe ou au ruissellement des eaux pluviales sur des terres agricoles et/ou des surfaces bâties, provoquant le débordement des cours d'eau du bassin versant concerné.

Le nombre important d'arrêtés pris suite à une inondation traduit la proximité des communes avec la vallée de l'Aisne et leur sensibilité au phénomène. Ce risque concerne directement la ZIP située sur la commune de Coucy.

Les enjeux des inondations par ruissellement et coulée de boues sont qualifiés de modérés.

##### *Risque d'inondation par remontées de nappes*

Une étude menée par le BRGM identifie et délimite les zones sensibles aux inondations par remontée de nappes (pour une période de retour d'environ 100 ans). La carte obtenue couvre le territoire métropolitain et permet de localiser les zones présentant de fortes probabilités de survenue de débordements par remontée de nappe.

La méthodologie employée conserve toutefois de nombreuses incertitudes dues à la qualité des informations (manquantes, incomplètes ou imprécises), à leur précision et à la complexité des milieux.

La carte ainsi réalisée n'est donc pas valide pour les zones urbaines et les secteurs de l'après-mine. La limite d'utilisation de cette carte a été fixée, en l'état des connaissances, au 1/100 000ème.

---










<sup>52</sup> Source : Etude d'impact environnemental du projet éolien de Coucy - Auddice

VSB Energies Nouvelles  
Projet éolien de Coucy (08)

Étude d'Impact sur l'Environnement

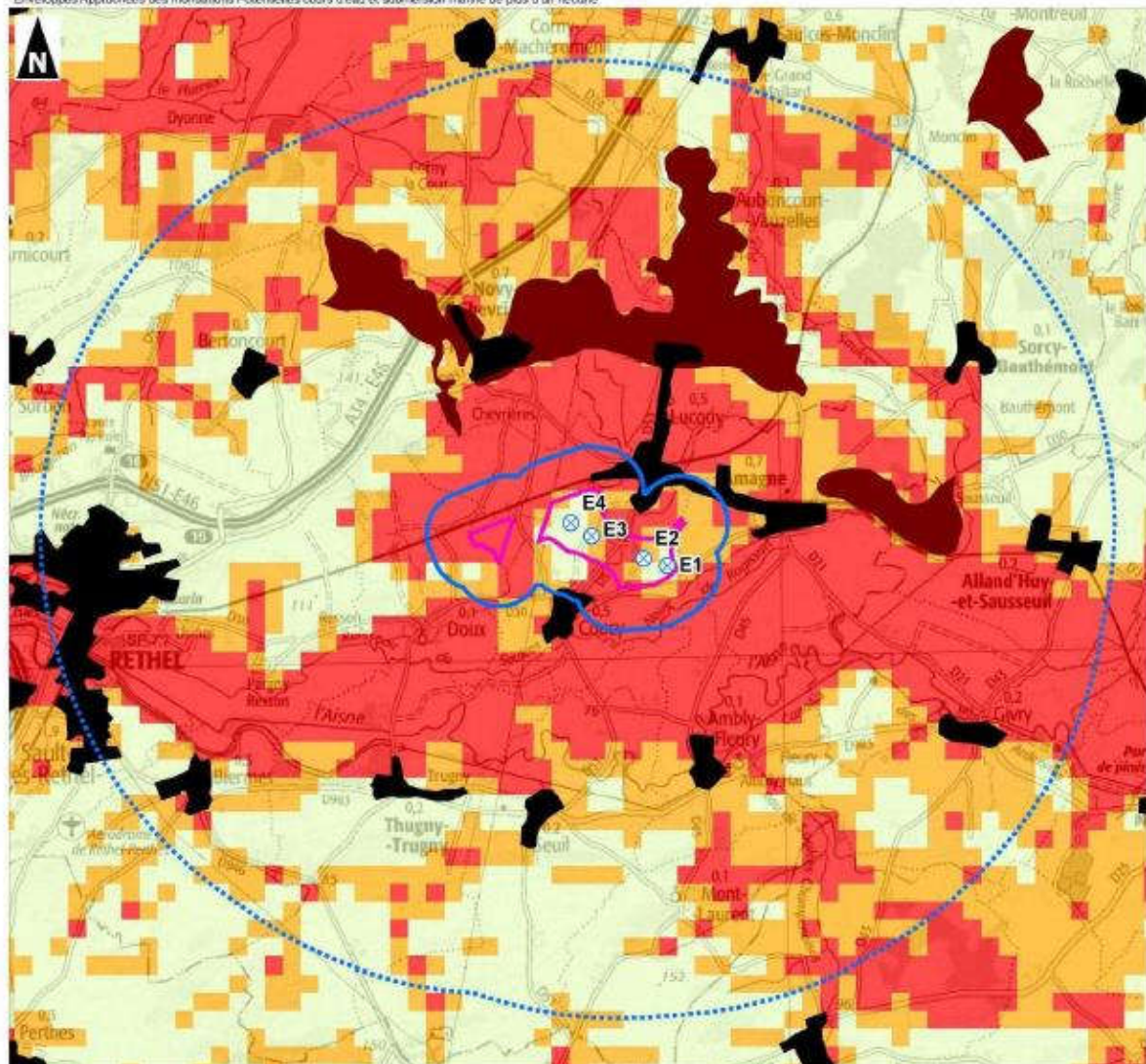
**Implantation du projet au regard des risques naturels :  
inondations par remontées de nappes**



-  Éolienne projetée
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (5 km)
-  Zones urbanisées
-  Entités hydrogéologiques imperméables à l'affleurement
-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
-  Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

Attention :  
Les données concernant les masques EAIPois/nr\* ne sont pas représentées ici puisque ces informations ne sont pas mises à disposition à ce jour par le BRGM.  
Néanmoins, il convient de préciser que la ZIP est partiellement concernée notamment dans les zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes et aux inondations de caves.

\*Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles cours d'eau et submersion marine de plus d'un hectare



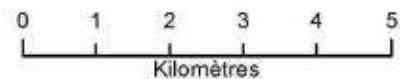
**1:80 000**

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICE, 2019

Sources de fond de carte : IGN SCAN 100<sup>m</sup> et SCAN 1000<sup>m</sup>

Sources de données : IGN BD CARTOP<sup>®</sup> - BRGM 2019<sup>®</sup> - VSB - AUDDICE, 2019 -  
Union européenne - SDIS, CORINE Land Cover, 2012



Carte 16: Implantation du projet au regard des risques naturels: inondations par remontées de nappes - Source: Auddice



L'aire d'étude immédiate ainsi que la ZIP sont des zones sujettes aux débordements de nappes.

Le risque d'inondation par remontée de nappe est reconnu comme fort.

C'est pourquoi, une étude géotechnique, comprenant des forages dans le sol au droit des sites d'implantation sera réalisée préalablement à la phase de travaux de construction des éoliennes, afin de déterminer l'importance des fondations à mettre en place. Les fondations seront adaptées au risque identifié.





VSB



## **PARTIE II : REPONSES AUX THEMATIQUES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Mémoire en Réponse au Procès-Verbal de synthèse des observations du  
Public

Eoliennes de Coucy - Commune de Coucy

## TABLE DES MATIERES

1. OPPOSITION AU PROJET .....	4
2. SATURATION PAYSAGERE ET PROXIMITE DES HABITATIONS .....	5
3. NUISANCES DIVERSES .....	11
4. PROBLEMES ECOLOGIQUES .....	16
5. PROJET A BUT UNIQUEMENT FINANCIER.....	19
6. RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE ET ANIMALE .....	21
7. FAIBLESSE DE LA PRODUCTION ET PERFORMANCES CONTESTEES.....	25
8. IMPACTS NEGATIFS SUR LA BIODIVERSITE .....	28
9. PROBLEMES LIES AU DEMANTALEMENT ET AU RECYCLAGE.....	39
10. DEPRECIATION IMMOBILIERE.....	42
11. MANQUE DE CONCERTATION.....	44
12. SOLUTIONS ALTERNATIVES A L'EOLIEN.....	48
13. PHOTOMONTAGES ET ETUDES ORIENTEES .....	51
14. IMPACTS SUR LES SITES ET LES MONUMENTS HISTORIQUES .....	55
15. ANTI EOLIEN .....	68

---

Carte 1: Principales contraintes techniques et environnementales- Source VSB.....	6
Carte 2: Enjeux écologiques - Source: Auddice.....	7
Carte 3: Zones à dominante humide .....	7
Carte 4: Variante du projet à 6 éoliennes - Source: VSB .....	8
Carte 5: Variante du projet à 4 éolienne - Source: VSB .....	9
Carte 6: Localisation des points de mesurage acoustique.....	13
Carte 7: : Enjeux chauves souris - Source: Auddice .....	33
Carte 8: Enjeux avifaune - Source: Auddice.....	37
Carte 9: Nouvelle implantation proposée aux élus d'Amagne et à l'association Bien Vivre à Amagne.....	46
Carte 10: Carte de visibilité en bout de pales - Source: Etude Paysagère du projet éolien de Coucy - Géophom.....	52
Carte 11: Zone d'influence visuelle " hauteur apparente cumulée du projet" - Source: Géophom .....	59

---

Tableau 1: Champs électriques et magnétiques de quelques appareils ménagers et des lignes électriques – Source RTE.....	23
Tableau 2: Echelle de classification de l'intensité de l'impact – Source Auddice.....	30
Tableau 3: Synthèse des mesures et des impacts écologiques en phase de chantier – Source Auddice.....	31
Tableau 4: Synthèse des mesures et des impacts écologiques en phase d'exploitation – Source Auddice.....	31
Tableau 5: Enjeux chauves souris – Source: Auddice.....	33
Tableau 6: Estimation du coût du démantèlement – Sources: Nordex et VSB Group.....	41
Tableau 7: Estimation des recettes générées par le recyclage – Sources Nordex et VSB Group.....	41
Tableau 8: Historique de la médiation.....	47

---

Figure 1: Niveaux sonores illustrés – Source : <a href="http://www.bruitparif.fr">http://www.bruitparif.fr</a> .....	12
Figure 2: Emissions en équivalent CO2 en gramme/KWh d'énergie finale – Source ADEME.....	17
Figure 3: Courbe moyenne de la fréquence croisée au seuil d'audibilité.....	21
Figure 4: Source : Collectif d'auteurs sous la direction d'Erickson. A summary and comparison of bird mortality from anthropogenic causes with an emphasis on collisions....	28
Figure 5: Part de l'accroissement prévu entre 2018 et 2023 réalisée en 2020 – Source : développement-durable.gouv.....	49
Figure 6: Solaire photovoltaïque : nouveaux raccordements – Source SDES.....	50
Figure 7: Evolution de la puissance installée des énergies renouvelables en France – Source: ORE, Enedis, RTE et le Syndicat des énergies renouvelables (SER).....	50
Figure 8: Photomontage 32, depuis la vallée de l'Aisne entre les bourgs de Charbogne et d'Attigny – Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	60
Figure 9: Photomontage 35 depuis le site inscrit du Mont de Sery – Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	61
Figure 10: Photomontage 18, depuis l'entrée Sud du bourg de Thugny-Trugny – saison hivernale – Source: Géophom et Atelier des paysages.....	62
Figure 11: Photomontage 19 depuis l'Eglise classée de Thugny-Trugny – Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	63
Figure 12: Photomontage 19 bis de l'Eglise classée de Thugny-Trugny en perception rapprochée – Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	64
Figure 13: Photomontage 04 depuis l'entrée Sud du bourg de Doux – période hivernale – Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	65
Figure 14: Photomontage 09, depuis la traversée du bourg d'Amagne sur la D30 – Source Géophom et Atelier des Paysages.....	66
Figure 15: Photomontage 17, depuis l'Eglise abbatiale classée de Novy-Chevrières – Source: Géophom et Atelier des Paysages.....	67
Figure 16: Les 10 premières solutions pour lutter contre le réchauffement climatique d'après le rapport Drawdown.....	69



## 1. OPPOSITION AU PROJET

La population locale est globalement contre ce projet et ceci pour des raisons diverses qui seront relevées et étudiées dans les thématiques suivantes. Au travers de ces remarques, il ressort que la très grande majorité des personnes qui se sont manifestées ne sont pas contre l'éolien mais contre ce projet en particulier.

En remarque liminaire, il convient de rappeler que, comme tout projet d'aménagement, les gens qui se déplacent majoritairement sont les personnes opposées au projet.

### EFFET NIMBY

Les projets éoliens, tout comme de nombreux projets locaux à impacts potentiellement immédiatement négatifs pour les résidents subissent l'effet NIMBY.

Nimby est l'acronyme de l'expression anglaise « Not In My BackYard », qui signifie « pas dans mon arrière-cour »<sup>1</sup>. Ce terme, décrit l'opposition à un projet qui généralement à un intérêt général par les résidents locaux. Ceux-ci se positionnent non pas contre le projet en tant que tel ou pour ce qu'il représente mais parce que ce projet s'implantera près de chez eux.

Ainsi quel que soit le projet, sa localisation, sa distance aux habitations, le contexte local, VSB énergies nouvelles rencontre toujours des personnes qui se disent non opposées à l'éolien voire favorables mais opposées au projet qui les concerne.

Les quelques exemples de contribution ci-après le montrent :

« Mon habitation est à 590 m de la future éolienne pour toutes ces points et d'autres Je suis contre les éoliennes »

« Je suis contre l'installation futures des éoliennes proches des maisons dont je suis propriétaire et qui proviennent de ma famille maternelle depuis plusieurs années »

« Il y a suffisamment de place dans les Ardennes, dans des terrains loin de toutes agglomérations pour les installer. »

« Oui à l'écologie mais sûrement pas à l'installation d'éoliennes si près des habitations. »

« Je ne souhaite pas l'installation d'éolienne dans la zone concernée »

« Je suis favorable au projet éolien. Mais dans ce contexte-ci, les éoliennes sont réellement trop proches des habitations. Par conséquent je suis contre »



## 2. SATURATION PAYSAGERE ET PROXIMITE DES HABITATIONS

Dans cette thématique, la population pointe :

- la proximité des éoliennes du projet avec les habitations,
- la saturation paysagère.

On peut lire : « Nous sommes encerclés », « Pas d'éoliennes sous nos fenêtres », « Dans le sud des Ardennes on ne voit que ça », « Trop c'est trop ». Nombre de personnes ont le sentiment d'être encerclées dans un périmètre plus ou moins proche par des éoliennes.

### PROXIMITE DES HABITATIONS

#### Choix du site et de l'implantation

**Le choix du site dépend de plusieurs facteurs.** Ainsi, la zone d'implantation définie, celle à l'intérieure de laquelle une implantation était envisageable a été définie en regardant plusieurs critères préalables :

- Un potentiel de vent favorable,
- Une zone éloignée de plus de 500 m des habitations et zones urbanisables,
- Aucune servitude ou contrainte technique (aéronautique, hertzienne, etc.) ou environnementale rédhibitoire,
- Une compatibilité avec les documents d'urbanisme et documents de référence pour l'éolien,
- Un accord de la municipalité,
- Une possibilité de raccordement au réseau électrique,
- Une situation en dehors des zones de sensibilités maximales du Parc Naturel Régional,
- L'existence de pistes limitant les accès à créer,
- Et bien évidemment, l'absence de sensibilité patrimoniale majeure ou secondaire identifiée dans un rayon de 20 km autour du projet.

**Les implantations sont définies également en considérant également plusieurs critères,** notamment,

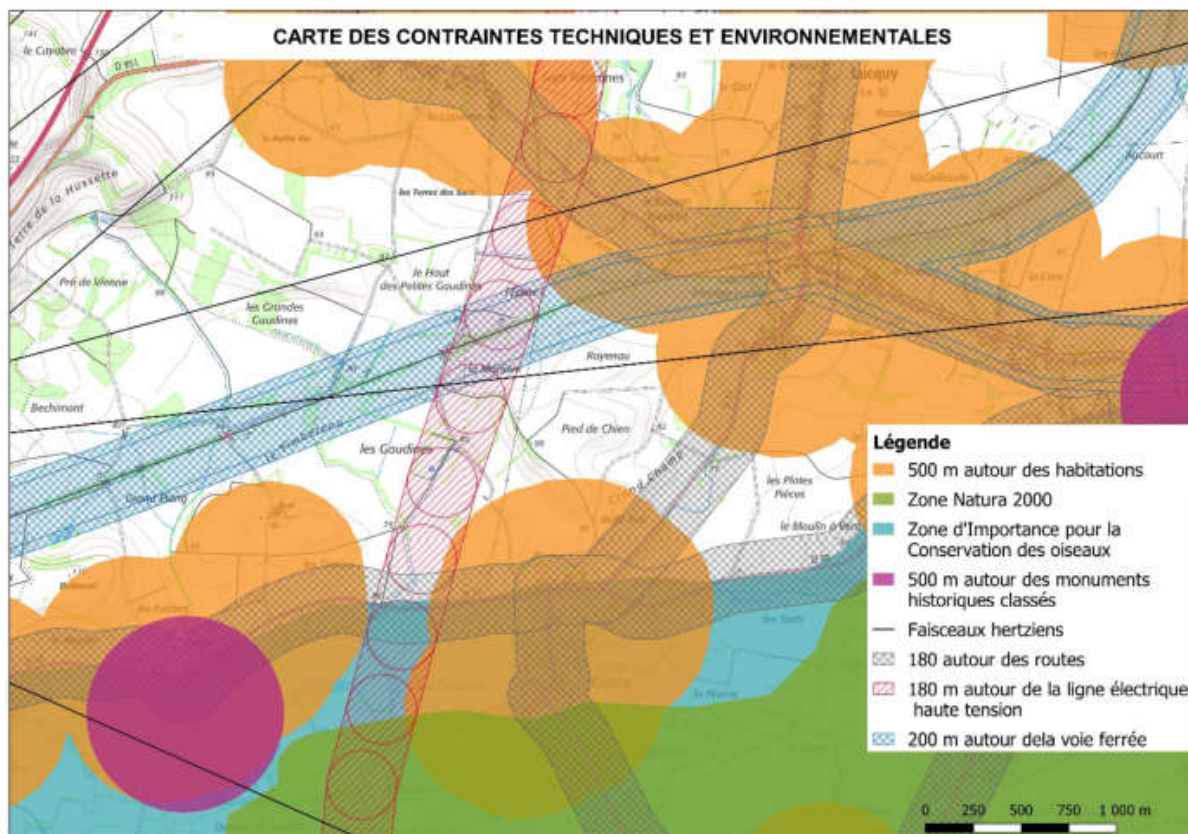
- Les impacts environnementaux (notamment écologiques, paysagers et acoustiques),
- Les accords fonciers,
- Les éloignements suffisants entre chaque machine pour limiter les effets de sillages.

Ainsi, pour définir une implantation, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de ces critères. L'arbitrage se fait de manière que d'une part, le projet soit réalisable techniquement, d'autre part, qu'il minimise l'ensemble des impacts environnementaux.

C'est de cette façon que VSB énergies nouvelles a travaillé pour définir une implantation.

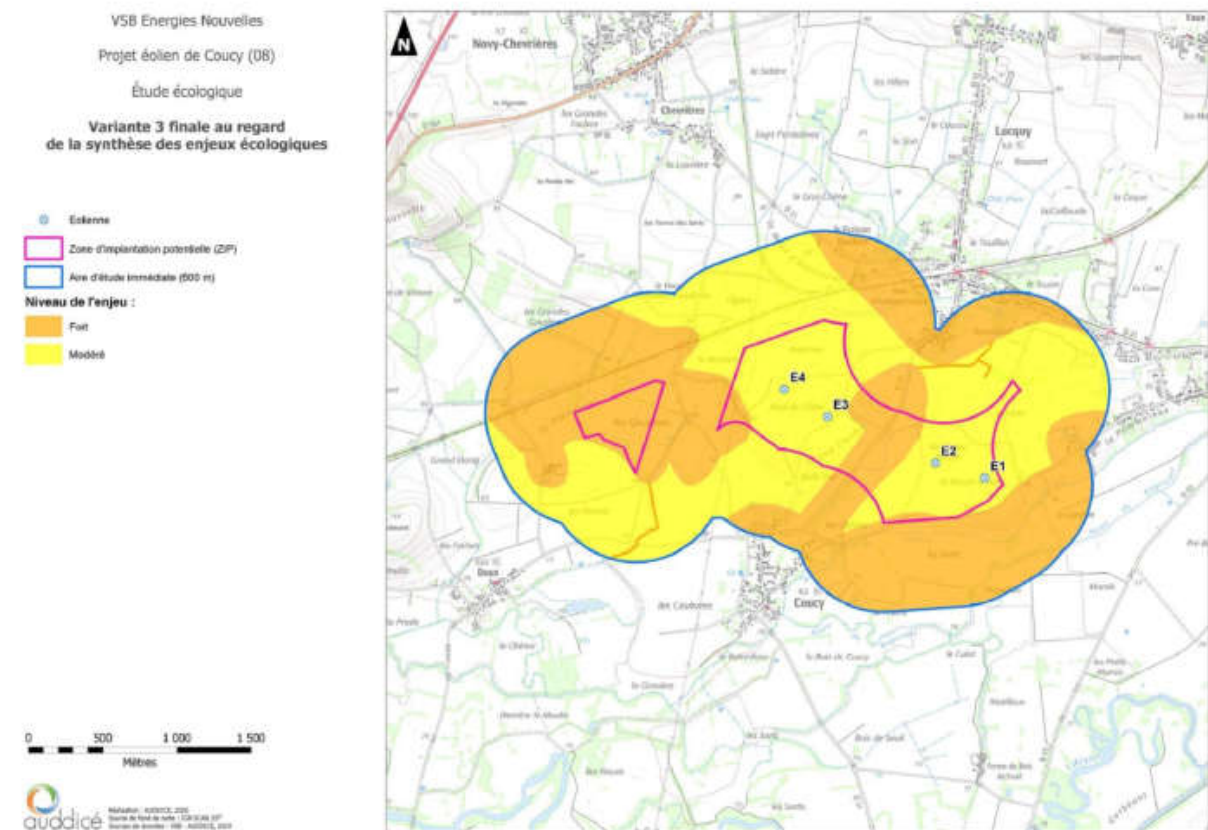
## Cas du projet de Coucy et proximité des habitations

La carte ci-après présente les contraintes techniques, réglementaires et environnementales qui ont permis de dessiner la zone d'implantation.

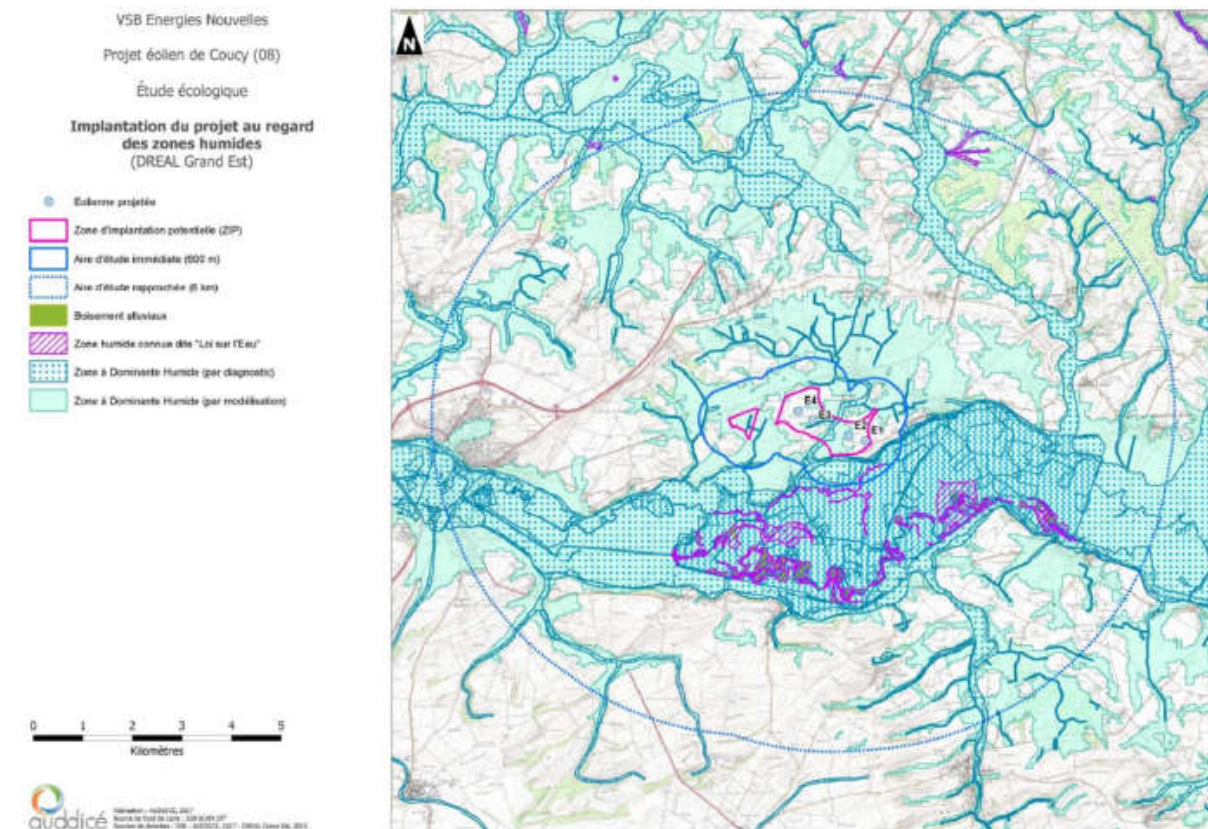


Carte 1: Principales contraintes techniques et environnementales- Source VSB

Les cartes ci-après représentent les enjeux écologiques définis par Auddice après une année complète d'études sur le terrain, d'une part, les zones humides ou à risque, d'autre part.



Carte 2: Enjeux écologiques - Source: Auddice



Carte 3: Zones à dominante humide



Le choix de l'implantation a donc été fait en concertation avec les bureaux d'études. D'un point de vue écologique, la zone est contrainte, d'une part par un couloir migratoire situé au centre de la zone représentant des enjeux forts, d'autre part, par la présence de zones humides.

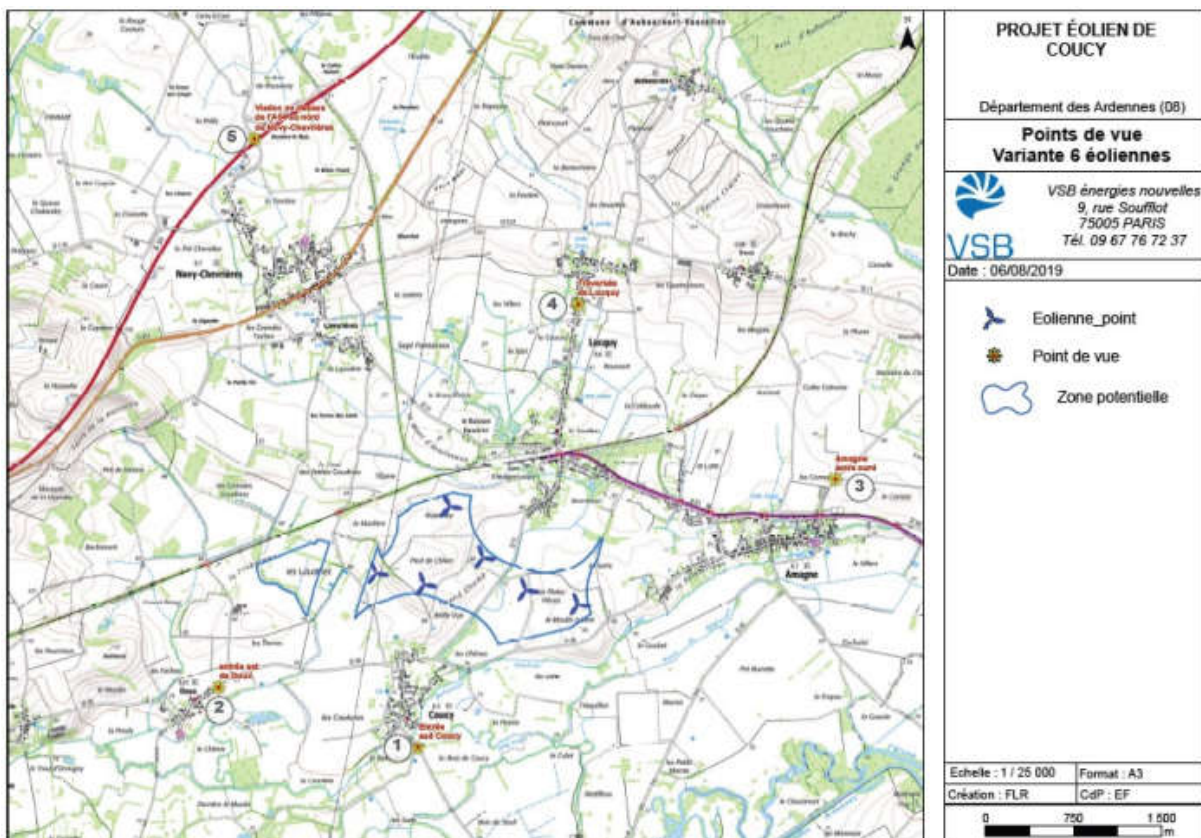
Plusieurs variantes d'implantation du projet ont été étudiées. En ne tenant compte que des aspects techniques, réglementaires et écologiques, le projet aurait pu accueillir 6 éoliennes (cf. variante 2). Néanmoins, les échanges avec le bureau d'études paysager a permis de réfléchir à une implantation qui pourra mieux s'intégrer dans le paysage, notamment au regard des résidents les plus proches.

L'analyse du bureau d'études Atelier des Paysages dans l'étude paysagère et patrimoniale est reprise ci-après :

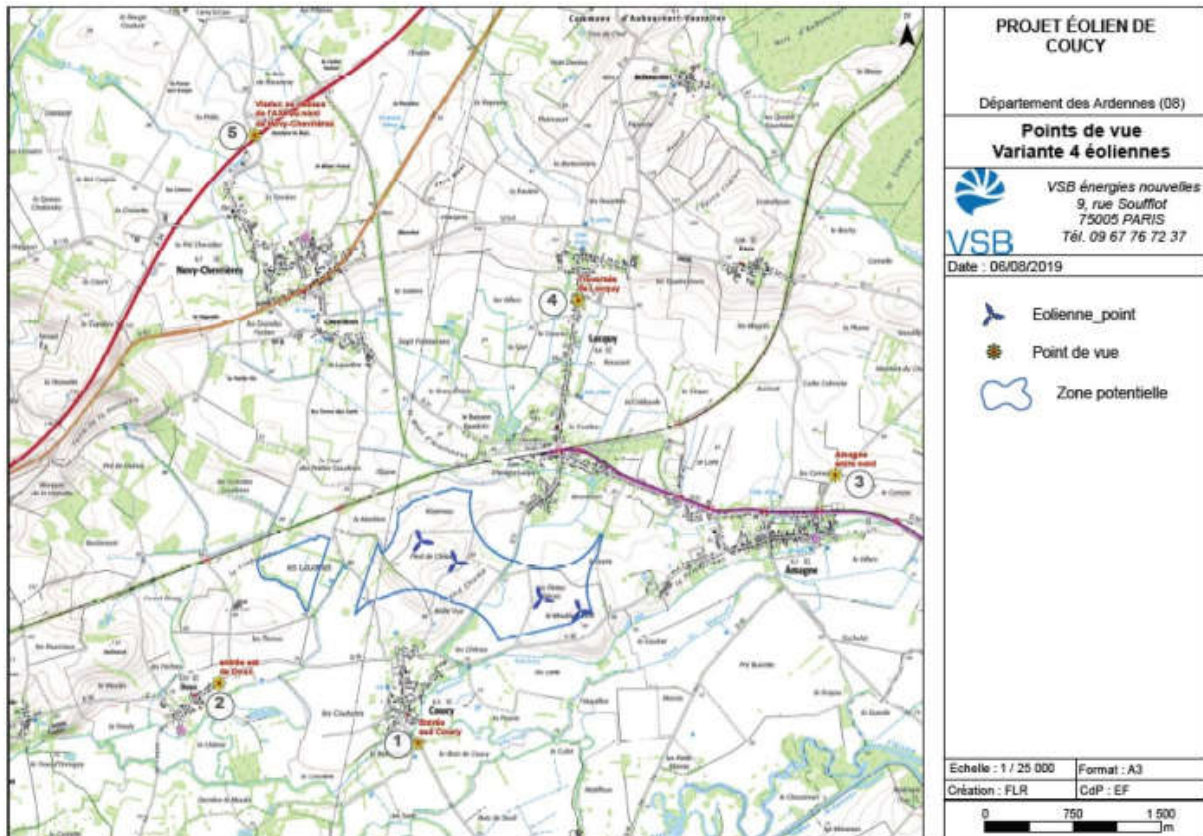
*Si la variante 2 répond aux principaux enjeux naturalistes, avec peu de réelle amélioration d'ordre patrimoniale et paysagère, la variante n°3 résulte principalement d'une optimisation d'implantation liée à des enjeux paysagers.*

**Ce scénario basé sur la réduction du projet à 4 éoliennes de 180m type VestasV150, 4,2MW, présente un intérêt paysager lié au cadre de vie, en optimisant encore plus l'éloignement des lieux de vie proches.**

*En rassemblant le projet sur une ligne de 4 éoliennes, réparties en 2 + 2 machines de part et d'autre de la D51 cette troisième variante s'attache à favoriser la lisibilité du projet dans un contexte paysager déjà complexe.*



Carte 4: Variante du projet à 6 éoliennes - Source: VSB



Carte 5: Variante du projet à 4 éolienne - Source: VSB

### Proposition de supprimer une éolienne et d'en reculer une autre

Les éoliennes de Coucy seront implantées à moins de 1000 m des habitations les plus proches, ce qui constitue un enjeu paysager pour les habitants de ces habitations les plus proches.

Il est évident que le projet viendra modifier le paysage des résidents les plus proches du parc. L'implantation a été réfléchi en conséquence. Ainsi, on remarquera que les éoliennes sont implantées globalement au centre de la zone de manière à maximiser l'éloignement à la fois des bourgs de Coucy, Amagne et Lucquy, communes les plus proches, et ce tout en respectant les autres contraintes. Par ailleurs, la définition de cette implantation s'est faite suite à des échanges avec le bureau d'étude paysager de façon que la composante éolienne s'intègre au mieux dans le paysage.

**Malgré tout, VSB énergies nouvelles ainsi que la commune de Coucy ont consenti à réfléchir à une nouvelle implantation permettant de réduire l'impact visuel notamment sur la commune d'Amagne et le secteur 2 de Coucy. Ainsi, accompagnés d'un médiateur indépendant et sur la demande de l'Association Bien Vivre à Amagne, ils ont proposé,**

- La suppression de l'éolienne la plus proche d'Amagne,
- Le décalage d'une seconde éolienne vers le Sud, l'éloignant ainsi d'Amagne et de Coucy 2.

Le temps de cette médiation, le développement du projet a été ralenti voire arrêté. Malheureusement, VSB énergies nouvelles et la commune de Coucy n'ayant reçu aucune réponse de l'association Bien Vivre à Amagne, cette proposition a été abandonnée.



**Pour plus de détails sur la médiation, se référer au point 11. MANQUE DE CONCERTATION**

## **ETUDE DE SATURATION**

### *Résumé de l'étude*

Une étude spécifique portant sur les questions d'encerclement et de saturation a été réalisée.

5 points de vue ont été étudiés et ont fait l'objet d'une carte d'encerclement. Compte tenu des limites de cet outil qui ne prend notamment pas en compte les éléments de paysages caractéristiques, végétaux, bâtis, les cartes d'encerclement ont été complétées par des photomontages.

Pour chacun des points étudiés, l'indice de densité est augmenté de 0,01 pts.

- Pour 3 de ces points cela n'est pas suffisant pour créer un effet de saturation,
- Un autre point est déjà situé dans une zone de saturation
- Enfin, le point concernant l'Entrée Sud de Coucy montre que le projet vient créer un effet de saturation.

Par ailleurs les photomontages tendent à montrer qu'une grande partie du contexte éolien restant assez éloigné, les effets de saturation perçus restent limités. L'impact visuel du projet est davantage lié au projet seul qu'à l'effet de saturation et celui-ci a été étudié dans l'étude paysagère et est maîtrisé.

**L'étude d'encerclement et de saturation complète est disponible en annexe.**

### 3. NUISANCES DIVERSES

Ces inquiétudes portent principalement sur les nuisances sonores et dans une moindre mesure sur la réception hertzienne. Beaucoup de personnes craignent d'être importunées par le bruit généré par les éoliennes.

#### NUISANCES SONORES

##### Aucun effet sanitaire reconnu

L'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) affirme que les données disponibles ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes. Les études scientifiques montrent que l'intensité du bruit éolien est faible et en-deçà de celles de la vie courante dans une habitation.

##### Un bruit réglementé

Le bruit généré par le fonctionnement des éoliennes entre dans le champ d'application de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La réglementation impose le respect de valeurs d'émergences globales en dB(A) ci-dessous dans les zones à émergences réglementées (ZER).

- L'infraction n'est pas constituée lorsque le bruit ambiant global en dB(A) est inférieur ou égal à 35 dB(A) chez le riverain considéré.
- Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB(A), l'émergence du bruit perturbateur doit être inférieure ou égale aux valeurs admissibles suivantes :
  - 5 dB(A) pour la période de jour (7h - 22h),
  - 3 dB(A) pour la période de nuit (22h - 7h).

En considérant les définitions ci-dessous :

Bruit Résiduel (noté BR) : correspond au niveau sonore sans le fonctionnement du parc éolien ;

Bruit Particulier (noté BP) : correspond au niveau sonore engendré uniquement par le fonctionnement du parc éolien ;

Bruit Ambiant (noté BA) : correspond au niveau sonore futur estimé avec le fonctionnement du parc éolien.

Par ailleurs, la réglementation impose des valeurs maximales du bruit ambiant mesurées en n'importe quel point du périmètre du plus petit polygone dans lequel sont inscrits les disques de centre de chaque éolienne et de rayon R égal à 1.2 fois la hauteur hors tout de l'éolienne :

$$R = 1.2 \times (\text{hauteur de moyeu} + \text{longueur d'un demi-rotor}).$$

Ces valeurs maximales sont fixées à 70 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit. Cette disposition n'est pas applicable si le niveau de bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Enfin, pour le cas où le bruit ambiant mesuré chez les riverains présente une tonalité marquée au sens de l'arrêté du 23 janvier 1997 (point 1.9 de l'annexe), sa durée d'apparition ne doit pas excéder 30 % de la durée de fonctionnement dans chacune des périodes de jour et de nuit.

Dans le cas où les seuils réglementaires sont dépassés, un bridage est mise en place

*Nota bene : En cas de plaintes de riverains, la réglementation ICPE permet au préfet de demander une expertise sur le site. Si celle-ci montre un non-respect de la réglementation, le parc peut être arrêté. Dans la pratique, il n'y a jamais eu d'arrêts de parcs pour cause de bruit.*

Enfin, il convient de rappeler que la législation française concernant l'éolien est l'une des plus strictes d'Europe.

### Le bruit généré par le parc éolien de Coucy

Ce paragraphe présente la synthèse de l'étude d'impact acoustique réalisée par le cabinet d'acoustique ORFEA acoustique.

#### Généralités

Le son peut être défini de deux manières :

- d'une manière objective : c'est le phénomène physique d'origine mécanique consistant en une variation de pression (très faible), de vitesse vibratoire ou de densité fluide, qui se propage en modifiant progressivement l'état de chaque élément du milieu considéré, donnant naissance à une onde acoustique (la propagation des ronds dans l'eau suite à un ébranlement de la surface est une bonne représentation de ce phénomène) ;
- d'une manière subjective : c'est la sensation procurée par cette onde. Elle est reçue par l'oreille, puis transmise au cerveau et déchiffrée par celui-ci. De toutes les ondes acoustiques, seules certaines peuvent être perçues par l'oreille : il s'agit des ondes dont la fréquence est comprise entre 20 Hertz (Hz) et 20 000 Hz (20 kHz). En-dessous de 20 Hz, on parle d'infrasons, et au-dessus de 20 kHz, on parle d'ultrasons.

D'une manière générale, les études ont montré que la sensibilité de l'oreille en fonction de la fréquence varie d'une personne à l'autre et dépend notamment de l'âge. L'oreille est beaucoup moins sensible aux basses fréquences, comprises entre 20 et 400 Hz, qu'aux fréquences moyennes et aiguës, qui correspondent à celles de la parole.

#### Etat initial

La campagne de mesure a eu lieu du mercredi 31 janvier 2018 au lundi 12 février 2018. En accord avec la société VSB ENERGIES NOUVELLES, la date de l'intervention a été déterminée en analysant les prévisions météorologiques sur le secteur d'étude qui annonçaient des vents de vitesses moyennes supérieures à 20 km/h sur plusieurs jours consécutifs. La pluviométrie annoncée était très ponctuelle et les quantités de précipitations inférieures à 2 mm sur une heure.

La carte suivante permet de visualiser l'emplacement des points de mesure ayant servi à la caractérisation de l'état initial acoustique.

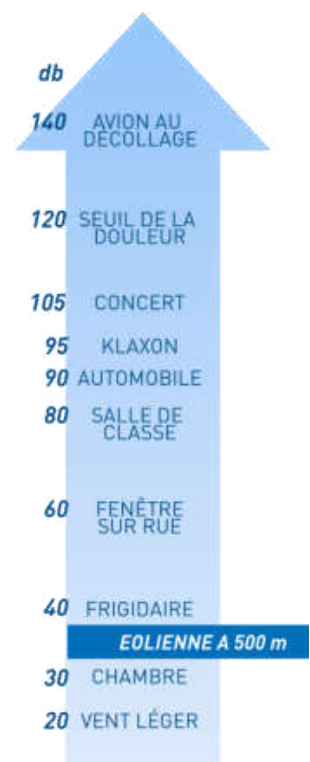
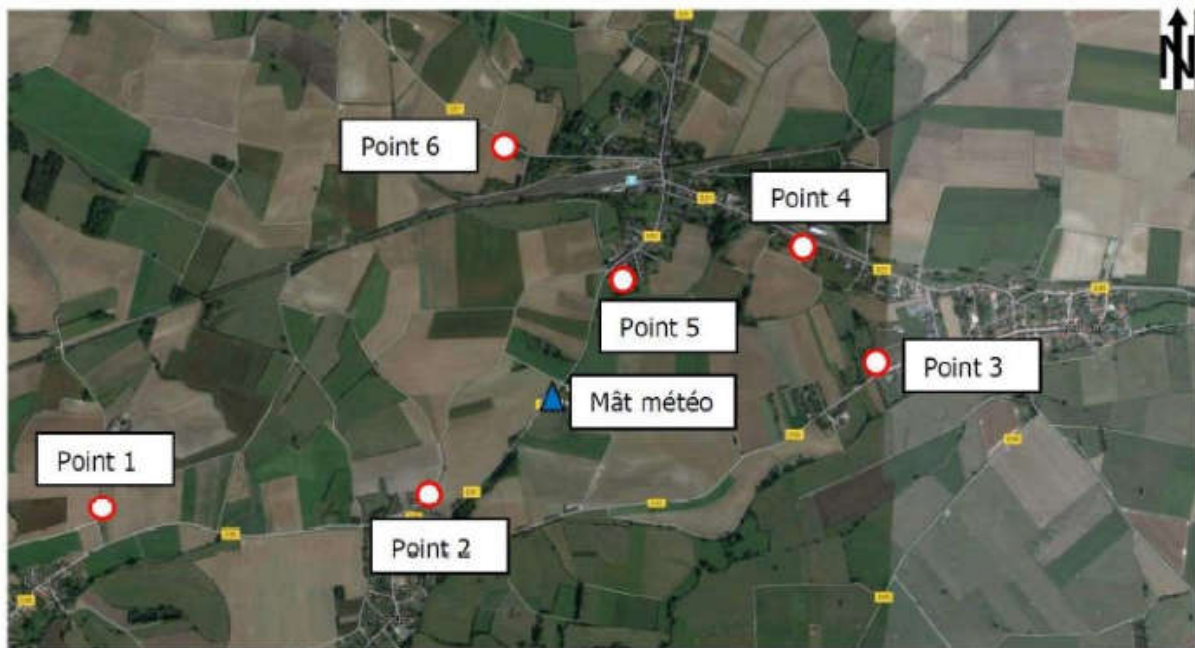


Figure 1: Niveaux sonores illustrés - Source : <http://www.bruitparif.fr>



Carte 6: Localisation des points de mesurage acoustique

### Résultats de l'étude d'impact

Les mesures réalisées dans l'état initial ont permis de caractériser les niveaux sonores pour le secteur de vent centré Ouest et Nord-Est en période hivernale.

Ouest :

- De jour, ils varient de 35,5 dB(A) à 40,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 3 m/s et de 39,0 dB(A) à 48,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 10 m/s.
- De nuit, les niveaux sonores varient de 25,5 dB(A) à 29,5 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 3 m/s, et de 38,0 dB(A) à 40,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 10 m/s.

Nord-est :

- De jour, ils varient de 36,0 dB(A) à 38,5 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 3 m/s et de 40,0 dB(A) à 42,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 10 m/s.
- De nuit, les niveaux sonores varient de 23,5 dB(A) à 29,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 3 m/s, et de 27,0 dB(A) à 32,0 dB(A) pour la classe de vitesse de vent centrée sur 10 m/s.

Sur la base de la campagne de mesure effectuée en période hivernale et des résultats de simulation des projets de 4 éoliennes, trois scénarii de projet ont été étudiés :

- Le scénario 1 concerne les éoliennes de type NORDEX N149 4,5 MW (STE). De jour, les émergences sonores calculées restent inférieures au seuil réglementaire en tout point quels que soient la vitesse du vent et le secteur de vent (ouest et nord-est). De nuit, certaines émergences sonores calculées sont supérieures au seuil réglementaire, selon les points et les vitesses de vent, pour les deux directions (ouest et nord-est) ;

- Le scénario 2 concerne les éoliennes de type VESTAS V150 4,2 MW (STE). De jour, les émergences sonores calculées restent inférieures au seuil réglementaire en tout point quels que soient la vitesse du vent et le secteur de vent (ouest et nord-est). De nuit, certaines émergences sonores calculées sont supérieures au seuil réglementaire, selon les points et les vitesses de vent, pour les deux directions (ouest et nord-est) ;
- Le scénario 4 concerne les éoliennes de type NORDEX N149 5,7MW (STE). De jour, les émergences sonores calculées restent inférieures au seuil réglementaire en tout point quels que soient la vitesse du vent et le secteur de vent (ouest et nord-est). De nuit, certaines émergences sonores calculées sont supérieures au seuil réglementaire, selon les points et les vitesses de vent, pour les deux directions (ouest et nord-est) ;

**Pour les scénarios étudiés, des plans de bridage ont été étudiés afin de corriger les dépassements d'émergence simulées. Aucun dépassement réglementaire n'est observé dans les simulations acoustiques.**

Toutefois, la proximité des émergences sonores vis-à-vis des seuils réglementaires et les incertitudes inhérentes à tout calcul et mesure acoustique, ainsi que les hypothèses prises doivent entraîner une vérification et une validation par une campagne de mesure à la mise en service du parc éolien.

Une campagne de mesures acoustiques sera réalisée à la mise en service du parc éolien. Si nécessaire, le fonctionnement des éoliennes sera adapté pour assurer le respect de la réglementation en vigueur.

## RECEPTION HERTZIENNE

Les nuisances générées par les éoliennes pour la réception des ondes électromagnétiques sont encadrées par l'article L. 112-12 du code de la construction et de l'habitation.

Cet article prévoit les dispositions suivantes :

*" Lorsque la présence d'une construction, qu'elle soit ou non à usage d'habitation, apporte une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments voisins, son propriétaire ou les locataires, preneurs ou occupants de bonne foi ne peuvent s'opposer, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, à l'installation de dispositifs de réception ou de réémission propres à établir des conditions de réception satisfaisantes. L'exécution de cette obligation n'exclut pas la mise en jeu de la responsabilité du propriétaire résultant de l'article 1384 du code civil.*

*Lorsque l'édification d'une construction qui a fait l'objet d'un permis de construire délivré postérieurement au 10 août 1974 est susceptible, en raison de sa situation, de sa structure ou de ses dimensions, d'apporter une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments situés dans le voisinage, **le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée.** Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation.*

*En cas de carence du constructeur ou du propriétaire, le Conseil supérieur de l'audiovisuel peut, après mise en demeure non suivie d'effet dans un délai de trois mois, saisir le président du tribunal de grande instance pour obtenir l'exécution des obligations susvisées."*



Ainsi en cas d'impact sur la réception télévisuelle suite à la construction du parc éolien de Coucy, les résidents sont invités à exiger qu'une solution soit trouvée. Le plus simple est de contacter VSB énergies nouvelles directement ou via la Mairie de Coucy pour un traitement rapide. Sinon, les résidents peuvent écrire un courrier au Préfet.

#### 4. PROBLEMES ECOLOGIQUES

Ces remarques concernent la pollution souterraine liée à la présence des blocs de bétons dans le sol de manière permanente et les pollutions environnementales sans en préciser les causes.

#### POLLUTION SOUTERRAINE ET ARTIFICIALISATION DES SOLS

Pour réaliser les massifs de fondation des parcs éoliens terrestres, il faut en moyenne 800 tonnes de béton par éolienne de plus de 3 MW. Le béton présent dans les fondations des éoliennes ne présente pas d'incidence particulière même sur des terres agricoles. Enfouies, ces fondations peuvent être assimilées à des gros blocs de rochers inertes qui ne polluent pas les sols.

**Quant au coulage du béton, il n'a pas non plus d'impact significatif sur la qualité des sols agricoles environnants, ni sur celle des eaux souterraines.** Les nappes phréatiques ne sont en effet pas affleurantes et les travaux s'effectuent avec les précautions d'étanchéité nécessaires pour éviter le transfert de substances indésirables aux nappes. Avant de couler la fondation, l'étanchéité est assurée par un béton de propreté en guise de semelle. Le rinçage des toupies de béton se fait sur géotextile de manière à récupérer et évacuer les jus (laitances). Enfin, concernant les opérations de coulage de béton, les volumes injectés sont vérifiés et enregistrés afin de déceler toute surconsommation accidentelle.

Selon l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM), la production nationale annuelle de béton prêt à l'emploi est comprise entre 35 et 40 millions de mètres cubes. Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de janvier 2020 prévoyant un rythme moyen d'environ 1 800 MW d'éolien installé chaque année dans les dix années à venir, cette consommation annuelle de béton atteindrait alors environ 250 000 m<sup>3</sup> par an, soit 0,7% de la production nationale de béton.

La durée de vie d'une éolienne est de 20 à 30 ans. En France, la réglementation précise, dans un article du Code de l'Environnement, que l'exploitant est responsable de la remise en état du site. Le béton armé des fondations peut être facilement recyclé : trié, concassé et déferraillé il est réutilisé sous la forme de granulats dans le secteur de la construction. Une éolienne se recycle à plus de 90% .

Les installations éoliennes permettent des co-usages des sols, notamment production agricole ou élevage. D'ailleurs, la très grande majorité du parc éolien français (83 %) est installée sur des zones agricoles. Il représente environ 1,5% des terres agricoles françaises contre 7 % pour les routes et transports et 47 % pour l'habitat individuel, d'après la FEE. L'impact de l'implantation d'éoliennes sur les surfaces agricoles est négligeable sur l'activité agricole. La surface liée à l'implantation de l'éolienne et les chemins d'accès est estimée à 583 ha selon l'ADEME.

## POLLUTIONS ECOLOGIQUES

### L'éolien, une des énergies les moins émettrices de gaz à effets de serre

Pour lutter efficacement, nous devons changer d'énergie et en consommer moins. L'éolien est une des énergies les moins émettrices de GES sur l'ensemble de son cycle de vie, notamment, une éolienne n'émet aucun GES lorsqu'elle produit de l'électricité.

Les énergies renouvelables et le nucléaire, contrairement aux autres énergies fossiles n'émettent pas de CO<sub>2</sub> lorsqu'ils sont en fonctionnement pour produire de l'électricité. Néanmoins leur bilan carbone n'est pas nul si l'on prend en compte la construction des parcs, le transport du matériel, l'entretien et le démantèlement. Le graphique ci-après rend compte des émissions de CO<sub>2</sub> pour différentes sources d'énergie en considérant ces différents éléments<sup>1</sup>

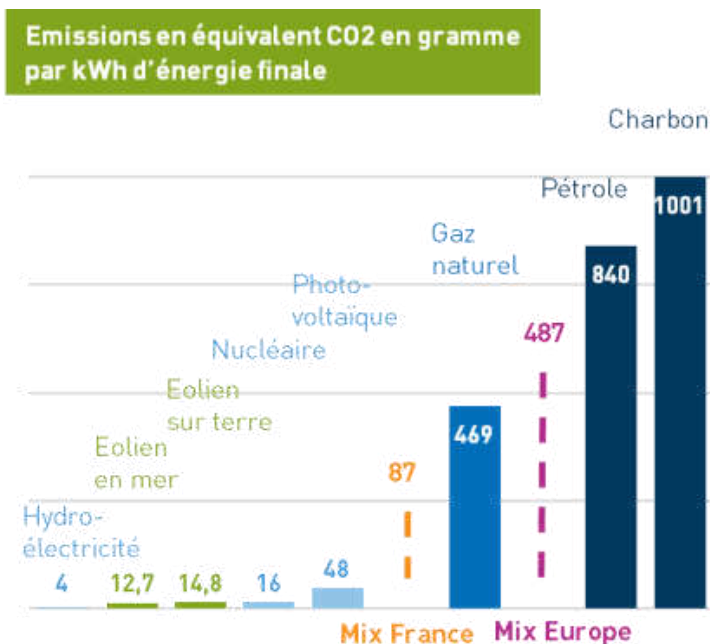


Figure 2: Emissions en équivalent CO<sub>2</sub> en gramme/KWh d'énergie finale - Source ADEME

### L'éolien ne pollue pas

Le développement des énergies renouvelables ne permet pas uniquement de lutter contre le réchauffement climatique mais également de réduire fortement les effets néfastes de la pollution de l'air et donc d'améliorer la santé des humains.

L'énergie éolienne, contrairement aux énergies fossiles, ne rejette aucune particules fines dans l'atmosphère, elle contribue donc à améliorer la qualité de l'air. Elle ne pollue pas les sols et les milieux aquatiques, car elle ne génère aucun déchet dangereux pour la santé ou l'environnement.

Ainsi, comme présenté dans l'étude d'impact, les seuls quelques impacts possibles sur la qualité de l'air concernent la phase chantier.

Résumé de l'étude d'impact :

*[Ces impacts] correspondent principalement à la consommation d'hydrocarbures par les véhicules acheminant le matériel et par les engins de chantier (engins d'excavation, de terrassement, de levage, groupe électrogène).*

*Plus rarement, en période sèche, les engins de travaux peuvent soulever des poussières impactant la qualité de vie des riverains ou la circulation sur les axes avoisinants, notamment durant les premiers mois de travaux lors de la phase de préparation du site.*

<sup>1</sup> Source : ADEME : [https://bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD\\_DOC\\_FR/index.htm?renouvelable.htm](https://bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?renouvelable.htm)

<sup>2</sup> Source : Etude d'impact environnemental du projet éolien de Coucy – Auddice, pp 17-118

*Le décaissement des fondations entraînera effectivement la mise en suspension de poussières. Toutefois, le site étant implanté dans des zones faiblement urbanisées, les impacts sur la population seront faibles et limités dans le temps*  
[..]

[Malgré tout pour éviter ces impacts], les dispositions suivantes seront mises en œuvre (liste non exhaustive) :

- limiter la vitesse de circulation des engins sur les pistes de chantier ;
- arroser ces pistes par temps sec, sans omettre de récupérer et de traiter les eaux de ruissellement chargées de particules si nécessaire, avant de les remettre dans le milieu naturel ;
- pas de transfert de matériaux par vent fort.

Avec la mise en place de ces mesures, l'impact négatif temporaire du chantier sur la qualité de l'air sera négligeable.

[...]

En phase d'exploitation, le fonctionnement d'une éolienne ne rejette aucun déchet ni polluant.

D'une façon globale, l'utilisation de l'énergie éolienne, énergie renouvelable, a des effets positifs sur l'amélioration de la qualité de l'air, en ne produisant aucun rejet dans l'atmosphère. Le recours aux énergies renouvelables cherche, à terme, à réduire la production d'énergie à partir des énergies fossiles émettrices de polluants.

---

<sup>3</sup> Etude d'impact du projet éolien de Coucy – Source : Auddice

## 5. PROJET A BUT UNIQUEMENT FINANCIER

Plusieurs intervenants estiment que le but premier des élus locaux et du maître d'ouvrage ne soit pas écologique mais purement financier.

### INTERETS DES ELUS

De nombreuses contributions font référence au fait que l'une des motivations principales de la commune pour développer un projet éolien sur son territoire porte sur les retombées économiques. Ces contributions sont formulées sous la forme d'accusation alors que ce positionnement est assumé depuis le début par M. Potier, Maire de Coucy, ainsi qu'en témoigne sa contribution<sup>4</sup>.

**Un projet dont les bénéfices attendus viendront réduire la facture d'assainissement collectif des habitants :**

*Le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Coucy a débuté en 2016. A l'époque, il s'agissait de trouver des revenus complémentaires qui devaient notamment permettre de contribuer au financement de la construction et du fonctionnement de l'assainissement collectif sur la commune. En effet, bien que le niveau des subventions obtenues soit tout à fait correct, le reste à charge, facturé sous la forme de redevance, restera une charge financière importante pour nombre de foyers. Il est à rappeler qu'en moyenne, les foyers de Coucy ont un revenu de 1827 €, soit 21 % en dessous de la moyenne nationale. Les retombées financières attendues (75 000 € par an) pourraient permettre de réduire par deux le montant de la redevance payé par les habitants tout en préservant des ressources pour d'autres projets communaux.*

[..]

**Des enjeux politiques qui pourraient avoir exercé une influence sur l'opinion**

*Ce n'est que 4 ans après le lancement des études que la municipalité d'Amagne s'est indignée avec force et détermination contre le projet. Cette contestation a débuté juste avant les élections municipales et intercommunales. Je ne peux pas croire que pendant 4 ans, malgré la communication menée, malgré les antennes de mesures implantées, ce projet était inconnu des communes riveraines.*

[..]

*Je peux parfaitement comprendre qu'une partie de la population locale soit contre le projet car c'est vrai que ces éoliennes seront visibles par nombre de foyers. Je respecte la position de chacun. En revanche, les enjeux politiques ne doivent pas rentrer en compte dans ce débat qui est important pour le futur.*

*Au quotidien, des habitants me font part de leurs difficultés financières : « ne nous augmentez pas les impôts, M. le Maire ». L'actualité nous rappelle aussi à la réalité avec un besoin de dépendance énergétique accru et avec l'augmentation significative des coûts de l'énergie.*

---

<sup>4</sup> Contribution de M. Potier, Maire de Coucy à l'enquête publique



*Aujourd'hui nous proposons une solution qui permettra de réduire le coût de l'assainissement pour les habitants, de renforcer les finances de la commune et de contribuer à l'indépendance énergétique voulue par le gouvernement. Et si le projet de loi en faveur de la réduction du coût de l'énergie pour les populations à proximité des sources de production aboutit, cela sera un nouvel avantage pour notre territoire.*

## **INTERET DE VSB ENERGIES NOUVELLES**

La demande d'Autorisation Environnementale pour le projet de Coucy est portée par 'EOLIENNES DE COUCY SAS', société de projet filiale à 100% de VSB énergies nouvelles, constituée dans le but de porter le développement, le financement, la construction et l'exploitation du parc sur la commune éponyme.

A travers cette société de projet, VSB énergies nouvelles assume les risques financiers de ce projet de parc éolien à la hauteur de leur participation au sein de la société de projet. Une fois les autorisations administratives acquises, VSB énergies nouvelles s'engage à apporter les fonds nécessaires au financement du développement et de la construction de ce projet. Par ailleurs, VSB énergies nouvelles a également vocation à assurer la gestion technique et administrative du futur parc éolien pour le compte de la société de projet.

Le développement et la construction d'un parc éolien nécessitent l'investissement de plusieurs millions d'euros. Evidemment, pour qu'une entreprise puisse être pérenne, comme toute autre organisation ou comme un ménage il est nécessaire que les entrées d'argent soient au moins équivalentes aux sorties. La question financière se pose en ces termes.

Chez VSB énergies nouvelles, nous sommes tous convaincus de la nécessité de mettre un terme au recours aux énergies fossiles, nous sommes tous convaincus que l'éolien et le photovoltaïque notamment sont des énergies essentielles qui doivent être développées pour parvenir à un mix énergétique durable. L'éolien est économiquement efficient et écologiquement soutenable. Pour reprendre les mots du Comité de Direction<sup>5</sup>,

*Chez VSB énergies nouvelles, nous avons - chevillée au corps - l'envie de participer à un avenir énergétique durable et responsable. Le vent et le soleil sont des sources inépuisables d'énergie. Nous permettons chaque jour que ces sources d'énergie produisent une électricité verte au plus proche des consommateurs et dans le respect des territoires !*

## **INTERETS DE L'EOLIEN**

**Les intérêts de l'énergie éolienne sont développés au point 15. ANTI EOLIEN**

---

<sup>5</sup> Source : VSB énergies nouvelles

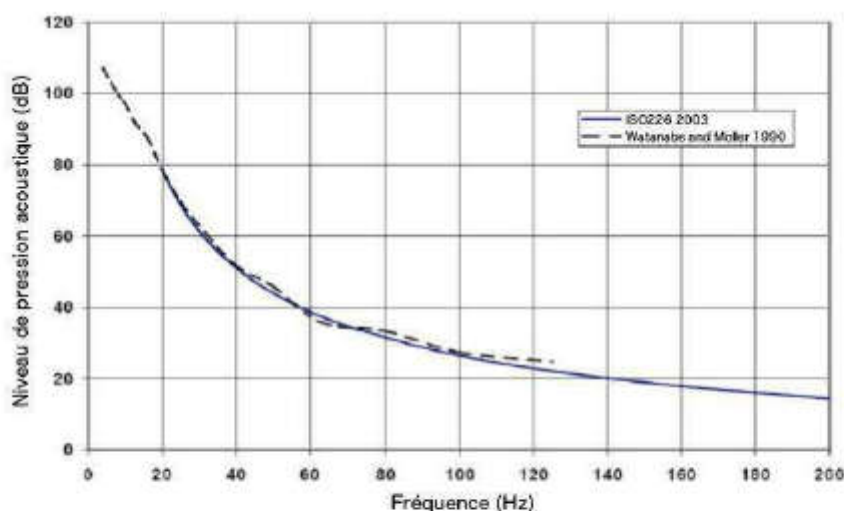
## 6. RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE ET ANIMALE

Nombres d'intervenants s'inquiètent sur les répercussions, à long terme, connues et inconnues à ce jour de la présence des éoliennes sur la santé humaine et animale.

### RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE

#### Infrasons

L'audibilité des infrasons a été mesurée sur des personnes dans des chambres spéciales jusqu'à une fréquence de 4 Hz. La figure suivante décrit la courbe moyenne obtenue d'après les travaux de Watanabe et Möller à partir de 4 Hz et les résultats selon l'ISO 226 à partir de 20 Hz.



	4 Hz	10 Hz	20 Hz	63 Hz	125 Hz
Seuil d'audibilité en dB	110	100	80	37	25

Figure 3: Courbe moyenne de la fréquence croisée au seuil d'audibilité

A la demande du ministère de l'écologie, l'Anses a mené une expertise sur les effets des infrasons et des basses fréquences des parcs éoliens, elle est publiée en mars 2017 :

« L'Anses rappelle que les éoliennes émettent des infrasons (bruits inférieurs à 20 Hz) et des basses fréquences sonores. Il existe également d'autres sources d'émission d'infrasons qui sont d'origine naturelle (vent notamment) ou anthropique (poids-lourds, pompes à chaleur, etc.). Les campagnes de mesure réalisées au cours de l'expertise ont permis de caractériser ces émissions pour trois parcs éoliens.

De manière générale, les infrasons ne sont audibles ou perçus par l'être humain qu'à de très forts niveaux. À la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500 m) prévue par la réglementation, les infrasons produits par les éoliennes ne dépassent pas les seuils d'audibilité. Par conséquent, la gêne

<sup>6</sup> Source : <https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-%C3%A9oliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf>

liée au bruit audible potentiellement ressentie par les personnes autour des parcs éoliens concerne essentiellement les fréquences supérieures à 50 Hz. »

L'académie de Médecine également souligne que le rôle des infrasons, souvent incriminé, peut être raisonnablement mis hors de cause à la lumière des données physiques, expérimentales, et physiologiques. La gamme des fréquences perçues par l'oreille humaine s'étendant de 20 à 20 000 Hz, les basses fréquences sont - arbitrairement - comprises entre 100 et 20 Hz et les infrasons au-dessous.

### Champs électromagnétiques

Dans le cas des parcs éoliens, les champs électromagnétiques sont principalement liés au(x) poste(s) de livraison et aux câbles souterrains. Sachant que les matériaux courants, comme le bois et le métal, font écran aux champs électriques et que les conducteurs de courant depuis l'éolienne jusqu'au point de raccordement au réseau sont isolés ou enterrés, le champ électrique généré par une éolienne dans son environnement peut être considéré comme négligeable. De même on écartera les risques pour les travailleurs étant donné que toute intervention se fait sur une machine à l'arrêt.

En revanche, on considère ici l'exposition des travailleurs et du public au champ magnétique produit par l'éolienne. Celui-ci n'étant pas arrêté par la plupart des matériaux courants, il est émis en dehors des machines.

Cependant, le champ magnétique créé par les éoliennes est très faible. Il est directement lié à la tension du courant circulant ainsi qu'à l'environnement dans lequel les câbles de raccordement sont posés (air libre, ou sous terre). Or, tous les câbles de raccordement électriques sont enterrés à plus de 80 cm et la tension du courant électrique produit par l'éolienne se situe entre 690 Volts à la sortie de la génératrice et 20 000 Volts à la sortie du transformateur de l'éolienne.

Il s'agit de niveaux de tension relativement faibles (on parle de moyenne et basse tension). Cela n'a aucune commune mesure avec la tension (et donc le champ magnétique) généré par des lignes aériennes de transport à 400 000 V ou par des antennes GSM.

RTE, dans sa politique de développement durable et ses programmes de recherche, informe les maires de France qu'à l'aplomb d'une ligne très haute tension de 400 kV, le champ magnétique a une valeur de 30 microteslas et de 1 microteslas à 100 mètres. Ces valeurs sont nettement inférieures aux seuils d'exposition réglementaires.

Selon l'article 6, section 2, de l'arrêté du 26 août 2011, les habitations ne doivent pas être exposées à un champ magnétique supérieur à 100 microteslas à 50 – 60 Hz.

Les valeurs caractéristiques électriques d'une éolienne étant en-dessous de celles caractérisant une ligne électrique très haute tension, les valeurs du champ magnétique le sont également.

Le champ magnétique généré par l'installation du projet éolien sera donc fortement limité et sous les seuils d'exposition préconisés. Cette très faible valeur à la source sera d'autant plus négligeable à plus de 2 000 mètres, distance à laquelle se situe la première habitation.

Source	Champ électrique (en V/m)	Champ magnétique (en microteslas)
Réfrigérateur	90	0,30
Grille-pain	40	0,80
Chaîne stéréo	90	1,00
Lignes à 90 000 V (à 30 m de l'axe)	180	1,00
Micro-ordinateur	négligeable	1,40
Liaison souterraine 63 000 V (à 20 m de l'axe)		0,20

Tableau 1: Champs électriques et magnétiques de quelques appareils ménagers et des lignes électriques – Source RTE

### Effet nocebo

Il s'agit de l'inverse de l'effet placebo, consistant en l'induction psychologique d'une douleur ou d'une doléance. Cet effet semble bien pouvoir s'appliquer aux infrasons. Une étude néozélandaise conduite en double aveugle a comparé les effets d'une exposition de 10 minutes soit à une stimulation placebo (c'est-à-dire au silence), soit à des infrasons, sur des sujets recevant préalablement une information soulignant soit les méfaits, soit l'innocuité de ces derniers. Seuls les sujets ayant reçu les informations négatives rapportèrent des symptômes, qu'ils aient été ou non soumis à l'exposition aux infrasons. Cette expérience souligne le rôle éventuellement négatif de certains médias et autres réseaux sociaux. En d'autres termes, la crainte de la nuisance sonore serait plus pathogène que la nuisance elle-même

### Un effet positif sur la qualité de l'air

**Se référer au point 4. PROBLEMES ECOLOGIQUES**

## RISQUES POUR LA SANTE ANIMALE

### Biodiversité

**Se référer au point 8. IMPACTS NEGATIFS SUR LA BIODIVERSITE**

### Infrasons et élevage

La France compte aujourd'hui plus de 8 000 parcs éoliens, majoritairement en milieu rural et donc souvent situés à proximité de terres agricoles et d'élevages. **Aucun impact n'a été relevé sur les élevages à proximité des parcs éoliens.**

Une des affaires les plus médiatisées concerne le parc éolien des Quatre Seigneurs sur les communes de Puceul, Abbaretz, Nozay et Saffré, mis en service en 2012, où plusieurs riverains dont deux exploitants agricoles signalent des troubles de leur santé ou des mortalités ou maladies au niveau de leurs élevages de bovins. Ces dernières années, de nombreuses investigations (sur les champs électriques, électromagnétiques, études vétérinaires...) ont déjà été diligentées à la demande de l'administration. Mais, ces études n'ont jusqu'à présent pas démontré de lien de causalité entre les troubles constatés sur ces élevages de bovins et le fonctionnement du parc éolien.

A noter qu'une parution récente de l'ANSES conclut à un lien entre « *Troubles dans deux élevages bovins : le lien avec les éoliennes est hautement improbable* »<sup>8</sup>.

En outre, bien qu'il n'existe que peu d'études à l'heure actuelle, il ressort des analyses déjà publiées, que des éoliennes situées à proximité de zones d'élevages ne permettent pas d'attester d'effets sur les bovins. L'étude menée par l'ANSES en août 2015<sup>9</sup> conclut à ce stade que « *L'immense majorité des résultats des essais de terrain, conduits à proximité de lignes HT/THT ne montre pas d'effet détectable des CEM (champs électromagnétiques) sur les performances et la santé des bovins* » et « *Chez les bovins, les publications ne montrent pas d'effets majeurs ou univoques sur la fertilité, la production laitière et la santé dans les exploitations exposées en conditions non contrôlées ou semi-contrôlées.* »

---

<sup>8</sup> <https://www.anses.fr/fr/content/troubles-dans-deux-%C3%A9levages-bovins-le-lien-avec-les-%C3%A9oliennes-est-hautement-improbable>

<sup>9</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail (ANSES) – Conséquences des champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences sur la santé animale et les performances zootechnique – Août 2015 – [Disponible sur : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANT2013sa0037Ra.pdf>]



## 7. FAIBLESSE DE LA PRODUCTION ET PERFORMANCES CONTESTEES

Parmi ces remarques on peut lire que la production énergétique de ce projet est au final très faible par rapport aux coûts financiers engendrés, aux nuisances diverses et aux impacts négatifs occasionnés. De plus, certains contributeurs doutent de la véracité des chiffres avancés par le maître d'ouvrage sur la production réelle de ce projet.

### PRODUCTION ET PERFORMANCE DE L'EOLIEN

D'après RTE, la production d'électricité d'origine éolienne a représenté 36,8TWh en 2020, soit une baisse de 7 % par rapport à 2020 et une hausse de 9% par rapport à 2019. Les conditions de vent défavorables au cours de l'année 2021 expliquent le recul par rapport à 2020.

Le facteur de charge d'une unité de production électrique est le ratio entre l'énergie qu'elle produit sur une période donnée et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette même période si elle avait constamment fonctionné à puissance nominale. Les éoliennes tournent 80 % du temps mais à des vitesses variables suivant la puissance du vent. En 2021, le facteur de charge éolien moyen s'est établi à 22,6%. Il est également en baisse par rapport à 2020 où il avait atteint 26,3%.

Le taux de couverture moyen par la production d'origine éolienne est de 7,7 % en 2021 contre 8,7 % en 2020 et 7,3 % en 2019. Le taux de couverture de la consommation en 2021 a atteint son maximum le samedi 2 octobre à 18h30 avec une valeur de 31,4%

Plus précisément, concernant le parc éolien de Coucy, la production annuelle estimée par VSB énergies nouvelles est d'environ 33 000 MWh soit la consommation d'électricité d'environ 7 000 foyers (hors chauffage électrique et Eau Chaude Sanitaire). En se basant sur les chiffres de la CRE, la consommation électrique moyenne par an et par foyer en France peut être évaluée à 4 774 kWh1.

Concernant le parc éolien de Coucy, une étude de vent a permis de récupérer les données de vent sur une année complète sur la zone. Ces données court terme ont été croisées avec des données long terme pour obtenir le productible précis du parc. Les différentes pertes de productibles liées aux effets de sillage entre les éoliennes, à la maintenance et aux bridages environnementaux ont été appliqués. C'est ainsi que le calcul du productible du parc a pu être effectué.

### PERFORMANCE VS INTERÊT DE L'EOLIEN

#### Bienfaits de l'énergie éolienne

Les bienfaits environnementaux, sociaux et économiques de l'énergie éolienne sont maintenant connus et reconnus : elle n'émet ni déchet ni gaz à effet de serre, et convertit en électricité une ressource abondante, gratuite et illimitée à l'échelle humaine : le vent.

L'électricité éolienne est parfaitement accueillie sur le réseau français, de plus cette production suit notre consommation : le vent souffle plus souvent en hiver, cette saison étant celle où la demande est la plus forte.

Contrairement aux énergies fossiles (pétrole, charbon, ...) les énergies renouvelables ne nécessitent pas d'extraction ni de transformation pour être utilisée. Augmenter la part

d'énergies renouvelables dans le mix énergétique entraîne donc une baisse de la consommation globale.

C'est aussi l'une des sources de production d'électricité permettant de parvenir à moindre coût à la réalisation des objectifs que s'est fixée la France pour 2030 : 40 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale dont 23 % d'origine éolienne.

Enfin, un parc éolien prend peu de temps à construire et à démonter, et son démantèlement garantit la remise en état du site original.

### Besoins en électricité

D'après RTE les besoins en électricité vont légèrement augmenter à l'horizon 2030. Effectivement, bien que la sobriété énergétique et l'augmentation de l'efficacité énergétique vont permettre de faire des économies, la décarbonation de notre système va porter de nombreux secteurs auront de plus en plus recours à l'électricité, c'est notamment le cas des transports, de l'industrie et du bâtiment. Ainsi, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité haute tension français anticipe une augmentation modérée de la consommation d'électricité en 2030 (+ 5 % par rapport à 2019).

Les trajectoires étudiées distinguent trois périodes, avec une tendance de fond à la restauration des marges dès lors que les principes de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie sont bien mis en œuvre :

- Vigilance jusqu'en 2024. Les marges sont faibles en raison d'une disponibilité dégradée du parc nucléaire (conséquence de la crise sanitaire et des décalages de travaux de maintenance), du retard de l'EPR de Flamanville et des retards accumulés sur les nouveaux moyens de production renouvelables (principalement les parcs offshore et la trajectoire solaire, l'éolien terrestre dans une moindre mesure). L'hiver 2021-2022 présente un profil similaire à celui de l'hiver passé et sera placé sous « vigilance particulière ».
- Transition de 2024 à 2026. Le système électrique retrouve des marges d'exploitation acceptables, sans toutefois être confortables. La mise en service de l'EPR de Flamanville, des parcs offshore et des énergies renouvelables terrestres ainsi que le développement de l'effacement de consommation et des interconnexions contribuent à cette amélioration.
- Nette amélioration de 2026 à 2030 : les scénarios étudiés conduisent à augmenter les marges et le niveau de sécurité d'approvisionnement par rapport à aujourd'hui, renforçant la résilience du système électrique à des aléas climatiques ou industriels.

A noter que ce rapport publié en mars 2021 ne tient pas compte de la guerre en Ukraine. Celle-ci est venue accentuer les tensions pour l'hiver 2022 du fait de la chute de l'approvisionnement gazier par la Russie.

### Engagements de l'Etat

C'est pour ces raisons que l'Etat s'est engagé à développer cette énergie depuis la promulgation de la loi sur la Transition Energétique en 2015.

Le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique, a attribué en 2018 des objectifs pour la filière éolienne. Pour l'éolien terrestre, la puissance installée devra

atteindre 24,6 GW à fin 2023. A l'horizon 2028, ce seront 34,1 GW pour une option basse, et 35,6 GW pour une option haute qui devront être implantés en France métropolitaine, soit une augmentation de capacité de près de 92 % d'ici 6 ans

### **REMISE EN CAUSE DE LA SINCERITE DU PORTEUR DE PROJET CONCERNANT LA PRODUCTION DU PARC**

Le calcul de productible précis permet à VSB énergies nouvelles de s'assurer de la rentabilité du parc. Cette donnée est donc primordiale pour assurer la pérennité économique de l'entreprise. Cette donnée est également celle qui est transmise au secteur bancaire pour l'octroi d'un prêt. A aucun moment il n'est dans l'intérêt de VSB énergies nouvelles de mentir sur ces chiffres. Un parc éolien qui ne permettrait pas au minimum un retour sur investissement ne sera pas déployé.

## 8. IMPACTS NEGATIFS SUR LA BIODIVERSITE

Ces remarques portent sur l'impact négatif sur la faune et la flore et notamment le dérèglement de la libre circulation des oiseaux provoqué par les rotations et les ondes émises par les pales des éoliennes.

### LES IMPACTS DE L'EOLIEN TERRESTRE SUR LA BIODIVERSITE – CAS GENERAL

De manière plus générale, les publications internationales traitant de l'éolien, de ses impacts potentiels sur la biodiversité et des mesures permettant de les réduire sont nombreuses. La bibliographie du programme national éolien et biodiversité en recense plus de 1 000 issues d'une trentaine de pays. Ces publications s'accordent sur le fait que les impacts des éoliennes terrestres se concentrent essentiellement sur les habitats (en phase travaux) et sur les vertébrés volants (en phases travaux et d'exploitation). **Elles montrent que ces impacts ne sont pas systématiques et qu'ils varient essentiellement en fonction des enjeux présents sur le site d'implantation des éoliennes.**

L'impact des éoliennes sur la faune touche principalement les oiseaux et les chiroptères. Cependant, il est bon de rappeler que les éoliennes sont loin d'être la première cause de mortalité de l'avifaune.

Le diagramme suivant met en évidence les principales causes de mortalité des oiseaux aux États-Unis. Elle est transposable à la France, les aménagements et les oiseaux étant globalement les mêmes.

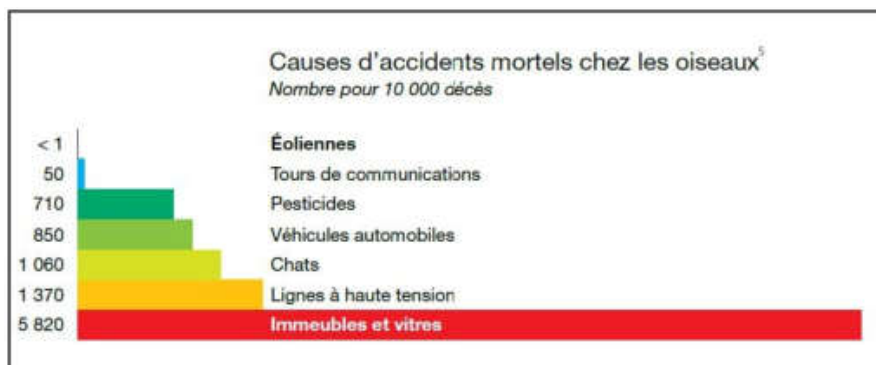


Figure 4: Source : Collectif d'auteurs sous la direction d'Erickson. A summary and comparison of bird mortality from anthropogenic causes with an emphasis on collisions

Ainsi, les principales causes de mortalité des oiseaux sont les suivantes: les chats, la collision avec des parois vitrées/fenêtres d'immeubles, la circulation automobile, les lignes électriques, etc. Au regard du nombre d'oiseaux tués, les éoliennes ne font pas partie des principales causes de mortalité des oiseaux.

La Ligue de Protection des Oiseaux [LPO] rappelle dans une étude<sup>10</sup> datée du mois de juin 2017 que « **Le nombre de cas de collisions constatées est extrêmement variable d'un parc à l'autre et apparaît relativement faible** ».

<sup>10</sup> Étude réalisée par la LPO – Juin 2017 - [Disponible sur : [https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien\\_lpo\\_2017.pdf](https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf)]

Au même titre, l'analyse des effets cumulés des parcs voisins, réalisé sur 11 parcs dans un périmètre de 20 km, autour du projet éolien de Piennes-Onvillers, conclut :

***Les « suivis ont montré une découverte nulle ou très faible du nombre de cadavres sous les éoliennes. Ce qui appuie notre évaluation que le risque potentiel de mortalité par collision avec une éolienne de l'avifaune et la chiroptérofaune sera probablement très faible ou faible sur le projet éolien de Piennes-Onvillers. »***

En dehors des risques sur l'avifaune et les chiroptères, il n'a pas été mis en avant – dans les différentes études réalisées, les suivis de mortalité ou par les divers témoignages – d'effets indésirables des éoliennes sur la faune sauvage. En effet, en interrogeant notamment les associations de chasseurs évoluant à proximité de parcs en activité, il ressort que les espèces s'adaptent vite et reviennent rapidement sur le site". **Seule la phase de travaux représente un désagrément pour ces espèces qui trouvent généralement refuge en périphérie du site impacté durant cette période.** Raison pour laquelle, les mesures prévoient un aménagement de la phase chantier, en dehors des périodes de reproduction.

## ETUDE D'IMPACT ECOLOGIQUE DU PROJET DES EOLIENNES DE COUCY

### Définition des enjeux

L'étude de la faune et de la flore a permis d'identifier plusieurs niveaux d'enjeux spécifiques.

Le niveau d'enjeu écologique des habitats est qualifié de très faible pour les parcelles agricoles en monoculture, de modéré pour les prairies pâturées, les îlots boisés et les haies, et de forts pour les ripisylves, les ruisseaux et les zones humides à végétation caractéristique.

Les enjeux avifaunistiques sont donc qualifiés de :

- Modérés pour les parcelles agricoles, territoire de chasse pour les rapaces, de nidification pour certains passereaux et de secteur de migration pour une diversité d'espèces
- Forts au niveau des haies et des prairies, zone de nidification pour de nombreux passereaux, zone de migration et de halte pour une diversité de migrateurs,
- Forts au niveau des étangs, accueillants une diversité d'espèces dont le Martin-pêcheur, la grande aigrette, le Vanneau huppé et autres limicoles. Forts pour la vallée de l'Aisne, riche en diversité, zone de nidification du Courlis cendré et de migration pour les rapaces et limicoles.

Les enjeux liés aux chauves-souris sont donc :

- Forts pour les haies, les prairies, l'ensemble des secteurs bocagers et les villages, qui concentrent l'activité et la diversité chiroptérologique. Les zones de transit situées entre les boisements sont également considérées à enjeux forts, on retrouve donc les chemins et routes servant de zones de déplacement et de transit entre les boisements et les villages.

---

<sup>11</sup> ARTICLE LA VOIX DU NORD – LE GIBIER S'EST BIEN HABITUÉ À L'ARRIVÉE DES EOLIENNES DANS LE PAYSAGE – 22/03/2017

<http://www.lavoixdunord.fr/136355/article/2017-03-22/le-gibier-s-est-bien-habitude-l-arrivee-des-eoliennesdans-le-paysage>



- Modérées pour les secteurs cultivés. En effet ces parcelles cultivées en elles-mêmes sont peu attractives pour les chiroptères, mais du fait de l'activité et de la diversité importante de chiroptère sur l'ensemble de la ZIP, il est fort probable que des individus transitent même sur ces secteurs, les enjeux y sont donc considérés comme modérés. De plus certains points en parcelles cultivées ont ponctuellement obtenu une activité forte.

Globalement, les sensibilités sont localisées dans les zones où l'activité des oiseaux [Nidification, déplacement local, halte migratoire], des chiroptères (zone de chasse, zones de déplacements) et des insectes, est la plus importante, donc principalement au niveau des haies, des prairies et des milieux humides qui parcourent la ZIP.

### Impacts écologiques du projet et mesures

Connaissant les enjeux, VSB énergies nouvelles a évité toutes les zones à enjeux forts pour définir l'implantation. Les boisements ont été évité ainsi que le couloir migratoire qui traverse la zone.

De plus des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts sont prévues comme par exemple le déroulement du chantier en dehors de la période de reproduction de l'avifaune, le choix de parcelles cultivées et non prairiaux, l'évitement de la voie de migration, un bridage des machines au moment des pics d'activités des chauves-souris...

En tenant compte de ces mesures, les impacts résiduels sont nuls ou très faibles.

Les éléments ci-dessous sont extraits de l'étude écologique réalisée par le bureau d'études Auddice et illustrent les impacts du projet avant mesures et après mesures par catégories.

La phase chantier temporaire est séparée de la phase d'exploitation aux impacts permanents (durée d'existence de l'éolienne). Les tableaux sont présentés ci-après.

Critères	Niveaux	Symbole
Intensité de l'impact	Négatif significatif très fort	-5
	Néeatif sienificatif fort	-4
	Négatif significatif moyen	-3
	Négatif significatif faible	-2
	Négligeable	-1
	Nul	0
	Positif significatif faible	+1
	Positif significatif moyen	+2
	Positif significatif fort	+3
	Positif significatif très fort	+4

Tableau 2: Echelle de classification de l'intensité de l'impact – Source Auddice

### Phase chantier

ASPECTS CONSIDERES	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	INTENSITE AVANT MESURES	MESURES	INTENSITE RESIDUELLE
ZNIR / Flore et habitats	Sans objet	0	Sans objet	0
Faune (hors avifaune et chiroptères)	Dérangements et perturbations	-1	Chantier en dehors de la période de reproduction de l'avifaune et donc des autres groupes faunistiques	0
Avifaune (Caille des blés, Alouette des champs)	- Dérangements et perturbations - Altération de site de reproduction - Destruction de nichées	-2	Chantier en dehors de la période de reproduction de l'avifaune	-1
Avifaune (autres)	- Dérangements et perturbations	-1	Chantier en dehors de la période de reproduction de l'avifaune	0
Chiroptères	Dérangement et perturbations	0	Sans objet	0

Tableau 3: Synthèse des mesures et des impacts écologiques en phase de chantier – Source Auddice

Lors de la phase de travaux, les impacts potentiels devraient concerner uniquement l'avifaune et les autres faunes hors chiroptères. Cependant les dérangements occasionnés devraient être faibles, d'autant plus après la mise en application des mesures de réduction de l'impact.

### Phase exploitation

ASPECTS CONSIDERES	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	INTENSITE AVANT MESURES	MESURES	INTENSITE RESIDUELLE
ZNIR / Flore et habitats	Sans objet	0	Sans objet	0
Faune (hors avifaune et chiroptères)	Sans objet	0	- Evitement : Choix des parcelles (cultures) et absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux	0
Avifaune nicheuse (Caille des blés, Faucon crécerelle, Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune...)	Dérangement et collision (mortalité)	-3	- Evitement : Choix des parcelles (cultures) et absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux - Suivi de l'activité (toutes périodes) - Suivi de la mortalité	-1
Avifaune migratrice (Rapaces, Vanneau huppé, Pluvier doré)	Dérangement, modification trajectoires de migration et collision (mortalité)	-2	- Evitement : emprise en dehors de la voie de migration principale de la vallée de l'Aisne - Suivi de l'activité (toutes périodes) - Suivi de la mortalité	-1
Avifaune (Espèces à enjeux faibles)	Dérangement et collision (mortalité)	-1	- Evitement : Choix des parcelles (cultures) et absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux - Suivi de l'activité (toutes périodes) - Suivi de la mortalité	-1
Chiroptères	Collision (mortalité)	-3	- Evitement : Choix des parcelles (cultures) et absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux - Bridage des machines - Suivi de l'activité - Suivi de la mortalité	-1

Tableau 4: Synthèse des mesures et des impacts écologiques en phase d'exploitation – Source Auddice

En phase d'exploitation, les impacts potentiels occasionnés par les éoliennes ne devraient concerner que l'avifaune et les chiroptères, principaux groupes taxonomiques impactés de manière générale. Ces impacts potentiels se traduisent par des risques de collisions et du dérangement mais avec une faible intensité ne remettant pas en cause la dynamique des oiseaux et des chauves-souris présents sur le site. La mise en place des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement devrait réduire ces impacts. Les suivis post implantation devraient permettre un contrôle de l'impact potentiel et la mise en place de nouvelles mesures si nécessaires.

### Focus sur les chauves-souris (chiroptères)<sup>12</sup>

L'extrait de l'étude écologique ci-après fournit plus de détails.

#### *Impacts initiaux*

La fréquentation du site du projet de Parc Eolien de Coucy par les chauves-souris est importante, avec 18 espèces recensées entre suivi au sol par points d'écoute et suivi continu en hauteur sur mât de mesure.

La Noctule commune, classée comme vulnérable au niveau régional, a une note de risque de 4, soit une vulnérabilité forte par rapport aux éoliennes. De même la Noctule de Leisler, les Pipistrelle commune et de Nathusius et la Sérotine commune ont une note de risque de 3 ou 3,5 (SFPEM, 2013, suivi post-installation) ce qui implique une vulnérabilité modérée à forte pour ces espèces vis-à-vis des éoliennes.

La Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle pygmée présentent un indice de vulnérabilité modéré avec une note de risque égale à 2,5. Quant aux Murins, Oreillard et Barbastelle d'Europe, ils possèdent une vulnérabilité faible aux éoliennes.

Au regard de la diversité d'espèces rencontrée (18) et de l'activité globalement forte des chiroptères mesurée à toutes les périodes, notamment chez les Sérotules, groupe à sensibilité forte de la ZIP, des mesures seront à prendre en compte afin d'éviter ou de réduire les impacts potentiels sur les chauves-souris.

Dans le cadre du projet de Parc Eolien de Coucy, il est prévu de créer des accès et des plateformes au sein des zones agricoles, il n'est donc pas prévu de modifications importantes des habitats en place.

Aucun gîte n'a été détecté au sein du secteur d'étude, par conséquent, aucune destruction de gîte n'est à prévoir. Aucun impact significatif n'est à prévoir sur les chiroptères suite aux

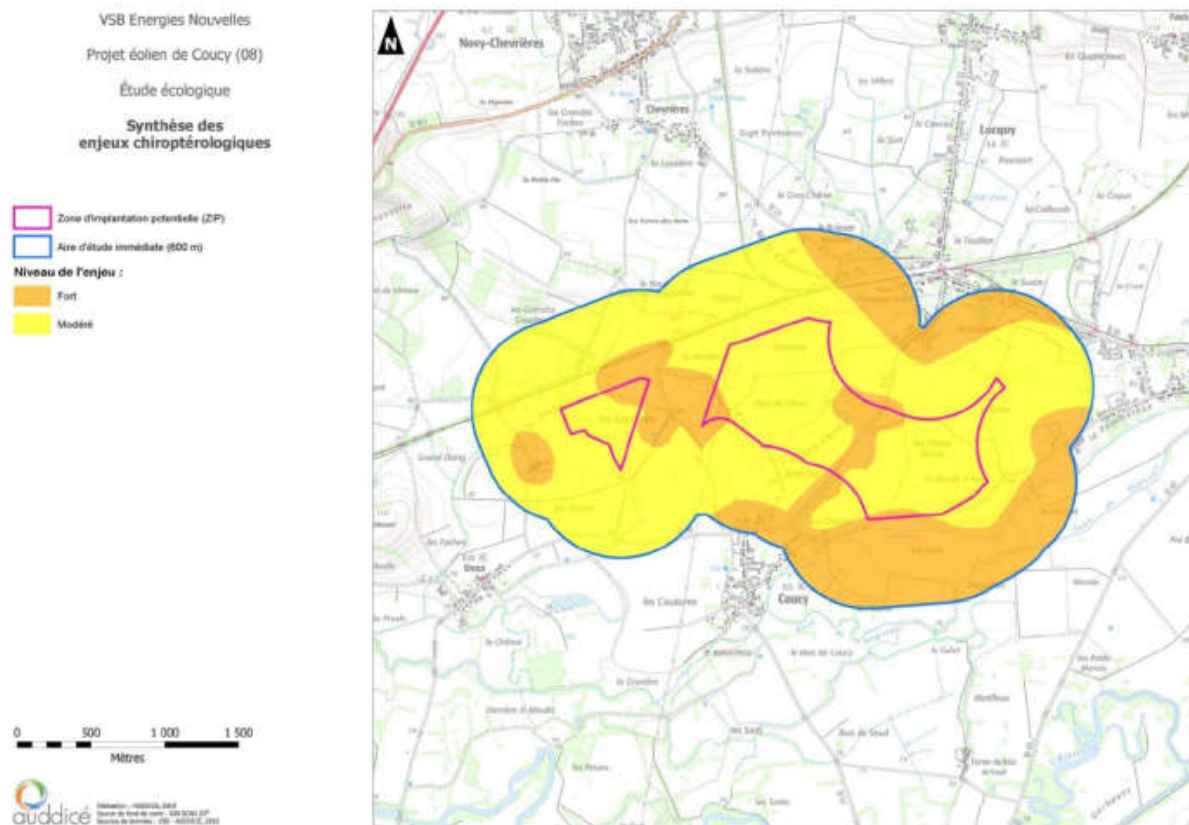
---

<sup>12</sup> Source : Etude écologique du projet des éoliennes de Coucy, Auddice Environnement

modifications d'habitats.

Niveaux d'enjeu	Secteurs ou habitats concernés	Justification du niveau d'enjeu
Très forts	-	-
Forts	- Villages - Haies - Prairies pâturées - Zones de transit et de déplacement	Zone importante de chasse et de déplacements des chauves-souris Diversité importante de chauve-souris Zone de chasse et de déplacements des chauves-souris
Modérés	- Parcelles agricoles	Zone de transit et de déplacements des chauves-souris Diversité plus faible
Faibles	-	-
Très faibles	-	-

Tableau 5: Enjeux chauves souris - Source: Auddice



Carte 7: : Enjeux chauves souris - Source: Auddice

## Mesures

### Evitement des secteurs à enjeux écologiques

Les éoliennes sont positionnées dans des parcelles agricoles de monoculture intensive éloignées des secteurs arborés susceptibles de constituer des voies de transit ou des habitats de recherche alimentaire (haies, boisements, vallées alluviales, ripisylves).



D'autre part, l'implantation des éoliennes prend en considération l'occupation du sol, avec un choix se portant sur les parcelles de monoculture intensive et l'absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux, nettement plus fréquentés par les chiroptères en raison de leur plus grande richesse en insectes.

### **Adaptation du gabarit des éoliennes**

Comme préconisé par la SFPEM une garde au sol supérieure ou égale à 30m permet de réduire de manière importante l'impact sur les chiroptères notamment sur les espèces se déplaçant à basse altitude telles que les murins, les oreillardes et les rhinolophes.

Les éoliennes du projet de Coucy respectent une garde au sol de 30 m. Une garde au sol élevée à 35 ou 40mètres aurait une différence d'impact non significative pour les espèces de haut vol telles que les sérotines, les noctules et ponctuellement les pipistrelles. Effectivement, il faut préciser que la biologie des espèces de haut vol peut les conduire à plusieurs dizaines voire centaines de mètres d'altitude (notamment les noctules), l'ensemble du rotor est concerné par ces vols. La différence de quelques mètres de garde au sol n'aurait alors qu'une influence réduite.

### **Réduction de l'attractivité des éoliennes**

En maintenant les éoliennes à une certaine distance des boisements et haies, le projet aura un impact limité à nul sur les chauves-souris. Les chemins doivent donc rester les moins attractifs possibles pour ne pas drainer les individus du secteur vers les éoliennes. Pour cela il suffit d'éviter la formation de flaques d'eau qui favorise le cycle de certains insectes, de limiter les bandes enherbées au minimum toujours pour éviter de favoriser des populations d'insectes. De même, les plateformes permanentes et les fondations devront être « gravillonnées » et régulièrement entretenues pour éviter le développement de zones de friches juste en dessous des éoliennes.

L'éclairage des éoliennes sera limité et restreint : compte tenu de la hauteur des éoliennes, le balisage diurne et nocturne respectera les préconisations imposées par l'arrêté du 23/04/2018 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques. De plus, toute illumination supplémentaire (chemins d'accès, postes de livraison, etc.) sera proscrite.

Les nacelles des éoliennes seront fermées et isolées pour éviter l'installation de chauves-souris et réduire la quantité d'insectes aux alentours immédiats des éoliennes afin de diminuer la fréquentation des oiseaux et des chauves-souris attirées par les ressources alimentaires.

### **Bridage préventif des éoliennes pour les chiroptères en période de fenaison et de moisson**

Le suivi de l'activité chiroptérologique en continu par mât de mesure montre une diversité relativement importante d'espèces (18) malgré le contexte d'occupation du sol très largement dominé par l'agriculture intensive et indique une activité modérée à forte en période de parturition et de transit automnal, y compris en hauteur et pour des espèces connues pour être sensibles à l'éolien (pipistrelles, sérotules).

En phase d'exploitation du parc, des mesures de bridage spécifiques considérant l'activité des chiroptères seront appliquées pour les 4 éoliennes afin de réduire de nombre de cas de mortalité de chiroptères au niveau du parc.



Le bridage retenu découle de l'étude de l'activité en continu sur mât de mesure durant les 3 phases annuelles d'activité des chiroptères : celle-ci conclut à une activité nulle à faible en transit printanier du 01 avril au 15 mai et en transit automnal après le 31 octobre, une activité modérée à forte en parturition et en transit automnal pour la majorité des nuits.

L'analyse des données montre qu'en période d'activité des chiroptères, 90 % de l'activité se situe entre pour des classes et vitesses de vent inférieures ou égales à 6,5 m/sec. C'est le niveau retenu dans la proposition de bridage pour cette période du cycle biologique des chiroptères. En ce qui concerne le paramètre température, l'analyse des données du mât de mesure indique que 89 % de l'activité se situe à des températures supérieures ou égales à 11°C.

Par ailleurs, l'analyse des données au niveau du micro situé en hauteur (80 m), montre une activité faible à nulle en période de transit printanier et modérée à forte la majorité des nuits de la période de parturition et de transit automnal jusqu'à fin octobre.

Les paramètres de bridage afin de réduire significativement la mortalité des chiroptères en évitant 90 % de l'activité sont :

- Du 15 mai au 31 octobre correspondant aux périodes de parturition et de transit automnal ;
- Du crépuscule (1 heure avant le coucher du soleil) à l'aube (1 heure après le lever du soleil) ;
- Pour une température supérieure ou égale à 10°C ;
- Pour des vitesses de vent inférieures ou égales à 6,5 m/s au niveau du rotor.

En plus du bridage, l'installation de matériel de régulation d'éolienne, de type Pro-Bat, est suffisant pour éviter l'essentiel des impacts sur les chiroptères. Pour rappel, le matériel Pro-Bat permet de réguler l'activité des éoliennes en fonction de paramètres météorologiques (température et vent). Il est de plus couplé à des moyens de détection des chiroptères (caméras thermiques et enregistreurs à ultrasons) afin d'éviter les collisions lors du fonctionnement des éoliennes.

#### *Impacts résiduels*

Au regard des éléments précédents, on peut donc considérer que l'impact résiduel pour les chiroptères est négligeable

#### **Focus sur l'avifaune<sup>13</sup>**

L'extrait de l'étude écologique ci-après fournit plus de détails.

#### *Impacts initiaux*

On distingue généralement trois catégories d'impact des éoliennes sur l'avifaune :

- La mortalité directe par collision ;
- La modification et la perte d'habitats au niveau des sites d'implantation ;
- Les déplacements et effets « barrière » induits par le dérangement que provoquent la construction puis le fonctionnement des éoliennes.

Les parcelles concernées par le projet sont des parcelles agricoles, pauvres en espèces nicheuses qui de plus sont habituées à des dérangements réguliers par les agriculteurs.

---

<sup>13</sup> Source : Etude écologique du projet des éoliennes de Coucy, Auddice Environnement

Toutefois on notera la présence d'effectifs importants de limicoles (Pluvier doré et Vanneau huppé) durant la période hivernale.

La phase de construction du parc éolien pourrait donc avoir un impact négatif mais temporaire sur les espèces nicheuses. Le chantier pourrait entraîner un impact sur des espèces nicheuses communes non ou peu patrimoniaux telles que l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière ou le Bruant jaune, pouvant aller jusqu'à l'échec de la reproduction si les travaux ont lieu pendant la période de reproduction. En phase d'exploitation, les risques de perturbations sont réels, notamment en ce qui concerne les espèces migratrices grégaires telles que le Vanneau huppé, le Pluvier doré ou l'Etourneau sansonnet qui représentent une très grande part des effectifs observés sur le site. Les rapaces migrateurs tels que les faucons, les milans et les busards peuvent également être impactés lors de la migration. De plus la ZIP se trouve proche d'une zone de passage migratoire importante et les observations de terrains ont montré une quantité modérée de migrateurs mais une forte diversité. Les éoliennes sont positionnées à une distance suffisante pour avoir un impact réduit sur les migrateurs empruntant la vallée de l'Aisne.

L'éolienne E1 (la plus à l'Est) est proche des sites d'hivernage des Vanneaux huppés (> 500 m) et pourrait occasionner du dérangement lors du déplacement des oiseaux.

Le projet affectera les oiseaux nichant au sol dans les zones cultivées et dans une moindre mesure les oiseaux qui chassent et se nourrissent dans celles-ci. Ainsi, comme espèces fréquentant ce milieu et ayant une certaine valeur patrimoniale et / ou étant vulnérables aux éoliennes, on peut citer l'Alouette des champs, le Caille des blés, le Faucon crécerelle et la Buse variable.

Par ailleurs, du fait de la présence d'habitats similaires à proximité du projet et de leur sous-occupation potentielle, aucune conséquence négative n'est envisagée pour la plupart des espèces aviaires.

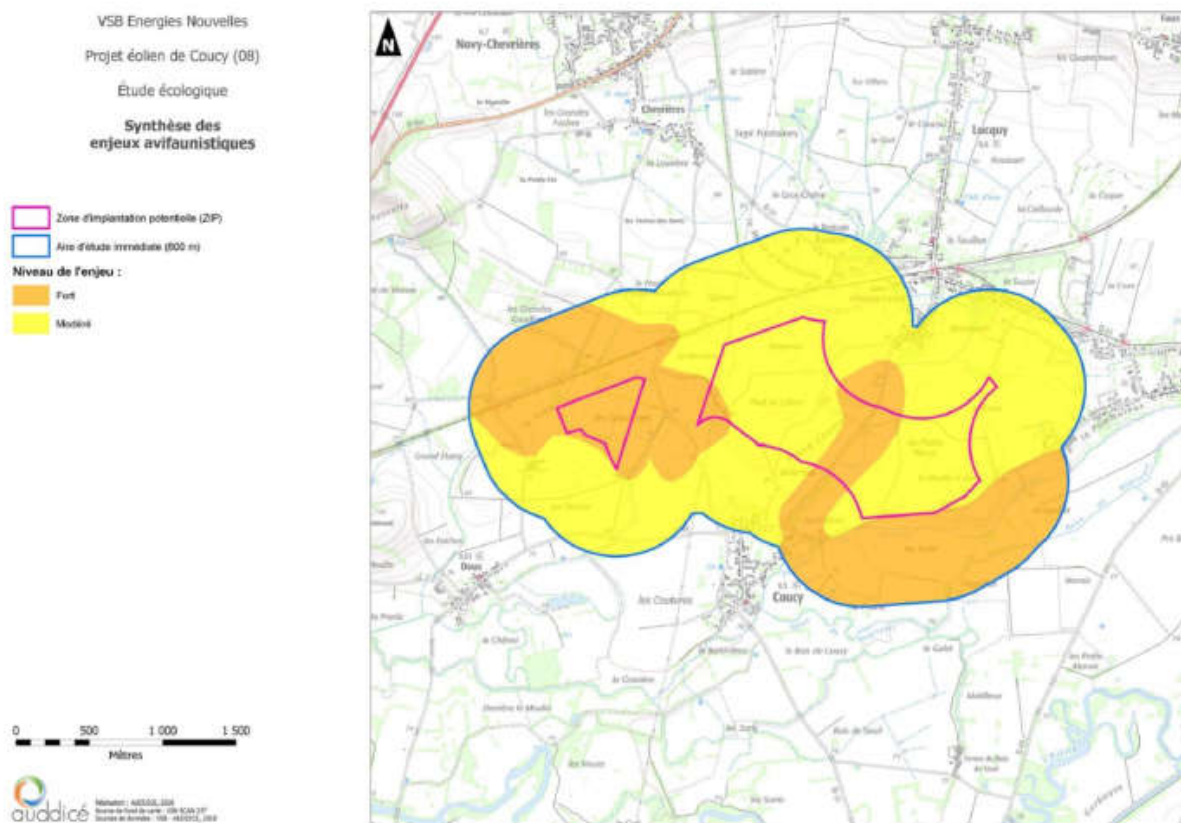
Concernant plus spécifiquement les secteurs à enjeux moyens, que sont les haies et les boisements, un recul a été préconisée, afin de garantir l'absence d'impact pour les espèces nicheuses, dont les columbidés (Pigeon ramier, Tourterelle des bois, etc.) sont les plus vulnérables.

L'implantation finale du parc de Coucy est éloignée des haies et boisements.

Les éoliennes sont positionnées à une distance suffisante pour avoir un impact réduit sur les migrateurs empruntant la vallée de l'Aisne qui est un important couloir de migration.

NB : En supplément des analyses des espèces identifiées sur site, l'étude écologique aborde également la présence du Râle des Genêts et du Balbuzard pêcheur. Il en ressort que ces espèces ne sont pas impactées par le projet.

La carte ci-dessous représente la carte des enjeux de l'avifaune, la bande orange qui traverse la zone et correspond aux enjeux forts est liée à la présence du couloir de migration. Les éoliennes sont implantées de part et d'autre de ce couloir.



Carte 8: Enjeux avifaune - Source: Auddice

## Mesures

### Evitement des secteurs à enjeux écologiques

L'implantation du projet de Parc Eolien de Coucy a été retenue parmi 3 variantes

La variante retenue est celle possédant le moins d'éoliennes, avec 4 machines.

Elle forme un parc composé d'une seule ligne d'éoliennes séparée en son centre laissant un couloir le long du ruisseau et des haies longeant la D51. D'autre part, l'implantation des éoliennes prend en considération l'occupation du sol, avec un choix se portant sur les parcelles de monoculture intensive et l'absence d'éoliennes dans les habitats prairiaux, nettement plus riches en avifaune dont plusieurs espèces patrimoniales (Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune...).

### Adaptation de la période de travaux sur l'année

Afin de ne pas perturber la nidification des populations aviaires, les travaux de terrassement des éoliennes et des nouveaux chemins d'accès ne devront pas débuter pendant la période s'étalant du 31 mars au 31 juillet. En effet, plusieurs espèces d'oiseaux ayant une valeur patrimoniale (Alouette des champs, Cailles des blés, Bruant jaune...) niche pendant cette période dans les parcelles cultivées.

L'emprise du chantier sera réduite au strict nécessaire afin d'éviter au maximum les perturbations/destructions des milieux environnants.

Concernant la phase du chantier d'implantation des éoliennes, des précautions seront à prendre afin de prévenir toute pollution chronique ou accidentelle telle que des fuites d'huile

et/ou d'essence : vérification des véhicules et des cuves de stockage. Dans la mesure du possible, il est conseillé de réduire le nombre de fils aériens (par enfouissement) au niveau du site d'implantation des éoliennes.

Afin de réduire au maximum les impacts potentiels du parc sur les oiseaux migrateurs empruntant l'axe prioritaire décrit dans le SRE, l'implantation a été faite en dehors des axes définis par les visites de terrain.

En effet les visites du site ont permis de définir des couloirs favorisés par les oiseaux et des secteurs que les oiseaux n'empruntent pas ou peu. En construisant les éoliennes au sein de ces zones, leur impact en sera réduit.

#### *Impacts résiduels*

Grâce à la mise en place des mesures indiquées ci-dessus, le projet de Parc Eolien de Coucy n'aura pas d'impact significatif sur l'avifaune, y compris les espèces protégées, les principaux enjeux ayant été pris en compte.

En effet, toutes les éoliennes seront implantées dans des parcelles cultivées ou contre des chemins agricoles. Leur emplacement est de plus défini pour éviter au maximum les couloirs de migration recensés sur le terrain.

## 9. PROBLEMES LIES AU DEMANTELEMENT ET AU RECYCLAGE

Ces inquiétudes traduisent :

- le devenir et la pollution des blocs de béton au pied des éoliennes lors du démantèlement,
- le recyclage en général et les pales en particulier,
- le coût final du démantèlement en cas de faillite du constructeur

## UN CADRE REGLEMENTAIRE PRECIS POUR LE DEMANTELEMENT D'UN PARC EOLIEN

### Ce que comprend le démantèlement

Les opérations de démantèlement et de remise en état des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent prévues à [l'article R. 553-6 du code de l'environnement](#) comprennent :

Le démontage des éoliennes et du poste électrique

- L'excavation totale des fondations\*
- Le retrait des câbles
- La remise en état des terrains, sauf si leur propriétaire souhaite leur maintien en l'état.
- La valorisation ou l'élimination des déchets de démolition ou de démontage

Cela comprend également le béton. Une fois enlevé, **le béton des fondations des éoliennes est recyclable et valorisable** en diverses applications routières (couche de forme, couches d'assises de chaussées, bétons de fondation, ...).

### Les garanties financières

Par ailleurs, l'arrêté du 22 juin 2020 prévoit également que cet arrêté demande aux exploitants de provisionner une garantie financière pour le démantèlement de chaque éolienne et ce, dès la mise en service du parc. Selon les règles de calcul actuelles, ce montant est de 50 000 €/ par éolienne et 25 000€ par MW supplémentaires ; le montant des garanties financières est réactualisé chaque année par l'exploitant).

### Le recyclage

Les parties métalliques, mat et rotor notamment se recyclent dans les filières existantes. Le béton armé des fondations est facilement valorisé : trié, concassé et déferraillé, il est réutilisé sous la forme de granulats dans le secteur de la construction.

Les pales peuvent être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries, en remplacement des carburants fossiles traditionnels. Elles ne sont en aucun cas enfouies !

Cette fausse idée répandue est issue d'une communication mensongère utilisée pour effrayer les riverains basée sur le cas réel d'un parc éolien basé aux Etats Unis



La recherche sur le sujet des pales d'éoliennes permet aujourd'hui des solutions de recyclages. On peut utiliser le broyat de pales pour fabriquer de nouveaux matériaux composites. Par exemple, le projet Ecopolycrète obtient à partir du broyage des pales un matériau aussi résistant que les composites à base de bois qui permet de nombreux usages comme des dalles de sol, des glissières de sécurité le long des axes routiers ou des meubles.

Aujourd'hui 90 % minimum d'une éolienne est recyclable ou valorisable en fin de vie ce qui permet à l'exploitant un retour sur investissement pour les matériaux utilisés.

La loi encadre également la question du recyclage. Elle impose que soient réutilisés ou recyclés,

Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale et minimum, 35 % de la masse des rotors

Au 1er juillet 2024, au minimum 95 % de la masse totale et minimum, 45 % de la masse des rotors

Un projet de loi est en cours pour imposer que les éoliennes soient recyclées ou réutilisées à 100% à terme

À compter dans l'opération la revente sur le marché d'occasion d'un certain nombre de composants ou de parties de l'éolienne démantelée ce qui permet également de financer le démantèlement.

### Prise en charge et coût du démantèlement d'un parc

Le coût du démantèlement d'une éolienne varie selon son gabarit. Peu de parcs ont été démantelés en France. Le parc éolien de Sallèles-Limousis dans l'Aude a été démantelé au coût total de 450 000 €. Etant constitué de 10 éoliennes, le coût moyen par éolienne a été d'environ 45 000 €. Néanmoins, il s'agissait de machines de petites tailles et de puissance de 0,75 MW. Les éoliennes actuellement construites sont plus grandes et plus puissantes.

Pour une éolienne de type N117, VSB group a transmis les informations suivantes à la filiale française :

Coût du démantèlement <i>{estimations}</i>		
Etapas		Coûts/Eolienne
Démontage des éoliennes	Location grues (€)	40 000
	Main d'œuvre (€)	16 000
Total (€)		56 000
Transport des composants	Section de tour (€)	18 000
	Pales (€)	1 000
	Nacelle (€)	9 000
Total (€)		28 000

Fondations	24 000
Total général [€]	108 000

Tableau 6: Estimation du coût du démantèlement - Sources: Nordex et VSB Group

Si ce parc avait été français le propriétaire aurait été contraint de provisionner 50 000 €. Cela semble insuffisant pour couvrir le coût du démantèlement. Néanmoins, avec la revente des matériaux, le propriétaire n'aurait pas été contraint de débloquer davantage de fonds. Le tableau suivant présente les recettes générées par le recyclage selon les cours des matériaux en vigueur en 2016. On notera qu'ils sont bien plus élevés en 2022.

Recettes générées par le recyclage (Estimations pour un modèle N-117)			
En tonnes	Masses	Coûts matière première au 30/09/16 [en€]	Valeur [en €]
Acier	121	502	60 742
Cuivre	2	5 704	11 408
Alu	2	1 887	3 774
Total pour une éolienne [€]			75 924

Tableau 7: Estimation des recettes générées par le recyclage - Sources Nordex et VSB Group

Le coût du démantèlement est pris en charge complètement par le propriétaire du parc éolien. En aucun cas la commune ni les propriétaires fonciers ne seront sollicités pour y participer.

En cas de changement de propriétaire du parc éolien, le repreneur reprend toutes les obligations légales dont le démantèlement. Ainsi lorsque VSB France rachète un parc, elle prend en compte le coût du démantèlement dans son business plan.

En cas de faillite du propriétaire du parc et l'absence de racheteur, le coût du démantèlement sera assuré par les garanties financières provisionnées au moment de la mise en service du parc. Il est possible que celles-ci ne soient pas suffisantes pour couvrir l'intégralité du coût du démantèlement mais il convient de tenir compte des recettes générées par le recyclage. Ces dernières additionnées aux garanties couvrent largement le coût du démantèlement.

## 10. DEPRECIATION IMMOBILIERE

L'ensemble de ces remarques porte sur l'inquiétude des intervenants sur la moindre valeur financière de leurs biens en raison de la présence des éoliennes voire même de l'incapacité de revendre leur biens faute d'acquéreurs.

### IMPACT SUR L'IMMOBILIER

La valeur d'un bien immobilier dépend de nombreux critères qui sont constitués à la fois d'éléments objectifs (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage...) et subjectifs (beauté du paysage, impression personnelle...). L'implantation d'un parc éolien n'a, quant à lui, aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien.

*L'étude de l'ADEME, 2022*

A l'occasion de la 23e édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique qui se déroule jusqu'au 2 juin 2022, l'ADEME a publié une étude attendue sur l'évaluation de l'impact du développement de l'éolien sur les prix de l'immobilier à proximité des parcs.

Elle est fondée pour partie sur une enquête quantitative, établie à partir des données des ventes immobilières entre 2015 et 2020 de la base DVF de la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

L'analyse est complétée par des éléments "qualitatifs" :

- 25 entretiens conduits avec des développeurs éoliens, des associations d'opposants à l'éolien, des maires, des avocats, des membres de Safer, de RTE...
- un sondage de 124 riverains réalisé dans une vingtaine de communes des Hauts-de-France, de Normandie, de Bretagne et d'Occitanie, situées à moins de 5km d'éoliennes (32% en voyant de chez eux, et 18% habitant à moins d'un kilomètre), dont il ressort que seuls 3% d'entre eux citent la proximité d'éoliennes parmi les trois principaux facteurs qui dévalorisent un bien. Perçu néanmoins comme une nuisance, un "parc éolien à 700m" reste toutefois préférable pour eux à "une autoroute à 100m" ou "une ligne à haute tension à 200m". De par sa nature, l'éolienne se rapproche davantage de la seconde, toutes deux faisant partie des infrastructures pour lesquelles "la proximité ne représente pas d'intérêt particulier" ;
- un sondage de 16 agents immobiliers, qui rangent, eux, la proximité d'infrastructures électriques (éoliennes et lignes haute tension) parmi les trois facteurs qui dévalorisent un bien ;
- une analyse bibliographique, dont "la tendance d'ensemble qui se dégage (...) est celle d'un impact nul à faiblement négatif, dont l'importance tant à décroître avec la distance à l'éolienne".

Ainsi, les principales conclusions de l'ADEME sur cette étude sont les suivantes :

- L'impact de l'éolien sur l'immobilier est nul pour 90% et très faible pour 10% des maisons vendues sur la période 2015-2020. Les biens situés à proximité des éoliennes restent des actifs liquides (*très facile à vendre*).
- L'impact est comparable à celui d'autres infrastructures industrielles (pylônes électriques, antennes relais...)

- Cet impact n'est pas absolu, il évolue dans le temps en fonction des besoins ressentis par les citoyens, de leur perception du paysage et de la transition énergétique
- Impact inexistant à plus de 5km d'une éolienne. A moins de 5km -1,5% sur le prix au m<sup>2</sup>.

### L'étude de CAUE, 2002

Une étude menée dans l'Aude (Gonçalvès, CAUE, 2002) auprès de 33 agences concernées par la vente ou location d'immeubles à proximité d'un parc éolien rapporte que 55 % d'entre elles considèrent que l'impact est nul, 21 % que l'impact est positif et 24 % que l'impact est négatif. Dans la plupart des cas, il n'y a aucun effet sur le marché et le reste du temps, les effets négatifs s'équilibrent avec les effets positifs. L'une des agences, pour lesquelles le parc éolien a un impact positif a même fait de la proximité de celui-ci un argument de vente. Des exemples précis attestent même d'une valorisation. Par exemple, à Lézignan-Corbières dans l'Aude, le prix des maisons a augmenté de 46,7 % en un an alors que la commune est entourée par trois parcs éoliens dont deux sont visibles depuis le village (Le Midi Libre du 25 août 2004, chiffres du 2ème trimestre 2004, source : FNAIM). Cette inflation représente le maximum atteint en Languedoc-Roussillon. En effet, l'étude fait prévaloir que si le parc éolien est conçu de manière harmonieuse et qu'il n'y a pas d'impact fort, les biens immobiliers ne sont pas dévalorisés. Au contraire, les taxes perçues par la collectivité qui accueille un parc éolien lui permettent d'améliorer les équipements et la qualité des services collectifs, ce qui contribue à son attractivité. La conséquence est une montée des prix de l'immobilier. Ce phénomène d'amélioration du standing s'observe dans les communes rurales redynamisées par ce genre de projets.

### L'étude de Climat Energie Environnement, 2010

Une évaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers dans le contexte régional Nord- Pas-de- Calais, menée par l'association Climat Energie Environnement, permet de quantifier l'impact sur l'immobilier (évolution du nombre de permis de construire demandés et des transactions effectuées entre 1998 et 2007 sur 240 communes ayant une perception visuelle d'au moins un parc éolien). Il ressort de cette étude que les communes proches des éoliennes n'ont pas connu de baisse apparente du nombre de demandes de permis de construire en raison de la présence visuelle des éoliennes.

## 11. MANQUE DE CONCERTATION

Ces remarques visent le manque de concertation et de communication de la commune de Coucy et de VSB énergies nouvelles vis à vis de la population des communes environnantes.

### LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS DE COUCY

Dès le début du projet et avant que le conseil municipal ne se positionne sur l'opportunité de faire appel à un développeur éolien, des réunions publiques ont été organisées pour présenter l'idée et recueillir l'avis de la population.

La délibération de la commune de Coucy du 28 mars 2017, a permis d'autoriser :

- la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de d'implantation d'un parc éolien,
- le dépôt de toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien,
- le maire à signer tout document relatif au développement du projet

Depuis 2016, des réunions d'information à la population ont été organisées régulièrement :

- 24 septembre 2016 : **Réunion publique** avec l'objectif de présenter une solution pour financer une partie de l'assainissement collectif en projet : L'implantation d'éoliennes
- 26 janvier 2017 : **Conseil Municipal** pour sélectionner le développeur éolien qui pourrait mener le projet (VSB Energies nouvelles)
- 11 février 2017 : **Réunion publique**
  - Présentation du développeur retenu et des 1ères études sur Coucy
  - Recueil de l'avis écrit des habitants présents, sur l'opportunité de continuer le projet (avis favorable d'une très grande partie des répondants)
- 28 mars 2017 : **Conseil Municipal**
  - Vote en faveur de la poursuite du projet
- 08 décembre 2018 : **Réunion publique**
  - Présentation de l'avancement des études
- 17 juin 2019 : **Réunion publique**
  - Présentation de la localisation d'implantation des éoliennes
- Octobre/Novembre 2019 : **Edition des photomontages**
  - Présentation individuelle des photomontages
- 9 et 10 Avril 2021 : **Permanences d'informations** à la salle des fêtes
  - Accueil du public, informations et réponses aux questions

### LA CONCERTATION AVEC LES COMMUNES VOISINES ET LA MEDIATION

De nombreux échanges ont eu lieu avec la commune d'Amagne notamment via l'intermédiaire de l'association Bien Vivre à Amagne.



- 18 février 2020 : Réunion avec Mme DESTRUMELLE, Présidente de l'Association Bien Vivre à Amagne ainsi que plusieurs élus du Conseil Municipal,
- 29 mai 2020 : Réunion avec Mme DESTRUMELLE,
- 3 juillet 2021 : Permanence d'information à destination des riverains organisée à la salle des fêtes d'Amagne,
- 15 janvier 2022 : Réunion avec l'Association Bien Vivre à Amagne et proposition de retirer une éolienne.

A partir de mai 2022 afin de faciliter les échanges avec la commune d'Amagne et l'association, VSB énergies nouvelles a proposé à l'ensemble des parties prenantes de recourir à un médiateur externe. La commune de Coucy, la commune d'Amagne et l'association Bien Vivre à Amagne ont accepté cette proposition. Le médiateur est M. Jacques QUANTIN

De nombreuses réunions ont été organisées en présence ou non de plusieurs parties prenantes. Ces réunions ont permis à VSB énergies nouvelles avec l'accord du Maire de Coucy de proposer une évolution du projet en cohérence avec les aspirations formulées par l'association et la commune. L'évolution proposait portait sur,

- La suppression de l'éolienne la plus proche d'Amagne,
- Le décalage de la seconde éolienne la plus proche d'Amagne en l'éloignant ce village.

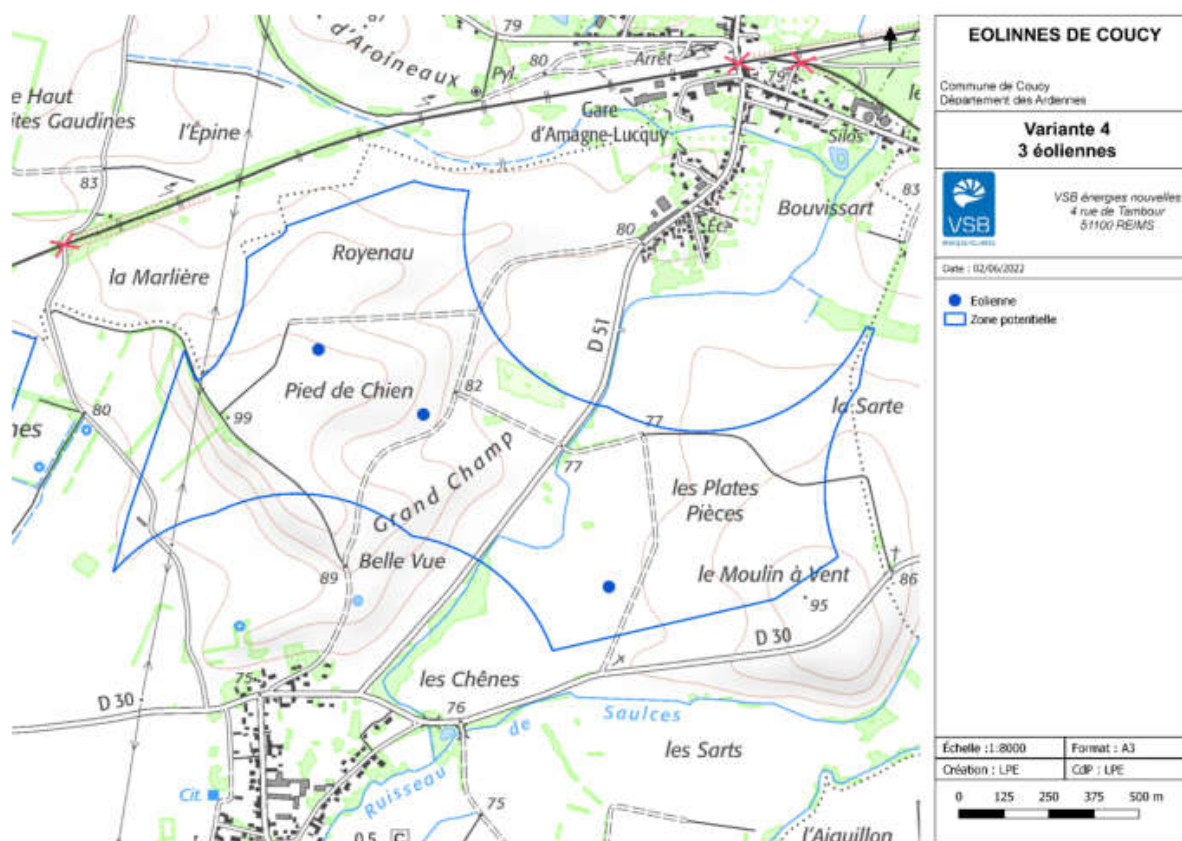
Une étude complémentaire écologique a été élaborée pour vérifier l'absence de zones humides là où devait être déplacée la seconde éolienne. Des photomontages ont été réalisés et présentés à l'association Bien Vivre à Amagne en juillet 2022.

Suite à cela, il a été demandé à l'Association Bien Vivre à Amagne si elle souhaitait que VSB énergies nouvelles mette en œuvre le projet modifié, la condition étant que l'association s'engage à ne pas attaquer en justice le projet suite à l'autorisation préfectorale.

Sans retour de l'association, malgré plusieurs relances, VSB énergies nouvelles met fin à la médiation et décide de poursuivre le projet tel initié.

Dans le cadre de cette médiation Jacques QUANTIN a également rencontré M. le Maire de Lucquy.

***Pour plus d'information à ce sujet, se référer à l'annexe Rapport de Médiation***



Carte 9: Nouvelle implantation proposée aux élus d'Amagne et à l'association Bien Vivre à Amagne

20 mai 2022	1ère rencontre entre M. POTIER et M. QUANTIN
20 mai 2020	1ère rencontre entre les élus d'Amagne et M. QUANTIN
2 juin 2022	Réunion en présence de M. QUANTIN entre les élus d'Amagne et VSB énergies nouvelles
3 juin 2022	Rencontre entre le Maire de Lucquy et M. QUANTIN
3 juin 2022	Réunion en présence de M. QUANTIN entre M. Potier et VSB
4 juin 2022	1ère réunion entre M. QUANTIN et l'association Bien vivre à Amagne
15 juin 2022	Accord de M. Potier pour une évolution du projet
1 juillet 2022	Réunion avec le maire d'Amagne et ses deux adjoints pour présenter la nouvelle implantation.
2 juillet 2022	Réunion avec l'association Bien vivre à Amagne pour présenter la nouvelle implantation
15 septembre 2022	Echange entre M. QUANTIN et Mme BECUE, Présidente de l'association Bien vivre à Amagne pour connaître le positionnement de l'association sur le nouveau projet.

23 septembre  
2022

Sans nouvelles de l'association et après plusieurs relances, VSB énergies nouvelles décide de poursuivre le projet tel initié.

*Tableau 8: Historique de la médiation*

## La consultation des habitants

VSB énergies nouvelles développe des projets éoliens suite à une délibération favorable des ou de la commune concernée(s). Suite à cela, des réunions publiques ou des permanences d'information sont organisées afin d'informer la population. Des documents d'information peuvent également être distribués en boîte à lettres.

Les riverains peuvent s'exprimer lors des réunions, permanences ou contacter par mail ou téléphone la société.

Les riverains sont invités à émettre un avis formel à l'occasion de l'enquête publique.

Aucun projet n'obtient un soutien unanime ni n'accuse un rejet unanime de l'ensemble des riverains.

VSB énergies nouvelles n'organise pas de sondages pour les principales raisons suivantes :

- Les sondages n'ont pas de valeur juridique.
- La formulation de la question est toujours tendancieuse et influence largement les réponses,
- Les taux de participation sont généralement faibles et peu représentatifs

## 12. SOLUTIONS ALTERNATIVES A L'EOLIEN

Certains contributeurs pensent qu'il serait préférable de se diriger vers l'énergie photovoltaïque car elle induit beaucoup moins de nuisances pour la population locale par rapport à l'énergie éolienne.

### LES SCENARIO DE MIX DE PRODUCTION PREVOIENT UN ACCROISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES ENERGIES RENOUVELABLES

D'après RTE les besoins en électricité vont légèrement augmenter à l'horizon 2030. Effectivement, bien que la sobriété énergétique et l'augmentation de l'efficacité énergétique vont permettre de faire des économies, la décarbonation de notre système va pousser de nombreux secteurs à avoir recours à l'électricité, c'est notamment le cas des transports, de l'industrie et du bâtiment. Ainsi, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité haute tension français anticipe une augmentation modérée de la consommation d'électricité en 2030 (+ 5 % par rapport à 2019).

Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, l'État a commandé en 2019 au gestionnaire RTE une étude prospective avec différents scénarios pour y parvenir en tenant compte des contraintes industrielles, socio-économiques et environnementales. Fin 2021, RTE a rendu son rapport et propose six scénarios qui imaginent le futur de la production énergétique française. Le premier scénario est 100% énergies renouvelables en 2050 et suppose une sortie totale du nucléaire avec un rythme de développement du photovoltaïque, de l'éolien et des énergies marines « poussés à leur maximum ». Les autres scénarios conservent une part variable de nucléaire existant et nouveau. A noter qu'un scénario 100 % nucléaire n'a pas été retenu car EDF a lui-même reconnu que pour des raisons liées à la supply-chain, ce serait impossible.

Ainsi, quel que soit le scénario choisi, atteindre la neutralité carbone en 2050 est impossible pour RTE sans un développement significatif des énergies renouvelables au pluriel qui représenteront à minima 50% de notre futur mix énergétique. Les capacités éoliennes sur terre et en mer devront être multipliées par 5 au minimum d'ici 2050.

Pour parvenir à ces objectifs de décarbonation tout en répondant aux besoins énergétiques des Français la question n'est pas de savoir s'il faut développer l'éolien ou le solaire mais bien les deux. D'autant que les deux se complètent en partie. Certaines régions seront très efficaces dans une énergie et beaucoup moins dans l'autre, le solaire ne peut fonctionner qu'en journée alors que l'éolien toute la journée, certaines contraintes techniques ou réglementaires rendent difficile l'implantation d'une énergie mais n'en contraignent pas une autre...

### LE SOLAIRE EST ACTUELLEMENT EN DEVELOPPEMENT

Comme indiqué sur le site Internet du gouvernement<sup>14</sup> *La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), instituée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, établit les priorités d'action du gouvernement en matière d'énergie pour les dix années à venir, découpées en deux périodes de cinq ans. La programmation actuelle, qui porte sur la période 2018-2028, fixe ainsi des objectifs pour le développement des filières de production*

<sup>14</sup> Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables-2021/4-objectifs-dans-le-cadre-de>

*d'énergies renouvelables et de récupération en France métropolitaine continentale, aux horizons 2023 et 2028.*

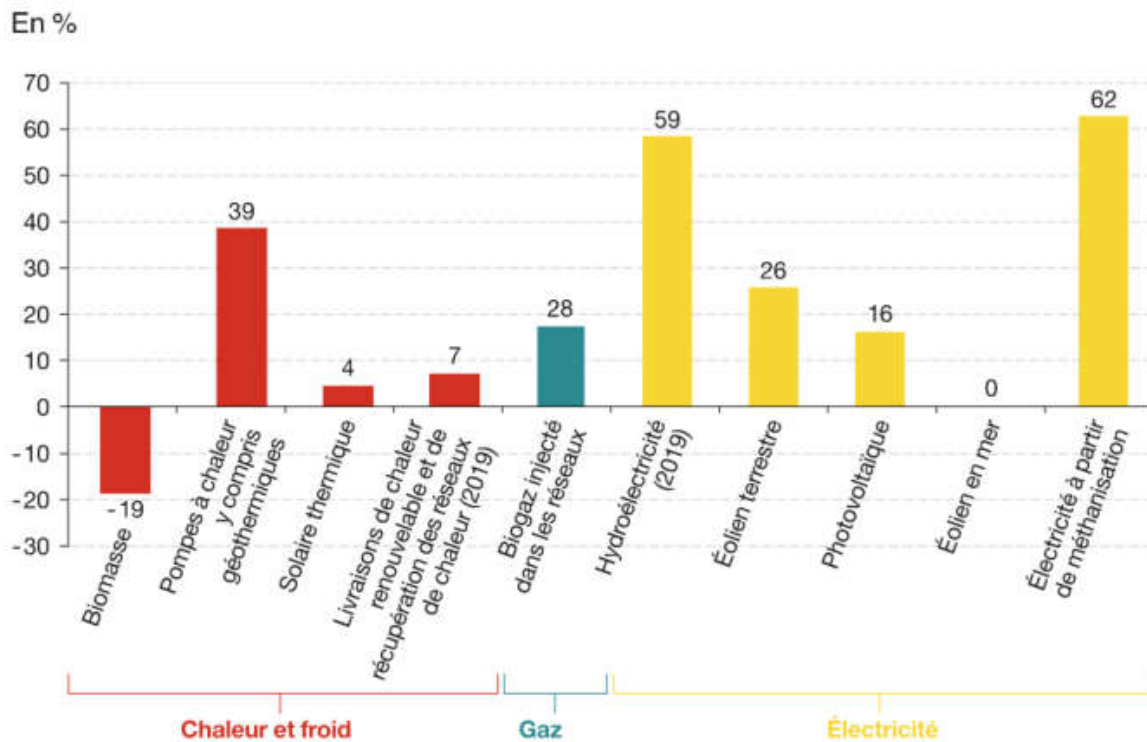


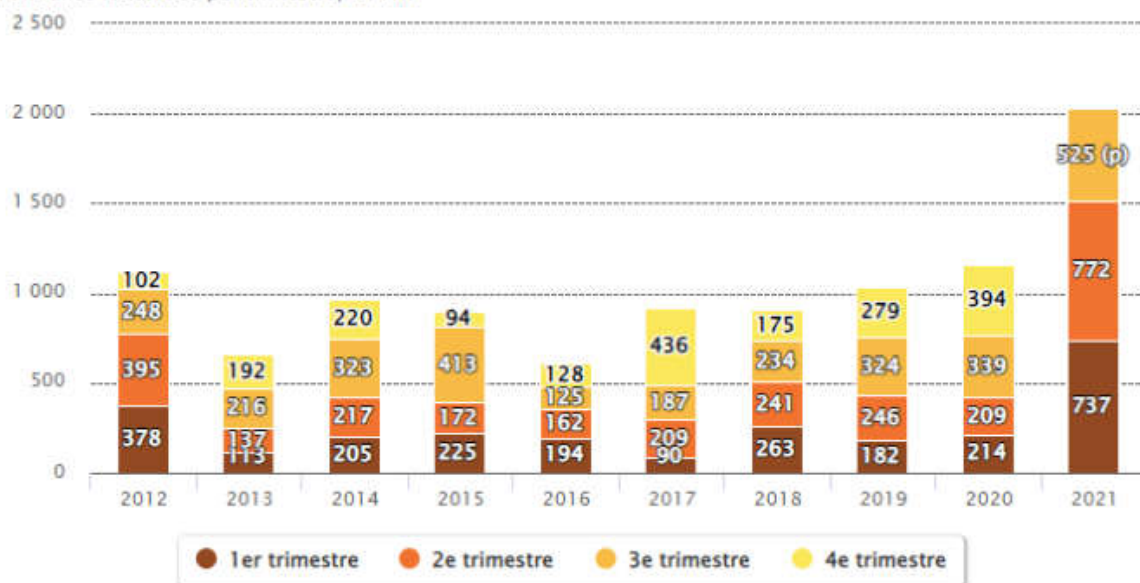
Figure 5: Part de l'accroissement prévu entre 2018 et 2023 réalisée en 2020 – Source : développement-durable.gouv



D'après le site du gouvernement, au 30 septembre 2021, la puissance du parc solaire photovoltaïque a atteint 13 231 MW, dont 12 583 MW en France continentale et a progressé de la façon suivante depuis 2012

#### Solaire photovoltaïque : nouveaux raccordements

Puissance raccordée par trimestre, en MW



Le parc inclut également les installations raccordées au réseau d'Enedis sans convention d'injection.

(p) : au deuxième trimestre, hors intégration de l'autoconsommation, la première estimation a en moyenne représenté 90 % de l'estimation finale du trimestre de 2016 à 2020 (méthodologie).

Champ : métropole et DROM

Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE

Figure 6: Solaire photovoltaïque : nouveaux raccordements - Source SDES

Ainsi l'augmentation de la puissance installée du photovoltaïque et de l'éolien se suivent sur les 15 dernières années.

#### Évolution de la puissance installée

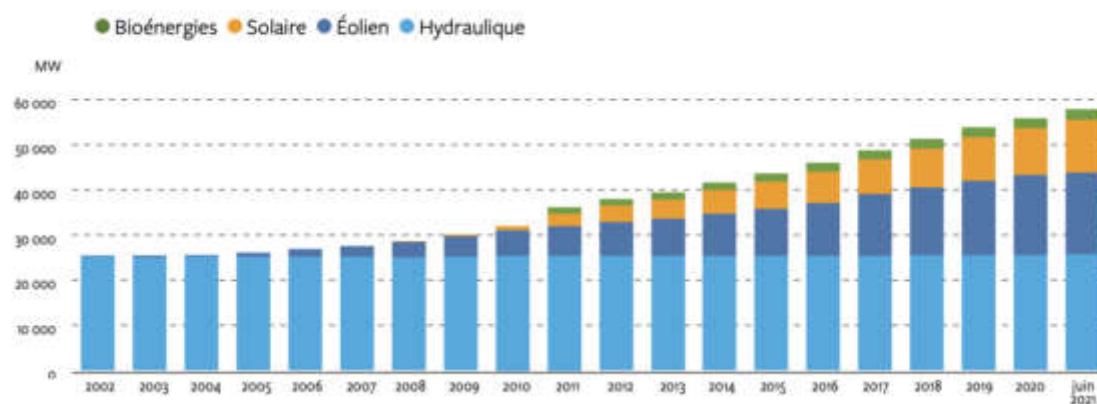


Figure 7: Evolution de la puissance installée des énergies renouvelables en France - Source: ORE, Enedis, RTE et le Syndicat des énergies renouvelables (SER)

### 13. PHOTOMONTAGES ET ETUDES ORIENTEES

Ces observations remettent en cause les conclusions de certaines études et la non-représentativité des photomontages permettant ainsi au maître d'ouvrage d'atténuer les impacts négatifs du projet.

Au travers des termes « **trompeurs** » ou « **impact visuel atténué** » l'analyse désigne le carnet de photomontages.

**Notons que ces différents termes employés constituent un jugement de valeur de la part de certains contributeurs.**

Le photomontage a pour but de permettre à un observateur de se faire une opinion sur les effets visuels produits par le projet dans le paysage. Ceci à partir d'un point de vue défini et dans des conditions environnementales représentatives.

Pour chacun des 41 points de vue du carnet de photomontages, 3 pages format A3 ont été consacrées à la présentation des photomontages, avec :

- Page A : Localisation du point de vue, caractéristiques techniques, vue de l'état initial du projet, vue filaire du projet et commentaires du bureau d'études
- Pages B et C : Photomontage du projet dans son contexte, en double page

La page A fournit les éléments d'analyse, et nécessaires à la compréhension du lecteur, tandis que la double page C-D propose une simulation photo-réaliste du projet dans son paysage.

#### Le choix des points de vue

Les effets induits par le projet éolien, particulièrement sur les sites les plus sensibles, sont évalués sur une série de photomontages et des calculs de saturation visuelle qui permettent d'appréhender le futur parc dans des conditions se rapprochant d'une perception réelle. De ce fait, le choix des points de vue est primordial et conformément aux recommandations du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens<sup>15</sup>, il permet

- D'évaluer les impacts aux abords immédiats du projet ;
- D'évaluer l'impact du projet sur les structures paysagères et éléments de paysage ou de patrimoine identifiés comme sensibles dans l'état initial ;
- D'évaluer l'impact du projet au regard des effets cumulatifs qu'il induit en lien avec les autres parcs.

*Certains points de vue peuvent être choisis parce qu'ils ne présentent justement pas de vue directe sur le parc éolien. Dans ce cas, ils servent par exemple d'argumentaire précisant une absence de visibilité depuis un site patrimonial présentant des enjeux importants vis-à-vis de l'éolien. Ainsi, le choix se portera sur les points de vue susceptibles d'être impactés de façon significative et ceux qui sont représentatifs de certaines vues dans la zone d'étude.*

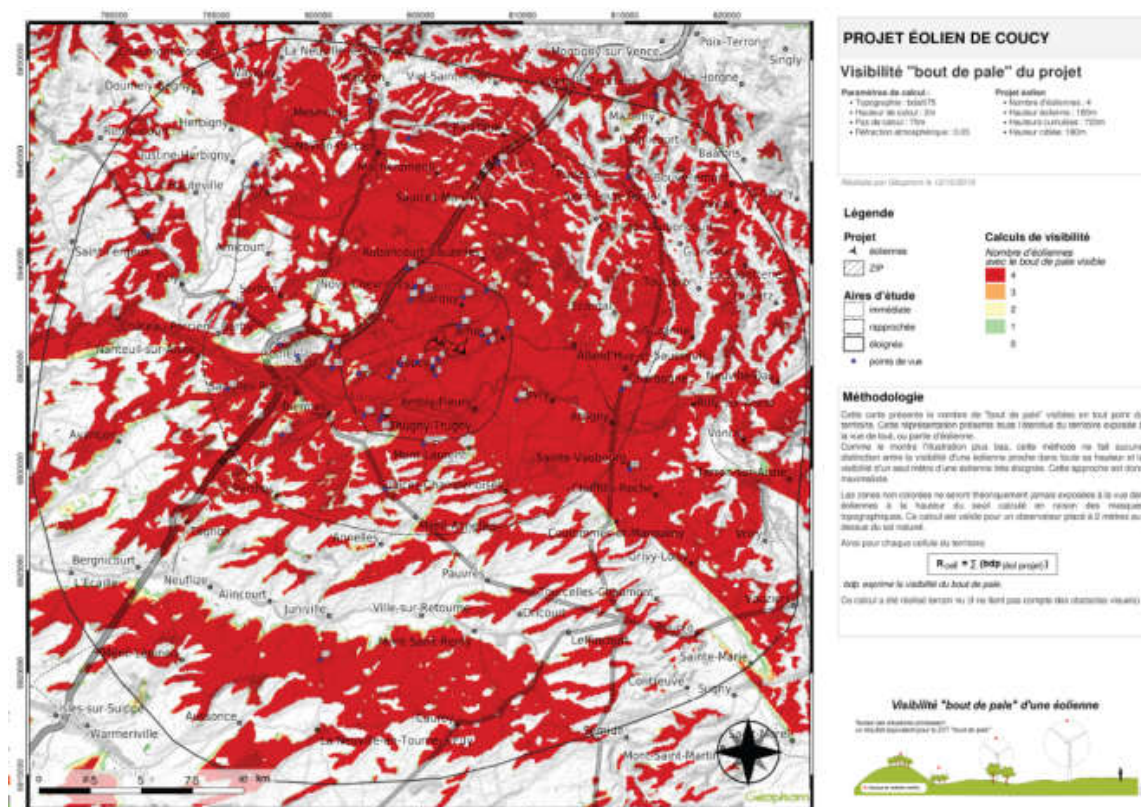
<sup>15</sup> Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016 & octobre 2020

Outre les points de vue sélectionnés pour des raisons paysagères, il s'agit aussi de disposer de simulations illustrant des éloignements et des orientations différentes pour permettre à un public non averti, d'apprécier l'évolution de la prégnance et de l'emprise des éoliennes, à mesure que l'on s'éloigne du site du projet. Tous les points choisis pour illustrer le projet sont répertoriés avec précision sur une carte sur laquelle apparaîtront aussi les aires d'étude, voire idéalement les unités paysagères, les structures (lignes de force) concernées et le patrimoine et les paysages protégés et identifiés comme sensibles. Cette carte identifiera également les parcs éoliens existants et les autres projets éoliens connus.

Le point de vue ne doit pas chercher l'exception, ou l'anecdotique mais être à l'image des points de vue qui peuvent s'offrir aisément sur le territoire. »

Pour le projet de Coucy, les points de vue ont été défini à partir de l'analyse de l'état initial et de la carte de visibilité en bout de pale ( ci-dessous). Ils sont représentatifs des paysages interceptés par les 3 aires d'études et des principales sensibilités paysagères et patrimoniales mises en évidence dans le rapport.

Dans la demande de compléments formulée par les services de l'état, le choix des points de vue n'a pas été remis en cause et il n'a pas été demandé à VSB énergies nouvelles d'en réaliser davantage.



Carte 10: Carte de visibilité en bout de pales - Source: Etude Paysagère du projet éolien de Coucy - Géophom

Il n'est donc pas envisagé de faire de nouveaux photomontages. VSB énergies nouvelles comprend très bien la demande de contributeurs pour effectuer des photomontages depuis leur lieu de vie mais si cette demande devait être généralisée, il serait matériellement impossible d'y répondre.

Les recommandations des services de l'Etat sont clairs à ce sujet, *Il est donc fortement recommandé de ne pas multiplier inutilement les points de vue, mais de faire un choix étayé par les conclusions de l'analyse de l'état initial du paysage*<sup>16</sup>

Par ailleurs, il faut noter que les points de vue sont réalisés en période hivernale, ou du moins à feuilles tombées par temps clair de façon à maximiser le rendu. Il n'est pas rare que l'expert en photomontages vienne retoucher les photos pour rendre les éoliennes plus visibles.

## La réalisation des photomontages

Comme l'indique Géophom<sup>17</sup>, le photomontage est l'insertion dans une photographie prise en direction du site étudié, des éoliennes du projet, dont on connaît toutes les caractéristiques géométriques et d'implantation, de façon à obtenir une image réaliste d'un point de vue graphique et géométrique.

L'objectif est d'obtenir une image se rapprochant le plus possible d'une photographie prise du projet une fois construit. On peut ainsi évaluer, en un lieu particulier, dans les conditions particulières de la prise de vue, l'impact visuel du projet.

Un photomontage est généralement constitué d'un assemblage de plusieurs photographies de façon à élargir le champ visuel. Ce travail d'assemblage doit être rigoureux et respecter certaines caractéristiques optiques.

Ainsi, les règles suivantes sont respectées :

- Précision géographique : focale de 50 mm, géolocalisation des points de vue et relevés ;
- Assemblage précis : production d'une vue panoramique dans une projection cylindrique afin de recréer une portion cylindrique de la perception visuelle et apport des corrections nécessaires aux distorsions induites par l'objectif
- Rendu graphique cohérent avec les conditions de la prise de vue : augmentation des contrastes des éoliennes si elles n'apparaissent pas suffisamment bien sur le photomontage

La lecture du photomontage exige un exercice d'extrapolation par l'observateur. La photographie produisant une image figée d'un lieu particulier à un moment précis, l'observateur devra faire l'effort d'extrapolation de l'impact en fonction des variations possibles de ce milieu particulier, avec toute la subjectivité que cela comporte (évolution de l'éclaircissement, des conditions atmosphériques, de la végétation, des obstacles qui peuvent apparaître.), il n'est pas concevable de produire autant de photomontages que de conditions d'observation possibles.

Il est bien évidemment consenti qu'il est impossible de reproduire l'effet d'une vision réelle à partir d'une impression papier. Néanmoins avec l'application d'une méthodologie précise Géophom s'efforce de s'approcher le plus de cette réalité dans des conditions qui maximisent la visibilité des éoliennes. Comme il le conclut, son travail consiste à donn[er] au

---

<sup>16 16</sup> Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016 & octobre 2020

<sup>17</sup> <http://www.geophom.fr/fra/eolien/article/le-photomontage>

cerveau les informations nécessaires à l'évaluation de l'effet des éoliennes dans le paysage, avec toutes les subjectivités d'interprétation que cela implique.

***Un document plus complet sur la méthodologie appliquée est donné en annexe.***



## 14. IMPACTS SUR LES SITES ET LES MONUMENTS HISTORIQUES

Ces remarques concernent les nuisances visuelles du projet sur les Monts de Sery, les monuments historiques et notamment vis à vis de la proximité avec l'église classée Saint Martin de la commune d'Amagne

Les questions de l'impact patrimonial du projet éolien de Coucy a été évalué dans l'étude paysagère et patrimoniale.

Comme indiqué dans l'étude d'impact paysagère,

*Les sensibilités patrimoniales concernent principalement l'aire d'étude immédiate autour du projet, en raison de la proximité des premiers bassins de vie ; ainsi que l'aire d'étude rapprochée, avec notamment les larges panoramas qui s'ouvrent sur la vallée de l'Aisne aux abords de Rethel, depuis les rebords du plateau de la Champagne crayeuse et aux basculements progressifs depuis les Crêtes préardennaises.*

Les sites faisant l'objet d'une sensibilité à minima modérée des aires d'étude rapprochée et immédiate sont référencés dans le tableau suivant. Pour chacun de ses sites, l'impact est évalué directement ou indirectement. Cet impact est faible à modéré pour tous excepté pour l'Eglise d'Amagne où il pourrait être jugé de fort, bien que non évalué directement. Parmi les sites classés, le projet de Coucy pourrait donc avoir un impact fort sur l'Eglise classée d'Amagne.

Monument ou site	Sensibilité	Impact	Analyse paysagère
<b>Aire éloignée et rapprochée</b>			
<b>Chapelle de la Vieille ville à Saulces-Monclin, inscrite MH</b>	Modérée à faible	Non évalué directement	Pas de photomontage depuis ce point de vue, se référer à la carte des zones d'influence « hauteur apparente cumulée du projet » La carte montre que l'impact visuel du projet est très concentré au niveau de l'aire d'étude immédiate et diminue rapidement avec l'éloignement : dès les premiers kilomètres, la perception de la hauteur cumulée des éoliennes ne constitue plus qu'un angle vertical de quelques degrés. Plus précisément, l'emprise verticale du projet de Coucy depuis Saulces-Monclin et Alland'Huy est seulement compris entre 2,5 et 5 °. De plus, cette carte ne tient pas compte des obstacles visuels tels que les structures végétales et structures bâties. Ainsi, aucun point de vue n'a été retenu pour la réalisation d'un photomontage depuis ces sites dont la sensibilité est au maximum jugé de modérée
<b>Eglise d'Alland'huy, classée MH</b>	Modérée	Non évalué directement	Pas de photomontage depuis ce point de vue, se référer au photomontage 32. Le point de vue du photomontage n°32 n'est pas pris directement depuis les deux sites mais depuis la D987,
<b>Ferme fortifiée de Charbogne, inscrite MH</b>	Modérée	Non évalué directement	

<p><b>Eglise de Charbogne, classée MH</b></p>	<p>Modérée</p>		<p>an axe de circulation fréquenté entre les bourgs de Charbogne et Attigny. Les éléments d'analyse tirés de l'étude paysagère permettent d'avoir une idée de l'impact depuis ses sites. Effectivement, <i>depuis ces sites, on se situe depuis le replat de la vallée de l'Aisne : la vue panoramique de l'Aisne est large mais peu profonde. Elles se limitent aux structures végétales caractéristiques du fond de la vallée qui limitent l'étendue du champ de vision. [...] Le photomontage montre en effet que le projet de Coucy est en partie masqué par les structures végétales, il occupe un court angle de vue dans l'ensemble du champ de vision { 1,6}}, sans concurrence visuelle avec la silhouette de Charbogne, à la limite droite du panorama. <b>L'impact paysager du projet de parc éolien de Coucy est faible depuis ce point de vue.</b></i></p>
<p><b>Mont Sery, site inscrit</b></p>	<p>Modérée</p>	<p>Faible</p>	<p>L'impact du projet de Coucy sur le site des Monts de Sery a été directement évalué par un photomontage réalisé depuis le panorama. L'analyse paysagère est la suivante :                  De puis la table d'orientation installée sur l'itinéraire du GR 12, le champ de vision s'ouvre à 360 ° ; le projet de Coucy se situe à plus de 12 km vers le sud-est, dans le panorama qui s'ouvre vers le site inscrit et vers le bourg de Sery. La ligne d'horizon est marquée par un ensemble quasi-continu d'éoliennes. Compte tenu de l'éloignement, la sensibilité du site inscrit vis-à-vis du projet de Coucy reste modérée à faible. Le photomontage montre en effet que le projet de Coucy se trouve à l'arrière-plan, dans la continuité de l'ensemble d'éoliennes potentiellement visibles, tout en s'en détachant un peu. Son emprise dans le panorama reste limitée à un angle de 2,1° <b>L'impact paysager du projet de parc éolien de Coucy reste donc faible depuis ce point de vue.</b></p>
<p><b>Aire immédiate</b></p>			
<p><b>Eglise de Thugny-Trugny - classée</b></p>	<p>Modérée à forte</p>	<p>Pas d'impact direct</p>	<p>Le photomontage 18 complète cette analyse. Le point de vue a été pris depuis un point plus haut, où l'on aperçoit l'Eglise et les éoliennes en arrière-plan. <i>Le photomontage depuis l'entrée du bourg, depuis un axe de circulation secondaire montre bien que le projet de parc éolien de Coucy se situe au-delà d'un environnement paysager très arboré duquel n'émergent pas ou peu de points de repères visuels caractéristiques. Ainsi, il est possible de percevoir depuis ce point de vue, le nouveau rapport d'échelle installé dans le paysage de la vallée de l'Asine. Néanmoins, du fait de l'éloignement, il n'y a pas d'effet de prégnance sur le village ni sur le clocher de</i></p>

*l'Eglise. L'édifice ne se trouve ainsi pas dénaturé du fait de l'éloignement et de l'alignement des éoliennes en cohérence paysagère avec la ligne de force de la vallée.*

***[...] L'impact patrimonial et paysager du parc éolien de Coucy est modéré depuis ce point de vue.***

Un photomontage a été réalisé depuis l'Eglise classée de Thugny-Trugny. [Ce] photomontage depuis les abords de l'église classée montre bien les structures végétales caractéristiques de la vallée de l'Asine forment des écrans successifs qui limitent les vues dégagées sur le paysage. Depuis ce point de vue, les 4 éoliennes du projet de parc éolien de Coucy, distantes de plus de 4,6 km, sont en effet, en grande partie masquées par ces bandes d'arbres et bosquets, atténuant ainsi significativement l'impact du parc éolien sur le cœur du bourg et le monument protégé.

***L'impact patrimonial et paysager du projet de parc éolien de Coucy est faible depuis ce point de vue.***

Un photomontage a été réalisé depuis l'Eglise classée de Thugny-Trugny. [Ce] photomontage depuis les abords de l'église classée montre bien les structures végétales caractéristiques de la vallée de l'Asine forment des écrans successifs qui limitent les vues dégagées sur le paysage. Depuis ce point de vue, les 4 éoliennes du projet de parc éolien de Coucy, distantes de plus de 4,6 km, sont en effet, en grande partie masquées par ces bandes d'arbres et bosquets, atténuant ainsi significativement l'impact du parc éolien sur le cœur du bourg et le monument protégé.

***L'impact patrimonial et paysager du projet de parc éolien de Coucy est faible depuis ce point de vue.***

Enfin, le photomontage 19 bis montre qu'il existe peu de vues dégagées dans le bourg permettant de voir dans le même angle de vue l'Eglise classée et le projet de parc éolien de Coucy. [...] Le projet de parc éolien de Coucy n'est pas visible dans cet angle de vue, masqué par les structures végétales et bâties du bourg. ***Il n'y a pas d'impact patrimonial et paysager.***

**Eglise de  
Doux –  
inscrite MH**

Forte

Modéré à  
faible

Un photomontage a été réalisé à l'entrée Sud du bourg de Doux montrant les éoliennes à l'arrière-plan de l'Eglise de Doux. *La sensibilité patrimoniale de l'église de Doux vis-à-vis du projet de parc éolien de Coucy est considérée comme forte bien que l'état relativement dégradé de l'édifice et de ses abords soit à noter [la voute s'affaisse, elle est prête à s'effondrer, l'Eglise es interdite au public – VSB – Source : la commune de Doux] Le photomontage à l'entrée sud de Doux montre que l'éloignement de près de 3 km et l'environnement*

			<p><i>paysager immédiat limitent l'impact visuel des éoliennes depuis ce point de vue : en effet elles se situent à l'arrière des structures végétales arborées sans les dépasser . Il n'y a pas d'effet de surplomb ; il n'y a pas non plus d'effet de point d'appel visuel en lien avec la traversée de Doux.</i>  <b>L'impact paysager et patrimonial du projet de parc éolien de Coucy est modéré depuis ce point de vue.</b>                  [...]                  En période printanière avec l'apparition des feuilles,  <b>l'impact paysager et patrimonial du projet de parc éolien de Coucy est modéré à faible.</b></p>
<p><b>Eglise d'Amagne - classée</b></p>	<p>Forte</p>	<p>Non évalué directement</p>	<p>Aucun point de vue L'Eglise d'Amagne n'a été réalisé directement depuis l'Eglise d'Amagne. Le photomontage n°8 situé derrière l'Eglise permet de voir l'Eglise sur la gauche et le projet sur la droite mais ne permet pas d'évaluer l'impact visuel du parc depuis l'Eglise. Le point de vue n°9 se situe entre le projet et l'Eglise et dans un axe proche. Bien que les structures végétales et bâties limitent les perceptions, l'analyse paysagère depuis ce point de vue conclue, <b>distantes de 1,3 km au moins du point de vue, les éoliennes notamment E1 et E2 ont un impact fort sur le bourg d'Amagne.</b></p>
<p><b>Eglise de Novy-Chevrières</b></p>	<p>Forte</p>	<p>Faible</p>	<p>L'impact du projet de Coucy sur Novy-Chevrières a été directement évalué par un photomontage réalisé depuis le panorama, le n°17. <i>La sensibilité patrimoniale de l'Eglise du fait de la possible vue simultanée entre la silhouette de l'Eglise emblématique et les éoliennes du projet. [...] Depuis l'Eglise Sainte Catherine, la vue s'ouvre sur le cimetière tout proche, puis sur les structures bâties et arborées du village. Le photomontage montre que les 4 éoliennes du projet de Coucy, distantes d'au moins 2,8 km du parvis de l'Eglise sont toutes masquées par les structures végétales et bâties. Il n'y a pas d'impact patrimonial direct du projet depuis l'Eglise</i></p>







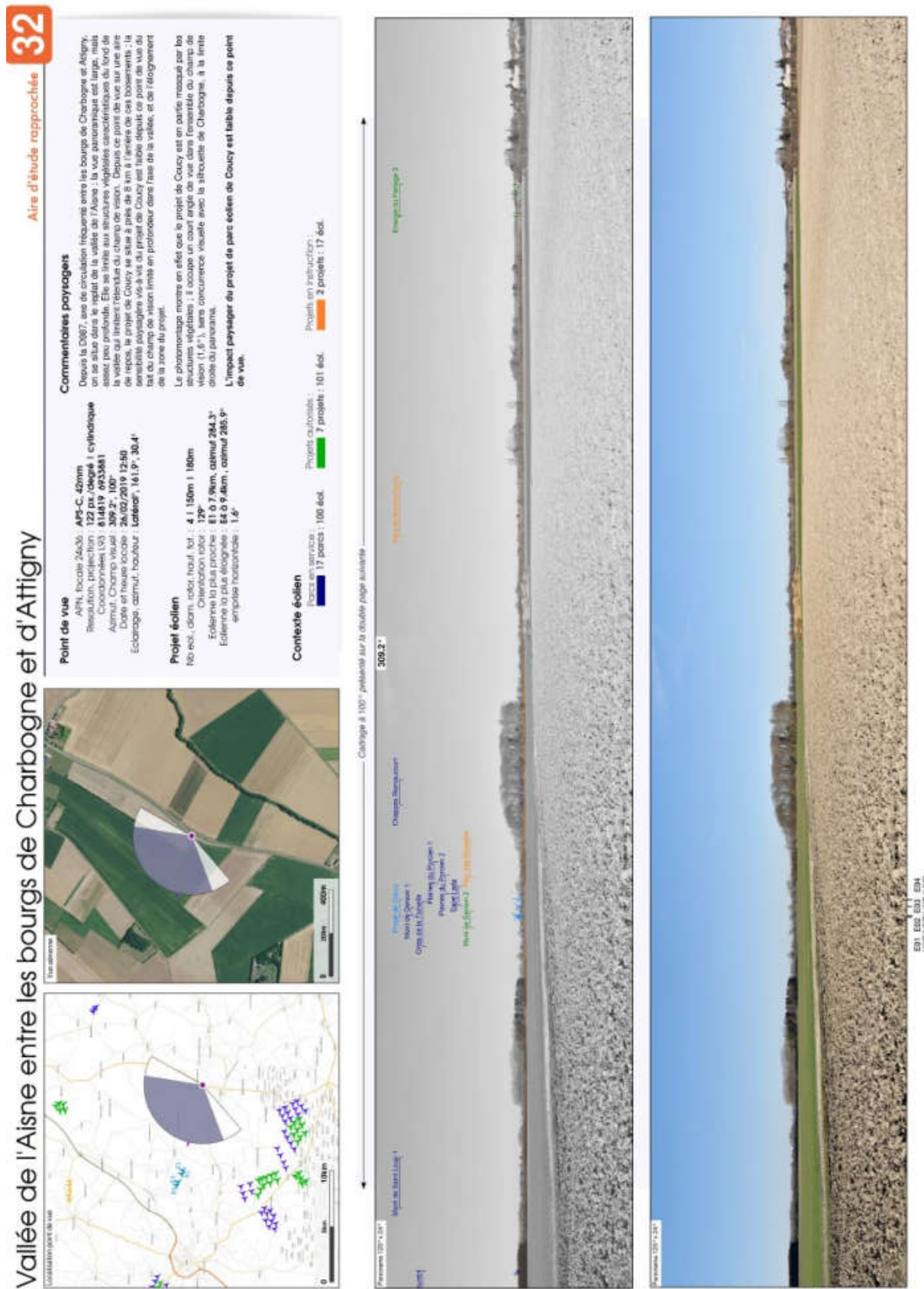


Figure 8: Photomontage 32, depuis la vallée de l'Aisne entre les bourgs de Charbogne et d'Attigny - Source: Géophom et Atelier des Paysages

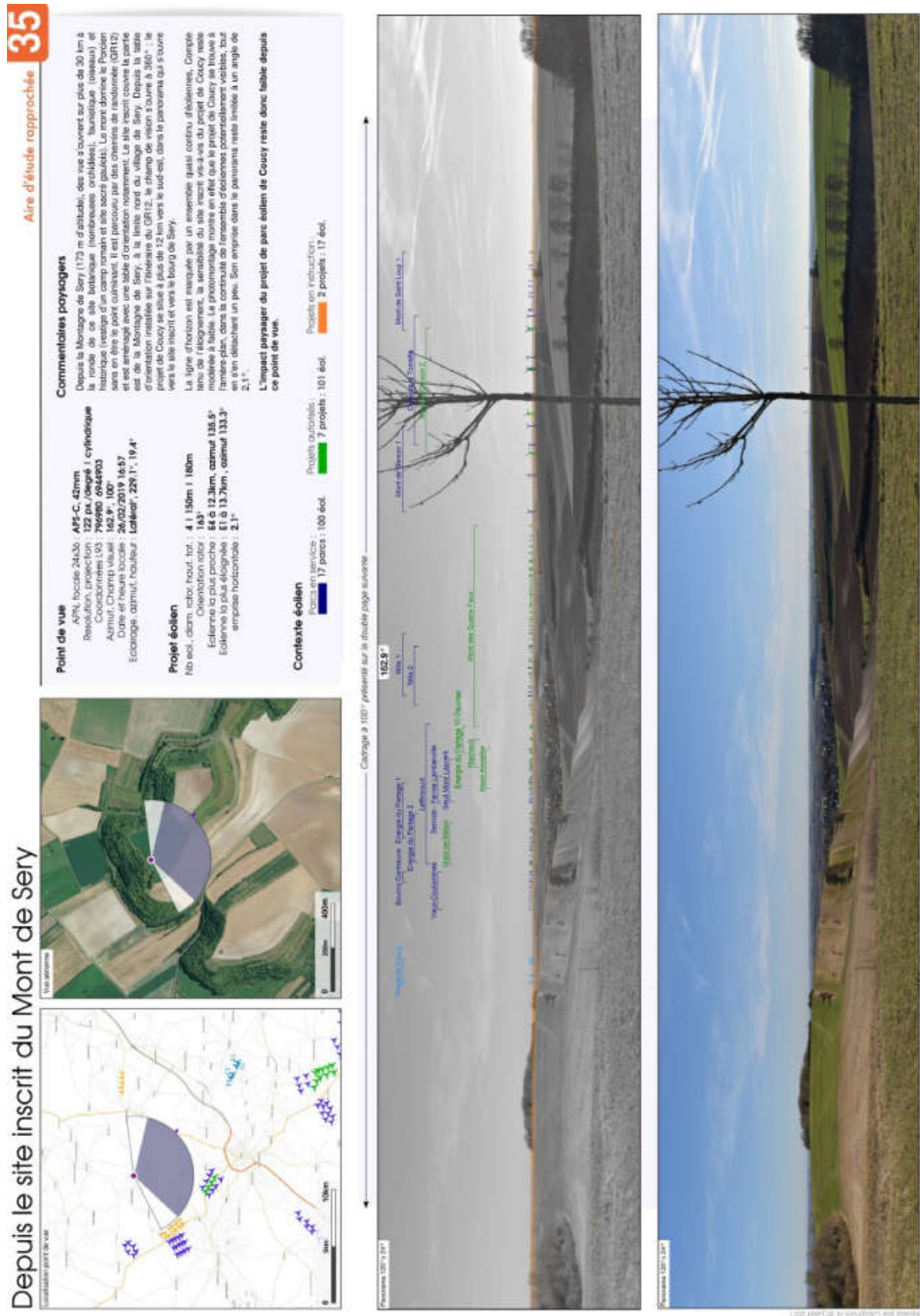


Figure 9: Photomontage 35 depuis le site inscrit du Mont de Sery - Source: Géophom et Atelier des Paysages





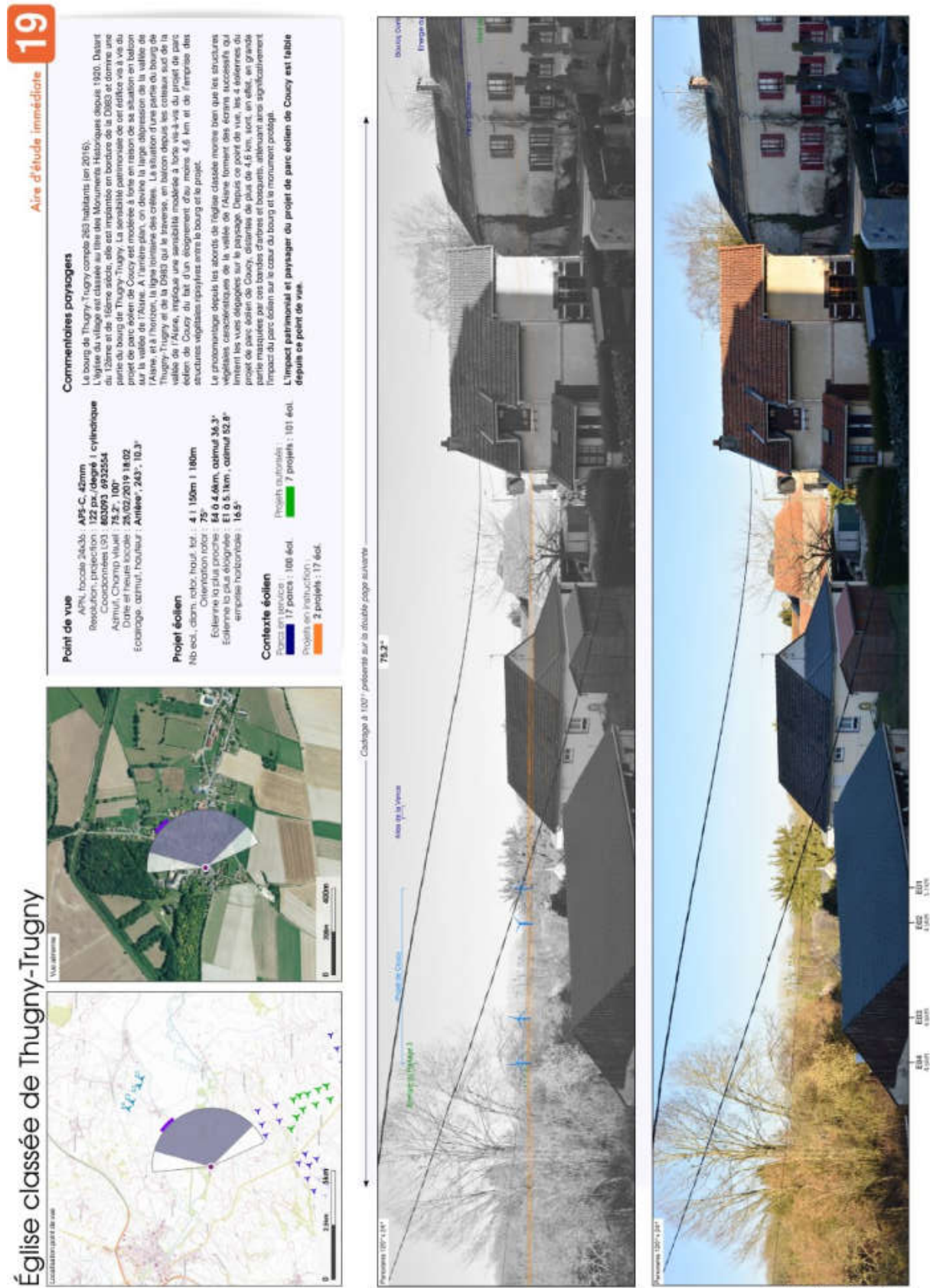


Figure 11: Photomontage 19 depuis l'Église classée de Thugny-Trugny - Source: Géophom et Atelier des Paysages





Figure 12: Photomontage 19 bis de l'Église classée de Thugny-Trugny en perception rapprochée - Source: Géophom et Atelier des Paysages



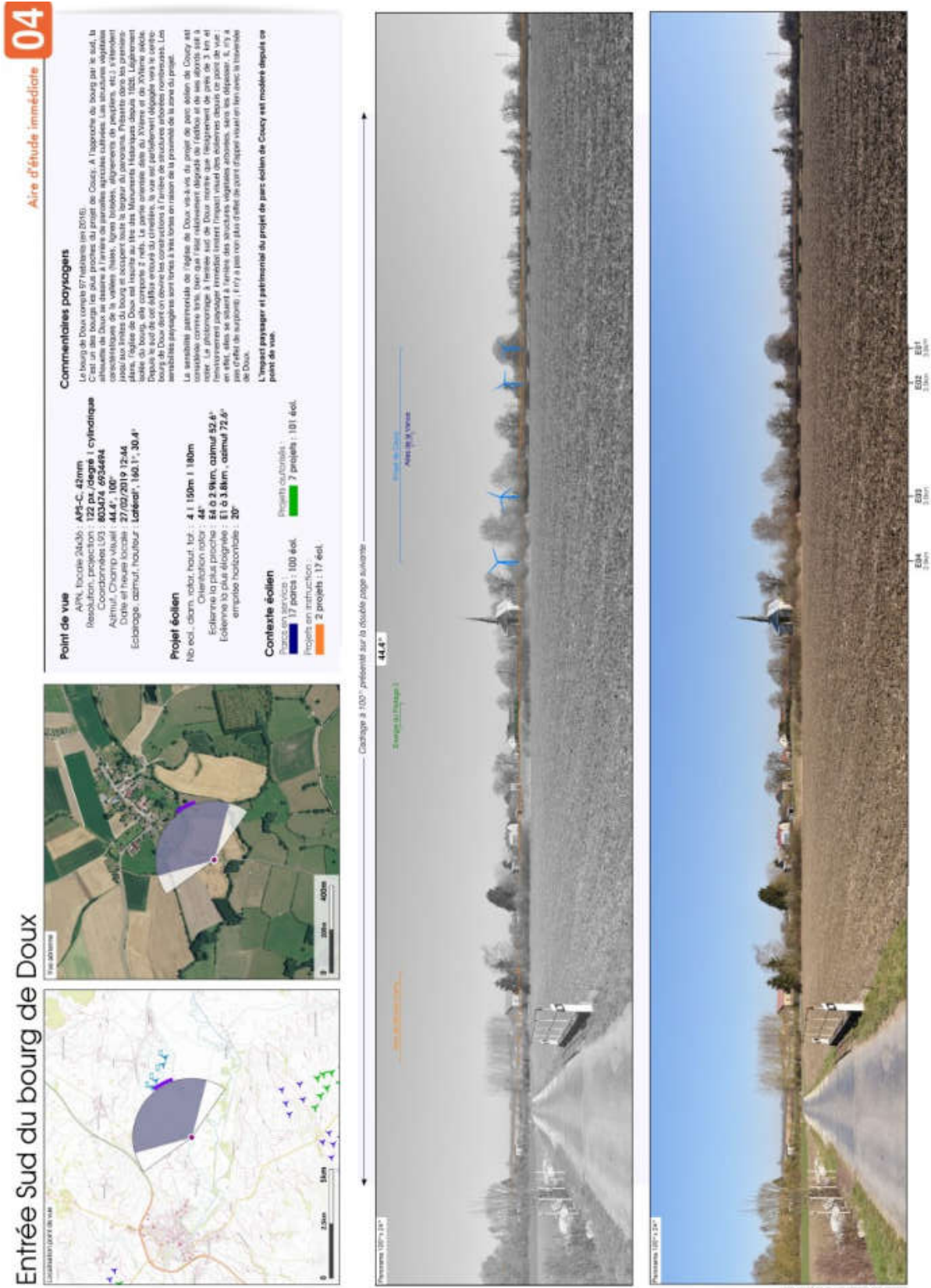
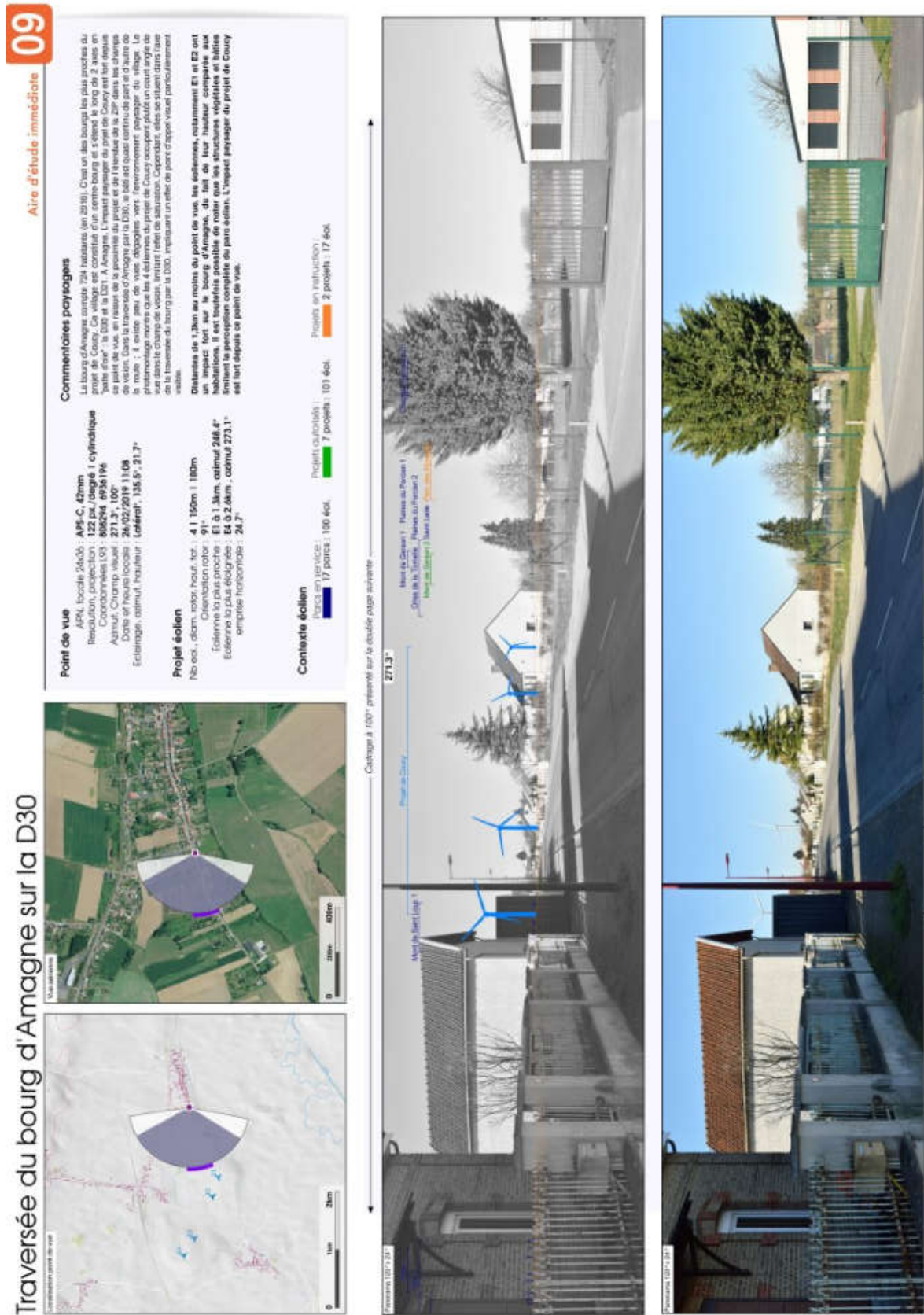


Figure 13: Photomontage 04 depuis l'entrée Sud du bourg de Doux - période hivernale - Source: Géophom et Atelier des Paysages





271.3°  
Point de vue



271.3°  
Point de vue

Figure 14: Photomontage 09, depuis la traversée du bourg d'Amagne sur la D30 - Source Géophom et Atelier des Paysages





Figure 15: Photomontage 17, depuis l'Église abbatiale classée de Noy-Chevrières - Source: Géophom et Atelier des Paysages

## 15. ANTI EOLIEN

Quelques rares intervenants se sont prononcés contre l'éolien en général.

### INTERETS DE L'EOLIEN

#### L'urgence climatique

Notre système climatique repose sur un équilibre très fragile, mis en danger par les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines.

Ces gaz (GES) forment une barrière autour de la Terre, retenant la chaleur du soleil sur terre et augmentant la température sur la planète. La température moyenne a augmenté de 1,1°C en 100 ans et ce réchauffement atteindra +2°C en moyenne en 2050 si les émissions mondiales ne diminuent pas.

Ce réchauffement est directement responsable de phénomènes climatiques violents, de la fonte des glaces, de la disparition d'espèces animales et végétales, et de la vie sur terre.

Il n'existe ainsi plus aucun doute scientifique sur l'urgence à agir. Le récent rapport du GIEC, publié en août 2021, a rappelé l'importance de réduire très rapidement les émissions de gaz à effet de serre pour limiter les effets potentiellement catastrophiques du changement climatique

Les principales recommandations émises sont les suivantes :

- Remplacer les énergies fossiles par des sources d'énergie bas-carbone ou neutres [hydroélectricité, photovoltaïque, éolien...]
- Régime alimentaire moins carné
- Isolation des bâtiments
- Favoriser le télétravail
- Utiliser les mobilités douces, véhicules électriques
- Limiter le gaspillage
- Repenser le fonctionnement des zones urbaines

De plus, ce réchauffement a un coût économique et un coût psychologique désormais reconnu sous le nom de « éco-anxiété », un jeune sur deux déclare en souffrir selon une enquête du Journal Le Monde.

#### L'éolien l'une des réponses à cette crise climatique

Pour lutter efficacement, nous devons changer d'énergie et en consommer moins. L'éolien est une des énergies les moins émettrices de gaz à effets de serre sur l'ensemble de son cycle de vie, notamment, une éolienne n'émet aucun GES lorsqu'elle produit de l'électricité.

### Se référer au point 4. PROBLEMES ECOLOGIQUES

#### Le rapport Drawdown<sup>18</sup>

L'écologiste américain Paul Hawken a publié en mai 2018 un livre intitulé "Drawdown. Comment inverser le cours du réchauffement planétaire." qui liste les 100 mesures les plus

<sup>18</sup> <https://drawdown.org/solutions/table-of-solutions>

efficaces pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique. 70 chercheurs du monde entier se sont réunis pour ce projet.

Drawdown se veut un outil pour les gouvernements, les entreprises mais aussi chacun de nous. Les solutions étudiées tiennent compte de leur faisabilité, de leur coût et de leur effet sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre. Le principe est que toutes les mesures existent déjà. Certaines sont très techniques et d'autres sociales comme l'augmentation de l'éducation des jeunes filles. Ces solutions sont rangées par secteur. Parmi la centaine de mesures proposées, le développement de l'éolien terrestre figure en 2ème position, derrière la suppression des fluides frigorigènes.

Rank	Solution	Sector	TOTAL ATMOSPHERIC CO <sub>2</sub> -EQ REDUCTION (GT)	NET COST (BILLIONS US \$)	SAVINGS (BILLIONS US \$)
1	Refrigerant Management	Materials	89.74	N/A	\$-902.77
2	Wind Turbines (Onshore)	Electricity Generation	84.60	\$1,225.37	\$7,425.00
3	Reduced Food Waste	Food	70.53	N/A	N/A
4	Plant-Rich Diet	Food	66.11	N/A	N/A
5	Tropical Forests	Land Use	61.23	N/A	N/A
6	Educating Girls	Women and Girls	59.60	N/A	N/A
7	Family Planning	Women and Girls	59.60	N/A	N/A
8	Solar Farms	Electricity Generation	36.90	\$-80.60	\$5,023.84
9	Silvopasture	Food	31.19	\$41.59	\$699.37
10	Rooftop Solar	Electricity Generation	24.60	\$453.14	\$3,457.63

Figure 16: Les 10 premières solutions pour lutter contre le réchauffement climatique d'après le rapport Drawdown





VSB



## **PARTIE III : REPONSES AUX QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Mémoire en Réponse au Procès-Verbal de synthèse des observations du  
Public

Eoliennes de Coucy - Commune de Coucy

## Table des matières

QUESTION N°1.....	2
QUESTION N°2.....	3
QUESTION N°3.....	4
QUESTION N°4.....	5
QUESTION N°5.....	6

---

<a href="#">Carte 1 Distance entre E3 et les premiers éléments arborés.....</a>	6
---	---

## QUESTION N°1

Dans les chiffres annoncés sur l'emprise de terrain pour l'implantation du projet, il apparaît une incohérence entre les chiffres annoncés entre le volume 3 évoquant 1.22 ha et le volume 4.2 (page 85) annonçant 1.08 ha. Pouvez-vous me préciser l'emprise exacte de terrain nécessaire à la réalisation du projet ?

Le calcul des surfaces impactées par le projet en page 85 de l'étude d'impact porte uniquement sur **les aménagements permanents**, ceux ayant vocation à rester tout le long de la vie du parc éolien. Le calcul de ces aménagements permanents est nécessaire afin d'évaluer si la surface impactée est inférieure ou supérieure au seuil de déclenchement de la compensation agricole collective en vigueur dans le département des Ardennes de 3 ha. Concernant le projet éolien de Coucy, cette surface est inférieure et ne nécessite donc pas de réaliser une étude préalable agricole. Le calcul des surfaces impactées par le projet précisé dans le volume 3 – Description de la demande porte sur l'ensemble des surfaces impactées **y compris les aménagements temporaires ne restant que pendant la phase chantier**. Ces aménagements concernent essentiellement les zones de stockage des matériaux ainsi que les élargissements temporaires au niveau des virages (ou pans coupés) pour le passage des camions. Les plans de masse en annexe des phases chantier et exploitation illustrent bien ces différences.

## QUESTION N°2

Dans l'étude acoustique, vous n'évoquez pas si les éoliennes seront équipées de « peignes » ou de « serrations ». L'équipement des pales avec ces éléments en forme de « dents de scie » diminue les turbulences générées par le frottement de l'air sur le bout de la pale et réduit ainsi le bruit aérodynamique de 3 décibels en moyenne. Pouvez-vous me préciser si les éoliennes en seront pourvues ?

Comme indiqué en page 39 de l'étude acoustique,

Le projet concerne l'installation de 4 éoliennes qui pourront être de type :

- NORDEX N149 4,5MW ; avec système de serrations (STE), une hauteur de moyeu de 105 m et un diamètre de pales de 149 mètres ;
- VESTAS V150 4,2MW ; avec système de serrations (STE), une hauteur de moyeu de 105 m et un diamètre de pales de 150 mètres ;
- NORDEX N149 5,7MW ; avec système de serrations (STE), une hauteur de moyeu de 105 m et un diamètre de pales de 149 mètres.

Les calculs réalisés dans le cadre de l'étude acoustique tiennent compte de cet équipement.

### QUESTION N°3

Suite à l'arrêté du 22 juin 2020, les règles de calcul en matière de démantèlement ont été modifiées les rendant ainsi plus contraignantes et coûteuses. Le montant prévisionnel de la garantie financière a-t-il été réévalué? Et si oui, de quel montant ?

L'arrêté du 10 décembre 2021 est venu modifier l'arrêté du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le montant des garanties financières fixé à l'article 19 est concerné par les modifications apportées de la façon suivante :

Version initiale :

« II.-Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (Cu) est fixé par les formules suivantes :

« a) lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2 MW :

Cu est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur

$$Cu = 50\,000$$

« b) lorsque sa puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2 MW :

$$Cu = 50\,000 + 10\,000 * (P-2)$$

« où :

«-Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;

«-P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Modification apportée :

Au point II b, la formule de calcul : «  $Cu = 50\,000 + 10\,000 * (P-2)$  » est remplacée par : «  $Cu = 50\,000 + 25\,000 * (P-2)$  ».

Au point III, après le mot « réactualisé », sont insérés les mots « par un nouveau calcul ».

Le dossier complété ayant été déposé en novembre 2021, la mise à jour n'a pas été faite.

**Le montant des garanties financières des 4 éoliennes du projet de Coucy, d'une puissance maximale unitaire de 5,7 MW sera donc de**

$$4 \text{ (éoliennes)} \times [ 50\,000 + 25\,000 \times (5.7-2)]$$

$$= 4 \text{ (éoliennes)} \times 142\,500$$

$$= 570\,000 \text{ €}$$



#### QUESTION N°4

Dans votre réponse à l'Autorité environnementale (Ae) concernant le temps de retour énergétique de l'installation, j'estime que vous répondez de manière générique en vous basant uniquement sur un rapport de l'ADEME. Merci de bien vouloir me fournir précisément le temps de retour énergétique de votre projet en vous basant sur une production annuelle nette estimée comprise entre 23.7 et 25.8 Gwh.

Le calcul du temps de retour énergétique d'un parc éolien dépend de nombreux paramètres. **VSB énergies nouvelles ne maîtrise pas tous ces paramètres.** Effectivement, l'une des composantes les plus énergivores concerne la production de l'éolienne en elle-même. La consommation d'énergie nécessaire peut être évaluée par les turbiniers uniquement. Or en premier lieu, le choix des machines n'est pas arrêté. La demande d'autorisation environnementale porte sur deux types de machine, la N149 ou la V150 d'une puissance maximale de 5.7 MW. Ainsi ni la machine ni sa puissance n'ont été déterminées à ce jour. Le coût énergétique de l'acheminement du matériel dépendra également du choix de la turbine. Ensuite, en dehors du fait que les délais de réponse à cette question ne laissent pas le temps d'obtenir de la part des turbiniers des données précises, il est à craindre qu'ils ne les communiquent pas.

De plus, le choix du poste source et les travaux nécessaires en conséquence ne sont pas encore déterminés.

La définition du temps de retour énergétique du parc éolien de Coucy de façon précise, et notamment à ce **stade du projet** est donc impossible à déterminer. C'est pourquoi **l'étude de l'ADEME est pertinente. Celle-ci a été réalisée à partir des données connues du parc français.**

De plus il est important de noter que l'étude de l'ADEME date de 2016. Les innovations incrémentales depuis ont permis d'augmenter significativement la puissance des éoliennes et leur capacité de production sans augmenter d'autant l'énergie nécessaire à leur production. **Tout porte donc à croire qu'aujourd'hui ce temps de retour énergétique est inférieur à un an.**

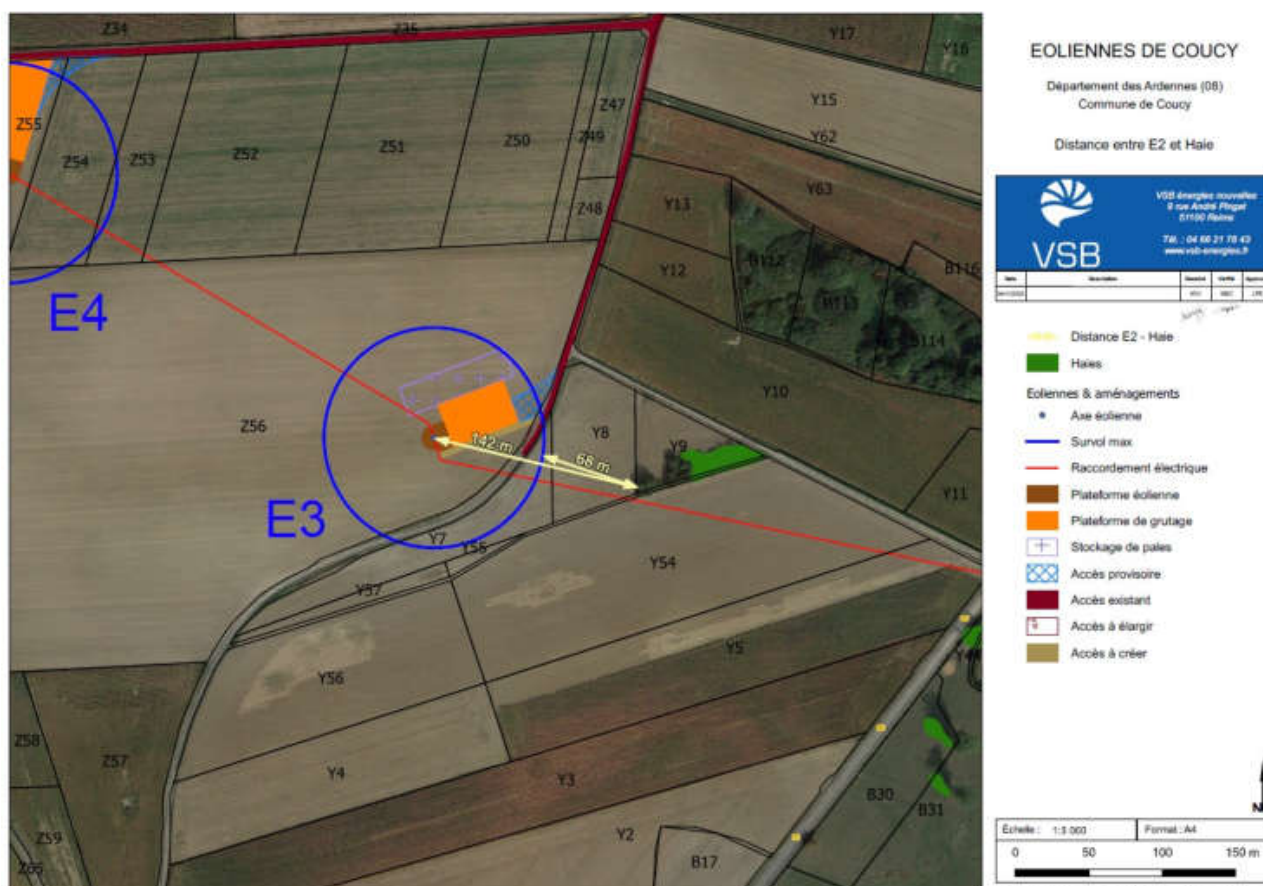
## QUESTION N°5

Il apparaît une inexactitude sur la distance entre l'éolienne n°3 et les boisements. Merci de me fournir un métrage précis de la distance entre cette éolienne et les boisements.

Afin de limiter les impacts sur les chiroptères, Eurobats, préconise une distance entre les éoliennes et les haies et boisements de 200 m.

*En règle générale, les éoliennes ne doivent pas être installées dans les forêts, ni à une distance inférieure à 200 m, compte tenu du risque qu'implique ce type d'emplacement pour toutes les chauves-souris.*

Le respect de cette préconisation permet d'éviter très largement l'impact sur les chiroptères. Si celle-ci ne peut pas être respectée, d'autres solutions existent. Concernant le parc éolien de Coucy, les mâts de E1, E2 et E4 respectent sont à une distance d'au minimum 200m des premiers éléments arborés. Concernant E3, une erreur semble avoir été faite puisqu'un petit ensemble végétal se situe à 140 m du mât.



Carte 1 Distance entre E3 et les premiers éléments arborés

Néanmoins, même à une distance de 200 m l'impact brut n'est pas nul, c'est pourquoi un bridage conséquent est prévu sur le parc. Ainsi, comme indiqué dans l'étude écologique du projet éolien.

<sup>2</sup> [https://plan-actions-chiropteres.fr/sites/default/files/fichiers/eurobats\\_action8\\_eoliens\\_2008.pdf](https://plan-actions-chiropteres.fr/sites/default/files/fichiers/eurobats_action8_eoliens_2008.pdf)

*en phase d'exploitation du parc, des mesures de bridage spécifiques considérant l'activité des chiroptères seront appliquée pour les 4 éoliennes afin de réduire de nombre de cas de mortalité de chiroptères au niveau du parc. Le bridage retenu découle de l'étude de l'activité en continu sur mât de mesure durant les 3 phases annuelles d'activité des chiroptères : celle-ci conclut à une activité nulle à faible en transit printanier du 01 avril au 15 mai et en transit automnal après le 31 octobre, une activité modérée à forte en parturition et en transit automnal pour la majorité des nuits.*

**Ainsi, grâce à l'application de ces bridages, l'impact sur les chiroptères est qualifié de négligeable par le bureau d'études Auddice. Le suivi de la recommandation d'une distance de 200 m n'a qu'un intérêt peu significatif puisque les éoliennes seront ralenties ou arrêtées la majeure partie du temps où les chiroptères sont en activité.**

Malgré tout, si ce critère des 200 m est jugé important, VSB énergies nouvelles s'engage à étudier le sujet et le cas échéant effectuer les démarches nécessaires au décalage de l'éolienne E3 de manière à respecter cette distance préconisée par Eurobat.



VSB



## **ANNEXES**

- **Annexe 1 : Méthodologie de réalisation des photomontages**
- **Annexe 2 : Rapport de médiation**
- **Annexe 3 : Etude de saturation et d'encerclement**
- **Annexe 4 : Plans de masse en phase construction et exploitation**

Mémoire en Réponse au Procès-Verbal de synthèse des observations du Public

Eoliennes de Coucy - Commune de Coucy

## Annexe 1 : Méthodologie de réalisation des photomontages



# Géophom

Réalisation de documents d'aide  
à l'évaluation des impacts visuels



Présentation de la méthodologie générale  
de réalisation et de présentation des photomontages

– GEOPHOM –

## Résumé de la méthodologie de réalisation des photomontages

### Le photomontage

Le but du photomontage est de permettre à un observateur de se faire une opinion sur les effets visuels produits par le projet dans le paysage. Ceci à partir d'un point de vue défini et dans des conditions environnementales représentatives. C'est l'ensemble des photomontages, avec la variété des localisations, des conditions météorologiques et des situations, qui permet d'illustrer aussi fidèlement que possible les différents effets possibles sur le paysage.

### Moyen

La technique utilisée est de superposer une image de synthèse (image virtuelle) à une vue réelle (photographie). Il convient donc de reproduire de façon informatique une représentation du projet dans son environnement la plus réaliste possible.

Pour ce faire nous utilisons un logiciel 3D spécialisé pour les photomontages éoliens (Resoft Windfarm r4.2) avec lequel nous créons un environnement numérique.

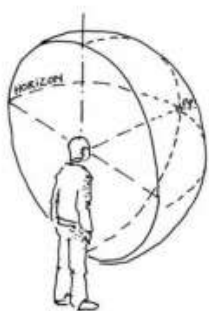
Pour chaque point de vue photographié, nous pourrions produire une image de synthèse à l'aide d'une caméra virtuelle dont les caractéristiques (localisation, orientations 3D, champ visuel, projection) sont identiques à la vue photographique. La superposition des deux vues (virtuelle et réelle) permet d'obtenir le photomontage.

Pour être efficace, le photomontage, doit être présenté et observé selon des règles précises et connues.

### Étape de réalisation

La procédure de réalisation des photomontages peut être décomposée en différentes étapes :

1. Création du modèle numérique 3D (Resoft Windfarm)
2. Choix du lieu et des conditions des prises de vues (maître d'ouvrage et son paysagiste)
3. Prises de vues (panoramas 360°)
4. Assemblage panoramique 360° et retouches (luminosité, retaille)
5. Recalage dans le modèle numérique 3D
6. Rendu photo-réaliste
7. Insertion paysagère (retouches, masquage, etc.)
8. Présentation et lecture



### Rappel sur la vision humaine

La vision humaine est d'un fonctionnement très complexe et la perception visuelle ne peut pas être modélisée sur la base des seules caractéristiques stricts de l'optique. Cependant, il est habituellement reconnu que le champ visuel horizontal « utile », à reconnaître des objets et des couleurs, est limité à environ 50 à 60°. Le champ visuel de la lecture n'est que de l'ordre du degré.

Sur cette base, le photomontage doit présenter à l'observateur un champ visuel d'au moins 60° pour que l'image occupe une grande partie de son champ visuel « utile » lorsque celle-ci est placée à la distance adéquate. Le champ visuel vertical, sera d'environ 30°.

Ce principe considère une vision monoculaire.

### Création du modèle numérique 3D

Le modèle 3D, créé à l'aide du logiciel de photomontage Resoft Windfarm r4.2, prend en compte la topographie (à minima BDalti75<sup>1</sup> de l'IGN), les repères identifiés sur le territoire, tels que les clochers, châteaux d'eau, pylônes, parcs éoliens, etc., et les éoliennes du projet. Les repères sont modélisés sous la forme de pylône dont la hauteur est ajustée si la donnée est connue.

<sup>1</sup> Maillage altimétrique du territoire au pas de 75 mètres. Les altitudes sont arrondies au mètre.

Les éoliennes sont modélisées selon les caractéristiques fournies par le maître d'ouvrage. La modélisation de windfarm est sans détails, mais respecte néanmoins la géométrie principale.

### Prise de vues



La localisation du point de vue est le choix du maître d'ouvrage. Toutefois, en général, le lieu précis est déterminé par le photographe qui trouve le lieu le mieux approprié pour bénéficier de repères pour le recalage ; éviter les obstacles qui pourraient s'intercaler et voir au mieux le projet ; bénéficier d'une perspective facilement identifiable, et de tout élément utile à favoriser la compréhension des échelles.

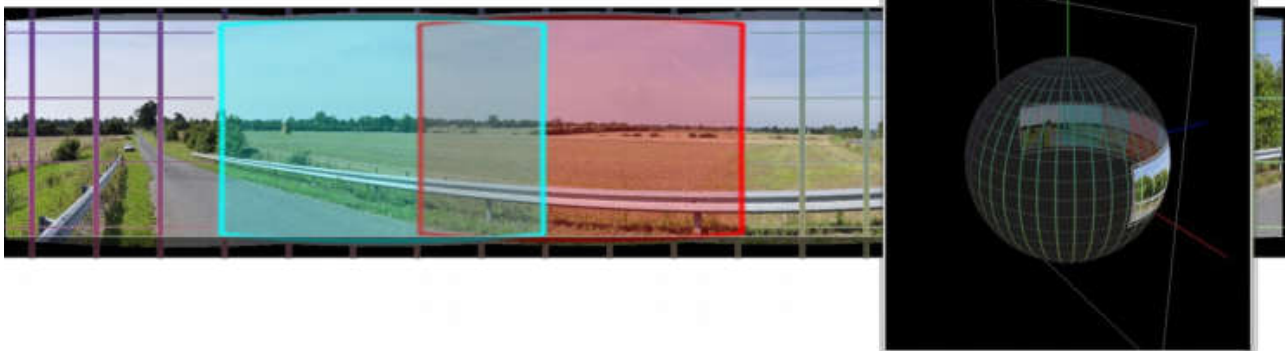
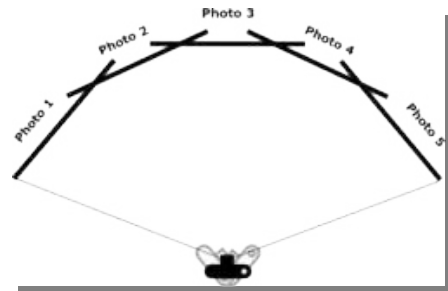
Les photographies ont été réalisées à l'aide d'un appareil photographique numérique reflex APS-C d'une résolution de 24MPx (NIKON D5300), équipé d'un objectif à focale fixe de 28mm (ce qui produit une focale équivalente en plein format de 42mm).

Chaque prise de vues consiste à photographier les 360° autour du point de vue. La précision des prises de vues est assurée par l'utilisation d'un pied photo équipé d'un niveau à trois points, pour un plan de rotation horizontal précis, et d'une tête panoramique étalonnée pour l'APN, afin de supprimer les effets de parallaxe. La tête panoramique est « crantée », au pas de 24°. Ceci permet de réaliser la série en « aveugle » avec l'assurance d'avoir un recouvrement égal pour chaque prise de vue, utile notamment en situation nocturne.

La position du point de vue a été mesurée par GPS et validée sur cartographie. La date et l'heure des prises de vues ont été enregistrées. Pour chaque prise de vue.

### Assemblage

Pour chaque point de vue, la série de 15 photographies est assemblée pour former une vue panoramique horizontale de 360°. Les assemblages ont été réalisés à l'aide d'un logiciel spécialisé. La projection utilisée est cylindrique, conforme à la projection de la caméra de Windfarm. Le travail d'assemblage est basé sur la concordance des motifs sur les parties de photographie qui se recouvrent (environ 20 %). Le choix des motifs est vérifié manuellement afin d'éviter d'éventuels objets mobiles ou trop peu précis, pouvant compromettre un assemblage de qualité.



Un travail de retouche de luminosité permet d'obtenir un rendu naturel et conforme à la réalité. Le panorama est retillé afin de répondre aux besoins de standardisation de format.

la résolution de sortie Haute Définition est standardisée à 43920 x 3720 pixels au format est JPEG pour un panorama de 360°.

### Recalage

Le recalage consiste à aligner l'orientation de la caméra virtuelle du logiciel 3D à l'identique de l'orientation de la vue photographique réelle. La caméra virtuelle affiche une représentation en projection cylindrique d'une

image dont le champ visuel est réglé à 180° (limite du logiciel).

A cet affichage, une portion de 180° du panorama photographique en projection cylindrique est superposée par Windfarm. Le bon placement géographique de la caméra, et la modification de l'orientation des 3 axes de celle-ci, fait glisser la vue numérique par rapport à la vue photographique. La superposition des deux vues est considérée correcte lorsque les repères photographiés et numériques se superposent parfaitement dans la vue. Une fois ce réglage réalisé, les éoliennes sont précisément positionnées.

## Photomontage

Pour produire une image cohérente visuellement avec les conditions atmosphériques réelles au moment de la prise de vues, l'orientation et la hauteur du soleil sont utilisés pour produire les ombres. La nature de l'éclairage (beau temps, ciel gris, etc.) est également utilisée dans le calcul du rendu. L'effet de la courbure de la terrestre sur la perception visuelle des éoliennes a été pris en compte par le moteur de rendu. La réfraction atmosphérique n'a pas été pris en compte.

## Perception des éoliennes

La perception des éoliennes est d'autant plus évidente que l'effet de contraste, qui existe entre l'éolienne et le paysage, est fort. Le contraste est principalement produit par la combinaison de plusieurs caractéristiques : les conditions météorologiques (ciel bleu, ciel nuageux blanc, ciel nuageux sombre) et l'orientation relative du soleil par rapport à l'axe d'observation (éolienne éclairage de face, en contre-jour). La combinaison de ces deux situations produit un éclairage direct ou diffus, dans une direction particulière. A opacité atmosphérique égale, une éolienne éclairée de face en lumière directe apparaît blanche et sera très perceptible sur un ciel orageux (sombre), mais elle sera très peu perceptible sur un ciel nuageux lumineux (blanc). Il est difficile de caractériser toutes les combinaisons météorologiques qui sont innombrables. Le principe à retenir est celui du contraste entre éolienne et paysage, que les éoliennes éclairées en contre-jour sont toujours sombres et que les éoliennes éclairées de face apparaissent plus claires.

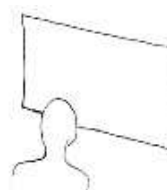
## Insertion paysagère

L'insertion paysagère consiste à intégrer le rendu des éoliennes dans la vue panoramique, ainsi que tout autre élément constitutif du projet. Dans les situations où des obstacles visuels sont présents, il convient de faire disparaître les éoliennes qui sont masquées par ces obstacles (arbres, maisons, etc.).

## Présentation et Lecture

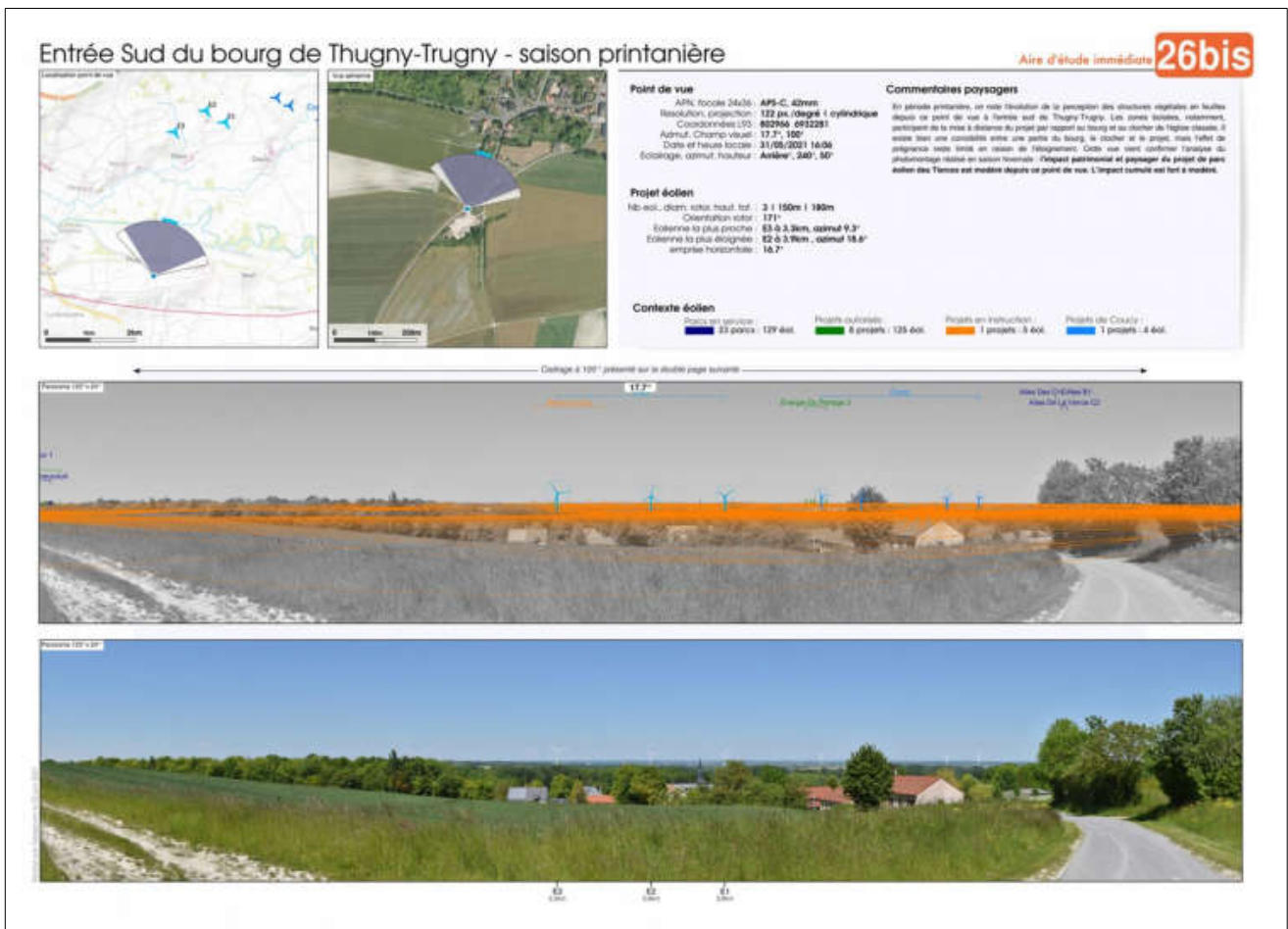
### Mise en page

Comme évoqué plus haut, la présentation du photomontage doit répondre aux caractéristiques du champ visuel humain. Dans un souci de produire un document complet qui réponde aux recommandations des services de l'État, nous proposons un format papier A3 orientation paysage en trois pages. Une page pour présenter les informations techniques et cartographiques et deux pages en vis-à-vis pour présenter le photomontage (2x 50°).



Page de présentation des informations techniques :

- **Deux encarts cartographiques** permettent de localiser le point de vue dans le territoire et de présenter l'environnement proche du point de vue.
- **Différentes informations** de localisation, de distance aux éoliennes, et de caractéristiques de prises de vues sont présentées pour donner au lecteur les informations utiles à l'interprétation du photomontage.
- **Deux panoramas** dont une représentation du modèle numérique en mode « fil de fer » et un photomontage sont superposés, ce afin de vérifier la correspondance en position et taille des éoliennes entre les deux vues et de mettre en évidence les éoliennes qui seraient masquées par un obstacle. La représentation filaire est adaptée à la demande du client. Elle renseigne le lecteur sur l'emprise visuelle horizontale (barre horizontale) et sur l'éventuelle invisibilité (masque topographique). Dans ce dernier cas, la barre sous le nom du parc n'est pas représentée.
- **Le commentaire paysager** rédigé par le paysagiste missionné par le client est également présenté pour renseigner le lecteur sur les effets du projet sur le paysage.





Double page de présentation du photomontage (2x50°) :

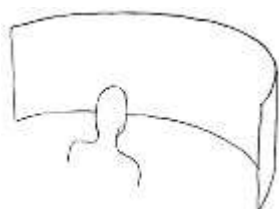
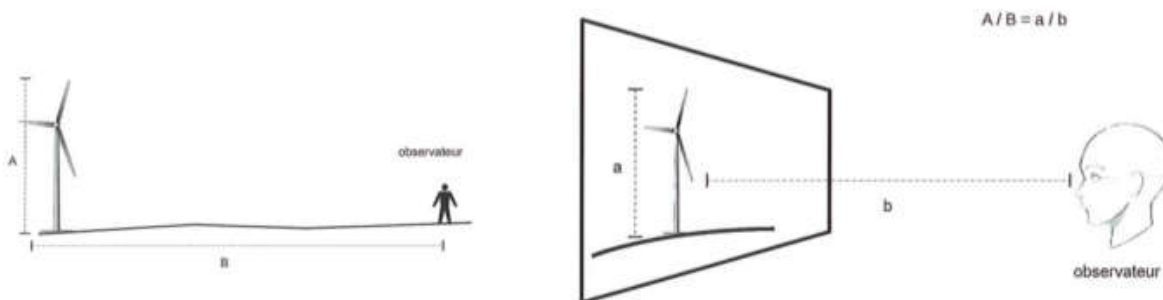


Une marge centrale dédiée à la reliure peut-être ajoutée. Dans le cas de deux vues à 50°, une marge haute et basse apparaissent en raison de la limite du champ photographique vertical. Le photomontage n'est pas surchargé d'indications afin de ne pas troubler l'observation photo-réaliste. La distance orthoscopique est toujours indiquée.

D'autres présentations peuvent être élaborées en fonction des contraintes ou de la dimension des supports envisagés.

Lecture

Pour que les éléments présents dans le photomontage apparaissent à l'observateur, d'une taille équivalente à la situation réelle, le support doit être placé à une distance orthoscopique. Cette distance est indiquée sur le document. Le respect de cette recommandation contribue restituer une représentation fidèle du projet.



L'observation à plat est possible compte tenu de l'amplitude limitée du champ visuel, cependant l'observation courbée est toujours préférable. Pour ce faire, courbez le photomontage selon un arc de cercle équivalent au champ visuel du photomontage.

Par ailleurs, les photomontages doivent être observés sous un éclairage fort<sup>2</sup> afin de percevoir les détails fins et peu contrastés que sont des éoliennes parfois distantes de plusieurs dizaines de kilomètres.

2 Éclairage conseillé : 600 à 800 Lux

### Limites du photomontage

- La simulation ne rend pas compte du mouvement des rotors.
- La simulation tente de reproduire l'effet visuel du projet dans une configuration précise (notamment au sujet de l'orientation des rotors).
- Le plan de focalisation est unique et la représentation monoculaire. Le relief n'est donc pas restitué et aucune profondeur n'est perceptible dans les photomontages.
- Le plan de focalisation est proche, en raison du petit format du support, ce qui est préjudiciable à un effet d'immersion photographique.
- Les photomontages doivent être observés sous un éclairage suffisant (600 à 800 lux minimum)

## Annexe 2 : Rapport de médiation

# Projet éolien de Coucy

## Rapport de médiation

**Rédaction** : Jacques QUANTIN, médiateur

Octobre 2022

## Table des matières

1. Rappel du contexte avant la médiation .....	3
2. Demande d'une médiation par VSB ENERGIES NOUVELLES .....	4
3. Premières entrevues avec les différentes Parties.....	4
3.1. Echange entre M. POTIER, maire de Coucy, et le médiateur .....	5
3.2. Echange entre les élus d'Amagne et le médiateur .....	5
3.3. Echange entre les membres de l'association BVA et le médiateur .....	6
4. Echange entre les élus d'Amagne et VSB ENERGIES NOUVELLES, en présence du médiateur .....	7
5. Présentation de l'étude complémentaire visant à évaluer le déplacement de l'éolienne E2 .....	8
5.1. Réunion avec M. POTIER, maire de Coucy .....	8
5.2. Réunion avec les élus d'Amagne .....	8
5.3. Réunion avec l'association Bien vivre à Amagne .....	10
6. Absence de réponse de l'association Bien vivre à Amagne .....	11
7. En conclusion.....	11



## 1. Rappel du contexte avant la médiation

La société VSB ENERGIES NOUVELLES a établi les premiers contacts avec la commune de Coucy en septembre 2016. Le conseil municipal de Coucy a pris en mars 2017 une délibération favorable au lancement des études et à la prise de contact avec les propriétaires et exploitants fonciers concernés.

Les études de développement ont donc été engagées avec l'installation en mars 2018 d'un mât de mesure du vent et le lancement de la campagne de mesures.

Une réunion publique de présentation des résultats des premières investigations de l'état initial a été organisée le 8 décembre 2018, en présence du bureau d'études chargé des études environnementales.

Une nouvelle réunion publique a été organisée le 17 juin 2019 pour présenter les variantes d'implantation et l'implantation retenue.

VSB ENERGIES NOUVELLES a créé en août 2019 un site Internet dédié au projet, accessible à tous (<http://vsb-parc-eolien.wixsite.com/parc-eolien-de-coucy>).

Le carnet de photomontages a été mis disposition du public, en septembre 2019, à la mairie de Coucy.

Si les élus d'Amagne pouvaient difficilement ignorer l'existence du projet (présence du mât de mesures, site Internet...), ni VSB ENERGIES NOUVELLES, ni la mairie de Coucy, n'avaient eu à ce stade de contact direct avec la mairie d'Amagne à ce sujet.

Le 18 février 2020, une réunion a été organisée à la Mairie d'Amagne avec le maire et une partie du Conseil municipal.

Le 28 avril 2020, une nouvelle association « Bien vivre à Amagne » a été créée par des habitants d'Amagne. Son siège se trouve à la mairie de cette commune. Sa présidente était alors Mme DESTRUMELLE, épouse du maire d'Amagne. Cette association s'est d'emblée déclarée opposée au projet éolien de Coucy.

Trois membres de cette association ont rencontré peu après sa création le maire de Coucy pour lui exposer ses inquiétudes. L'association souhaitait que VSB ENERGIES NOUVELLES organise une rencontre afin d'informer les riverains sur le projet. Elles ont demandé que l'éolienne E1, la plus proche d'Amagne, soit retirée. Ils n'ont pas obtenu de réponse favorable de la part du maire de Coucy. Ce dernier s'est en revanche engagé à organiser des permanences publiques pour parfaire l'information des riverains.

La demande d'autorisation environnementale (DAE) a finalement été déposée le 14 mai 2020. Les services de l'Etat ont formulé une demande de complément le 28/12/2020<sup>1</sup>.

VSB ENERGIES NOUVELLES a rencontré pour la première fois la présidente de l'association le 29 mai 2020.

---

<sup>1</sup> Qui portait, pour l'essentiel sur :

- le volet paysager : 3 photomontages problématiques
- le volet écologique : sorties complémentaires Balbuzard

Les éléments complémentaires ont été déposés par VSB ENERGIES NOUVELLES le 10/11/2021.

Dès juillet 2020, VSB ENERGIES NOUVELLES a sollicité la mairie d'Amagne pour programmer l'organisation d'une permanence publique d'information sur la commune.

Deux permanences seront finalement organisées :

- L'une à Coucy le 09/04/2021
- L'une à Amagne le 03/04/2021

Une réunion est intervenue le 15 janvier 2022 entre VSB ENERGIES NOUVELLES et les membres de l'association Bien vivre à Amagne pour tenter de trouver une entente. VSB ENERGIES NOUVELLES proposa à l'association de supprimer une éolienne si aucun recours contre le projet n'est engagé. Selon les représentants de VSB ENERGIES NOUVELLES, Madame DESTRUMELLE (devenue depuis porte-parole de l'association) estima qu'il y avait peu de chance que l'association accepte cette proposition.

L'association fit part à VSB ENERGIES NOUVELLES de sa position le 14 février 2022 dans un courrier (ANNEXE 1) :

- Refus de la proposition de supprimer E1 en l'absence de recours
- Demande de suppression de E1 et E2
- Demande de relocalisation d'une éolienne sur le site des Gaudines

Dans sa conclusion, l'association indiquait : *l'association ne fera pas d'autre proposition, car celle-ci lui semble raisonnable et ne prévoit pas de nouvelle réunion avec le groupe VSB Énergie à ce stade.*

VSB ENERGIES NOUVELLES a informé la mairie d'Amagne que le déplacement de E2 allait être étudié.

## 2. Demande d'une médiation par VSB ENERGIES NOUVELLES

Face à la position de l'association Bien vivre à Amagne et aux tensions persistantes avec les élus d'Amagne, VSB ENERGIES NOUVELLES a pris la décision de proposer aux parties prenantes d'entreprendre une médiation pour tenter de trouver un accord sur les conditions de mise en œuvre du projet.

VSB ENERGIES NOUVELLES a contacté Jacques QUANTIN à la fin du mois d'avril 2022 en sa qualité de médiateur.

Le médiateur a rencontré une 1<sup>ère</sup> fois VSB ENERGIES NOUVELLES le 4 mai 2022 à Paris pour évoquer le dossier. Il a été convenu que VSB ENERGIES NOUVELLES prennent contact avec chacune des Parties pour proposer un entretien avec le médiateur.

## 3. Premières entrevues avec les différentes Parties

L'objectif principal de ces rencontres était d'informer les Parties de la proposition de la société VSB d'engager une médiation, d'en expliquer les modalités et bien sûr de recueillir leur avis sur une telle démarche.

Il a été systématiquement précisé que le médiateur est neutre et impartial. Il n'est pas missionné pour trouver lui-même des solutions permettant de résoudre le conflit. Il doit aider les parties prenantes à

se parler, à s'écouter, à trouver ensemble un accord sur les conditions de mise en œuvre du projet, et à le formaliser.

### 3.1. Echange entre M. POTIER, maire de Coucy, et le médiateur

Cette réunion s'est tenue le 20 mai 2022.

**M. POTIER a d'emblée accepté le principe d'engager une médiation** en espérant qu'une solution acceptable pour tous soit trouvée.

Pour autant, M. POTIER était assez peu confiant quant à la réussite de cette démarche en raison des tensions récurrentes avec la commune d'Amagne sur de nombreux sujets, et cela depuis plusieurs décennies. Actuellement, selon M. POTIER, une opposition politique supra-communale contribue également à alimenter les tensions.

M. POTIER était lors de cet entretien réticent à la suppression d'une éolienne en raison de la perte de retombées économiques induite mais considérait que si cela pouvait apaiser les choses, il l'accepterait.

### 3.2. Echange entre les élus d'Amagne et le médiateur

Cette réunion s'est également tenue le 20 mai 2022.

Etaient présents :

- M. Laurent DESTRUMELLE, maire d'Amagne
- M. Bernard BEAUJET, 1er adjoint au maire d'Amagne
- M. Jean CREMMER, adjoint au maire d'Amagne
- Mme Lucie PEYREFICHE, chargée de développement éolien chez VSB ENERGIES NOUVELLES (les 20 premières minutes)
- M. Jacques QUANTIN, médiateur

Le médiateur a rappelé en préambule qu'initier une médiation implique logiquement que les parties prenantes aient la volonté de s'engager dans une telle démarche, avec l'envie sincère de résoudre les problèmes. **Les élus présents ont déclaré ne pas y être opposés.**

Cette réunion a permis de confirmer l'existence d'une profonde animosité entre les élus de Coucy et ceux d'Amagne. Comme le maire de Coucy, les élus d'Amagne décrivent des relations dégradées entre les deux communes depuis plusieurs décennies.

Ce ne fut pourtant pas toujours le cas. Un dépôt ferroviaire, avec des ateliers de réparation, avait été créé à Amagne en 1883. Pour abriter et réparer les locomotives, le dépôt disposait d'une rotonde munie de 30 voies et d'un pont tournant. Cet équipement a longtemps constitué une source importante d'emploi pour les salariés des villages, de Coucy, d'Amagne et de Lucquy. En outre, un centre d'apprentissage avait été créé sur place, alimenté par la jeunesse des villages environnants. Après la Seconde Guerre mondiale, le centre vivote puis est définitivement fermé en 1969. Les installations d'entretiens des locomotives sont rasées. Jusqu'alors, les échanges étaient importants entre les 3 villages qui se sont développés avec le chemin de fer. Des routes depuis la rotonde allaient sur Coucy, Amagne et Lucquy, l'urbanisation s'est développée de part et d'autre de ces voies viaries.

Il est possible d'imaginer qu'avec la disparition de ce pôle majeur d'activités, les échanges entre les 3 villages se sont taris, chacun cherchant à son niveau à répondre aux besoins de ses administrés. Il est probable qu'avec le temps, les projets initiés par les uns ou par les autres aient généré un sentiment de jalousie, dans une logique de fonctionnement plus compétitive. La solidarité qui prévalait, ancrée à travers et par un bassin d'emplois partagé, a progressivement disparu.

Il semble que le conflit soit devenu désormais l'unique mode de communication.

Le projet éolien est un contentieux parmi d'autres comme l'illustrent les articles parus dans la presse les 14 et 18 janvier 2021 (ANNEXE 2). Les sujets de contentieux sont nombreux : pôle scolaire, projet de ferroutage, Intermarché, déplacement d'un cabinet médical...

Les retombées financières susceptibles d'être perçues par Coucy grâce au projet éolien ne passent pas aux yeux des élus d'Amagne.

#### Concernant les propositions d'évolution du projet :

Le médiateur a rappelé la proposition qui avait été faite par VSB ENERGIES NOUVELLES de supprimer E1, la plus proche d'Amagne. Cette proposition répondait directement à la demande de la commune d'Amagne et de l'association Bien vivre à Amagne.

Cette dernière avait depuis demandé que l'éolienne E2 soit également supprimée. Le médiateur a rappelé la position de VSB ENERGIES NOUVELLES à ce sujet, qu'il n'était pas possible de supprimer une deuxième éolienne pour des raisons de viabilité économique. Ce point n'était pas négociable. Pour autant, dans un souci d'apaisement, VSB ENERGIES NOUVELLES avait proposé d'étudier la possibilité de déplacer E2.

Les élus ont indiqué attendre que VSB ENERGIES NOUVELLES leur présente les résultats de cette étude.

### 3.3. Echange entre les membres de l'association BVA et le médiateur

Cette réunion s'est tenue le 4 juin 2022.

Etaient présents :

- Mme Emmanuelle BECUE, Présidente de l'association Bien vivre à Amagne
- Mme Régine BEAUDOIN, trésorière de l'association Bien vivre à Amagne
- Mme Elisabeth BEAUJET, secrétaire de l'association Bien vivre à Amagne
- Mme Chantal DESTRUMELLE, porte-parole de l'association Bien vivre à Amagne
- Mme Nadine DELSUC, membre du CA de l'association Bien vivre à Amagne
- M. Michel DELSUC, habitant de Coucy 2 (non adhérent à l'association)
- M. Jacques QUANTIN, médiateur
- 

Un compte-rendu de cette réunion a été rédigé par le médiateur et soumis pour avis à l'association Bien vivre à Amagne. Le médiateur a pris en compte quelques remarques, de forme principalement.

Le compte-rendu adopté est donné en ANNEXE 3.

L'association a rappelé son souhait :

- que 2 éoliennes, les plus proches d'Amagne et de Coucy, soient enlevées

- qu'une éolienne soit ajoutée sur le site des Gaudines.

Comme avec les élus d'Amagne, le médiateur a rappelé les raisons pour lesquelles la suppression d'une 2<sup>ème</sup> éolienne n'était pas envisageable. Il a en outre indiqué que VSB avait proposé aux élus d'Amagne d'étudier la possibilité de déplacer l'éolienne E2, proposition qui avait été acceptée.

L'association a souhaité pouvoir disposer de cette étude.

Le médiateur a proposé qu'elle soit présentée lors d'une réunion avec VSB ENERGIES NOUVELLES. Il a également proposé que cette réunion avec VSB ENERGIES NOUVELLES soit l'occasion de répondre à un certain nombre de questions qui subsistait :

- sur le démantèlement
- sur la prise en compte des zones humides
- sur l'impact sur la réception TV

Mme DESTRUMELLE a demandé si l'association pourrait disposer de l'étude avant cette réunion avec VSB ENERGIES NOUVELLES. Le médiateur s'est engagé à le demander à VSB ENERGIES NOUVELLES.

#### 4. Echange entre les élus d'Amagne et VSB ENERGIES NOUVELLES, en présence du médiateur

Cette réunion s'est tenue le 4 juin 2022.

Etaient présents :

- M. Laurent DESTRUMELLE, maire d'Amagne
- M. Bernard BEAUJET, 1<sup>er</sup> adjoint
- M. Jean CREMMER, 2<sup>ème</sup> adjoint
- M. Yann THEBAULT, responsable régional éolien Nord et Est, VSB Energies Nouvelles
- M. Jacques QUANTIN, médiateur

Un compte-rendu provisoire a été établi par le médiateur et transmis à VSB ENERGIES NOUVELLES et aux 3 élus présents à la réunion. M. CREMMER a transmis en réponse un certain nombre de remarques et un « relevé des points de désaccords ». Le médiateur a convenu avec les élus de finaliser ensemble le compte-rendu lors de la prochaine réunion.

Cette réunion avec les élus d'Amagne, en présence de VSB ENERGIES NOUVELLES, avait en particulier pour objectif de permettre aux deux parties prenantes d'exprimer leurs ressentiments accumulés au cours des derniers mois. Cette « ventilation des ressentis » s'est bien passée, sans tension particulière. Les élus ont pu exprimer des reproches à M. THEBAULT, qui s'est expliqué. Les élus ont approuvé les réponses apportées.

Lors de cette réunion, il a été convenu, si un accord intervenait, que les élus d'Amagne puisse donner leur avis sur le document d'information sur le projet que VSB ENERGIES NOUVELLES prévoyait de diffuser auprès de la population des communes adjacentes.

Les modalités de formalisation d'un accord ont également été discutées.

Enfin, à la question des élus de savoir si l'implantation de ces 3 éoliennes n'allait pas entraîner l'arrivée d'autres machines sur cette zone, pas forcément d'ailleurs à l'initiative de VSB, M. THEBAULT a assuré



qu'il n'était pas possible d'implanter plus de 4 éoliennes sur cette zone. VSB dispose d'une promesse de bail pour le terrain concerné par l'éolienne qui serait abandonnée dans le cadre d'un accord. Dans tous les cas, un développeur n'aurait aucun intérêt à s'intéresser à cet emplacement, un projet d'une seule éolienne ne serait pas viable économiquement. M. THEBAULT s'est déclaré favorable à préciser dans la lettre d'accord à ne pas implanter d'autres éoliennes à l'avenir sur cette zone.

Il a été convenu que la prochaine réunion porterait sur les résultats de l'étude visant à évaluer la possibilité de déplacer l'éolienne E2.

## 5. Présentation de l'étude complémentaire visant à évaluer le déplacement de l'éolienne E2

### 5.1. Réunion avec M. POTIER, maire de Coucy

Etaient présents :

- M. POTIER, maire de Coucy
- Mme PEYREFICHE, chargée de développement éolien chez VSB ENERGIES NOUVELLES
- M. QUANTIN, médiateur

L'étude complémentaire a été présentée. Elle démontre la possibilité de déplacer l'éolienne E2, de l'éloigner d'Amagne.

M. POTIER estimait qu'il avait fait une concession importante en acceptant le retrait d'une éolienne et a été initialement réticent à envisager le déplacement de l'éolienne E2.

Finalement, dans un souci d'apaisement et pour permettre à un accord d'émerger, M. POTIER a validé la possibilité de déplacement l'éolienne E2.

### 5.2. Réunion avec les élus d'Amagne

Elle s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

- M. Laurent DESTROMELLE, maire d'Amagne
- M. Bernard BEAUJET, 1<sup>er</sup> adjoint
- M. Jean CREMMER, 2<sup>ème</sup> adjoint
- Mme Lucie PEYREFICHE, chargée de développement éolien chez VSB ENERGIES NOUVELLES
- M. Yann THEBAULT, responsable régional éolien Nord et Est, VSB Energies Nouvelles
- M. Jacques QUANTIN, médiateur

Le médiateur a proposé de débiter la réunion par la validation du compte-rendu de la réunion du 4 juin 2022. Le maire d'Amagne, M. DESTROMELLE a laissé entendre que ce compte-rendu ne servait à rien et qu'il pouvait en outre être utilisé contre la mairie.

Le médiateur a rappelé qu'il ne s'agissait que de valider ce qui était dit par les uns et par les autres, que cela constituait le moyen d'avancer sur des bases solides dans le cadre de la médiation. Pour apaiser les choses, le médiateur a convenu que ce compte-rendu ne serait pas finalisé et donc, non diffusé.

Finalement, à la surprise de VSB ENERGIES NOUVELLES et du médiateur, M. DESTRUMELLE les a informés que le Conseil municipal du 3 juin avait délibéré contre le projet.

### **Extrait de la délibération prise le 3 juin 2022**

#### **13 – Éoliennes – délibération n° 28-2022 – nomenclature 8-4 :**

Suite à la demande de Monsieur le Maire en début de séance et après acceptation de l'assemblée, ce point a été rajouté à l'ordre du jour

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a rencontré à deux reprises le médiateur et VSB Energies au sujet de l'implantation d'éoliennes à Coucy.

Le porteur du projet, après ces rencontres et différentes conversations téléphoniques, propose de supprimer l'éolienne E1 qui se trouve à l'Est de Coucy, en limite du territoire d'Amagne et de déplacer l'éolienne E2 (proche de l'éolienne E1) de 180 mètres environ.

Il propose également de financer la plantation de haies chez les particuliers qui le souhaiteront.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu,

- Refuse, à l'unanimité, l'installation du parc éolien de Coucy.
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le médiateur a fait part de son incompréhension et s'est déclaré plus que surpris que le Conseil municipal ait pris une telle décision alors que les 3 élus présents avaient moins de 15 jours avant acceptés d'entrer en médiation. Le médiateur a ainsi continué à discuter avec les trois Parties (M. POTIER, les élus d'Amagne et VSB ENERGIES NOUVELLES) **sans que cette information capitale ne soit portée à sa connaissance.**

Le médiateur a également fait remarquer que ce Conseil municipal était intervenu la veille de sa première rencontre avec les membres de l'association Bien vivre à Amagne, qui n'en ont rien dit<sup>2</sup>.

M. DESTRUMELLE a alors brusquement quitté la réunion en criant « les éoliennes, on n'en veut pas ». Ses deux adjoints sont restés. Le calme est revenu.

VSB ENERGIES NOUVELLES a malgré tout présenté aux deux adjoints présents les résultats de l'étude complémentaire qui confirmait la possibilité de déplacer la 2<sup>ème</sup> éolienne. Une présentation Powerpoint a été projeté et une douzaine de planches de photomontages ont été étalées sur les tables et commentées par VSB ENERGIES NOUVELLES.

M. DESTRUMELLE est revenu en fin de réunion. Le médiateur a proposé, en fonction de la position de l'association, de rencontrer le Conseil municipal.

---

<sup>2</sup> Or, il est plus que probable que les membres du bureau présents (Mmes DETRUMELLE, BEAUJET et CREMMER) étaient informés.

Le maire n'ayant pas signé l'accord de confidentialité qui lui avait été soumis, VSB ENERGIES NOUVELLES a refusé de laisser l'étude complémentaire en leur possession.

### 5.3. Réunion avec l'association Bien vivre à Amagne

Cette réunion s'est tenue le 2 juillet 2022.

Etaient présents :

- Mme Emmanuelle BECUE, Présidente de l'association Bien vivre à Amagne
- Mme Régine BEAUDOIN, trésorière de l'association Bien vivre à Amagne
- Mme Elisabeth BEAUJET, secrétaire de l'association Bien vivre à Amagne
- Mme Chantal DESTRUMELLE, porte-parole de l'association Bien vivre à Amagne
- Mme Nadine DELSUC, membre du CA de l'association Bien vivre à Amagne
- Mme Lucie PEYREFICHE, chargée de développement éolien chez VSB ENERGIES NOUVELLES
- M. Yann THEBAULT, responsable régional éolien Nord et Est, VSB Energies Nouvelles
- M. Jacques QUANTIN, médiateur

Comme il s'y était engagé, le médiateur a demandé à VSB ENERGIES NOUVELLES de transmettre l'étude complémentaire à l'association Bien vivre à Amagne en préalable à la réunion de présentation. VSB ENERGIES NOUVELLES a accepté sous réserve que l'association signe un accord de confidentialité.

Mme BECUE, présidente de l'association a fait parvenir au médiateur l'accord signé (ANNEXE 4). Plusieurs documents ont dès lors été transmis par VSB ENERGIES NOUVELLES à l'association (ANNEXE 5) :

- Une douzaine de planches de photomontages
- Le plan masse de l'implantation avec 3 éoliennes, dont l'une déplacée
- L'extrait de l'étude d'impact portant sur le volet acoustique
- L'extrait de l'étude d'impact portant sur les réseaux hertziens
- L'extrait de l'étude d'impact portant sur l'hydrogéologie et l'hydrologie
- Le rapport zone humide confirmant l'absence de zone humide au lieu d'implantation de E1 (anciennement E2 décalée)
- Une note interne sur le démantèlement
- Une note interne sur le coût de l'éolien
- La synthèse de l'étude vent

Le médiateur n'a pas passé sous silence l'information découverte la veille, lors de la réunion à la mairie d'Amagne, concernant la délibération du Conseil municipal en date du 3 juin 2022. Le médiateur a informé l'association que si un accord était finalement trouvé avec elle, il rencontrerait les élus d'Amagne pour les en informer et pour envisager alors une évolution positive de leur position.

La réunion s'est bien déroulée. Les membres de l'association ont apprécié que de nombreux documents leur aient été transmis. VSB ENERGIES NOUVELLES a répondu à l'ensemble des questions qui leur avait été posé. VSB ENERGIES NOUVELLES a également proposé des mesures spécifiques de traitement paysager pour les riverains (bourses aux arbres), voir ANNEXE 6.

Le médiateur a rappelé au terme de la réunion qu'il était maintenant nécessaire que l'association se positionne officiellement sur les principales propositions d'évolution du projet :

- Suppression d'une éolienne

- Déplacement d'une des 3 éoliennes restantes

La présidente, Mme BECUE, a légitimement demandé que les membres de l'association présents puissent présenter le dossier aux adhérents avant qu'une décision de leur part ne soit prise.

## 6. Absence de réponse de l'association Bien vivre à Amagne

Le médiateur avait convenu avec la présidence de l'association de reprendre contact en septembre.

Un échange téléphonique entre le médiateur et Mme BECUE est intervenue le 14 septembre. Une réunion de l'association a été organisée durant l'été et une nouvelle réunion devait se tenir le 17 septembre pour décider de la position de l'association.

L'enquête débutant le 26 septembre, le médiateur a transmis le 19 septembre un courrier (ANNEXE 7) dans lequel il demande que la position de l'association lui soit communiquée avant le 23 septembre.

Malgré ses tentatives d'entrer en contact avec Mme BECUE (message téléphonique le 26/09, courriel le 27/09 – ANNEXE 8), le médiateur n'a obtenu aucun retour de l'association.

## 7. En conclusion

Cette médiation n'a pas abouti. Plusieurs raisons peuvent être évoquées.

- 1) Les élus d'Amagne et de Coucy s'affrontent depuis longtemps sur de multiples sujets qui contribuent, les uns après les autres, à renforcer l'animosité entre les individus.

Les relations sont ainsi extrêmement dégradées entre certains habitants d'Amagne (qu'ils soient élus ou représentants associatifs) et le maire de Coucy.

L'opposition dans le cadre du projet éolien est malheureusement dans la logique des choses.

- 2) Il apparaît que les deux entités, mairie d'Amagne et association Bien vivre à Amagne, travaillent et agissent de concert.

La proximité d'une part entre le maire et les deux adjoints qui ont participé aux échanges et d'autre part le bureau de l'association est très claire comme l'illustre l'extrait du compte-rendu du CM du 28/02/2020 (date de la création de l'association), ci-dessous :

- Attribue, par 8 voix pour et 3 absentions, Messieurs DESTRUMELLE, BEAUJET et CREMMER dont les épouses sont responsables de cette nouvelle association, sont sortis de la salle et se sont abstenus de voter, pour l'année 2020, la subvention à l'association suivante :

- Bien vivre à AMAGNE : 600 €

Des personnalités très fortes émergent à la mairie d'Amagne et au sein de l'association, ce qui laissent peu de chance à un assouplissement des positions, même s'il est probable que certaines personnes l'auraient souhaité.

- 3) L'association a établi, bien avant qu'il ne lui soit proposé d'entrer en médiation, des contacts avec M. Camuzeaux, président du conseil d'administration de Cavea (Coordination des

associations de vigilance éolien des Ardennes). Cette organisation est connue pour son opposition farouche à la filière éolienne. L'hypothèse qu'elle ait interagi avec le processus de médiation est une hypothèse plausible.

- 4) Surtout, cette médiation ne pouvait pas aboutir favorablement en raison de l'insincérité des élus d'Amagne qui ont déclaré au médiateur accepter le principe d'une médiation tout en prenant des décisions politiques radicales quelques jours plus tard.

Le choix de prendre une délibération sans prévenir le médiateur et les autres Parties, tout en laissant à penser qu'ils s'inscrivaient dans le processus de médiation (poursuite des échanges, des réunions), est aberrant, plus que discutable.

De ce point de vue, le médiateur a commis une erreur en ne demandant pas aux élus d'Amagne de formaliser leur entrée en médiation par une délibération.

Le médiateur constate que le maire de Coucy a accepté les compromis proposés par VSB ENERGIES NOUVELLES, des compromis qui avaient un impact significatif en termes de retombées économiques pour sa commune. Le médiateur témoigne que le maire de Coucy a exprimé à plusieurs reprises le souhait de parvenir à un accord avec la commune d'Amagne et l'association Bien vivre à Amagne.

Enfin, le médiateur témoigne que la société VSB ENERGIES NOUVELLES a fait preuve d'une parfaite transparence tout au long du processus de médiation, en répondant à toutes les questions posées et en fournissant tous les documents demandés par l'association Bien vivre à Amagne.



## Annexe 3 : Etude de saturation et d'encerclement

# Etude d'encerclement



Projet éolien de

**Coucy**

## Étude de la saturation par encerclement

Ce document a pour vocation de caractériser la saturation par encerclement sur le territoire du projet éolien de COUCY (4 éoliennes). Cette étude doit permettre de qualifier l'effet de saturation par encerclement produit par la construction du projet éolien de COUCY (4 éoliennes).

### Méthode

La méthode employée ici est basée sur les recommandations du Plan paysager éolien des Ardennes édition 2020<sup>1</sup>.

Il s'agit de calculer les indices de respiration et de densité à l'échelle du territoire, puis de calculer les mêmes indices sur des lieux précis, choisis pour leur sensibilité.

En complément de l'approche cartographique, une représentation *filaire* des éoliennes sur fond photographique monochrome a été réalisée sur les points d'étude ponctuelle. Ces photomontages doivent permettre d'apprécier la visibilité potentielle des éoliennes compte-tenu de l'environnement réel des points étudiés. La colorisation des éoliennes permet de bien les localiser, malgré les éventuels masques bâtis ou boisés.

Les seuils d'alerte sont fixés à 160° pour le plus grand espace inoccupé et 0,1 pour la densité.

### Projet

Le projet éolien de Coucy compte 4 éoliennes de 180 mètres de hauteur totale (105 mètres au moyeu et diamètre rotor de 150 mètres).

### Contexte éolien

Le contexte éolien compte 232 éoliennes dans l'Aire d'Étude Éloignée (AEE).

Le tableau ci-dessous détaille les différentes situations des éoliennes du contexte éolien.

Statut	Nombre de parcs/projets	Nombre d'éoliennes	Hauteur cumulé
Construit	24	138	19 531 m
Autorisé	4	84	15 990 m
En instruction avec avis d'AE*	2	10	1 650 m

\* AE : Avis de l'Autorité Environnementale

### Étude du territoire

En tout point du territoire nous avons calculé au pas de 25 mètres les deux indices de saturation :

1- la plus grande respiration disponible. Il s'agit de déterminer le plus grand espace inoccupé par des éoliennes sur l'horizon.

2- la densité des éoliennes. Il s'agit du nombre d'éoliennes prises en compte divisé par 360 degrés.

Conformément à la méthode, la topographie a été prise en compte pour déterminer la visibilité des éoliennes. Seules les éoliennes visibles à plus de 20 % de leur hauteur totale et situées à une distance inférieure ou égale à 10 kilomètres ont été retenues dans ce calcul. Les masques de surface comme le bâti et les boisements n'ont pas été pris en compte. Il s'agit donc d'un calcul théorique et maximaliste. La valeur du champ de perception de chaque éolienne a été fixé à 15 degrés. Les champs visuels, dans lesquels des éoliennes sont visibles, inférieures à cette valeur sont considérés comme des espaces occupés.

### Plus grande respiration

Trois cartes de respiration sur l'étendue de l'Aire d'Étude Éloignée sont présentées :

1- État initial : plus grand espace inoccupé, sur la base du contexte éolien sans le projet

2- État final: plus grand espace inoccupé, sur la base du contexte éolien avec le projet

3- Evolution : différence arithmétique entre les deux cartes précédentes, il s'agit de caractériser l'évolution du plus grand espace inoccupé produit par le projet éolien.

Les zones des cartes 1 et 2 inférieures à 180° sont considérées comme étant saturées.

### Densité

Une carte de la densité sur l'étendue de l'Aire d'Étude Éloignée est présentée. Les zones supérieures à 0,1 sont considérées comme étant des zones à densité élevée.

La valeur 0,1 correspond à la perception de 36 éoliennes dans un périmètre de 10 kilomètres autour du point étudié.

### Études ponctuelles

Quatre points ont été retenus pour l'étude ponctuelle d'encerclement. Chacun d'eux a fait l'objet d'un calcul des espaces occupés en tenant compte de la topographie. Les masques bâtis et boisés n'ont pas été pris en compte.

Deux diagrammes sont présentés :

1- État initial : espaces occupés par le contexte seul

2- État final : espaces occupés par le contexte éolien et le projet.

Ces diagrammes mettent en évidence la situation de perception du projet vis-à-vis des autres éoliennes du contexte. Pour chaque point, un tableau détaille les indices pour chaque situation, et les évolutions induites par la présence du projet.

Pour éviter les champs d'occupation nuls pour les éoliennes isolées, le diamètre des rotors a été pris en compte dans le calcul de l'amplitude des espaces occupés.

### Vue filaires 360°

Les points étudiés par les diagrammes sont également étudiés par la vue photographique 360 degrés. Les éoliennes du contexte éolien et du projet sont présentées en couleur avec des hauteurs réelles. Le fond photographique monochrome permet de distinguer le paysage réel sans réduire la visibilité des éoliennes. La topographie est prise en compte.

La représentation panoramique est découpée en 3 secteurs de 120° pour être présentée sur une seule page en vis-à-vis du diagramme d'encerclement. Le lecteur pourra facilement faire la correspondance entre ces deux modes de représentation de la situation spatiale des éoliennes du contexte et du projet.

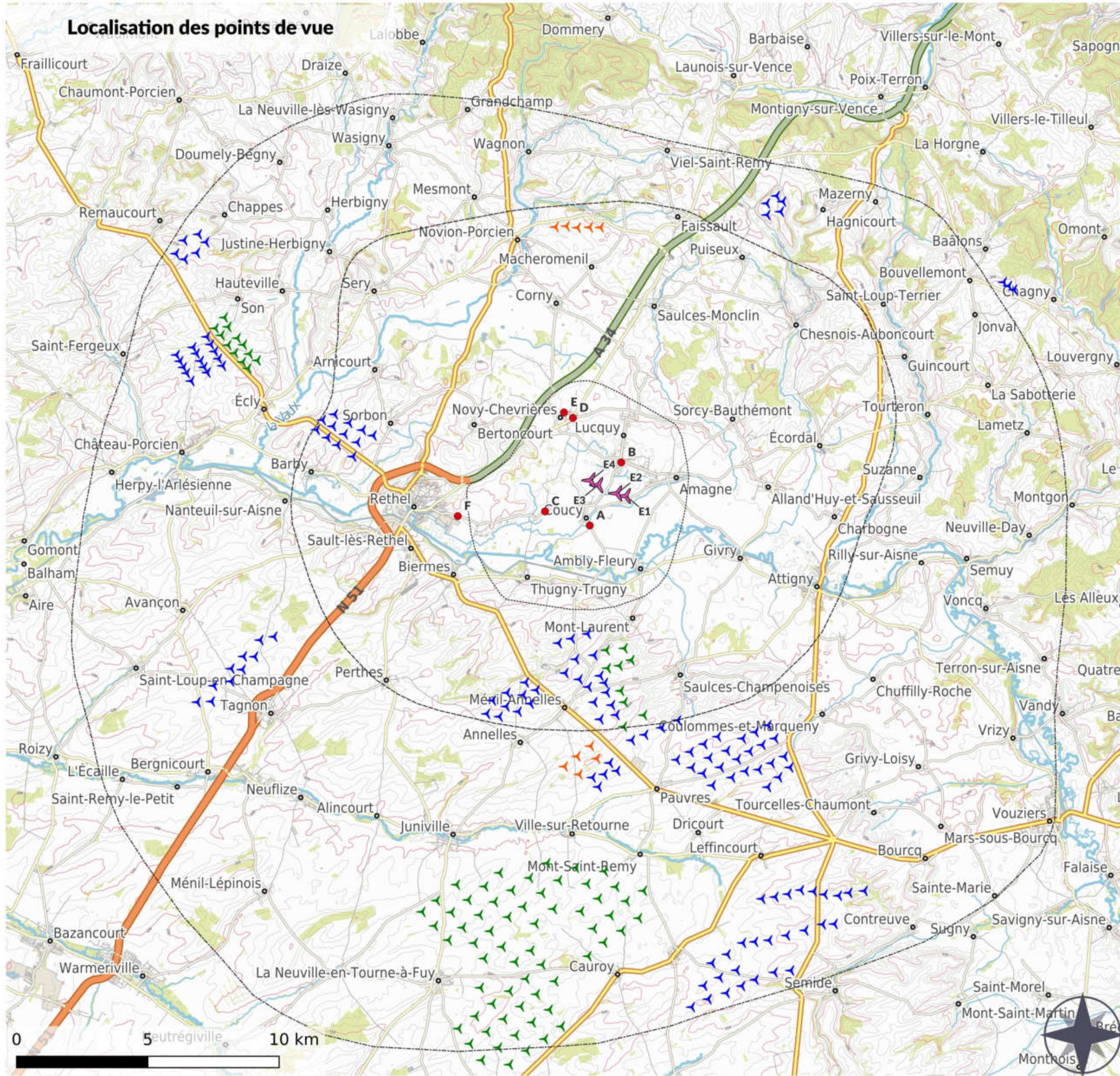
Certains points de vue sont illustrés par deux panoramiques 360 degrés, afin d'apporter un complément d'information à partir d'un point de vue proche.

Cette représentation met en évidence la grande variabilité des hauteurs apparentes des éoliennes qui est ignoré dans les diagrammes. Si les éoliennes proches participent de toute évidence à l'encerclement par leur prégnance, les éoliennes plus éloignées (mais prises en compte dans le calcul) ne contribuent pas autant à ce phénomène par leur perception moins prégnante. L'encerclement et la saturation sont deux effets différents produits par des caractéristiques de perception spécifiques.

1 <http://www.ardennes.gouv.fr/plan-paysager-eolien-des-ardennes-a1737.html>



## Localisation des points de vue



## PROJET DE COUCY

### Liste des points de vue

Point de vue	Titre
A	Entrée Sud du bourg de Coucy
B	Traversée de Coucy 2ème section
C	Sortie Est du bourg de Doux
D	Entrée Est du bourg de Novy-Chevrières
E	Église abbatiale classée de Novy-Chevrières
F	Sortie Ouest de la ville de Rethel, sur la D30

### Projet

Nombre d'éoliennes : 4  
 Hauteur nacelle : 105 m  
 Diamètre : 150 m  
 Hauteur : 180 m

### Légende

#### Projet

éolienne

#### Contexte (mars 2022)

construit

autorisé

en instruction avec AE

#### Aire d'étude

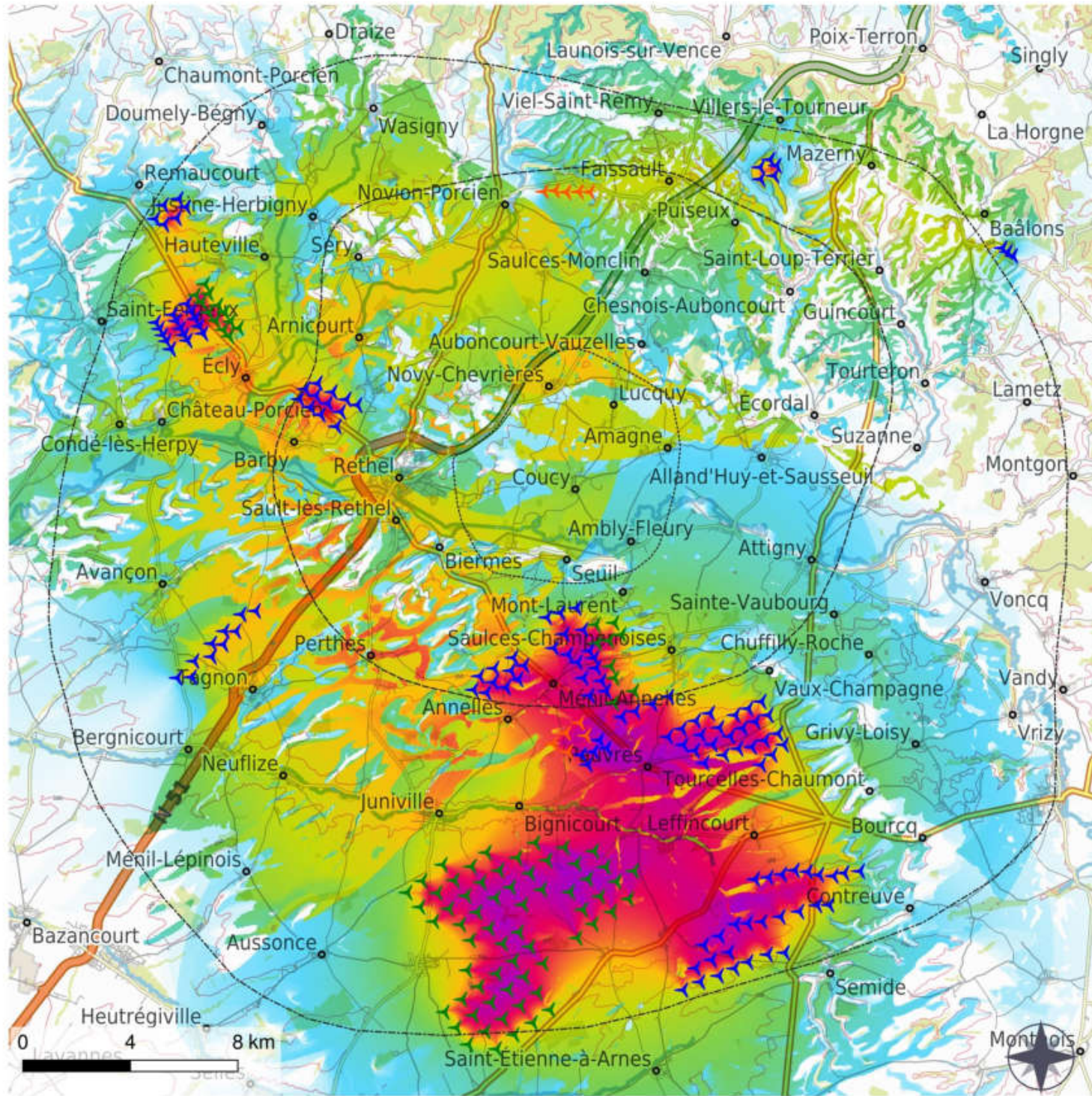
AEI

AEE

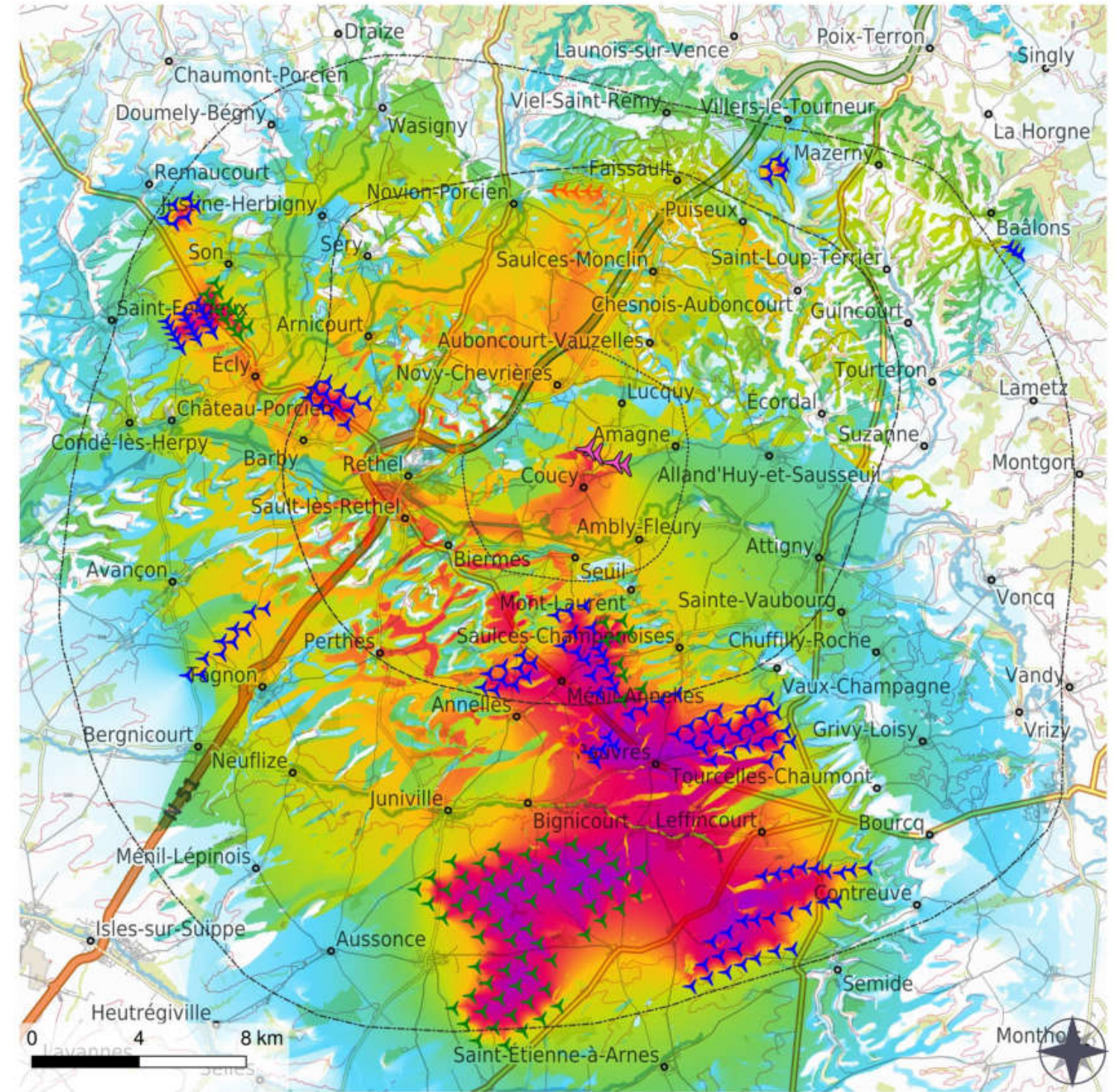
AER



## Contexte éolien seul : plus grand espace inoccupé



## Contexte éolien + projet : plus grand espace inoccupé



### Paramètres de calcul :

- Topographie : RGE5
- Hauteur de calcul : 2m
- Pas de calcul : 25m
- Champ de perception : 15°
- Calcul respirations : max

### Contexte éolien

	Parcs	Eol.	Haut.
Construit	24	138	19531
Autorisé	4	84	15990
Instruction	2	10	1650
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>232</b>	<b>37171</b>

### Projet

- Nombre d'éoliennes : 4
- Hauteurs cumulées : 720m

### Légende

#### Projet

- ★ éolienne

#### Contexte (mars 2022)

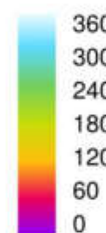
- ★ construit
- ★ autorisé
- ★ en instruction avec AE

#### Aires d'étude

- immédiate
- rapprochée
- éloignée

#### Encerclement

Plus grande respiration (deg.)

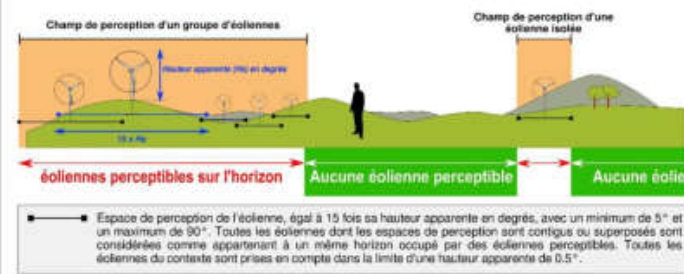


### Lecture de la carte

La carte présente l'espace de respiration maximal observé en chaque point du territoire. Les espaces d'occupation sont calculés à partir des champs de perception de chaque éolienne. Les respirations sont les espaces horizontaux inoccupés.

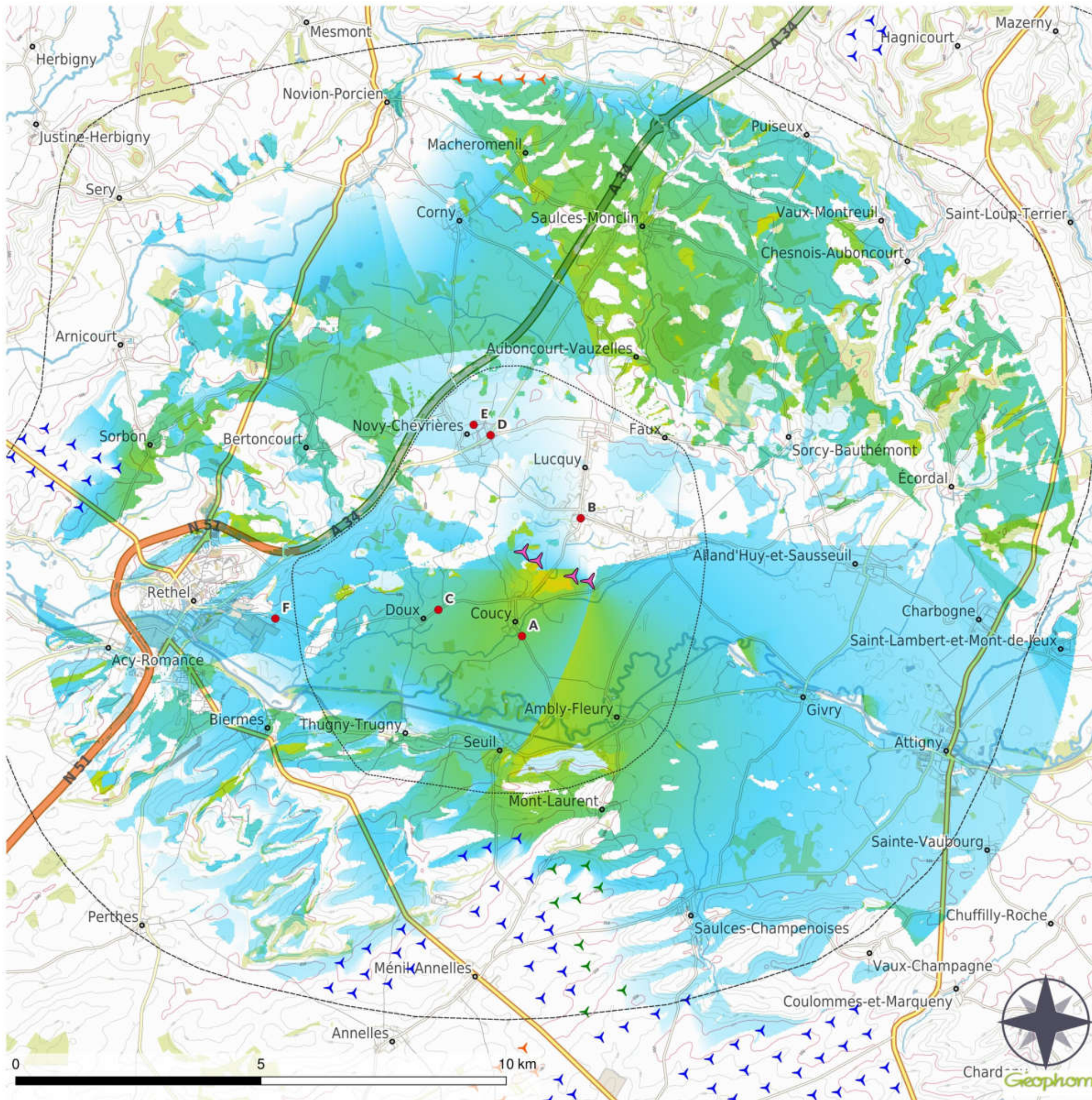
Seules les éoliennes perceptibles avec une hauteur visible d'au moins 20% et dans un périmètre maximum de 10km ont été prises en compte. Ainsi les éoliennes trop peu visibles du fait de la topographie et/ou de leur éloignement sont ignorées. La calcul a été réalisé terrain nu.

### Méthode de détermination des perceptions horizontales



• Espace de perception de l'éolienne, égal à 15 fois sa hauteur apparente en degrés, avec un minimum de 5° et un maximum de 90°. Toutes les éoliennes dont les espaces de perception sont contigus ou superposés sont considérées comme appartenant à un même horizon occupé par des éoliennes perceptibles. Toutes les éoliennes du contexte sont prises en compte dans la limite d'une hauteur apparente de 0.5°.





## Evolution du plus grand espace inoccupé

### Paramètres de calcul :

- Topographie : RGE5
- Hauteur de calcul : 2m
- Pas de calcul : 25m
- Champ de perception : 15°
- Calcul sur respirations : maximum

### Projet

- Nombre d'éoliennes : 4
- Hauteurs cumulées : 720m

### Contexte éolien

	Parcs	Eol.	Haut.
Construit	24	138	19531
Autorisé	4	84	15990
Instruction	2	10	1650
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>232</b>	<b>37171</b>

Réalisée par Géophom le 29/7/2022

## Légende

### Projet

éolienne

### Point de vue

point de vue

### Contexte (mars 2022)

construit

autorisé

en instruction avec AE

### Aires d'étude

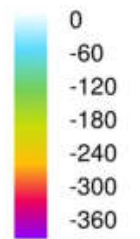
immédiate

rapprochée

éloignée

### Encerclement

Evolution du plus grand espace inoccupé (degrés)



## Lecture de la carte

La carte présente l'évolution du plus grand espace de respiration disponible observé en chaque point du territoire. Les espaces d'occupation sont calculés à partir des champs de perception de chaque éolienne. Les respirations sont les espaces horizontaux inoccupés.

Ainsi pour chaque cellule du territoire :

$$R_{\text{cell}} = \Delta \text{Respiration} = \text{Max} [ \text{Resp} (\text{ctxg}) ] - \text{Max} [ \text{Resp} (\text{ctx}) ]$$

ctx désigne l'ensemble des éoliennes du contexte.

ctxg désigne l'ensemble des éoliennes du contexte additionné des éoliennes du projet

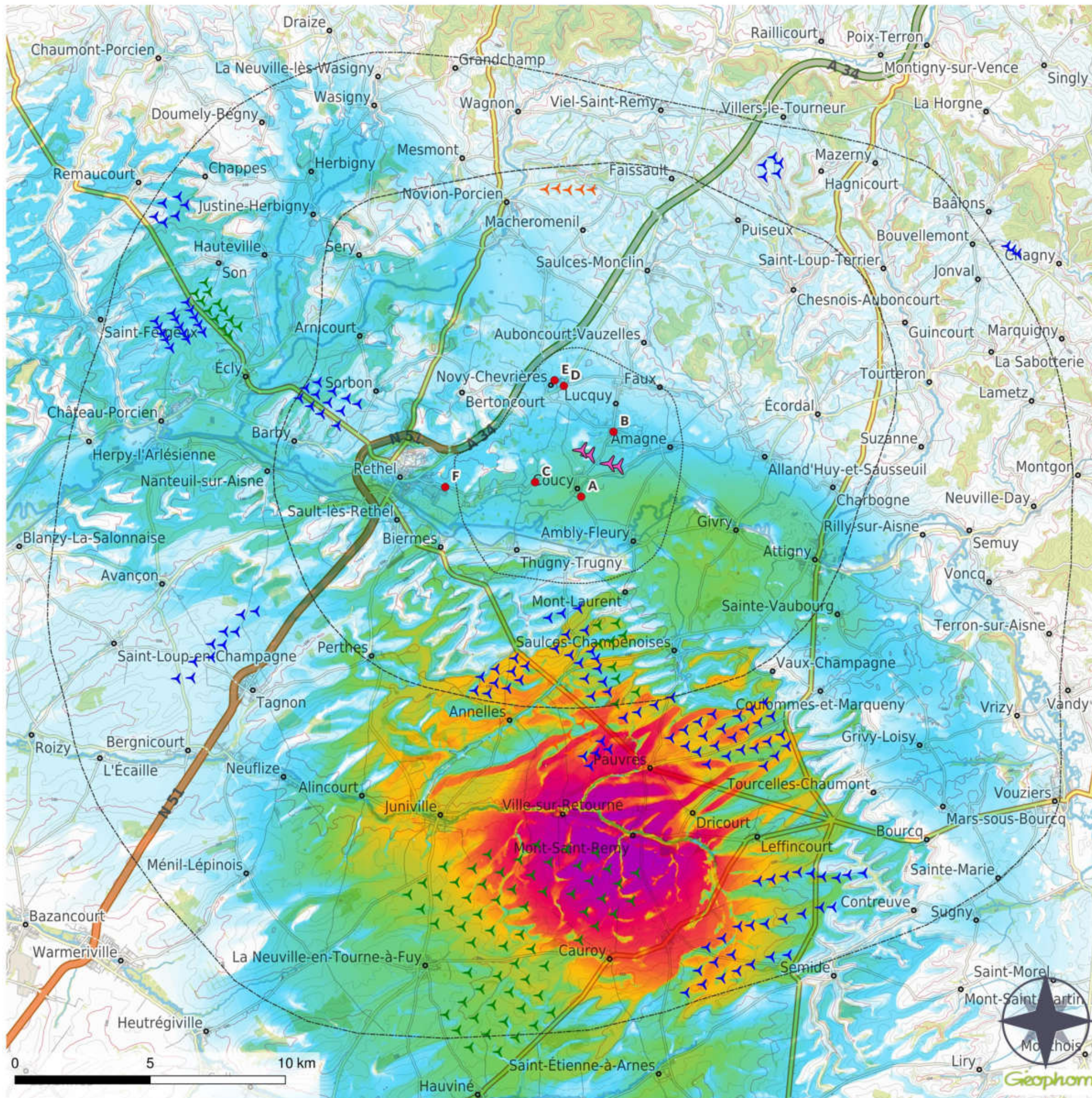
Seules les éoliennes perceptibles avec une hauteur visible d'au moins 20% et dans un périmètre maximum de 10km ont été prises en compte. Ainsi les éoliennes trop peu visibles du fait de la topographie et/ou de leur éloignement sont ignorées.

Le calcul a été réalisé terrain nu (il ne tient pas compte des obstacles visuels)

Pour chaque point : valeur du plus grand espace inoccupé

ID	Contexte	Contexte + projet	Densité
A	215,7	97,6	0,16
B	179,8	176,7	0,1
C	311,5	219,6	0,13
D	158,25	137,8	0,09
F	250,5	197	0,11





## Densité d'éoliennes

### Paramètres de calcul :

- Topographie : RGE5
- Hauteur de calcul : 2m
- Pas de calcul : 25m
- Champ de perception : 15°
- Calcul sur respirations : maximum

### Projet

- Nombre d'éoliennes : 4
- Hauteurs cumulées : 720m

### Contexte éolien

	Parcs	Eol.	Haut.
Construit	24	138	19531
Autorisé	4	84	15990
Instruction	2	10	1650
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>232</b>	<b>37171</b>

Réalisée par Géophom le 29/7/2022

## Légende

### Projet

éolienne

### Point de vue

point de vue

### Contexte (mars 2022)

construit

autorisé

en instruction avec AE

### Aires d'étude

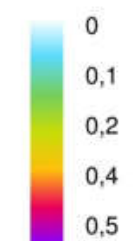
immédiate

rapprochée

éloignée

### Encerclement

Evolution du plus grand espace inoccupé (dearés)



## Lecture de la carte

La carte présente la densité d'éolienne en tout point du territoire. La densité d'éolienne correspond au nombre d'éolienne prises en compte sur 360°.

Ainsi pour chaque cellule du territoire :

$$R_{cell} = \sum \text{éol} / 360$$

ctxg désigne l'ensemble des éoliennes du contexte additionné des éoliennes du projet

Seules les éoliennes perceptibles avec une hauteur visible d'au moins 20% et dans un périmètre maximum de 10km ont été prises en compte. Ainsi les éoliennes trop peu visibles du fait de la topographie et/ou de leur éloignement sont ignorées.

Le calcul a été réalisé terrain nu (il ne tient pas compte des obstacles visuels).

Pour chaque point : valeur du plus grand espace inoccupé et densité d'éoliennes

ID	Contexte	Contexte + projet	Densité
A	215,7	97,6	0,16
B	179,8	176,7	0,1
C	311,5	219,6	0,13
D	158,25	137,8	0,09
F	250,5	197	0,11







# Point A : Entrée Sud du bourg de Coucy

Diagramme d'encerclement du contexte seul

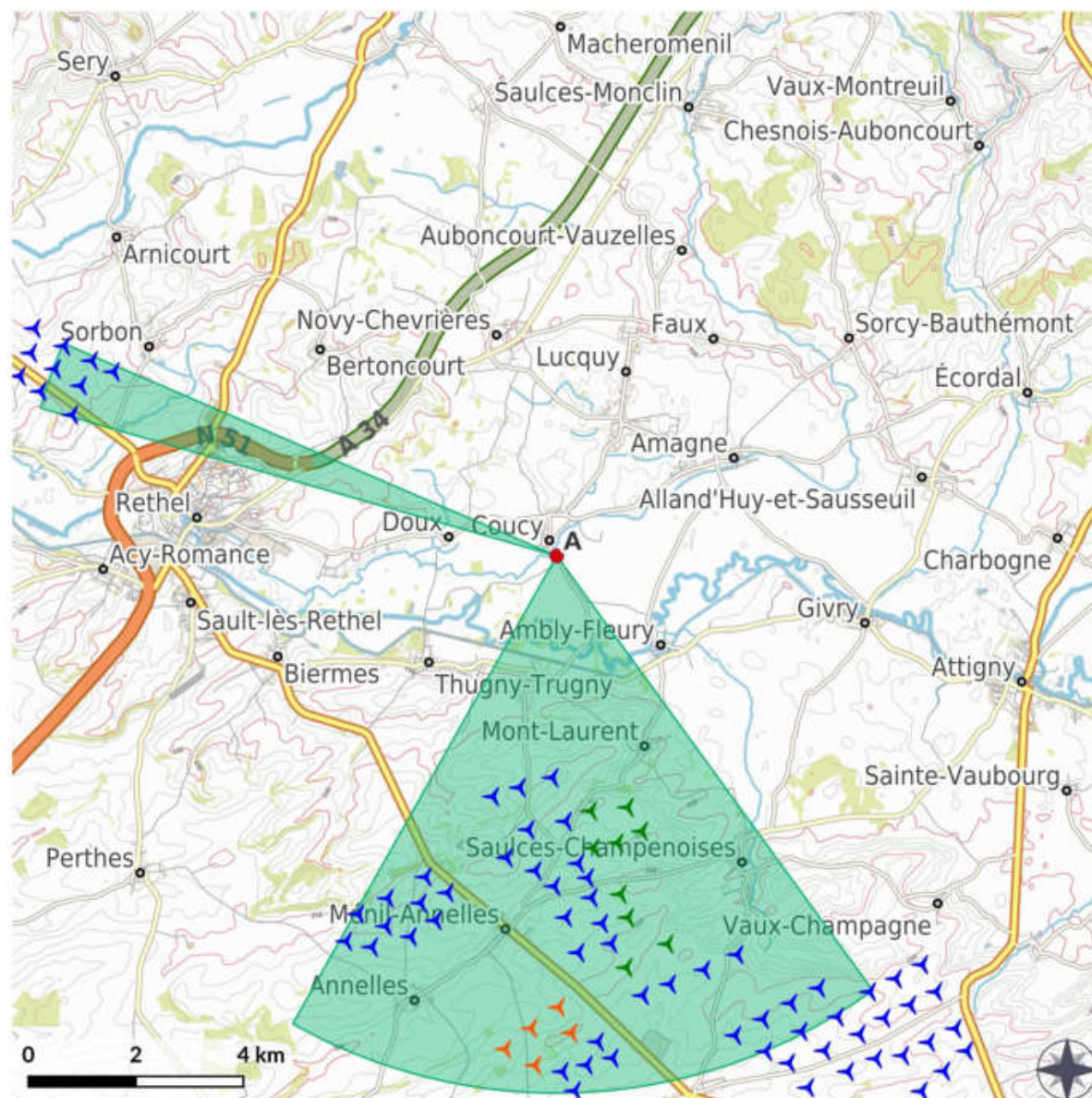
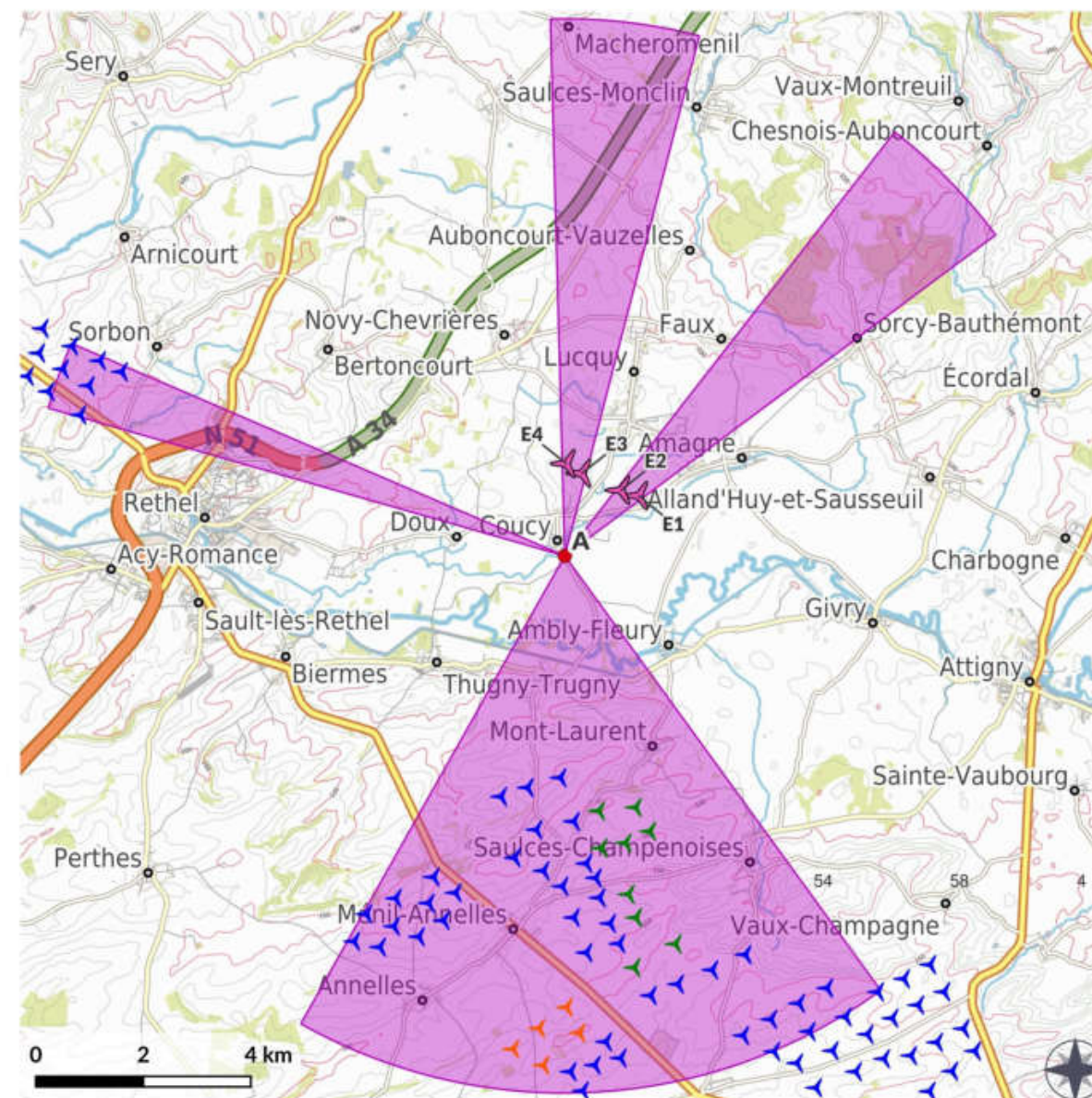


Diagramme d'encerclement du contexte global (contexte + projet)



## Légende

### Projet

éolienne

### Contexte (mars 2022)

- construit
- autorisé
- en instruction avec AE

### Point de vue

point de vue  
(805708, 6934571)

### Diagrammes d'encerclement

- occupation des horizons du contexte seul
- occupation des horizons du contexte global (contexte + projet)

## Paramètres de calcul

### Construction des cônes d'occupation

- Angle minimum de regroupement d'éoliennes : 15°
- Prise en compte des éoliennes : ≤ 10km
- Seuil de visibilité des éoliennes : > 20% de sa hauteur totale installée
- Prise en compte des rotors : oui

	Contexte seul	Contexte global	Différence	Seuils d'alerte
<b>Densité horizons occupés</b>				
Nombre éoliennes <sup>1</sup>	A	54	58	4
<b>INDICE DE DENSITÉ</b>	A/360	0,15	0,16	0,01
<b>Espace de saturation (en degrés)</b>				
Plus grand angle sans éolienne		210,7°	90,7°	-120°
<b>INDICE DE SATURATION</b>		210,7°	90,7°	-120°

<sup>1</sup> éoliennes prises en compte : ayant une hauteur visible d'au moins 20% et dans un périmètre maximum de 10km

## Commentaire

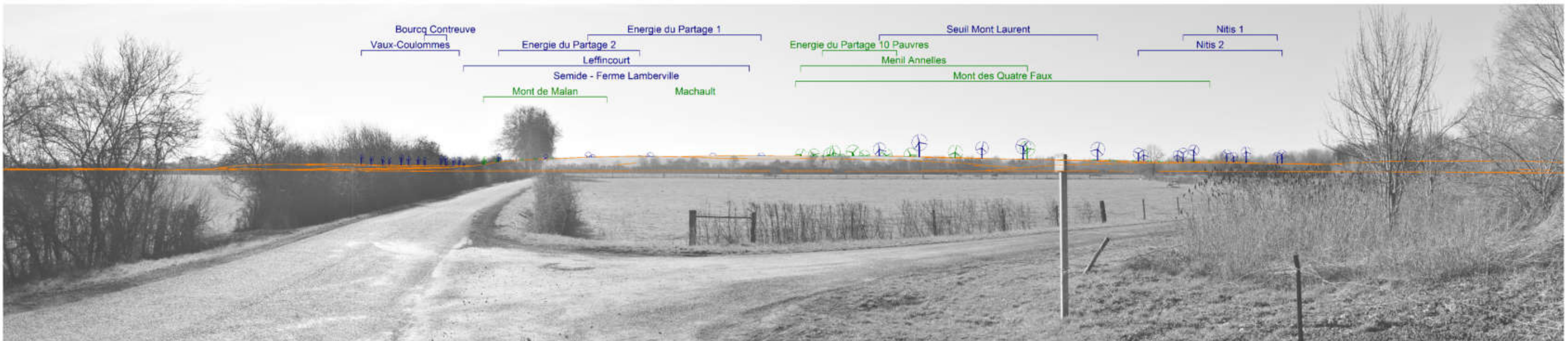
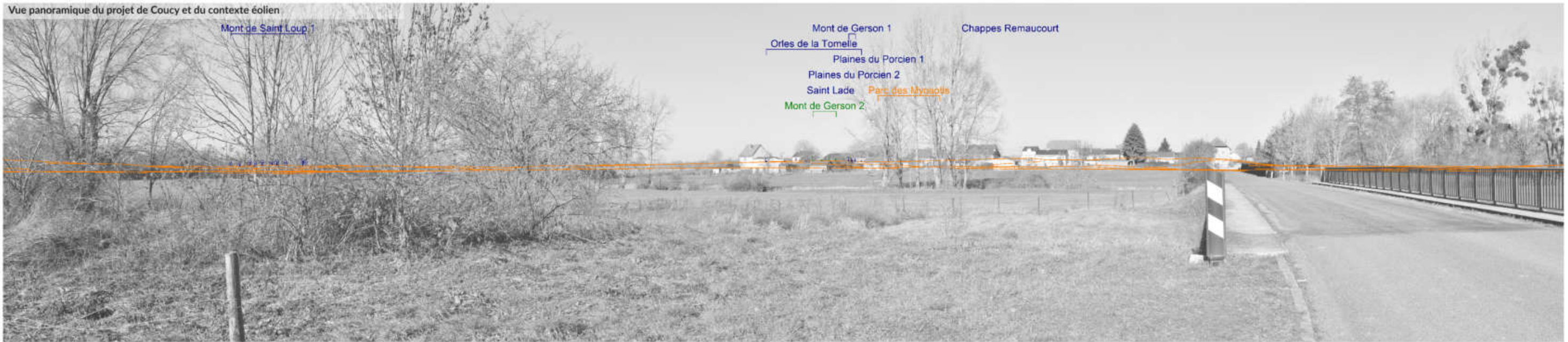
Le diagramme d'encerclement du bourg de Coucy montre que le projet des Eoliennes de Coucy n'augmente que de 0.01 point l'indice de densité d'éoliennes potentiellement présentes dans les champs de vision (le seuil d'alerte étant déjà dépassé de 0.05 point avec le contexte existant). L'indice de saturation indique que la part ajoutée du projet des Eoliennes de Coucy impacte l'emprise du plus grand angle sans éoliennes puisque le seuil d'alerte d'un angle de moins de 160° est dépassé de 120°.

Les diagrammes ne représentant que des angles de vue théoriques, sans prise en compte des nombreux éléments de paysage caractéristiques, végétaux et bâtis, un point de vue a été choisi pour préciser et caractériser, sur le terrain, les effets de densité et de saturation aux abords de Coucy : à l'entrée du bourg de Coucy par le sud, la silhouette du village se dessine à l'arrière de parcelles agricoles cultivées et de pâtures. Les structures végétales caractéristiques de la vallée (haies, lignes boisées, alignements de peupliers, etc.) occupent une grande partie du panorama à 360°. Dans le contexte éolien global, le projet des Eoliennes de Coucy est le plus visible ; l'ensemble des autres parcs existants (notamment ceux situés au sud, sur le plateau de la Champagne crayeuse) est plus atténué par l'éloignement, et reste en partie masqué par les éléments de paysage caractéristiques de la vallée de l'Aisne.

Depuis ce point de vue, les effets de densité et de saturation perçus restent donc limités et atténués par le contexte paysager de la vallée de l'Aisne et par l'éloignement de l'ensemble des éoliennes du plateau de la champagne crayeuse.



Vue panoramique du projet de Coucy et du contexte éolien





# Point B : Traversée de Coucy 2ème section

Diagramme d'encerclement du contexte seul

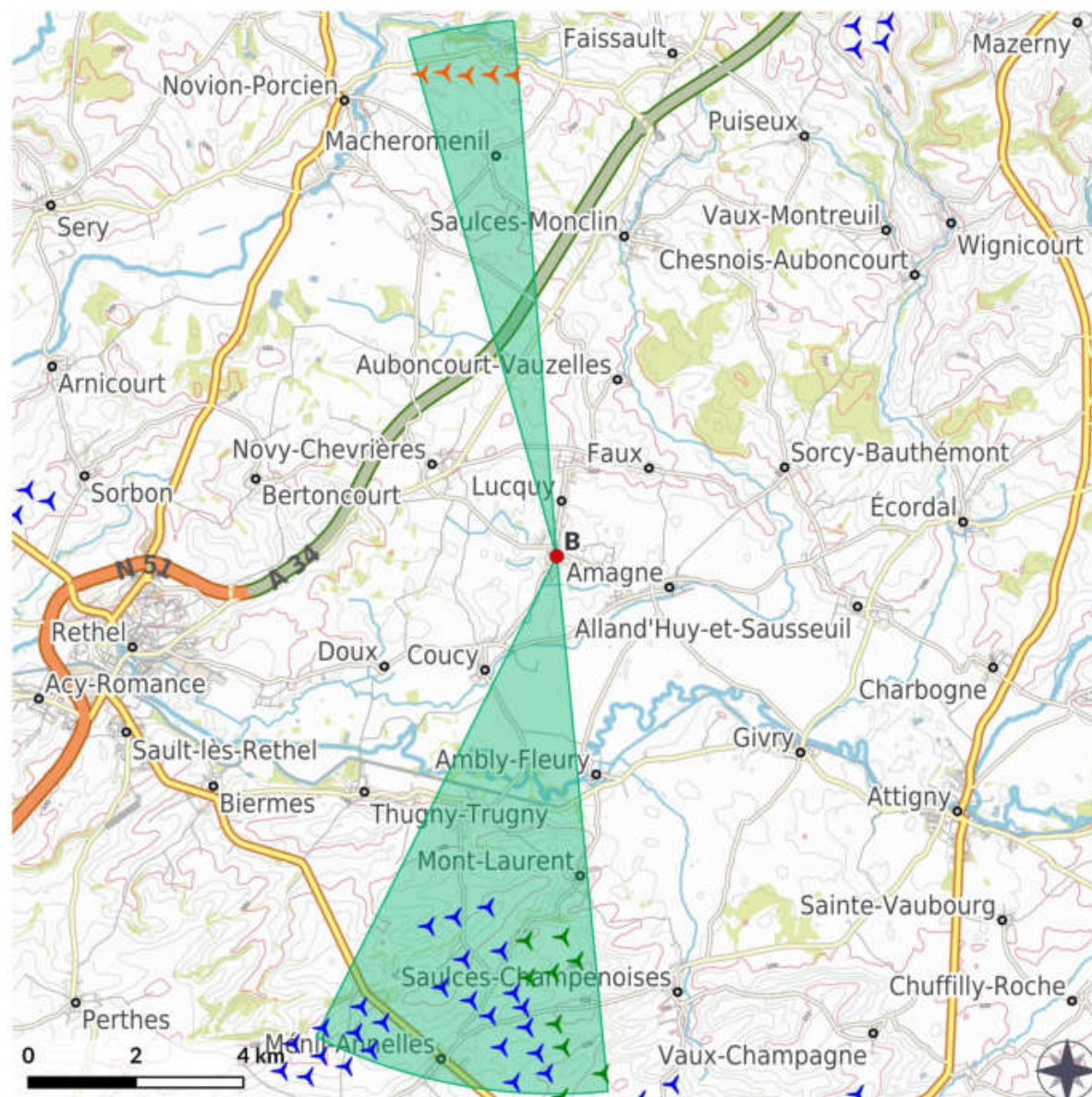
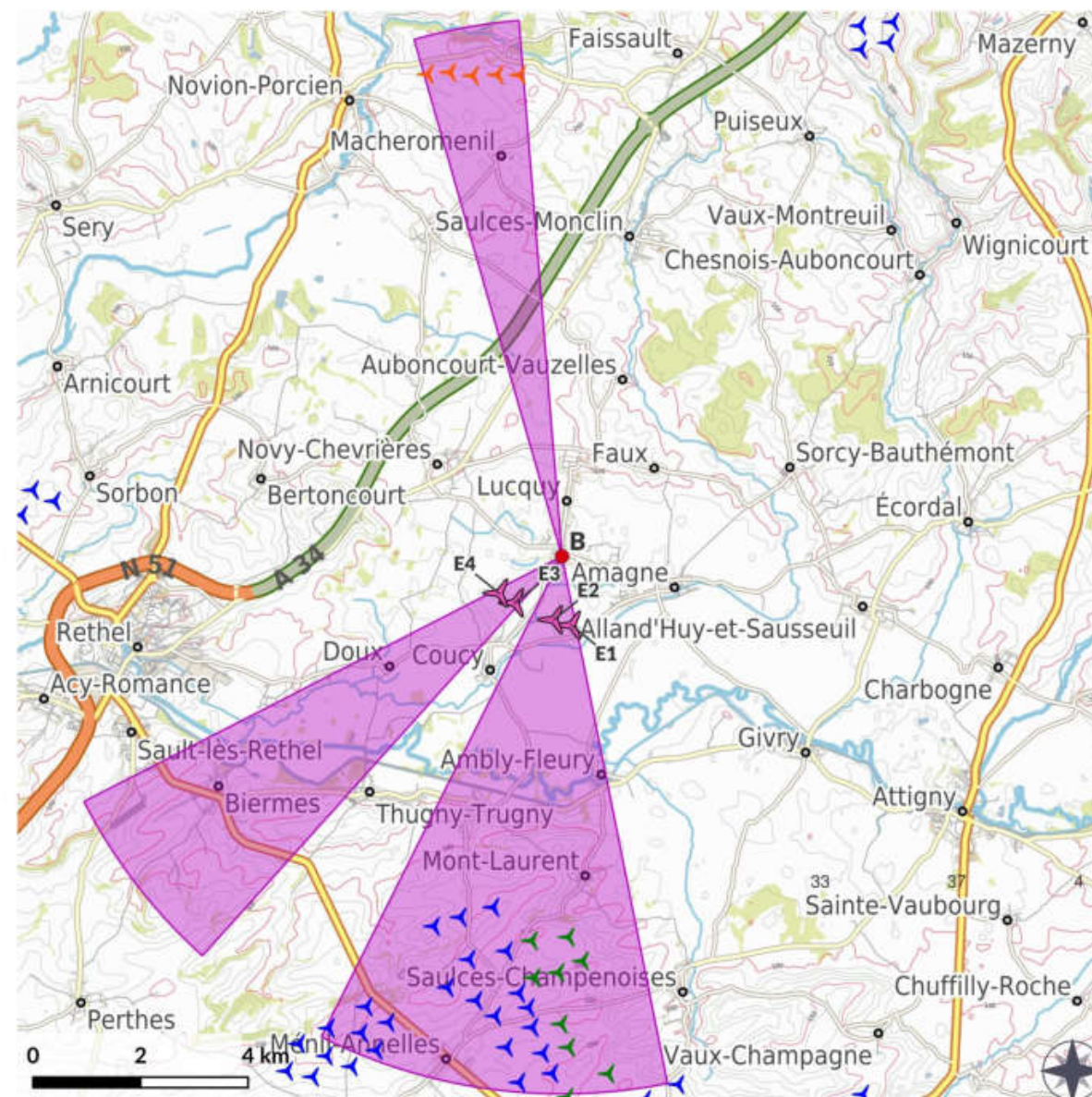


Diagramme d'encerclement du contexte global (contexte + projet)



## Légende

### Projet

éolienne

### Contexte (mars 2022)

- construit
- autorisé
- en instruction avec AE

### Point de vue

point de vue  
(806907, 6936972)

### Diagrammes d'encerclement

- occupation des horizons du contexte seul
- occupation des horizons du contexte global (contexte + projet)

## Paramètres de calcul

### Construction des cônes d'occupation

- Angle minimum de regroupement d'éoliennes : 15°
- Prise en compte des éoliennes : ≤ 10km
- Seuil de visibilité des éoliennes : > 20% de sa hauteur totale installée
- Prise en compte des rotors : oui

	Contexte seul	Contexte global	Différence	Seuils d'alerte
<b>Densité horizons occupés</b>				
Nombre éoliennes <sup>1</sup>	A	33	37	4
<b>INDICE DE DENSITÉ</b>	A/360	0,09	0,10	0,01
<b>Espace de saturation (en degrés)</b>				
Plus grand angle sans éolienne		179,1°	173,3°	-5,8°
<b>INDICE DE SATURATION</b>		179,1°	173,3°	-5,8°

<sup>1</sup> éoliennes prises en compte : ayant une hauteur visible d'au moins 20% et dans un périmètre maximum de 10km

## Commentaire

Le diagramme d'encerclement de Coucy 2ème section, au nord du bourg de Coucy, montre que le projet des Eoliennes de Coucy n'augmente que de 0.01 point l'indice de densité d'éoliennes potentiellement présentes dans les champs de vision, et atteint tout juste le seuil d'alerte de 0.1 point d'indice. L'indice de saturation indique que la part ajoutée du projet des Eoliennes de Coucy n'impacte que très peu l'emprise du plus grand angle sans éoliennes puisque le seuil d'alerte d'un angle de moins de 160° n'est pas dépassé. Deux des éoliennes du projet se situant dans un angle de vue déjà occupé par le contexte éolien.

Les diagrammes ne représentant que des angles de vue théoriques, sans prise en compte des nombreux éléments de paysage caractéristiques, végétaux et bâtis, un point de vue a été choisi pour préciser et caractériser, sur le terrain, les effets de densité aux abords de Coucy 2ème section : la traversée de Coucy 2ème section se caractérise par un ensemble de constructions bâties le long de la D51, dans la continuité de l'urbanisation de Lucquy. Dans le le panorama à 360° seul le projet des Eoliennes de Coucy est visible à l'arrière des structures végétales qui entourent cette partie du bourg ; l'ensemble des autres parcs existants (notamment ceux situés au sud, sur le plateau de la Champagne crayeuse) est masqué par les éléments de paysage caractéristiques de la vallée de l'Aisne.

Depuis ce point de vue, les effets de densité perçus restent donc très limités et atténués par le contexte paysager de la vallée de l'Aisne et par l'éloignement de l'ensemble des éoliennes du plateau de la Champagne crayeuse.



Vue panoramique du projet de Coucy et du contexte éolien





# Point C : Sortie Est du bourg de Doux

Diagramme d'encerclement du contexte seul

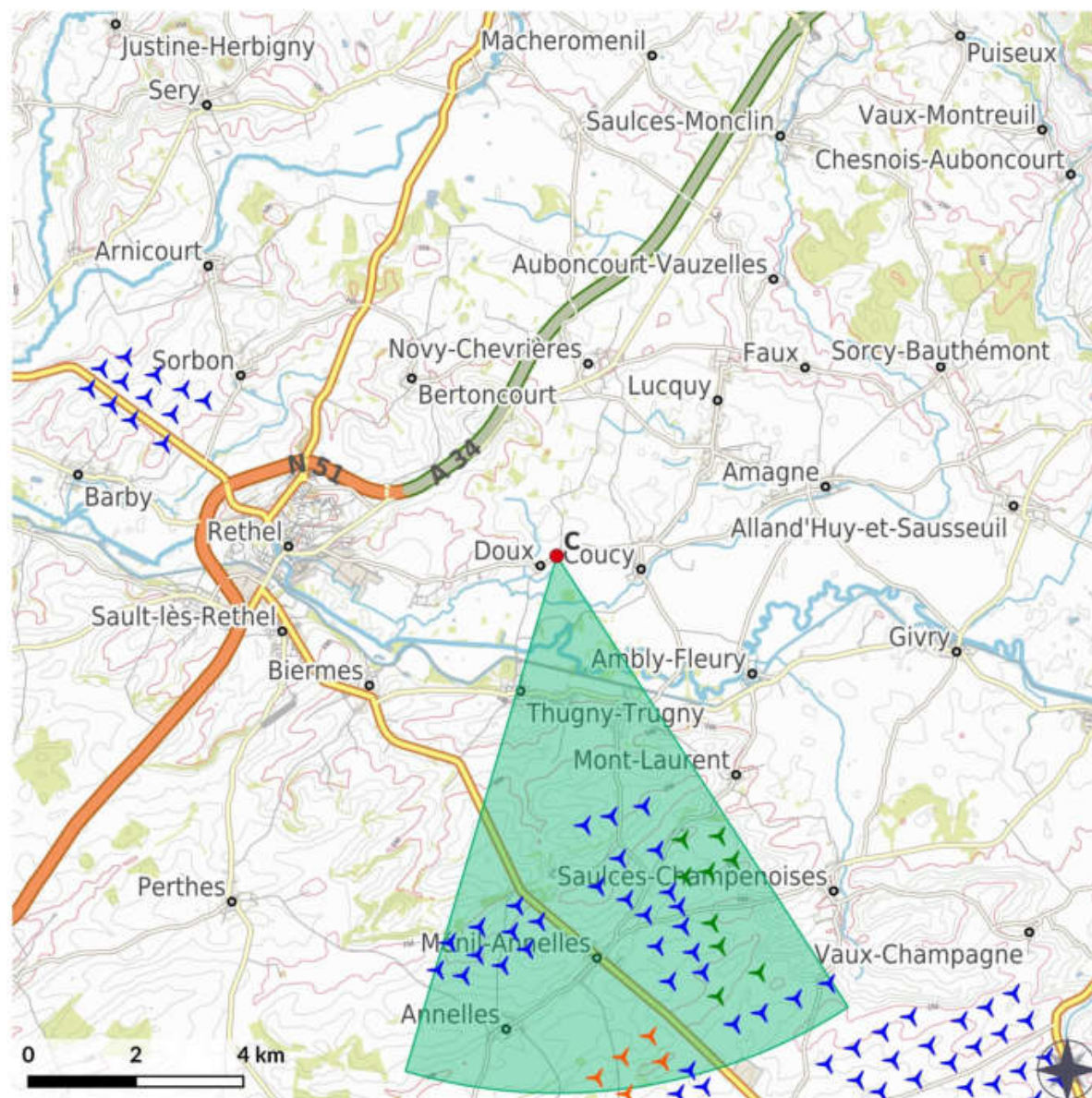
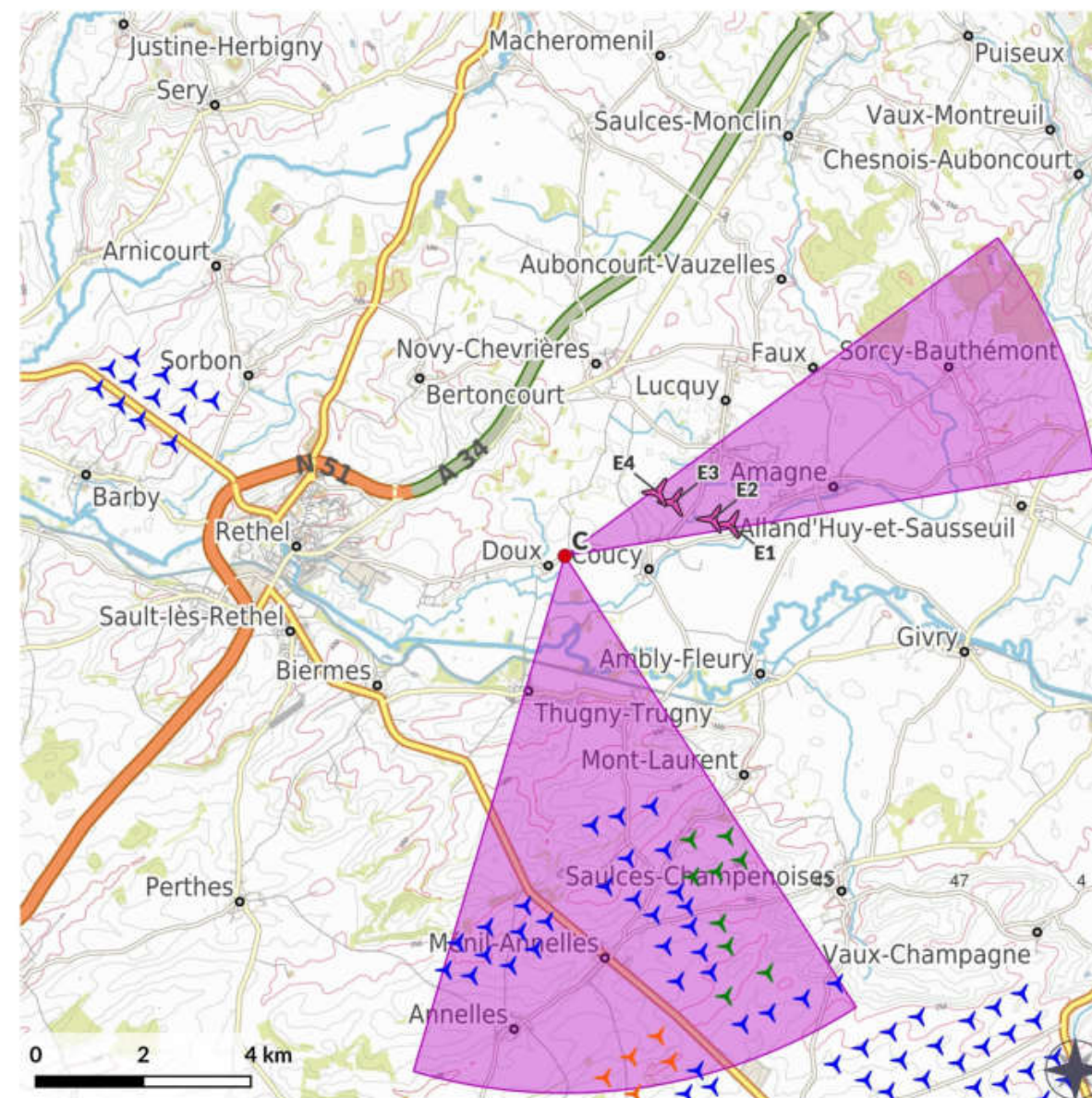


Diagramme d'encerclement du contexte global (contexte + projet)



## Légende

### Projet

éolienne

### Contexte (mars 2022)

- construit
- autorisé
- en instruction avec AE

### Point de vue

point de vue  
(804003, 6935107)

### Diagrammes d'encerclement

- occupation des horizons du contexte seul
- occupation des horizons du contexte global (contexte + projet)

## Paramètres de calcul

### Construction des cônes d'occupation

- Angle minimum de regroupement d'éoliennes : 15°
- Prise en compte des éoliennes : ≤ 10km
- Seuil de visibilité des éoliennes : > 20% de sa hauteur totale installée
- Prise en compte des rotors : oui

	Contexte seul	Contexte global	Différence	Seuils d'alerte
<b>Densité horizons occupés</b>				
Nombre éoliennes <sup>1</sup>	A	43	47	4
<b>INDICE DE DENSITÉ</b>	A/360	0,12	0,13	0,01
<b>Espace de saturation (en degrés)</b>				
Plus grand angle sans éolienne		310,8°	217,3°	-93,5°
<b>INDICE DE SATURATION</b>		310,8°	217,3°	-93,5°

<sup>1</sup> éoliennes prises en compte : ayant une hauteur visible d'au moins 20% et dans un périmètre maximum de 10km

### Seuils d'alerte

- Densité
  - Plus de 0,1
  - Moins de 0,1
- Saturation
  - Moins de 160°
  - Plus de 160°

## Commentaire

Le diagramme d'encerclement du bourg de Doux montre que le projet des Eoliennes de Coucy n'augmente que de 0.01 point l'indice de densité d'éoliennes potentiellement présentes dans les champs de vision (le seuil d'alerte étant déjà dépassé de 0.02 point avec le contexte existant). Quant à l'indice de saturation, il indique que la part ajoutée du projet des Eoliennes de Coucy n'impacte que peu l'emprise du plus grand angle sans éolienne ; le seuil d'alerte d'un angle de moins de 160° n'est pas dépassé.

Les diagrammes ne représentant que des angles de vue théoriques, sans prise en compte des nombreux éléments de paysage caractéristiques, végétaux et bâtis, un point de vue a été choisi pour préciser et caractériser, sur le terrain, les effets de densité aux abords de Doux : à la sortie sud-est du bourg de Doux, la vue s'ouvre sur une extension pavillonnaire alignée le long d'une voie de desserte, et éloignée du village. Les 4 éoliennes du projet sont bien visibles, dans un environnement paysager particulièrement dégagé, avec une faible densité de structures végétales arborées dans la direction du projet. L'environnement paysager immédiat reste assez marqué par les silhouettes bâties du village de Doux, et par des infrastructures et équipements tels que la ligne THT et les candélabres le long de la D30. Dans le contexte éolien global, seul le projet des Eoliennes de Coucy est bien visible ; l'ensemble des autres parcs existants (notamment ceux situés au sud, sur le plateau de la Champagne crayeuse) est en grande partie masqué par les éléments de paysage caractéristiques de la vallée de l'Aisne.

Depuis ce point de vue, les effets de densité perçus restent donc limités et atténués par le contexte paysager de la vallée de l'Aisne et par l'éloignement de l'ensemble des éoliennes du plateau de la Champagne crayeuse.



Vue panoramique du projet de Coucy et du contexte éolien





# Point D : Entrée Est du bourg de Novy-Chevrières

Diagramme d'encerclement du contexte seul

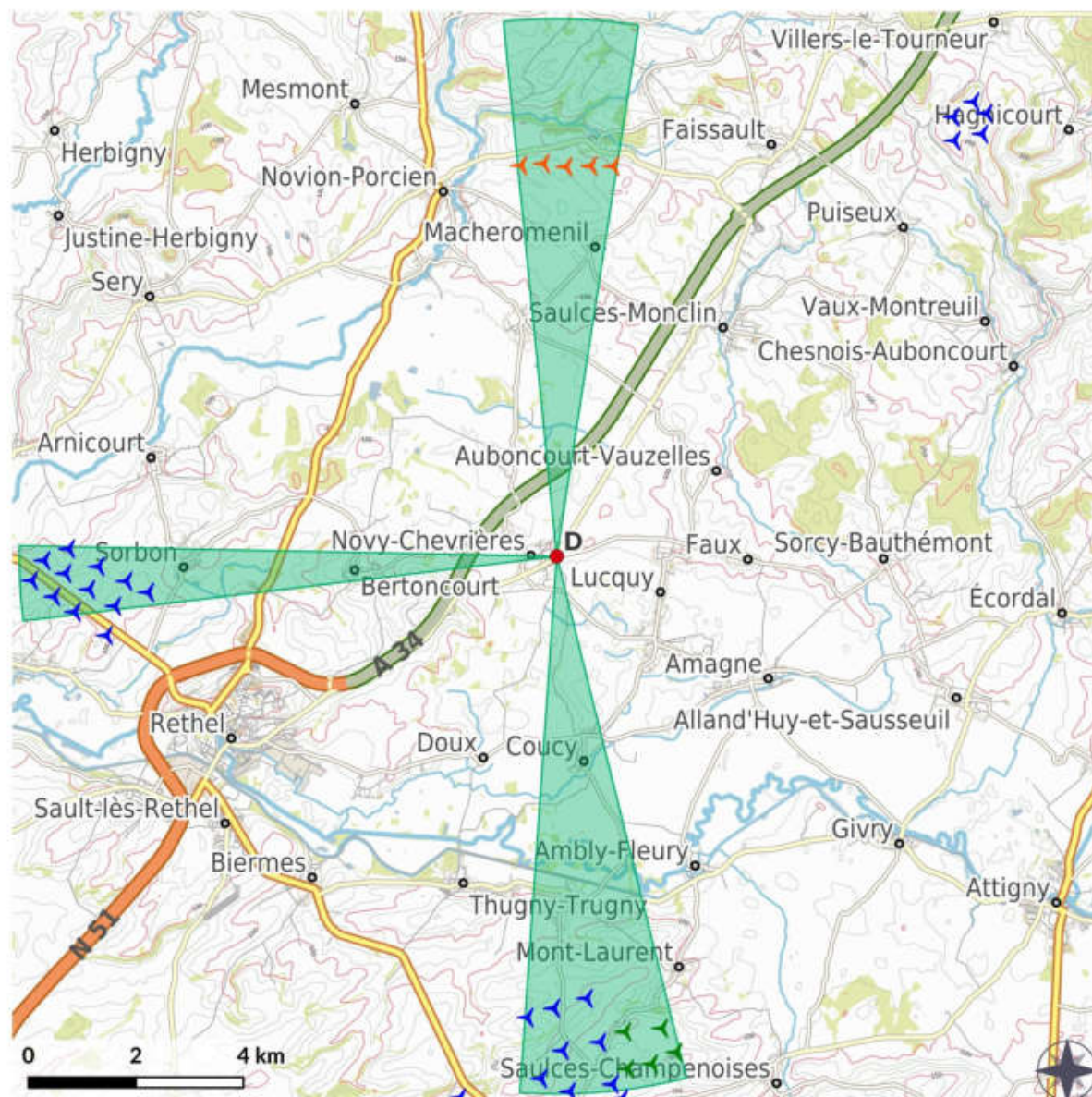
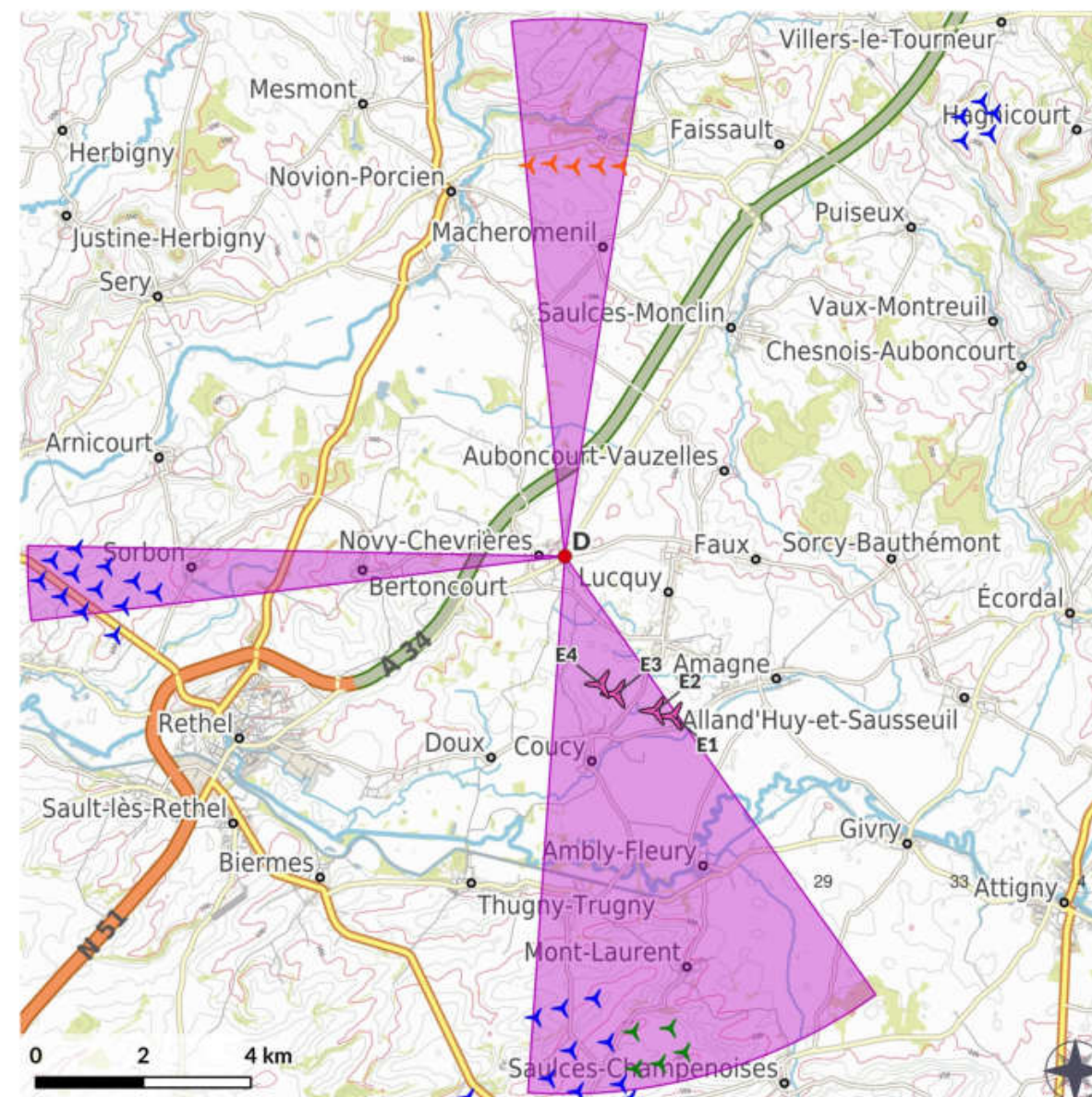


Diagramme d'encerclement du contexte global (contexte + projet)



## Légende

### Projet



### Contexte (mars 2022)

- construit
- autorisé
- en instruction avec AE

### Point de vue

- point de vue (805067, 6938668)

### Diagrammes d'encerclement

- occupation des horizons du contexte seul
- occupation des horizons du contexte global (contexte + projet)

## Paramètres de calcul

### Construction des cônes d'occupation

- Angle minimum de regroupement d'éoliennes : 15°
- Prise en compte des éoliennes : ≤ 10km
- Seuil de visibilité des éoliennes : > 20% de sa hauteur totale installée
- Prise en compte des rotors : oui

	Contexte seul	Contexte global	Différence	Seuils d'alerte
<b>Densité horizons occupés</b>				
Nombre éoliennes <sup>1</sup>	A	29	33	4
<b>INDICE DE DENSITÉ</b>	A/360	0,08	0,09	0,01
<b>Espace de saturation (en degrés)</b>				
Plus grand angle sans éolienne		157,3°	135,9°	-21,4°
<b>INDICE DE SATURATION</b>		157,3°	135,9°	-21,4°

<sup>1</sup> éoliennes prises en compte : ayant une hauteur visible d'au moins 20% et dans un périmètre maximum de 10km

## Commentaire

Le diagramme d'encerclement du bourg de Novy-Chevrières montre que le projet des Eoliennes de Coucy n'augmente que de 0.01 point l'indice de densité d'éoliennes potentiellement présentes dans les champs de vision sans dépasser le seuil d'alerte. L'indice de saturation indique que la part ajoutée du projet des Eoliennes de Coucy impacte l'emprise du plus grand angle sans éolienne puisque le seuil d'alerte d'un angle de moins de 160° est dépassé de 24.1° (alors que le contexte éolien dépasse déjà de quelques degrés le seuil d'alerte de 160°).

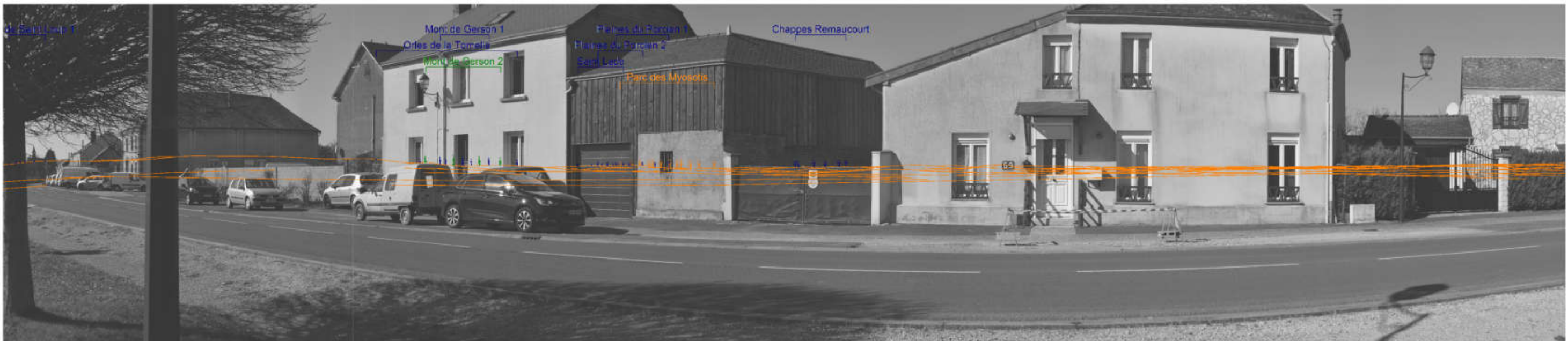
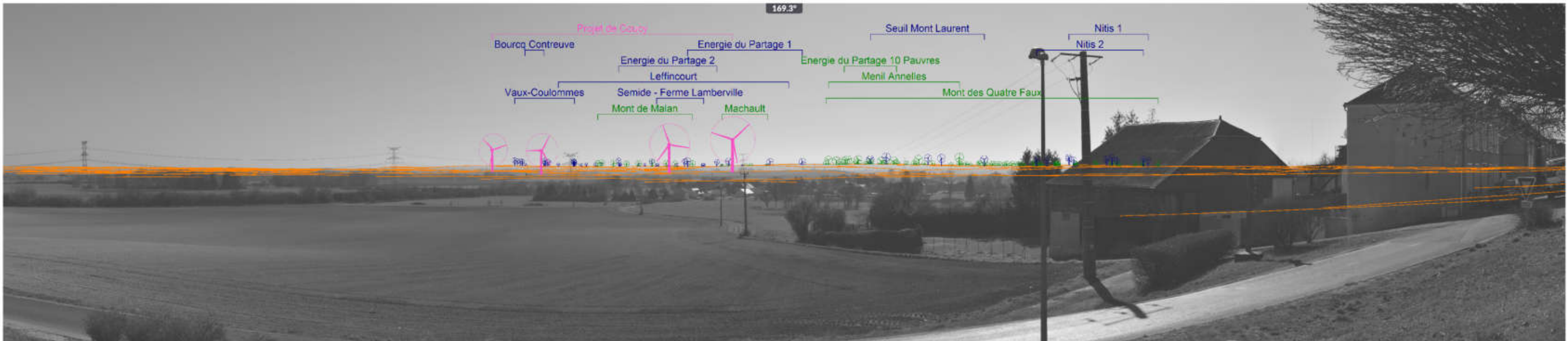
Les diagrammes ne représentant que des angles de vue théoriques, sans prise en compte des nombreux éléments de paysage caractéristiques, végétaux et bâtis, deux points de vue ont été choisis pour préciser et caractériser, sur le terrain, les effets de densité aux abords de Novy-Chevrières : depuis l'entrée est du bourg de Novy-Chevrières, sur la D951, on perçoit bien l'implantation des 4 éoliennes du projet sur une des terrasses alluviales de la vallée de l'Aisne. Le parc éolien des Eoliennes de Coucy est le plus visible, car c'est le plus proche ; l'ensemble des autres parcs existants (notamment ceux situés au sud, sur le plateau de la Champagne crayeuse) se trouvent dans le même angle de vue, plus éloignés à l'arrière du paysage caractéristiques de la vallée de l'Aisne.

Depuis ce point de vue, l'effet de saturation perçu reste donc limité et atténué par l'éloignement de l'ensemble des éoliennes du plateau de la Champagne crayeuse.

Aux abords immédiats de l'église classée de Novy-Chevrières, aucune éolienne n'est visible car le contexte éolien est entièrement masqué par les nombreux éléments de paysages présents aux premiers-plans. il n'y a donc aucun effet de saturation depuis ce point de vue.



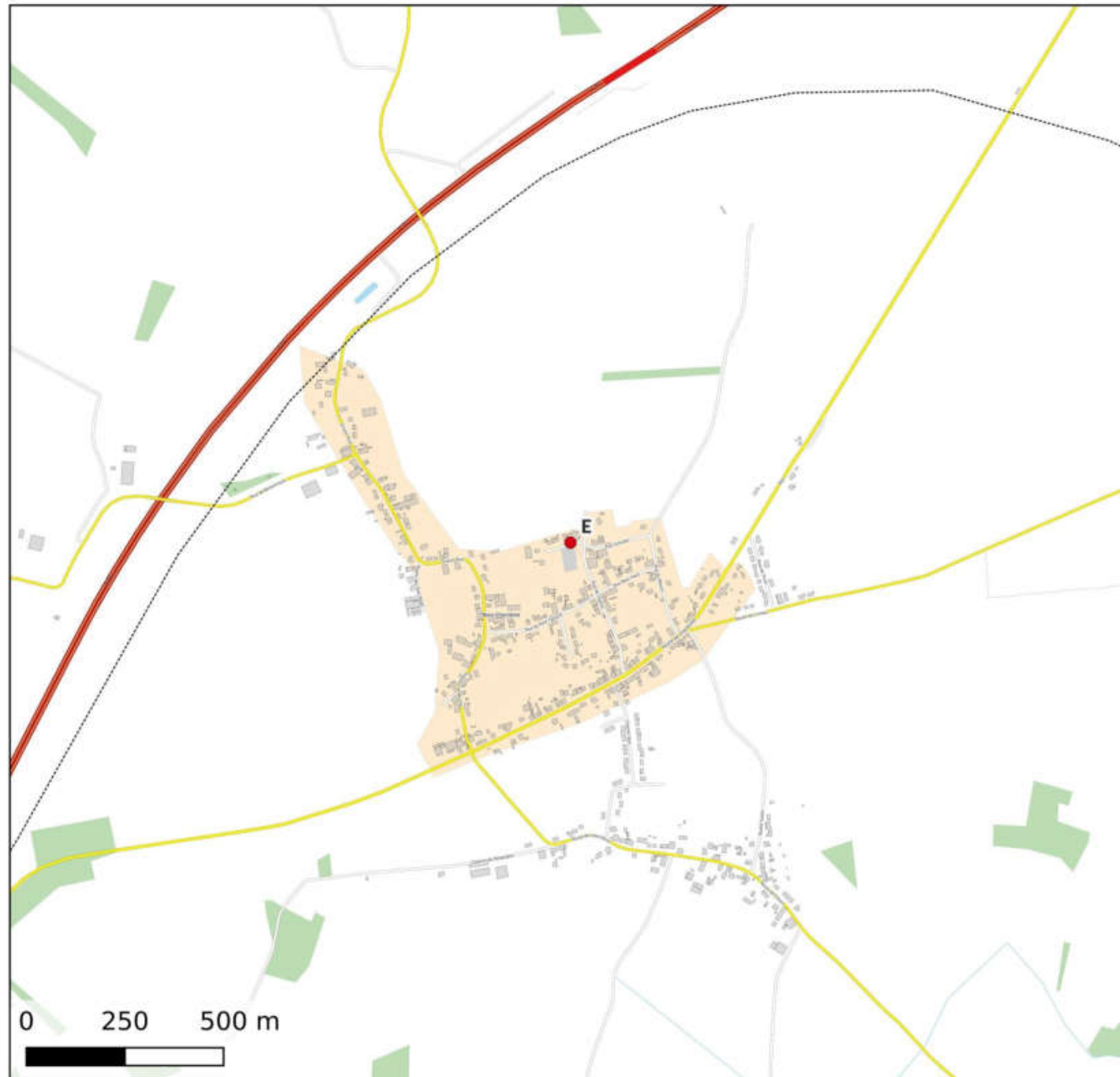
Vue panoramique du projet de Coucy et du contexte éolien





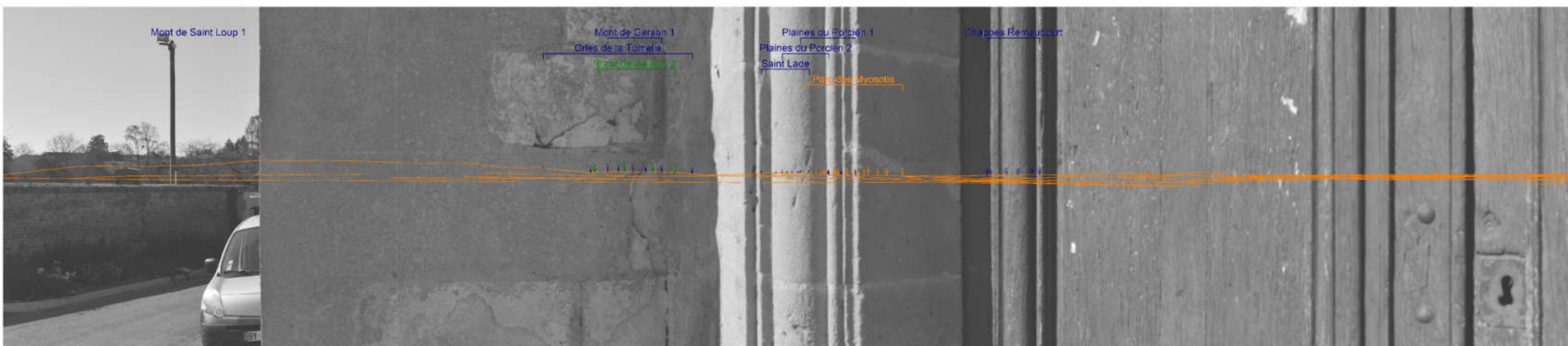
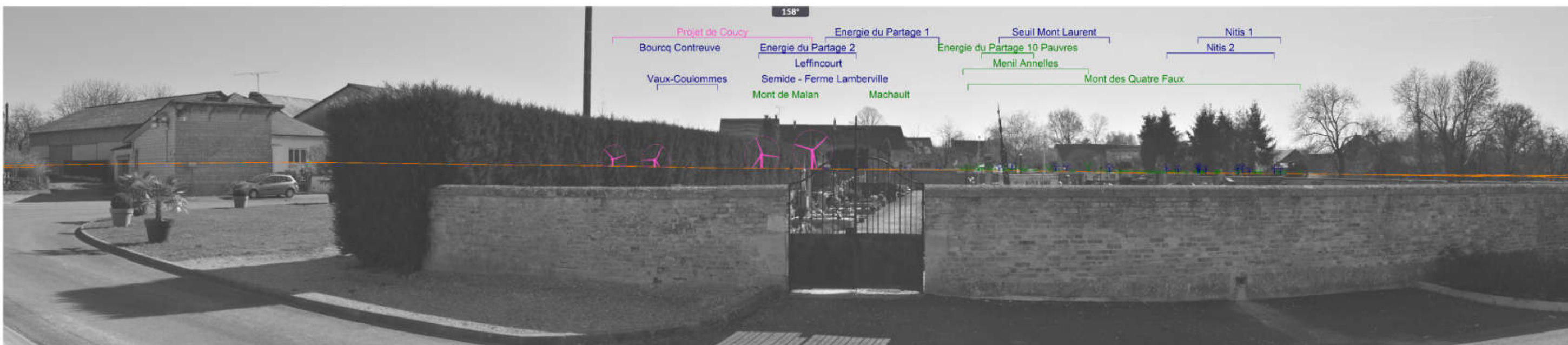
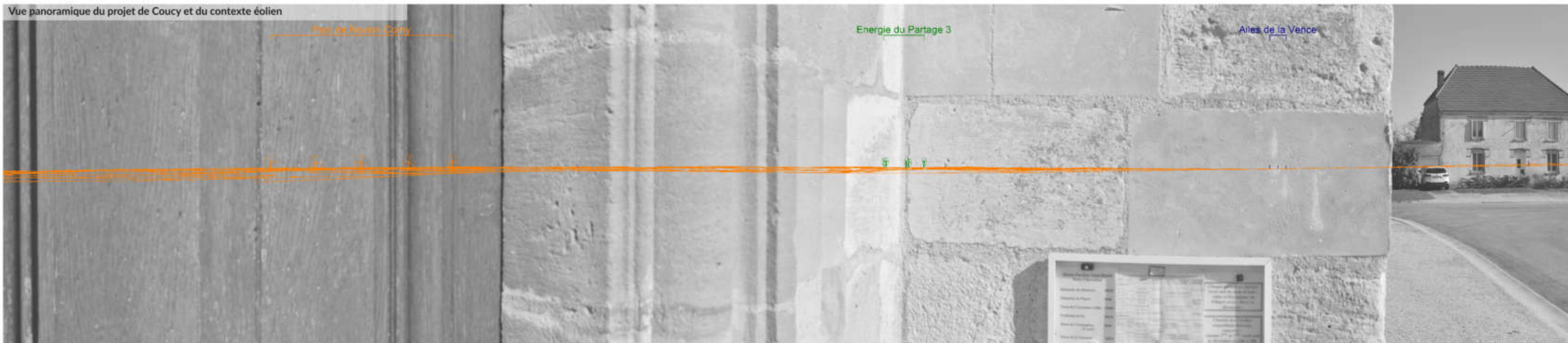
## Point E : Église abbatiale classée de Novy-Chevrières

Point complémentaire au point précédent





Vue panoramique du projet de Coucy et du contexte éolien





# Point F : Sortie Ouest de la ville de Rethel, sur la D30

Diagramme d'encerclement du contexte seul

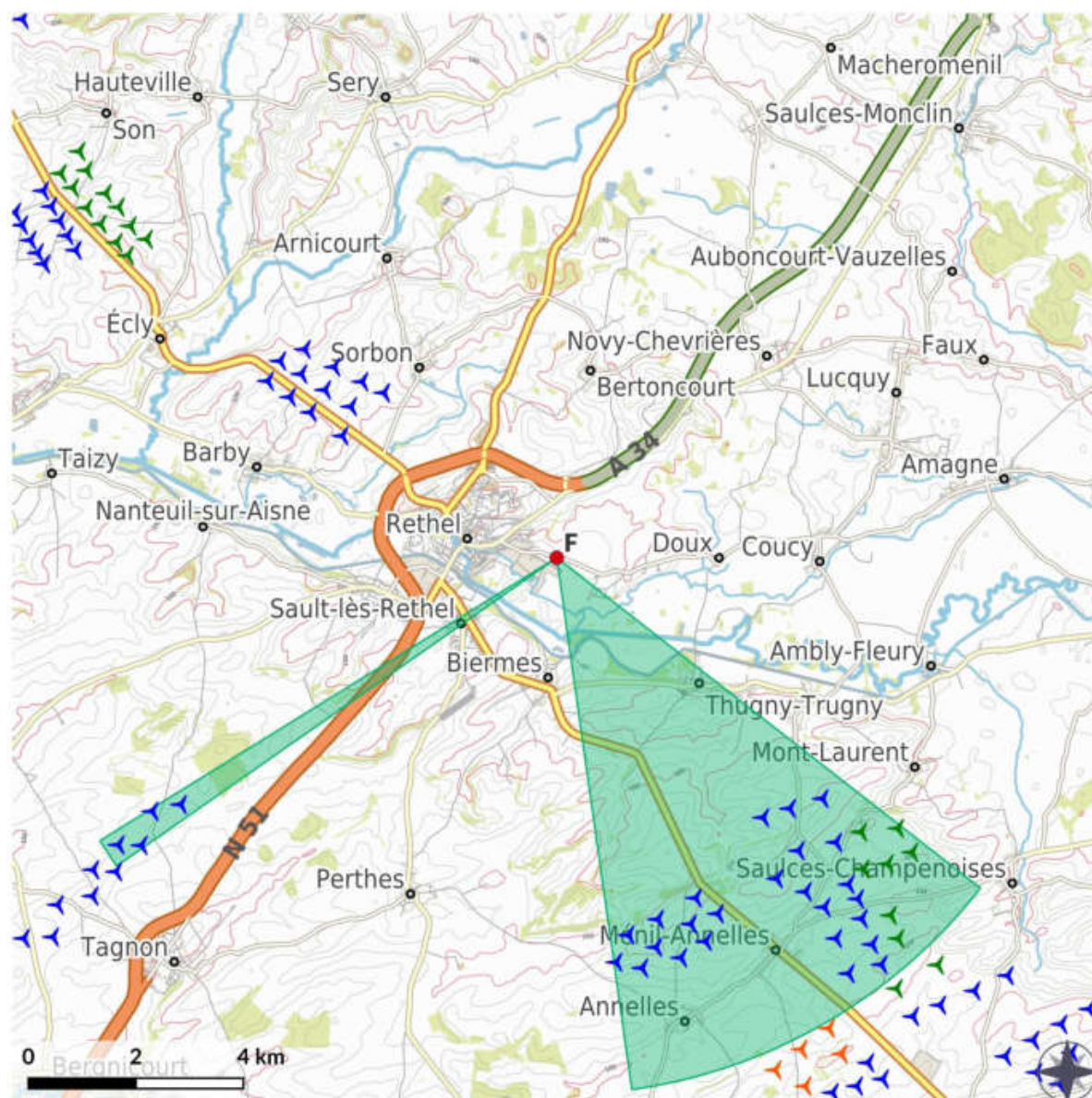
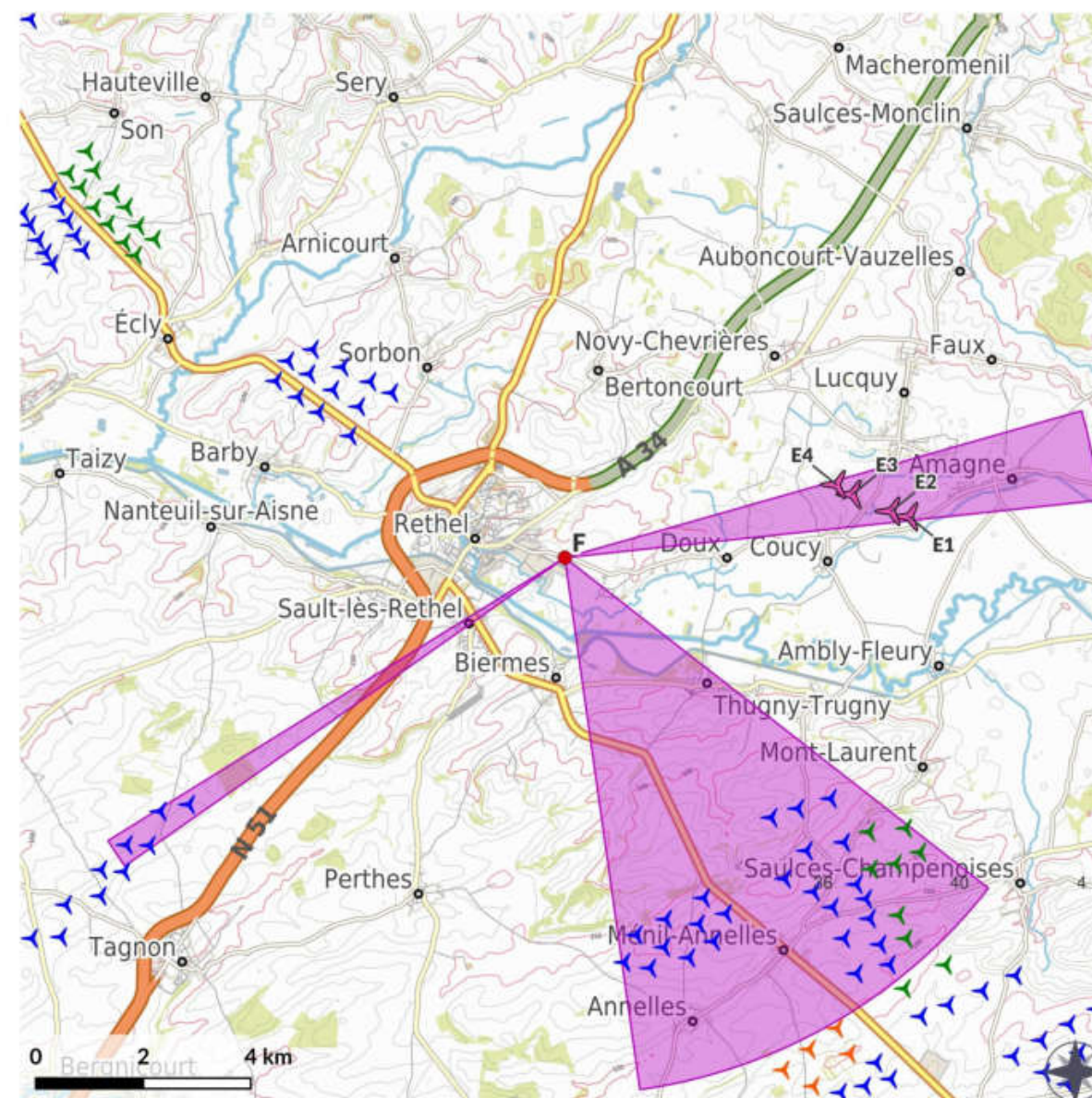


Diagramme d'encerclement du contexte global (contexte + projet)



## Légende

### Projet

éolienne

### Contexte (mars 2022)

- construit
- autorisé
- en instruction avec AE

### Point de vue

point de vue  
(800678, 6934927)

### Diagrammes d'encerclement

- occupation des horizons du contexte seul
- occupation des horizons du contexte global (contexte + projet)

## Paramètres de calcul

### Construction des cônes d'occupation

- Angle minimum de regroupement d'éoliennes : 15°
- Prise en compte des éoliennes : ≤ 10km
- Seuil de visibilité des éoliennes : > 20% de sa hauteur totale installée
- Prise en compte des rotors : oui

	Contexte seul	Contexte global	Différence	Seuils d'alerte
<b>Densité horizons occupés</b>				
Nombre éoliennes <sup>1</sup>	A	36	40	4
<b>INDICE DE DENSITÉ</b>	A/360	0,10	0,11	0,01
<b>Espace de saturation (en degrés)</b>				
Plus grand angle sans éolienne		249,7°	195,9°	-53,8°
<b>INDICE DE SATURATION</b>		249,7°	195,9°	-53,8°

<sup>1</sup> éoliennes prises en compte : ayant une hauteur visible d'au moins 20% et dans un périmètre maximum de 10km

## Commentaire

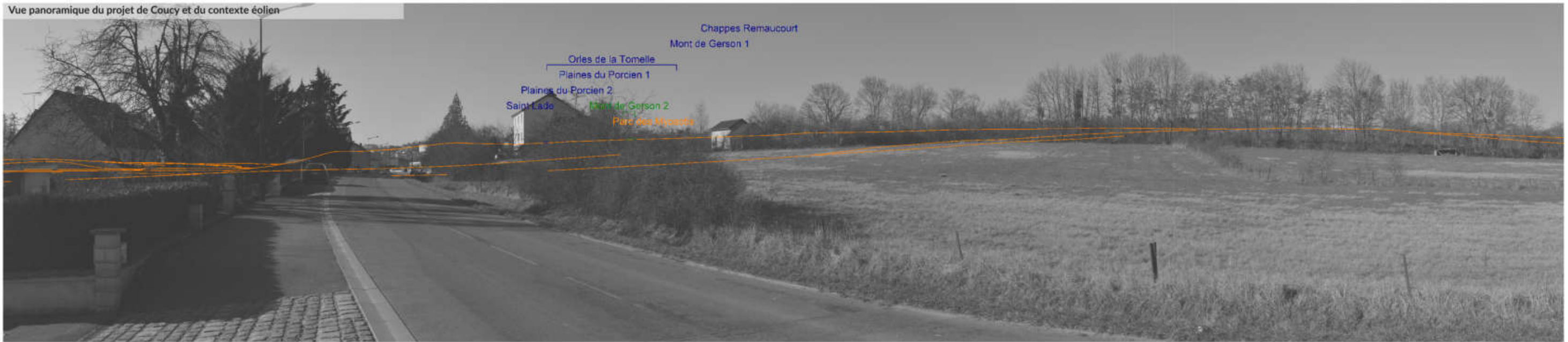
Le diagramme d'encerclement de la sortie ouest de la ville de Rethel montre que le projet des Eoliennes de Coucy n'augmente que de 0.01 point l'indice de densité d'éoliennes potentiellement présentes dans les champs de vision (le seuil d'alerte étant déjà dépassé de 0.02 point avec le contexte existant). L'indice de saturation indique que la part ajoutée du projet des Eoliennes de Coucy impacte l'emprise du plus grand angle sans éolienne sans dépasser le seuil d'alerte d'un angle de moins de 160°.

Les diagrammes ne représentant que des angles de vue théoriques, sans prise en compte des nombreux éléments de paysage caractéristiques, végétaux et bâtis, un point de vue a été choisi pour préciser et caractériser, sur le terrain, les effets de densité aux abords de Rethel : depuis l'entrée de Pargny-Resson, un des hameaux constituant l'ensemble des communes rattachées à Rethel, implantées dans la vallée de l'Aisne, on devine la silhouette du coeur de Pargny-Resson à l'arrière des pavillons récents. L'impact visuel du projet des Eoliennes de Coucy reste limité car seuls 2 des 4 rotors sont en partie visibles à l'arrière des micros-reliefs de la vallée de l'Aisne. Une partie du contexte éolien existant est également visible à l'arrière-plan, mais il est partiellement masqué par des structures végétales.

Depuis ce point de vue, l'effet de densité perçu reste donc limité et atténué par l'éloignement du projet des Eoliennes de Coucy, et surtout de l'ensemble des éoliennes du plateau de la Champagne crayeuse.

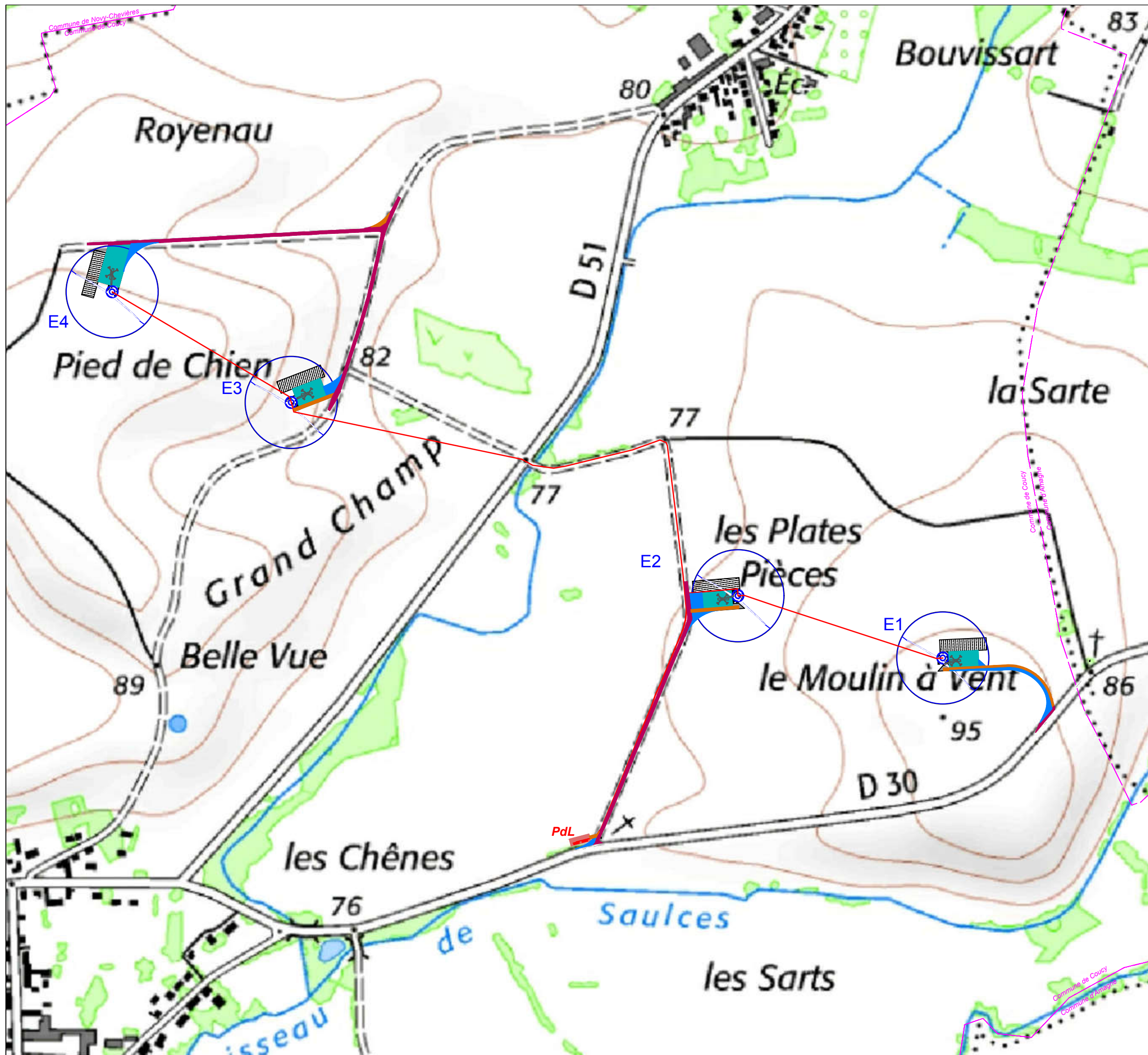


Vue panoramique du projet de Coucy et du contexte éolien



## Annexe 4 : Plans de masse en phase construction et exploitation





# EOLIENNES DE COUCY

Département d'Ardennes (08)

Plan de masse sur fond IGN  
Phase construction

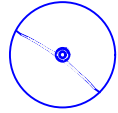






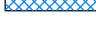





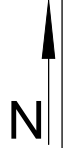
**VSB**

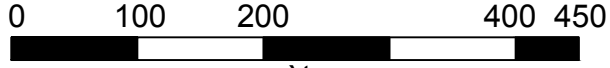
VSB énergies nouvelles  
9, rue de Soufflot  
75005 PARIS  
Tél. : 09 67 76 72 37

Code projet : COU

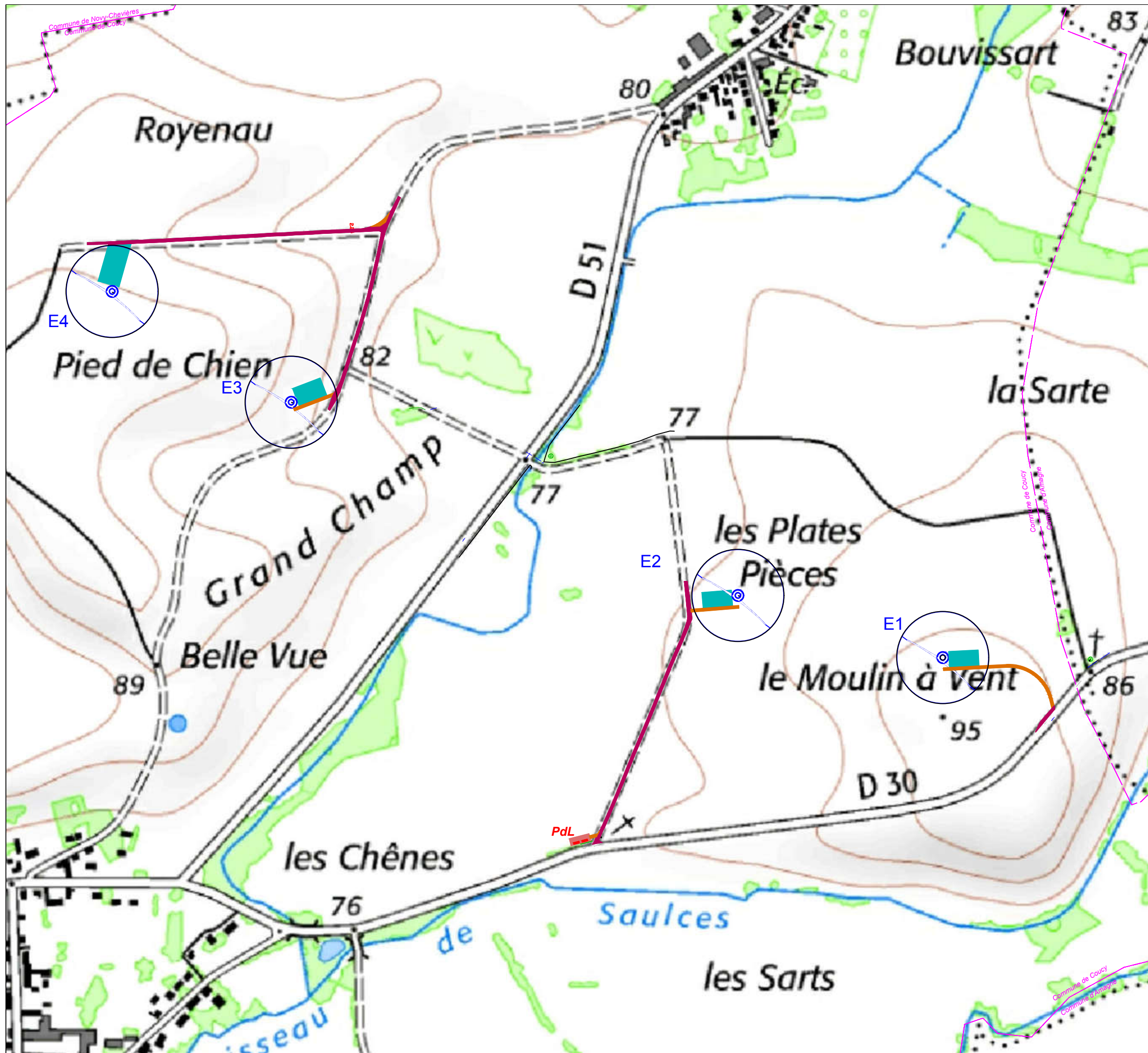
Date : 31.01.2020

-  Emprise du rotor N149  
Hauteur de mât : 105m. Hauteur totale : 180m
-  Accès à créer
-  Plateforme
-  Voie d'accès existante à consolider/élargir
-  Massif stabilisé
-  Poste de livraison (PdL)
-  Câblage
-  Accès chantier - provisoire
-  Limites communales
-  Grue
-  Stockage de pâles



Echelle : 1/6 000	Format : A3
Création : FLR	CdP : EF
 <p>0 100 200 400 450 mètres</p>	





# EOLIENNES DE COUCY

Département d'Ardennes (08)

Plan de masse  
Phase exploitation

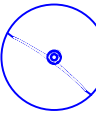








**VSB**

VSB énergies nouvelles  
9, rue de Soufflot  
75005 PARIS  
Tél. : 09 67 76 72 37

Code projet : COU

Date : 31.01.2020

-  Emprise du rotor N149  
Hauteur de mât : 105m. Hauteur totale : 180m
-  Accès à créer
-  Plateforme
-  Voie d'accès existante à consolider/élargir
-  Massif stabilisé
-  Poste de livraison (PdL)
-  Limites communales

Echelle : 1/6 000

Format : A3

Création : CCK

CdP : EF

